This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e. 21

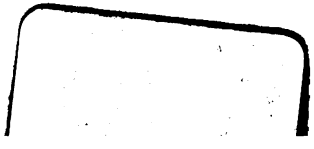

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. DEMEUNYNCK et DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

A LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi, Grande-Place,
Et VANACKERE, Libraire, Grande-Place.

20.me ANNÉE. — 1848.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

ERRATUM.

Page 26 (Liste chronologique des Députés du département), ajouter après la 30.e ligne :

ÉLECTION DU 29 SEPTEMBRE 1845.

Collége de Douai (*Ville*). — M. Choque, notaire à Douai.

JANVIER.

Nouv. lune le 6.
Prem. quart. le 13.
Pleine lune le 20.
Dern. quart. le 28.

1	samedi	LA CIRCONCISION.
2	dim.	s. Macaire.
3	lundi	ste. Geneviève.
4	mardi	s. Rigobert.
5	merc.	s. Siméon Stilite.
6	jeudi	L'EPIPHANIE.
7	vendr.	s. Lucien, év.
8	samedi	ste. Adèle.
9	dim.	s. Julien, m.
10	lundi	s. Guillaume.
11	mardi	s. Théodose.
12	merc.	ste. Césaire.
13	jeudi	Baptême de N.-S.
14	vendr.	s. Hilaire, év.
15	samedi	s. Nom de Jésus.
16	dim.	s. Marcel, pape.
17	lundi	s. Antoine.
18	mardi	Ch. s. Pierre à R.
19	merc.	s. Canut, m.
20	jeudi	s. Sébastien.
21	vendr.	ste. Agnès, vierge.
22	samedi	s. Vincent.
23	dim.	ste. Emérance.
24	lundi	s. Babylas, év.
25	mardi	Conv. de s. Paul.
26	merc.	s. Polycarpe.
27	jeudi	s. Jean Chrysost.
28	vendr.	s. Charlemagne.
29	samedi	s. François de S.
30	dim.	ste. Martine.
31	lundi	s. Pierre Nolas.

FÉVRIER.

Nouv. lune le 5.
Prem. quart. le 11.
Pleine lune le 19.
Dern. quart. le 27.

1	mardi	s. Ignace, m.
2	merc.	LA PURIFICATION.
3	jeudi	s. Blaise, m.
4	vendr.	s. André.
5	samedi	ste. Agathe, v.
6	dim.	ste. Dorothée.
7	lundi	s. Romuald, ab.
8	mardi	s. Jean de Matha.
9	merc.	ste. Apolline.
10	jeudi	ste. Scholastique.
11	vendr.	s. Sévérin, ab.
12	samedi	ste. Eulalie.
13	dim.	s. Martinien.
14	lundi	s. Valentin, m.
15	mardi	ss. Faustin, m.
16	merc.	ste. Reynelde.
17	jeudi	s. Germain, abbé.
18	vendr.	s. Siméon, m.
19	samedi	ste. Julienne.
20	dim.	*Septuagésime.*
21	lundi	s. Pépin, duc.
22	mardi	Ch. s. Pierre à Ant.
23	merc.	ste. Isabelle.
24	jeudi	s. Prétextat, év.
25	vendr.	s. Mathias.
26	samedi	s. Adeltrude.
27	dim.	*Sexagésime.*
28	lundi	s. Léandre.
29	mardi	s. Romain, ab.

MARS.

Nouv. lune le 5.
Prem. quart. le 12.
Pleine lune le 20.
Dern. quart. le 28.

1	merc.	s. Aubin, év.
2	jeudi	s. Simplice.
3	vendr.	ste. Cunégonde.
4	samedi	s. Casimir.
5	dim.	*Quinquagésime.*
6	lundi	ste. Colette.
7	mardi	s. Thomas d'A.
8	merc.	*Les Cendres.*
9	jeudi	ste. Françoise.
10	vendr.	Les 40 Martyrs.
11	samedi	s. Eulogе, m.
12	dim.	*Quadragésime.*
13	lundi	s. Donat, abbé.
14	mardi	ste. Mathilde
15	merc.	s. Longin, 4 *T.*
16	jeudi	s. Alexandre.
17	vendr.	s. Patrice, 4 *T.*
18	samedi	s. Cyrille, 4 *T.*
19	dim.	*Reminiscere.*
20	lundi	s. Joachim.
21	mardi	s. Benoît, ab.
22	merc.	s. Basile.
23	jeudi	s. Othon, év.
24	vendr.	s. Cyrille, év.
25	samedi	L'ANNONCIATION.
26	dim.	*Oculi.*
27	lundi	s. Rupert, év.
28	mardi	s. Sixte, pape.
29	merc.	s. Prisque, m.
30	jeudi	s. Jean Climaque.
31	vendr.	s. Guy, abbé.

AVRIL.

Nouv. lune le 3.
Prem. quart. le 10.
Pleine lune le 18.
Dern. quart. le 26.

1	samedi	s. Hugues, év.
2	dim.	*Lætare.*
3	lundi	s. Richard, év.
4	mardi	s. Isidore, év.
5	merc.	s. Vincent.
6	jeudi	s. Célestin.
7	vendr.	ste. Waltrude.
8	samedi	s. Albert.
9	dim.	*La Passion.*
10	lundi	s. Macaire.
11	mardi	s. Léon, pape.
12	merc.	s. Jules.
13	jeudi	ste. Herménégilde
14	vendr.	s. Tiburce.
15	samedi	ste. Anastasie.
16	dim.	*Les Rameaux.*
17	lundi	s. Anicet d'A.
18	mardi	s. Parfait.
19	merc.	s. Théodore.
20	jeudi	*La Ste. Cène.*
21	vendr.	*Mort de N.-S.*
22	samedi	s. Soter, pape.
23	dim.	PAQUES.
24	lundi	*Pâques.*
25	mardi	s. Marc, év. *Ab.*
26	merc.	ss. Clet et Marc.
27	jeudi	s. Anthime, évêq.
28	vendr.	s. Vital.
29	samedi	s. Pierre, m.
30	dim.	*Quasimodo.*

MAI.

Nouv. lune le 3.
Prem. quart. le 10.
Pleine lune le 18.
Dern. quart. le 25.

1	lundi	ss. Jacq. et Philip.
2	mardi	s. Athanase, p.
3	merc.	Inv. de la ste. C.
4	jeudi	ste. Monique.
5	vendr.	s. Pie V, pape.
6	samedi	s. JEAN à la P. L.
7	dim.	s. Stanislas, roi.
8	lundi	s. Juste, évêque.
9	mardi	Transl. s. Nicolas.
10	merc.	s. Antonin.
11	jeudi	s. Mammert.
12	vendr.	s. Nérée, m.
13	samedi	s. Gervais, év.
14	dim.	s. Boniface.
15	lundi	s. Pacôme.
16	mardi	s. Honoré.
17	merc.	ste. Restitue.
18	jeudi	s. Venant, m.
19	vendr.	s. Pierre, cel.
20	samedi	s. Bernardin.
21	dim.	s. Valens, év.
22	lundi	ste. Julie.
23	mardi	s. Guilbert.
24	merc.	ste. Jeanne, v.
25	jeudi	ste. Marie de P.
26	vendr.	s. Quadrat.
27	samedi	s. Jules.
28	dim.	s. Germain, év.
29	lundi	*Rogations.*
30	mardi	s. Félix, pape.
31	merc.	ste. Pétronille.

JUIN.

Nouv. lune le 1.
Prem. quart. le 8.
Pleine lune le 16.
Dern. quart. le 24.
Nouv. lune le 30.

1	jeudi	ASCENSION.
2	vendr.	s. Erasme, m.
3	samedi	ste. Clotilde.
4	dim.	s. Quirin.
5	lundi	s. Boniface.
6	mardi	s. Norbert.
7	merc.	s. Robert.
8	jeudi	s. Médard.
9	vendr.	s. Prime.
10	samedi	*ste Marguerite.*
11	dim.	PENTECOTE.
12	lundi	*Pentecôte.*
13	mardi	s. Antoine de Pad.
14	merc.	s. Basile, 4 *T.*
15	jeudi	s. Modeste.
16	vendr.	ste. Lutgarde, 4 *T.*
17	samedi	s. Avit, abbé, 4 *T.*
18	dim.	*La Trinité.*
19	lundi	ss. Gervais et Pr.
20	mardi	ste. Florence.
21	merc.	s. Leufroi.
22	jeudi	LA FÊTE-DIEU.
23	vendr.	s. Liébert.
24	sam.	*Nativité s. J.-B.*
25	dim.	Tr. de s. Eloi.
26	lundi	ss. Jean et Paul.
27	mardi	s. Ladislas, roi.
28	merc.	s. Léon II, pape.
29	jeudi	*Oct. de s. P.-P.*
30	vendr.	s. Martial.

JUILLET.

Prem. quart. le 8.
Pleine lune le 16.
Dern. quart. le 23.
Nouv. lune le 30.

1	sam.	s. Rombaut, év.
2	dim.	Visit. de N.-D.
3	lundi	s. Hyacinthe, m.
4	mardi	Tr. de s. Martin.
5	mercr.	s. Agathon.
6	jeudi	ste. Godelive, m.
7	vendr.	s. Willebaud, év.
8	sam.	s. Procope.
9	dim.	Les 19 mart. de G.
10	lundi	ste. Félicité, m.
11	mardi	Tr. de s. Benoît.
12	mercr.	s. Gualbert, abbé.
13	jeudi	s. Anaclet, mart.
14	vendr.	s. Bonaventure.
15	sam.	s. Henri II, emp.
16	dim.	N.-D. du M.-C.
17	lundi	s. Alexis, conf.
18	mardi	s. Arnould, év.
19	mercr.	s. Vincent de P.
20	jeudi.	ste. Marguerite, v.
21	vendr.	ste. Praxède.
22	sam.	ste. Marie-Magd.
23	dim.	s. Apollinaire, év.
24	lundi	ste. Christine, v.
25	mardi	ss. Jacq. et Christ.
26	mercr.	ste. Anne.
27	jeudi	ste. Natalie.
28	vendr.	s. Nazaire, m.
29	sam.	ste. Marthe, v.
30	dim.	ss. Abdon et Senn.
31	lundi	s. Ignace de Loy.

AOUT.

Prem. quart. le 7.
Pleine lune le 14.
Dern. quart. le 21.
Nouv. lune le 28.

1	mardi	s. Pierre ès-liens.
2	mercr.	N.-D. des Anges.
3	jeudi	ste. Lydie.
4	vendr.	s. Dominique.
5	sam.	ste. Marie aux N.
6	dim.	Transfig. de N.-S.
7	lundi	s. Gaëtan.
8	mardi	s. Cyriaque.
9	mercr.	s. Romain, mart.
10	jeudi	s. Laurent, m.
11	vendr.	ste. Suzanne.
12	sam.	ste. Claire.
13	dim.	s. Hippolyte.
14	lundi	s. Eusèbe. *F.-J.*
15	mardi	ASSOMPTION.
16	mercr.	s. Roch, confess.
17	jeudi	s. Carloman.
18	vendr.	ste. Hélène.
19	samedi	ste. Thècle, m.
20	dim.	s. Bernard, abbé.
21	lundi	s. Albéric.
22	mardi	s. Symphorien, m.
23	mercr.	s. Philippe Béniti.
24	jeudi	s. Barthélemi, ap.
25	vendr.	s. Louis, R. de F.
26	samedi	s. Zéphirin, év.
27	dim.	s. Césaire d'Arles.
28	lundi	s. Augustin, év.
29	mardi	Déc. de s. J.-B.
30	mercr.	ste. Rose de Lima.
31	jeudi	s. Raymond N.

SEPTEMBRE.

Prem. quart. le 5.
Pleine lune le 13.
Dern. quart. le 19.
Nouv. lune le 27.

1	vendr.	s. Gilles, abbé.
2	samedi	s. Lazare.
3	dim.	ste. Euphémie.
4	lundi	ste. Rosalie, v.
5	mardi	s. Bertin, abbé.
6	merc.	s. Eugène, m.
7	jeudi	ste. Reine, v.
8	vendr.	Nativ. de N.-D.
9	samedi	s. Omer, év.
10	dim.	s. Nicolas de T.
11	lundi	s. Vindicien.
12	mardi	s. Silvin.
13	merc.	s. Aimé, év.
14	jeudi	Exalt. Ste.-Croix.
15	vendr.	s. Nicomède.
16	samedi	s. Cornil, p.
17	dim.	s. Lambert.
18	lundi	ste. Sophie.
19	mardi	s. Janvier.
20	merc.	s. Eustache 4 *T.*
21	jeudi	s. Matthieu.
22	vendr.	s. Maurice, 4 *T.*
23	samedi	s. Lin, p. 4 *T.*
24	dim.	N.-D. de la Merci.
25	lundi	s. Firmin, év.
26	mardi	ste. Justine.
27	merc.	ss. Côme et Dam.
28	jeudi	s. Privat, évêque.
29	vendr.	Déd. s. Michel.
30	samedi	s. Jérôme, pr.

OCTOBRE.

Prem. quart. le 5.
Pleine lune le 12.
Dern. quart. le 19.
Nouv. lune le 27.

1	dim.	ss. Remi et Piat.
2	lundi	Les ss. Anges g.
3	mardi	s. Gérard, abbé.
4	merc.	s. François d'Ass.
5	jeudi	s. Placide, conf.
6	vendr.	s. Bruno, conf.
7	samedi	s. Marc, pape.
8	dim.	ste. Brigitte, v.
9	lundi	s. Ghislain, évêq.
10	mardi	s. François de B.
11	merc.	s. Germain.
12	jeudi	s. Evagre.
13	vendr.	s. Edouard, roi.
14	samedi	s. Calixte, p. m.
15	dim.	ste. Thérèse, v.
16	lundi	s. Donatien.
17	mardi	ste. Hedwige.
18	merc.	s. Luc, évangéliste
19	jeudi	s. Pierre d'Alcant.
20	vendr.	s. Caprais, mart.
21	sam.	ste. Ursule.
22	dim.	s. Sévère.
23	lundi	ss. Séverin et R.
24	mardi	s. Magloire, év.
25	merc.	ss. Crépin et C.
26	jeudi	s. Evariste, p.
27	vendr.	s. Florent.
28	sam.	s. Simon et J., ap.
29	dim.	s. Narcisse, patr.
30	lundi	s. Lucain, mart.
31	mardi	s. Quentin. *F.-J.*

NOVEMBRE.

Prem. quart. le 4.
Pleine lune le 11
Dern. quart. le 17.
Nouv. lune le 25.

1	mercr.	TOUSSAINT.
2	jeudi	*Comm. des Morts.*
3	vendr.	s. Hubert, év.
4	sam.	s. Charles Borr.
5	dim.	ste. Berthilde.
6	lundi	s. Léonard, conf.
7	mardi	s. Ernest.
8	mercr.	Les 4 Couronnés.
9	jeudi	s. Denis.
10	vendr.	s. Juste, évêque.
11	sam.	s. Martin, év.
12	dim.	s. Liévin.
13	lundi	s. Homobon, c.
14	mardi	s. Clémentin.
15	mercr.	s. Eugène, év.
16	jeudi	s. Edmond, arch.
17	vendr.	s. Aignan.
18	sam.	s. Odon, abbé.
19	dim.	ste. Elisabeth de H.
20	lundi	s. Félix de Valois.
21	mardi	Présentat. de N.-D.
22	mercr.	ste. Cécile, vierge.
23	jeudi	s. Clément, pape.
24	vendr.	s. Florimond.
25	sam.	ste. Catherine, v.
26	dim.	s. Pierre, d'A.
27	lundi	s. Maxime.
28	mardi	s. Mansuet, év.
29	mercr.	s. Saturnin.
30	jeudi	s. André.

DÉCEMBRE.

Prem. quart. le 3.
Pleine lune le 10.
Dern. quart. le 17.
Nouv. lune le 25.

1	vendr.	s. Éloi, év
2	sam.	ste. Bibiane.
3	dim.	*Avent.*
4	lundi	ste. Barbe, v. m.
5	mardi	s. Sabbas, abbé.
6	mercr.	s. Nicolas, évêque.
7	jeudi	s. Ambroise.
8	vendr.	CONCEP. N.-D.
9	sam.	ste. Léocadie.
10	dim.	s. Melchiade.
11	lundi	s. Damase, pape.
12	mardi	ste. Constance.
13	mercr.	ste. Luce, v. m.
14	jeudi	s. Nicaise, év.
15	vendr.	s. Eusèbe.
16	sam.	ste. Adélaïde.
17	dim.	ste. Olympiade.
18	lundi	s. Paul.
19	mardi	s. Gatien, év.
20	mercr.	s. Philogone. 4 *T.*
21	jeudi	s. Thomas.
22	vendr.	s. Flavien, 4 *T.*
23	sam.	ste. Victoire. 4 *T.*
24	dim.	ste. Tharsile.
25	lundi	NOEL.
26	mardi	*s. Etienne, pr. m.*
27	mercr.	s. Jean, évang.
28	jeudi	les ss. Innocens
29	vendr.	s. Thomas de C..
30	sam.	s. Sabin, martyr.
31	dim.	s. Sylvestre.

ROYAUME DE FRANCE.

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE I.er, né à Paris le 6 octobre 1773; roi des Français le 9 août 1830; marié le 25 novembre 1809 à MARIE-AMÉLIE, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand I.er, roi des Deux-Siciles.

ENFANTS DE LEURS MAJESTÉS.

HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigslust le 24 janvier 1814; mariée le 30 mai 1837, veuve le 13 juillet 1842 de FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI D'ORLÉANS, DUC D'ORLÉANS, prince royal. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, COMTE DE PARIS, prince royal, né à Paris le 24 août 1838;

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, DUC DE CHARTRES, né à Paris le 9 novembre 1840.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, DUC DE NEMOURS, né à Paris le 25 octobre 1814; marié le 27 avril 1840 à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 février 1822. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON D'ORLÉANS, COMTE D'EU, né à Neuilly le 23 avril 1842;

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, DUC D'ALENÇON, né à Neuilly le 12 juillet 1844;

MARGUERITE-ADÉLAIDE, princesse d'Orléans, née à Paris le 16 février 1846.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, PRINCE DE JOINVILLE, né à Neuilly le 14 août 1818; marié le 1.er mai 1843 à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE-CHARLOTTE-LÉOPOLDINE-ROMAINE-XAVIÈRE-DE-PAULE-MICHELLE-GABRIELLE-RAPHAELLE-GONZAGUE, princesse du Brésil, née à Rio-de-Janeiro le 2 août 1834. De ce mariage :

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 14 août 1844;

PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE D'ORLÉANS, DUC DE PENTHIÈVRE, né à Paris le 4 novembre 1845.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE, né à Paris le 16 janvier 1822; marié à Naples le 25 novembre 1844 à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE DES DEUX-SICILES, née le 26 avril 1822. De ce mariage :

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD D'ORLÉANS, PRINCE DE CONDÉ, né à Saint-Cloud le 15 novembre 1845.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, DUC DE MONTPENSIER, né à Neuilly le 31 juillet 1824; marié le 10 octobre 1846 à MARIE-LOUISE-FERDINANDE DE BOURBON, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812; mariée le 9 août 1832 à LÉOPOLD, roi des Belges.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817; mariée le 20 avril 1843 à AUGUSTE-LOUIS-VICTOR, prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

SŒUR DU ROI.

EUGÉNIE-ADÉLAIDE-LOUISE, princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

CHAMBRE DES PAIRS.

M. le duc PASQUIER (G. O. ✲), chancelier de France, *président*.

S. A. R. Mgr. LE COMTE DE PARIS.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE CHARTRES.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE NEMOURS.
S. A. R. Mgr. LE COMTE D'EU.
S. A. R. Mgr. LE DUC D'ALENÇON.
S. A. R. Mgr. LE PRINCE DE JOINVILLE.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE PENTHIÈVRE.
S. A. R. Mgr. LE DUC D'AUMALE.
S. A. R. Mgr. LE PRINCE DE CONDÉ.
S. A. R. Mgr. LE DUC DE MONTPENSIER.

princes du sang.

M. le baron Séguier (G. ✲).
M. le comte Portalis (G. ✲).
M. le duc de Broglie (G. ✲).
M. Barthe (G. ✲.)

vice-présidents.

Membres.

MM.
Abancourt (vicomte d').
Aboville (comte d').
Achard (général baron).
Albuféra (duc d').
Alton Shée (comte d').
Andigné de la Blanchaye (m. d').
Andigné (vicomte d').
Angosse (baron d').
Anisson-Duperron.
Anthouard (général comte d').
Aragon (marquis d').
Aramon (marquis d').
Argout (comte d').
Astorg (général comte Eugène d')
Atthalin (général baron).
Aubernon.
Aubusson de la Feuillade (c.te d').
Audenarde (général comte d').
Audiffret (marquis d').
Aux (marquis d').
Aymard (général baron).
Barante (baron de).
Barbet (Henri).
Barthe.
Barthélemy (marquis de).
Baudrand (général comte).
Beaumont (comte de).
Beauveau (prince de).
Belbeuf (marquis de).
Bellemare (de).
Bérenger (comte Raymond de).
Bérenger (comte).
Bérenger (de la Drôme).
Bergeret (vice-amiral).
Bertin de Vaux.
Besson.
Béthisy (marquis de).
Beugnot (comte Arthur).
Biron (marquis de).
Boisgelin (marquis de).
Bois-le-Comte (comte de).

MM.
Boissy-d'Anglas (comte).
Boissy (marquis de).
Bondy (comte de).
Bonet (général comte).
Bonnemains (général vicomte).
Borrelli (général vicomte).
Boullet (président).
Bourgoing (baron de).
Bourke (général comte).
Boyer (président).
Brancas (duc de).
Breteuil (comte de).
Brigode (baron de).
Brissac (duc de).
Broglie (duc de).
Buchet (général baron).
Bussière (baron Edmond de).
Cadore (duc de).
Caffarelli (général comte de).
Cambacérès (de).
Cambis-d'Orsan (marquis de).
Canson.
Castellane (général comte de).
Cavaignac (général vicomte).
Cayla (comte du).
Chabot (général v.te de Rohan.)
Chabrillan (marquis de).
Chastelier (de).
Chastellux (comte Alfred de).
Chevandier.
Cholet (comte).
Coigny (général duc de).
Colbert (général comte de).
Corbineau (général comte).
Cordier.
Cordoue (marquis de)
Cornudet (comte Emile).
Courtarvel (comte de).
Cousin.
Crillon (général duc de).
Crillon (général marquis de).

Crouseilhes (baron de).
Curial (comte).
Dalmatie (maréchal-gén. duc de).
Dampierre (marquis de).
Darriule (général baron).
Daru (comte).
Daunaut (baron de).
De Cazes (duc de).
Deffaudis (baron).
Delessert (Gabriel).
Deponthon (général baron).
Desroys (comte).
Dode de la Brunerie (gén. v.te).
Doguereau (lieut.-génér. baron).
Dubouchage (vicomte).
Dubreton (général baron).
Duchâtel (vicomte).
Dupin (baron Ch.).
Dupont-Deleporte (baron).
Durosnel (général comte).
Durrieu (lieut.-général baron).
Dutaillis (général comte).
Duval (baron Maurice).
Eckmuhl (prince d').
Escayrac de Lauture (marq. d').
Estissac (duc d').
Excellmans (général comte).
Fabvier (lieut.-général baron).
Faure (Félix).
Ferrier.
Feutrier (baron).
Fezensac (général duc de).
Flahault de la Billarderie (général baron).
Flavigny (vicomte de).
Fleury (gén. baron Rohault de).
Flourens.
Foy (comte Fernand).
Franck-Carré (président).
Fréteau de Peny (baron).
Fulchiron.
Gabriac (marquis de).
Gascq (président de).
Gasparin (comte de).
Gautier.
Gay-Lussac.
Gérard (maréchal comte).
Germain (comte).
Girard.
Girod (de l'Ain) (baron).
Girod de l'Anglade (baron).
Gourgaud (général baron).
Gouvion-Saint-Cyr (marquis de).
Grammont d'Aster (comte de).
Gravier.
Greffulhe (comte de).
Grivel (vice-amiral baron).
Guestier.
Halgan (vice-amiral).
Ham (comte de).
Harcourt (duc d').
Harcourt (marquis d').
Harispe (général comte).
Harlé.
Hartmann.
Haubersart (comte d').
Hautpoul (général comte d')
Hédouville (comte de).
Herwyn de Nevèle (comte).
Heudelet (général comte).
Houdetot (comte d').
Hugo (vicomte Victor).
Istrie (duc d').
Jacob (vice-amiral comte).
Jacqueminot (général).
Jacquinot (général baron).
Jamin (général vicomte).
Jard-Panvillier.
Jaubert (comte).
Jaucourt (marquis de).
Jayr.
Jessaint (vicomte de).
Jurien-Lagravière (vice-amiral).
Kératry.
La Coste (de).
Lafond.
La Force (duc de).
La Grange (général comte de).

Lagrené (de).
La Moussaye (marquis de).
Lanjuinais (comte).
La Pinsonnière (comte de).
Laplace (général marquis de).
Laplagne-Barris (président).
La Riboissière (comte de).
La Roche-Aymon (gén. c.te de).
La Rochefoucauld (duc de).
Lascours (général baron de).
Latour-Maubourg (l.-gén., c. de).
Laurens-Humblot.
Lauriston (général, marq. de).
La Villegontier (comte de).
Lebrun.
Leclercq.
Legagneur (président).
Legentil.
Lemercier (comte).
Lemercier (vicomte).
Lesergeant de Monnecove.
Lezay-Marnésia (comte de).
Mackau (vice-amiral baron de).
Magnoncourt (de).
Maillard.
Malleville (marquis de).
Marbot (général baron).
Marchand (comte).
Mareuil (comte Durant de).
Martell.
Massa (duc de).
Mathieu de la Redorte (comte).
Mérilhou.
Merlin (général comte Eugène).
Mesnard.
Molé (comte).
Moline de St.-Yon (lieuten.-g.).
Molitor (maréchal comte).
Mollien (comte de).
Moncel (général comte du).
Montalembert (comte de).
Montalivet (comte de).
Montebello (duc de).
Montépin.
Montesquiou-Fézensac (général comte Anatole de).
Montguyon (comte de).
Monthion (gén. comte Bailly de).
Montozon (comte de).
Mornay (comte Charles de).
Mortemart (général, duc de).
Mortier (comte Hector).
Moskowa (prince de la).
Murat (comte de).
Nau de Champlouis (baron).
Noailles (duc de).
Noé (comte de).
Oberlin (baron d').
Odier.
Ornano (général comte d').
Pange (général marquis de).
Pasquier (duc).
Passy (Hippolyte).
Paturle.
Paulze d'Ivoy.
Pèdre-Lacaze.
Pelet (général baron).
Pelet de la Lozère (comte).
Pelleport (général vicomte).
Perigord (général duc de).
Pernety (vicomte).
Persil.
Petit (général baron).
Piscatory.
Plaisance (général duc de).
Poinsot.
Pontécoulant (comte de).
Portalis (comte).
Portes (marquis de).
Preissac (comte de).
Préval (général vicomte de).
Puységur (comte de).
Raguet-Lépine.
Raigecourt (marquis de).
Rambuteau (comte de).
Rapatel (général baron).
Reille (général comte).
Reinach (baron de).

Renouard (Charles).
Reynard.
Ricard (de).
Richebourg (comte de).
Richelieu (duc de).
Rochambeau (marquis de).
Rœderer (comte).
Rosamel (vice-amiral de).
Rossi (comte).
Rouillé de Fontaine.
Rousselin (président).
Roussin (amiral baron).
Rullière (lieutenant-général).
Rumigny (marquis de).
Ruty (comte).
Saint-Aignan (comte de).
Saint-Cricq (comte de).
Saint-Didier (baron de).
Sainte-Aulaire (comte de).
Sainte-Hermine (comte de).
Saint-Priest (comte de).
Saint-Priest (comte Alexis de).
Saint-Simon (gén. marquis de).
Schauenburg (baron de).
Schonen (baron de).
Schramm (général comte).
Sébastiani (gén. vic. Tiburce).
Séguier (baron).
Ségur (général comte de).
Ségur (comte Philippe de).
Ségur-Lamoignon (vicomte de).
Sers (baron).
Sérurier (comte de).
Talaru (marquis de).
Tascher (comte de).
Teste (général baron).
Thénard (baron).
Tilly (comte de).
Trévise (duc de).
Trézel (lieutenant-général).
Troplong.
Tupinier (baron).
Turenne (comte de).
Turgot (marquis).
Valençay (duc de).
Vandeul (de).
Vaudreuil (comte de).
Vandeuvre (baron de).
Vérac (marquis de).
Viennet.
Vigier (comte Achille).
Villemain.
Villiers du Terrage (général vicomte de).
Vincens Saint-Laurent.
Voirol (général baron).
Wagram (prince de).
Wustemberg.

Les pairs de France appartenant au département du Nord sont :

MM. le comte d'Haubersart (O. ✲); — le lieutenant-général comte Corbineau (G. O. ✲); — le comte Mortier (G. O. ✲), ambassadeur à Turin; — le baron de Brigode (O. ✲), maire à Annappes; — le lieutenant-général comte Merlin (G. O. ✲); — Ferrier (O. ✲), ancien directeur des douanes à Dunkerque; — le comte de Montozon, maire à Lallaing.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Président. M. Sauzet (G. O. ✲).

Vice-présidents. MM. Bignon (C. ✲); — baron Lepelletier d'Aulnay (✲); — Delessert, François (O. ✲); — de Malleville (Léon) (O. ✲).

Questeurs. MM. Clément (C. ✲) ; — de l'Espée (O. ✲).
Secrétaires de la chambre. MM. de Bussières (✲); — Oger (C. ✲); — Saglio (Alphonse); — Lanjuinais (✲).

Membres.

Ain. MM. Poisat : — de la Tournelle ; — Perrier ; — comte d'Angeville; — Girod (de l'Ain).
Aisne. Debrotonne ; — Odilon Barrot ; — Cambacérès ; — Vivien; — Quinette ; — Lherbette ; — Paillet.
Allier. Meilheurat ; — baron Lelorgne d'Ideville; — Bureaux de Puzy; — vicomte de Courtais.
Alpes (Basses). Vicomte de Fulques d'Oraison ; — de La Plane.
Alpes (Hautes). Desclozeaux ; — comte d'Hauterive.
Ardèche. Champanhet; — marquis de la Tourrette ; — baron Boissy d'Anglas ; — Mathieu.
Ardennes. Oger ; — Ternaux (Mortimer); — Cunin-Gridaine; — Lavocat.
Arriége. Darnaud ; — Dugabé ; — Dilhan.
Aube. — Stourm ; — comte de Mesgrigny ; — Demeufve ; — Armand.
Aude. Ressigeac ; — Mahul ; — comte Dejean ; — Peyre ; — Espéronnier.
Aveyron. Cabrol ; — de Courtois ; — Pons ; — de Gaujal-Saint-Maur ; — Cibiel.
Bouches-du-Rhône. Berryer; — Clapier; — Reybaud; — Thiers; — marquis Eugène de Grille ; — Paul de Gasparin.
Calvados. Waulier; — de Lacour ; — comte d'Houdetot ; — Paulmier ; — Guizot ; — Deslongrais ; — Thil.
Cantal. Dessauret; — Bonnefons; — Salvage ; — de Contades.
Charente. Albert; — Tesnières; — Martell ; — Béchameil ; — marquis de Tryon-Montalembert.
Charente-Inférieure. Bethmont ; — baron de Chassiron ; — Desmortiers ; — comte T. Duchâtel; — vicomte de Chasseloup-Laubat ; — Baroche; — Dufaure.
Cher. Mater ; — marquis Gaëtan de la Rochefoucauld; — Hochet, Prosper; — Duvergier de Hauranne.
Corrèze. De Verninac ; — baron de Jouvenel; — Gautier; — de Sahune.
Corse. Comte Sébastiani ; — marquis du Roure.
Côte-d'Or. Saunac ; — Muteau ; — Mauguin ; — Vatout ; — Nisard.
Côtes-du-Nord. Tueux ; — Armez ; — Brignon de Léhen; — Le Gorrec ; — Tassel ; — Glais-Bizoin.
Creuse. Leyraud ; — Sallandrouze-Lamornaix ; — Émile de Girardin; — Regnault.
Dordogne. Magne; — maréchal Bugeaud ; — marquis de Lavalette ; — Valleton de Garraube ; — Dusolier ; — Debelleyme ; — Taillefer.

DOUBS. Convers ; — Véjux ; — Clément ; — comte de Mérode; — Demesmay.

DRÔME. Comte de Sieyès ; — comte Dubouchage ; — Monnier de la Sizeranne; — Nicolas.

EURE. De Salvandy; — Garnier-Pagès ; — A. Passy; — Leprevost ; — Ch. Laffitte ; — Hébert ; — Dupont (de l'Eure).

EURE-ET-LOIRE. Chasles ; — Raimbault-Courtin ; — baron Desmousseaux de Givré ; — baron Subervic.

FINISTÈRE. Lacrosse ; — comte de Las Cases ; — Goury ; — Dudresnay ; — vicomte de Carné ; — Jubelin.

GARD. Baron de Feuchères ; — Teulon ; — de Lafarelle ; — Ch. Teste ; — baron Ernest de Chabaud-Latour.

HAUTE-GARONNE. Pagès (de l'Arriége), — de Genoude ; — comte de Tauriac ; — comte Ch. de Rémusat ; — Lapène ; — Martin (Adolphe).

GERS. Barada ; — Persil ; — comte de la Ferronnays ; — de Lavergne ; — Lacave-Laplagne.

GIRONDE. Blanqui aîné ; — Th. Ducos ; — baron de Bastard ; — Roul ; H. Galos ; — marquis E. de la Grange ; — Lawton ; — Feuilhade de Chauvin ; — Mazet.

HÉRAULT. Granier; — Reynaud; — Debès ; — Teisserenc ; — Fould (Benoît) ; — Viger.

ILLE-ET-VILAINE. Jollivet ; — Legraverend ; — baron de Berthois; — baron de la Plesse; — de Monthierry ; — comte Defermon ; — marquis d'Andigné de la Chasse.

INDRE. Muret de Bort ; — Thabaud-Linetière, — Delavau ; Lescot de La Millandrie.

INDRE-ET-LOIRE. A. Gouin ; — César Bacot ; — Ferd. Barrot ; — Crémieux.

ISÈRE. Casimir Royer ; — Félix Réal ; — Lombard de Buffière ; Bert ; — marquis de Bérenger ; — Marion ; — Sapey.

JURA. Vicomte de Parcey ; — Cordier; — Pouillet; — Dalloz;

LANDES. Laurence ; — comte Dibarrart d'Etchegoyen ; — de Larnac.

LOIR-ET-CHER. Bergevin ; — Durand; — Dessaignes.

LOIRE. Lanyer ; — Mathon de Fogères ; — Du Rozier ; — Lacheze ; — de Raineville.

HAUTE-LOIRE. Richond des Brus ; — Salveton ; — marquis de la Fressange.

LOIRE-INFÉRIEURE. Dubois ; — Bignon ; — vicomte Lanjuinais; Billault ; — de Lahaie-Jousselin ; — Colombel ; — Ternaux-Compans.

LOIRET. De Loynes ; — Abbattucci ; — baron Lecoulteux ; — baron Roger ; — comte de Salles.

LOT. Boudousquié ; — Pelissié-Mirandol ; — Salgues ; — Calmon ; — Calmon fils.

LOT-ET-GARONNE. Dumon (Sylvain); — Chaudordy; — vicomte de Richemont ; — Dutilh ; — Lesseps (Ch.)

LOZÈRE. Rivière de Larque ; — Daudé ; — Chazot.

MAINE-ET-LOIRE. Farran ; —

Bineau ; — Dutier ; — comte de Quatrebarbes ; — marquis Oudinot ; — Tessié de la Motte ; — de Falloux du Coudray.

MANCHE. Havin ; — comte de Plaisance ; — Meslin ; — de Tocqueville ; — Quesnault ; — Rihouet ; — Legrand ; — Abraham-Dubois.

MARNE. Léon Faucher ; — Broquard de Bussières ; — Duzon ; — Joseph Périer ; — baron P. Pérignon ; — Lenoble-Chataux.

HAUTE-MARNE. Comte de Pommeroy ; — duc d'Uzès ; — baron Duval de Fraville ; — Pelletreau Villeneuve.

MAYENNE. Lavalette ; — Boudet ; — Bigot ; — P. Letourneux ; — Martinet.

MEURTHE. Moreau ; — baron de Lacoste ; — de Lespée ; — de Vatry ; — Croissant ; — Collignon.

MEUSE. Gillon ; — Etienne ; — baron Jamin ; — Génin.

MORBIHAN. Plougoulm ; — Bernard (de Rennes) ; — Lacoudrais ; — Genty de Bussy ; — Puillon de Boblaye ; — marquis de la Rochejacquelein.

MOSELLE. Paixhans ; — Ardant ; — Pidancet ; — comte d'Hunolstein ; — baron de Ladoucette ; — général Gudin.

NIÈVRE. Manuel ; — vicomte Benoist ; — Dupin ; — Delangle.

NORD. Delespaul ; — Thémistocle Lestiboudois ; — vicomte Alban de Villeneuve ; — Bommart ; — Guilbert ; — comte Edm. Roger ; — Dehau de Staplande ; — vicomte d'Haubersart ; — vicomte de Saint-Aignan ; — baron de Maingoval ; — Béhic ; — Plichon.

OISE. Donatien Marquis : — marquis de Mornay ; — Lemaire ; — Legrand ; — comte de Laigle.

ORNE. Baron Mercier ; — François de Corcelles ; — His ; — Gigon la Bertrie, — marquis de Torcy ; — comte Destutt de Tracy ; — Ballot.

PAS-DE-CALAIS. Esnault ; — d'Herlincourt ; — Delebecque ; — Fr. Delessert ; — duc d'Elchingen ; — Quenson ; — Lefebvre-Hermant ; — Piéron.

PUY-DE-DÔME. Comte de Morny ; comte Martha-Becker ; — Pagès ; — comte de Combarel de Leyval ; — Moulin ; — Darrot-Andrieu ; — Vimal-Dupuy.

PYRÉNÉES (BASSES). Lavieille ; — Chegaray ; — Daguenet ; — Henri Lacaze ; — Liadières.

PYRÉNÉES (HAUTES.) Dintrans ; — Ach. Fould ; — de Goulard.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. Franç. Arago ; — Laurent Garcias ; — Parès.

RHIN (BAS). Th. Humann ; — baron Renouard de Bussière ; — Lemasson ; — Saglio ; — baron Hallez-Claparède ; — Cerfbeer.

RHIN (HAUT). Struch ; — Dollfus ; — de Golbéry ; — André Kœchlin ; — de Bellonet.

RHÔNE. Sauzet ; — Martin ; — Desprez ; — Devienne ; — Terme.

SAÔNE (HAUTE). Guerrin ; — duc de Marmier ; — marquis Fer-

dinand de Grammont ; Dufournel.

Saône-et-Loire. De Lamartine; — Mathieu ; — Mathey ; — comte de Thiard; — Schneider; — marquis de la Guiche; — baron Chapuys de Montlaville.

Sarthe. Ad. d'Eichtal ; — Ledru-Rollin ; — Paillard-Ducléré ; — général de Lamoricière ; — comte Jules de Lasteyrie ; — Gustave de Beaumont ; — Hortensius de Saint-Albin.

Seine. Casimir Périer ; — Berger ; — Taillandier; — Marie ; — Malgaigne ; — Carnot ; — Moreau; — Beudin; — Locquet; — de Jouvencel ; — Vavin ; Boissel ; — Garnon ; — comte de Lasteyrie.

Seine-Inférieure. Rondeaux: — Levavasseur ; — Lefort Gonssolin ; — Grandin (Victor) ; — Dubois ; — Vitet ; — Rouland ; — Osmont ; — Desjobert ; — Cousture ; — Leseigneur.

Seine-et-Marne. Drouin de l'Huys ; — Oscar de Lafayette; — comte Paul de Ségur ; — — comte d'Haussonville ; — Georges de Lafayette.

Seine-et-Oise. Remilly; — vicomte Paul Daru ; — Darblay; — comte de Laborde ; — Hernoux ; — baron Le Pelletier d'Aulnay; — Berville.

Sèvres (Deux). Maichain ; — Demarçey, — Allard ; — Tribert.

Somme. Creton ; — Gauthier de Rumilly; — Vayson ; — Dutens ; — vicomte Blin de Bourdon ; — Cadeau d'Acy; — de Beaumont.

Tarn. Comte d'Aragon ; — marquis de Dalmatie ; — Carayon-Latour ; — de Lacombe ; — Daguilhon Pujol.

Tarn-et-Garonne. Janvier; — Léon de Maleville ; — Bourjade ; — baron Duprat.

Var. Clappier; — Portalis ; — Em. Poulle ; — Maure ; — Pascalis.

Vaucluse. Germanès ; — Meynard ; — de Gérente ; — Mottet.

Vendée. Isambert; — Baron; — Chambolle ; — Guyet-Desfontaines ; — Luneau.

Vienne. Drault ; — Proa ; — Bonnin ; — Jules Hannecart ; Junyen.

Vienne (Haute). Talabot ; — de Peyramon ; — Maurat-Ballange; — Saint-Marc Girardin; — Ed. Blanc.

Vosges. Didelot ; — comte Boulay (de la Meurthe) ; — Costé ; — comte Siméon ; — Doublat.

Yonne. Larabit ; — Garnier ; — Gilain de Bontin ; Vuytry ; — Jacques Palotte.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord, depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Réunis le 5 mai 1789, constitués en assemblée nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. — MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille; — Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliage de Douai et Orchies. — M. Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai.

Bailliage de Bailleul. — M. Roussel, curé de Blaringhem.

Hainaut. — MM. Barbotin, curé de Prouvy; — Renaut, curé de Preux-au-Bois.

Bailliage d'Avesnes. — M. Besse, curé de Saint-Aubin.

Cambrésis. — M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. — MM. le comte de Lannoy, maréchal-de-camp; — le baron de Noyelles.

Bailliage de Douai. — M. le marquis d'Aoust.

Bailliage de Bailleul. — M. le prince de Robecq, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne, etc.; — le marquis de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

Hainaut. — MM. le duc de Croï, chevalier des ordres du roi; — le comte de la Marck.

Bailliage d'Avesnes. — M. le comte François de Sainte-Aldegonde, colonel au régiment de Royal-Champagne.

Cambrésis. — M. le marquis d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. — MM. Chombart, propriétaire; — Lepoutre, fermier; — Scheppers, négociant à Lille; — Wartel, avocat à Lille.

Bailliage de Douai. — MM. Merlin, avocat au parlement de

Flandre, secrétaire du roi ; — Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Bailliage de Bailleul. — MM. Delattre de Bolzeart, maître particulier des eaux et forêts à Merville ; — Herwyn, conseiller pensionnaire à Hondschoote ; — Dekytspotter, lieutenant-criminel ; — Bouchette, avocat à Bergues.

Ville de Valenciennes. — MM. Nicodème, ancien échevin ; — Perdry, idem.

Bailliage du Quesnoy. — MM. Gossuin, lieutenant-général du bailliage ; — Poncin, avocat.

Bailliage d'Avesnes. — MM. Darche, maître de forges à Mariembourg ; — Hennet, prévôt de Maubeuge.

Cambrésis. — MM. Delambre, cultivateur ; — Mortier, idem.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

Réunie le 1.er octobre 1791, en vertu de la Constitution du 3 septembre même année.

Membres. — MM. Emmery, Jean-Marie, colonel de la garde nationale de Dunkerque ; — Cochet, Henri, administrateur et membre du directoire du département ; — Gossuin, Constant-Joseph, membre du directoire et président de l'assemblée électorale ; — Lemesre, Jean-Baptiste, administrateur du département ; — Prouveur, juge au tribunal du district de Valenciennes ; — Carpentier, président du district d'Hazebrouck ; — Lejosne, Etienne-Philippe-Marie, administrateur, membre du directoire du district de Douai ; — Lefebvre, officier municipal au Quesnoy ; — Duhem, médecin et juge-de-paix à Lille ; — Vanhoenacker, maire de Lille ; — Coppens, président du département ; — Lacombe St.-Michel, capitaine commandant au 7.e régiment d'artillerie.

Suppléants. — MM. Salengros, officier municipal à Maubeuge ; — Grenet, procureur de la commune de Valenciennes ; — Woussen, procureur-syndic du district d'Hazebrouck ; — Sta, officier municipal à Lille.

CONVENTION NATIONALE

Convoquée par décret de l'assemblée législative du 10 août 1792, et réunie le 21 septembre suivant.

MM. Merlin, de l'assemblée constituante ; — Duhem, ex-législateur ; — Gossuin, idem ; — Cochet, idem ; — Fockedey, négociant à Dunkerque ; — Briez, procureur-syndic du district de Valenciennes ; — Carpentier, ex-législateur ; — Lesage-Senaux, de Cambrai ; — Salengros, officier municipal à Maubeuge.

CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS

Réunis le 5 brumaire an IV.

Conformément aux lois des 13 fructidor an III et 30 vendémiaire an IV, le corps législatif institué par la Constitution de l'an III a été formé, savoir : pour deux tiers, des membres de la Convention réélus par les corps électoraux, et pour le troisième tiers, de membres désignés par les députés réélus de la Convention assemblés en comité électoral. La division des membres entre les deux Conseils a été formée ensuite par la voie du sort.

NOTA. Le *Moniteur* de l'époque n'a pas publié les noms des membres de la première formation de ces Conseils, et les recherches faites dans les archives du département n'ont procuré à ce sujet aucun renseignement.

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES, EN GERMINAL AN VI.

Conseil des Anciens. — MM. Chombart, de Lille, ex-constituant; — Coquillier, cultivateur de l'arrondissement de Dunkerque; — Vankempen, de Dunkerque, ancien administrateur du département; — Delahaye, président de l'administration municipale de Valenciennes.

Conseil des Cinq-Cents. — MM. Pottier, administrateur du département; — Declercq, Honoré; — Delabuisset, de Douai; — Thélu, Théodore, négociant et municipal, à Dunkerque; — Gossuin, ex-conventionnel; — Béthune, juge à Cambrai; — Leclercq-Scheppers, commissaire près de la municipalité de Lille; — Lesage-Senault, ex-conventionnel; — Lequinio, idem. (1)

RENOUVELLEMENT DU TIERS EN GERMINAL AN VII.

Conseil des Anciens. — MM. Rivière, administrateur du département; — Baillion, du Quesnoy; — Courte, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du Nord.

Conseil des Cinq-Cents. — MM. Dumonceaux, de Douai; — Delsaux, de Cambrai; — Woussen, d'Hazebrouck, membre sortant; — Danel (Paul), de Lille; — Dumoulin, juge.

CORPS LÉGISLATIF

Institué en vertu de la constitution de l'an VIII.

PREMIÈRE FORMATION. — NOMINATION PAR LE SÉNAT, DU 4 NIVOSE MÊME ANNÉE.

MM. Baillion (du Nord), du conseil des Anciens; — Danel (Paul),

(1) Son élection a été annulée.

du conseil des Cinq-Cents ; — Dumoulin, idem ; — Gossuin, idem; — Rivière, du conseil des Anciens ; — Vankempen, idem.

RENOUVELLEMENT DU 5 VENDÉMIAIRE AN XIV.

MM. D'haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier président de la Cour d'appel de Douai ; — Emmery (Jean-Marie-Joseph), ex-législateur, maire de Dunkerque ; — Schadet (Louis-Philippe-Winoc), sous-préfet de Dunkerque ; — Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade, retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes; — Farez (Maximilien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai ; — Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai ; — De Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'Etat ; — Duquesne (Albert-François), négociant à La Gorgue.

RENOUVELLEMENT DU 8 MAI 1814.

MM. Farez, membre sortant ; — le chevalier Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille ; — Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif ; — Schadet, membre sortant ; — le chevalier Emmery, idem ; — le comte de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France ; — Baillion, Jean-Antoine-Joseph, maire du Quesnoy, ancien membre du corps législatif ; — Dequeux-Saint-Hilaire, Philippe-Alexandre, sous-préfet d'Hazebrouck.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Instituée par la Charte constitutionnelle de 1814.

Cette Chambre a été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Elue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur-général des forêts ; — Merlin, procureur-général près la cour de cassation ; — Farez, ex-législateur ; — Dumoulin, idem ; — Demoustier, maire de Douai ; — Kœnig, maire de Dunkerque ; — De Warenghien, premier président de la Cour impériale ; — Bottin, secrétaire-général de la Préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ÉLECTIONS DU 22 AOUT 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille ; — Desmoutier,

Ernest, conseiller de préfecture; — comte de Béthisy, lieutenant-général; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; — d'Estourmel fils, officier; — Van Merris, maire de Bailleul; — marquis de la Maisonfort, maréchal-de-camp attaché à la maison du roi; — baron Coppens, d'Hondschoote; — Deforest de Quartdeville, conseiller à la cour royale de Douai; — baron Romain de Brigode, maire d'Annappes; — Benoist, maire de Valenciennes; — Bernard.

ÉLECTIONS DES 25 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✲, négociant à Lille; — le baron de Brigode, Romain, ✲, propriétaire, maire d'Annappes; — le baron Coppens, ✲, propriétaire à Hondschoote; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai; — Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture; — Dupleix de Mézy (C. ✲), ancien préfet du Nord, directeur-général des postes; — le duc de Trévise (G. ✲), maréchal de France, gouverneur de la 16.e division militaire.

ÉLECTION DU 20 SEPTEMBRE 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE 1818.

MM. le baron de Brigode, ✲, maire d'Annappes; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale; — Dequeux Saint-Hilaire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck, — Dupleix de Mézy, directeur-général des postes; — Frémicourt, négociant à Cambrai; — Gossuin, ✲, receveur-général du département; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du Conseil général du département, à Lille; — Révoire, président du Tribunal de commerce de Lille.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1820.

Collége départemental. — MM. le comte de Muyssart, maire de Lille; — De Staplande, propriétaire à Bergues; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; — de Béthisy, lieutenant-général.

ÉLECTIONS DU 28 JANVIER 1822.

Collége de Cambrai. — M. d'Estourmel fils, à Estourmel.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1822.

Collèges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns, propriétaire à Dunkerque; — comte de Béthisy, lieutenant-général; — de Bully,

payeur du département ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille; — de Préseau, propriétaire à Dompierre; — Cotteau, propriétaire à Cambrai; — Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai; — Merlin de Beaugrenier, propriétaire à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 20 NOVEMBRE 1822.

Collège départemental. — MM. Marchangy, avocat-général à la cour de cassation (1); — le comte de Muyssart, maire de Lille; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau; —Van Merris-Hynderick, maire de Bailleul.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1823.

Collège départemental. — M. Marchangy.

ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 1824.

Collèges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns; — de la Basèque, propriétaire; — de Bully; — Potteau d'Hancardrie; — de Caraman, à Paris; — Cotteau; — Durand d'Elecourt; — Merlin de Beaugrenier.

Collège départemental. — MM. De Muyssart, — Bricout de Cantrainne; — Van Merris-Hynderick; — Barrois-Virnot, négociant à Lille.

ÉLECTIONS DU 17 NOVEMBRE 1827.

Collèges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque; — de la Basèque; — de Bully; — Potteau d'Hancardrie; — De Caux, lieutenant-général; — Cotteau; — Durand d'Elecourt; — le baron Pas de Beaulieu, ancien officier supérieur, à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 24 NOVEMBRE 1827.

Collège départemental. — MM. Barrois; — De Francqueville de Bourlon; — le baron de Lépine, maire du Quesnoy; — Ravez, président de la chambre des députés (2).

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL 1829.

Collège départemental. — M. le baron de Brigode.

ÉLECTIONS DU 14 MAI 1829.

Collège d'Hazebrouck. — M. le comte de Murat, ancien préfet du Nord.

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

(2) A opté pour un autre département.

ÉLECTIONS DU 23 JUIN 1830.

Collèges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel ; — Warein, maire d'Hazebrouck ; — Barrois-Virnot ; — baron de Brigode ✲ ; — d'Estourmel fils, propriétaire à Estourmel ; — De Caux ; — vicomte de Montozon, maire de Lallaing ; — De Vatimesnil.

ÉLECTIONS DU 3 JUILLET 1830.

Collège départemental. — MM. Paul Lemaire, négociant, à Dunkerque ; — Paturle, manufacturier au Câteau ; — Lorain fils, juge au tribunal de Lille ; — Martin fils, avocat à Douai.

ÉLECTIONS DU 5 JUILLET 1831 (1).

MM. Barrois-Virnot ; — le baron de Brigode ; — Coget (Alexandre), maire de Thumeries ; — le vicomte de Montozon ; — Martin fils ; — Dupouy aîné, négociant à Dunkerque ; — Lemaire (Paul) colonel de la garde nationale, idem ; — Lallier-Frémicourt, président du tribunal de commerce de Cambrai ; — comte d'Estourmel, ancien officier supérieur ; — Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris ; — Warein.

ÉLECTION DU 7 JANVIER 1833.

Collège de Dunkerque (arrondissement). — M. de Lamartine.

ÉLECTION DU 7 SEPTEMBRE 1833.

Collège de Douai (arrondissement). M. Martin, avocat-général à la cour de cassation (2).

ÉLECTION DU 10 MAI 1834.

Collège de Douai (arrondissement). M. Martin ✲, procureur-général à la cour royale de Paris (3).

ÉLECTIONS DU 21 JUIN 1834.

MM. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille ; — le baron de Brigode ; — Hennequin avocat à Paris ; — comte de Montozon ; — Martin ✲ ; — le comte Roger (Edouard), à Paris ; — De Lamartine ; — Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai ; — comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie ; — Dumont ; — Merlin (Eugène), lieutenant-général ; — Warein, propriétaire.

(1) Plus de collège départemental.
(2) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.
(3) Idem comme procureur-général.

ÉLECTION DU 4 AOUT 1835.

Collège de Cambrai (ville). — M. d'Haubersart, maître des requêtes.

ÉLECTIONS DU 4 NOVEMBRE 1837.

MM. Delespaul; — Josson, président du tribunal de première instance de Lille; — Hennequin; — comte de Montozon; — Martin, ✲; — comte Roger (Edmond); — de Lamartine; — Taillandier; — Corne, président du tribunal de 1.er instance de Douai; — Taillandier (1); — Warein.

ÉLECTION DU 3 FÉVRIER 1838.

Collège d'Avesnes. — M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

ÉLECTION DU 3 MARS 1838.

Collège de Dunkerque (arrondissement). — M. Louis de Staplande, propriétaire à Bergues.

ÉLECTIONS DU 2 MARS 1839.

MM. Delespaul; — Lestiboudois (Thémistocle), docteur en médecine à Lille; — le vicomte de Villeneuve (O. ✲), ancien préfet du Nord; — Le comte de Montozon; — Martin, ✲, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes; — comte Roger; — Louis de Staplande; — Taillandier; —Corne; — Dumont; — Marchant; — Warein.

ÉLECTIONS DU 9 JUILLET 1842.

MM. Delespaul; — Lestiboudois (Thém.); — le vicomte de Villeneuve; — le comte de Montozon; — Martin, ✲; — comte Roger; — de Staplande; — d'Haubersart, conseiller-d'État; — Corne; — de Maingoval, propriétaire à Valenciennes; — Berryer fils, avocat à Paris (2).

ÉLECTION DU 24 SEPTEMBRE 1842.

Collège d'Hazebrouck. — M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

ÉLECTIONS DU 1.er AOUT 1846.

Premier arrondissement électoral; Lille (ville), cantons centre et ouest. — M. Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille, membre du Conseil général du département.

(1) A opté pour Cambrai.
(2) A opté pour un autre département.

2.e — *Lille (ville), cantons nord-est, sud-est et sud-ouest.* — M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille, membre du Conseil général du département.

3.e — *Lille (arrondissement, moins les cantons de la ville).* — M. le vicomte de Villeneuve (O. ✲), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4.e — *Douai (ville).* — M. Bommart, ✲, ingénieur en chef, inspecteur de l'Ecole royale des ponts-et-chaussées.

5.e — *Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville.* — M. Martin du Nord (G. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6.e — *Dunkerque (ville), deux cantons.* — M. le comte Roger, Edmond, ✲, ancien secrétaire d'ambassade.

7.e — *Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. Dehau de Staplande, Louis, membre du Conseil général du département.

8.e — *Cambrai (ville), deux cantons.* — M. le vicomte d'Haubersart, ✲, conseiller-d'Etat en service ordinaire.

9.e — *Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. le vicomte de St.-Aignan (O. ✲), conseiller-d'Etat en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10.e — *Valenciennes (arrondissement).* — M. le baron de Maingoval, ancien officier.

11.e — *Avesnes (arrondissement).* — M. Béhic, Armand, ✲, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12.e — *Hazebrouck (arrondissement).* — M. Plichon, ✲, avocat, docteur en droit.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1847.

5.e *Collège.* — *Douai.* — M. Guilbert, ✲, conseiller de préfecture.

CONSEIL D'ÉTAT.

Président. M. le garde-des-sceaux.

Vice-Président. M. le baron Girod (de l'Ain) (G. ✲), pair de France.

Vice-Présidents des comités. MM. N....., vice-président du comité du commerce, de l'agriculture et des travaux publics; — Maillard (G. O. ✲), pair, vice-président du comité de l'intérieur et de l'instruction publique; — vicomte de Préval (G. ✲), pair, lieutenant-général, vice-président du comité de la guerre et de la marine; — Vivien (O. ✲), député, vice-président du comité de législation; — Vitet (O. ✲), député, vice-président du comité des finances.

Conseillers-d'État en service ordinaire.

MM.

Kératry (O. ✲), pair.
Comte Jacqueminot de Ham (G. O. ✲), pair.
Macarel (C. ✲).
Taboureau (O. ✲).
Comte de Janzé (O. ✲).
Fumeron d'Ardeuil (O. ✲).
Réal (Félix), (O. ✲), député.
Comte O'Donnel (O. ✲).
Baron Baude (O. ✲).
Denoyer (Ch.) (O. ✲).
Vicomte de Chasseloup-Laubat (O. ✲), député.
Boulay (J.) (de la Meurthe) (O. ✲).
V.te d'Haubersart (O. ✲), dép.
Lanyer (O. ✲), député.
Mottet (O. ✲), député.
Tournouër (O. ✲).
Rivet, ✲, député.
Vincens (O. ✲).
Janvier, ✲, député.
Baron Tupinier (G. O. ✲), dép.
Marchand, ✲.
V.te de St.-Aignan (O. ✲), dép.
Liadières (O. ✲), député.
Paravey, ✲.

Conseillers-d'État en service extraordinaire autorisés à participer aux travaux des comités et aux délibérations du Conseil.

MM.

Legrand (G. O. ✲), sous-secrétaire-d'État au département des travaux publics.
Passy (A.) (C. ✲), sous-secrétaire-d'État au département de l'intérieur.
Jubelin (G. O. ✲), sous-secrétaire-d'État au département de la marine et des colonies.
Baron Martineau des Chenetz (G. O. ✲).
Calmon (G. O. ✲), député, directeur-général de l'administration de l'enregistrement et des domaines.
Comte de Rambuteau (G. O. ✲), préfet de la Seine.
Baron Rodier (C. ✲), directeur de la comptabilité générale des finances.
Genty de Bussy (C. ✲), intendant-militaire.
Delessert (Gabriel), (G. O. ✲), Préfet de police.
Comte Dejean (O. ✲), directeur de l'administration des postes.
Saint-Marc-Girardin (O. ✲), député, conseiller titulaire de l'Université.
Vatout (C. ✲), président du conseil des bâtiments civils.
Boursy (C. ✲), directeur-général de l'administration des contributions indirectes.
Gréterin (C. ✲), directeur-général de l'administration des douanes.
Cordier (C. ✲), pair, membre de l'Institut, inspecteur-général des mines.
Baumes, ✲, ancien préfet, membre du conseil supérieur de santé.
Camille Paganel (C. ✲), député, secrétaire-général du ministère de l'agriculture et du commerce.
Desclozeaux (O. ✲), secrétaire-

général du ministère de la justice.
Dessauret (O. ✲), député.
Comte Siméon (O. ✲), député, directeur-général de l'administration de stabacs.

Maîtres des requêtes en service ordinaire.

MM.
De Cheveigné (O. ✲).
De Jouvencel, ✲, député.
Baron Lucas, ✲.
Baron Lelorgne d'Ideville (O. ✲), député.
Vicomte Debonnaire de Gif, ✲.
Bouchené-Lefer.
Pagès.
Ternaux (Mortimer) (O. ✲).
Guilhem (Achille) (O. ✲.).
Hély d'Oissel, ✲.
Raulin, ✲.
Pérignon, ✲.
Vuillefroy, ✲.
Thierry, O. ✲.
Louyer-Villermay, ✲.

MM.
Cornudet, ✲.
François.
Montaud, ✲.
Masson, ✲.
Vicomte Redon de Beaupréau.
Boulatignier, ✲.
Laffon de Ladébat, ✲.
De Sahune, ✲, député.
Gomel.
Calmon, ✲.
Comte Hallez-Claparède, député.
Baron Léon de Bussière.
Vuitry.
Raverchon, ✲.
Vicomte Camus-Dumartroy.

Maître des requêtes, secrétaire-général du Conseil d'État. — M. Prosper Hochet, ✲.

Maîtres des requêtes en service extrordinaire autorisés à prendre part aux travaux des comités et aux délibérations du conseil.

MM.
Le Bœuf (O. ✲), directeur des fonds et de la comptabilité de la Légion-d'Honneur.
De Jussieu, ✲.
Baron Desmousseaux de Givré, ✲, député.
Lacoudrais (O. ✲), député, membre du conseil d'amirauté.
Decrusy, ✲, directeur au ministère de la justice.
Mahérault (O. ✲), directeur au ministère de la guerre.
Génie (C. ✲), chef du cabinet du ministère des affaires étrangères.

MM.
Cauchy (O. ✲), garde des archives de la chambre des pairs.
Thomas (C. ✲), payeur central du trésor public.
Carihaut.
Comte de Gasparin (Agénor), ✲, député.
Marec (O. ✲), sous-directeur au ministère de la marine.
Tripier (Félix), ✲.
Dubois (Emile), ✲.

Comte de Luçay, ✲.
Comte E. de Caffarelli.
Boivin, ✲.
Anthoine.
Nisard, ✲, député, chef de division au ministère de l'instruction publique.
De Chantelou, ✲.
Cerclet, ✲, secrétaire-rédacteur de la chambre des députés.
Robillard, ✲.
Baron de Septenville.
Fleuriau (C. ✲), directeur au ministère de la marine.
Lerminier, ✲, professeur au Collège de France.
Cuvier, ✲, sous-directeur à l'administration des cultes.
De Wailly, ✲, inspecteur général de la Liste civile.
Comte Faye, ✲.
Goupil.
Monnier, ✲.
Chaucheprat (O. ✲), chef de la division du secrétariat du ministère de la marine.
Le Bertre, ✲, directeur à l'intendance générale de la Liste civile.
De Cheppe (O. ✲), chef de division au ministère des travaux publics.
Rendu (C. ✲), conseiller titulaire de l'Université.
Crétu (O. ✲).
Cavé (O. ✲), chef de la division des beaux-arts au ministere de l'intérieur.
De Lavergne (O. ✲), sous-directeur au ministère des affaires étrangères.
Allard (O. ✲), député, lieutenant-colonel du génie.
De Lagravière, secrétaire du conseil supérieur des établissements généraux de bienfaisance.
Baron de Beaulieu (O. ✲), membre de la commission consultative des colonies.
Sénac, ✲, directeur au ministère du commerce.
Brame, membre du conseil supérieur de santé.
Vicomte de Tascher.
Langlois (O. ✲), chef de division au ministère du commerce.
Meilheurat (O. ✲), député, directeur au ministère de la justice.
Garnier-Dubourgneuf, ✲, idem.
De Marbot.
Avril (O. ✲), inspecteur divisionnaire adjoint des ponts-et-chaussées.
Boulage (O. ✲), chef de division au ministère des travaux publics.
Boucher (O. ✲), directeur des ports.
De la Chauvinière (Léon), ✲, garde adjoint des archives de la chambre des pairs.
Crignon de Montigny, membre de la commission administrative des chemins de fer.
Nouton (C. ✲), directeur du cabinet du ministère des finances.
De la Cour (✲), sous-directeur à l'administration des cultes.
Evrard de Saint-Jean (O. ✲), intendant militaire, directeur au ministère de la guerre.
Rhoné (Léon).
Andrey (O. ✲), directeur au ministère des finances.

Marquis de Chantérac, ancien sous-préfet.
De Noue (O. ✲), chef de division au ministère des travaux publics.
Ravaisson (O. ✲), inspecteur-général des bibliothèques.
Frémy, ✲, membre de la commission administrative des chemins de fer.
Du Berthier.
Comte Dubois, ✲, directeur des travaux publics en Algérie.
De Vandeul.
Comte d'Ormesson.
Salmon.
Baron de Chateaubourg.
Périer (Ed).
Ladoucette.
Richaud.
Halgan.
Comte Dupleix de Mézy, ✲.
Le Tellier.
De Lalleau, ✲, membre de la commission administrative des chemins de fer.
Guérard (O. ✲), directeur-adjoint au ministère de la guerre.
Chasseriau, ✲, historiographe de la marine.
Leclercq, ✲, chef de cabinet du ministère de l'intérieur.
Randoin, ✲, inspecteur-général des prisons.
Dutens, ✲, ancien sous-préfet.
Foucher, Victor (O. ✲), directeur-général des affaires civiles en Algérie.
Jourdan (C. ✲), préfet des Basses-Alpes.

MINISTÈRES.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL.

M. Guizot (G. ✲), député, *Président du Conseil.*

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

MM. Hébert (C. ✲), député, *garde-des-sceaux ;* — Moulin, *directeur-général de l'administration des cultes ;* — Desclozeaux (O. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général, commissaire du roi au sceau.*

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Guizot (G. ✲), député, membre de l'Académie française, *ministre.*

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

MM. le lieutenant-général Trézel (G. O. ✲), pair de France, *ministre ;* — Magne, *sous-secrétaire d'état.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

MM. le duc de Montebello (G. ✲), pair de France, *ministre ;* — Jubelin (G. O. ✲), conseiller-d'état, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

MM. le comte Duchâtel (Tanneguy), (G. ✲), député, *ministre*; — Passy (A.), (C. ✲), député, *sous-secrétaire-d'état.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Jayr, (C. ✲), pair de France, *ministre;* — Legrand (G. O. ✲), *sous-secrétaire-d'état.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. Cunin-Gridaine (G. O. ✲), député, *ministre;* — Paganel, (C.), conseiller-d'état, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le comte de Salvandy (G. ✲), député, membre de l'Académie française, *ministre, grand-maître de l'Université.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Dumon (G. O. ✲), député, *ministre;* — de Saint-Julle de Colmont (O. ✲), *secrétaire-général.*

ADMINISTRATION DES REVENUS PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Calmon (G. O. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

DOUANES. — M. Gréterin (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Boursy (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

TABACS. — M. le comte Siméon (C. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

POSTES. — M. Dejean (O. ✲), conseiller-d'état, *directeur-général.*

FORÊTS. — M. Legrand (de l'Oise), (C. ✲), *directeur-général.*

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Laurence (O. ✲), *directeur-général.*

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du Tribunat, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller-d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. le baron Duplantier, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. le comte Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'Etat en mission.

M. le baron Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre-d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'Etat, directeur-général des postes.

M. le comte de Rémuzat, grand'croix de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. le comte H. de Murat, conseiller-d'Etat, commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. le comte Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller-d'Etat,

officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. le baron MÉCHIN, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. le vicomte DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. le baron Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'Etat, grand-officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer, nommé le 15 mai 1845.

Préfet. M. Em. Desmousseaux de Givré (O. ✻).

Secrétaire-général. M. le baron de Bry, ✻.

Conseil de Préfecture. MM. le Préfet, président; — Legrand; — Derbigny; — Guilbert-Estevez, ✻; — V. Balsac; — N....

Conseil général du département.

D'après la loi du 22 juin 1833, le Conseil général du département du Nord est composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissements : Dunkerque, 3; — Hazebrouck, 4; — Lille, 8; — Cambrai, 4; — Avesnes, 4; — Douai, 3; — Valenciennes, 4.

Ces trente membres sont :

MM. de Staplande, Louis, propriétaire à Bergues, et membre de la chambre des députés.
Fernier (O. ✻), pair de France à Paris.
Lemaire, avocat à Dunkerque.
Cleenewerck, ✻, propriétaire et maire à Hazebrouck.
Béhaghel, Louis, négociant et propriétaire à Bailleul.
Deschodt, avocat à Hazebrouck.
Dagnan, Benjamin, propriétaire à Merville.
Lestiboudois, membre de la Chambre des députés à Lille.
Smet, Jean-Baptiste, ✻, propriétaire à Lille.
Delespaul, substitut du procureur du roi à Lille et membre de la Chambre des députés.
Defontaine, Louis, ✻, ancien notaire à Lille.
Parrayon-Champon, propriétaire à Roubaix.
Cogez, fabricant de sucre indigène à Marquillies.

MM. Mimerel (O. ✻), négociant à Roubaix.
Defontaine, Ed., ✻, ancien président et propriétaire à Marquette.
François-Deloffre, ✻, propriétaire à Cambrai.
Béry, ✻, propriétaire à Cambrai.
Desmoutier, propriétaire à Viesly.
Mouton, avocat à Cambrai.
Hannoye, avocat à Avesnes.
Marchant, propriétaire à Maubeuge.
Piette, propriétaire au Quesnoy.
George, propriétaire à Avesnes.
Le comte de Montozon, ✻, pair de France à Lallaing.
Danel, premier avocat-général à Douai.
Choque, propriétaire à Douai.
Boulanger, juge au tribunal civil à Valenciennes.
Hamoir-Boursier, négociant à Valenciennes.
Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Lécuyer, ✻, président du tribunal de première instance à Valenciennes.

Ces membres, nommés pour neuf ans, doivent être renouvelés par tiers tous les trois ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, le Conseil général, dans sa session de 1834, la première qui a suivi son élection a divisé les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries, pour le renouvellement de ses membres.

Le 23 juillet 1834, M. le Préfet, en Conseil de préfecture et en séance publique, a procédé au tirage au sort desdites séries, pour régler l'ordre de renouvellement.

Les première et deuxième séries ont été renouvelées en décembre 1836 et 1839; la troisième l'a été en 1842.

Série à renouveler en 1848.

Cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt; M. de Staplande.
——— Cassel et Steenvoorde, M. Deschodt.
——— Lille Sud-Ouest et Haubourdin, M. Delespaul.
——— Lannoy et Roubaix, M. Mimerel.
——— Tourcoing Nord et Sud, M. E. Defontaine.
——— Le Cateau, M. Mouton.
——— Landrecies et Le Quesnoy Est et Ouest, M. Piette.
——— Solre-le-Château et Trélon, M. George.
——— Douai-Sud et Arleux, M. Choque.
——— Condé, M. Lécuyer.

Série à renouveler en 1851.

CANTONS DE DUNKERQUE EST et OUEST, M. Lemaire.
——— MERVILLE, M. Degruson.
——— LILLE CENTRE et OUEST, M. Lestiboudois.
——— ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine.
——— CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Parrayon-Champon.
——— CAMBRAI EST et OUEST, M. François.
——— AVESNES NORD, SUD et BERLAIMONT, M. Hannoye.
——— DOUAI-NORD et MARCHIENNES, M. de Montozon.
——— VALENCIENNES EST et NORD, M. Hamoir-Boursier.
——— SAINT-AMAND, rive droite et rive gauche, M. Desespringalle.

Série à renouveler en 1854.

CANTONS DE GRAVELINES et BOURBOURG, M. Ferrier.
——— BAILLEUL NORD-EST et SUD-OUEST, M. Behaghel.
——— HAZEBROUCK NORD et SUD, M. Cleenewerck.
——— LILLE NORD-EST et SUD-EST, M. Smet.
——— LA BASSÉE et SECLIN, M. Coget.
——— CARNIÈRES et SOLESMES, M. Desmoutier.
——— CLARY et MARCOING, M. Béry.
——— BAVAY et MAUBEUGE, M. Marchant.
——— DOUAI-OUEST et ORCHIES, M. Danel.
——— VALENCIENNES-SUD et BOUCHAIN, M. Boulanger.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

PREMIÈRE DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

BUREAU DES FINANCES.

Chef, M. Strub.

Expéditionnaires, MM. Foulon, — Martel, — Vesnat et Trentesaux.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons; — droit d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; — autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois com-

munaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises : — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Chef, M. Lefebvre.
Expéditionnaire, M. Laurent.
Surnuméraire, M. Béhague.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — Frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses de culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Devaux.
Commis principaux, MM. Lechien et Joly.
Expéditionnaire, M. Bernard.

ATTRIBUTIONS. Domaine ; — affaires contentieuses ; — ventes de biens ; — ventes d'objets mobiliers ; — révélations ; — successions dévolues à l'État ; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public ; — correspondance ; — cautionnements ; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts ; — délimitations ; — droits d'usage ; — aliénations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — réglements des budgets ; — apurement des comptes ; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisses d'épargne ; — organisation.

DEUXIÈME DIVISION.

Chef, M. Deblock.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET POLICE.

Chef, M. Druez.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Expéditionnaires, MM. Butin, — Breton, — Botto, — Saint-Aubert.
Surnuméraire, M. de St.-Mars.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture ; — distribution dans les bureaux ; — état de situation des affaires en retard ; — renseignements à donner sur cette situation ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois*, des ordonnances royales et des *Actes administratifs de la Préfecture* ; — tenue du registre aux arrêtés du conseil de préfecture ; — visas et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative et renouvellement triennal ; — réunion des éléments de la session du Conseil général et classement des papiers de ce Conseil ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie, gravures et lithographies ; — journaux et écrits périodiques ; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévoûment. = Mouvement de la population ; — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury ; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances ; — police de la boulangerie. = Agriculture ; — amélioration des chevaux ; — foires, marchés ; — sociétés savantes ; — beaux-arts ; — monuments historiques ; — archives ; — commerce ; — industrie ; — travail des enfants dans les maunfactures. = École des arts et métiers ; — écoles polytechnique et militaire ; — école navale. — école des mineurs. = Tribunaux de commerce ; — chambres de commerce ; — chambres consultatives des arts et manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique ; — colléges royaux et communaux ; — collation de bourses ; — école normale ; — écoles primaires ; — salles d'asile ; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes ; — congrégations religieuses. = Art de guérir ; — écoles de médecine ; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes ; — vaccine ; — épidémies ; — eaux thermales ; — Médecine vétérinaire ; — école vétérinaire d'Alfort.

POLICE.

Chef, M. Vincent.
Employé principal, M. Lauridant.
Expéditionnaires, MM. Plumecocq et Dupire.

ATTRIBUTIONS. — Police générale, municipale et rurale ; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons ; — maison centrale de force et de correction ; — maisons de justice, d'arrêt et de correction ; — dépôts de sûreté ; — maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et

condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger ; — passe-ports gratuits ; — passe-ports avec secours de route ; — Permis de port-d'armes de chasse ; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Échenillage. = État-civil ; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère ; — départs d'ouvriers pour l'Afrique ; — transports d'armes et de poudre. = Incendies ; — pompiers soldés.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, M. Braff.
Sous-chef, M. Raëns.
Expéditionnaire, M. Rudot.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacements ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; — service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siége ; — vivres et fourrages ; — abattage et transport de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers ; — dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime ; — pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale, — son service dans les places fortes.

TROISIÈME DIVISION.

Chef, M. Demeuldre.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, M. Petit.
Sous-chef, M. A. Landrieu.
Expéditionnaires, MM. Baillœul, — Masaret, — Demeuldre fils, — Mallebrancq fils, — H. Landrieu, — Baillœul.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. — Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, poids des voitures ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts-et-chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques : — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propiété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances du roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques, sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Leglay, ✲, *archiviste-général*. — Leglay fils, employé à la section historique. — Alph. Boussemart, employé à la section administrative.

***Imprimeur de la préfecture*, M. L. Danel, imprimeur du roi.**

***Graveur de la préfecture*, M. Jouvenel, ✲.**

Audiences de M. le Préfet.

Lundi, mercredi et samedi, de une heure à trois heures.

MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

***Huissier de la préfecture*, le sieur Masquelier.**

***Concierge de l'hôtel*, le sieur Louis Guillan.**

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le conseil général, dans sa session de 1834, a divisé en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il a été procédé au tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage a été fait par le Préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La 1.re série a été renouvelée au mois de décembre 1842.

La 2.e l'a été en décembre 1839 et en décembre 1845.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. Quintard, ✲.
Secrétaire, M. Morin.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Bergues, M. Zylof d'Obigny, propriétaire à Bergues.
- ——— M. Delaroière, notaire à Bergues.
- Hondschoote, M. Delaroière, doct. en méd. à Hondschoote.
- Wormhoudt, M. Blanckaert, avocat à Wormhoudt.

2.e série.
- Dunkerque-Est, M. Mollet, propriétaire à Dunkerque.
- ——— M. Declebsattel, avocat à Dunkerque.
- Dunkerque-Ouest, M. Lemaire, colonel de la garde nationale à Dunkerque.
- Bourbourg, M. Vandenbrouque, propriétaire à Bourbourg.
- Gravelines, M. Torris, juge-de-paix à Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Cuinat, ✲.
Secrétaire, M. E. Hancquier.

Conseil d'arrondissement.

1re série.
- Hazebrouck-Nord, M. Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.
- Hazebrouck-Sud, M. Warein, Louis, ✲, propriétaire à Hazebrouck.
- Merville, M. Hennion, notaire à Estaires.
- ——— M. Duquenne, maire à La Gorgue.
- Steenvoorde, M. Revel, Germain, propr. à Steenvoorde.

2.e série.

Bailleul-Nord-Est, M. Lotthé-Vandewalle, négociant à Bailleul.
Bailleul-Sud-Ouest, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire à Bailleul.
Cassel, M. Vernimmen, maire de Zuytpeene.
——— M. Hemart, propriétaire à Cassel.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le secrétaire-général de la préfecture remplit, pour cet arrondissement, sauf pour les villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.

Lille-Centre, M. Verley, Charles, directeur de la banque à Lille.
Lille-Ouest, M. Dujardin, notaire à Lille.
Lille-Nord-Est, M. Kuhlmann, ✻, négociant à Lille.
Lille-Sud-Est, M. Richebé, Auguste, ✻, négociant à Lille.
Lille-Sud-Ouest, M. Roussel, ✻, adjoint au maire à Lille.
Armentières, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire à Armentières.
Tourcoing-Nord, M. Masurel, Carlos, négociant à Tourcoing.
Tourcoing-Sud, M. Defontaine, ancien notaire à Tourcoing.

2.e série.

La Bassée, M. de Beaulaincourt, propriétaire à Sainghin-en-Weppes.
Cysoing, M. Brame, Jules, maître des requêtes au conseil d'Etat à Lille.
Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire à Haubourdin.
Lannoy, M. Lefebvre, Julien, ✻, négociant à Lille.
Pont-à-Marcq, M. Desmoutier, propriétaire à Mons-en-Pévèle.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Frétin-Vrambout, maire à Quesnoy-sur-Deûle.
Roubaix, M. Wattine-Wattel, négociant à Roubaix.
Seclin, M. le comte du Maisniel, maire de Wattignies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, N.....
Secrétaire, M. Pourpoint.

Conseil d'arrondissement

1.re série.
- Marcoing, M. Boulanger, Edouard-Amédée, cultivateur et propriétaire à Doignies.
- Solesmes, M. Vallez, Nicolas-François, propriétaire à Briastre.
- Clary, M. Vatin-Lanthiez, propriétaire à Haucourt.
- ——— M. Millot, Philippe-François, notaire à Walincourt.
- Carnières, M. Tellier, brasseur à Carnières.
- Cambrai-Est, M. Leroy, Auguste, notaire à Cambrai.

2.e série
- Cambrai-Ouest, M. Lallier, négociant à Cambrai.
- Le Câteau, M. Boudart-Horrie, négociant au Câteau.
- ——— M. Bricout, Léopold, cultivateur à Catillon.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-Préfet, M. Dausse (O. ✻).
Secrétaire, M. Mantoulé.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Avesnes-Nord, M. Devise, propriétaire à Avesnes.
- Avesnes-Sud, M. Clavon, avocat à Avesnes.
- Bavay, M. Crapez, Martial, négociant à Bavay.
- Berlaimont, M. Deroisin, maire à Boussières.
- Maubeuge, M. Bottieau, Nic.-Rupert, pr. et maire à Maubeuge.

2.me série.
- Le Quesnoy-Est, M. Boy, Casimir, propr. au Quesnoy.
- Le Quesnoy-Ouest, M. Honoré, juge-de-paix au Quesnoy.
- Trélon, M. Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.
- Solre-le-Château, M. Delebecke, notaire et maire à Solre-le-Château.
- Landrecies, M. Vendois, médecin à Maroilles.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-Préfet, M. David.
Secrétaire, M. Deligny.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Arleux, M. Lepeuple, notaire à Arleux.
- Marchiennes, M. le baron de Bonteville, ✻, ancien Sous-Préfet et cultivateur à Hornaing.
- Orchies, M. Hennion, brasseur à Orchies.
- ——— M. Josson, Gilbert, brasseur à Orchies.

2.me série.
- Douai-Nord, M. Bommart, négociant à Douai.
- ——— M. Lequien, docteur en médecine à Douai.
- Douai-Ouest. M. Dumarquez, maire à Esquerchin.
- ——— M. Evain (C. ✲), propriétaire à Douai.
- Douai-Sud, M. Fiévet, fabricant de sucre et maire à Masny.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-Préfet, M. le comte de Malher.
Secrétaire, M. Lamy.

Conseil d'arrondissement.

1.re série.
- Condé, M. Benezech de Saint-Honoré, propriétaire à Vieux-Condé.
- Condé, M. Renard, propriétaire de verrerie à Fresnes.
- Saint-Amand, rive droite, M. Baligand, notaire à Mortagne.
- ——— rive gauche, M. Souquet-Hornez, conseiller à la cour royale à Douai.

2.me série.
- Valenciennes-Est, M. Brabant-Pureur, fabricant de sucre à Onnaing.
- Valenciennes-Nord, M. Miot, greffier du tribunal de commerce à Valenciennes,
- Valenciennes-Sud, M. Dupire, notaire à Valenciennes.
- Bouchain, M. Bouchez, notaire à Bouchin.
- ——— M. Deslinsel, cultivateur à Denain

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les membres des conseils municipaux sont classés dans les tableaux qui vont suivre, d'après le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus aux élections de 1843 et 1846.

Pour ne point interrompre l'ordre des numéros, nous avons conservé dans lesdits tableaux, à la place qu'ils doivent occuper, les noms des maires et adjoints, quoique ces noms figurent déjà en tête de chacune des municipalités ci-après indiquées.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.
Adjoints, MM. Regodt; — Lefebvre.

Conseil municipal. — MM. Dupouy, Guillaume; — Lemaire, André; — Mollet, Jean-Charles; — Carlier, Louis; — Philippe, Jean-Baptiste; — Meneboo, Pierre; — Darras, François; — Daudruy, Louis; — Delattre, François; — Bouly de Lesdain, Alexandre; — Lefebvre, Pierre; — Cuel, Charles; — Beck, Jean; — Quillacq, Louis; — Salomez, Daniel; — Bourdon, Constant; — Morel, Benjamin; — Chaveron, Raymond; — Tacquet, Pierre; — Regodt, Joseph; — Delaetre, Joseph; — Verleye, Auguste; — Petyt, Auguste; — Feron, Hector; — Beck, Philippe; — N...; — N...

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. Demeezemaker.

Adjoints, MM. Choquel; — N...

Conseil municipal, MM. Joos, Louis; — Chocqueel, Jean; — Vernaelde, Henri; — Delaroière, Charles; — De Staplande, Louis; — Wenis, Henri; — Debaecker, Louis; — Pluvier, Jean; — Demeezemaker, Stanislas; — Vandroy, Philippe; — Demazière, Bernard; — Verley, Désiré; — Planckeel, Martin; — Claeys, Jean; — Godefroid, Louis; — Zylof, Henri; — Vandewynckel, Louis; — Mouvau, Jean; — Modewyck, Benjamin; — Vareilles, François; — Stellamans, Jacques; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Guilbert.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Cleenewerck, ✲.

Adjoints, MM. Prévost; — Kien.

Conseil municipal. MM. Pouvillion, Charles; — Vandewalle, Désiré; — Thibaut, Pierre; — Warein, Louis; — Schmit, Bernard; — Deberdt, César; — Kien, Adolphe; — Bollart, Auguste; — Massiet-Dubiest, Louis; — Huyghe, Aimable; — Lemettre, François; — Cleenewerck, Henri; — Quenson, Augustin; — Vandewalle, Louis; — Leclercq, Antoine; — Clodorez, Dominique, — Delbecq, Pierre; — Prevost, Henri; — Smagghe, Louis; — Dehaine, Henri; — Debuyser, Justin; — Omaere, Louis, — Houvenaghel, Louis.

Secrétaire en chef de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Stoppelgast.

Adjoints, MM. Cordonnier, — De Coussemaker.

Conseil municipal. — MM. Plichon, Ignace; — Stoppelgast, Louis; — Flahaut-Decool; — Flahaut-Hennion; — De Coussemaker, Henri; — De Coussemaker, Louis; — Declercq, Désiré; — Colpart-Vanlerberghe; — Potier, Benjamin; — Leurs-Serlooten; — Hié-Vandermersch; — Cauwelier, Louis; Tant, Jacques; — Michel-Berteloot; — Verheyleweyen-Serleys; — Lebleu, Joseph; — Gillis-Decherf; — Delangre, François; — Cordonnier, Napoléon; — Rossert, Jean; — Leroy, Auguste; — Huwette, Alexis; — Dequidt, Charles.

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

Maire, M. Robichez.

Adjoints, MM. Duflos; — Deroy.

Conseil municipal. — MM. Robichez-Tyrant: — Hennion-Delbecque; — Deroy, Alexandre; — Duflos-Deschodt; — Beccue-Vaast; — Leconte-Dupont; — Decleene, Auguste; — Lerouge, Xavier; — Descamps-Delcambre; — Ledieu-Hadou; — Lemaire, Augustin; — Taffin-Peuvion; — Gruson-Brou; — Vieren, François; — Depecker-Ridez; — Leclercq-Flahaut; — Lesage, Aimable; — Galiot, Aimable; — Loridan-Hullebert; — Guise-Méquignon; — Robart, Louis; — Singer-Loridan; — Salomé-Defontaine.

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe.

Adjoints, MM. Delassus; — Boudville-Wiscart, ✲.

Conseil municipal. — MM. Degusson, Benjamin; — Hautecœur-Barizel; — Verhaeghe-Ledieu; — Luttun, Louis; — Duquenne-Delassus; — Roussel-Desprez; — Malvache-Porcq; — Olivier, Alphonse; — Arnould, Henri; — Boudville-Wiscart; — Delassus-Vanderberghe; — Deroo-Caulier; — Duvette, Jean-Baptiste; — Variscotte-Dubois; — Becu-Loutre; — Taquet-Delebarre; — Hue, Maurice; — Deroide-Martin; — Dupont-Leduc; — Senellart-Panier; — Clarisse-Piat; — Yon-Hadou; Leturgie-Mathieu.

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bigo, ✲.

Adjoints, MM. Roussel, ✲; Richebé, ✲; — Bommart; — Paillart.

Conseil municipal. — MM. Bernard-Rouzé; — Dourlen, Auguste; — Brame, Louis; — Blocquel, Simon; — Gentil, Nicolas; — Barrois, François; — Roussel, Persévérant; — Kolb, Charles; — Richebé, Auguste; — Godefroy, Théodore; — Huet, Charles; — Champon, César; — Bonte, Pierre; — Castelain, Jean-Baptiste; — Bernard, Henri; — Dujardin, Stanislas; — Dénisart, Adolphe; — Loiset, Alexandre; — Masurel, Jean-Baptiste; — Saint-Léger, Philippe; — Bommart, Alexandre; — Scrive, Antoine; — Delattre, Auguste; — Crespel, André; — Delespaul, Edouard; — Fevez, César; — Descat, Floris; — Smet, Jean-Baptiste; — Bigo, Louis; — Dorémieux, Charles; — Heddebault, Géry; — Paillart, Thomas; — Verley, Charles; — Lambert, Charles; — Wacrenier, César; — N...; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

COMINES.

Maire, M. Lambin.

Adjoints, MM. N...., N....

Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis; — Desbonnets, Pierre; — Dumortier, Toulemonde; — Meurillon, Augustin; — Reumaux, Louis; — Roger, Augustin; — Catteau-Lauwick; — Desprez-Damase; — Caullié-Ployart; — Lambin, Ignace; — Ghesquière Van Elslande; — Hassebroucq-Hovyn; — Cuvelier-Pagès; — Froidure fils, Auguste; — Goeman, Pierre; — Cappelle-Ghesquière; — Delbecque, Louis; — Cuvelier, Edouard; — Capelle fils, Louis; — Desbonnets, Jean-Baptiste; — Dumortier-Leclercq; — Pollet-Delebecque: — Montaigne-Delpierre.

Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon.

Adjoints, MM. Delebois; — Mahieu.

Conseil municipal. — MM. Cordonnier-Pragnet; — Wanin-Sibiette; — Mahieu-Delangre; — Beghin-Duflos; — Parent, Jean-Baptiste; — Roussel, Charles; — Delebois, Antoine; — Walckiers-Obert; — Walbecq-Lecat; — Castrique, Jean-Baptiste; — Butruy-Luthun; — Bayart-Morel; — Six-Flipo; — Dansette-Leblon; — Ghesquier, Edouard; — Deloince-Boutry; — Delangre-Deroubaix; — Thery, Lucien; — Descornez, Achille; — Butin, Louis; — Dilies-Delacroix; — Casy, Alexandre; — Bayart, Charles.

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

ROUBAIX.

Maire, M. N....

Adjoints, MM. N...., N....

La dissolution du conseil municipal de Roubaix a été prononcée. De nouvelles élections ont lieu en ce moment.

TOURCOING.

Maire, M. Carlos Mazurel.

Adjoints, MM. Timal; — Vanlaer.

Conseil municipal. — MM. Wattinne, Charles; — Defontaine, Jean; — Leloir, Chrysostôme; — Masurel, François; — Duvillier, Louis; — Desurmont, Julien; — Dervaux, Jean; — Masurel, Charles; — Wattine, Louis; — Jonglez-Wattel; — Varrasse-Courouble; — Montagne-Ducroquet; — Timal fils; — Crombez, Aimable; — Desurmont, Henri; — Ducoulombier-Danniaux; — Motte, Philippe; — Roussel de Livry, Chrétien; — Gahide-Béhague; — Vanlaer-Colette, Ferdinand; — Flipo fils aîné; — Deltour-Delepoule; — Six-Lerouge; — Requillart-Wattine; — Delobel-Wattinne; — Leroux-Leplat.

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Lecherf.

Adjoints, MM. Janty; — N....

Conseil municipal. — MM. Sarrazin, Antoine; — Merlin, Louis; — Mourmant, Edmond; — Faure, Louis; — Lefebvre-Horent; — Bériot, Nicolas; — Duchange, Alexandre; — Fays, Isidore; — Danel, Louis; — Lecherf, Romain; — Deniset, Pierre; — Verdier, Louis; — Déjaeghère, Charles; — Forgeois-Villette; — Hatton, Joseph; — Janty, Carlos; — Brontin, Auguste; — Rogié, Amédée; — Chalant, Auguste; — Mazinghien, Jean-Baptiste; — Crombet, Brutus; — Jonckhère, Augustin; — Liénard-Lemay.

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Lenglet.

Adjoints, MM. Petit-Courtin; — Savary.

Conseil municipal. — MM. de Beaumont, Émile; — Queulain, Édouard; — Lenglet, Juvénal; — Faille, Casimir; — Buzin, Jean-Baptiste; — Taffin, Pierre; — Durieux, Louis; — Lallier, Paul; — Defrémery, Pierre; — Lancelle, Théophile; — Farez, Fénélon; — Huart, Joseph; — Vallez, Remi; — Deleau, Aimable; — Savary, Charles; — Petit, Jean; — Douay, Marc; — Mallet, Ildephonse; — Pagniez, Cyrille; — Maréchal, Hyacinthe; — Lepot, Adolphe; — Leroy, Henri; — de Thieffries, Louis; —

Lesne, Alexandre ; — Moisson, Aubert ; — Pluvinage, Pierre ; — Boittelle, Casimir.

Secrétaire en chef de la mairie, M. Victor Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Sartiaux.

Adjoints, MM. Caffeau ; — Cousin.

Conseil municipal. — MM. Petit, Théophile ; — Lefebvre-Leroy ; — Collery-Colmant ; — Belin, Paul ; — Dormay, Auguste ; — Goffart-Wiart ; — Boudart-Horrie ; — Lozé aîné ; — Ternant-Renuart ; — Bricout-Auger ; — Sartiaux-Morcrette ; — Morcrette-Gallonde ; — Caffeau-Fremin ; — Herbert-Houche ; — Carlier, Charles ; — Mouton, Napoléon ; — Lozé fils ; — Chantreuil, Emile ; — Delannoy, Edouard ; — Cousin-Hennequant ; — Lavandier-Lestoquoy ; — Delvallée-Dehaussy ; — Ponsin-Bonnaire.

Secrétaire de la mairie, M. Levent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

Maire, M. Gossart, ✻.

Adjoints, MM. Evrard ; — Grossier.

Conseil municipal. — MM. Davoine, Florent ; — Clavon, Augustin ; — Lavice, Absinthe ; — Maillet, Maximilien ; — Leloup, Antoine ; — George, Célestin ; — Pillot, Edmond ; — Rigot, Zéphyr ; — Meunier, Valéry ; — Grossier, Alexandre ; — Gossart, Dominique ; — Evrard, Léopold ; — Ducarne, Henri ; — Hannoye, Désiré ; — Lécuyer, François ; — Hannoye, Prosper ; — Caverne, Jean-Baptiste ; — Durœulx, Pierre ; — Beaumont, Charles.

Secrétaires de la mairie, MM. Dubois, Jean, et Dubois, Achille.

MAUBEUGE.

Maire, M. Bottieau.

Adjoints, MM. N.., N...

Conseil municipal. — MM. Levecque, Edouard ; — Marchant, Antoine ; — Bonnot-Farineau ; — Bottieau-Nicolas ; — Baral, Hubert ; — Deladrière, Maximilien ; — Walrand, Emilien ; — Julien-Baudet ; — Quivy, Etienne ; — Bayart, Nicolas ; — Lucq, Rosa ; — Horrie, Hector ; — Autier, Jules ; — Autier, Eugène ; — Richard, Edmond ; — Dejardin, Léopold ; — Deharvengt, Constantin ; — Plichart, Augustin ; — Favarcq, Adolphe ; — Riche-Dejardin ; — Blanché, Victorien ; — Hubinet, François ; — Autier, Emmanuel.

Secrétaires de la mairie. MM. Cobert et Bastien.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. Prosper Chartier.

Adjoints, MM. Gronnier, — Delval.

Conseil municipal. — MM. Durand d'Elecourt; — Gronnier, Chrétien; — Chartier, Prosper; — Rozey, Pierre; — Lequien, Xavier; — Broux, Louis; — Dupont, Alfred; — Bommart, Anacharsis; — Leroy, Émile; — Lemaire de Marne; — Desfontaine d'Azincourt; — Pellieux, Salvador; — Delval, Donat; — Evain, Auguste; — Pinquet, Philippe; — Rossignol, Apollon; — Tarlier, Alexandre; — Courtray, Louis; — Stiévenart, Antoine; — Petit, Pierre; — Caupain-Hornez; — De Guerne, Romain; — Gelez, Félix; — Dupont, François; — Honoré, Adrien; — Coppin-Lejeune; — Lefebvre-Vallée.

Secrétaire en chef de la mairie, M. Pilate Prévost.

ORCHIES.

Maire. M. Gruyelle-Mallet.

Adjoints, MM. Delemer; — Lorthioir.

Conseil municipal. — MM. Gruyelle-Mallet; — Naveau-Fourmestraux; — Josson-Mullié; — Delgrange, Henri; — Jacquart-Depery; — Baucq-Guislain; — Delcourt, Laurent; — Dellaine, Edouard; — Delemer, Louis; — Lorthioir, Bernard; — Duhem-Dauchy; — Bombled, Emile; — Lemaire-Couteau; — Herbo, Jean-Baptiste; — Samin, Alfred; — Gamonet, Victor; — Vaillant-Charles; — Martin, François; — Treca-Treca; — Dedeuxville, Jean-Baptiste; — Baucq-Warocquier; — Cornaille, Hubert; — N...

Secrétaire de la mairie. M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire. M. Hamoir.

Adjoints. MM. de Bailliencourt; — Delame.

Conseil municipal. — MM. Miot, Charles; — Paillard, Hippolyte; — Dupont, Barthélemi; — Mabile, Albert; — de Bailliencourt, Jérôme; — Lenglé, Albert; — Ledieu, Alexandre; — Vast, Louis; — Carlier, Honoré; — Hamoir, Edouard; — Palsy, Hippolyte; — Dugimont, Louis; — Regnard, Nestor; — Delame, Léopold; — Delcourt, Théophile; — Deruesne, Jean-Baptiste; — Canonne,

Théodore; — Boca, Louis; — Serret, Georges; — Dubus, Louis; — Durieux, Stanislas; — Beauvois, Louis; — Charpentier, Benoît; — Bultot, Jacques; — Prignet, Jean; — Maugeard, Jacques; — Gamblon, Clovis.

Secrétaire de la mairie. M. Deffaux.

CONDÉ.

Maire. M. Mention.

Adjoints. MM. Caudron; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal.—MM. Dubot, Albert; — Tacquet-Flament, — Mention-Bourgogne; — Dervaux-Lefèvre; — Bracq-Miroir; — Dubois, Pierre; — Blanchart, Dominique; — Housez-Wattelez; — Dugnolle, Eloi; — Mention, Alexis; — Pureur, Pierre; — Petit-Lefebvre; — Martel, Gaston; — Wattiau-Wanon; — Charles, Joseph; — Coupin, Jean; — Cornu, Jean-Baptiste; — Darthois, Emmanuel; — Cirez, Victor; — Touillez, Stanislas; — Reguem, Jean-Baptiste; — Caudron, Charles; — Navarre, Auguste.

Secrétaire de la mairie. M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire. M. Sterlin.

Adjoints. MM. Nicolle; — Barbieux.

Conseil municipal. — MM. Sterlin-Dubois; — Pilette, Amand; — Mériaux, Henri; — Massard, Narcisse; — Davaine, Benjamin; — Desmoutier, César; — Havez, Pierre; — Nicolle, Louis; — Flescher, Edmond; — Barbieux, Antoine; — Hédon, Pierre; — de Bettignies, Maximilien; — Laby, Pierre, — Madoux, Denis; — Basiez, Louis; — Lemaire, Auguste; — Delcourt, Joachim; — de Thieffries, Alphonse (le comte); — Dufresne, François; — Désespringalle-Lescailliez; — Plichon, Eloi; — Liermain, Jean-Baptiste; — Delcourt-Hornez, François.

Secrétaire de la mairie. M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statisiique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Catelain-Milot; — Soulier. — A Bergues, M. Anache. — A Gravelines, M. Sauret de Beaumont. — A Bourbourg, M. Ferrasin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Bonnescuelle-d'Orgères. — A Bailleul, M.

Chieux. — A Estaires, M. Dreux. — A Merville, M. Raison. — A Cassel, M. Vanbambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Longhaye, ✲, *commissaire-central*; — Houzé, — Lherminé, — Perrin-Paviot, — Gontard, — Galissard. — A Armentières, M. Coorens. — A Comines, M. Richard. — A Roubaix, M. Dubamel. — A Tourcoing, M. Merlin. — A Wazemmes, M. Bachelot. — A Wattrelos, M. N....

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Renoud, ✲. — Au Cateau, M. Legillon. — A Solesmes, M. Egret-Bracq.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Delsart. — A Maubeuge, M. Boulay-Bonneville. — Au Quesnoy, M. Spital. — A Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, M. Arnoust. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Horrie.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Gravelines, Hondschoote, Merville, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines lez-Raches, Marchiennes, Sin, Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	Carion.
Hazebrouck,	De Taverne.	Maubeuge,	Levecque fils.
Bailleul,	Van Merris.	Douai,	Courtrai.
Estaires,	Bossu.	Condé,	Douchemant.
Merville,	Barizel.	Saint-Amand,	Dumoulin.
Lille,	Jouffroy.	Valenciennes,	Boduin.
Armentières,	Boussemaer.		

OCTROIS.

État nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs principaux.
Bergues,	Huyche,	Debruyne.
Bourbourg-Ville,	»	Mougey.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	»	Ballet.
Estaires,	»	Charles.
Hazebrouck,	Dupré,	Ruyssen.
La Gorgue,	»	Revel.
Merville,	»	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambèke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrants.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Vandomme.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs principaux
Les Moulins,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Brisoux.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Reboulleau,	Caselli, Giquel.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Soret,	Chabé.
Avesnes,	Dubois,	»
Bavai,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	»
Le Quesnoy,	Daverdoing,	Tissier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Louette,	Remy.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	Boudin,	Navarre.
Valenciennes,	Boizart,	Thomas.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-Major. MM. Joos, *colonel.*
Demasur, *lieutenant-colonel.*
Herrewyn, *major.*
Demazière, *chirurgien-major.*

Bataillon communal de Bergues. — M. Planckeel, Pierre, *comm.t*
——— cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, Louis, *command.t*
——— ——— de Quaëdypre. — M. Delaeter, *commandant.*

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, *commandant.*
——— cantonnal de Bourbourg-Camp.— M. Duval-Deschodt, *c.t*
——— ——— de Watten. — M. Bourgeois, *commandant.*

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

Etat-major. MM. Lemaire, André, *colonel.*
Féron, Hector, *lieutenant-colonel.*
Tresca, *major.*
Meneboo, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Duverger, *commandant.*
2.e ——— M. Taverne, *commandant.*

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N., *comm.t*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, *commandant.*
——— ——— de Rexpoëde. — M. Vandaële, P., ✲, *comm.t*

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Liéven, *commandant.*
——— ——— de Bollezeele. — M. Leurs, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Colpaert, *commandant.*
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.) M. Plouvier, Louis-Dieudonné, *commandant.*
——— ——— de Merris (B.-S.-O.), M. Gerbedoen, *command.t*

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. Behaghel, Louis, *command.t*
——— ——— de Nordpeene. — M. Duvet, Charles, *comm.t*

CANTON D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, *comm.t*
——— cantonnal de Staple (H.-N.) — M. Bogaert, *commandant.*
——— ——— de Morbecque (H.-S.) — M. Legillon, *commandant.*

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Bouillez-Verhaeghe, *com.t*
——————— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, *command.t*
——————— cantonnal de La Gorgue. — M. Claudorez, *commandant.*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, *c.t*
——————— d'Eecke. — M. Savalete, Jean, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Roussel-Baron, *comm.t*
——————— cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, *comm.t*

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Bident, *commandant.*
——————— de Fournes. — M. Sauvage, Camille, *comm.t*

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Gellé, *commandant.*
——————— de Templeuve. — M. Bonnier, Désiré, *comm.t*

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, *commandant.*
——————— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, Adalbert, *commandant.*

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Duthoit, Louis, *command.t*
——————— d'Ascq. — M. Reuflet, *commandant.*

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille (1).

État-Major. { MM. Montigny-Champon (O. ✲), *colonel.*
Duhaut, *lieutenant colonel.*
Paradis, ✲, *major.*
Degland, ✲, *chirurgien-chef.*

(1) Une ordonnance royale du 17 avril 1847 déclare applicable à la garde nationale de Lille les dispositions de l'article 1.er de l'ordonnance du 16 mars 1846, qui ont déterminé l'habillement, la coiffure, l'équipement et l'armement des gardes nationaux, sous-officiers, officiers et états-majors des légions d'infanterie de la garde nationale de Paris.

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Léger, Hippolyte, ✱, *comm.t*
1.er batail. comm. d'inf. — M. Hovelacque, *commandant.*
2.e ——————— M. Fleuriot, *commandant.*
3.e ——————— M. Desquiens, *commandant.*
4.e ——————— M. Deblock, Emile, *commandant.*
5.e ——————— M. Delattre-Dupont, *commandant.*
Bataillon de sapeurs-pompiers (corps soldé). — M. Leclercq, ✱, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Fays, *comm.t*
——— cantonnal de Wambrechies (L.-O.) — M. Denis du Péage, *commandant.*

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal de Pont-à-Marcq. — M. Testart, *commandant.*
——————— de Thumeries. — M. Coget, *commandant.*

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Guillard, Narcisse, *comm.t*
——————— de Comines. — M. Duthoit, *commandant.*

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Crombet, *commandant.*
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, J.-B., *commandant.*

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Duport, *commandant.*
——————— d'Annœullin. — M. Couvreur-Marquant, *commandant.*

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Vasseur, *commandant.*
——— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, *comm.t*
——————— de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Mulle, *comm.t*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTON DE CAMBRAI.

Ville de Cambrai.

Bataillon communal. — M. Douay, ✱, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (C.-E.) — M. N..... *commandant.*
——————— d'Escaudœuvres (id.) — M. Tellier, Ildephonse, *commandant.*
——————— d'Abancourt (C.-O.) — N...., *commandant.*
——————— de Raillencourt (id.) — M. Vangengk, *comm.t*

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, *commandant.*
——————— d'Avesnes lez-Aubert. — M. Glay, Aug., *com.t*
——————— de Quiévy. — M. Delfoly, *commandant.*

CANTON DE CATEAU.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Seydoux, *colonel.*
Béra, *lieutenant-colonel.*
Terrin, *major.*
Carlier, *chirurgien-major.*

Bataillon cantonnal du Câteau. — M. Cousin, *commandant.*
——————— de Catillon. — M. Béra, *commandant.*
——————— de St.-Souplet. — M. Caille, *commandant.*

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Hodin, *commandant.*
——————— de Walincourt. — M. Martin, *commandant.*

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Carré, *commandant.*
——————— de Masnières. — M. Dollez, *commandant.*
——————— de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, *command.t*

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Lempereur, *commandant.*
——————— de Bermerain. — M. Maillard, *commandant.*
——————— de Saulzoir. — M. Boulogne, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTON D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, *commandant.*
——————— cantonnal de St.-Aubin (Av.-N.). — M. Demoulin, *com.t*

Bataillon cantonnal de Felleries (id.) — M. Ringuet, *commandant*
——— de Cartignies (Av.-S.) — M. Estassin, *comm.*
——— d'Etrœungt (id.) — M. Bevenot, *commandant.*
——— de Marbaix. — M. Balligand, *commandant.*

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, *commandant.*
——— de Pont-sur-Sambre.— M. Couplet, *command.*t

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, *commandant.*
——— de Taisnières-sur-Hon. — M. Massart, *comm.* t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, *commandant.*
——— cantonnal de Maroilles. — M. Bachy, *commandant.*
——— de Bousies. — M. Pierchon, *commandant.*

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrant, *commandant.*
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, *commandant.*
——— de Colleret. — M. Renon, *commandant.*
——— de Beaufort. — M. Trempont, *commandant.*
——— de Ferrière-la-Grande. — M. Gossuin, *com.*t

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cantonnal de Jenlain (Quesnoy-O.)— M. Cantineau, *com.*t
Bataillon communal de Gommegnies (id.). — M. Dazin, *command.*t
——— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est). — M. le comte Louis de Nédonchel, *commandant.*
——— d'Engle-Fontaine (id.). — M. Pavot, *comm.*t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Sohier, *command.*t
——— de Cousolre. — M. Dufosset, *commandant.*

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, *commandant.*
——— de Trélon. — M. Dubois, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, *commandant.*
——— de Fressin. — M. Coquelle, *commandant.*

CANTON DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-Major. { MM. Delaby, *colonel.*
N...., *lieutenant-colonel.*
Simon, *major.*
Gelez, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✲, *commandant.*
2.e ——— ——— M. Delval, ✲, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, *comm.t*
——— ——— de Roost-War.n (D.-O.) — M. Martel, *comm.t*
——— ——— de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, *command.t*
——— ——— de Lewarde (Douai-Sud). — M. Colau, *comm.t*

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Haze, *commandant.*
——— de Somain. — M. Benoit, *commandant.*

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., *commandant.*
——— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, *command.t*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTON DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Horrie, *commandant.*
——— cantonnal de Raismes (rive-droite). — M. Lebreux, *com.t*
——— ——— de Lecelles (rive-g.e) — M. Liermain, *com.t*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Risbourg, *commandant.*
——— ——— de Denain. — M. Monpert, *commandant.*
——— ——— de Lourches. — M. Mathieu, *commandant.*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Pureur, *commandant.*
——— cantonnal de Fresnes. — M. Renard fils, *commandant.*
——— ——— de Vieux-Condé. — M. Castiaux, *commandant.*

CANTONS DE VALENCIENNES.

Ville de Valenciennes.

Bataillon communal. — M. Leclercq, *commandant*.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin. — (Valenc.-N.) — N...., *comm.t*
——— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Dassonville, *comm.t*
——— d'Onnaing (Val.-E.) — M. Brabant, Ed., *com.t*
——— de Maing (Val.-S.) — M. Crespin, *command.t*

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civil, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La Cour d'assises siége au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR ROYALE.

Premier président, **M. Le Roux de Bretagne, Auguste, (O. ✲).**

Présidents, **MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé (O. ✲); — Petit, Pierre-Félix-V.-A., ✲; — Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✲; — Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✲.**

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✲ ; — Gavelle, Antoine-Augustin-Joseph ; — Durand d'Elecourt, G.-L.-J., ✲ ; — Pieron, Charles-Philippe-René ; — Bigant, François-Constant, ✲ ; — Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✲ ; — De Warenghien, Charles-Florimond ; — Benoist, François-Joseph ; — Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✲ ; — Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis ; — Cahier, Auguste-Louis-Jean ; — Souquet, François ; — Lenglet, Lucien-Thrasybule ; — Francoville, Ovide-Aim.-Rom. ; — Minart, Pierre-Désiré ; — Lagarde fils, Constant-Louis ; — Buffin, Camille-Hyacinthe ; — Binet, Camille ; — Grimbert, Alexandre-Charles-Marie ; — Devinck, Paul ; — Lebihan, Charles-Marie-Casimir ; — Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph ; — Couture, Louis-Jean-Baptiste-Mathurin ; — Marilhat, Georges-Antoine ; — De Guerne.

Conseiller honoraire, M. Duriez.

PARQUET.

Procureur-général du roi, M. Preux, Auguste, (O. ✲).

Avocats-généraux, MM. Danel, premier avocat-général, ✲ ; — Pouilliaude de Carnières ; — De Meyer.

Substituts pour le service du parquet, MM. Bottin ; — Daman.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise-Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin, — Boudry.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1847.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier Président, M. Le Roux de Bretagne ; — *Président*, M. Gosse de Gorre ; — *conseillers*, MM. Dubrulle, — Tailliar, — Benoist, — Lenglet, — Lagarde, — Binet, — Cotteau, — Couture, — Marilhat.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Leroy de Falvy ; — *conseillers*, MM. Bigant, — de Warenghien, — Cahier, — Souquet, — Vanderwallen, — Pillot, — Grimbert, — Devinck, — Lebihan.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Maurice ; — *conseillers*, MM. Minart, — Buffin, — Couture, — de Guerne.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Petit; — *conseillers*, MM. Gavelle, — Durand d'Elecourt, — Piéron, — Francoville, — Minart; — Buffin, — de Guerne.

Avocats à la cour royale, MM. Leroy de Béthune; — Honoré, Adrien, bâtonnier; — Wagrez, Aimable-Marie: — Huré, Louis-Michel; — Talon, Charles-Emile; — Dumon, J.-B.-Aug.-J.; — Leroy, Emile; — Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Sal.; — Delebecque, Marie-P.-Alp.; — Maurice, Jules-N.-Jos.; — Devemy, Louis-Joseph; — De Bonijol-Dubrau, Ben.-Alex.-Gab.; — Parmentier, Hector-Eug.-Jos.; — Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Jos.; — Thery, Alph.-Aug.; — Chedieu, Jules-Emile; — Plichon, Ch. Ignace; — Dubus, Ulric-Théod.-Jos.; — Deledicque, Ad.-Hyac.-Jos.; — Lemaire de Marne, V.-Jules-Jos.; — d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant.; — Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos.; — Houzet, Victor; — Laloux, Ch.-F -V.-Léon; — Imbert de la Phelecque, Eugène; — Treca, Cél.-Ant.-Jos.; — Cornaille, Fidèle-Henri; — Prévost, Aug.-Const.-Jos.; — Parel, Joseph-Adolphe; — Duquesne, Louis-Godef.-Jos.; — Scrive, Fréd.-Carl.-Désiré; — Hazard, Joseph-Alfred; — Duhem, Henri-J.-B.; — Flamant, Edm.-Fid.-Em.

Avocats admis au stage, MM. Fremaux, Alex.-J.-B.-Ange; — Villette. Alp.-Ad.-Alex.; — Kien, Benj.-Pierre-Guill.; — Honoré, Ch.-Ad.-Fr.; — Liogier, Henri-Louis; — Leroy, Jules; — Lenoir, Jules-Louis; — Dehau de Staplande, Em.-Ch.-L.; — De Baillencourt, dit Courcol, Paul-Théod.; — Bottieau; Em.-Ad.; — Lefrançois, Raymond-Alex.; — Gaspard, Pierre-Fr.; — Meurice, Henri-Em.-J.; — Tréca, Edm.-Ant.-Jos.: — Barachin, Fr.; — Lefranc, Jul.-Hect.-Désiré; Duquesne, Jos.-Alf.-Mathieu; — Leroy, Félix; — Demarquette, Désiré-Albert; — Smagghe, Ch.-Louis-Eug.-Jos.; — Dubois, Aug.-Louis-Joseph.

Avoués près la cour, MM. Delegorgue, Louis-Augustin; — Debeaumont, Romain-Joseph; — Deusy, Adolphe-Hippolyte; — Cuvelle, François; — Pla-Wacrenier, Jos.-Charles; — Estabel, Aimé-Marie-Jean; — Huret, Florim.-Vin.-Jos.; — Regnier; — Rolland, Benoît-François-Alf.; — Denis, Victor; — Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél.; — N....

Huissiers-audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé; — Cuny, Louis-Joseph; — Sailly, Louis; — Boniface fils, Augustin-Joseph; — Biancourt fils, Fr.-Alexis-Joseph; — Montaigne.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, juge d'instruction ; — Verleye, — Desmoutiers.
Juges suppléants, MM. Lemaire, — Hovelt, — Lestocquoy.
Procureur du roi, M. Camescasse.
Substitut, M. Drouart.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats. MM. Lemaire, — Kien, bâtonnier ; — Delattre fils, — Leurs, à Bourbourg ; — de Clebsattel, — Hovelt, ✻, — Vandeper, — Cousin, — Bouly de Lesdain.
Avocat stagiaire, M. Gilbert.
Avoués. MM. E. Tetut, — Carpentier, — Robyn, — Hovelt, Ernest ; — Marlière, — Le Bolloche, — Houette.
Huissiers. MM. Vollaeys, Calbet, Barbier, Delaugue, Dumont, Delahaye, à Dunkerque ; — Marcant, Isoré, Ryngeart, N..., à Bergues ; — Baron, Delahaye, Dewinter, à Bourbourg ; — Duchatel, à Gravelines ; — Ryngaert, à Hondschoote ; — Marchand, à Rexpoëde ; — Casella, à Watten ; — Schelle, Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Willems. — *Suppléants*, MM. Carpentier et Vaillant. — *Greffier*, M. Demaegt. — *Huissier audiencier*, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. —

Juge-de-paix, M. Debaecque. — *Suppléants*, MM. Declebsattel et Beck. — *Greffier*, M. Clays. — *Huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque. MM. Ed. Hovelt, — Vaillant, — Dufour, — Massart, — B. Villette et Caboche.

Commissaires-priseurs. MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix; les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Debaecker. — *Suppléants*, MM. Modewyck et N... — *Greffier*, M. Kiecken. — *Huissier audiencier*, M. N...

Jours d'audience : les audienses sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Delaroière, — Chocqueel, — Vandewinckel, à Bergues.

Commissaires-priseurs, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Mougey, ✻. — *Suppléants*, MM. Buret et Dubois. — *Greffier*, M. Picquart. — *Huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. — *Juge-de-paix*, M. Torris. — *Suppléants*, MM. Demarle et Waguet. — *Greffier*, M. Agez. — *Huissier audiencier*, M. Duchatel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Salomé et N..., à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. — *Juge-de-paix*, M. Zoete. — *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. — *Greffier*, M. Haemaers. — *Huissier audiencier*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Goudaert, Verleye, à Hondschoote; — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. — *Juge-de-paix*, M. Leys. — *Suppléants*, M. Dezwarte, à Esquelbecq, et Leenhouder, à Wormhoudt. — *Greffier*, M. Leys. — *Huissiers audienciers*, MM. Schelle et Dedryver.

Jours d'audience : les audienses sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Leenhouder, à Wormhoudt; — Villette, à Bollezeele; — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✻.
Juges, MM. Quenson, juge d'instruction; — de Coussemaker, ✻, — Leclercq.
Juges suppléants, MM. Deschodt, — Pinchon, — Lespagnol.
Procureur du roi, M. Delhomel.
Substitut, Gaddeblé.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Deroo.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Charles Vandewalle; — Deschodt, — Pinchon, Decool.

Avocats stagiaires, MM. Bieswal, — Duflos, — Massiet, — Dubiest.

Avoués, MM. Monet, — Ruyssen, — Kien, — Leleu, — Taverne.

Huissiers, MM. Halinck, Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck; — Stove, à Arnèke; — Treutenaert, Herry, à Bailleul; — Devos, Venière, à Cassel; — Courty, à Merville; — Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; — Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Pouvillon et Ch. Smagghe. — *Greffier*, M. Bollengier. — *Huissiers audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Massiet. — *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — *Greffier*, M. Cauwel. — *Huissier audiencier*, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smagghe, Bollaert, à Hazebrouck; — Roussel, à Renescure; — Degroote, à Wallon-Cappel; — Lamps, à Caëstre; — Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delaetre.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. de Coussemaker, Charles; — *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — *Greffier*, M. Depuidt. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. -- *Juge-de-paix*, M. Louis de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. — *Greffier*, M. Behaghel. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Stoppelgast, de Coussemaker, Declercq, à Bailleul ; — Gokelaere, à Nieppe ; — Plouvier, à Steenwerck ; — Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs. — MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fontions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Decool.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Wits ; — *Suppléants*, MM. Hippolyte Duvet et Dehandschoewerker. — *Greffier*, M. Aernouts. — *Huissier audiencier*, M. Vernière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Poillon, Venem, à Cassel ; — D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. — *Juge-de-paix*, M. Olivier, à Merville ; — *Suppléants*, MM. Duquesne et Verhaeghe ; — *Greffier*, M. Delouf, à Merville ; — *Huissier audiencier*, M. Courty.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie, à Merville ; — Hennion, Duflos, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. — *Juges-de-paix*, M. Gilloots. — *Suppléants*, MM. Cazein et Haeu. — *Greffier*, M. Legrand. — *Huissier audiencier*, M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoute, Haeu, à Steenvoorde ; Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✲).
Vice-président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, — Dubois, — Delfosse, — Lorel.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, — Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲, — Roussel, ✲, — Desrousseaux, ✲, — Lucas.
Procureur du roi, M. Courtin, ✲.
Substituts, MM. Delespaul, — Legrand.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, — Landas, — Doutreligne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delannoy, bâtonnier ; — Joyau, — Roussel, ✲, — Brielman, — Gennevoise, — Bougenier, — Legrand, — Blondeau, — Théry, — Mourcou, — Menche, — Brame, — Ladureau, — Dupuis, — Hurtrel, — Chombart, — Dubus, — Quecq, — Leclercq.

Avocats stagiaires. — MM. Cailleret, — Sarrazin, — Compagnon, — Delefosse, — Labousse, — Boniface, Josson, — Gruloy, — V. Delefosse, — Gentil.

Avoués. MM. Hurtrel, — Ad. Cousin, — Flamen, Lemoine, — Samin, — Ed. Desrousseaux, — Frémont.

Huissiers. MM. Ernoud, D'Hennin, Th. Lefebvre, Mas, Agache, Merlin, Lécutiez, Loridant, Doutreligne, Desante, Coilliot, Dubreucq, Leplat, Huart, à Lille ; — Lezies, à Lannoy ; — Fruchart, à Armentières ; — Lis, à Haubourdin ; — Héaulme, à

Pont-à-Marcq ; — Delory, à Quesnoy ; — Planque, à La Bassée ; — Fontaine, Tiberghien, à Roubaix ; — Sailly fils, à Seclin ; — Dumoulin, à Cysoing ; — Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Delerue. — *Suppléants*, MM. Félix Delhau et Bougenier. — *Greffier*, M. Dusart fils. — *Huissier audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Marchant. — *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. — *Greffier*, M. Duretz. — *Huissier audiencier*, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dathis. — *Suppléants*, MM. Brielman et Deledicque. — *Greffier*, M. Delecroix. — *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Lejosne. — *Suppléants*, MM. Mas, à Lille, et Lefranc, à Wazemmes. — *Greffier*, M. Tison. — *Huissier audiencier*, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. — *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. — *Greffier*, M. Wallerand. — *Huissier audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. — MM. Carlier, Dujardin, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✻, Delédicque, Leclercq, ✻, Pajot, Delimeux, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, à Lille ; — Lestienne, à Ronchin ; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs, MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. — *Juge-de-paix*, M. Lesage. — *Suppléants*, MM. Butin et Bayart-Morel. — *Greffier*, M. Liénard. — *Huissier audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. — MM. Castrique, Havez, à Armentières ; — Dancoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. — *Juge-de-paix*, M. Broutin. — *Suppléants*, MM Désmons, à Cysoing, et Delannoy. — *Greffier*, M. Damide. — *Huissier audiencier*, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing. — MM. Delinselle, à Cysoing ; — Baratte, ✻, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Truche ; — *Suppléants*, MM. Fichaux et Coppin. — *Greffier*, M. Fleurquin. — *Huissier audiencier*, M. Lis.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin. — MM. Coppin, à Haubourdin ; — Lesage, à Lomme ; — Brice, à Radinghem ; — Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. — *Juge-de-paix*, M. Rose. — *Suppléants*, MM. Proots et Soyez. — *Greffier*, M. Leleux. — *Huissier audiencier*, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. — MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée ; — Deron, à Aubers ; — Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Moroy, ✱, à Ascq. — *Suppléants*, MM. Parent et Pille. — *Greffier*, M. Truffaut. — *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy. — MM. Mulle, à Lannoy ; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Théry. — *Suppléants*, MM. Baudoux et Vermersch. — *Greffier*, M. Desmazières. — *Huissier audiencier*, M. Héaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. — MM. Testart, à Pont-à-Marcq ; — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Lebeuffe, ✱, — *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. — *Greffier*, M. Gervoson. — *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jour d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle. — MM. D'Halluin, à Quesnoy ; — Lambin, Meurillon, à Comines.

Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes.—*Juge-de-paix*, M. Defrance. — *Suppléants*, MM. Werquin et Lanvin. — *Greffier*, M. Bocquet, — *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix. — MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Catteau.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Adam. — *Suppléants*, MM. Collette fils et N.... — *Greffier*, M. Cornillot. — *Huissier audiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. — MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Roussel de Livry. — *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. — *Greffier*, M. Meurisse. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. —*Juge-de-Paix*, M. Houvenaghel. — *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. — *Greffier*, M. Desplanques. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. — MM. Hassebroucq, Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; — Adam, à Linselles ; — Rouzé, à Roncq ; — Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il

est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois; celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲.
Juges, MM. Quecq, juge d'instruction,—Asselin,—Cacheux, ✲.
Juges suppléants, MM. Leroy, Fénélon Farez, — Renard.
Procureur du roi, M. Pley.
Substitut, M. Maniez.
Greffier, M. Dourlez.
Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Farez, bâtonnier; — Leroy, Henri; — Renard, — Mouton, — Lancelle, — Leroy, Jean-Louis; — Vitrant, — Bouly, Eugène; — D'Esclaibes, Ed.; — Defremery, — Watier, Edmond; — De Sars, — Dutemple, — Cirier.

Avocats stagiaires, MM. Combier, — Boucher, Fénélon.

Avoués, MM. Caudron, — Legrand, — Buzin, — Bouchez, — Foulon, — Farez, Eugène; — Hourie, — Lancelle.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Bommier père, Boudry, dit Daniau; Hulot, Doucedame, Pluvinage, Colin, Herlin, Bom-

mier fils, Beaudemont, à Cambrai; — Picart, à Carnières; — Marchandise, Fontaine, au Câteau; —Dejardin, Auguste Molinier, à Clary; — Bultez, à Marcoing; — Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Callory. — *Suppléants*, MM. Leroy et Defremery. — *Greffier*, M. Fliniaux. — *Huissier audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Mallet. — *Suppléants*, MM. Savary et Dejardin. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissier audiencier*, M. Colin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai. MM. Leroy, Foulon, Piettre, Savary, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Tellier. — *Suppléants*, MM. Colmont et Vaillant. — *Greffier*, M. Lansiaux. — *Huissier audiencier*, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audienses sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières. MM. Carrez, à Avesnes lez-Aubert; — Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. N.... — *Suppléants*, MM. Eraux et Rousseau-Guilmot. —*Greffier*, M. Gros.— *Huissiers audienciers*, MM. Beaudemont et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau. — Basquin, à Câtillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes.— *Juge-de-paix*, M. Druesnes. — *Suppléants*, MM. Bauchart et Fignier. — *Greffier*, M. Gaillèque.— *Huissier audiencier*, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary. MM. Millot, à Walincourt ; — Bobeuf, à Clary ; — Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. — *Juge-de-paix*, M. Puche. — *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. — *Greffier*, M. Ringeval. — *Huissier audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Decaux. — *Suppléants*, MM. Lobry et Mesnard-Payen. — *Greffier*, M. Taisne. — *Huissier audiencier*, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes. MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et

des domaines, en bureau ouvert; les mardis, aux rapports du juge d'instruction; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc.; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau, ✲.
Juges, MM. de Lagorce; — Cressent, *juge d'instruction*.
Juges suppléants, MM. Désiré Hannoye, — Clavon, — Maurice.
Procureur du roi, M. Delaville.
Substitut, M. Honoré.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. — *Expéditionnaire*, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Clavon, Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Meunier, Isidore Lebeau, Charles-Hippolyte Paul, Romain Mary.
Avocat stagiaire, M. Demortain.
Avoués, MM. Lavice, — Pillot, — Jules Hannoye, — Pecard, — Paul, — Jules Davoine, — Caffieri.
Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau, Parisot, à Avesnes; — Mehaut, à Berlaimont; — Froment, Madoulé, à Landrecies; — Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge; — F. Delsart, Duchâteau, Marit, Bevière, au Quesnoy; — Bouvier, à Solre-le-Château; — Bisiaux, Pecquériaux, à Trélon; — Guilain et Fliniaux, à Bavay.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. George. — *Suppléants*, MM. Lavice et Evrard. — *Greffier*, M. Farce. — *Huissier audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Leloup, ✲. — *Suppléants*, MM. Davoine et Isidore Lebeau. — *Greffier*, M. Bernadou. — *Huissiers audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes, MM. Evrard, Ducarne, Fauquet, Davoine, Arnoult, à Avesnes : — Desmoulins, à Dourlers ; — Antoine, à Etrœungt ; — Lambret, à Cartiguies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAY.

Il est composé de vingt communes. — *Juge-de-paix,* M. Cagnon. — *Suppléants,* MM. Colmant et Coulmont. — *Greffier,* M. Erouart. — *Huissiers audienciers,* MM. Guilain et Fliniaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Marchal, Delhaye, Coulmont.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. — *Juge-de-paix,* M. Delcroix. — *Suppléants,* MM. Lasnes et Paul. — *Greffier,* M. Bruyère. — *Huissier audiencier,* M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. — *Juge-de-paix,* M. Dollez. — *Suppléants,* MM. Ancelet et Béthune. — *Greffier,* M. Madoulé père. — *Huissiers audienciers,* MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Petithomme, à Landrecies ; — Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix,* M. Beauvais-Baillon. — *Suppléants,* MM.

Brabant - Barthelémi et Baillon. — *Greffier*, M. Carion. — *Huissiers audienciers*, MM. Duchâteau, — Marit, — Delsart, — Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. — *Suppléants*, MM. Brabant et Vallez. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissiers audienciers*, MM. Delsart, — Marit, — Duchâteau et Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy, MM. Vallez, — Canquelain, Beauvais, au Quesnoy; — Lustremant, à Jenlain. — Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. — *Juge-de-paix*, M. Dupont. — *Suppléants*, MM. Froissart et Caulier. — *Greffier*, M. Lesne. — *Huissiers audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Walrand, Froissard, Sorlin, Bottieau, à Maubeuge.
Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Garbe. — *Suppléants*, MM. Bever et George. — *Greffier*, M. Michaux. — *Huissier audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Bever, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Rogier, — *Suppléants*, MM. Delannoy et Dubois. — *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers audienciers*. MM. Pecqueriaux et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Macaigne, à Trélon ; — Divry, à Fourmies ; — Stocquelet, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis, sont consacrés aux affaires civiles et de commerce, les samedis, aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Corne.

Juges, MM. Rossignol, — Danniaux, *juge d'instruction* ; — N....

Juges suppléants, MM. Dumont, — Honoré, — Dorlencourt.

Procureur du roi, M. Mastrick.

Substitut, M. Fiévet.

Greffier, M. Dubron.

Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. — *Expéditionnaire*, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats. (Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués. MM. Vigneron, — Sigismond Leroy, — Léon Nutly, — Boutique, — N..., — N..., — N...

Huissiers. MM. Sailly, Biencourt fils, Bracq, Cuny, Tilliez, Pouillaude, Delahaye, Campion, Boniface fils, Carnin, Montaigne, Delfolie, à Douai ; — Sénéchal, à Arleux ; — Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes ; — Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Lagache de Bourgies. — *Suppléants*, MM. Leroy, Emmanuel, et Duclerfays. — *Greffier*, M. Duhem. — *Huissier audiencier*, M. Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu.

— *Juge-de-paix*, M. Déprés. — *Suppléants*, MM. Deledicque et Cuvelle. — *Greffier*, M. Deregnaucourt. — *Huissier audiencier*, MM. Sailly et Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Duthillœul, ✻. — *Suppléants*, MM. Deusy et Nutly, Léon. — *Greffier*, M. Delacaze. — *Huissiers audienciers*, MM. Sailly et Pouillaude.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai. MM. Allard, Galand fils, de Bailliencourt, dit Courcol, Tarlier, Duclerfays, Siévenart, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Deldicque, Delhaye, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Broutin, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Tierce, à Arleux. — *Suppléants*, MM. Lepeuple et Mullet. — *Greffier*, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — *Huissier audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux. MM. Lepeuple fils, Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Horrie. — *Suppléants*, MM. Thery et Debonte. — *Greffier*, M. Tellier. — *Huissiers audienciers*, MM. Delannoy et Deffontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit huit communes. — *Juge-de-paix*, M. Luiset. — *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. — *Greffier*, M. Baras. — *Huissier audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies, MM. Verzier, Samin, Gamonet, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✲.
Juges, MM. Girard, ✲, *juge d'instruction*; — Boulanger, — Loy.
Juges suppléants, MM. Boca père, — Dupont, — Dubois.
Procureur du roi, M. de Warenghien, ✲.
Substitut, M. Paillard de Saint-Aiglan.
Greffier, M. Leconte.
Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, — Dupont, — Dubus, bâtonnier; — Grar, — Regnard, — Deruesne, — Girard fils, — Thellier, Louis; — Delannoy, — Dupont de St.-Ouen, — Verdavainne, — Waternau, — Mangeart, — Wartelle, — Miot, — Leroy, — Boca fils, — Bultot, — Desfont, — Thellier jeune, — Dubois jeune.

Avocats stagiaires, MM. Foucart, — Duchâtaux, — Didier, — Rousseau, — Collet.

Avoués, MM. Le Barbier, — Delsart, — Devillers, — Alglave, — Alais, — N...

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Carliez, Ducret, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, Bruyère, Léchelle, à Valenciennes; — Béthune, Vallez, à Bouchain; — Dubois, Taquet, à Condé; — Horrie, Desmons, Bommier, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dugimont. — *Suppléants*, MM. Paillard et Bultot. — *Greffier*, M. Baboma. — *Huissier audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Bossaut. — *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. — *Greffier*, M. Carlier. — *Huissier audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Boulan. — *Suppléants*, MM. Barbet et Dubus. — *Greffier*, M. Squalard. — *Huissier audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes. MM. Guislain, Paillard, Beauvois, Dupire, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous

les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. — *Juge-de-paix*, M. Regnier, à Bouchain. — *Suppléants*, MM. Dupont et N... — *Greffier*, M. Deprès, à Bouchain. — *Huissier audiencier*, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain. MM. Bouchez fils, Cogé fils, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Tréca. — *Suppléants*, MM. Pureur et Mention, à Condé. — *Greffier*, M. Noel fils. — *Huissier audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé. MM. Mention, Martel, Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Druon. — *Suppléants*, MM. Doutriaux et Debettignies. — *Greffier*, M. Guislain. — *Huissier audiencier*, M. N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Wable. — *Suppléants*, MM. Desespringalle et Duprez. — *Greffier*, M. Druon. — *Huissier audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Baligand père, à Mortagne. — Horrie, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Hector Féron.

Juges, MM. Morel-Agie; — Petyt, Auguste; — Hecquet; — Bourdon, Constant.

Juges suppléants, MM. Alisse, Jacques-Philippe; — Philippe fils aîné; — Tresca, Pierre; — Devries aîné.

Greffier, M. Caboche.

Commis-greffier, M. Demilleville.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Ch. Verley.

Juges, MM. Sauvaige-Fretin, — Masse-Lefebvre, — Rouzé, Théodore; — Derode père.

Juges suppléants, MM. Th. Barrois, — Masquelier, — Decoster, — Descamps, Alfred.

Greffier, M. Blondeau, Alphonse.

Commis-greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. Delloye.

Juges, MM. Wiart, — Toussaint, Gustave, — Pajot-Degond, — N....

Juges-suppléants, MM. Brabant, Jules; — Mallez-Mallez, — — Levêque, Pierre. — Duchange aîné.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. de Bailliencourt.

Juges, MM. Delame-Lelièvre, — Bracq-Dabencourt, — Dupont, — Serret, Georges.
Juges suppléants, MM. Prignet, — Carlier-Lefebvre, Emile, — Dubois, Félix.
Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

On compte dans le département du Nord sept conseils de prud'hommes dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. Paul Defrenne. — *Vice-Président*, M. Ernoult-Bayart.
Membres du conseil, MM. Screpel-Lefebvre, — Defrenne fils, — Bulteau-Delerue, —Wibaux-Florin, — Crombé, Jules; — Florin, Carlos; — Lepoutre-Parent.
Suppléants, MM. Requillart-Desaint. — Delaunay, Jean.
Secrétaire du conseil, M. Laignel.

LILLE.

Président, M. Machu. — *Vice-président*, M. Legavrian.
Membres du conseil, MM. Lambert, — Descat-Leleux, — Lambry-Scrive, — Mallet, Auguste, — Delobelle, César.
Suppléants, MM. Droulers, — Deblock.
Secrétaire du conseil, M. Femy.

CAMBRAI.

Président, M. Doudan-Canonne. — *Vice-président*, M. Blériot-Legrand.
Membres du conseil, MM. Decomble, — Toussaint, Théophile; — Basuyau, Jean-Baptiste; — Bricout-Molet; — Hattu, Adolphe.
Suppléants, MM. Catelain, Antoine; — Crinon, Nicolas.
Secrétaire du conseil, M. Vigneron.

TOURCOING.

Président, M. Masurel, Carlos. — *Vice-président*, M. Ch. Wattinne.
Membres du conseil, MM. Jonglez-Wattel, — Roussel-Cauliez, — Destombes, — Jourdain-Defontaine, — Glorieux-Pollet.
Suppléants, MM. Delplanque-Glorieux, — Vasseur, Lamoral.
Secrétaire du conseil, N....

DOUAI.

Président, M. Prosper Chartier. — *Vice-président*, M. Guerdin.
Membres du conseil, MM. Demarquette, — Bassée, Joseph, — N....
Suppléants, MM. Averlant et Béghin.
Secrétaire du conseil, M. Carlier-Avisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Bayart-Morel. — *Vice-président*, M. Bayart, Charles.
Membres du conseil, MM. Wable, Julien; — Wable, Hippolyte; — Pouchain-Boutry.
Suppléants, MM. Theetten, Léon. — N....
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

LE CATEAU.

Président, M. Delannoy-Bricout. — *Vice-président*, M. Hannappe-Lirier.
Membres du conseil, MM. Ponsin-Sartiaux, — Truffot Rodrigues, — Legrand-Caron, — Delarue, Jean-Baptiste; — Senez-Chantreuil.
Suppléants, MM. Jacqz, François; — Bouchez, Nicolas.

VALENCIENNES.

Président, M. Marquis. — *Vice-Président*, M. Lewille.
Membres du Conseil, MM. Timal, — Val, — Charpentier, — Senez, — Renotte, Louis.
Suppléants, MM. Fosse, — Dombret-Colin, — Clavelly, — Nicolle-Carpentier, — Loriaux.
Secrétaire du Conseil, M. Lemaire-Dessain.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. De Négrier (C. ✲), lieutenant-général, *commandant la division.*

M. Lebrun, ✲, capitaine aide-de-camp.

M. Aigoin de Falguerolle (O. ✲), colonel, *chef de l'état-major de la 16.e division militaire.*

MM.

Copineau, ✲, chef d'escadron,
Péchin, capitaine au corps royal d'état-major,
De Bucq, idem,
Follope, idem,
Campenon, idem,
} *attachés à l'état-major.*

Première subdivision.

MM.

De Golstein (C. ✲), maréchal-de-camp, *commandant le département du Nord.*

Clappier, capitaine, aide-de-camp.

BRIGADE DE CAVALERIE DU NORD.

MM.

Bois-le-Comte (C. ✲), maréchal-de-camp, *commandant cette brigade.*

N...., capitaine au corps royal d'état-major, *aide-de-camp.*

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Sentuary (O. ✲), colonel.

Greppo, chef d'escadron, *major de la place.*

Cuenot, ✲,
Boniface, ✲,
Ricard, ✲,
} capitaines, *adjudants de place.*

Doubet de Joux,
Guesnu, ✲,
} lieutenants, *adjudants de place.*

Gouttière, ✲, capitaine, *secrétaire-archiviste.*

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Choppin, chef de bataillon, ✲, *commandant de la citadelle.*

Bourdon, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Smidt (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Crocy, ✲, capitaine,
Wahart, ✲, id., } *adjudants de place.*
Bourgogne, lieutenant,
Mirande, adjudant sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Chadabet (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Oshée, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Malroux, lieutenant,
Poirson, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Garrido (O. ✲), colonel, *commandant de place.*
Guislain, capitaine, } *adjudants de place.*
Picquard, ✲, lieutenant,
Bourseul, ✲, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*
Legal, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Legendre, ✲, lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Magnier, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Nouguier, lieutenant,
Audry, ✲, sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Clerget (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Duquesne, ✲, capitaine, *adjudant de place.*
Dubois, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Bourriot, ✲, lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Raspi, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

Bouché, capitaine en premier, chargé des constructions, à Landrecies.
Maurice, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Maubeuge.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

M. Négrier (C. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE LILLE.

MM.
Frémont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Motet, ✲, capitaine en second de l'état-major du génie.
Faidherbe, idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Pastey (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*,
Antoine, capitaine de l'état-major du génie, en premier,
Darodes, idem, en second,
} à Douai.

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Schœlcher, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Coffyn, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Doutrelaine, capitaine en second.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Noizet de Saint-Paul (O. ✲), chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

M. Villeneuve (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Berthelot, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*.
Potel, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Fervel, capitaine en second.

PLACE DE BERGUES.

M. Forcinal, capitaine de deuxième classe, *ingénieur en chef.*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Lefèvre, capitaine en premier, *ingénieur en chef.*

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. Belmas (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Hérault (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef.*
Péchot, ✲, capitaine en second de l'état-major du génie.
Montaudon, idem.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Lelièvre, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef.*
Gauché-Chaumont, capitaine en premier de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. Boubée de Lespin, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lenglet, ✲, chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Jourdain, ✲, chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef.*

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.
Gossart, *commissaire adjoint pour le département du Nord,* résidant à la raffinerie, à Lille.
De Beaulincourt, ✲, capitaine d'artillerie, *inspecteur de la raffinerie,* y résidant.
Bonnier, Louis, *maître raffineur commissionné.*
Salpétrier du département du Nord, M. Lecherf, résidant à Lille,

faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Victor Bénard (C. ✲), *intendant de la* 16.e *division militaire.*
Vialet, ✲, *sous-intendant de première classe,*
Cerfberr, ✲, — — } à Lille.
Laporte, *adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire,*
Dubois, ✲, *sous-intendant de première classe*, à Douai.
Baron Marulaz, *sous-intendant de deuxième classe*, à Cambrai.
Domergue (O. ✲), — — à Valenciennes.
Cicille, ✲, — — à Dunkerque.
Duplessy-Pégasse, ✲, — — à Maubeuge.
Lobert, *commis entretenu de première classe, chef du bureau de l'intendance de la* 16.e *division.*
Martin, *commis entretenu de première classe*, idem.
Deneker, — *de deuxième classe*, à Dunkerque.
Revaud, — — à Valenciennes.
Mallet, — *de troisième classe*, à Maubeuge.
Baudet, — *de deuxième classe*, à Lille.
Broquet, — *de troisième classe*, à Lille.
Gravelle, — *de deuxième classe*, à Douai.
Odille, — *de troisième classe*, à Lille.
Mehl, — — à Cambrai.

PLACE DE LILLE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Maillot, ✲, *médecin principal de deuxième classe, premier professeur.*
Cazeneuve, *médecin ordinaire de* 1.re *classe, professeur,*
Murville, ✲, *chirurgien principal, premier professeur,*
Parise, *chirurgien aide-major, professeur,*
Scrive, *chirurgien-major, professeur,*
Millon, ✲, *pharmacien-major, premier professeur,* } à Lille.
Leprieur, *pharmacien aide-major, professeur,*
Thurin, *chirurgien aide-major,*
Pradier, *chirurgien aide-major,*
Hallemès, *pharmacien aide-major,*
Garreau, *idem, professeur,*
Fabre, *médecin ordinaire de* 2.e *classe, professeur,*

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Mées, ✲, *officier d'administration, comptable de première classe.*
Romies, *adjudant d'administration en premier.*
Bourges, — *en deuxième.*
Vallé, — —
Landru, — —
Ponsardin, *élève d'administration stagiaire.*
Top, ✲, *chanoine honoraire, aumônier.*

MAGASIN DE RÉSERVE DES EFFETS D'HÔPITAUX MILITAIRES.

MM.

Simon, *officier d'administration comptable, chargé de la gestion du magasin,* à Lille.
Baillon-Defontenay, *adjudant d'administration en deuxième*, à Lille.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.

Allais, ✲, *officier d'administration comptable,* } à Lille.
Fichu, *adjudant d'administration en deuxième,* }

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.

Woirhaye, *officier d'administration comptable, chef du bureau de centralisation,* à Lille.
Lheureux, *officier d'administration principal, comptable du service des vivres,* à Lille.
Duclos, *adjudant d'administration en second, attaché au bureau de centralisation.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur* à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.

Leconte-Dupont, *entrepreneur de la* 16.e *division.*
Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.

Chaumont, *chef de service.*
Caillebotte, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Delattre-Desruques, *entrepreneur.*

PLACE DE DUNKERQUE. Hôpital militaire.

MM.

Simon, *médecin ordinaire,*
Pourial, ✲, *chirurgien-major,*
Cogez, *pharmacien-major,*
} à Dunkerque.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Ronceaux, *officier comptable de deuxième classe,*
Grange, *adjudant d'administration en premier,*
Huguet, *adjudant en second,*
Desitter, *aumônier,*
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Marlière, *officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Souriguère, *médecin ordinaire,*
Fenin, *chirurgien-major,*
N...., *chirurgien aide-major,*
Boichegrain, *pharmacien-major,*
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Fondin, *officier comptable,*
Fissiau, *adjudant d'administration en premier,*
N...., *aumônier,*
} à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M Raoult, *prép sé.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Jodocius, *entrepreneur.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé.*

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Marbotin, *médecin ordinaire,*
Guerre, ✻, *chirurgien-major,*
Dupuis, *pharmacien aide-major,*
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Darcy, *adjudant d'administration en premier,*
N..., *adjudant en premier,*
Charaux, *adjudant d'administration en second,*
M..., —
Delcourt, *aumônier,*
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Traullé, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé.*

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Goblet, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Jodocius, *entrepreneur*.

PLACE DE MAUBEUGE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Molard, *médecin ordinaire de deuxième classe*,
Cornuau, *chirurgien-major*,
Dedigneulle, *pharmacien aide-major*,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Bourdin, *officier d'administration comptable de deuxième classe*,
Leclerc, *adjudant d'administration en second*,
Dalbepierre, —
Baligand, *aumônier*,
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Estassin, *adjudant d'administration en premier, faisant fonctions de comptable*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé*.

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, *préposé*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur*.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Dupuis, ✲, *chef d'escadron commandant*,
Lapierre, *lieutenant-trésorier*,
Caillaux, *lieutenant*,
} à Lille.
Caselli, ✲, *lieutenant* à Dunkerque.
Corsin, *lieutenant* à Hazebrouck.
Toucas, *lieutenant* à Cambrai.
De Saint-Auban, *lieutenant* à Avesnes.
Lair, *capitaine* à Douai.
Gros, ✲, *lieutenant* à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 35 brigades, dont 30 à cheval et 5 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	Commandants.
Une à cheval à Dunkerque.	M. Théry, ✲, maréchal-des-logis.
Une id. à Bergues....	M. Coplo, maréchal-des-logis.
Une id. à Gravelines .	M. Duquesnois, brigadier.
Une id. à Hazebrouck.	M. Lamory, maréchal-des-logis.
Une id. à Bailleul....	M. Pasquet, brigadier.
Une id. à Cassel.....	M. Hedin, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville.....	M. Roussel, brigadier.
Trois à cheval à Lille.....	MM. Leborgne, ✲, mar.-d.-logis-ch.; Honoré, brigadier; Ambiehl, brigadier.
Une à cheval à Roubaix...	M. Belois, maréchal-des-logis.
Une id. à P.t-à-Marcq.	M. Biet, brigadier.
Une id. à Armentières	M. Dehay, brigadier.
Une id. à Fournes ...	M. Pruvot, brigadier.
Une id. à Quesn.-s.-D.	M. Caron, maréchal-des-logis.
Une id. à Cambrai...	M. Wiart, maréchal-des-logis.
Une id. au Câteau....	M. Huchart, brigadier.
Une id. à Solesmes...	M. Antoine, brigadier.
Une id. à Bonavis....	M. Quinard, brigadier.
Une id. à Avesnes....	M. Dherse, maréchal-des-logis.
Une id. à Maubeuge..	M. Wallerand, maréchal-des-logis.
Une id. à Trélon.....	M. Pettre, brigadier.
Une id. à Landrecies..	M. Druesne, brigadier.
Une id. au Quesnoy..	M. Delaoutre, brigadier.
Une id. à Bavay.....	M. Delahaye, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Chât..	M. Cavaillou, maréchal-des-logis.
Deux à cheval à Douai.....	MM. Francke, maréchal-des-logis; Durand, brigadier.
Une à pied à Douai.....	M. Tacquet, brigadier.

Une à cheval à Orchies..... M. Dumont, brigadier.
Une à pied à Marchiennes... M. Savart, brigadier.
Une à cheval à Valenciennes. M. Thion, maréchal-des-logis.
Une à pied à Denain..... M. Lebrun, brigadier.
Une à cheval à Bouchain... M. Canat, brigadier.
Une id. à Condé..... M. Lohé, brigadier.
Une id. à St.-Amand. M. Piard, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Cabaret (O. ✲), commissaire de la marine de 1.re classe, *chef du service de la marine au port et sous-arrondissement de Dunkerque.*
Descroix, ✲, sous-commissaire de 1.re classe, *chargé de l'inscription maritime.*
Sagué, commis de 1.re classe, *chargé des approvisionnements, subsistances, travaux et hopitaux.*
Plouvier, commis de 1.re classe.
Gonclin, commis de 1.re classe, *chargé des fonds, revues et armements.*
Cagnyé, commis de 1.re classe, *employé à l'inscription maritime.*
Godinet, commis principal, *chargé du contrôle.*
Gallet, ✲, *trésorier des invalides de la marine*, à Dunkerque.
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Theillier, *lieutenant de la gendarmerie maritime.*
Meneboo, *médecin chargé du service de santé de la marine.*
Demaison, *piqueur chargé de la surveillance des travaux maritimes.*
Godin, *syndic des gens de mer*, à Dunkerque.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Quiquet, commis principal, *chargé de l'inscription maritime.*
Merlin, *syndic des gens de mer.*
Torris, *préposé du trésorier des invalides.*

BIBLIOTECA BODLEIANA

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciecnes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, du premier octobre 1841, et par ordonnance royale du 2 décembre suivant le diocèse de Cambrai est érigé en archevêché, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, Son Ém. le Cardinal Pierre Giraud, né à Monferrand le 11 août 1791, précédemment évêque de Rodez, sacré le 30 novembre 1830, institué archevêque de Cambrai le 24 janvier 1842, décoré du *pallium* par S. E. le cardinal de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais le 22 février suivant, a pris possession le 24 du même mois.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; — Giraud, Pierre-Auguste; — Bernard, Charles, agréés par le gouvernement; — Leleu, Jean-Baptiste.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHÉVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général;* — Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire;* — Debord, Claude, *secrétaire particulier et aumônier* de M. l'archevêque.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. Giraud, vicaire-général, *official;* — Bernard, *promoteur ;* — Duprez, chanoine, *greffier.*

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official;* — Leleu, vicaire-général, *vice-official;* — Bury, chanoine honoraire, *promoteur ;* — Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier.*

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai ; — Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne.

Chanoines titulaires. MM. Filhol, Pierre; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis-Joseph; — Piquet, Louis; — Debord, Claude; — Mallet, Napoléon-Joseph; — Dallennes, Alexandre.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général; — Rigaut, ancien chanoine titulaire; — Desrousseaux, Auguste-Aimé; — Lagatie, ancien chanoine titulaire; — Top, Charles-Joseph; — Delfortrie, Joseph-Séraphin; — Desreumaux, Jean-Baptiste-Joseph; — Lefebvre, Augustin; — Debreyne, Etienne-Charles; — Pique, Hyacinthe; — Lescouf, Eugène-François; — Bury, Emmanuel; — Martin, Benoît; — Denis, Pierre-Joseph; — Aernout, Henri-Joseph; — Héroguer, Jean-Baptiste; — Savin, Pierre-Désiré; — Dehaëne, Gervais; — Deconynck, François-Louis; — Lebrun, Louis-Joseph; — Reumaux, Louis-Jacques; — Rencez, Pierre; — Wicart, César; — Desitter, Pierre-Jean; — Thénard, Pierre-Joseph; — Deregnaucourt, Philippe; — Maes, Jules-Philippe; — Monnet, Alexandre; — Defontaine, Nicolas; — Gobrecht, Pierre-Jean; Bafaleur, Arsène; — Serret, Louis; — Lemahieu, Edouard; — Larsonneur, Jean Baptiste.

Diacre du chapitre, M. Dujardin. — *Sous-diacre,* M. Lesage.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. Bureau administratif.

Président, S. E. le cardinal-archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier;* — Duprez, chanoine, *secrétaire ;* — Leleu, vicaire-général, *supérieur du grand séminaire ;*

— Desrousseaux, chanoine honoraire, *supérieur du petit séminaire*;
— Delmer, *économe du grand séminaire*.

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M .Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs, MM. Bury, Emmanuel-Joseph; — Ravaux, François-Joseph; — Cailliau, Pierre-Benoît; — Dayez, Marcel-Joseph; — Cudot, Mytil-Jules; — Desix, Jean-Louis; — Prouvost, Gaspard.

Économe, M. Delmer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs, MM. Wenis, Jean-Joseph; — Thuliez, Pierre-Joseph; — Rousseaux, Henri-Romain-Désiré; — Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph; — Monnier, Henri; — Duvillers, Louis-Alexandre; — Wattine, Auguste-Henri; — D'hérin, François.

Division du diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés, qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands-décanats, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands-décanats, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chef-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
» de Cysoing,	»	Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»	Mons-en-Pévèle.
» de St.-Amand (rive g.),	»	Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»	Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»	Gommegnies.

Ces soixante-deux cures sont elles-mêmes divisées en cinq cent trente-sept succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Mr Piquet, Louis, archiprêtre, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). — MM. Piquet, Louis, *doyen;* — Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). — MM. Rigaut, Jean-Baptiste, *doyen;* — Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*.

Le Câteau. — MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen;* — Lecq, aumônier des religieuses du Câteau, *vice-doyen*.

Carnières. — MM. Bresson, Florisse-Joseph, *doyen;* — Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*.

Clary. — MM. Maréchal, Stanislas, *doyen;* — Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen*.

Marcoing. — MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen;* — Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen*.

Solesmes. — MM. Jourdain, Pierre-Guislain, *doyen;* — Coulmont, curé de Saulzoir, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Mr Héroguer, Jean-Baptiste, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). — MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen;* Direz, curé d'Aniche, *vice-doyen*.

Douai-Nord (Saint-Pierre). — MM. Semaille, Chrétien-Joseph-Casimir, *doyen;* — Herrengt, curé de Flines, *vice-doyen*.

Douai-Ouest (Saint-Jacques). — MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen;* — Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen*.

Arleux. — MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, *doyen;* — Agache, curé de Lécluse, *vice-doyen*.

Orchies. — MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen;* — Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen*.

Marchiennes. — MM. Rousselle, Hippolyte, doyen; — Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Armentières. — MM. Cateaux, Jean-Baptiste, *doyen;* — Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.*

La Bassée. — MM. Gerin, Philippe-Hippolyte, *doyen;* — Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.*

Haubourdin. — MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen;* — Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.*

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). — M. Aernout, Henri-Joseph, *doyen.*

Lille-Ouest (Saint-André). — M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen.*

Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne). — M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen.*

Pont-à-Marcq (Mons-en-Pévèle). — MM. Ghémar, Philippe-François, *doyen;* — Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen.*

Seclin. — MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen;* — Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.*

Cysoing (Templeuve). — MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen;* — Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Savin, Pierre-Désiré, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Comines. — M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen.*

Lannoy. — MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen;* — Gabide, curé d'Annappes, *vice-doyen,*

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). — M. Leconte, André-Joseph, *doyen.*

Lille-Centre (La Magdeleine). — M. Savin, Pierre-Désiré, *doyen.*

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). — M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen.*

Quesnoy-sur-Deûle. — M. Taffin, Mathieu, *doyen*.
Roubaix (Saint-Martin). — M. Maes, Jules-Philippe, *doyen*.
Idem (Notre-Dame). — M. Desprez, Julien-Florian, *doyen*.
Tourcoing Sud (Saint-Christophe). — M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen*.
Tourcoing-Nord. (Saint-Jacques). — M. Simon, Auguste, *doyen;* — Bliecq, curé d'Halluin, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Éloi). — M. Delaeter, Jacques-Charles, *doyen*.
Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). — M. Deconynck, François-Louis, *doyen*.
Bergues. — MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen;* — Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen*.
Gravelines. — M. Bollengier, Amand-Julien, *doyen*.
Hondschoote. — MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen;* — Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen*.
Wormhoudt. — MM. Caillié, Antoine-Pascal, *doyen;* — Leurèle, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen*.
Bourbourg. — MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen;* — Leps, curé de Looberghe, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Étienne-Charles-François, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck). — MM. Debreyne, Étienne-Charles-François, *doyen*;— Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen*.
Hazebrouck-Sud (Morbecque).— MM. Marckant, Winoc, *doyen*; — Verhille, curé de Thiennes, *vice-doyen*.
Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). — M. Remaux, Louis-Jacques, *doyen*; — Plaetevoet, curé de Saint-Jans-Cappel. *vice-doyen*.
Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). — MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen*;—Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen*.

Cassel. — MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen*; — Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen*.

Steenvoorde. — MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doyen*; — Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen*.

Merville. — MM. Deloux, Benoît-François, *doyen*; — Legrand, *coadjuteur-doyen*; — Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen*.

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Bouchain. — MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen*; — Cambreleng, curé de Douchy, *vice-doyen*.

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). — MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen*; — Garçon, curé de Maing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Est (Notre-Dame). — MM. Pique, Hyacinthe, *doyen*; — This, curé d'Onnaing, *vice-doyen*.

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). — MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen*; — Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen*.

Condé. — MM. Croquey, Pierre-François, *doyen*; — Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive-droite (Saint-Amand). — MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen*; — Becquet, curé de Bruille, *vice-doyen*.

Saint-Amand, rive-gauche (Lecelles). — MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen*; — Petit, curé de Rosult, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). — MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen*; — Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen*.

Avesnes-Sud (Étrœungt). — MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen*; — Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen*.

Landrecies. — MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen*; — Gobert, curé de Maroilles, *vice-doyen*.

Solre-le-Château. — MM. Bouillon, Nicolas, *doyen*; — Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen*.

Trélon. — MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen*; — Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen*.

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bafaleur, Arsène, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Bavay. — MM. Théhout, Antoine-François, *doyen*; — Lemaire, curé de Mecquignies, *vice-doyen*.

Berlaimont. — MM. Longuet, Victor-Joseph, *doyen*; —Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen*.

Maubeuge. — MM. Bafaleur, Arsène, *doyen*; — Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). — MM. Babeur, Charles-François-Joseph, *doyen*; — Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, *vice-doyen*.

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). — MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen*; — Legrand, curé de Jenlain, *vice-doyen*.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem.	Soin des vieilles femmes.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Tourcoing (hospice)....	Sœurs de N.-D. des Anges..	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing.....	Idem.....	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai.....	Sœurs de Sainte-Claire....	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau.....	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes.....	Idem.....	Instruction des jeunes filles.
Douai.....	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai.....	Sœurs de la Sainte-Union..	Idem.
Douai.....	Sœurs carmélites.....	Idem.
Douai.....	Sœurs de Sainte-Marie.....	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve.....	Sœurs ursulines.....	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Rouen...	Dunkerque.....	Sœurs de la Provid...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Dunkerque (Hospice) .	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille.. .	Dunkerque.....	Idem.....	Soin des malades.
Paris....	Bergues (Hospice).....	Sœurs de la Charité. .	Soin des mal. et vieill.
Paris....	Bergues.....	Idem.....	Secours aux indigents.
Lille....	Bourbourg (Hospice)..	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des v. et ins. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).....	Idem.....	Soin des vieillards.
Paris....	Bailleul.....	Sœurs du St. Enf.-Jés., dites de St.-Maur.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Cassel.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	Cassel.....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Douai...	Hazebrouck.....	Sœurs de la Ste.-Union	Inst. des jeunes filles p.
Douai...	La Gorgue	Idem.....	Idem.
Lille....	Morbecque (La Motte-au-Bois).....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Inst. des jeunes filles p.
Lille....	Vieux-Berquin.....	Idem.....	Idem.
Paris....	Armentières (Hospice)..	Sœurs de la Charité.	Soin des administrés et instr. des jeunes filles.
Amiens..	Fives	Sœurs de la Ste.-Fam.	Inst. des jeunes filles p.
St.-Laurent (Vendée).	Haubourdin.....	Sœurs de la Sagesse.	Idem .....
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Lille (Hospice Général).	Idem	Soin des vieill. et enf.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Sœurs de la Charité..	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert)	Idem.....	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille.....	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
St.-Laurent (Vendée).	Lille.....	Sœurs de la Sagesse..	Inst. de sourdes-muett.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Paris....	Tourcoing (secours à d.)	Sœurs de la Charité..	Secours aux indigents
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Idem.....	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr. (h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
Paris....	Cambrai (secours à dom).	Idem.....	Soin des vieill et enf.
Avesnes..	Anor.....	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Engle-Fontaine	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Fournies.....	Sœurs de Ste.-Thérèse.	Idem.
Avesnes.	Frasnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Idem.....	Idem.
Douai....	Hargnies.....	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Sœurs de Ste.-Thérèse.	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy (Hospice)..	Idem.....	Soin des vieill. et enf.; instr. des jeunes filles.
Avesnes.	Maubeuge (Hospice)..	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Wignehies.....	Idem.....	Idem.
Portieux .	Trélon.....	Sœurs de la Provid.ce.	Id. et soin des malades.
Paris....	Douai.....	Sœurs de la Charité..	Soin des pauvres malades à domicile.
Lille....	Orchies.....	Sœurs de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et des m.
Paris....	Valenciennes.....	Sœurs de la Charité..	Inst des jeunes filles p.
Paris....	Valenc. (Hôtel-Dieu)..	Idem.....	Soin des malades.
Avesnes..	St-Amand (h.cs d'Orph.)	Sœurs de S.te-Thérèse	Soin des jeunes filles.
Avesnes..	Hergnies.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs, MM. Boucher, à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy ; — Larchevêque, à Walincourt ; — Hoffmann, à Inchy ; — Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, N....

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des colléges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Membres du conseil académique.

MM.

H. Braive, ✻ recteur, *président.*
Vincent, } *inspecteurs.*
Faucon, }
Leroux de Bretagne, ✻, premier président de la cour royale.
Preux, ✻, procureur-général près la cour royale de Douai.
David, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
Le comte de Montozon, ✻, membre de la chambre des pairs.
Chartier, Prosper, maire de Douai.
Evain (C. ✻).
Leroy, de Béthune, propriétaire à Douai.

Tailliar, ✲, conseiller à la cour royale.
Duthillœul, juge-de-paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal.
Paillet, proviseur du collége royal.
David, professeur de mathématiques spéciales.
Rara, professeur de 3.e au collége royal.
Giroud, directeur de l'école normale primaire.
Ad. Braive (O. A.), *secrétaire*.

COLLÉGE ROYAL DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du collége royal sont remplies par le conseil académique.)

MM. Paillet (O. U.), *proviseur ;* — Martinet (O. U.), *censeur ;* — Fournet, *aumônier ;* — Faverotte, *économe ;* Sourriau, *premier commis d'économat ;* — Bedos-Decelles, *deuxième commis d'économat.*

SCIENCES.

MM. Morelle, *professeur de philosophie ;* — Leger, *professeur d'histoire ;* — Vasse aîné, *professeur de sciences physiques ;* — David, *professeur de mathématiques spéciales ;* — Vasse jeune, *professeur de mathématiques élémentaires ;* — Tisserand, *agrégé pour les sciences ;* — Maugin, *professeur d'histoire naturelle ;* — Jeannin, *professeur de mathématiques au cours préparatoire ;* — Boucher, *professeur de langue anglaise ;* — Koszutsky, *professeur de langue allemande ;* — Vallez, ✲, *professeur de dessin ;* — Chevalier, *suppléant ;* — Carrière, *maître d'écriture ;* — Nourrit, *maître de chant.*

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Feugère, *professeur de rhétorique ;* — Colincamp, *professeur de seconde ;* — l'abbé Rara, *professeur de troisième ;* — Jarriez, *professeur de quatrième ;* — Lingrand, *professeur de cinquième ;* — Raoult, *professeur de sixième ;* — Lamarre, *maître élémentaire*, deuxième année; — Thumerel, *maître élémentaire*, première année; Delarra, *maître élémentaire ;* — Lefebvre, *professeur de grammaire et d'histoire au cours préparatoire de mathématiques ;* — Carrière, *professeur du cours de commerce au cours préparatoire de mathématiques ;* — *Rhétorique et philosophie supplémentaires*, M. Lefebvre.

Maîtres d'études, MM. N...., *surveillant-général ;* — Cantin, *suppléant ;* — Niess ; — Legros ; — Delplanque ; — Lesèble ; — Gali ; — Ricourt ; — Capelle ; — *Maîtres d'études surnuméraires*, MM. Pagnoul ; — Poteau.

Médecin, M. Maugin. — *Chirurgien-dentiste*, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 45 ; boursiers communaux, 10 ; pensionnaires libres, 170 ; demi-pensionnaires libres, 7 ; externes libres, 193 ; externes des institutions et pensions, 8 ; total, 427.

COLLÉGE ROYAL DE LILLE.

Commission administrative. — MM. Desmousseaux de Givré, préfet, *président* ; — Bigo, maire de Lille ; — Blondeau, avocat ; — Delerue, juge-de-paix ; — Le Glay, archiviste du département ; — Champon-Richebé, négociant.

MM. Fabre, *proviseur* ; — Lemaire, *censeur* ; — Gonthier, *aumônier* ; — Delannoy, *économe* ; — Fabre jeune, *commis d'économat*.

SCIENCES.

MM. Bastien (Victor), *professeur de philosophie*, en congé, suppléé par M. Beausire ; — Chon, *professeur d'histoire* ; — Lamy, *professeur de sciences physiques* ; — Waille, *professeur de mathématiques spéciales* ; — Ribeaucour, *chargé du cours de mathématiques élémentaires* ; — Magot, *professeur de langue allemande* ; — Tibbins, *professeur de langue anglaise* ; — Lemaire, *professeur de dessin* ; — Delarra, *maître d'écriture* ; — Leplus, *maître de chant*.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Bazin, *professeur de rhétorique* ; — Ruelle, *professeur de seconde* ; — Ansieaux (O. U.), *professeur de troisième* ; — Poultier, *professeur de quatrième* ; — Théry (O. A.), *professeur de cinquième* ; — Jaumard, *professeur de sixième* ; — Ferret, *maître élémentaire*, deuxième année ; — Bellet, *maître élémentaire*, première année (1.re division) ; — Lefebvre, *maître élémentaire*, première année (2.e division) ; — *rhétorique et philosophie supplémentaires*, M. Bastien (Victor), en congé, suppléé par M. Beausire.

Maîtres d'études, MM. Becquet, *suppléant* ; — Jeanne ; — Doremieux ; — Cousin ; — Bruyant ; — Davoine. — Thomas, *maître surnuméraire*.

Médecin, M. Cazeneuve.

Nombre d'élèves : Boursiers royaux, 12 ; boursiers communaux, 31 ; pensionnaires libres, 77 ; demi-pensionnaires libres, 49 ; externes libres, 129 ; élèves des pensions suivant les cours du collége, 51 ; total, 349.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, *président;* — Cateaux, curé; — Castrique, notaire; — Dansette, propriétaire; — Butin, médecin; — Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, *principal.*

Professeurs. MM. Depasse, *régent de mathématiques;* — Decroix, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Verdel, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Maignien, *régent de* 7.e *et de* 8.e, chargé de l'enseignement de la langue anglaise; — Dugallier, *maître de dessin linéaire et d'arithmétique;* — Gouttière, *maître d'écriture.*

Maîtres d'études. MM. Parent, Ducourant, Lesens.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 28; demi-pensionnaires, 13; externes, 89; total, 130.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. MM. Defontaine, ancien notaire; — Motte (Ph.); — Desurmont (Henri); — Delobel-Dewitte, conseiller municipal; — Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, *principal et aumônier;* — l'abbé Lescouf, *sous-principal.*

Professeurs. MM. Lescouf, *régent de philosophie;* — Duflos, *régent de rhétorique;* — Gambard, *chargé de la seconde;* — Duwez, *chargé de la* 3.e; — Playoust, *régent de* 4.e; — l'abbé Couvreur, *régent de* 5.e; — Podvin, *régent de* 6.e; — Delsaux, *régent de* 7.e; — Dave, *régent de mathématiques spéciales;* — Carton (Jules), *régent de mathématiques élémentaires;* — Buckley, *chargé de l'enseignement de la langue anglaise.*

Maîtres d'études. MM. Lasne, chargé de la 8.e, — Askuaga; — Destombes.

Classe primaire supérieure annexée, M. Buns, chargé du cours.
— élémentaire, — M. Mouton.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 83; demi-pensionnaires, 14; externes secondaires, 68; externes primaires, 64.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. — MM. Quintard, sous-préfet, *président;* — Mollet, maire; — Lemaire (Laurent), avocat; — Carlier (Amand), négociant; — Verleye, juge; — Féron, négociant; — Lebleu, médecin.

M. Meynieu, *principal.*

Professeurs, MM. Ansieaux, *régent de rhétorique;* — Demon-

chy, *régent de seconde;* — Boutoille, *régent de* 3.e; — Warin, *régent de* 4.e; — Thomassin, *régent de* 5.e, suppléé par M. Vandalle; — Ortille, *régent de* 6.e; — Lemaire, *régent de* 7.e; — Paris, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Delamarque, *régent de mathématiques et de physique,* en congé, suppléé par M. de Mendonça.

Maîtres d'études, MM. Aubert; — Hovelacque; — Lancial.

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 32; demi-pensionnaires, 6; externes, 72; total, 110.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. — MM. Cleenewerck, maire, *président;* — Leclercq, président du tribunal; — Bollaert, juge; — Thibaut (Pierre), propriétaire; Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, *principal et régent de rhétorique.*

Professeurs, MM. Coache, *régent de seconde et de* 3.e; — Robert, *régent de* 4.e; — Vallée, *régent de* 5.e; — Lefebvre, *régent de* 6.e; — Sergeant, *régent de* 7.e; — Rousseau, *maître d'études, chargé de la* 8.e; — Renard, *régent de mathématiques;* — Debusschere, *chargé de la classe primaire supérieure;* — Gobrecht, *adjoint.*

Maîtres d'études, MM. Dekaistre; — Scheercousse.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 71; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. — MM. Stoppelgast, maire, *président;* — Reumaux, curé; — Plichon père, négociant; — Cortyl (Benoît); — Colpaert-Vanlerberghe; — Van Merris (Henri).

M. l'abbé Jardet, *principal.*

Professeurs, MM. le principal, *régent de réthorique et de seconde;* — Gourmez, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Dorédenville, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Boutoille, *chargé de la* 7.e *et de la* 8.e; — Gourmez, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études. MM. Baelde; — Duquesnes-Bernoux, *instituteur primaire supérieur.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 32; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. — MM. Staelen, maire, *président;* — Wyts, juge-de-paix; — Wackernie, propriétaire; — Deschodt, médecin; — Hadoux, propriétaire.

M. Boniface, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Berleye, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Oblin, *régent de* 7.e *et de* 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8; demi-pensionnaires, 4; externes, 46; total, 58.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. — MM. Robichez, maire, *président*; — Duflos-Deschodt, notaire; — Deroy, médecin; — Courdent, médecin; — Degruson (Henri), propriétaire.

M. l'abbé Hemelsdael. *principal*.

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Hennebicque, *régent de* 7.e *et de* 8.e

Maître d'études, M. Dupas.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 37.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. — MM. N....., sous-préfet, *président*; — Lenglet, maire; — Leroy (Henri), avocat; — Farez (Fénélon), avocat; — Maréchal, conseiller municipal; — Defrémery, bibliothécaire; — Liénard, propriétaire.

M. Paradis, *principal* (O. U.)

Professeurs. MM. Delalande (O. U.), *régent de philosophie*; — Quéquet, *régent de mathématiques spéciales et de physique*; — Vanwtberghe (O. A.), *régent de mathématiques élémentaires*; — Lefrancq (O. A.), *régent de réthorique*; — Mourin, *régent d'histoire*; — Delesalle, *régent de* 2.e; — Caffiaux, *chargé de la* 3.e; — Bouchez, *régent de* 4.e, suppléé par M. Clochez, *régent de* 5.e; — Moty, *chargé de la* 5.e; — Cousin, *régent de* 6.e; — Lefebvre, *régent de* 7.e; — Garnez, *régent de* 8.e

Maîtres d'études. MM. Quertant, *chargé de la* 8.e; — Rémant, — Degrelle, — Bracq.

Nombre d'élèves : boursiers communaux, 3; pensionnaires libres, 41; demi-pensionnaires, 12; externes, 72; total, 128.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. — MM. Sartiaux-Morcrette, maire, *président*; — Lesage, juge-de-paix; — Hennequard, conseiller municipal; — Lefebvre-Leroy, conseiller municipal; — Eraux-Chantreuil, conseiller municipal.

M. Thomas, *principal*.

Professeurs, MM. Bonnières, *régent de* 3.e *et de* 4.e; — Rétaux,

régent de 5.e *et de* 6.e; — Carton, *régent de* 7.e *et de* 8.e; — de Buyser, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 6; demi-pensionnaires, 3; externes 63; total, 72.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. — MM. Gossart, maire, *président;* — Evrard, notaire; — Clavon, avocat; — Tordeux, négociant; — Maillet, banquier.

M. Griselle, *principal.*

Professeurs. — MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; — Vandepitte, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Bourgeois, *régent de* 6.e *et de* 7.e; — Henne, *régent de mathématiques et de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Vittu; — Denaes; — Fosset, *directeur de l'école primaire supérieure annexée.*

Nombre d'élèves : pensionnaires, 39; externes, 58.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. — MM. Bottieau, maire, *président;* — Walrand, notaire; — Lebeau, médecin; — Lucq, receveur des hospices.

M. Baisier, *principal.*

Professeurs. — MM. le principal, *régent de* 3.e et de 4.e; — Duburcq, *régent de* 5.e *et de* 6.e; — Chotin, *régent de* 7.e *et de* 8.e; — Faure, *régent de mathématiques.*

Maîtres d'études, MM. Delecour; — Hiolin.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 47; demi-pensionnaires, 6; externes, 33; total, 86.

COLLÉGE COMMUNAL DE QUESNOY.

Bureau d'administration. — MM. Piette, avocat; — Honoré, juge-de-paix; — Crapet, médecin; — Brabant fils; — Vanickant, médecin.

M. Blaringhem, *principal.*

Professeurs. MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; — Pruvots, *régent de* 4.e *et de* 5.e; — Dissaux, *régent de* 6.e *et de* 7.e — Charée, *régent de mathématiques.*

Maître élémentaire, M. Coquidé.

Cours d'études françaises. — *Maîtres,* MM. Coquidé et Comerre.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 21; demi-pensionnaires, 18, externes, 46.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. — MM. le comte Malher, sous-préfet, *président;* — Ed. Hamoir, maire; — Boulan, juge-de-paix; — de Warenghien, procureur du roi; — Girard père, juge; — Dupont, avocat.

M. Dereux, *principal* (O. U.).

Professeurs, MM. Mathorez, *régent de philosophie;* — Nicolet, *régent de mathématiques spéciales et de physique;* — Sueur, *régent de mathématiques élémentaires;* — Cordival (O. U.), *régent de rhétorique;* — Sauty, *régent d'histoire,* suppléé par M. Duriez; — Gambart (O. A.), *régent de* 2.e; — Bebin, *régent de* 3.e; — Petit, *régent de* 4.e; — Lempereur, *régent de* 5.e; — Devred, *régent de* 6.e; — Fiévet, *régent de* 7.e; — Roger, *chargé de la* 8.e; — Wilkinson, *langue anglaise.*

Maîtres d'études, MM. Gauttier; — Moyse.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 44; demi-pensionnaires, 26; externes, 82; total, 152.

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE ANNEXÉE AU COLLÉGE.

MM. Sueur, mathématiques; — Petit, langue française; — Gambart, géographie et histoire; — Mélot, tenue des livres et écriture; — Cordival, rhétorique et littérature; — Nicolet, physique et chimie appliquées aux arts; — Foucard, droit commercial; — Wilkinson, langue anglaise.

Nombre d'élèves, 32.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. — MM. Sterlin, maire, *président;* — Pillette, ancien négociant; — Druon, juge-de-paix; — Barbieux, notaire; — Davaine, notaire; — Baligand, notaire.

M. Doutraux (Augustin), *principal,* en congé, suppléé par M. Chemet.

Professeurs, MM. le principal, *régent de* 2.e *et de* 3.e; faisant les classes de 4.e et de 5.e; — Joffrain, *régent de* 6.e *et de* 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 17; — demi-pensionnaire, 1; — externes, 31.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. — MM. Mention, maire, *président;* — Croquey, curé; — Martel, notaire; —Caudron, médecin; —Petit, secrétaire de la mairie.

M. Griselle, *principal.*

Professurs, MM. le principal, *régent de* 3.e *et de* 4.e ; — Pillon, *régent de* 5.e *et de* 6.e, suppléé par M. Leclercq; — Laleu, *chargé des cours de* 7.e *et de* 8.e

Maîtres d'études, MM. Rouzé et Gibson.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 4; — demi-pensionnaire, 1 ; — externes, 87.

Chef d'institution. A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

Maîtres de pension. A Dunkerque, M. Riquier. — A Gravelines, M. Selingues. — A Lille, MM. Fourmariez, Maignien, Coppin, Herreng, Vanhende, Panier, Lefebvre, Faucheux, Hebbelynck. — A Roubaix, MM. Plouvier, Couplet. — A Cambrai, MM. Fliniaux, Dumont, Dupont. — A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies lez-Bavay, M. Jordanez. — A Douai, MM. Laoust, Crenelle, Foucart. — A Auchy, M. Leleu. — A Valenciennes, MM. Courtin, Tamboise, Gruson, Nonclercq.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 11 décembre 1839, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chefs-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance royale du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exercera sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord, M. Carlier (O.-A.) ; — *sous-inspecteurs*, MM. de Bruyne, Dantec; — *sous-inspecteurs adjoints*, MM. Ernotte, Wyart.

Professeurs des écoles primaires supérieures. — MM. Quiquet, à Dunkerque ; — Habar, à Bergues ; — Debusschère, à Hazebrouck; — Bernoux, à Bailleul ; — Delpierre, à Merville ; — N...., à Estaires; — Mottez, Lenglumez, Alph. Verdier, à Lille ; — Bouvart, à Armentières ; — Vaneerdewegh, à Roubaix ; — Buns, à Tourcoing ; — Bedorez, Blin, à Cambrai ; — Debuyser, au Câteau ; — Vanwormhoudt, Fry, à Douai ; — Hugues, à Saméon ; — Fosset, à Avesnes ; — Bonnechère, à Maroilles ; — Piérart, à Maubeuge ;

— Coquedé, au Quesnoy; — Alker fils, à Saint-Amand; —Licent, à Rombies; — Descarpenteries, à Valenciennes.

ÉCOLE NORMALE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, *directeur, économe.*

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, grammaire, géographie, méthode, histoire; — Vasse, horticulture; — Choquet, écriture; — l'abbé Fournet, religion, histoire sainte; — Mortreux, dessin linéaire, levé des plans; — Heisser; chant; — Vilain, Hista, surveillants.

Nombre d'élèves: boursiers de l'Etat, 2; boursiers du département, 24; pensionnaires libres, 3; total, 29.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS, A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✲, adjoint, *président;* — Verley, conseiller municipal, *vice-président*; — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, *trésorier;* — Le Glay, ✲, archiviste du département; — Vanackere, libraire; — Defontaine, ✲, membre du Conseil général; — Reust, négociant; — Mimerel, membre du Conseil général.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 21,050 fr. pour l'entretien de 5 bourses et de 7 demi-bourses de jeunes aveugles; et de 20 bourses et 18 demi-bourses de sourds-muets.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805 elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800; elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819, et le titre de société royale lui a été accordé par ordonnance du roi du 11 juillet 1829. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour royale.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le lieutenant-général commandant la division.
M. le maréchal-de-camp commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur du roi de l'arrondissement.
M. le recteur de l'Académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.
De Warenghien, ✻, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersart, ✻, pair de France.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Tressignies, médecin vétérinaire.
Daix-Deshayes, banquier.

Marion, général d'artillerie en retraite.
Durand-d'Elecourt, ✲, conseiller à la cour royale.
Quenson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer.
De Bailliencourt, notaire.
Preux (O. ✲), procureur-général près la cour royale de Douai.
Lamarle, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Bagnéris, docteur en médecine.
Maugin, idem.
De Montozon, pair de France.
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, ✲, premier avocat-général près la cour royale.
Duthillœul, bibliothécaire.
Escalier, ✲, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour royale.
Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite.
Delattre, ancien conservateur des forêts.
De Lagrange, Amaury, ✲, colonel d'artillerie en retraite.
Bommart, Amédée, député.
Lagarde fils, conseiller à la cour royale.
Tailliar, ✲, idem.

Fonctionnaires de la société.

MM. Lagarde fils, *président;* —Deledicque, *premier vice-président;* — Pastey, *deuxième vice-président;* — Cahier, *secrétaire-général;* — Bagneris fils, *premier secrétaire adjoint;* — Panien, *deuxième secrétaire adjoint;* — Paix, *économe;* — Potiez, *trésorier.*

Membres résidants.

MM.
Bigant, ✲, conseiller à la cour royale.
Desfontaine d'Azincourt (O. ✲), propriétaire.
Dubois, ✲, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, conseiller à la cour royale.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lequien, docteur en médecine.
Foulon, propriétaire.
Leroy, de Béthune, avocat à la cour royale.
Potiez-Valéry, conservateur du musée.
Parmentier, avocat à la cour royale.
Bommart, Anacharsis, fabricant de sucre indigène.
Mallet, ✲, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.

Jouggla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat.
Vasse, professeur de physique au collège royal.
Robequin, ✲, conservateur des forêts.
Cahier, conseiller à la cour royale.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur du roi.
David, professeur de mathématiques spéciales au collège royal de Douai.
Desplanque, médecin vétérinaire.
Pastey, ✲, lieutenant-colonel du génie.
Pillot, conseiller à la cour royale.
Bourlet, aumônier.
Courtray, Louis, négociant.
Panien, docteur en médecine.
Bagnéris fils, idem.
Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
Demarquette, idem.
De Guerne, conseiller à la cour royale.
Dupont, Alfred, avocat.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la ociété, M. Brassart.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, institutée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de dix-huit membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM.

Le vicomte de Saint-Aignan, conseiller-d'État, député, ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin, ✲, préfet du Cantal, ancien président de la commission, à Aurillac.

Bureau.

MM.

Le baron de Bry, ✲, secrétaire-général de la préfecture, *président.*
Le docteur Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste-général du département, *vice-président.*

Bruneel, homme de lettres à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, *secrétaire-adjoint*.

Membres résidants.

MM.

Victor Leplus, architecte du département.
Benvignat, architecte, membre de la société royale des sciences de Lille.
Gentil-Descamps, membre du conseil municipal de Lille.
Le comte de Hamel de Bellenglise, propriétaire.
Chon, professeur d'histoire au collége royal.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
Bernard, Henri, négociant.
Lecreux, Alfred, négociant.
Mille, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Legrand, conseiller de préfecture.
Le vicomte de Melun, propriétaire.
Reynard, conservateur du musée à Lille.
Le comte Anatole de Caulaincourt, ancien officier d'état-major.
Derbigny, Henri, conseiller de préfecture.
Deligne, Jules, professeur.
Desmyttère, docteur en médecine.
Caloine, architecte.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM.

Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes.
Crapez, propriétaire à Bavay.
Fiévet, architecte à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.

MM.

De Beaumont, docteur en médecine.
De Baralle, architecte du département à Cambrai.
Wilbert, membre de la société d'émulation, idem.
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, idem.
De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM.

Tailliar, conseiller à la cour royale à Douai.
Mallet, architecte du département, idem.
Wallet, architecte, professeur de dessin, idem.
Duthillœul, bibliothécaire, idem.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem.
Bigant, conseiller à la cour royale.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM.

Piéters, secrétaire en chef de la mairie à Dunkerque;
Develle, architecte du département, idem.
Debaecker, Louis, juge-de-paix, à Bergues.
Derode, négociant à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM.

Leroy, secrétaire de la mairie à Bailleul.
Gesse-Gervais, architecte à Hazebrouck.
De Coussemaker, juge à Hazebrouck.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Brun-Lavaine, professeur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM.

Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes.
Bénézech de Saint-Honoré, membre de la société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes, à Vieux-Condé.
Grimault, architecte du département à Valenciennes.
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem.

ÉTRANGERS AU DÉPARTEMENT.

MM.

Le baron de Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.

Cauvain, Henri, avocat à la cour royale de Paris.
Gachet, Emile, avocat à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Robert, sous-intendant militaire adjoint, à Metz.
Failly, inspecteur des douanes, à Lyon.
Edward Le Glay, conseiller de préfecture à Dijon.
De Saulcy, membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie à Paris.
Mullié, à Paris.
Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.
Le baron de Girardin, conseiller de préfecture à Bourges.
De Fontenoy, président de la société Eduenne, à Autun.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

BUREAU POUR 1848.

M. Loiset, *président.*
M. Cazeneuve, *vice-président.*
M. Delerue, *secrétaire-général.*
M. Chon, *secrétaire de correspondance.*
M. Verly, *trésorier.*
M. Charles Bachy, *bibliothécaire.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le préfet du département du Nord
Le maire de Lille.
Peuvion, négociant.

Membres résidants. MM. Macquart, propriétaire; — Delezenne, professeur de physique; — Degland, ✲, docteur en médecine; — Desmazières, propriétaire; — Liénard, peintre; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique; — Verly fils, architecte; — Kuhlmann, ✲, professeur de chimie; — Bailly, docteur en médecine; — Heegmann, négociant; — Barrois, Théodore, négociant; — Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine; — Decourcelles, propriétaire; — Danel, propriétaire; — Dourlen fils, docteur en médecine; — Moulas, propriétaire; — Legrand fils, avocat; — Mullié, ancien maître de pension; — Le Glay, ✲, conservateur des archives

du département; — Benvignat, architecte; — Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire; — Cazeneuve, professeur à l'hôpital militaire; — Chon, professeur d'histoire; — Testelin, médecin; — Delerue, juge-de-paix; — Bachy, Charles, propriétaire; — Bollaert, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; — Meugy, ingénieur des mines; — Loiset, médecin-vétérinaire; — Caloine, architecte; — Lamy, professeur de physique; — Chrestien, docteur en médecine.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, professeur de chimie; — Th. Barrois, négociant; — Heegmann, négociant; — Peuvion, négociant; — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Macquart; — Lefebvre-Heegmann, ✲; — Cazeneuve; — Desmazières; — Verly; — Decourcelles; — Delezenne; — Bailly; — Bachy; — Loiset; — Kuhlmann.

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette société a été établie en vertu d'une autorisation de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 24 mai 1846. Elle a pour but, 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leur progrès; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commun. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1848.

MM.		
Dourlen, docteur en médecine,		*président.*
Degland, ✲,	idem,	*vice-président.*
Capelle,	idem,	*secrétaire-général.*
Pilat,	idem,	*secrétaire des consultations gratuites.*
Chrestien,	idem,	*bibliothécaire.*
Despinoy,	idem,	*trésorier.*

Membres honoraires. MM. Tilman, Eeckmann, Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants. MM. Bailly, — Barillet, — Brequin, — Brissez, — Capelle, — Carton, — Castelain, — Chrestien, — Coustenoble (Mutius), — Cuisinier, — Daubresse, — Degland, ✲, — Delezenne, — Despinoy, — Dewaele, — Dhéré, — Dourlen, — Dujardin, — Godefroy, — Gosselet, — Loiset, — Meurein, — Pilat, — Plouviez, — Pommeret, — Pucelle, — Six, — Staes, — Testelin, — Trachez (O. ✲), — Vanderhaeghen, — Vervier, — Bourgeois (non résidant).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

BUREAU.

MM. N..., *président.*
Alc. Wilbert, *vice-président.*
Lefranc, *secrétaire-général.*
Ad. Bruyelle, *secrétaire-archiviste.*
Vallez-Bonnaire, *tresorier.*

Membres résidants. MM. Berger, directeur de l'école de dessin; — Béthune-Houriez, ✲ propriétaire; — Boucher, régent au collége; — Bruyelle, Adolphe, rédacteur de l'annuaire de Cambrai; — Cambray, Charles, médecin; — Cambray, idem, chirurgien en chef des hospices; — Cousin, régent au collége; — Crépin, agriculteur, propriétaire; — De Baralle, architecte; — De Beaumont, docteur-médecin; — Defremery, bibliothécaire; — A. Déjardin, notaire; — D'Esclaibes, avocat; — D'hainauld, inspecteur de la navigation; — Dowa, peintre; Dutemple, avocat; — Evrard, Cléomède; — Ferrier, ✲, chirurgien en chef à l'hôpital militaire; — François-Deloffre, ✲, propriétaire; — Gourdain, sous-bibliothécaire; — Hardy, docteur-médecin; — Ledoux-Cazier, propriétaire; — L. Lefebvre, Aimé, régent au collége; — Lefrancq, idem; — Leleu, Prosper, agriculteur; — Lenglet, docteur-médecin, maire de Cambrai; — Leroy, Henri, avocat; — Lesne-Daloin, imprimeur; — Levêque, rédacteur en chef de la *Gazette de Cambrai*; — Mazingue, docteur-médecin; — Paradis, principal du collége; — Piot, artiste peintre; — Ruelle, docteur-médecin; — Stiévenard, propriétaire; — Tordeux, pharmacien; — Vallez-Bonnaire, propriétaire; — Watier, avocat; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Membres correspondants agriculteurs. MM. Ancelin, maire et cultivateur à Honnecourt; —Béthune aîné, à Etrœungt. — Boulanger, à Doignies ; — Bricourt, maire à Béthencourt ; — Bricout, à Carnières ; — Bruneau, Albert, à Lieu-Saint-Amand ; — Canonne-Bernard, à Saulzoir ; — Desvigne, à Iwuy ; — Desvigne, à Raillencourt ; — M.is d'Havrincourt ; —Macaret, à Capelle ; — Tellier, juge-de-paix à Carnières ; — Tellier, maire et cultivateur, à Boussières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, *président* ; — De Warenghien, ✻, propriétaire, *vice-président* ; — Duthillœul, juge-de-paix, *secrétaire* ; — Mellez, brasseur, *trésorier* ; — Bigand, conseiller à la cour royale ; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. le maire, *président* ; — De Warenghien, *vice-président* ; — Campion-Fleurquin, *secrétaire* ; — Pinquet, brasseur, *trésorier* ; Campion, économe du collége royal ; — Duthillœul, juge-de-paix ; — Honoré, Victor, brasseur ; — Pilate, secrétaire de la mairie ; — Beghin, ébéniste ; — Houcke, fabricant ; — Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Gronnier, docteur en médecine, *président* ; — Watel, docteur en médecine, *secrétaire* ; — Maugin, docteur en médecine, *trésorier* ; — Delannoy, pharmacien, *économe* ; — Tesse, docteur en médecine, *archiviste* ; — Reytier, Bagneris, Lequien, Escalier fils, Gelez, Duhem, Fontaine, Faucheux, Panien, docteurs en médecine, — Burgeat, pharmacien.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

BUREAU.

MM.

N...., *président.*
Grard, Edouard, 1.er *vice-président.*
Cornu, banquier, 2.e *vice-président.*
Stiévenart, *secrétaire-général.*
Prignet, *secrétaire de correspondance.*
Duchateaux, *secrétaire de la conférence agricole.*
Courtin, *archiviste.*
Lusardy fils, *trésorier.*

Membres titulaires de droit.

MM.

Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

Membres titulaires.

MM.

Grar, Edouard, avocat à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur et raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Deffaux, Louis-Joseph, secrétaire de la mairie, idem.
Evrard, Augustin, ingénieur civil, professeur de physique et de chimie, idem.
Boulanger, Emile, juge au tribunal civil, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiau, Casimir, architecte de la ville à Valenciennes.
Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste à Valenciennes.
Miroux, Philippe, cultivateur, idem.
Dutemple, médecin, horticulteur à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur à Etrœux.
Hamoir, Alfred, agronome à Saultain.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.

Grandfils, professeur de sculpture à l'académie de Valenciennes.
Courtin, naturaliste à Valenciennes.
Delgrange, cultivateur à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres à Valenciennes.
Baisier, artiste peintre, idem.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris.
Prignet, imprimeur-lithographe à Valenciennes.
Everard, Max., directeur des forges et laminoirs à Anzin.
Cornu, banquier.
Lusardi fils, ingénieur-opticien à Valenciennes.
Duchateaux, avocat, idem.
Méhu, ingénieur, directeur du chantier des mines d'Anzin.
Goffyn, officier du génie.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette association, autorisée par un arrêté de M. le préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements ; de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettront les moyens de l'association; de les aider dans leurs travaux ; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✻, archiviste du département, *président*,
Kolb-Bernard, *vice-président*.

MM. Dumon, Edouard, *secrétaire-général.*
Descamps, *bibliothécaire-archiste.*
Paillart, propriétaire, *trésorier.*
Bruneel, Henri, négociant.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
Devogelsang, propriétaire.
De Melun, ✻, idem.
Scrive, docteur en médecine.
Rouzière-Cavalier, négociant.
De La Chaussée, propriétaire.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le préfet, *président d'honneur.*
Tripier-Jonglez, *président.*
Grodée, *vice-président.*
Doyen, docteur en médecine, *secrétaire-général.*
Dumoutier, *secrétaire adjoint.*
Rouzières-Cavalier, *archiviste.*
Mahieu, *trésorier.*

Conseil d'administration. — MM. Aldebert, Amand, horticulteur; — Bernard, Paul, propriétaire; — Crespel-Lecreux, idem; — Danel, idem; — Delespaul-Descamps, idem; — Delespaul aîné, idem; — De Norguet, idem; — Descamps, Edmond, idem; — Dubus, négociant; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire; — Duponchelle, horticulteur; — Fauchille, propriétaire; — Fondeur, horticulteur; — Gabriels, idem; — Jouffroy, receveur municipal; — Lensen, propriétaire; — Moillet, idem; — Miellez, horticulteur; — Paillart, propriétaire; — De Rouvroy, idem; — Schlactet, horticulteur; — Seulin père, horticulteur; — Vanderhelle, propriétaire.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Aide, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Semet, *bibliothécaire.*
Martin-Delahaye, *sous-bibliothécaire.*
Joly, *aide-bibliothécaire.*

Commission de surveillance. **MM. Roussel**, ✻, adjoint, *président* ; **Blondeau**, avocat ; — **Hebbelynck**, chef d'institution ; — **Blocquel**, conseiller municipal ; — **H. Jouffroy**, receveur municipal ; — **Paillart**, adjoint.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du département. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Deberalle.

Bibliothécaire honoraire, **M. Defrémery** ; — *Bibliothécaire adjoint*, **M. Bouchez** ; — *Sous-bibliothécaire*, **M. Gourdin**.

Jours d'ouverture : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Établie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 989 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq, pendant l'automne et l'hiver.

Commission de la bibliothèque. — **MM. le maire**, *président* ; — **Tailliar**, conseiller à la cour royale, *vice-président* ; — **Pilate**,

secrétaire de la mairie, *secrétaire;* — **Duhem**, docteur en médecine; — **Leroy** (de Béthune), avocat; — **Minart**, conseiller à la cour royale; — **Rossignol**, juge au tribunal civil; — **Dutilloeul**, bibliothécaire; — **Bigant**, conseiller à la cour royale.

Bibliothécaire, **M. Duthilloeul**, ✻.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du college communal; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 300 manuscrits.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, **M. Leroy aîné**; — *Sous-bibliothécaire*, **M. Dufour.**

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. — **MM. le maire**, *président;* — **Fontemoing**, avocat; — **Gouchon**, propriétaire; — **Meynien**, principal du collége; — **A. Philippe**, négociant; — **C. Pieters.**

Bibliothécaire, **M. C. Pieters.**

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du Gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 2,000. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches.

Conservateur, **M. Dubois.**

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, **M. Cobert, secrétaire de la mairie.**

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vinoc.

Ce dépôt a cessé d'être onvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existe à l'hôtel-de-ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibliothèque que l'autorité locale parviendra à établir pour peu que le Gouvernement lui prête secours.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque est de formation récente. Elle contient 1,110 volumes, dont sept manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et de deux à cinq heures, les dimanches et les fêtes exceptés.

Conservateur, M. Vandenbrouque.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment des bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux

hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynart.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission. — MM. Macquart, *président*; — Bailly, docteur en médecine; — Verly, architecte; — Testelin, médecin; — Lestiboudois, député; — Meugy, ingénieur des mines; — Degland, ✻, médecin.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la société royale des sciences, et dont voici la composition :

MM. Lestiboudois, Th., docteur en médecine; — Legrand, avocat; — Verly, architecte; — Benvignat, architecte; — Delezenne, professeur de physique.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829, mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la Mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée. MM. Benj. Morel, *président*; — Darras, juge d'instruction, *vice-président*; — C. Pieters, *secrétaire*; — Darras, médecin; — Lefebure, — Verquelle, — Schoutteet fils, — Lequoy, — Develle, — Forcade père, — Forcade fils, — Gegout.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Membres de la commission du musée. MM. le maire, *président;* — Reytier, docteur en médecine; — Tesse, idem; — Escalier, idem; — De Warenghien, ✠ ✲, propriétaire; — Pottier-Valery, *secrétaire et conservateur;* — Balthazard, propriétaire; — Wallet, peintre; — Maugin, docteur en médecine.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 100 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente composée de membres de la société des sciences. Les membres de cette commission sont :

MM. Delamotte, *président*; — Pesier, Edm., *secrétaire*; — Courtin, — Gravis, Antonin; — Dutemple, — Gravis, — Luzardi.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue le grand opéra, l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie et le drame accessoires.

Directeur, M. Tilly.

Douai a ordinairement une troupe sédentaire.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché et Clément.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée

d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

Administrateurs. MM. Bigo, ✲, maire, *président*; — Danel, *vice-président;* —Tilloy-Castelyn, *trésorier;*— Bécu, —Hiolle,—Cousin, —Delespaul, — Éd. Desrousseaux,—A. Théry ;— *secrétaire-archiviste*, M. Ed. Winter.

Professeurs. Chant. Classe de chant et de vocalisation : pour les demoiselles, Mlle. Florin ; — pour les hommes, M. Perugini. = Classe de solfége : pour les demoiselles, M. Lavainne père; — pour les hommes, M. Leplus fils.=Classe élémentaire de solfége : pour les demoiselles, Mlles. Devos et Dehaes ; — pour les hommes, MM. Cahen et Devos. = Classe payante de solfége (1) : pour les demoiselles, M. Lavainne père ; — pour les hommes, M. Leplus fils. = Classe de piano (demoiselles): M. Lavainne fils.= Classe élémentaire de piano : Mlles. Marlier et Jodelet. répétiteurs. = Classe de violon : M. Muller.= Classe de violoncelle, clarinette et basson. M. Baumann.=Classe de solfége et chœurs pour adultes: M. Leplus fils.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. Bigo, ✲, maire, *président ;* — L. Lenglart, *vice-président ;* — Jouffroy, receveur municipal, *secrétaire ;* — Reynart, propriétaire ; — Barrois, François, négociant ; — Delespaul, négociant, conseiller municipal ; — Frémont, ✲, chef de bataillon du génie ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Verly, architecte ; — Devémy, propriétaire ; — Kolb, ingénieur des ponts-et-chaussées.

ÉCOLE DE PEINTURE ET DE DESSIN OMBRÉ.

MM. Souchon, *professeur-directeur;* — Cadet de Beaupré, *professeur.*

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Cadet de Beaupré, *professeur.*

COURS DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET A LA MÉCANIQUE.

M. Granofski, *professeur.*

COURS DE DESSIN GÉOMÉTRIQUE.

Le même.

(1) Prix du cours annuel, 60 fr.

COURS DE DESSIN LINÉAIRE.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur*.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Benvignat, *professeur*.

COURS DE PERSPECTIVE.

M. Lemaire-Dequersonnière, *professeur*.

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS DU DESSIN.

M. J. Brissez, *professeur*.

COURS DE PHYSIQUE.

M. Delezenne, *professeur*.

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✲, *professeur*.

COURS DE ZOOLOGIE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M. Brigandat; — partie chirurgicale, M. Vanderhaegen, *titulaire*; — M. J. Brissez, *suppléant*.

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, *professeur*.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, *président*; — C. Bourdon, négociant; — Dagneau fils, négociant; — A. Descroix, propriétaire; — A. Philippe, négociant; — A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs. MM. Develle, professeur d'architecture; — Dubuisson, professeur de dessin et de peinture.

ÉCOLE DE MUSIQUE (enseignement mutuel).

M. Dubreu, *professeur*.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. MM. Durieux, Edmond; — Robert, ancien directeur des postes; — Richard, propriétaire; — Dumont, maître de pension; — Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers.

Professeurs. MM. Détry, professeur de violoncelle; — Tingry, professeur de violon; — Brepsant, professeur de clarinette; — Thomas fils, professeur de solfége, cours Wilhem; — Dienne, professeur de solfége, cor et trombonne; — Hétuin, Adolphe, professeur d'instrumens à pistons.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Berger, *directeur*; — Grohain, *professeur*.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Mallet, *directeur*.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques. MM. le maire, *président*; — Bommart, Anacharsis, négociant, membre du conseil municipal; — Luce, propriétaire; — Parmentier, Hector, avocat; — Dupont, Alfred, avocat, conseiller municipal; — Rossignol, juge, conseiller, idem.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, *professeur*.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉE AUX ARTS.

M. Malet, architecte, *professeur*.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet, *professeur*.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Vallet, *professeur honoraire*; — Chevalier-Dubrulle, *professeur*; — Druelle, Erasme, *professeur adjoint*.

ÉCOLE DE DESSIN POUR LA BRODERIE.

M. Robaut, *professeur*.

ÉCOLE DE PEINTURE.

M. Wallet, *professeur*.

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, *professeur*.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, *professeur de vocalisation;*—Nourit cadet, *professeur de cor;*—Lesage, *professeur de violoncelle ;*—Nourit aîné, *professeur de solfége* ; — Hellebecque, *professeur de flûte;* —Ponce, *professeur de basson, de hautbois et de piano;*—Lefranc, *professeur de violon ;*— Hochet, Jules, *professeur adjoint;*—Devred, *professeur de clarinette;* — Nourit père, *maître d'études , répétiteur*.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE ROYALE DE PARIS.

Membres administrateurs. MM. le maire, *président ;* — Leconte , *secrétaire perpétuel;* — Dinaux, Arthur; — Piérard, — Rousseau , — Dubois, — Cellier, — Dupire, — Baisier, artiste-peintre ; — De Warenghien , Jules ; — Hamoir, Edouard ; — Ewbanck, Edouard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs. MM. Potier, *professeur de dessin et de peinture ;* — Grand fils ,*professeur d'ornement, modelure et sculpture*; — Féraud, *professeur d'architecture*.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

M. Evrard.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. MM. le maire , *président ;* — Bertherand, *vice-président ;* — Girard fils , *secrétaire ;* — Teinturier, Adolphe ; — Bouton, — Gillard, — Lefebvre fils, — Grar, Numa.

Professeurs. MM. Perriquet (solfége et violon);—Lehmann (vocalisation; — Mohr (clarinette) ; — Hilario (flûte); — Duez (violoncelle); — Lagrange (cor et cornet à piston).

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, imprimeur du roi; Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Durieux (Emile), Castiaux fils, Bracke (François).

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils, Réant fils, Guermonprez.
A Cambrai. — MM. Lesne-Daloin, Carpentier.
A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — M. Levecque.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Lefebvre (Edouard).
A Roubaix. — M. Béghin.
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Bertau.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huycke.
A Bailleul. — M. Vanuxem.
A Cambrai. — Mme. Hurez, veuve, née Lefer; Levêque.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Delebecque, Céret.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne, dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke, François, Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte.
A Roubaix.—MM. Béghin-Defrenne, Burlinchon, Reboux (J.-B.).
A Wazemmes. — M. Fourment.
A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.

A Bergues. — M. Sifantus-Maes.

A Dunkerque. — MM. Thoris, Piéters, Schoutteer, Vanderest, Rollez, Brasseur.

A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.

A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jules).

Au Câteau. — M. Dumesnil.

A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.

A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux, Boniface.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécar, Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent fils, Castiaux père; Bronner-Bauwens, Lelen, Corne, dit Duquesne, Dlle. Fremeaux, Vandenbossche, Petitot, Reboux (Gustave), Mouque, Elisa Petitot, femme Cufay, Laurent (Justine), Debaralle, Parvillez (Natalis), femme Fuzée, Boutoille, Renateaux, Bauchet (Charles), Druart (Louis); Béghin (Emile); Dion, Puissaye (J.-B.), Sébert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph).

A Armentières. — M. Delcambre, Dlle. Notelle.

A Haubourdin. — Mme. Schoutter.

A Roubaix. — Mlle. Mazure, Mme. Béghin, MM. Caboche, Burlinchon, Dlle. Catteau.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Wazemmes. — M. Horemans (J.-B.).

A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, Renard, Dme. Vanwormhoudt, veuve Vernhières, Mlle. Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys (Pierre).

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Debaene.

A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, Dlle. Aernouts.

A Estaires. — MM. Dehaisnes, Nicaise.

A Hazebrouck. — Mme. Ve. Degrave, Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellynck, M. Schercousse, Bruno.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Cambrai. — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules).

Au Câteau. — MM. Bonnaire, Terrin, Dumesnil, Drubay.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois.

A Bavay. — MM. Lequien, Boucher, Jouglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet. M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille.

A Trélon. — M. Rousseau, Dlle. Delsart, M. Tricot.

A Douai. — MM. Bétremieux, Obez, Foucart, Henri, Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste ; Dislère, Jacquart, Mme. Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle. Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giard, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Le Journal de Lille, Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*, journal politique, chez Danel, imprimeur du Roi ; co-propriétaire gérant, M. Delporte.

L'Echo du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique ; rédacteur gérant, M. Arnold.

Le Messager du Nord, *Barbier de Lille*, journal politique, littéraire, artistique et scientifique, rédacteur gérant, M. Dusautoir.

L'Abeille Lilloise, recueil hebdomadaire ; propriétaire, M. Bracke.

A Roubaix. — *L'Indicateur du Nord et l'Observateur du Nord réunis*, journal littéraire, scientifique et industriel; rédacteur gérant, M. Van den Bossche.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire-gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cassel. — *L'Observateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Dhubert, imprimeur; rédacteur gérant, M. Dhubert.

A Cambrai. — *La Gazette de Cambrai, Echo du Nord et du Pas-de-Calais*, chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Emancipateur, rédacteur gérant, M. Carlon.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes; rédacteurs gérants, MM. Carron et Desort.

Au Câteau. — *Le Journal du Câteau et du département du Nord*, propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur à Avesnes, rédacteur gérant.

A Douai. — *La Feuille de Douai*; rédacteur gérant, M. Lacquemant; imprimeur, M. Cétet.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur et rédacteur gérant.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire; rédacteur gérant, M. Delebecque.

Le Programme, feuille d'Annonces; propriétaire, MM. Obez et Cie.

L'Instituteur du Nord et du Pas-de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Jurisprudence de la cour royale de Douai; rédacteur, M. Delebecque.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord*; rédacteur gérant, M. Henry.

L'Echo de la Frontière; rédacteur gérant, M. Adinaux.

L'Impartial du Nord, rédacteur gérant, M. Delecluse.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-sept, savoir: cinq hospices généraux; sept hôpitaux de malades; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; deux hos-

pices pour les malades et les vieillards, sept hospices pour les vieillards et les orphelins, quinze hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance (*).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospice.* MM. Lemaire, Jules; — Thélu, Alex., — Quillac, Louis; — Beck, Philippe; — Vandewalle, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, *receveur*; — Bocage, *économe-comptable*; — Verhaeghe, *secrétaire*.

Bergues. *Hospice.* MM. Joos, Louis; — Chosqueel, Jean; — Meesemaeker, Benjamin; — Pastoors, Alexandre; — Demasur, Louis; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Planckeel, Martin; — Vesleye, Charles; — Bastaert, Jacques; — N....; — Pluvier, Winoc.

MM. Carpentier, Winoc, *receveur*; — Vercamer, *économe-comptable*; — Cousyn, Augustin, *secrétaire*.

Bourbourg. *Hospice.* MM. Blavoet, Jean-François; — Vanwormboudt, Pierre; — Malot, Louis; — Deschodt aîné; — Buret, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Blavoet, Jean-François; — Deschodt, Aimé; — Malot, Louis; — Vanwormhoudt, Pierre; — Buret, Louis.

MM. Vandenbrouque, *receveur et secrétaire*; — Cocquillier, Isidore, *économe*.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis; — Rouvenaghel, Louis; — Dekytspotter, Joseph; — Se-

(*) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

pieter, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Itsweire, Louis; — Depecker, Charles; — Scheercousse, Bruno; — Pinchon, Jules; — Cleenewerck-Dequidt.

MM. Salomé, *receveur;* — Scheercousse, *secrétaire, économe-comptable.*

Bailleul. *Hospices.* MM. De Coussemaker, Joseph; — De Coussemaker-Joets; — Plichon, Ignace; — Bollaert-Derycke; — Vanheylewegen, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Poupaert, Jean; — De Coussemaker, Maximilien; — Leroy, Julien; — Dequidt-Devuldre; — Colpaert-Vanlerberghe.

MM. Baelde, *receveur et économe-comptable;* — Leroy, *secrétaire.*

Cassel. *Hospices.* MM. Wackernie, Désiré; — Pastoors, Joseph; — Toulmonde; — Dutroy, Louis; — Desmyttere aîné; = *Bureau de bienfaisance.* MM. Pastoors, Joseph; — Desmyttere, Aimé; — Dutroy, Louis; — Warein, Frédéric; — Dehandschœwercker, Aimé.

MM. Dekytspotter, *receveur;* — Aernouts, *secrétaire;* — Allender, *économe-comptable.*

Estaires. *Hospice.* MM. Hennion, Edouard; — Taffin, Zéphirin; — Deroy, Alex.; — Brehon, Antoine; — Degruson, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Priem-Dequirez; — Fénart, Auguste; — Hennion-Duflos; — Hennion, Alexandre; — Taffin, Alidor.

MM. Ducatez, *receveur;* — Courdent, *secrétaire.*

Steenvoorde. *Hospice.* MM. Boone, Amate; — Klein, André; — Vanderlinden, François; — Revel, Germain; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Vangraefschêpe, François; — Leureele, Joseph; — Dewitte, Louis; — Baillieul, Auguste; — Dekeuwer, Jean.

MM. Lavainne, *receveur;* — Bailleul, *économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Lille. *Hospices* (*). MM. Barrois, François; — Artaud, Adolphe; — Mariage-Bonte; — Bommart-Crepy; — Brame, Louis; — Bernard-Rouzé; — Danel, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Doyen, — Masurel, — Thurin; — Blocquel; — Derasse-Bonte.

MM. Dumon, Edouard, *receveur;* — Lefebvre, *contrôleur;* — Dubiez, *économe-comptable de l'hospice général;* — Duvochelle,

(*) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ; — Dumoustier, *économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ;* — Petit, *secrétaire de la commission des hospices ;* — Kœguelin de Rozières, *secrétaire du bureau de bienfaisance.*

Armentières. *Hospice.* MM. Guil ert, Louis ; — Lesage ; — Roussel-Baron ; — Potel, Adolphe ; — Hadou, Auguste. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Marcotte, *receveur et secrétaire;* — Musin-Lespagnol, *économe-comptable.*

La Bassée. *Hospice.* MM. Mannier, Augustin ; — Leleux, Philippe ; — Largent, Aimé ; — Lefrancq, Désiré ; — Proost-Wallerand. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Gruson, André ; — Cappe, Augustin ; — Leleux, Vincent ; — De Saint-Jean, Fortuné ; — Leleux-Duretz.

M. Denabrif, *receveur et économe-comptable.*

Comines. *Hospice.* MM. Catteau-Lauwick ; — Froidure-Lambin ; — Goeman, Pierre ; — Ghesquière, Antoine ; — Desprez-Dumon. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Capelle, Louis ; — Delebecque, Louis ; — Roger, Augustin ; — Dumortier, Louis ; — Devos, Jean-Baptiste.

MM. Messéan, *receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance ;* — Marcotte-Ghesquières, *économe de l'hospice ;* — Marcotte, Ed., *secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.*

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Henri ; — Poulet-Six, — Cordonnier-Liénard, — Wicart, Étienne ; — Leroy, Cyr. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cadot, André ; — Fremaux, Pierre ; — Leroy, Cyr ; — Auffroy, Gilles ; — Bonzel, Adolphe.

MM. Lefebvre, *receveur,* — Vilain, *économe-comptable.*

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice.* MM. Delannoy, André ; — Poullier-Lutun, — Gaillard, Narcisse ; — D'halluin, Jacques-François ; — N..... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Fauvarque, Benoît ; — Ghesquier-Poullier ; — Delannoy-Catrix ; — Delehaye, Pierre-François ; — Pouiller-Lutun.

Roubaix. *Hospice.* MM. Wattine-Wattel, — Delattre-Libert, — Grimonprez-Bossut, — Motte-Duthoit, — Mimerel, Auguste. = *Bureau de bienfaisance.* N.... — N.... — N.... — N.... N....

MM. Leconte, *receveur;* — Jourdeuil, *économe comptable ;* — Cottigny, *secrétaire.*

Seclin. *Hospice.* MM. Adam, Charles ; — Cottignies, — Bocquet, François ; — Demeester, Jean-Baptiste ; — Hindré, Charles. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dercloquemant, Henri ; — Mollet,

Séraphin ; — Descloquemant, François ; — Moreau, Pierre-Joseph; — Duquesne, Louis.

MM. Paix, *receveur;* — Prache, *économe-comptable ;* — N.., *secrétaire de la commission de l'hospice.*

Tourcoing. *Hospices.* MM. Wattine, Charles ; — Rousset-Caulliez, — Timal-Pollet, — Wattine, Louis ; — Wattel, Henri, = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesnoy-Wattel ; — Lorthiois-Debuigne, — Desurmont, Marcelin ; — Duvillier-Duriez ; — Grau-Lorthiois.

MM. Debuigne, *receveur et secrétaire ;* — Tranoy, *économe-comptable.*

Wattrelos. *Hospices.* MM. Dubrulle, Louis; — Caratte-Desfontaine, — Agache-Duthoit; — Meurisse, Pierre; — Lecy-Caratte. — *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin ; — Labis, Jean-Baptiste ; — Lefebvre, Florimond ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-François.

MM. Fourdinois, *receveur et économe-comptable ;* — Bettremieux, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Foulon, François ; — Leroy, Auguste ; — Toussaint-Lallier ; — Renard, Louis ; — Vallez, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Bruneau, *receveur;* — Croquefer, *économe-comptable ;* — Wilbert, *secrétaire.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospice.* MM. Puyramaure, Louis ; — George, Hector; — Hennet de Courtefroy, — Delagorce, Maurice ; — Lavice, Absinthe. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Houzé, Emmanuel ; — Clavon, Augustin ; — Mailliet, Maximilien ; — Ducarne, Henri ; — Denis, Pierre.

MM. Michaux aîné, *receveur;* — Malfait, Antoine, *économe-comptable et secrétaire.*

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François ; — Motte, Henri-Aimé ; — Barthélémi, Jean-François ; — Gabet, Antoine ; — Béthune, Anselme. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duchâteau, Pierre ; — Boutteaux, Charles ; Merlin, Augustin ; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; — Bonnaire, André.

MM. Descamps, *receveur;* — Merlin, *économe-comptable;* — Madoulé, *secrétaire.*

Maubeuge. *Hospices.* MM. Riche-Déjardin, — de Lagorce, Louis;

— Horrie, Hector ; — de Carnières, — Quivy, Étienne. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Autier, Pierre ; — Soulfort, Vulgis ; — Levecque, Émile ; — Hotelin, Joseph ; — Guillemart, Joseph.

MM. Lucq, *receveur;* — Boutté, *économe-comptable;* — Lebon, *secrétaire.*

Le Quesnoy. *Hospice.* MM. Delannoy, Jean-Baptiste ; — Crapez, Emmanuel ; — Piette, Hippolyte ; — Demonteville, Eugène ; — Honoré, Philippe. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Dupont, Réné ; — Hardy, Pierre-Joseph ; — Blondet, Louis-Aimé ; — Beauvais, Célestin ; — Desquennes, Bernardin, — Rigolet, Nicolas.

MM. Baillion, *receveur et économe de l'hospice ;* — Vandamme, *secrétaire.*

Soire-le-Château. — *Hospice.* MM. Thieuleux, Louis-Joseph ; — Bernard, Louis ; — Pamart, Xavier ; — Bernard, Philippe ; — Baudson, Damase. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Barthélémy, Cyprien ; — Bernard, Louis ; — Pamart, Xavier ; — Thieuleux, Louis-Joseph ; — Rouez, Constant.

M. Georges, *receveur.*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. *Hospices.* MM. Rémy de Rombault, — Danel, — Dumont, — Desfontaines-d'Azincourt, — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Fréchar, *receveur;* — Lacombe et Watelle, *économes-comptables;* — Brassart, *secrétaire.*

Lallaing. — *Hospice,* MM. Lebon, — Parmentier. — Dherbais ; — Heren, Louis ; — Parent, Augustin. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Wacquez, Auguste ; — Boulant, David ; — Williate, Pierre ; — Vion, Albert.

Orchies. *Hospice.* MM. Josson, Gilbert ; — Tréca-Tréca, — Warocquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — Guilbert-Estevez. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

M. Martin, *receveur, économe-comptable et secrétaire.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. *Hospices.* MM. Palsy, Hippolyte ; — Cavrois, Jean-Baptiste ; — Delecourt, Théophile ; — Paillard, Hippolyte ; — Dumont-Pluchart, Alexandre. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, *receveur ;* Leflan, *contrôleur ;* — François, Jules. *économe-comptable ;* — Hourdequin, *secrétaire.*

Saint-Amand. *Hospice.* MM. Nicolle, Louis ; — Destoutier,

César ; — Guislain, François ; — Druon, Jules ; — Basier, Casimir. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Remy, Eugène ; — Loubert, Louis ; — Dusart-Cuvelier ; — Monnier, Henri, — Hautrive, Louis.

MM. Mériaux, *receveur et secrétaire ;* — Waterloo, *économe-comptable.*

Condé. *Hospice.* MM. Brousses, Gaspard; — Parent fils, Pierre-Joseph ; — Mention-Bourgogne ; — Dugnolle, Eloi; — Petit, Guillaume. = *Bureau de bienfaisance.* MM Brousses, Gaspard ; Lefebvre-Dumont ; — Mention-Bourgogne ; Dugnolle, Eloi ; — Petit, Guillaume.

MM. Douchemont, *receveur ;* — Noel, *économe-comptable et secrétaire.*

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Une ordonnance royale du 18 décembre 1839, rendue en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Boussemaer, ancien notaire ; — Delebois, adjoint au maire ; — Pouchain-Boutry, marchand ; — Cary ; — Cordonnier.

Directeur, M. Guilbert ; — *médecin,* M. Butin ; — *receveur,* M. Lemoyne ; *économe,* M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. MM. Ch. Verley, *président;* — Mariage-Bonte, — Derasse-Bonte, — Théodore Rouzé, — Brame fils, *secrétaire.*

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats; — *médecin,* M. le docteur De Smyttère; — *receveur-économe,* M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin, M. Gosselet.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes viennent d'être institués légalement par ordonnances royales des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Berguer, — M. Planckeel, *directeur.*
A Lille. — MM. Lalo, ✻, *directeur;* — Masurel, *contrôleur.*
A Cambrai. — MM. Maronniez, *directeur;* — Wilbert, *contrôl.*
A Douai. — MM. Bois, *directeur;* Rousselot, *contrôleur.*
A Valenciennes. — MM. Maurice, *directeur;* — Leflan, *contrôl.*

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire, — Vandeper, — Bouly de Lesdain.

A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, — Deschodt, — Pinchon.

A Lille. — MM. Delannoy, — Thery, — Blondeau.

A Cambrai. — MM. Leroy, — Renard, — Farez (Fénélon).

A Avesnes. — MM. Clavon, — Hannoye, Désiré; — N....; — *Membres adjoints*, MM. Maurice, — Hannoye, Prosper; — Lebeau, Auguste.

A Douai. — MM. Leroy, Émile; — Parmentier, — Deledicque.

A Valenciennes. — MM. Dupont, — Dubois, — Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir : une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances royales des 25 septembre et premier novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, premier décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. — MM. Darras, juge d'instruction, *président;* — Hovelt, notaire, *secrétaire;* — Carlier, négociant, *secrétaire-adjoint;* — Auguste Petyt, négociant; — Morel-Agie, idem; — Dessurne père, idem; — A. Dupouy, idem; — Hector Féron, idem; — Caron, capitaine au long cours; — Verleye, juge; — Chaveron père, négociant; — Vandewalle, propriétaire; — Monier, négociant.

LILLE. — MM. le maire de Lille, *président;* — Charvet-Barrois, *vice-président honoraire;* — Descamps père, Auguste, *vice-président;* — Morel; — Cordonnier, Fidèle; — Martin-Muiron; — Tailliar-Desreumaux; — Remy-Meurisse; — Fiévet-Delemer; — Dumon, Ed., *secrétaire.*

ROUBAIX. — MM. le maire de Roubaix, *président;* — L. Lecomte, *vice-président;* — A. Delefosse, *secrétaire;* — L. Frasez, *vice-secrétaire;* — H. Delattre; — J.-B. Dujardin; — J. Renaux-Lemerre; — L. Wattine; — Bulteau-Delerue; — L. Defrenne fils; — Requillart-Screpel; — L. Screpel; — Grimonprez-Bossut; — Florin-Bossut; — E. Grimonprez; — Ernould-Bayart.

Tourcoing. — MM. le maire de Tourcoing, *président;* — Ph. Motte; — Jean-François Defontaine; — C. Masurel; — Gahide-Béhague; — A. Dewavrin; — Jourdain-Defontaine; — Lorthiois-Leplat; — V. Hassebroucq; — L. Duvillier; — Frys-Nollet; — Leurent, Jules; — Lemaire-Réquillart; — Auguste Dewavrin; — Henri Desurmont; — Lucien Nollet; — Henri Deroubaix.

Cambrai. — MM. le maire de Cambrai, *président;* — Farez, Fénélon; — Maréchal; — Defrémery; — Vallez-Bonnaire; — Petit-Courtin; — Savary; — Happe aîné; — Dufresnois; — Toussaint, Théophile; — Farez, Eugène; — Duvivier; — Brunelle.

Avesnes. — MM. Gossart, ✻, maire, *président;* — Davoine, *vice-président;* — Beaumont-Lobez, *secrétaire;* — Meunier, *idem;* — Leloup, ✻; — Maillard, caissier; — Tordeux, filateur; — Carniaux, greffier du tribunal; — George, juge-de-paix; — Guillemin, négociant; — Hannoye, avoué; — Maurice, avocat; — Mailliet, banquier; — Legrand, filateur à Fourmies; — Bertrand, maître de forges à Trélon; — Thieuleux, négociant à Solre-le-Château.

Maubeuge. — MM. Bottieau, maire, *président;* — Quivy, *vice-président;* — Bayart, Edouard, *secrétaire;* — Froissart, *secrétaire adjoint;* — Estienne; — Autier; — Sculfort; — Louis de Lagorce; — Riche; — Déjardin; — Bottieau, notaire; — Lucq, Emmanuel; — Martin.

Douai. — MM. Chartier, maire, *président;* — Campion; — Capon père; — Caplain; — Courtin; — Courtray; — Danel; — Debailliencourt; — Delorme; — Dincq; — Escalier; — Honoré; — Leboucq de Ternas; — Leroy, Emile; — Loubry; — Mellez; — Minart; — Nutly; — Quéant; — De Warenghien.

Valenciennes. — MM. Debailliencourt, *président;* — Deruesnes, *secrétaire;* — Boulan, juge-de-paix, *trésorier;* — Alglave, avoué; — Bertherand; — Boulan, Charles; — Delannoy, César; — Desfontaines de Preux; — De Warenghien, Jules; — Dumont, Alexandre; — Girard fils, avocat; — Hollande, Théophile; — Lelièvre, Charles; — Paillard fils; — Serret, Georges fils.

Trésoriers.

Dunkerque. — M. Joseph de Montépin.
Lille. — M. Kœguelin de Rozières.
Roubaix. — M. A. Laignel.
Tourcoing. — M. Deherripon.
Cambrai. — M. Carion.
Avesnes. — M. Colinet.

Maubeuge. — M. Levecque.
Douai. — M. Dincq.
Valenciennes. — M. Lebarbier.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle instituée à Lille est placée sous la protection de S. M. la reine des Français et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants ; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association.

Protectrice, S. M. la reine des Français.
Présidente honoraire, Mme. Desmousseaux de Givré.
Présidente, Mme. Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes, Mmes. Barbier de la Serre, Lethierry-Virnot.
Secrétaire, Mme. Gentil-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Muiron, Masse-Lefebvre, Mlle. Dumon, Mme. Flamen-Dumortier.

2.e arrondissement. Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier-Roussel, Dehau-Deleruyelle, Charvet-Fockedey, Vannière, Delespaul-Aronio, Lethierry-Virnot.

3.e arrondissement. Mmes. Lepercq, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Briansiaux-Bigo, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Roussel, Dumon-Lefebvre, Mlle. Aubriot, Mlle. Desjardins.

4.e arrondissement. Mmes. Derode, Cuvelier-Decroix.

5.e arrondissement, Mmes. Révoire, Ve. Lefebvre-Lebrun, la baronne d'Assignies, Charvet-Barrois, Salavie, Fruict des Parcqs.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette société, autorisée par arrêté de M. le préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle ; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSION DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siége une cour royale, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur du roi sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. MM. Chamonin, — Kien, — Lequoy, — Desmoutiers, — De Clebsattel, — Desurne fils aîné.

HAZEBROUCK. MM. Quenson, *vice-président;* — Vandewalle, Justin; — Debuyser, Justin; — Vandewalle, Désiré; — Kien, Adolphe.

LILLE. MM. Sénéchal-Ovigneur, *vice-président;* — Lefebvre, curé de Saint-Etienne; — Legrand, Pierre, avocat; — Dancoisne; — Barrois, François; — vic. de Melun.

CAMBRAI. MM. Leroy, notaire; — Renard, avocat; — Filhol, — Vallez-Bonnaire; — Maréchal.

AVESNES. MM. Maurice-Bernard, avocat; — Evrard, notaire; — Maillet, — Canquelain, — N....

Douai. MM. Bois, directeur du mont-de-piété ; — Gronnier, ✻, docteur en médecine ; — Campion, économe du collége royal ; — Mellez, brasseur ; — Rossignol, juge au tribunal civil ; — Nutly, avoué ; — Lenglet, conseiller à la cour royale.

Valenciennes. MM. Dumont, — Blanpain, — Dubois, Félix ; — Paillart, — Thellier.

Médecins des prisons. — Douai (maison de justice), M. Escalier, ✻ ; — Dunkerque, M. Lemaire ; — Hazebrouck, M. Pruvost ; — Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat ; — Cambrai, M. Hardy ; — Avesnes, M. Eliet ; — Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. — Douai, M. Bourlet ; — Dunkerque, M. Ryckebusch ; — Hazebrouck, M. Hanotte ; — Lille, M. Paële ; — Cambrai, M. Libert ; — Avesnes, M. Soufflet ; — Valenciennes, M. Roussel.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance royale en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance sera établie près de la maison centrale. Elle sera composée du Préfet, *président*, du premier président de la cour royale, du procureur du roi, du président du tribunal civil de Lille, du procureur du roi, de deux membres Conseil général de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemblera au moins une fois par mois, donnera son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre ; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison leur paraîtraient susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'Intérieur sont :

MM. Mimerel, Smet, membres du Conseil général ; Lefebvre, Julien, et Kuhlmann, membres du Conseil d'arrondissement.

Employés de l'administration. MM. Durant, *directeur ;* — Dosquet, *sous-directeur ;* — Guilmot fils, *inspecteur ;* — Béguin, *greffier-comptable* ; — Paris, *greffier ;* — Vandenbusche, *aumônier ;* — Agache, *aumônier adjoint ;* — Guilmot, ✻, *médecin* ; — Billon, docteur en médecine, *chirurgien ;* — Steffany, *pharmacien ;* — Belliot, *instituteur gérant ;* — Contamine, Agnius, et Petitot, *commis aux écritures ;* — Coignet, *gardien-chef.*

Entrepreneur des services et travaux, M. Wallut.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. H. Renard, à Lille.
Inspecteur, M. Prisse, à Lille.
Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.
Commis adjoint, M. N....
Contrôleur principal, M. Wittié, à Lille.
Contrôleurs hors classe, M. de Marsilly, à Roubaix ; — Casron, à Dunkerque.
Contrôleurs de première classe, MM. Béhaghel, à Cassel ; — Wable, à Maubeuge ; — de Moncheaux, à Saint-Amand ; — Bonnet, à Wazemmes ; — Pannerot, à Valenciennes.
Contrôleurs de deuxième classe, MM. Dufaux, à Cambrai ; — Lefebure, au Quesnoy ; — Delespaul, à Lille ; — Vion, à Douai ; Duchastelet, à Hazebrouck.
Contrôleurs de troisième classe, MM. N..., à Lille ; — Gillet, à Cambrai ; — de Benesse, à Avesnes.
Surnuméraires, MM. Bournichon, Decaux, Lelièvre.

CADASTRE.

M. Lefranc, *géomètre en chef*.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur-Général des finances du département, M. Dosne, ✲, à Lille.
Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Péterinck, à Dunkerque ; — Montaignac, à Hazebrouck ; — Cordier, à Cambrai ; — Tenaille, à Avesnes ; — Guilmot, ✲, à Douai ; — Petit, à Valenciennes.
Payeur du trésor royal, M. Cochelet, ✲, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Liste nominative des employés supérieurs.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. Du Bois de Jancigny, ✱, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Peix, à Lille.
Bureaux de la direction, MM. Quivault, premier commis; — Chenille de Bardy, deuxième commis; — Mauvais, — de Jancigny, — Burat, — Bottin, — de Mittre-Bar, — Letocart, — Deberdt, — Jeaumaire, — Dissez, — Sémonin, — Flament.
Contrôleurs ambulants, MM. Seugé, — Bousez, — Morel, — Salze, — Gevaudan, — Caron, — Jeronnez, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.
Premier commis, M. Morel; — 2.e *commis*, M. Lemoine.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Laurent, à Dunkerque.
Contrôleurs de ville, MM. Redy, — Guilloteaux, à Dunkerque; — Lavaud, à Bergues.
Contrôleur de garantie, M. Seguien, à Dunkerque.
Receveurs particuliers et sédentaires, MM. Mazuel, à Bergues; — Jeanson, à Bourbourg; — Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Formentin, à Hazebrouck.
Premier commis, M. Devos; — 2.e *commis*, M. Bollaert.
Receveur principal, entreposeur des tabacs, M. Schmit, à Hazebrouck.
Contrôleurs de ville, MM. Tarry, à Hazebrouck; — de Vauguérin, à Bailleul.
Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.

Receveur principal, M. d'Arlon, à Lille.

Entreposeur des tabacs, M. VanBlarenberghe, à Lille.
Contrôleurs, MM. Langlois de Loraille, — Lejosne, — Borel.
Contrôleur de garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Lemercier.
Receveur particulier sédentaire, M. Posson.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Douët.
Receveur particulier sédentaire, M. Lenglet.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Baudron de Lamotte.
Receveur particulier sédentaire, M. Duchet.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Boullard.
Receveur particulier sédentaire, M. Mosac.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Grosdemange.
Receveur particulier sédentaire, M. Collombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Mangnier.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Morice, à Cambrai.
Premier commis, M. Guéroult; — 2.e idem, M. D'Hailly; — 3.e idem, M. Herou.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Vanremoortère, à Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Demont, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Leclerre, à Avesnes.
Premier commis, M. Delannoy; — 2.e *idem*, M. Bousez.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Bevière, à Avesnes.
Contrôleur de ville, M. Gardères, à Maubeuge.
Receveur particulier sédentaire, M. Collignon, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Duchêne, à Douai.
Premier commis, M. Vachette ; — 2.e *idem*, M. Deberckem.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Faux, à Douai.
Contrôleurs de ville, MM. Richard, à Douai ; — Joyeux, à Cantin.
Receveur particulier sédentaire, M. Blais, à Arleux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Estienne, à Valenciennes.
Premier commis, M. Audiau ; — 2.e *idem*, M. Monard ; — 3.e *idem*, M. Auger ; — 4.e *idem*, M. Courtois.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Auger, à Valenciennes.
Contrôleurs de ville, MM. Mascret, à Valenciennes ; — Boudville, à Saint-Amand ; — Boissonnet, à Condé.
Contrôleur de la garantie, M. Lecomte, à Valenciennes.
Receveurs particuliers sédentaires, MM. Malin, à Saint-Amand ; — Dupont, à Condé.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Posson.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Piette.
Receveur particulier sédentaire, M. Brousse.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Devocance.
Receveur particulier sédentaire, M. Petau-Grandcour.

Résidence de Marly.

Contrôleur de ville, M. Boudin.
Receveur particulier sédentaire, N....

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au premier janvier 1852 par la loi 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1848, 1,011 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,204,000 kilogrammes de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck.

Lille.....	926 hectares,	3,000,000 kilog.	de tabac.
Hazebrouck...	85 id.	204,000	id.
Total.....	1,011	3,204,000	

Plus, le cinquième toléré par la loi.

SERVICE DE LA CULTURE.

MM. Jullien, ✲, *inspecteur de la culture et des magasins de feuilles* à Lille.

Contrôleurs de culture de première classe, MM. Gillart, Burteaux. — *De deuxième classe,* M. Léger.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM. Dupré, *garde du magasin* N.° 1 à Lille.
Bisot, *id.* N.° 2 à Lille.
Héron, *id.* à Dunkerque.
Chemin, *id.* à Merville.
L'Ecuyer, *contrôleur du magasin* N.° 1 à Lille.
Mailliot, *id.* N.° 2 à Lille.
Delhaye, *id.* à Dunkerque.
Descolins, *id.* à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Manufacture de Lille.

MM. Roucher, ✲, *directeur.*
Husson, ✲ *contrôleur de comptabilité.*
D'Aubigny, *inspecteur de fabrication.*
Rocaz, *garde-magasin.*
Chenou, *sous-inspecteur de fabrication.*
Buzenot, *premier commis.*
Dehault, *deuxième commis.*
Carlot, *commis de* 2.e *classe.*
Lecharpentier, *commis de* 3.e *classe.*
Dezobry, *id.*
Destrés, *id.*
Rocaz, *surnuméraire.*
Roger, *chef de fabrication.*

DIRECTIONS DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes : la direction de Dunkerque comprend la côte, depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la frontière, depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing.

La direction de Valenciennes a 144 kilomètres de frontière ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume de Belgique.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère; prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de lignes, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de sept principalités et de quatorze capitaineries.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des Douanes dans le département du Nord, avec indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Th. Duverger, ✻, *directeur.*

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. De Ladebat, *premier commis ;* — Duverger, *second idem ;* — Journel, *troisième idem ;* — Delattre, *quatrième idem ;* — Chabanel, *cinquième idem ;* — Bouly de Lesdain, *sixième idem ;* — Faucheur, *septième idem ;* — Dany, *huitième idem.*

MM. Moucheront, Cardock, Duhem, *surnuméraires.*

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Verlingue, ✻, *inspecteur principal.*
Bessat-Lecroix, *inspecteur sédentaire.*

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Bellemin, ✻, *receveur principal.*
Jacques, *sous-inspecteur sédentaire.*
Giovanelli, *idem.*

Contrôleurs. MM. Colin, Vandenvaero, de Saint-Amour, Lauwers, Philippe.

Vérificateurs. MM. Cornemont, Mahon, Baillon, Sordot, Perrette, Crepin, Vendeville, Hovelt, Pérard, Jannin.

Commis principaux de première classe. MM. Demol, Petiaux, Paris.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Morel, Cadet dit Degravier, Dany, Siffait, Espisier.

Commis de première classe. MM. Cornemont, Morel-Victor, Olivier, Leclercq, Carion, Quignon, Delfaut de Belfort.

Surnuméraire. M. Lancel.

Gardes-magasin. MM. Foigne, Arduser, Lalemand.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. MM. Déborde, *receveur;* — Martin, Devaux, *visiteurs;* — Carnin, *garde-magasin.*
Zuydtcoote. MM. Parenthou, *receveur;* — Tardé, *visiteur.*
Ghyvelde. M. Laude, *receveur.*
Bergues. MM. Levavasseur, *receveur;* — Bauchet, *visiteur.*
La Broustraete. — M. Quibeuf, *receveur.*
Hondschoote. M. La gevin, *receveur.*
Killemlinde. M. Breda, *receveur.*
Oost-Cappel. MM. Cahagnet, *receveur;* — Taverne, *visiteur.*
Bambecque. M. Verriez, *receveur.*
Wormhoudt. M. Deuzy, *receveur.*
L'Étoile. M. Eloy, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Luère, *capitaine* à Dunkerque.
Foigne, *lieutenant* idem.
Razer, *idem* idem.
Gaucher, *idem* au Fort-Philippe.
Sénéca, *idem* à Fort-Mardyck.
Sindic, *idem* à la Tente-Verte.
Agnieray, *lieutenant de patache* à Dunkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneaux, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Paul, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydtcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Prévost, *capitaine* à Hondschoote.
Collart, *lieutenant* à Ghyvelde.
Chassaing, *idem* à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerque, Warhem, Rexpoëde, l'Étoile, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Guillain, *capitaine* à Bergues.
Venet, *lieutenant* aux Sept-Planètes.
Cauchy, *idem* à Esquelbecq.

Cette capitainerie comprend les brigades des Sept-Planètes, de Socx, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem et Esquelbecq.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Collin, *inspecteur*.
Surnuméraire. M. Louis Collin.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, *receveur principal*.
Lefebvre, *vérificateur*.
Salou, Artaud de Seyssel, *commis de première classe*.
A. Faucheur, *surnuméraire*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

Cassel. M. Schuler, *receveur*.
Borre. M. Moucheront, *receveur*.
Houtkerque. M. Chelloneix, *receveur*.
Steenvoorde. MM. Doué, *receveur;* — Lajonkaire, *visiteur*.
Calcanes. MM. Doublet, *receveur;* — Buhotel, *visiteur*.
Boeschêpe. M. Colin, *receveur*.
Schaexhen. M. Angois, *receveur*.
L'Hazewinde. M. Choquet, *receveur*.
Bailleul. MM. Parsy, *receveur;* — Acker, St.-Amour, *visiteurs*.
Bavinckhove. M Duquesne, *receveur*.
Lacdorne. MM. Monnier, *receveur;* — Marissal de Marsilly, *visiteur*.
Vieux-Berquin. M. Krabbe, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Cédé, *capitaine* à Steenvoorde.
Bovillé, *lieutenant* à Godswelde.
Deneuville, *idem* à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades de Steenvoorde, Calcanes, Godewaersvelde, l'Hazevinde, Cassel, Oudezeele, Herzeele, Winnezeele et Houtkerque.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, *capitaine* à Méteren.
Choteau, *lieutenant* à Berthen.
Demory, *idem* à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Méteren, Nouveau-Monde, Bailleul, Schaexhen, Flêtre, Berthen et Boeschêpe.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Feautrier, *capitaine* à Hazebrouck.
Bigotte, *lieutenant* à Morbecque.
Lafontaine, *idem* à Bavinckhove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hazebrouck, Hondeghem, La Creûle, Borre, Petit-Sec-Bois, la Verte-Rue, Zermezeele, Wemaers-Cappel, Bavinckhove et la Butte-des-Moulins.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Tets, *inspecteur*.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Vancassel, *receveur principal.*
Fay, Petit-Clerc, *vérificateurs.*
Guéricy, Rouxel, *commis de première classe.*
Sallez-Bonny, Deberdt, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Seau. M. Leleu, *receveur.*
Nieppe. M. Doyelle, *receveur.*
Pont-de-Nieppe. MM. Nollen, *receveur;* — Mundtveilles, *visiteur.*
Houplines. M. Bobier, ✻, *receveur.*
Bizet. M. Bouché, *receveur.*
Frelinghien. M. Bouchez, *receveur.*
Pont-Rouge. MM. Chouffe, *receveur;* — Harlet des Hautes Isles, *visiteur.*
Deûlémont. MM. Leroy, *receveur;* — Cary, *visiteur.*
Pont-de-Warnêton. M. Defontaine, *receveur.*
Quesnoy-sur-Deûle. MM. Brochart, *receveur;* — Huet, *visiteur.*
Comines. MM. Alexandre, *receveur;* — Meuniez, *visiteur.*

Wervicq. MM. Vandeville, *receveur;* — Buhot, *visiteur.*
Sailly-sur-la-Lys. M. Verron, *receveur.*
La Ventie. M. Morin, *receveur.*
Estaires. MM. Baranger, *receveur;* — Deman, *visiteur.*
Erquinghem. M. Hus, *receveur.*
Beaucamps. M. Derudder, *receveur.*
La Chapelle-Grenier. M. Caron, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. Jumel, *capitaine* à Armentières.
Mégras, *lieutenant* à Armentières.
Coffyn, *idem* à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Erquinghem, Armentières, Houplines, Wez-Macquart, le Sceau, Nieppe, Pont-de-Nieppe et Steenwerck.

CAPITAINERIE DE QUESNOY-SUR-DEULE.

MM. Vernet, *capitaine* à Quesnoy.
Sant, *lieutenant* à Comines.
Lamare, *lieutenant* à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Quesnoy, Comines, Ste.-Marguerite, Wervicq, Linselles, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

CAPITAINERIE DE LA VENTIE.

MM. Beaucertain, *capitaine* à La Ventie.
Leroy, *lieutenant* à Estaires.
Suvélier, *lieutenant* à La Bouteillerie.

Cette capitainerie comprend les brigades de La Ventie, Merville, Neuf-Berquin, Estaires, Sailly, Pétillon, Fromelles, Beaucamps et La Bouteillerie.

INSPECTION DE LILLE.

M. Bonard, *inspecteur principal* à Lille.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE TOURCOING.

MM. Labe, *receveur principal.*
Delahaye-Duminy, *sous-inspecteur sédentaire.*
Gromier, Hinet, Hautier, *vérificateurs.*

Cheylus, Glénisson, Coupin, Delevaque, *commis de première classe.*

Jourdan, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE TOURCOING.

Bousbecques. MM. Legaigneur, *receveur*; Charle, *visiteur.*
Touquet-les-Moutons. M. Delaporte, *receveur.*
Riscontout. MM. Cherpa, *receveur*; Meslin, Lefrançois, *visiteurs.*
Lamarlière. M. Minon, *receveur.*
Mouveaux. M. Vernet, *receveur.*
Wattrelos. MM. Turlutte, *receveur*; Herbecq, *visiteur.*
Roubaix-ville. MM. Flahaut, *receveur*; Copin, Sinsoilliez, Caire, Foigne, de la Mussière, Malleville, *visiteurs.*
Roubaix (station du chemin de fer). MM. Matis, *sous-inspecteur;* Bouvy, *receveur*; Blanc, *visiteur.*
Croix. M. Vandaele, *receveur.*
Halluin. MM. Nortier, *receveur*; Delaunoy, Gérard, Simon, *visiteurs.*
Nortier, Paul, *surnuméraire.*

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✻, *receveur principal.*
Demeaux, *inspecteur sédentaire.*
Maine, *sous-inspecteur sédentaire.*
Maupin, Morel, *contrôleurs.*

Vérificateurs. MM. Deschange, Bouchez, Lallemand, G. Mathorez, Laurence, Deus, Delaval, Rosot, Giret, Bianchi.

Commis principaux de première classe. MM. Mauris, Gilardin, Hébert.

Commis principaux de deuxième classe. MM. Tugghe, Jacquz, Woirhaye.

Commis de première classe. MM. Blouet, Chomel, Vanderpol, Bergerot, Morin de la Pillière, Bellon, Casaux, Brackers-d'Hugo, Gorsas, Ledez, Dugard.

Commis de deuxième classe. M. Roger.

Surnuméraire. M. Gervoson.

Garde-magasin. M. Parsy.

Fabrique de Loos. *Commis de première classe.* M. Guilleminot. — *Commis de deuxième classe.* M. de Mametz.

Fabrique de La Magdeleine lez-Lille. M. Vaillant, *commis de première classe.* — M. Hieblot, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. MM. Chatelain, *receveur* ; — Lefèvre, *visiteur*.
Haubourdin. M. Coquelet, *receveur*.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM. Dutremblay, *receveur principal*.
Hiriart, *sous-inspecteur sédentaire*.
Moissenet et Evrard, *vérificateurs*.
Tastet, Marthory, Isle, Vandaele, *commis de première classe*.
Bourdon, *commis de deuxième classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Lannoy. M. Magnin, *receveur*.
Toufflers. MM. Bœhler, *receveur;* — Topin, *visiteur*.
Leers. MM. Malingre, *receveur* ; — Fourmentin, *visiteur*.
Willems. M. Pestel, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Vanheddeghem, *capitaine* à Tourcoing-Ville.
Dufeutrel, *lieutenant* à Tourcoing-Ville.
Desoriez, *idem* à Tourcoing (station du chemin de fer).
Pourcelot, *idem* à Roubaix-Ville.
Colombier, *idem* à Roubaix (station du chemin de fer).
Gelon, *idem* à Halluin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Bousbecques, Riscontout, La Marlière, Touquet, Tourcoing, Planche-Masure, Wattrelos, Grimonpont, Roubaix.

CAPITAINERIE D'ASCQ.

MM. Grandjean, *capitaine* à Ascq.
Anblin, *lieutenant* à Baisieux.
Gousseaux, *idem* à Lannoy.
Duval, *idem* à Sainghin.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Baisieux, Willems, Camphin, Hem, Sainghin (cavalerie), et Bouvines.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Dineux, *capitaine* à Lille.
Six, *lieutenant* à Lille.

Dremaux, *idem* à Fives.
Dardenne, *idem* à Wattignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Lille, Vendeville, Esquermes, Lambersart, Fives, Long-Pot (station du chemin de fer), Haubourdin, Wattignies, Ennetières, Thumesnil, Les Moulins.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Gréterin, ✻, *directeur*.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

M. Denelle, *premier commis;* — Teinturier, *second commis;* — Cabanes, *troisième commis;* — Dorigny, *quatrième commis;* — Vandal, *cinquième commis;* — Charligny, *sixième commis;* — Lemoine, *septième commis*.

Surnuméraires. MM. Fauconnier, Ponchau, Marrier de Chanteloup, Foucart.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Prévost, *inspecteur* à Orchies.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Orchies.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Germain, *receveur principal*.
Carrière Tisné, *vérificateur*.
Julien, *commis de première classe*.
Farez, *contrôleur* détaché à Douai.
Aliamet, *commis de deuxième classe*.
Lhote, *idem*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

Cysoing. M. Sapin, *receveur*.
Bourghelles. M. Ferras, *receveur*.
Mouchin. MM. Blanc, *receveur;* — Genez, *visiteur*.
Marchiennes. M. Bouchez, *receveur*.
Raches. MM. Vanderhaeghe, *receveur;* — Dutertre et Lecerf, *visiteurs*.
Saint-Amand. MM. Lesage, *receveur;* — Reyssen et Nicolas, *visiteurs*.
Pont-à-Marcq. M. Allier, *receveur*.

Rumegies. MM. Guilbert, *receveur ;* — Descamps, *visiteur*.
Maulde. MM. Gobin, *receveur ;* Abraham, *visiteur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE CAPPELLE.

MM. Mercier, *capitaine* à Cappelle.
Lefevre, *lieutenant* à Nomain.
Ruant, *lieutenant* à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Cappelle et Auchy.

CAPITAINERIE DE ROSULT.

MM. Pierre, *capitaine* à Rosult.
Bouteleux, *lieutenant* à Saméon.
Mineur, *lieutenant* à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Rumegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas, Hasnon, Rosult et Brillon.

CAPITAINERIE DE RACHES.

MM. Geisweiller, *capitaine* à Raches.
Rousse, *lieutenant* à Bersée.
Boulangé, *lieutenant* à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Flines-la-Rue, Vred, Flines, Marchiennes et Raimbeaucourt.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Boieldieu, ✲, *inspecteur* à Valenciennes.

Cette inspection comprend trois principalités dont les chefs-lieux sont à Condé, à Blanc-Misseron et à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Coupin, *receveur principal ;* — Brienne, *sous-inspecteur sédentaire ;* — de Barisault, Gallien, Pimpernelle, Lelièvre, *vérificateurs ;* — Poitevin, *commis principal de deuxième classe ;* — Weyer, Nortier, de Beyrie, *commis de première classe*.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Mortagne. MM. Thouvenin, *receveur ;* — Faivre, Danton, *visiteurs.*
Bon-Secours. MM. Fontaine, *receveur ;* — Meurisse, *visiteur.*
Hergnies. M. Tricot, *receveur.*
Vieux-Condé. M. Bocquillet, *receveur.*
Fresnes. M. Douay, *receveur.*
Crespin. M. Bouché, *receveur.*

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Mathorez, *receveur principal* à Valenciennes.
Florimont, *sous-inspecteur* idem.
Mineur, *contrôleur.*
Morel, Prost, Honoré, Sautteaux, *vérificateurs de première classe* à Valenciennes.
Mareschal, Fournier, *vérificateurs de deuxième classe* idem.
Wanwormhoudt, *commis principal de première classe* idem.
Schüler, Kerst, *commis principaux de deuxième classe.*
Huin, Boyer, Serpette, Lançon, Callory, Luce-Dumesnil, Teinturier, *commis de première classe.*
Archen, Mineur, *surnuméraires.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. M. Thiéry, *receveur.*
Marly. M. Marier de Chanteloup, *receveur.*
Denain. M. Montessuy, *receveur.*
Douchy. MM. Blancho, *receveur ;* — Courtois, *visiteur.*
Haspres. M. Thiébaut, *receveur.*
Somain. M. Henrion, *receveur.*
Abscon. M. Delhaye, *receveur.*
Wallers. M. Lemoine, *receveur.*
Raismes. M. Courteville, *receveur.*
Marchipont. M. Drapier, *receveur.*
Sebourg. MM. Lhote, *receveur ;* — Lemareschal, *visiteur.*
Onnaing. M. Fournier, *visiteur.*

PRINCIPALITÉ DE BLANC-MISSERON.

MM. Gallimard, *receveur principal* au Blanc-Misseron.
Diroy, Savy, *vérificateurs.*
Honoré, Leroy de Mirecourt, *commis de première classe.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE FRESNES.

MM. Français, *capitaine* à Fresnes.
Gueld, *lieutenant* à Bruille.
Jourdain, *idem* à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bon-Secours, Condé, Thivencelles, Fresnes et Escaupont.

CAPITAINERIE DE VALENCIENNES.

MM. Prévost, *capitaine* à Valenciennes.
Delafargue, *lieutenant* à Valenciennes (Station).
Ladrix, *idem* à Anzin.
Coisy, *idem* à Blanc-Misseron.
Gérard, *idem* à Saultain.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Saultain, Préseau, Valenciennes, Anzin, Vicoigne, Sebourg, Sebourquiaux, Marly et Valenciennes (station), Raismes (station) et Wallers (station).

CAPITAINERIE DE DOUCHY.

MM. Vinchon, *capitaine* à Douchy.
Benard, *lieutenant* à Abscon.
Defontaine, *idem* à Noyelles.

Cette capitainerie comprend les brigades de Somain, Abscon, Rœulx, Escaudain, Douchy, Haspres, Noyelles-sur-Selle, Denain et Thiant.

INSPECTION DU QUESNOY.

M. Chabot, *inspecteur* au Quesnoy.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est Bavay.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM. Martin, *receveur principal* à Bavay.
Mathieu, *vérificateur de troisième classe.*
Gautier, *commis de première classe.*
Margaine, *commis de deuxième classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

Bellignies. MM. Perin, *receveur;* — Buissart, *visiteur.*
Saint-Vaast. M. Lairé, *receveur.*
Hergies. M. Delcroix, *receveur.*
Hon. M. Lefebvre, *receveur.*
Malplaquet. MM. Venet, *receveur;* — Lacauchy, *visiteur.*
Gognies-Chaussée. MM. Fournier, Th., *receveur;* — Gordon, *visiteur.*
Romeries. M. Magniez, *receveur.*
Vendegies-sur-Écaillon. M. Deloffre, *receveur.*
Le Quesnoy. M. Godde, *receveur.*
Berlaimont. M. Morin de la Pillière, *receveur.*
Landrecies. MM. Nicollet, *receveur;* — Dumont, *visiteur.*
Maroilles. M. Ineaux, *receveur.*

Service actif.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Bruyère, *capitaine* à Wargnies-le-Petit.
Arnould, *lieutenant* à Jenlain.
Fouquet, *idem* à Amfroipret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, La Bocrette, Jenlain, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Gilbert, *capitaine* à La Longueville.
Barlès, *lieutenant* à Bavay.
Bras, *idem* à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies, La Longueville et Hargnies.

CAPITAINERIE DE RUESNES.

MM. Petit, *capitaine* à Ruesnes.
Durand, *lieutenant* à Haussy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Saulzoir, Haussy, Romeries, Beaurain, Vendegies-sur-Écaillon, Ruesnes et Le Quesnoy.

CAPITAINERIE D'ENGLEFONTAINE.

MM. Dineux, *capitaine* à Englefontaine.
Challier, *lieutenant* à Locquignol.
Rogier, *idem* à Landrecies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Vendegies-au-Bois, Robersart, Landrecies, Maroilles, Jolimetz, Locquignol, Berlaimont, Englefontaine et Forest.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Hains, *inspecteur* à Avesnes.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Marie-Dumesnil, *receveur principal* à Maubeuge.
Giron, *sous-inspecteur* à Maubeuge.
Laveuve, *vérificateur de première classe.*
Smet-Jamar, *vérificateur de deuxième classe.*
Tesmoingt, Feret, Charrin, *commis de première classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

Villers-Sire-Nicole. M. Patel, *receveur.*
Bettignies. MM. Smet-Jamar, *receveur;* — Boutté, Poulet, *visiteurs.*
Vieux-Reng. MM. Jourdan, *receveur;* — Billiet, *visiteur.*
Jeumont. MM. Harou, *receveur;* — Hencart, Brugerolle-Vazeille, Penaut, *visiteurs.*
Cousolre. MM. Henriet, *receveur;* — Jacqué, Lefebvre, *visiteurs.*

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, *receveur principal* à Avesnes.
Macqueron, *vérificateur de deuxième classe.*
Bertherand, Millevoix, *commis de première classe.*

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Marbaix. M. Simonet, *receveur.*
Etrœungt. M. Rogier, *receveur,*
Hestrud M. Vandenvacro, *receveur.*
Beugnies. M. Roucoux, *receveur.*
Clairfayts. M. Rogiers, *receveur.*
Eppe-Sauvage. M. Rognion, *receveur.*
Wallers. M. Jaugeon, *receveur.*
Solre-le-Château. MM. Beaudoux, *receveur;* — Guichaud, *visiteur.*
Trélon. M. Mulier, *receveur.*

Sains. M. Lefebvre, *receveur*.
Ohain. M. Bernard, *receveur*.

Service actif.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, *capitaine* à Maubeuge.
Mouy, *lieutenant* à Villers-sire-Nicole.
Boileau, *lieutenant* à Jeumont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Marpend, Jeumont, Colleret, Cousolr, Maubeuge et Cerfontaine.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU..

MM. Doublet, *capitaine* à Solre-le-Château.
Rousselle, *lieutenant* à Beaurieux.
Galichet, *idem* à Solrinnes.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Solre-le-Château, Lépine, Aibes et Solrinnes.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Choffez, *capitaine* à Trélon.
Robert, *lieutenant* à Trélon.
Huart, *idem* à Sains.
Mosmant, *idem* à Eppe-Sauvage.

Cette capitainerie comprend les brigades de Willies, Eppe-Sauvage, Moustiers, Wallers, Trélon, Ohain, Sains, Liessies et Féron.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Royer, *capitaine* à Avesnelles.
Marchal, *lieutenant* à Marbaix.
Husson, *idem* à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Marbaix, Maison-Raphaël, Avesnes, Haut-Lieu, Etrœungt, La Rouillies, Avesnelles, Saint-Remy-Chaussée et Saint-Hilaire.

Ligne spéciale.

CAPITAINERIE DE SAINT-QUENTIN.

MM. Boutet, *capitaine* à Saint-Quentin.
Decrocq, *lieutenant* à Guise.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon. Le capitaine est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Viellard d'Estrées, à Lille.
Premier commis de la direction, M. Merchier.
Inspecteurs, MM. Demachy, à Lille ; — Lejeune, à Douai.
Vérificateurs, MM. Waymel, de première classe, à Cambrai ; — Suchet, — Poissonnier, de 2.e classe, à Lille ; — Walter, de 3.e classe, à Douai ; — Lambert, idem à Dunkerque ; — de Sonneville, de 5.e classe, à Avesnes ; — Duponchel, idem à Hazebrouck.
Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Bertrand.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Férot.

BUREAUX.

Nota. Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée,

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre ouvert à toute heure, rue de Paris, N.o 126, à Lille.

PREMIÈRE DIVISION D'INSPECTION.

		Receveurs.
Armentières	MM.	Calonne.
Cysoing		Harbaville.
Haubourdin		Sy.
La Bassée		Autier.
Lannoy		Hablot
Lille. Enregistrement		Duhamel.
Lille. Successions et timbre		Froment.
Lille. Domaines, actes judiciaires et timbre		Monnoyeur.
Lille. Hypothèques		Varry.
Pont-à-Marcq		Bouisset.
Quesnoy-sur-Deûle		Lafontan.
Roubaix		Avignon de Morlac.
Seclin		Aubry.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Bailleul		Rossert.

		Receveurs.
Bergues		Dessailly.
Bourbourg		Malot.
Gravelines		Lecointe-Desiles.
Cassel		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et actes judiciaires	Martineau.
	Hypothèques	Samin.
Hazebrouck.	Enregistrement	Pangon.
	Domaines et hypothèques	Leconte.
Hondschoote		Demool.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Lambert.

DEUXIÈME DIVISION.

Arleux		Baillet.
Bavay		Tellot.
Bouchain		Martinot.
Condé		Cornet.
Douai.	Enregistrement	Déprés.
	Domaines et actes judiciaires	de Valois.
	Hypothèques	Chambert.
Le Quesnoy		Dupont.
Marchiennes		Bacaud.
Orchies		Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Bernard.
Valenciennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Gaudy.
	Hypothèques	Dugé.
Cambrai.	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
	Hypothèques	Combier.
Carnières		Wuillermet.
Clary		Charlos.
Landrecies		Richard.
Le Câteau		Delalin.
Marcoing		Demonchaux.
Solesmes		Breul.
Avesnes.	Enregistrement	Piérart.
	Hypothèques et domaines	Paysant.
Berlaimont		Bottiau.

	Receveurs.
Maubeuge	Pouillaude de Carnières.
Solre-le-Château	Bruyerre.
Trélon	Charrel.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Évêque, de 900 hectares, la forêt de Vicoigne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, **M. Robequin**, ✻, **à Douai.**

MM. Millet, *garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.*
De Guillebon, *garde-général adjoint attaché à la conservation.*
Saudeur, *brigadier sédentaire de la conservation.*
Carmier, *idem.*
Vivier, *garde-général des travaux d'art.*

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Théry, *inspecteur, chef de service* à Lille.
Castel, *brigadier sédentaire attaché à l'inspection*.
Lemoyne, *sous-inspecteur* à Valenciennes.
N..... *garde-général* à Hazebrouck.
Darras, *garde à cheval* à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, *arpenteur-forestier de l'inspection* à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Raismes, *inspecteur chef de service* au Quesnoy.
Lambret, *commis de l'inspection*.
Million, *sous-inspecteur* à Trélon.
Desprez, *garde-général* au Locquignol.
Frézard, *idem* à Landrecies.
Cayet, *garde-général stagiaire* au Quesnoy.
Toupet-des-Vignes, *garde-général adjoint* à Liessies.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, *arpenteur-forestier de l'inspection*.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Faure, ✲, à Lille.

Il y a dans le département du Nord quarante-neuf bureaux de postes aux lettres; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mlle. Aubertin. — Armentières, Mlle. Planckaert. — Avesnes, M. Boulenger.—Bailleul, Mme. de Laugardière.— Bavay, Mlle. Marie du Mesnil. — Bergues, Mme. François. — Berlaimont, Mlle. Aporta. — Bouchain, M. Dehamel de Manin. — Bourbourg, Mlle. Desjardins. — Cambrai, M. Ducamp. — Cassel, Mme. Desmidt. —Caudry, M. Piettre. — Clary, Mlle. Prevost. — Comines, Mme. Asbrouck. — Condé, Mme. Ve. Bossel. — Cysoing, Mme. Legentil. — Denain, Mlle. Prothais. — Douai, M. Baecker. — Dunkerque, M. Gegoult; — *sous-inspecteur*, M. Rojare. — Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes. — Fourmies, Mlle. Josset. — Gravelines, Mme. Ve. Doublet. — Haubourdin, Mme. Ve. Lamour. — Hazebrouck, M. de Coussemaker. — Hondschoote, M. Dekeyser. — La Bassée, Mme. Ve. Saubinet. — Landrecies. Mme. Berthelemy. — Lannoy, M. Semet. — Le Câteau, Mlle. Coche. — Le Quesnoy,

Mme. Lebœuf.—Lille, M. Vasseur;—*sous-inspecteur*, M. Pauquet. — Marchiennes, M. Poitau. — Masnières, Mlle. Ferry. — Maubeuge, Mlle. Loiff. — Merville, Mme. Margantin. — Orchies, M. Bisez. — Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier.—Roubaix, Mme. Trousseau. — Saint-Amand, Mme. Carré. — Seclin, Mlle. Perret. — Solre-le-Château, M. Grard. — Solesmes, Mme. Decaux. — Steenvoorde, Mlle. Bailleul. — Tourcoing, M. Hartmann. — Trélon, Mlle. Garnier. — Valenciennes, M. Dutilleux; — *sous-inspecteur*, M. Pernet. — Watten, Mme. Letu. — Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart. — Wazemmes, Mme. Ve. Debaque.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, M. Dhennin. — Halluin, M. Dubois. — Templeuve, Mme. Bonnier. — Walincourt, M. Bugnicourt. — Iwuy, M. Desjardins.— Gouzeaucourt, M. Devaux. — Etrœungt, Mlle Rocquemont. — Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Rojare. — Aniche, M. Mortelette. — Onnaing, Mme. Ve. Dintrouz.

Brigadiers facteurs ruraux. Lille, Wanthiez. — Valenciennes, Lefebvre.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. Caux, *vérificateur;*— Basselet, *premier vérificateur adjoint;* — Gontier, *deuxième vérificateur adjoint*, à Lille; — Dawint, *vérificateur*, à Dunkerque; — Deblock, *idem*, à Hazebrouck; — Lardeur, *idem*, à Cambrai; — Bevenot, *idem*, à Avesnes; — Wantiez, *idem*, à Douai; — Loriaux, *idem*, à Valenciennes.

TRAVAUX PUBLICS.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM. Bosquillon, ✻, *ingénieur en chef directeur du département du Nord.*

Cuel, ✻, *ingénieur en chef* à Dunkerque.

Lamarle, ✻, *ingénieur en chef du service spécial des rivières et canaux concédés*, à Douai.

De Bormans, ✲, *ingénieur ordinaire* à Dunkerque.
Veron-Duverger, ✲, *idem*, idem.
De La Frémoire, *idem* à Cambrai.
Kolb, ✲, *idem* à Lille.
N..., *ingénieur* à Avesnes.
De Gayflier, *idem* à Douai.
N..., *idem* à Valenciennes.

Conducteurs embrigadés. MM. Tortrad, à Landrecies; — Macaigne, à Cambrai; — Longuépée, à Douai; — Lefebvre, à Cambrai; — Potonié aîné, — Duhem, à Lille; — Dubrulle, à Maubeuge; — Dhaisnes, à Valenciennes; — Labbé, à Cambrai; — Coupey, à Lille; — Landremont, à Dunkerque; — Wéry, à Avesnes; — Aylies, à Gravelines; — Potonié, Honoré, à Lille; — Tancrez, à Lille.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES ROYALES.

MM. Sattler, Daillier, Monchovet, Leclercq, Pingel, Chouleur, Dété (Eugène), Prevost, Bonneau, Hagron, Cuvelier, Villette et Deregnaucourt.

SERVICE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

MM. Potonié, Landremont, Tancrez, Flament, Surbayroles, Catelot, Chantreine, Liégeois, Guislain, Dupont et Deman.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

MM. Dorchies (Louis), à Lille; — Daubresse, Cuvelier, Quétin, Dété (Martial), Honoré, Hacard et Chaponnière.

SERVICE DES PORTS.

MM. Maréchal, Lorgnier, Mineur, Goguelat et Mineur (Auguste), à Dunkerque.

Officiers du port. MM. Dupays, *capitaine de deuxième classe;* — N..., *lieutenant de deuxième classe;* — Mathey, *idem* à Dunkerque; — Pasquet, *lieutenant de port de première classe*, à Gravelines.

Préposé aux ponts à bascule. MM. Fiévet, aux Moulins; — Devré, à Cambrai; — Bia, à Anzin; — Hansénius, ✲, à Avesnes; — Colau, à Pont-à-Marcq; — Dubreuil, à l'Hazewinde.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-deux, dont quinze routes royales et dix-sept routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau.

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES ROYALES.	
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	35895m
16	2.e	De Paris à Dunkerque.	47544
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	92993
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15540
29	3.e	De Rouen à Valenciennes.	58112
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	40317
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	34641
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai.	39289
42	3.e	De Lille à Boulogne	54990
43	3.e	De Bouchain à Calais.	27944
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	6745
45	3.e	De Marles à Valenciennes et à Tournai	58681
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18124
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	42535
50	3.e	De Douai à Arras	3946
		TOTAL.	577296
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	
1	»	De Lille à Valenciennes.	25980
2	»	De Lille à Ypres.	15445
3	»	De Douai à Tournai.	16007
4	»	De Cambrai à Tournai	18624
5	»	D'Avesnes à Philippeville	16328
6	»	De Landrecies à Chimay	39553
7	»	De Condé à Mons.	9030
8	»	De Condé à St.-Amand.	11496
9	»	De Lille à St.-Omer.	46436
10	»	De Valenciennes au Câteau	31600
11	»	De Cambrai à Guise.	19805
12	»	D'Avesnes au Quesnoy.	28548
13	»	De Maubeuge à Maroilles	19628
14	»	De Lille à Courtrai	21660
15	»	De Dunkerque à Furnes.	13756
16	»	De La Bassée à Estaires.	5192
17	»	D'Hazebrouck à Aire.	5092
		TOTAL.	346180m

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer :

1.° De Saint-Waast-la-Haut à Denain.
2.° D'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance royale du 24 octobre 1835.

Par ordonnance royale du 8 octobre 1846, cette même compagnie a été autorisé à prolonger le chemin de fer d'Abscon à Denain jusqu'à Somain, au point de rencontre de la ligne du Nord.

3.° Le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé par la loi du 15 juillet 1845, à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette ligne est entièrement terminée et livrée à l'exploitation sur le territoire de ce département, entre la limite du Pas-de-Calais et la frontière de Belgique, par Douai, Valenciennes et Lille ; l'autre partie, entre Lille, Dunkerque et Calais, a reçu sur divers points un commencement d'exécution.

Commissaire du roi près la compagnie du chemin de fer de Paris en Belgique, M. le baron de Condé, ayant attribution sur la ligne entière et résidant à Paris.

Commissaire du roi près ladite compagnie, mais seulement pour la partie du chemin de fer comprise entre Douai et la frontière, par Lille, d'une part, et de l'autre, par Valenciennes, M. Hernoux, à Lille.

Fonctionnaires et agents chargés du service de la 2.° section du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

MM. Didion, *ingénieur en chef, directeur,* à Paris.
Bollaert, *ingénieur ordinaire,* à Lille.
Conducteurs, MM. Petit, — Regnault, — Capon, — Debray, — Dupré, — Delfosse, — Dutro.
Piqueur, M. Leleu.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer de Lille à Dunkerque et à Calais.

MM. Didion, *ingénieur en chef directeur* à Paris.
Bollaert, *ingénieur ordinaire* à Lille.
Conducteurs, MM. Bauduin, — Vanwormhout.

Les travaux d'établissement de la ligne de Lille à Dunkerque s'exécutent par la compagnie concessionnaire du chemin de fer du Nord.

Ingénieur en chef chargé de la direction de ces travaux, M. Davaine, à Lille.

Commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer. A Lille, M. Garcias, — à Roubaix, M. Mallet, — à Tourcoing, M. Stevenoodt, — à Douai, M. Janssens, ✻, — à Valenciennes, M. Bussières, — à Denain, M. Bultel.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord, sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur, dans le département, est de 25,600 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse de Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans

Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres, jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou du Neuf-Fossé.*—Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.*—Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.*— Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* — Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.* — Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* — Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✻, à Valenciennes.
Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.
Ingénieur ordinaire, M. Meugy, à Lille.
Gardes-mines, M. Levy, à Douai; — Ilnicki, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 22, dont 19 de charbon et 3 de fer.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 18 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance royale du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette concession a été accordée à M. Libert, par ordonnance royale du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux. Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-

Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance royale du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon. — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Duthilloeul et consorts, par ordonnance royale du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. — Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée, par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à M. le maréchal duc de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. — Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal duc de Dalmatie, par ordonnance royale du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert. — Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. — Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur St.-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance royale du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo par un arrêté du conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bocard à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à Mme. Ve. Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance royale du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 50 dans le département. Nous en donnons ci-après le détail :

		Longueur.
N.os 1.	— De Dunkerque à St.-Omer, par Loon.....	18691 m
2.	— De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin...	26711
3	— D'Hondschotte à Watten.....	35980
4.	— De Bergues à Furnes.....	12216
5.	— De Lille à Tourcoing.....	10000
6.	— De Lille à Lannoy.....	10485
7.	— De Lomme à Fournes.....	9542
8.	— De Douai à Seclin.....	28228
9.	— De Mouveaux à Roubaix et à la frontière..	8552
10.	— De Douai à Bapaume.....	6516
11.	— De Cassel à Gravelines.....	34927
12.	— De Roubaix à Tournai et Mouchin.....	41930
13.	— De Valenciennes à Somain.....	17266
14.	— D'Armentières à Ypres.....	7127
15.	— D'Esnes à Maretz.....	12516
16.	— De Solesmes à Caudry.....	9358
17.	— D'Hondschoote à Wormhondt.....	17103
18.	— De Cassel à Steenvoorde et à la frontière...	11324
19.	— De Sainghin à Pont-à-Marcq.....	9149
20.	— De Solre à Trélon.....	25032
21.	— De St.-Amand à Hélesmes.....	9390
22.	— D'Englos à Haubourdin.....	1893
23.	— De Bailleul à Estaires et Merville.....	21993
24.	— De Gussignies à Avesnes.....	17480
25.	— D'Arleux à Orchies.....	20018
26.	— De Cambrai à Solesmes.....	19319
27.	— De Maubeuge à Solre-le-Château.....	13812
28.	— De Maubeuge à Binch.....	8777
29.	— D'Hélesmes à Denain.....	7350
30.	— De Carvin à Orchies.....	6345
31.	— De Bavay à Solesmes.....	25090

32.	— D'Etrœungt à Landrecies.....	20996
33.	— D'Hazebrouck à Merris.....	10625
34.	— D'Auberchicourt à Abscon.....	4704
35.	— De Douai à St.-Amand.....	26996
36.	— De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing.....	23256
37.	— De Lannoy à Néchin.....	560
38.	— De Bailleul à Estaires et au Sceau.....	17192
39.	— De Seclin à La Bassée.....	12099
40.	— De Neuf-Berquin à Haverskerque.....	10386
41.	— D'Haubourdin à Carvin.....	9880
42.	— De Solre-le-Château à Jeumont.....	16425
43.	— De Landrecies à Solesmes.....	15432
44.	— De Ghyvelde à Hondschoote.....	6768
(*)45.	— De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies.....	15700
46.	— De Millam à Lederzeele.....	9865
47.	— D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10456
48.	— De Lomme à Loos par la Planche-à-Quesnoy.	4040
49.	— De Denain à Mastaing.....	8540
50.	— De Fresnes à Quaroube.....	5900
	Total.....	733340

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, *agent-voyer en chef du département.*

Dislère, *agent-voyer principal*; — Delgrange, *agent-voyer ordinaire*, à Dunkerque.

Lebleu, *agent-voyer principal*; — Baelde, *agent-voyer odinaire* à Hazebrouck.

Lemaire, Dubois, Soudan, *agents-voyers ordinaires* à Lille.

Bruyelle, *agent-voyer principal;* — Robiquet, *agent-voyer ordinaire* à Cambrai.

Duchatel, *agent-voyer principal;* — Decroos, Renard, *agents-voyers ordinaires* à Avesnes.

Thurin, *agent-voyer principal;* — Lefebvre-Malet, *agent voyer ordinaire* à Douai.

Vitrant, *agent-voyer principal;* — Croisot, *agent-voyer ordinaire* à Valenciennes.

(*) Le chemin de grande communication N.° 45 de La Bassée à Estaires a été classé parmi les routes départementales.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le Préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin, des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Leplus, Victor, architecte du département, à Lille, *président*.
Benvignat, architecte à Lille.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille.
Marteau, Charles, architecte à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
——————— d'Hazebrouck. — M. Gesse Gervais.
——————— de Lille. — M. Victor Leplus.
——————— de Cambrai. — M. Debaralle.
——————— d'Avesnes. — M. Fiévet.
——————— de Douai. — M. Mallet, ✲.
——————— de Valenciennes. — M. Grimault.

DESSÉCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes; celui de la vallée de la Haute-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut; celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moëres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque, et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares, les Moëres françaises 1,910 hectares et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble, 3,278 hectares.

Commission administrative. — MM. L. Taverne, *président* ; — Regodt fils aîné ; — Auguste Dupouy ; — Delaroière ; — N....

Conducteur, M. Jean Beelskens. — *Percepteur*, M. Th. Doman.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales dans un état de culture et de production. Le pays des Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur un myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Torris, à Gravelines, *président ;* — Cocquillier; — Longueval, Alexis ;— Hamerel, Stanislas; — Hamerel, Jacques.

Conducteur. — M. Deterre. — *Percepteur*, M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section.—Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Mahieu, propriétaire, *président;* — Hamerel, Joseph ; — Dubois-Daudruy; — Defoucault-Depape ; — Hilst, Pierre-François.

Conducteur, M. Vercoustre. — *Percepteur*, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses si-

tuées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeezemaker, *président;* — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Zylof d'Obigny; — Planckeel; — Deherrypon.

Conducteur, M. Dehaeze. — *Percepteur*, M. Beck, à Bergues.

Quatrième section. Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Lemaire, André, *président;* — Daudruy; —Modewick, à Bergues; — Zoete; — Vandewalle, Louis.

Conducteur, M. Robert. — *Percepteur*, M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de desséchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, député, *président directeur*, à Lallaing; — Leroy, de Béthune, avocat à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire à Lille; — Baron de Bouteville, propriétaire à Hornaing; — Petitbois, maire à Hasnon; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteurs, MM. Goube et Villain. — *Conducteur*, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de La Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, *président;* — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles; — De Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Bellenger; — *Percepteur*, M. Dubois, *huissier* à Condé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. MM. Cavrois, *président;* — Serret, — Charpentier, — Landrieux, — Dassonville.

Percepteur, M. Quivy; — *Conducteur,* M. Renard, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance royale en date du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de desséchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicats, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. — MM. Briatte, *président;* — Lecohier, Henri; — Vendois, — Mercier, Jules; — Hannoye, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche, — MM. Azambre, *président;* — Boulanger, Louis; — Sury, François; — Sury, Augustin; — Boutteau, Jean-Baptiste.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance royale du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au desséchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres qui sont élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. — MM. Baligand, Henri, *président;* — Camberlin-Robert; — Hornez, Jean-Baptiste; — Fourez, Jean-Baptiste; — Baligand, Léon.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne ; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an X ; en 1816 il a été transféré à Calais; en 1843 la ligne a été prolongée jusqu'à Boulogne et a repris le nom de ligne de Boulogne.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris :

1.er Faches. — Sur une maisonnette bâtie exprès. — Deux stationnnaires.

2.e Lille. — Sur la tour Ste.-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour Ste-Catherine	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et deux inspecteurs des télégraphes.

Directeur, M. Perrot d'Estivareilles.

Inspecteurs, 2.e division, M. Labat; — 3.e division, M. Richard.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Thémistocle Lestiboudois, docteur en médecide à Lille ; — Brigandat, docteur en médecine à Lille.

Adjoints. MM. Delezenne, pharmacien à Lille ; — Thibaut, idem à Dunkerque ; — Gosselet, idem à Landrecies ; — Flament, idem à Fourmies.

CONSEIL DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

CONSEIL CENTRAL, AU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT.

MM. Gosselet, médecin de l'asile de Lommelet, *président ;* — Bailly, docteur en médecine, *vice-président ;* — Loiset, médecin vétérinaire du département, *secrétaire ;* — Trachet, ✲, chirurgien en chef en retraite, *trésorier ;* — Th. Barrois, négociant, *bibliothécaire ;* — Kolb, manufacturier ; — Thém. Lestiboudois, docteur en médecine ; — Delezenne, pharmacien ; — Delezenne, professeur de physique ; — Demesmay, négociant ; — Lefebure, ✲, docteur en médecine ; — Duhamel, pharmacien ; — Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Meneboo, *président ;* — Sapelier, pharmacien, *secrétaire ;* — Delattre, artiste vétérinaire ; — Lebleu fils, médecin ; — Darras, médecin ; — Lemaire, médecin des épidémies ; — Develle, architecte.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Beeseau, chirurgien ; — Debuyser, négociant ; — Demeerseman, docteur en médecine à Bailleul ; — Prévost, médecin des épidémies à Hazebrouck ; — Salomé, receveur de l'hospice ; — Thibaut, docteur en médecine ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Béthune-Houriez, ✲, propriétaire ; — Cambrai, docteur en médecine ; — Debaralle, architecte ; — Debeaumont, Faille, docteurs en médecine ; — Leroy, Henri, avocat ; — Tordeux, pharmacien ; — De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées, — Ruelle, docteur en médecine.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Dollez fils, médecin à Landrecies ; — Devise, entrepreneur de routes à Saint-Hilaire ; — Leloup, juge-de-paix à Avesnes ; — Renau, négociant idem ; — Deharme, propriétaire à Avesnelles.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Gronnier, ✻, docteur en médecine, *président;* — Panien, idem, *secrétaire;* — Delannoy, pharmacien; — Duhem, docteur en médecine; — Escalier fils, médecin des épidémies; — Fontaine, Gelez, Lequien, Reytier, Tesse, Faucheux, Wattel, Maugin, docteurs en médecine; — Blavier, ingénieur des mines.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Charpentier, Benoit, ancien pharmacien, *président;* — Marbotin, docteur en médecine, *vice-président;* — Deffaux, secrétaire de la mairie, *secrétaire;* — Boca, Alcide, avocat, *secrétaire adjoint;* — Evrard, professeur de chimie; — Hocque-Desmazures, manufacturier; — Bernard, architecte; — Rousseau, géomètre; — Tancrède, manufacturier; — Caffeau, pharmacien; — Carlier-Mathieu, négociant; — Bruneau, docteur en médecine; — Grar, Numa, raffineur; — Lambrecht, ingénieur des ponts-et-chaussées; — Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque; — Prévost, à Hazebrouck; — Brigandat, à Lille; — Chantreuil, à Cambrai; — Dollez fils, à Landrecies; — Escalier, à Douai; — Legrand, médecin-titulaire, à Valenciennes,

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le maire de Dunkerque, *président;* — Alard, Philibert, négociant; — Beck, armateur; — Lavenu, capitaine de frégate en retraite; — Meneboo, docteur en médecine; — Catelain-Milot, commissaire de police; — Duverger, directeur des douanes; — Cabaret, commissaire en chef de la marine; — Cécile, sous-intendant militaire; — Chadabet, commandant de place; — Ch. Debaecque, rentier; — Tartara, *secrétaire.*

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Le ressort de cette commission s'étend depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

COMMISSION SANITAIRE DE GRAVELINES.

MM. le maire de Gravelines, *président ;* — Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète ; — Torris, juge-de-paix ; — Noel, officier de santé ; — Demarle, Joseph, pharmacien ; — Lesur-Leys, négociant armateur ; — Vanwormhoudt, propriétaire ; — Jardon, *secrétaire.*

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, *président.*
Legrand, conseiller de préfecture, *vice-président.*
Bailly, docteur en médecine, *secrétaire, conservateur du dépôt de vaccin.*
Le maire de Lille.
Smet, ✻, membre du Conseil général.
Le vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Lefebvre, grand-doyen, curé de Saint-Étienne.
Boucher, ministre du culte protestant.
Dourlen, docteur-médecin.
Lefebure, ✻, docteur-médecin.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Vervier, docteur-médecin.
Delemar, officier de santé, principal vaccinateur du département.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, *président.*
Clavon, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin à Trélon.
Dollez fils, médecin des épidémies, *secrétaire du comité,* à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Lallier, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, *président*.
Delannoy, ✻, docteur en médecine, *vice-président*.
Dupire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, grand-doyen, curé de Notre-Dame de Valenciennes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, *président*.
Huyghe, membre du conseil d'arrondissement.
Le maire d'Hazebrouck.
Debreyne, grand-doyen, curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, *secrétaire du comité*.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-préfet, *président*.
Lequien, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, docteur en chirurgie à Douai.
Reytier, docteur en médecine à Douai.
Gronnier, idem à Douai.
Mangin fils, idem à Douai.
Tesse, docteur en chirurgie, à Douai.

Defaux, propriétaire à Douai.
Escalier, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, *président.*
André Lemaire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, *secrétaire du comité.*

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil, au sas octogone, à la citadelle, au Pont-Rouge, au port. — Gravelines, à la mairie. — Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien. — Estaires, chez M. Playout, officier de santé. — Merville, chez M. Courdent, médecin. — Nieppe, chez M. Petitpas, officier de santé. — Lille, chez M. Tilman, docteur en médecine; chez M. Cuvelier, chirurgien. — Armentières, à l'hospice civil. — Comines, chez M. Cuvelier-Pagès, docteur en médecine. — Haubourdin, chez M. Deledeuille, officier de santé. — Frelinghien, chez M. Lecornez, idem. — La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien. — Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé. — Cambrai, chez l'éclusier de la porte Cantimpré. — Crévecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé. — Avesnes, chez M. Azambre. — Landrecies, chez M. Marzy, pharmacien. — Leval, chez M. Caverne, médecin. — Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien. — Arleux, à la Maison-Commune. — Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille. — Marchiennes, chez M. Petit, médecin. — Bouchain, à l'hôtel de la mairie. — Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien. — Condé, chez M. Caudron, médecin. — Valenciennes, au bureau de police de la mairie, au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à

l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. —Sulfate de chaux, 0,0600 grammes.— Muriate de chaux, 0,0550 grammes. — Muriate de soude, 0,4250 grammes. — Muriate de magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. Silice, 0,0250 grammes.

L'établissement thermal de Saint-Amand a été concédé en 1839 pour 27 ans, aux sieurs Picq et Liermain, moyennant un loyer annuel de 2,050 fr., et à charge d'exécuter, jusqu'à concurrence d'une somme de 95,000 fr., des travaux nécessaires à la réédification des bâtiments. Le département a accordé pour cet objet une allocation de 50,000 fr. et le gouvernement une de 25,000.

ÉCONOMIE RURALE.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La société royale d'agriculture, sciences et arts de Douai, la société royale des sciences et des arts de Lille, la société d'émulation de Cambrai et celle des sciences et arts de Valenciennes, tiennent lieu de sociétés d'agriculture; une section spéciale est à cet effet établie près de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais

elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

SOCIÉTÉ DE DUNKERQUE.

Cantons de Dunkerque-Est et Ouest.

MM. Ferrier, pair de France, *président honoraire ;* — Cuel, ingénieur des ponts-et-chaussées, *président ;* — Hamerel aîné, administrateur des Watteringues, *vice-président ;* — Daudruy, idem, *trésorier ;* — Delaetre, ancien artiste vétérinaire, *secrétaire ;* — Bouly de Lesdain, président du tribunal civil ; — Cardock, propriétaire ; — Harcourt-Daudruy, idem ; — Daullé, maire à Téteghem ; — Mabieu, maire à Cappel.

Canton de Bergues.

MM. Cockempot, cultivateur à Bergues ; — Herrewyn, percepteur, idem ; — Meesemacker, maire et administrateur des Watteringues, idem ; — Guersen, artiste vétérinaire, idem ; — Debreyne, cultivateur à Quaëdypre ; — Lordez, pépiniériste à Hoymille ; — Degravier, Auguste, fabricant de sucre à Steene.

Canton de Bourbourg.

MM. Dubois-Daudruy, administrateur des Watteringues, à Bourbourg ; — Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne ; — Waguet-Lambert, maire, idem ; — Louf, Charles, cultivateur idem ; — Hamerel, Joseph, administrateur des Watteringues, à Spycker ; — Hamerel, Stanislas, idem ; — Muchembled, idem à Looberghe ; — Landron, cultivateur idem.

Canton de Gravelines.

MM. Nanquette, artiste vétérinaire à Gravelines ; — Auquet père, cultivateur idem ; — Devos, idem à Loon.

Canton d'Hondschoote.

MM. Loby, cultivateur à Ghyvelde ; — Blanquart, idem à Bambecque ; — Regodt, idem aux Moëres.

Canton de Wormhoudt.

MM. Colombier-Batteur, propriétaire à Esquelbecq ; — Demeerseman, brasseur et cultivateur idem ; Vandenkerckhove, maire à Bollezeele ; — Creton, maire à Ledringhem.

SOCIÉTÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Capon, François, à Vieux-Berquin, *président;* — Cleenewerck, à Hazebrouck, *vice-président;* — Maerten, Liévin, à Strazeele, *trésorier;* — Deberdt, César, *secrétaire;* — Gantois, Louis, à Flêtre; — Deschodt, Louis, vétérinaire à Hazebrouck; — Dehaine, Henri, à Hazebrouck; — Dezeure, Louis, à Wallon-Cappel; — Villette, Auguste, à Pradelles; — Senellart-Pannier, à Merville; — Dezitter, Louis, à Merris; — Revel, Germain, à Steenvoorde; — D'Hont, Angelus, à Rubrouck; — Bouillez-Verhaeghe, à Merville; — Beck, Joseph, à Steenvoorde; — Lefer, Laurent, à Blaringhem; — Dequidt, Réginald, à Ste.-Marie-Cappel; — Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde; — Clodorez, Dominique, à Hazebrouck; — Bourel-Bourel, idem à Hazebrouck; — Joie, Jules, cultivateur à La Gorgue; — Dumont, Louis, idem à Lynde; — Lutun, Louis, idem à Merville; — Schrevère, Augustin, idem à Zuydtpeene; — Bateman, Charles, propriétaire à Pradelles; — Vandamme, Henri, pharmacien à Hazebrouck.

SOCIÉTÉ DE BAILLEUL.

MM. Stoppelgast, maire, *président honoraire;* — Leroy père, *président;* — Cordonnier, adjoint, *vice-président;* — Baelde, Pierre, *trésorier;* — Gourmez, Edouard, *secrétaire;* — De Coussemaker, Henri; — Lotthé-Vandewalle; — Béhaghel, Louis; — De Coussemaker, Amédée; — Colpaert-Vanlerberghe; — Salomé, artiste vétérinaire; — David, Charles-Louis; — Gerbedoen, Félix; — Lauwerière, Fidèle; — Buns-Loir; — Flahaut-Debruyne; — Declercq, Désiré; — Duverlie, Mathias; — Debruyne, François; — Delangre, Charles; — De Coussemaker, Maximilien.

SOCIÉTÉ D'AVESNES.

Composition du bureau au 8 mars 1847. MM. Aubry, *président;* — Legrand, Théophile, *vice-président;* — Caverne fils, *secrétaire;* — Mariscal, *secrétare aidjoint;* — Delflache, *trésorier;* — Colinet, Cy, *bibliothécaire;* — Leloup, *bibliothécaire adjoint.*

Membres résidants. MM. le sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes; — D'Arcy, propriétaire à Sains; — Aubry, géomètre en chef du cadastre; — Azambre, propriétaire à Avesnes; — Bévenot, percepteur; — Bevière, brasseur à Etrœungt; — Boy, Casimir, propriétaire et cultivateur au Quesnoy; — Caudorlier, médecin-vétérinaire à Maroilles; — Caverne père, pharmacien; — Caverne fils, pharmacien; — Cavroy, propriétaire et maire à

Eppe-Sauvage; — Colinet, Cyr, secrétaire de la mairie à Avesnes; — Courtin, médecin-vétérinaire à Maubeuge; — Coutures, propriétaire à Hautmont; — Crapez, maire de Bavay; — Darche fils, propriétaire à Gognies-Chaussée; — Davoine, Florent, propriétaire à Flaumont; — Deharme, propriétaire, maire à Avesnelles; — Delannoy, propriétaire, maire à Trélon; — Delaville, procureur du roi à Avesnes; — Delcroix, médecin vétérinaire à Bavay; — Delflache, médecin vétérinaire à Avesnes; — Dequesnes, Valéry, propriétaire au Favril; — Devise, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement, à Avesnes; — Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies; — Dupont, Hector, propriétaire et cultivateur à Bas-Lieu; — Durand-Mercier, propriétaire à Noyelles; — Evrard, Emile, propriétaire et brasseur à Maroilles; — Flament, Constant, manufacturier à Fourmies; — Fosset, professeur au collége; — George, propriétaire, membre du Conseil général, à Avesnes; — George, Xavier, percepteur à Solre-le-Château; — Gossart, négociant, maire d'Avesnes; — Grossier père, pharmacien; — Guillemin, Ad., négociant; — Guillemin, Félix, avocat à Avesnes; — Hanoteau, propriétaire, maire à Ohain; — Havée, propriétaire et cultivateur à Boulogne; — Hazard, propriétaire et cultivateur à Moustiers; — Hédon, médecin-vétérinaire à Cartignies; — Hennet, propriétaire et cultivateur, ancien contrôleur des contributions directes à Avesnes; — Hennet, propriétaire et cultivateur, maire à Audignies; — Hérissem (baron d'), propriétaire et cultivateur à Hestrud; — Legrand, Théophile, manufacturier à Fourmies; — Lelong, maître de la poste aux chevaux; — Leloup, juge-de-paix, à Avesnes; — Lemaire, propriétaire et cultivateur, maire à Bettignies; — Lenglet, propriétaire et cultivateur à Jolimetz; — Lermusiaux, propriétaire à St.-Aubin; — Leroy, Alphonse, propriétaire à Solre-le-Château; — Létoré, cultivateur à Trélon; — Mailliet, ancien élève de l'école polytechnique, banquier, à Avesnes; — Madoulé, médecin vétérinaire à Landrecies; — Mary-Mercier, propriétaire, à Aymeries; — Moreau, médecin vétérinaire à Pont-sur-Sambre; — Marchant, conseiller général à Maubeuge; — Mariscal, pharmacien à Avesnes; — Mary, Adrien, propriétaire et cultivateur à Aymeries; — Nédonchel (comte Louis de), propriétaire à Jolimetz; — Noquet, médecin vétérinaire à Maroilles; — Passage, propriétaire à Avesnes; — Piérart, Ant., propriétaire et cultivateur à Aulnoye; — Pillot, Edmond, avoué à Avesnes; — Poncet, médecin vétérinaire au Quesnoy; — Prangère, propriétaire et cultivateur à Avesnelles; — Renaux, propriétaire et cultivateur à Beaufort; — Rogier, juge-de-paix à Trélon; — de Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies; — Sohier, propriétaire et cultivateur à Solre-le-Château; — Sohier, Charles, cultivateur à Houdain; —

Sury, médecin-vétérinaire à Berlaimont; — Tordeux, Emile, manufacturier à Avesnes; — Trempont, propriétaire et cultivateur à Beaufort; — Vandepitte, régent au collége d'Avesnes; — Wagnier, médecin-vétérinaire à Dourlers; — Wagnier fils, propriétaire à Semousies.

Membres libres. MM. Bruno, cultivateur à Sars-Poteries; — Brono, cultivateur à Les-Fontaines; — Deroisin, propriétaire et cultivateur à Recquignies; — Dervaux, Pierre-Omer, propriétaire à Wargnies; — Fiévet, pépiniériste à Louvroil; — Gilles, propriétaire et cultivateur, maire à Fontaine-au-Bois; — Legrand, César, propriétaire à Fourmies; — Manesse, Thomas-Joseph, propriétaire et cultivateur au Favril; — Mary, propriétaire, maire à Berlaimont; — Meurice, propriétaire et cultivateur à Robersart; — Nédonchel (marquis de), propriétaire à Jolimetz; — Torre (baron de la), propriétaire, maire à Saint-Waast.

Membres correspondants. MM. Aubry, Alfred, contrôleur des contributions directes à Coulommiers; — Briantey, Charles, capitaine de spahis, directeur de la pépinière de Médéah (Algérie); — Carmouche, docteur-médecin, chirurgien-aide-major au 39.e de ligne; — Cuel, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Dunkerque; — Flobert, directeur des contributions indirectes des Ardennes à Mézières; — De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Cambrai; — Godefroy, Alp., propriétaire à Paris; — Guillemin, Jules, ingénieur en chef des mines de Mouzaïa (Afrique); — Hamont, ex-inspecteur des haras et bergeries du vice-roi d'Égypte, à Paris; — Houzé, Victor, secrétaire de la mairie de Cambrai; — Joigneaux, rédacteur en chef de *la Chronique de Bourgogne* à Beaune; — Lebœuf, régent de la banque de France à Paris; — Lecocq, ancien juge-de-paix; — Lecocq, Henri, professeur d'histoire naturelle à Clermont (Puy-de-Dôme); — Lecocq, Félix, professeur à l'école royale vétérinaire de Lyon; — Lupin, propriétaire à Paris; — Malingié-Nouel, propriétaire et cultivateur à la Charmoise (Loir-et-Cher); — de Maullon, directeur-fondateur de la société polytechnique industrielle française à Paris; — Mimerel, président du conseil général des manufactures à Roubaix; — Rousseau, propriétaire à St.-Hilaire; — Seydoux, propriétaire et cultivateur à Montay (Nord); — Tarayre (lieutenant-général, baron), propriétaire et cultivateur à Billorgues (Aveyron); — Tordeux, pharmacien à Cambrai.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord quatre stations d'étalons royaux où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Hazebrouck, Avesnes et Bavay. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville; les deux autres, du dépôt de Braisne.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord sept étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans l'arrondissement d'Avesnes.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 3,500 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Delaetre.
» d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck.
» de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai.
» d'Avesnes. — M. Delflache.
» de Douai. — M. Jouggla.
» de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M. Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

ASSURANCES MARITIMES.

DUNKERQUE.

L'INDEMNITÉ. — MM. Vanreynschotte et Eskelbeck.
ASSURANCES GÉNÉRALES DE PARIS. — MM. Bonvarlet frères, *agents*.
L'UNION DES PORTS, DE PARIS. — M. Pierre Debaecque.
ASSUREURS PARTICULIERS. — MM. Cuenin et fils.

ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

COMPAGNIES D'ASSURANCES GÉNÉRALES. M. Dassenberg aîné, *agent*.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES POUR LES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS-DE-CALAIS ET DES ARDENNES.

Commissaire du roi près la compagnie, N.....
Directeur, M. Desbonnets, à Lille.
Sous-directeur, MM. Marronnier aîné, à Cambrai ; — Guillemin père, à Avesnes ; — Lequeux, à Landrecies ; — Neuillet, à Ferrière-la-Grande ; — Botteaux, à Valenciennes.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES.

Agents principaux, MM. Loncke-Maccartan, pour les arrondissements de Lille, Dunkerque et Hazebrouck ; — Déjardin, notaire à Cambrai ; — Pauquet, à Avesnes ; — Deregnaucourt, à Douai ; — Boca, avocat à Valenciennes. = *Agents particuliers*, MM. Conseil, à Dunkerque ; — Goutier, à Bergues ; — Smagghe, à Hazebrouck.

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX.

Agents, MM. Pieters, Hippolyte, à Dunkerque ; — Pasquier, à

Hazebrouck ; — Mercier , à Lille ; — Evrard, Cléomède , à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Voisin-Panié , à Douai, — Lamy, à Valenciennes.

COMPAGNIE ROYALE.

Agents généraux de la compagnie , MM. Delaetre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — L. Decroix, à Lille ; — Lallier, négociant à Cambrai ; — Meunier, Valéry, à Avesnes ; — Dincq , à Douai ; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'UNION.

Directeur, M. Montigny-Champon (O. ✲), à Lille.

Sous-directeurs, MM. Gallois , à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck ; — Maronniez, à Cambrai ; —Bevenot, Charles, à Avesnes ; — Daix , à Douai ; — Mathon , à Valenciennes.

COMPAGNIE DU SOLEIL.

Agents particuliers, MM. De Bertrand, à Dunkerque ; — Sriber, à Lille ; — Delouvain, à Cambrai ; — Dincux , à Avesnes ; — Deschamps , idem ; — Vautier , à Douai ; — Dorchies , à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA FRANCE.

Agents généraux, MM. Plaideau aîné, à Dunkerque ; — Fiévet fils, à Lille ; — Honoré-Dupret, à Cambrai ; —Carniaux, à Avesnes ; — Crépeaux, à Douai ; — Leflan père, à Valenciennes.

COMPAGNIE DU RÉPARATEUR.

Agents principaux, MM. Ducatez , à Dunkerque ; — Itsweire , à Hazebrouck ; — Thomas, à Cambrai ; — Dollé-Sézille , à Lille.

COMPAGNIE DE L'ALLIANCE.

Agent, M. Marin , à Lille.

COMPAGNIE DE L'URBAINE.

Agents , MM. Demey, à Dunkerque ; — De Saulchon, à Lille ; — Bélot , à Cambrai ; — Durazot , à Douai ; — Leflan , à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'INDEMNITÉ.

Agents généraux , MM. Vanreynschoote et Eskelbeck , à Dun-

kerque ; — Noël, Maximilien, à Lille ; — Nève, à Cambrai ; — Dennery, à Douai ; — Tirifocq, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA SÉCURITÉ.

Agents, MM. Declebsatel, à Dunkerque ; — Liagre, à Lille ; — Darleux, à Cambrai ; — Thorez, à Douai ; — Bouton, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE LA PROVIDENCE.

Agents, MM. Debavelaere, à Dunkerque ; — Flament, à Lille ; — Morel, à Hazebrouck ; — Cattelin, à Cambrai ; — Ficquenet, à Trélon ; — Thellier, à Valenciennes.

LE NORD.

Directeur, M. Firmin Joyau, ancien conseiller du roi, à Lille.
Chef de bureaux, M. Pacheco.
Inspecteurs, MM. L.s Fiquet et Ch. Jansen.
Agents, MM. Ach. Lemaire, à Dunkerque ; — Bernast, à Hazebrouck ; — Renoud, à Cambrai ; — Lavandier, Aimé, à Trélon ; — Druelle, à Douai ; — Boulan, à Valenciennes.

COMPAGNIE DE L'AIGLE.

Agents, MM. Carlier, à Dunkerque ; — Forret fils, à Lille, pour les arrondissements de Lille et Hazebrouck ; — Deligny, à Douai ; — Trinquet-Gillart fils, à Valenciennes.

LA BIENFAISANTE.

Agents, MM. Gardin, à Valenciennes ; — Cottiau, à Cambrai.

COMPAGNIE DE LA LYONNAISE.

Agent, M. Doua, à Cambrai.

COMPAGNIE DU PALLADIUM.

Agents, MM. Tristram et Crujeot, à Dunkerque ; — Handrichs, à Cambrai.

ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCES A PRIMES POUR LE DÉPARTEMENT,

Autorisée par ordonnance royale du 21 janvier 1836.

Conseil d'administration. MM. Ed. Defontaine, ✻, ex-président du tribunal de Lille, membre du Conseil général du département, *président;* — L. Defontaine, ✻, membre du Conseil général du département; — Léopold de la Chaussée, propriétaire; — Jombart-Hallez; — Sonck, négociant; — Gruard, négociant à Roubaix.

Censeur, M. Félix Dehau, ancien notaire.

Directeur, M. Loncke-Maccartan.

Agents principaux de la compagnie, MM. Conseil, à Dunkerque; — Smagghe, à Hazebrouck; — Maronnier aîné, à Cambrai; — Bruyelle, idem; — Delflache, vétérinaire de l'arrondissement à Avesnes; — Boca, à Valenciennes.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord trois chambres de commerce, l'une à Lille, l'autre à Dunkerque et la troisième à Valenciennes, pour les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes.

Ces chambres sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, *président d'honneur;* — Kuhlmann, ✻, *président;* — Scrive-Bigo; — Bernard, Henri; — Kolb-Bernard; — Demesmay; — Sauvaige-Fretin; — Parrayon-Champon; — Ch. Verley; — Th. Rouzé; — Aug. Bonte; — Ernest Lelièvre; — Mimerel (O. ✻.); — Fevez-Debully; — Th. Barrois; — Saint-Leger.

Secrétaire de la chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Auguste Dupouy, ✻, *président;* — Morel, Benjamin, ✻; —

Constant Bourdon ; — Hecquet ; — Feron, Hector ; — Dessurne ; — Malo, Gaspard ; — Carlier, Amand ; — Alisse, Jacques.
Secrétaire de la chambre, M. Fontemoing.

VALENCIENNES.

MM. de Bailliencourt, *président ;* — Blanquet, à Famars ; — Carlier-Mathieu, à Valenciennes ; — Delame-Lelièvre ; — Hamoir-Boursier ; — Dubois-Charvet ; — Renard, Louis ; — Bracq-Dabencourt ; — Lefebvre, Emile, délégué de l'arrondissement d'Avesnes ; — Crapez, manufacturier à Bavay.
Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Deux chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing et à Roubaix. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Masurel, Carlos, *président ;* — Desurmont, Henri ; — Leloir ; — Roussel-Cauilliez ; — Timal fils ; — Jonglez-Wattel.

ROUBAIX.

MM. A. Mimerel (O. ✲) ; — Vernier-Delaoutre ; — Henri Delattre ; — Ach. Boussière : — J. Mourmant ; — Wattinne-Bossut.

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Kolb, membre de la chambre de commerce de Lille, *vice-président ;* — Bayle, inspecteur vérificateur de la librairie, à Lille, *secrétaire ;* — Thouvenin, docteur en médecine à Lille, *secrétaire-adjoint ;* — Barrois, François, ancien fabricant ; — Derasse-Bonte ; — Martin-Muiron, fabricant de papier ; — Paillart, adjoint au maire de Lille ; — Auguste Descamps père, ancien fabricant ; — Parvillez-Feyerick, négociant ; — Cordonnier, négociant ; — Delaune-Ledoux, propriétaire ; — Vannière-Smet, propriétaire ; — Cuvelier, Auguste, propriétaire ; — Rapy, ✲, propriétaire ; — Mourcou, avocat ; — Jouffroy, receveur municipal ; — De Melun, ✲, propriétaire ; — Binaut, docteur en médecine ; — Dehau-Dele-

ruyelle, propriétaire; — Séraphin Malfait, propriétaire; — Fiévet-Delemer, propriétaire; — Tailliar père, propriétaire; — Dumon, Edouard, receveur des hospices; — François Gihoul, propriétaire à Lille; — Virnot, Alfred, négociant; — Remy-Meurisse, propriétaire; — Fabre, médecin attaché à l'hôpital militaire; — Salembier-Bulteau, ancien maire à Roubaix; — Selosse-Franchomme, propriétaire; — Paquet, docteur en médecine; — Desrousseaux, propriétaire; — Parrayon, membre du Conseil général; — Cocheteux-Ségard, propriétaire à Roubaix; — Delobel-Dewitte, marchand de laines; — Gahide-Béhague, marchand de toiles; — Leurant, docteur en médecine; — Mathon, Jules, imprimeur; — Defontaine père, marchand de laines; — Joire, docteur en médecine; — Odoux-Duthoit, marchand de draps; — Louis Lefebvre, marchand de laines à Tourcoing; — Meurillon, marchand, à Tourcoing; — Lorthiois, Lucien, fabricant; — Leroux-Lorthiois, négociant; — Flipo-Boyenval, fabricant; — Cadeau, docteur en médecine; — Vaneslande, Fidel, négociant; — Lefeuvre, secrétaire de la mairie; — Deroubaix, négociant à Tourcoing; — Lemaire, Charles-Louis, épicier; — Danset, Louis-François, ancien fabricant à Halluin; — Deloince, Jacques; — Boussemaer, ancien notaire; — Bayart, Charles, conseiller municipal; — Laloy, docteur en médecine; — Nottelle-Delangre, propriétaire; — Pouchain-Boutry, marchand à Armentières; — Fretin, maire; — Dubuisset, docteur en médecine; — Dhalluin, notaire à Quesnoy-sur-Deûle; — Ybert, docteur en médecine; — Rose, juge-de-paix à La Bassée; — Cottignies, Paul, notaire; — Duquesne, fabricant d'huile; — Dupont, médecin de l'hospice de Seclin; — Bulteau, brasseur; — Dupont, fabricant de sucre et maire; — Six, Augustin, tanneur, à Pont-à-Marcq; — Bonnier, Désiré, clerc de notaire à Templeuve; — Delannoy, Jean-Baptiste, conseiller municipal à Templeuve; — Depienne, adjoint au maire; — Loiseau, propriétaire; — Paquet, propriétaire; — Carlier, pharmacien à Cysoing; — Pille, maire à Ascq; — Parent, maire à Lannoy; — Brame, Joseph, propriétaire à Lannoy; — Decottignies, Henri, commerçant à Lannoy; — Braquaval, maire à Hem; — Briffaut, maire à Flers; — Binauld, Narcisse, propriétaire; — Deledeuille, officier de santé à Haubourdin; — Vincent-Liénart, brasseur; — Brasme, Augustin, rentier; — Auffray, capitaine en retraite à Haubourdin; — Lefebvre, Alexis, propriétaire; — Lequien, Achille, propriétaire à Loos; — Bonte, Auguste, négociant; — Morel, Charles, rentier; — Duparc, pharmacien aux Moulins; — Gahide, Jean-Baptiste, propriétaire; — Miellez, pépiniériste à Esquermes; — Delecroix, Edouard, ancien fabricant; — Bachy, Charles, propriétaire à

Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; — Fays, Isidore, à Wazemmes ; — Duthoit, adjoint au maire ; — Dumoutier, Henri, économe des hospices particuliers de Lille, à La Magdeleine.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Delebecke, notaire à Solre-le-Château ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Bévenot, vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Tordeux, docteur en médecine à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, membre du Conseil d'arrondissement, — Maréchal, ancien négociant ; — Lenglet, docteur en médecine ; — Caux, vérificateur des poids et mesures, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellet, négociant ; — Delaby, ancien capitaine d'artillerie ; — Wantier, vérificateur des poids et mesures, à Douai ; — Dumarquez, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris ; — Boutique, Ladislas, avoué à Douai ; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, doyen-curé de Saint-Eloi, à Dunkerque ; — Zilof d'Obigny, conseiller d'arrondissement à Bergues ; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce ; — Morel, Benjamin, conseiller municipal ; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance ; — Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque ; — Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du Conseil général à Bailleul ; — Degruson, Benjamin, membre du Conseil général ; — Yon-Hadou, ancien négociant à Merville ; — Deblock, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lecuyer, président du tribunal civil à Valenciennes ; — Benezech de Saint-Honoré, maire de Vieux-Condé ; — Hamoir, Edouard, négociant ; — Stiévenard, docteur en médecine ; — Mà-

nouvrier, médecin des prisons; — Langlumé des Angles, propriétaire ; — Waternau, avocat à Valenciennes ; — Lecardez, curé de Denain; — Caudron, médecin à Condé ; — Sautière, médecin à Saint-Amand; — Lemer, maire à Bruille lez-St.-Amand: — Deslinsel, maire à Denain ; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 19 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régents, MM. Demazières, *président;* — Rouzé-Mathon, Th., *secrétaire;* — A. Charvet, Cuvelier-Brame, Huet-Colombier, H. Bernard, Sauvaige-Fretin, Champon-Dubois.

Censeurs, MM. A. Bernard, Charvet-Barrois, Pollet aîné.

Directeur, M. Ch. Verley.

BOURSE DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Vandercolme, *syndic;* — Sergent, 1.er *adjoint;* — Plaideau, Numa, 2.e *adjoint ;* — Debaecker, Vital, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville, Waguet.

BOURSE DE LILLE.

MM. N..., *syndic ;* — Durieux, *adjoint ;* — Demoustier, Verbiest fils, Duquesnoy, Dupuis, N..., N..., N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, L. Roland, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch.; Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	676	673	»	3	10079 39
Abscon.	V.	Bouchain.	1221	1344	123	»	13391 80
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	358	356	»	2	4498 47
Aix.	D.	Orchies.	987	975	»	12	12763 85
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	849	870	21	»	9560 15
Alnes.	D.	Marchiennes.	564	565	1	»	4515 08
Amfroipret.	A.	Bavay.	340	328	»	12	2623 31
Anhiers.	D.	Douai-N.	384	400	16	»	3343 26
Aniche.	D.	Douai-S.	2030	2537	507	»	18154 73
Annappes.	L.	Lannoy.	1821	1943	122	»	24364 74
Anneux.	C.	Marcoing.	487	613	26	»	9039 42
Annœullin.	L.	Seclin.	3210	3416	206	»	26373 22
Anor.	A.	Trélon.	2866	2965	99	»	18797 10
Anstaing.	L.	Lannoy.	477	489	12	»	5112 62
Anzin.	V.	Valenciennn.-N.	4191	4422	231	»	33759 65
Arleux.	D.	Arleux.	1721	1685	»	36	25223 24
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	798	833	35	»	12993 67
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	297	311	14	»	6327 87
Armentières.	L.	Armentières.	6817	7959	1142	»	75554 53
Arnèke.	H.	Cassel.	1498	1479	»	19	21130 71
Artres.	V.	Valenciennn.-S.	711	819	108	»	10807 80
Ascq.	L.	Lannoy.	1729	1771	42	»	14511 76
Assevent.	A.	Maubeuge.	128	148	20	»	2471 48
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	968	938	»	30	11405 86
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	478	471	»	7	6832 46
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	1281	1462	181	»	17231 40
Aubers.	L.	La Bassée.	1660	1704	44	»	16753 48
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	1220	1157	»	63	4381 61
Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	833	903	70	»	8450 35
Auby.	D.	Douai-O.	980	1020	40	»	11675 36
Auchy.	D.	Orchies.	1472	1578	106	»	14170 10
Audencourt.	C.	Clary.	286	260	»	26	2917 84
Audignies.	A.	Bavay.	169	165	»	4	3014 03
Aulnoy.	V.	Valenciennn.-S.	1301	1411	110	»	14455 »
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	200	273	73	»	6224 29
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1682	1762	80	»	25960 05
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	904	986	82	»	12685 47
Avesnes.	A.	Avesnes.	3821	3578	»	243	35135 30
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	1617	1687	70	»	18140 22
Avesnes les-Aub.	C.	Carnières.	2803	2893	90	»	15803 05
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	486	477	»	9	11256 04
Aymeries.	A.	Berlaimont.	228	238	10	»	4443 52
Bachant.	A.	Berlaimont.	744	788	44	»	9281 13
Bachy.	L.	Cysoing.	957	950	»	7	9481 21
Bailleul.	H.	Bailleul.	9923	10141	218	»	114583 50

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Momal.	Germe.	Delecourt.	Debaillencourt.	Planchon.
Coez.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
Petit.	Carnoye.	Thévenin.	Renon.	Grandjean.
Martinache.	Depret.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger.
Philippo.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
Huart.	Mazingue.	Dorlencourt.	Cotteau.	Midavaine, Roquet.
Bouchez.	Pauquet.	Cailliez.	Jenicq.	Deghaye.
Dumont fils.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.
Lanvin.	Caron.	Derez.	Leroy.	Dubroux.
B.on de Brigode.	Beghin.	Gahide.	Delecour.	Coliez.
Panien.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
Delannoy.	Pecqueur, Debarge.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut, Pruvost.
Delloue.	Brassart, Hansénius.	Balligand.	Staincq.	Liber, Jacquot.
Clerbaux.	Delaoutre.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.
J. Mathieu.	Jenart, Delzant.	Delattre.	A. Fiévet.	Gripon, Darras.
Leglay.	Lepeuple.	F evet.	A. Delannoy.	Bernard, Mory.
Hilst.	Dewaele.	Barthier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
Mahieu.	Demersseman.	V. Armhouts-C.	Legrand.	Lenys.
Dansette.	Delebois, Mathieu.	Cateaux.	Cogniard.	Delannoy, Delmale.
Barbier.	Alleyne.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
D'haussy.	Masson.	Froment.	Fromont.	Rigot.
Pille.	Castelain.	Dillies.	Delecourt.	Catteau.
Labbé.	Brasseur.	V. Bousseis.	Quivy.	Courtin.
Roger.	Lefebvre.	Montaigne.	Dislère.	Denneulin, Brame.
Cochon.	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Debaillencourt.	Mayeux.
Buisset.	Goguillon.	Lefranc.	Leroy.	Valin.
Adam.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.
Carpentier.	Tellier.	Dupire.	Peugniez.	Dupas.
Gossard.	Pillion.	Collet.	A. Fiévet.	Dépret.
Moguez.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Haccart.
Deledeuille.	Martin.	Gombert.	Leleu.	Delplanque.
Nicolas.	Méresse.	V. Inchy.	De La Morinière	Bourdon.
Hennet.	Jonart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
Hamoir.	Miroux.	Dervaux.	Fromont.	Hottelart.
Rousseau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.
Des Rotours.	Jacquart	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
Deharme.	Evrard.	Lefebvre.	Houzé.	Servant.
Gossart, ✲.	Evrard, Grossier.	Denis.	Houzé.	Marion.
Bovemy.	Dufranne.	Devred.	Dumetz.	Blavier.
Canonne.	Villain, Derieux.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
Lesage.	Lefebvre.	Moncomble.	François.	Lemaire.
Dehavay.	Digant.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.
Dolet.	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
Huin.	Delecroix.	Bourdon.	Gellé.	Roty.
Stoppelgast.	Cordonnier, Decoussem.	Reumaux, Dehaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Cortequisse.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Baisieux.	L.	Lannoy.	1878	1900	22	»	19127 34
Baives.	A.	Trélon.	320	308	»	12	3381 16
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	1156	1168	12	»	15536 26
Banteux.	C.	Marcoing.	752	804	52	»	6440 99
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	480	483	3	»	6246 40
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	957	975	18	»	8257 35
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	395	423	28	»	8400 01
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	1073	1065	»	8	10919 45
Bauvin.	L.	Seclin.	1083	1168	85	»	9772 22
Bavay.	A.	Bavay.	1601	1620	19	»	17342 82
Bavinckhove.	H.	Cassel.	960	983	23	»	11827 21
Bazuel.	C.	Le Câteau.	1216	1243	27	»	13413 83
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	778	750	»	28	8947 04
Beaufort.	A.	Maubeuge.	1063	1160	97	»	11536 51
Beaumont.	C.	Le Câteau.	798	778	»	20	5206 99
Beaurain.	C.	Solesmes.	396	413	17	»	3151 01
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	591	571	»	20	6699 91
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	332	340	8	»	3715 44
Beauvois.	C.	Carnières.	1060	1090	30	»	7888 25
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	381	384	3	»	5735 95
Bellignies.	A.	Bavai.	710	755	45	»	7832 23
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	228	232	4	»	2828 31
Bergues.	Dk.	Bergues.	6045	5967	»	78	73757 »
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2099	2176	77	»	26873 50
Bermerain.	C.	Solesmes.	1228	1245	17	»	8535 91
Bermeries.	A.	Bavai.	394	406	12	»	6047 60
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	1744	1759	15	»	19357 01
Bersillies.	A.	Maubeuge.	200	192	»	8	2748 55
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	600	588	»	12	7326 79
Bertry.	C.	Clary.	2141	2273	132	»	11031 62
Béthencourt.	C.	Carnières.	1132	1216	84	»	11506 56
Bettignies.	A.	Maubeuge.	184	201	17	»	4198 06
Bettrechies.	A.	Bavai.	348	339	»	9	4343 64
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	524	518	»	6	7982 02
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	950	1043	93	»	9147 63
Beuvry.	D.	Orchies.	1964	1990	26	»	19729 29
Bévillers.	C.	Carnières.	1031	1087	56	»	9126 33
Bierne.	Dk.	Bergues.	515	514	»	1	13867 66
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	503	492	»	11	6115 83
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1808	1763	»	45	22237 76
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	404	422	18	»	6264 09
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1938	1953	15	»	16918 93
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	1045	1002	»	43	12158 14
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1740	1800	60	»	26316 82
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	2925	3027	102	»	34098 51

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Carrez.	Stien.	Deberckem.	Dumesnil.	Delcour.
Hancart.	Moreau.	Bultez.	Delannoy.	Dutrieux.
Outters.	Verschave.	Devos.	Dehorter.	Deramourdt.
Telliez.	Chopin.	Dubois.	Bevenot.	Leclercq.
Thery.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
Robert.	Boucher.	V. Banteux.	Bevenot.	Legrand.
Desquesnes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
Dhourdin.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux.
Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lamory.
Wauters.	Bernard.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve, Caille.
Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	Devynck.
Franquet.	Vérin.	Lecoustre.	Lempereur.	Deglarge.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Cuvillier.	Leprohon.	Dhaussy.	D. François.	André.
Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	De LaMorinière.	Leclercq.
Dhaussy.	Delsarte.	Wasson.	Gaffet.	Regnault.
Gaillard.	Delfosse.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
De Robaulx.	Lemaire.	N.....	George.	Descamps.
Watremez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	François.
Horin.	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Lerat.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.
Bever.	Dusart.	Anselot.	George.	Colmant.
Demeezemacker.	Chocqueel.	Delautre.	Herwyn.	»
Paul.	Emond.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
Richard.	Regnaut.	Lair.	Derquenne.	Darcheville.
Glineur.	Jacques.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
Demessine.	Mornave.	Regnier.	Chardot.	Cupers.
Gérard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Daullé.	Landragin.
David.	Desmarey.	Declunder.	Lecœuche.	Delbey.
Herbet.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.
Bricout.	Longatte.	Dauverchain.	DeLaMorinière.	Beauvois.
Lemaire.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Daullé.	Tarkie.
Demarbaix.	Reignier.	Loyez.	Jenicq.	Dubois.
Hazard.	Deresme.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Lienard.
Raa.	Joly.	Prévost.	A. Fiévet.	Moriamé.
Dupont	Bosquelle.	Comond.	Lambert.	Graveline, Sallez.
Lemaire.	Godescaux.	Thomas.	Accard.	Lemaire.
Dupouy.	David.	Walbron.	Chardot fils.	Faucquemberghe.
Marcotte.	Paresis.	Knockaert.	Chardot fils.	Vermersch.
Waringhen.	Leroy.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl	Bisiaux.
Decanter.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Weens, Huyghe.
Justice.	Delbende.	Minne.	Leblon fils.	Vandieste.
Vandenkerckhove	Liévin.	Leturgie.	Saudo.	Neut.
Dubosquiel.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delsart-Beauvais.	Flament, Delespierre

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	776	775	»	1	10811 96
Bouchain.	V.	Bouchain.	1401	1463	62	»	24855 26
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	410	418	8	»	9817 23
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	2255	2325	70	»	37113 68
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	2474	2503	89	»	29907 88
Bourghelles.	L.	Cysoing.	1154	1204	50	»	11444 05
Boursies.	C.	Marcoing.	819	871	52	»	11346 72
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	1912	1900	»	12	17541 03
Bousies.	A.	Landrecies.	1772	1831	59	»	14566 49
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	620	617	»	3	6807 66
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	298	302	4	»	4604 67
Boussières.	A.	Berlaimont.	214	228	14	»	3298 85
Boussières.	C.	Carnières.	824	855	31	»	8170 54
Boussois.	A.	Maubeuge.	362	407	45	»	5873 85
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	1873	1878	5	»	17302 02
Bouvines.	L.	Cysoing.	551	563	12	»	6243 23
Briastre.	C.	Solesmes.	841	837	»	4	11973 36
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	736	710	»	26	7505 10
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	938	948	10	»	12016 73
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	405	362	»	43	5961 55
Bruay.	V.	Valencien.-N.	2089	2320	231	»	19978 58
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	683	720	37	»	7621 63
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	2695	2388	»	307	15936 43
Brunémont.	D.	Arleux.	598	584	»	14	3523 31
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	421	403	»	18	3573 77
Bugnicourt.	D.	Arleux.	760	833	73	»	10816 18
Busigny.	C.	Clary.	2425	2572	147	»	22499 36
Buysscheure.	H.	Cassel.	865	851	»	14	10872 52
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	1713	1703	»	10	21540 90
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	860	813	»	47	12329 06
Cambrai.	C.	Cambrai.	20141	20648	507	»	138423 32
							144956 24
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	895	923	28	»	13670 73
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	1490	1479	»	11	12860 60
Cantaing.	C.	Marcoing.	710	700	»	10	10502 77
Cantin.	D.	Arleux.	832	853	21	»	20832 69
Capelle.	C.	Solesmes.	330	322	»	8	5148 53
Capinghem.	L.	Armentières.	305	263	»	42	4886 88
Cappelle.	L.	Cysoing.	1538	1518	»	20	16612 »
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	1064	1147	83	»	17189 31
Carnières.	C.	Carnières.	1489	1498	9	»	13653 46
Carnin.	L.	Seclin.	454	429	»	25	4851 79
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	1802	1744	»	58	26264 82
Cassel.	H.	Cassel.	4410	4231	»	179	39721 46
Câtillon.	C.	Le Câteau.	2327	2508	181	»	31276 95

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
Vanneufville.	Soots.	Cappelaere.	Leclercq.	Spillemacker.
Cogé.	Beautour.	Grau.	Minne.	Bourgeois, Couvez.
Baudry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	George.
Waguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Nepveur.	Govart, Boussemaere
Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.	Nepveur.	Bodel, Machet.
Delecourt.	Lecocq.	Lothé.	Gellé.	Leturcq.
Delvau.	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Lefebvre.
Dalle-Facon.	Hazebrou q.	Duez.	Thurin.	Delbart.
Pruvot.	Pottiez.	Mariage.	Midy.	Gosse.
Grillon.	Henry.	Herbomez.	Renon.	Quertin.
Hennocq.	Potiez.	V. Brillon.	Richir.	Hacart.
Forest.	Quevy.	Tonnelle.	Renau.	Derombies.
Telliez.	Vitoux.	Detourmignies.	Millet-Telliez.	Grière.
Fissiau.	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
Marécaux.	Fontenier.	Dehot.	Cotteau.	Crunelle, Falempe.
Deffontaine.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Thiery.
Vallez	Dubuisson.	Huart.	Accard.	Claisse.
Martin.	Remy.	Cauderlier.	Richir.	Hennocq.
Debavélaere.	Waeselynck.	Capelle.	Fleurynck.	Vandenberghe.
Pocrez.	Gars.	Verhaeghe.	Debavay.	Jourdain.
Carrez.	Deltombe.	Dauchy.	De Coupigny.	Hautcœur.
Lesage.	Defontaine.	Queva.	Tailliar.	Lesage.
Lemer.	André, Quesnoy.	Becquet.	Baligand.	Lesage, Boulogne.
Ficheux.	Dominique.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
Ladrière.	Carlier.	Bussières.	Peugniez.	Perus.
Chalenton.	Lefebvre.	Crépin.	Maubec.	A. Druon, Noiret.
Barbier.	Cooche.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
E. Savaete.	Z. Savaete.	Boddaert.	Boidin.	Bruneel.
Soyez.	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.
Lenglet.	Petit-Courtin.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Savary.	Piquet.	Delesalle.	Pluvinage.
Delacourt.	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Baratte.
Vte De Brigode.	Stas.	Remi.	Dumesnil.	Delbassée, Maille.
Raux.	Daillez.	Demaret.	Moland.	Mallet.
Guilbert.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.
Macarez.	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
Denoyelle.	Delepierre.	V. Lomme.	Hochart.	Herrang.
Dufosset.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
Bachelier-Beck.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout.	Marquilly.
Bricout.	Lemahieu.	Lansel.	Th. Bonnay.	Lempereur.
Desprez.	Berte.	Heno.	L. Panckoucke.	Boistel.
Hulin.	Vitrant.	Duhem.	Estassin.	Prissette.
Staelen.	Pastoors, Dehaudschoe- [wercker.	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Desmet.
Marchant.	Longuet.	Bécar.	Leblond.	Fortes, Pelletier.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1845.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Cattenières.	C.	Carnières.	918	962	44	»	7863 47
Caudry.	C.	Clary.	3318	3549	231	»	23626 50
Caullery.	C.	Clary.	717	729	12	»	4181 66
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	709	711	2	»	10172 08
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	339	376	37	»	3356 86
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	2031	1927	»	104	26572 36
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	1042	965	»	77	9496 79
Chemy.	L.	Seclin.	418	405	»	13	6009 49
Chéreng.	L.	Lannoy.	1291	1290	»	1	9730 60
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	73	92	19	»	1361 68
Clary.	C.	Clary.	2233	2368	135	»	18149 18
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	502	517	15	»	5577 41
Cobrieux.	L.	Cysoing.	416	482	66	»	4113 60
Colleret.	A.	Maubeuge.	1096	1091	»	5	12108 15
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	5161	5225	64	»	49797 07
Condé.	V.	Condé.	5103	5025	»	78	57958 47
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	460	494	34	»	12839 81
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1703	1905	202	»	19894 55
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	208	214	6	»	4886 23
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	1427	1602	175	»	14132 97
Coutiches.	D.	Orchies.	2150	2181	31	»	21492 12
Craywick.	Dk.	Gravelines.	293	299	6	»	6806 37
Crespin.	V.	Condé.	1257	1314	57	»	20217 04
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	2022	2192	170	»	31419 37
Crochte.	Dk.	Bergues.	734	756	22	»	10711 71
Croix.	A.	Landrecies.	508	529	21	»	14067 48
Croix.	L.	Roubaix.	1574	1890	316	»	4812 11
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	794	846	52	»	13283 86
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	916	981	65	»	13468 -
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	381	394	13	»	4723 16
Cysoing.	L.	Cysoing.	2746	2786	40	»	31445 75
Damousies.	A.	Maubeuge.	266	282	16	»	2973 46
Dechy.	D.	Douai-Sud.	1380	1467	87	»	14343 70
Dehéries.	C.	Clary.	50	67	17	»	1436 59
Denain.	V.	Bouchain.	5144	7272	2128	»	45386 45
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	2125	2140	15	»	23862 79
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	262	275	13	»	3282 84
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	422	406	»	16	4485 94
Doignies.	C.	Marcoing.	818	780	»	38	12231 86
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	1004	1004	»	»	13793 31
Douai.	D.	Douai.	23203	20483	»	2720	153064 93
							159061 53
Douchy.	V.	Bouchain.	1558	1680	122	»	16740 04
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	918	915	»	3	9349 88
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	275	260	»	15	4951 14

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vaillant.	Leduc.	Jaclin.	François.	Lentier.
Riaux.	Bracq, Messager.	Brassart.	DeLaMorinière.	Lecluselle, Bracq.
Dolez.	Estevez.	Sonneville.	Libert.	Vitou.
Bricout.	Dhordain.	Pagniez.	Bonnay.	Galier.
Gilloteau.	Daniel.	V. Rousies.	Lebrun.	Lienard.
Duhem.	Delattre.	Joire.	Cogniard.	Bonnel.
Camberlin.	Vanbecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
Deleval.	Robiquet.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
Bouchery.	Duquennoy.	Leroy.	Dumesnil.	Dujardin.
Harlet.	Lebeau.	V. Obrechies.	D. François	Lefèvre.
Fignier.	Piette.	Pique.	Libert.	Cardon, Bonneville.
Hannecart.	Payen.	Delattre.	George.	Begrand.
Delagrange.	Wauquier.	Dorchies.	Gellé.	Leignel.
Becquet.	Petit.	Herbage.	Renon.	Contesse.
Lambin.	N....	Reniez.	Messéan.	Béhague, Marescaux
Al. Mention.	Caudron, Mention, l.-B.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Piéronne.
Jansen-Pennynck.	Dufour.	Vitse.	Gallois.	Vasseur.
Malo.	Schodduyn, Mahieu.	V. Dunkerque.	Gallois.	Fevin, Ponchelle.
Luce.	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
Levecq.	Maton.	Genain.	Renon.	Lançon.
Mortelette.	Legland.	Lermuseaux.	Leleu.	Deregnaucourt, Denne-
Watre.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Popieul. [tière
Delannoy.	Cabaret.	Courtecuisse.	Bruneau.	Julion.
Delmotte.	Desmoutiers.	Mocq.	Dumotiez.	Dhouailly, Prince.
Cooren.	Cockempot.	Venant.	Chardot fils.	Fossaert.
Godon.	Boulogne.	V. Forest.	Midy.	Desdet.
Briais.	Spriet.	Dutriez.	Folet.	Vandamme.
Broy.	Lemaire.	Lamorisse.	Locoge.	Anicot
Florent.	Gosselin.	Prévost.	Quecq.	Bigalion.
Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Sandras.
Desmons.	Fievet, Depienne.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Duthoit.
Lefrancq.	Wautier.	Derache.	D. François.	Jouniaux.
Jacquart.	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dewarez, Lefebvre.
Huart.	Furgeros.	V. Malincourt.	Chevassus.	Gervet.
A. Deslinsel.	Baillet, Dehove.	Lecardez.	Broquet.	Tetart, Coupet.
Vandermersch.	Vandermersch, Hip.	Mallarme.	Denorguet.	Delesalle, Lemahieu.
Legrand.	Solasse.	V. Dimont.	D. François.	Dannel.
Thomas.	Bartez.	Doise.	D. François.	Briatte.
Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
Marit.	Druart.	Dupont.	Dhaisne.	Fontaine.
Chartier.	Gronnier.	V. page 104.	Cavrois.	Pintiaux, Chuquet.
	Delval.		De Nuneques.	Féron.
Cartigny	Bera.	Cambreleng.	Broquet.	Robinet.
Durant.	Gilles.	Liemain.	Wargnies.	Daquet.
Desmidts.	Dupond.	Dewaine.	Fleurynck.	Deschodt.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	27047	27355	308	»	150952 71 152381 63
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	717	718	1	»	9576 57
Ecaillon.	D.	Douai-S.	669	681	12	»	8647 16
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	180	169	»	11	1499 20
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	314	317	3	»	4118 23
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	145	169	24	»	2753 37
Eecke.	H.	Steenvoorde.	1218	1193	»	25	16614 68
Elincourt.	C.	Clary.	1539	1612	73	»	10465 83
Elesmes.	A.	Maubeuge.	443	489	46	»	6721 54
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	49	63	14	»	6013 63
Emmerin.	L.	Haubourdin.	1292	1340	48	»	7717 43
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	1696	1775	79	»	12142 26
Englos.	L.	Haubourdin.	341	322	»	19	4172 73
Ennetières-en-W.	L	Haubourdin.	1749	1724	»	25	18401 75
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1703	1625	»	78	17855 24
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	875	897	22	»	11262 64
Erchin.	D.	Arleux.	502	469	»	33	8659 50
Eringhem.	Dk.	Bergues.	676	719	43	»	11913 22
Erquinghem-le-S.	L.	Haubourdin.	237	234	»	3	3233 22
Erquinghem-Lys.	L.	Armentières.	2059	2049	»	10	24813 71
Erre.	D.	Marchiennes.	957	999	42	»	7841 36
Escarmain.	C.	Solesmes.	1092	1083	»	9	9813 39
Escaudain.	V.	Bouchain.	1621	1836	215	»	18654 45
Escaudœuvres	C.	Cambrai-E.	1458	1600	142	»	13563 23
Escaupont.	V.	Condé.	706	885	179	»	8585 54
Escobecques.	L.	Haubourdin.	280	261	»	19	3650 56
Esnes.	C.	Clary.	1467	1480	13	»	15594 03
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	1927	1960	33	»	22191 94
Esquerchin.	D.	Douai-O.	610	603	»	7	8655 52
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	2181	2659	478	»	33260 65
Estaires.	H.	Merville.	6825	6890	65	»	64278 70
Estourmel.	C.	Carnières.	637	701	64	»	6934 21
Estrées.	D.	Arleux.	979	1016	37	»	9340 08
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	314	323	9	»	4942 10
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	2183	2242	59	»	30661 95
Etrœux.	V.	Valencienn.-E.	471	501	30	»	11257 94
Etrun.	C.	Cambrai-E.	579	615	36	»	4982 28
Ewars.	C.	Cambrai-E.	530	528	»	2	5209 76
Faches.	L.	Lille-S.-E.	2047	2188	141	»	16355 64
Famars.	V.	Valencienn.-S.	597	615	18	»	11000 07
Faumont.	D.	Orchies.	1507	1500	»	7	14863 29
Favril.	A.	Landrecies.	827	835	8	»	9982 83
Féchain.	D.	Arleux.	1126	1138	12	»	7589 69
Feignies.	A.	Bavay.	1846	1938	92	»	20626 32

nouvrier, médecin des prisons ; — Langlumé des Angles, propriétaire ; — Waternau, avocat à Valenciennes ; — Lecardez, curé de Denain ; — Caudron, médecin à Condé ; — Sautière, médecin à Saint-Amand ; — Lemer, maire à Bruille lez-St.-Amand : — Deslinsel, maire à Denain ; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 19 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régents, MM. Demazières, *président ;* — Rouzé-Mathon, Th., *secrétaire ;* — A. Charvet, Cuvelier-Brame, Huet-Colombier, H. Bernard, Sauvaige-Fretin, Champon-Dubois.

Censeurs, MM. A. Bernard, Charvet-Barrois, Pollet aîné.

Directeur, M. Ch. Verley.

BOURSE DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord ; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Vandercolme, *syndic ;* — Sergent, 1.er *adjoint ;* — Plaideau, Numa, 2.e *adjoint ;* — Debaecker, Vital, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville, Waguet.

BOURSE DE LILLE.

MM. N..., *syndic ;* — Durieux, *adjoint ;* — Demoustier, Verbiest fils, Duquesnoy, Dupuis, N..., N..., N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, L. Roland, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch. ; Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1845.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	676	673	»	3	10079 39
Abscon.	V.	Bouchain.	1221	1344	123	»	13391 80
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	358	356	»	2	4498 47
Aix.	D.	Orchies.	987	975	»	12	12763 85
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	849	870	21	»	9560 15
Alnes.	D.	Marchiennes.	564	565	1	»	4515 08
Amfroipret.	A.	Bavay.	340	328	»	12	2623 31
Anhiers.	D.	Douai-N.	384	400	16	»	3343 26
Aniche.	D.	Douai-S.	2030	2537	507	»	18154 73
Annappes.	L.	Lannoy.	1821	1943	122	»	24364 74
Anneux.	C.	Marcoing.	487	613	26	»	9039 42
Annœullin.	L.	Seclin.	3210	3416	206	»	26373 22
Anor.	A.	Trélon.	2866	2965	99	»	18797 10
Anstaing.	L.	Lannoy.	477	489	12	»	5112 62
Anzin.	V.	Valenciennn.-N.	4191	4422	231	»	33759 65
Arleux.	D.	Arleux.	1721	1685	»	36	25223 24
Armbouts-Cappel	Dk.	Bergues.	798	833	35	»	12993 67
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	297	311	14	»	6327 87
Armentières.	L.	Armentières.	6817	7959	1142	»	75554 53
Arnèke.	H.	Cassel.	1498	1479	»	19	21130 71
Artres.	V.	Valenciennn.-S.	711	819	108	»	10807 80
Ascq.	L.	Lannoy.	1729	1771	42	»	14511 76
Assevent.	A.	Maubeuge.	128	148	20	»	2471 48
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	968	938	»	30	11405 86
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	478	471	»	7	6832 46
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	1281	1462	181	»	17231 40
Aubers.	L.	La Bassée.	1660	1704	44	»	16753 48
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	1220	1157	»	63	4381 61
Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	833	903	70	»	8450 35
Auby.	D.	Douai-O.	980	1020	40	»	11675 36
Auchy.	D.	Orchies.	1471	1576	105	»	14170 10
Audencourt.	C.	Clary.	286	260	»	26	2917 84
Audignies.	A.	Bavay.	169	165	»	4	3014 03
Aulnoy.	V.	Valenciennn.-S.	1301	1411	110	»	14455 »
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	200	273	73	»	6224 29
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	1682	1762	80	»	25960 05
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	904	986	82	»	12685 47
Avesnes.	A.	Avesnes.	3821	3578	»	243	35135 30
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	1617	1687	70	»	18140 22
Avesnes les-Aub.	C.	Carnières.	2803	2893	90	»	15803 05
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	486	477	»	9	11256 04
Aymeries.	A.	Berlaimont.	228	238	10	»	4443 52
Bachant.	A.	Berlaimont.	744	788	44	»	9281 13
Bachy.	L.	Cysoing.	967	950	»	7	9481 21
Bailleul.	H.	Bailleul.	9923	10141	218	»	114583 58

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudenne.	Ravaut.	Desforges.	Salomé.	Hazard, Dieu.
Tison.	Leclercq.	Dupont.	Truchet.	Leclercq, Gillon.
Vasseur.	Coppin.	Becuwe.	Desuède.	Rollet.
Moutier.	Hosselet.	Denis.	Staincq.	Godimus.
Dehavay.	Souvy.	Legrand.	Lebrun.	Dumée.
Jenot.	Gibon.	Locquet.	Lebrun.	Berteau.
Richebé.	Lecron, Delannoy.	Vandeville.	Cuvelier.	Tierce.
Pasqual.	Carnoye.	Kersten.	Houzé.	Savoye.
Briffaux.	Debailleux.	Chrétien.	Cuvelier.	Catteau.
Aligard.	Marquette.	Destombes.	Locoge.	Raoult.
Basquin.	N....	Martin.	J. Legrand.	Chauwin.
Gantois.	Vanacker.	Réant.	Baelde.	Boone.
Hornez.	Lefebvre.	Remy.	Baligand.	Mereau, Dacatoire.
Larose.	Lespagnol, Mouchon	Herrengt.	Luce.	Delhaye, Mortelette.
Al. Renon.	A. Renon.	V. Semousies.	Wargnies.	Debruge.
Dassonville.	Bosquette.	Delattre.	Cantel.	Marion.
Copy.	Dutrieux.	Faidherbe.	Descamps.	Leblond, Vandepert.
Balembois.	Bonneville.	Vitoux.	Hodin.	Lesage.
Lavallard.	Panien.	Coupé.	Moland.	Danquigny.
Dés. Banse.	Dom. Banse.	V. Seranvillers.	François.	Ardhuin.
Delerue.	Petit.	Dubar.	Delecour.	Courcelle.
Lefebvre.	Boulanger.	Coupé.	Midy.	Villain.
Legrand.	Clavon, Dervaux.	Charles.	Staincq.	Brouard, Bertaux.
Sauvage.	Mullier.	Ducroquet.	Delegrange.	Copin.
Deltour.	Levêque.	Ployart.	X. François.	Meunier.
Demon.	Legourmand.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
Seguin.	Dorvillez, Frappart.	Taffin.	Bruneau.	Drumont, Legrand.
Monsecourt.	Cuvellier.	Humez.	Debaillencourt.	Merlin.
Lanvin.	Duprez.	Dolchies.	Peugniez.	Lefebvre.
Lemesre.	Collette.	Delannoy.	Panckoucke fils.	Dullos.
Legris.	Leuridan.	Delangre.	Delegrange.	Loé.
Delezenne.	Caby.	Merlier.	Delannoy.	Martinache.
Cren.	Houx.	V. Louvign..Q.	Dupont.	Bisiaux.
Ryckewaert.	Deswarte.	Deschodt.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Moutier.	Payen.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
Devicq.	Scheercousse.	Delessue.	Debrock.	Douterlandt, Baert.
D'heursel.	Delplanque.	Lecomte.	Desuède.	Deloffre, Dehoux.
Darche.	Destrée.	Poulet.	Daullé.	Lebeau.
Colmant.	Lenglet, Jonglet.	Lambert.	X. François.	Payen, Delettre.
Delebecque.	Marquant.	Jaclin.	Paix.	Boet.
Humblot.	Sonnet.	Leveillé.	Bevenot.	Sauvet.
J. Leroy.	Pl. Leroy.	Bourlet.	Bevenot.	Jonglet.
Lefebvre.	Morael.	Dedutsche.	Legrand.	Bal.
N....	Leroy.	Bollengier.	Demarle.	Lemaître, Loquet.
Libert.	Decalonne.	V. Bousines.	Dumesnil.	Dubeaurepaire.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Baisieux.	L.	Lannoy.	1878	1900	22	»	19127 34
Baives.	A.	Trélon.	320	308	»	12	3381 16
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	1156	1168	12	»	15536 26
Banteux.	C.	Marcoing.	752	804	52	»	6440 99
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	480	483	3	»	6246 40
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	957	975	18	»	8257 38
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	395	423	28	»	8400 01
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	1073	1065	»	8	10919 45
Bauvin.	L.	Seclin.	1083	1168	85	»	9772 22
Bavay.	A.	Bavay.	1601	1620	19	»	17342 82
Bavinckhove.	H.	Cassel.	960	983	23	»	11827 21
Bazuel.	C.	Le Câteau.	1216	1243	27	»	13413 83
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	778	750	»	28	8947 04
Beaufort.	A.	Maubeuge.	1063	1160	97	»	11536 51
Beaumont.	C.	Le Câteau.	798	778	»	20	5206 99
Beaurain.	C.	Solesmes.	396	413	17	»	3151 01
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	591	571	»	20	6699 91
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	332	340	8	»	3715 44
Beauvois.	C.	Carnières.	1060	1090	30	»	7888 25
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	381	384	3	»	5735 95
Bellignies.	A.	Bavai.	710	755	45	»	7832 23
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	228	232	4	»	2828 31
Bergues.	Dk.	Bergues.	6045	5967	»	78	73757 »
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	2099	2176	77	»	26873 50
Bermerain.	C.	Solesmes.	1228	1245	17	»	8535 91
Bermeries.	A.	Bavai.	394	406	12	»	6047 60
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	1744	1759	15	»	19357 01
Bersillies.	A.	Maubeuge.	200	192	»	8	2748 55
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	600	588	»	12	7326 79
Bertry.	C.	Clary.	2141	2273	132	»	11031 62
Béthencourt.	C.	Carnières.	1132	1216	84	»	11506 56
Bettignies.	A.	Maubeuge.	184	201	17	»	4198 06
Bettrechies.	A.	Bavai.	348	339	»	9	4343 64
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	524	518	»	6	7982 02
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	950	1043	93	»	9147 63
Beuvry.	D.	Orchies.	1964	1990	26	»	19729 29
Bévillers.	C.	Carnières.	1031	1087	56	»	9126 33
Bierne.	Dk.	Bergues.	515	514	»	1	13867 66
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	503	492	»	11	6115 83
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	1808	1763	»	45	22237 76
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	404	422	18	»	6264 09
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	1938	1953	15	»	16918 93
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	1045	1002	»	43	12158 14
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	1740	1800	60	»	26316 82
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	2925	3027	102	»	34098 51

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Carrez.	Stien.	Deberckem.	Dumesnil.	Delcour.
Hancart.	Moreau.	Bultez.	Delannoy.	Dutrieux.
Outters.	Verschave.	Devos.	Dehorter.	Deramoudt.
Telliez.	Chopin.	Dubois.	Bevenot.	Leclercq.
Thery.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
Robert.	Boucher.	V. Banteux.	Bevenot.	Legrand.
Desquesnes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
Dhourdin.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux.
Lemaire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lamory.
Wauters.	Bernard.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve, Caille.
Baelen.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	Devynck.
Franquet.	Vérin.	Lecoustre.	Lempereur.	Deglarge.
Delesalle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
Cuvillier.	Leprohon.	Dhaussy.	D. François.	André.
Mazières.	Dricot.	V. Inchy.	De LaMorinière.	Leclercq.
Dhaussy.	Delsarte.	Wasson.	Gaffet.	Regnault.
Gaillard.	Delfosse.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
De Robaulx.	Lemaire.	N.....	George.	Descamps.
Watremez.	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	François.
Horin.	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.
Carlot.	Lerat.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.
Bever.	Dusart.	Anselot.	George.	Colmant.
Demeezemacker.	Chocqueel.	Delautre.	Herwyn.	»
Paul.	Emond.	Longuet.	Hennet.	Dangers.
Richard.	Regnaut.	Lair.	Derquenne.	Darcheville.
Glineur.	Jacques.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
Demessine.	Mornave.	Regnier.	Chardot.	Cupers.
Gérard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Daullé.	Landragin.
David.	Desmarey.	Declunder.	Lecœuche.	Delbey.
Herbet.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.
Bricout.	Longatte.	Dauverchain.	DeLaMorinière.	Beauvois.
Lemaire.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Daullé.	Tarkie.
Demarbaix.	Reignier.	Loyez.	Jenicq.	Dubois.
Hazard.	Deresme.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Lienard.
Raa.	Joly.	Prévost.	A. Fiévet.	Moriamé.
Dupont	Bosquelle.	Comond.	Lambert.	Graveline, Sallez.
Lemaire.	Godescaux.	Thomas.	Accard.	Lemaire.
Dupouy.	David.	Walbron.	Chardot fils.	Faucquemberghe.
Marcotte.	Paresis.	Knockaert.	Chardot fils.	Vermersch.
Waringhen.	Leroy.	Champeaux.	Dewitte.	Petillon.
Rousseau.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl	Bisiaux.
Decanter.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Weens, Huyghe.
Justice.	Delbende.	Minne.	Leblon fils.	Vandieste.
Vandenkerckhove	Liévin.	Leturgie.	Saudo.	Neut.
Dubosquiel.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delsart-Beauvais.	Flament, Delespierre

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	776	775	»	1	10811 96
Bouchain.	V.	Bouchain.	1401	1463	62	»	24855 26
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	410	418	8	»	9817 23
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	2255	2325	70	»	37113 68
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	2474	2503	89	»	29907 88
Bourghelles.	L.	Cysoing.	1154	1204	50	»	11444 05
Boursies.	C.	Marcoing.	819	871	52	»	11346 72
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	1912	1900	»	12	17541 03
Bousies.	A.	Landrecies.	1772	1831	59	»	14566 49
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	620	617	»	3	6807 66
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	298	302	4	»	4604 67
Boussières.	A.	Berlaimont.	214	228	14	»	3298 85
Boussières.	C.	Carnières.	824	855	31	»	8170 54
Boussois.	A.	Maubeuge.	362	407	45	»	5873 85
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	1873	1878	5	»	17302 02
Bouvines.	L.	Cysoing.	551	563	12	»	6243 23
Briastre.	C.	Solesmes.	841	837	»	4	11973 36
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	736	710	»	26	7505 10
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	938	948	10	»	12016 73
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	405	362	»	43	5961 55
Bruay.	V.	Valencien.-N.	2089	2320	231	»	19978 58
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	683	720	37	»	7621 63
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	2695	2388	»	307	15936 43
Brunémont.	D.	Arleux.	598	584	»	14	3523 31
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	421	403	»	18	3573 77
Bugnicourt.	D.	Arleux.	760	833	73	»	10816 18
Busigny.	C.	Clary.	2425	2572	147	»	22499 36
Buysscheure.	H.	Cassel.	865	851	»	14	10872 52
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	1713	1703	»	10	21540 90
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	860	813	»	47	12329 06
Cambrai.	C.	Cambrai.	20141	20648	507	»	138423 32
							144956 24
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	895	923	28	»	13670 73
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	1490	1479	»	11	12860 60
Cantaing.	C.	Marcoing.	710	700	»	10	10502 77
Cantin.	D.	Arleux.	832	853	21	»	20832 69
Capelle.	C.	Solesmes.	330	322	»	8	5148 53
Capinghem.	L.	Armentières.	305	263	»	42	4886 88
Cappelle.	L.	Cysoing.	1538	1518	»	20	16612 »
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	1064	1147	83	»	17189 31
Carnières.	C.	Carnières.	1489	1498	9	»	13653 46
Carnin.	L.	Seclin.	454	429	»	25	4851 79
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	1802	1744	»	58	26264 82
Cassel.	H.	Cassel.	4410	4231	»	179	39721 46
Câtillon.	C.	Le Câteau.	2327	2508	181	»	31276 95

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
Vanneuville.	Soots.	Cappelaere.	Leclercq.	Spillemacker.
Cogé.	Beautour.	Grau.	Minne.	Bourgeois, Couvez.
Baudry.	Flament.	Sauvet.	Estassin.	George.
Waguet.	Tettart.	V. Bourbourgv.	Nepveur.	Govart, Boussemaere
Demeunynck.	Deschodt.	Cadet.	Nepveur.	Bodel, Machet.
Delecourt.	Lecocq.	Lothé.	Gellé.	Leturcq.
Delvau.	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Lefebvre.
Dalle-Facon.	Hazebrou q.	Duez.	Thurin.	Delbart.
Pruvot.	Pottiez.	Mariage.	Midy.	Gosse.
Grillon.	Henry.	Herbomez.	Renon.	Quertin.
Hennocq.	Potiez.	V. Brillon.	Richir.	Hacart.
Forest.	Quevy.	Tonnelle.	Renau.	Derombies.
Telliez.	Vitoux.	Detourmignies.	Millet-Telliez.	Grière.
Fissiau.	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
Marécaux.	Fontenier.	Dehot.	Cotteau.	Crunelle, Falempe.
Deffontaine.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Thiery.
Valles	Dubuisson.	Huart.	Accard.	Claisse.
Martin.	Remy.	Cauderlier.	Richir.	Hennocq.
Debavelaere.	Waeselynck.	Capelle.	Fleurynck.	Vandenberghe.
Pecrez.	Gars.	Verhaeghe.	Debavay.	Jourdain.
Carrez.	Deltombe.	Dauchy.	De Coupigny.	Hautcœur.
Lesage.	Defontaine.	Queva.	Tailliar.	Lesage.
Lemer.	André, Quesnoy.	Becquet.	Baligand.	Lesage, Boulogne.
Ficheux.	Dominique.	Queny.	A. Delannoy.	Maquigny.
Crasquin.	Lernoud.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
Ladrière.	Carlier.	Bussières.	Peugniez.	Perus.
Chalenton.	Lefebvre.	Crépin.	Maubec.	A. Druon, Noiret.
Barbier.	Cooche.	Carry.	Merchier.	Serdobbel.
E. Savaete.	Z. Savaete.	Boddaert.	Boidin.	Bruneel.
Soyez.	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.
Lenglet.	Petit-Courtin.	Rigaut.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Savary.	Piquet.	Delesalle.	Pluvinage.
Delacourt.	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Baratte.
Vte De Brigode.	Stas.	Remi.	Dumesnil.	Delbassée, Maille.
Raux.	Daillez.	Demaret.	Moland.	Mallet.
Guilbert.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.
Macarez.	Vairet.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
Denoyelle.	Delepierre.	V. Lomme.	Hochart.	Herrang.
Dufosset.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
Bachelier-Beck.	Debassel.	Bogaert.	Vanwormhout.	Marquilly.
Bricout.	Lemahieu.	Lansel.	Th. Bonnay.	Lempereur.
Desprez.	Berte.	Heno.	L. Panckoucke.	Boistel.
Hulin.	Vitrant.	Duhem.	Estassin.	Prissette.
Staelen.	Pastoors, Dehandschoewercker.	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Desmet.
Marchant.	Longuet.	Bécar.	Leblond.	Fortes, Pelletier.

Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; — Fays, Isidore, à Wazemmes ; — Duthoit, adjoint au maire ; — Dumoutier, Henri, économe des hospices particuliers de Lille, à La Magdeleine.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Delebecke, notaire à Solre-le-Château ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Bévenot, vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Tordeux, docteur en médecine à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Défrémery, membre du Conseil d'arrondissement, — Maréchal, ancien négociant ; — Lenglet, docteur en médecine ; — Caux, vérificateur des poids et mesures, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Mellet, négociant ; — Delaby, ancien capitaine d'artillerie ; — Wahlier, vérificateur des poids et mesures, à Douai ; — Dumarquez, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris ; — Boutique, Ladislas, avoué à Douai ; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaetre, doyen-curé de Saint-Eloi, à Dunkerque ; — Zilof d'Obigny, conseiller d'arrondissement à Bergues ; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce ; — Morel, Benjamin, conseiller municipal ; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance ; — Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque ; — Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du Conseil général à Bailleul ; — Degruson, Benjamin, membre du Conseil général ; — Yon-Hadon, ancien négociant à Merville ; — Deblock, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lecuyer, président du tribunal civil à Valenciennes ; — Benezeck de Saint-Honoré, maire de Vieux-Condé ; — Hamoir, Edouard, négociant ; — Stiévenard, docteur en médecine ; — Mâ-

nouvrier, médecin des prisons; — Langlumé des Angles, propriétaire; — Waternau, avocat à Valenciennes; — Lecardez, curé de Denain; — Caudron, médecin à Condé; — Sautière, médecin à Saint-Amand; — Lemer, maire à Bruille lez-St.-Amand: — Deslinsel, maire à Denain; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

BANQUE DE LILLE.

Une ordonnance royale du 19 juin 1836 a autorisé l'établissement d'une banque dans la ville de Lille.

Régents, MM. Demazières, *président;* — Rouzé-Mathon, Th., *secrétaire;* — A. Charvet, Cuvelier-Brame, Huet-Colombier, H. Bernard, Sauvaige-Fretin, Champon-Dubois.

Censeurs, MM. A. Bernard, Charvet-Barrois, Pollet aîné.

Directeur, M. Ch. Verley.

BOURSE DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord: elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM. Vandercolme, *syndic;* — Sergent, 1.er *adjoint;* — Plaideau, Numa, 2.e *adjoint;* — Debaecker, Vital, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville, Waguet.

BOURSE DE LILLE.

MM. N..., *syndic;* — Durieux, *adjoint;* — Demoustier, Verbiest fils, Duquesnoy, Dupuis, N..., N..., N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, L. Roland, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch.; Brocvelle.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Mecquignies.	A.	Bavay.	996	1054	58	»	6177 88
Mérignies.	L..	Pont-à-Marcq.	1007	964	»	43	12022 46
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	783	828	45	»	10033 30
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	1277	1247	»	30	15307 11
Merville.	H.	Merville.	6282	6079	»	203	61522 17
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	2506	2512	6	»	28418 98
Millam.	Dk.	Bourbourg.	858	874	16	»	15970 82
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	569	551	»	18	5855 82
Mœuvres.	C.	Marcoing.	895	903	8	»	9236 23
Moncau-St.-W.	A.	Berlaimont.	608	622	14	»	7263 71
Monchaux.	V.	Valenciennes-S.	437	490	53	»	7809 11
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	986	1010	24	»	9854 21
Monchecourt.	D.	Arleux.	729	702	»	27	12864 »
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	889	1043	154	»	11896 43
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	1783	1796	13	»	24555 51
Montay.	C.	Le Cateau.	369	426	57	»	6826 03
Montigny.	C.	Clary.	959	1049	90	»	7804 85
Montigny.	D.	Douai-S.	850	827	»	23	9860 85
Montrécourt.	C.	Solesmes.	306	312	6	»	4096 14
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	3975	3317	»	158	30703 47
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	123	106	»	17	2267 98
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	1285	1498	13	»	10175 20
Mouchin.	L.	Cysoing.	1445	1467	222	»	14482 57
Moustiers.	A.	Trélon.	275	281	6	»	3582 88
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	2045	2149	104	»	17348 08
Naves.	C.	Cambrai-E.	1000	981	»	19	9678 56
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	1486	1478	»	8	11028 72
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	209	230	21	»	1479 33
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	701	739	38	»	5595 72
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	2250	2576	326	»	16039 19
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	834	931	97	»	12649 54
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	666	780	114	»	8985 90
Neuvilly.	C.	Le Cateau.	1997	2082	85	»	16242 57
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	3451	3550	99	»	36426 37
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	524	571	47	»	7494 15
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	1845	1268	»	577	10176 45
Nomain.	D.	Orchies.	2324	2384	60	»	31747 91
Noordpeene.	H.	Cassel.	1384	1440	56	»	10190 05
Noyelles.	A.	Berlaimont.	508	516	8	»	11678 81
Noyelles.	C.	Marcoing.	589	588	»	1	9181 14
Noyelles.	L.	Seclin.	427	439	12	»	3995 50
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	731	720	»	11	8524 32
Obies.	A.	Bavay.	1171	1166	»	5	8077 60
Obrechies.	A.	Maubeuge.	297	292	»	5	2964 71
Ochtezeele.	H.	Cassel.	503	521	18	»	8656 41

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
De la Terre.	Prévost.	Lemaire.	Renau.	Demeure.
Lecouffe.	Rogez.	Fromentel.	Dislère.	Gaultier.
Robitaille.	Stevenoot.	Caulier.	Saudo.	Hugoo.
Dezitter.	Loridan.	Debaudt.	Leclercq.	Merchez.
Verhaghe.	Delassus, Boudville.	Legrand.	Brachelet.	Pruvost, Hantecœur.
Leurs.	Plouvier, Bacrot.	Plaetevoet.	Baelde.	Heusile, Devigne.
Moreau.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Viard.
Debrabant.	Evrard.	V. Haanon.	Richir.	Dupret.
Cornet.	Labalette.	Lecœuvre.	Foulon.	Pagniez.
Druez.	Vitrant.	Bauduin.	L. François.	Bernier, Chartiaux.
D'haussy.	Fiérain.	Bauduin.	De Chertemps.	Claisse.
Bauduin.	Devienne.	Detboor.	Chardot.	Bauduin.
Momal.	Dupas.	Cousin.	Peugniez.	Parent.
Dewas.	Delebarre.	Masse.	Cuvelier.	Dupire.
Vallois.	Gruyelle.	Capelier.	Chardot.	Legache, Deregnaucourt.
Aug. Danjou.	J.-B. Danjou.	Dumortier.	Joveneau.	Doise.
Millot.	Rousseau.	Lequin.	Libert.	Tinturier.
Jovenet.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
Desvigne.	Marchant.	V. Saulzoir.	Copin.	Dhaussy.
Claudorez.	Becquart, Lefebvre.	Marckant.	Iserby.	Piben, Leveeque.
Balique.	Morchain.	V. Tilloy.	Maréchal.	Hocquet.
Henneton.	Liétard.	Dewaline.	Baligand.	Delmotte.
Nicolle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
Hancart.	Canard.	V. Baives.	Delannoy.	Crouy.
Bourgeois.	Mullier-Loridant.	Deleruyelle.	Delsart-Beauvais.	Pottier.
Dambrine.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Lefebvre.
Duretz.	Dedours.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
Deharveng.	Leroy.	Honoré.	Renau.	Champagne.
Lebrun.	Garçon.	Moreau.	Pavot.	Caffiau.
Ghestem.	Glorienx.	Devrainne.	Thurin.	Bavon.
Pluvinage.	Morel.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Biscop.
Flament.	Cauchy.	Decaudin.	Broquet.	Moulet.
L. Ledieu.	Aug. Ledieu.	Bricourt.	Accard.	Cavrot, père et fils.
Vanmeires.	Gokelaere, Dufour,	Cornette.	Rouzé-Dafios.	Roussel, Derensy.
Pluvinage.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.
Monnier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	Fromont, Dufernez.
Quique.	Wacquiez.	Desmarescaux	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
Leleu.	Blondé.	Devos.	Merchier.	Bateman.
Evrard.	Belot.	Boulinguez.	Cauderlier.	Maton.
Claviez.	Cureur.	Fleurquin.	J. Legrand.	Cany.
Lhermitte.	Debuchy.	Quaghebeur.	Louchet.	Quennesson.
Morelle.	Chatelain.	Nanyneck.	Dumetz.	Fleury.
Hottelart.	Deghaye.	Selliez.	Renau.	Dupont.
Baudart.	Julien.	Danou.	D. François.	Dubray.
Pierens.	Vangrevelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lafebvre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Odomez.	V.	Condé.	306	351	45	»	3438 64
Ohain.	A.	Trélon.	1107	1102	»	5	7013 38
Oisy.	V.	Valenciennn.-S.	158	182	24	»	3857 81
Onnaing.	V.	Valenciennn.-E.	3308	3443	135	»	32224 99
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	512	505	»	7	6383 40
Orchies.	D.	Orchies.	3568	3524	»	44	36907 80
Ors.	C.	Le Câteau.	1302	1322	20	»	14806 29
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	497	528	31	»	5841 64
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	829	820	»	9	10283 20
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	999	1037	38	»	10673 87
Oxelaëre.	H.	Cassel.	540	530	»	10	6779 86
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	1185	1246	61	»	10536 59
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	1353	1438	85	»	14882 01
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	913	914	1	»	10759 40
Péronne.	L.	Cysoing.	538	573	35	»	3602 77
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amandr.d.	683	777	94	»	8062 27
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	1710	1877	167	»	17130 54
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	1375	1376	1	»	15287 43
Pitgam.	Dk.	Bergues.	1700	1695	»	5	26079 06
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	1984	2057	73	»	13990 45
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	1236	1343	107	»	9513 31
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	794	826	32	»	9672 29
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	1259	1320	61	»	15717 41
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	240	242	2	»	4536 23
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	376	376	»	»	5833 »
Premesques.	L.	Armentières.	1026	1095	69	»	10171 56
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	1577	1709	132	»	15785 31
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	1605	1646	41	»	8080 64
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	439	453	14	»	5580 53
Prisches.	A.	Landrecies.	1619	1630	11	»	17486 27
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	662	682	20	»	6805 39
Proville.	C.	Cambrai-O.	500	452	»	48	10016 90
Provin.	L.	Seclin.	1110	1159	49	»	7992 85
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	1975	1875	»	100	28535 25
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	2114	2246	132	»	22642 65
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	519	510	»	9	6895 76
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	4233	4184	»	49	50284 42
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	298	301	3	»	2214 26
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	786	893	107	»	9280 05
Quiévy.	C.	Carnières.	2769	2917	148	»	19433 97
Raches.	D.	Douai-Ouest.	1146	1220	74	»	10211 09
Radinghem.	L.	Haubourdin.	1364	1280	»	84	13192 54
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	805	870	65	»	6541 48
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	1973	1996	23	»	23287 42
Rainsars.	A.	Trélon.	267	260	»	7	3512 28

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Delacoste.	Patoir.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
Hanoteau.	Delcourte.	Dupont.	Desroches.	Divry.
Pillion.	Tambrun.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
Deslinsel.	Plichon, Bavay.	This.	De Coupigny.	Sodoyez, Finet.
Gecraert.	Vandenameèle.	Florisoone.	Chalanton.	Becue.
Gruyelle-Mallet	Delemer, Torthioir.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
Pamart.	Bouchez.	Ghyselynck.	Lempereur.	Lepape.
Pillion-Sturbois	Dupire.	Marchand.	Piérart.	Cappeliez.
Crampon.	Pollart.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.
Denys.	Vandenberghe.	Blaevoet.	Duvet.	Kiers.
Faes.	Dutailly.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Debaillencourt.	Laurent.
Derode.	Boutry.	Havez.	Tailliar.	Lion, Degord.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	J.-B. Bonnet.	Hequin.
Lefebvre.	Deffontaine.	Segon.	Panckoucke fils.	Duhamel.
Lambert.	Pillion.	V Aubry.	A. Fiévet.	Delhaye.
Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Legrand.	Deprey.
Dillies.	Mallez.	Duthoit.	L. Panckoucke.	Hugot.
Dewaele.	Weineix.	Hopsomer.	Fleurynck.	Verrons.
Druesne.	Williot.	Barbier.	Pavot.	Pavot, Roland.
Godart.	Seillier.	Chauwin.	Lempereur.	Gautier.
Dupont.	Desprez.	Deregnaucourt.	Dislère.	Willemot.
Brissy.	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre.
Danzin.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Preuvot.
Bateman.	Villette.	Vermersch.	Leclercq.	Ruckebusch.
Roussel.	Delobel.	Gerin.	J.-B. Bonnet.	Fouquart.
J.-B. Chuffart.	A. Chuffart.	Duchateau.	Fromont.	Delcroix.
Naveau.	Demade.	Bracq.	Descamps.	Chandelier.
Monchicourt.	Phillippe.	Malaquin.	X. François.	Levêque.
Blondeau.	Godfrin.	Vallez.	Estassin.	Brassart.
Herment.	Basuaux.	Jaclin.	De Chertemps.	Claisse.
Crépin.	Arfaut.	Trupin.	Moland.	Stievenard.
Thobois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Duriez.
Moeneclaey.	Janssen.	Serleys.	Cuvelier.	Degomme.
Alglave.	Gernez.	Ricourt.	De Coupigny.	Brasseur, Merlin.
Lecompte.	Danhier.	V. Artres.	De Chertemps.	Richard.
Fretin.	Berthe, Lelong.	Taffin.	Devemy.	Dejean, Ghesquière.
Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Lefebvre.
Lenglet.	Equipart.	Dubois.	Bruneau.	Leduc.
Villette.	Deledeuille, Bauduin.	Mollet.	Millet-Tellier.	Lacourt, Machu.
Denisse.	Montagne.	Gadenne.	Luce.	Bataille.
Brice.	Wattelle.	Neuwe.	Ferru.	Carrière.
Desvignes.	Panien.	V. Sailly.	Cl. Bonnay.	Degroise.
Dupuis.	Guiselin.	Houcke.	Luce.	Geffroy.
Virlet.	Dequesnes.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Raismes.	V	St.-Amandr.d.	3010	3618	608	»	33240 23
Ramillies.	C	Cambrai-Est.	471	493	22	»	9408 05
Ramousies.	A	Avesnes-Nord.	619	647	28	»	6160 04
Recquignies.	A.	Maubeuge.	322	386	64	»	3684 83
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	1672	1681	9	»	19876 51
Reumont.	C.	Le Câteau.	898	898	»	»	5681 30
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	1955	1977	22	»	20350 92
Ribécourt.	C.	Marcoing.	700	720	20	»	10618 14
Rieulay.	D.	Marchiennes.	400	405	5	»	2766 35
Rieux.	C.	Carnières.	1888	1955	67	»	12766 48
Robersart.	A.	Landrecies.	265	305	40	»	3594 58
Rœulx.	V.	Bouchain.	1040	1081	41	»	8018 16
Rombies et March.	V.	Valenc.-Est.	459	513	54	»	8998 52
Romeries.	C.	Solesmes.	879	940	61	»	10762 69
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	1460	1565	105	»	15792 08
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	3133	3378	245	»	31145 76
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	1020	1071	51	»	10500 10
Rosult.	V.	St.-Amand r. g.	1506	1477	»	29	15665 24
Roubaix.	L.	Roubaix.	24802	31039	6237	»	300192 10
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	264	277	13	»	2240 89
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	298	301	3	»	6116 08
Rousies.	A.	Maubeuge.	376	391	15	»	6180 84
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	195	221	26	»	4068 69
Rubrouck.	H.	Cassel.	1559	1574	15	»	23684 43
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	482	480	»	2	8385 63
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	1730	1616	»	114	16301 48
Rumilly.	C.	Marcoing.	1818	1885	67	»	13545 25
Sailly.	C.	Cambrai-O.	527	531	4	»	6541 48
Sailly.	L.	Lannoy.	875	917	42	»	8981 28
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	1702	1706	4	»	15883 26
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	2109	2093	»	16	17060 27
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	1354	1462	108	»	18216 24
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	9118	9453	335	»	89618 05
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	680	845	165	»	10364 93
St.-Aubert.	C.	Carnières.	2349	2437	88	»	14667 72
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	669	648	»	21	10188 08
St.-Aybert.	V.	Condé.	334	373	39	»	7707 90
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	600	655	55	»	7445 36
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	280	306	26	»	6249 83
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	631	751	120	»	12034 24
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	1905	2007	102	»	12551 45
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	1044	1099	55	»	10569 82
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	899	934	35	»	11306 15
St.-Martin.	C.	Solesmes.	659	710	51	»	6428 16
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	270	267	»	3	5363 58

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudrin.	Lesne, Fréant.	Merlin.	A. Fiévet.	Delattre, Beauchamps.
Dupont.	Vasseur	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.
Trempont.	Magnies.	Roland.	Salomé.	Fontaine.
Delforge.	Soumillon.	Dubuisset.	Lebrun.	Guérin.
Dupuis.	Bayon.	Kerckhove.	Savary.	Vandenbogaerde.
Hocquet.	Gibot.	Blas.	Maubec.	Lecigne.
Desprez.	Masselis.	Hopsomère.	Chalanton.	Desquand.
Lesage.	Defontaine.	Bethleem.	Legrand.	Carré.
Lesens.	Wilbaut.	Leclercq.	Tailliar.	Bourez.
Doise.	Wilmot.	Bresson.	Delalonde.	Leroy, Leprêtre.
Leclercq.	Hallez.	Soufflet.	Midy.	Catteau.
Wignolle.	Bertout.	Legraud.	Minne.	Baron.
Delcroix.	Pouille.	V. Sebourg.	Quecq.	Delvallé.
Cailleaux.	Vaille.	Poretz.	Gaffet.	Briastre.
Dubuisset.	Duflot.	Monchy.	Panckoucke fils.	Valin.
Duquesnoy.	Bonduel, Desmazières	Nanynck.	Thurin.	Bonduel, Delabousse.
Bernard.	Pinquet.	Rogie.	Luce.	Lefebvre, Dhaine.
Legrand.	Petit.	Clarisse.	Richir.	Desespringalle.
Delattre.	Delerue-Dazin, Motte-Bredart, Duthoit.	Maës, Desprez.	Leconte.	Selosse, Ramser, Mullier
Flament.	Huin.	V. Englefontaine.	Riquet.	Monnier.
De Mégille.	Debève.	Cison.	Dupret.	Poutrain.
Huvenoit.	Jaumain.	Delcambre.	Lebrun.	Devaux.
Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destambert.
D'Hont.	Dumoulin.	Dewaele.	Campagnie.	Pierens.
Patte.	Lobelle.	Demont.	Piérart.	Moreau.
Desaw.	Delaunay.	Balligand.	Colas.	Banduin.
Doffe.	Pipart.	Ségard.	Dumotiez.	Carré.
Lucas.	Laude.	Lefebvre.	Cl. Bonnay.	Pique.
Rouzé.	Robart.	Delvallée.	Fievet.	Cardon.
Masquelier.	Delebarre.	Deleporte.	Panckoucke fils	Lecomte.
Milleville.	Duban.	Th. Brassart.	Denabrif fils.	Dilly, Danglos.
Maufroy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.
Sterlin.	Nicolle, Barbieux.	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Taillier.
Gadenne.	Leignel.	V. Lambersart.	Hochart.	Dumortier.
Canonne.	Leriche.	Dupuis.	Delalonde.	Moreau, Boucly.
Bruyère.	Dequennes.	Largillière.	L. François.	Noiret.
Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
Millot.	Valet.	V. St.-Souplet.	Joveneau.	Vertray.
Louf.	Fournier.	Vangraefschoppe.	Demarle.	Coolen.
Meunier.	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
Sorriaux.	Herlem.	Becart.	Millet-Tellier.	Sorriaux.
L.-E. Billiau.	L.-A. Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
Baelen.	Lambrez.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
Delehaye.	Carlier.	V. Bermerain.	Derquenne.	Blas.
Castier.	Degrain.	Gruson.	Debavay.	Cocart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	498	483	»	15	8878 05
St.-Python.	C.	Solesmes.	1628	1736	108	»	16746 17
St. Remy-Chaus.	A.	Berlaimont.	720	722	2	»	6074 39
St.-Remy-m.-bâti.	A.	Maubeuge.	420	417	»	3	4658 02
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	1602	1674	72	»	29324 16
St.-Souplet.	C.	Le Câteau.	2327	2432	105	»	16446 74
St.-Sylvestre-Cap.	H.	Steenvoorde.	1100	1050	»	50	12918 08
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	1653	1734	81	»	12305 37
St.-Waast.	A.	Bavay.	638	632	»	6	8510 74
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	642	644	2	»	7128 98
Salomé.	L.	La Bassée.	811	870	59	»	9890 66
Saméon.	D.	Orchies.	1706	1693	»	13	16042 65
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	410	420	10	»	7625 16
Santes.	L.	Haubourdin.	1556	1667	111	»	17289 28
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	546	581	35	»	5000 39
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	994	1037	43	»	9746 45
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	392	412	20	»	6109 72
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	874	971	97	»	13978 72
Saulzoir.	C.	Solesmes.	2227	2326	99	»	15974 92
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	1707	1791	84	»	21225 86
Seclin.	L.	Seclin.	3086	3240	154	»	39735 54
Selvigny.	C.	Clary.	686	745	59	»	6269 79
Semeries.	A.	Avesnes-N.	701	732	31	»	11003 69
Semousies.	A.	Avesnes-N.	311	316	5	»	3691 90
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	791	855	64	»	8648 71
Sequedin.	L.	Haubourdin.	593	585	»	8	7944 07
Séranvillers.	C.	Carnières.	570	518	»	52	6438 77
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	552	511	»	41	7817 06
Sin.	D.	Douai-N.	2949	3063	114	»	22718 90
Socx.	Dk.	Bergues.	761	779	18	»	11439 06
Solesmes.	C.	Solesmes.	5295	5627	332	»	56434 88
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	2645	2701	56	»	23770 79
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	220	230	10	»	2711 63
Somain.	D.	Marchiennes.	2544	2836	292	»	20302 12
Sommaing.	C.	Solesmes.	535	576	41	»	4485 72
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	665	701	36	»	9282 66
Staple.	H.	Hazebrouck-N	1131	1096	»	35	14422 81
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	2039	1961	»	78	20803 82
Steene.	Dk.	Bergues.	837	834	»	3	13150 19
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	3863	3982	119	»	40266 72
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	4789	4761	»	28	51550 60
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	560	559	»	1	8260 18
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	895	888	»	7	12367 77
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	1329	1234	»	95	19137 97
Templemars.	L.	Seclin.	836	920	84	»	8574 77

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vanderhaeghe.	Cossart.	Pruvot.	Vanwormhout.	Swynghedauw.
Lesne.	Douay.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	Descamp.
Guilbert.	Lapostolle.	Carlier.	Dhaisne.	Crochemore.
Carnoye.	Juste.	Bucquey.	L. François.	Moreau.
Moreau.	Durieux.	Careite.	Quecq.	Brouillard, Dayez.
Al. Legrand.	Ph. Legrand.	Ducatillon.	Joveneau.	Buteau.
Maes.	Gantois.	Marécaux.	Boidin.	Vandewalle.
Maret.	Manet.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Pamart.
E. de la Torre.	Decroué.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
Denis.	Lasne.	Engels.	Pavot.	Chastenet.
Barbry.	Lemaire.	Beccue.	Denabrif.	Beghin.
Robert.	Herbomez.	Lefebvre.	Lambert.	Doby.
Caude.	Dureux.	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Regniez.
Fremaux.	Wibeaux.	Dassonville.	Pivion.	Vanwaelscappel.
Martin.	Doby.	V. Brillon.	Richir.	Martin.
Dupont.	Montay.	Collet.	D. François.	Hordequin.
Flament.	Boulenger.	Foucart.	Hennet.	Delmarle.
Hamoir.	Dehaynin.	Ducatteau.	Fromont.	Loucheux.
Leduc.	Bisiaux.	Coullemont.	Copin.	Lacroix, Plichon.
De Lacoste.	Lengrand.	Decottignies.	Quecq.	Dehon, Remy.
Collette.	Duriez, N.....	Plaetevoet.	Paix.	Favier, Mariage, Batteur
Leveaux.	Caille.	Richez.	Hodin.	Delbay.
Gillion.	Desquesnes.	Duquesne.	Salomé.	Cayet.
Plotteau.	Anghit.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
Dervillers.	Lacroix.	Deleau.	Piérart.	Pluchart.
Despature.	Salomé.	Paliez.	Lefèvre.	Houzé.
De Valicourt	Courtin.	De Valicourt.	François.	Carpentier.
Bateman.	Justice.	Attuyt.	Dewitte.	Boddaert.
N...	Goulois, Anache.	Dumet.	Deligny.	Delattre, Leveque.
Gheeraert.	Mysoot.	Bazeel.	Chardot fils.	Geslot.
Cardon.	Malet, Rappe.	Jourdain.	Gaffet.	Demain, Dormignies.
Delebecke.	Thieuleux, Cowez.	Bouillon.	George.	Tellier, Mulquin.
Colson.	Baudet.	Lemaire.	George.	Duhain.
Bottin ✲.	Lesens, Bataille.	Carpentier.	Truchet.	Frisa, Prévost.
Hyolle.	Lespagnol.	Manouvrier.	Derquenne.	Lespagnol.
Wemaers.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecae, Vanhersel.
Fovez.	Vanbremersch.	Hidden.	Deberdt.	Debats.
Coubronne.	De Valckenaere.	Serlooten.	Jserby.	Dehaudt.
Leuillette.	Deram.	Storme.	Faveau.	Fournier.
Cazein.	Serlooten, Vaugraeschepe	Vandevelde.	Lavainne.	Pourmente, Leuwers
Plouvier.	Charlet, Naye.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Dennequin.
Ruckebusch.	Rooses.	Desmedt.	Leclercq.	Wils.
Binot.	Daunoit.	Minaux.	Dhaisne.	Botteau, Robilliard
Meurice.	Brasseur.	Millot.	Haca.	Largillière.
Caby.	Dassonville.	Lefebvre.	Louchet.	Derache.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1845.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Templeuve.	L.	Cysoing.	3024	3180	156	»	39149 55
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	591	592	1	»	11532 40
Téteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	2226	2353	127	»	25569 89
Thiant.	V.	Valenciennn.-S.	998	1038	40	»	12664 83
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	1207	1134	»	73	11241 85
Thivencelles.	V.	Condé.	568	558	»	10	8464 32
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	793	806	13	»	11549 57
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	1138	710	»	428	5709 72
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	742	782	40	»	9163 95
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	865	919	54	»	10395 98
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	308	311	3	»	5038 94
Tilloy.	D.	Marchiennes.	500	510	»	10	6761 96
Toufflers.	L.	Lannoy.	712	772	60	»	6497 18
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	22503	26834	4331	»	261276 98
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	499	495	»	4	4298 22
Trélon.	A.	Trélon.	1915	1971	56	»	25799 63
Tressin	L.	Lannoy.	441	453	12	»	5124 32
Trith-St-Léger	V.	Valenciennn.-S.	1799	1951	152	»	22415 14
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	1942	1925	»	17	16022 82
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	428	460	32	»	6596 31
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	21343	22040	697	»	152119 78
							168381 03
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	1156	1179	23	»	10967 11
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	1145	1229	84	»	9178 04
Vendeville.	L.	Seclin.	482	481	»	1	4822 18
Verchain et Maugr	V.	Valenciennn.-S.	1231	1238	7	»	14686 01
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	1727	1729	2	»	22466 76
Vertain.	C.	Solesmes.	1036	1249	213	»	10357 92
Vicq.	V.	Condé.	890	860	»	30	6938 05
Viesly.	C.	Solesmes.	2653	2761	108	»	19858 41
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	3482	3463	»	19	35021 22
Vieux-Condé.	V.	Condé.	4386	4595	209	»	22490 84
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	352	370	18	»	4-38 31
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	870	942	72	»	10800 92
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	981	984	3	»	9690 74
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	446	455	9	»	7598 35
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	143	174	31	»	3714 08
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	1382	1459	77	»	12199 78
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	2051	2073	22	»	17004 50
Villers-Outréau.	C.	Clary.	2594	2726	132	»	12804 35
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	959	1006	47	»	11616 21
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	1507	1573	66	»	18002 95
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	1362	1363	1	»	13150 16
Vred.	D.	Marchiennes.	1190	1266	76	»	5161 58
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	913	936	23	»	14816 49

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baratte ✲.	Ricourt, Wartelle.	Lancelle.	Delannoy.	Mortreux, Desprets.
Deschodt.	Boone.	Morlyn.	Boidin.	Duplon.
Daullé.	Hilst, Muyls.	Baudens.	Gallois.	Bourdon.
Lequipar.	Fontaine.	Descarpentries.	De Chertemps.	Claisse.
Legrand.	Gobrecht.	Verhille.	Leblon fils.	Willery.
Lemaire.	Godin.	Dhainaut.	Bruneau.	Gosset.
Houzé.	Carlier.	Dorlencourt.	Chardot.	Macquart.
Hugues.	Hourdeau.	Lefranc.	Baligand.	Dufour.
Bouvier.	Boniface.	Desmons.	Delalonde.	Lerouge.
B. de Simencourt.	Lagouge.	Dubois.	Delalonde.	Raout.
Leleu.	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Maréchal.	Capon.
Debrabant.	Delavigne.	V. Brillon.	Cotteau.	Houdart.
Deleplanque.	Fin.	Devisscher.	Fievet.	Deffrennes.
Delahaye.	Leloir, Timal.	Simon, Deregnaucourt, Pluchart.	H. Nepveur.	Noulet, Lehoucq.
Moreaux.	Havez.	Dumortier.	Dislère.	Milleville.
Delannoy.	Dorchis.	Larsonneur.	Desroches.	Landouzy, Brunieux.
Delahaye.	Prouvost.	V. Ascq.	Dumesnil.	Demouveaux.
Fontaine.	Tasset.	Dupont.	Fromont.	Thieulet, Demabre.
Minaux.	Lempereur.	Griffon.	DeLaMorinière.	Blondeau.
Steen.	Sappen.	Ducornetz.	Fonteyne.	Kerckhove.
Hamoir.	De Bailliencourt. Delame.	V. page 109.	Poirier. Courtin.	Doisy, Gosset. Menueveux.
Mortier.	Doison.	Crepy.	Pavot.	Lussiez.
Dutemple	Druesne.	Dehaine.	Derquenne.	Piton.
Carré.	Leclercq.	V. Lesquin.	Louchet.	Pinte.
Bailleux.	Gabelle.	Blondel.	Dumetz.	Lenne.
Lambelin	Desrousseaux.	Musin.	Hochart.	Lambin.
Deparis.	Dubois.	Delecroix.	Copin.	Bécar.
Richard.	Coquelet.	Brasselet.	De Coupigny.	Carpentier.
Depreux.	Maton, Sommain-Delbar.	Desruelles.	Accard.	Lempereur.
Cappon.	Lagersie, Loridan.	Acquart.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
Benezech.	Lesueur, Dupas.	Drumez.	Guillerand.	Rousselot, Laby.
Riche.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	Derombies.
André.	Henry.	Bonce.	Trétau.	Chrétienot, Champagne.
Montay.	Laurens.	Huart.	Dupont.	Caffiau.
Houdart.	Grevillers.	V.Monchecourt	Peugniez.	Vilette.
Remy de Campeau.	Poulain.	V. Somain.	Truchet.	Bourgeois.
Place.	Cachera.	Bourgeois.	Delalonde.	Dambrine, Delcroix
Bédu.	Delattre.	Broux.	Bevenot.	Cadoux.
Thiery.	Marlier, Simon.	Quiquempoix.	Chevassus.	Desenne.
Puche.	Raux.	Bécar.	Legrand.	Gosselet.
Carpentier	Monier.	Coquelet.	Piérart.	Guery.
Quivy.	Jourdain.	Choquet.	Trétan.	Mathieu, Pronier.
Dourge.	Houziaux.	Vanreust.	Tailliar.	Legrand.
Vandenkerckhove.	Blanckaert.	Maerten.	Debavay.	Dewaele.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	RECENSEMENT de la population du 1.er janvier 1842.	du 1.er janvier 1846.	Différence en plus.	Différence en moins.	TOTAUX des contributions directes pour 1847.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	723	751	28	»	9360 89
Walincourt.	C.	Clary.	1929	2062	133	»	15856 18
Wallers.	A.	Trélon.	511	509	»	2	4683 54
Wallers.	V.	Valenciennes-N.	2942	3122	180	»	26260 04
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	672	646	»	26	8279 65
Wambaix.	C.	Carnières.	656	682	26	»	8660 20
Wambrechies.	L.	Lille-O.	3571	3542	»	29	43585 85
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	809	806	»	3	5327 20
Wannehain.	L.	Cysoing.	428	498	70	»	4647 01
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	700	755	55	»	8297 35
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	832	819	»	13	7844 61
Warhem.	Dk.	Houdschoote.	2589	2571	»	18	29475 35
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	289	277	»	12	4961 48
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	120	94	»	26	2453 93
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	767	763	»	4	7166 35
Wasquehal.	L.	Roubaix.	1758	2034	276	»	19862 25
Watten.	Dk.	Bourbourg.	1200	1237	37	»	15003 71
Wattignies	A.	Maubeuge.	240	211	»	29	2846 50
Wattignies.	L.	Seclin.	2183	2226	43	»	15224 40
Wattrelos.	L.	Roubaix.	7864	8736	872	»	47002 79
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	206	209	3	»	3045 65
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	555	621	66	»	7758 52
Wavrin.	L.	Haubourdin.	2818	2780	»	38	23950 56
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	7963	10483	2520	»	106007 54
Waziers.	D.	Douai-N	894	923	29	»	10018 04
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	510	504	»	6	6407 47
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	1725	1801	76	»	16974 30
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	1006	962	»	44	11049 54
Wicres.	L.	La Bassée.	256	258	2	»	5010 52
Wignehies.	A.	Trélon.	2297	2413	116	»	16805 29
Willems.	L.	Lannoy.	2088	1994	»	94	13178 36
Willies.	A.	Trélon.	516	543	27	»	3007 97
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	1445	1501	56	»	17334 50
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	3828	3991	163	»	47624 95
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	420	412	»	8	3600 93
Wylder.	Dk.	Bergues.	357	359	2	»	4120 66
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	1875	1746	»	129	25015 46
Zermezeele.	H.	Cassel.	432	413	»	19	6917 18
Zuytcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	294	317	23	»	1749 38
Zuytpeene.	H.	Cassel.	932	871	»	61	14982 84

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vallois	Delbruyère.	Delehaye.	Chardot.	Davril.
Delfosse.	Maret.	Portier.	Chevassus.	Proye, Roussiez.
Beaurent.	Lemoine.	Hannoteau.	Delannoy.	Duval, Wery.
Mériaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Briffaut, Foucart.
Bateman.	Rauwel.	Mantel.	Deberdt.	Herreman.
Courtecuisse.	Banse.	Crépin.	François.	Courtecuisse.
Obert.	Ledoux, Pollet.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroisaux, Lefebvre.
Lecocq.	Lesur.	Lansel.	Cottcau.	Tison.
Heddebault.	Bernard.	V. Bachy.	Gellé.	Durieu.
Dervaux.	Blareau.	Lebon.	X. François.	Delcourt, Delhaye.
Levêque.	Colmant.	Ravaux.	X. François.	Delcourt.
Bollengier.	Brygo, Vandaele.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
Lehoucq	Delbecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Descamps.
Ghestem.	Delebecque.	V. Deûlémont.	Messéan.	Forterie.
Steux.	Tondeur.	Lavechin.	Brasselet.	Debay.
Leuridan.	Cocheteux.	Lambelin.	Folet.	Masqueliez.
Massart-Leys.	Dereudre.	Deswarte.	Bourgois.	Fossaert.
Carnoye.	Hubinet.	V. Damousies.	D. François.	Jouniaux.
C.te du Maisniel	Waymel.	Geeraert.	Louchet.	Fournier.
N.....	Agache, Mulliez.	Seingier.	Leconte.	Plouvier, Lepers.
Deslinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Rohart.
Lahure.	Capliez.	V. Wasn.-au-B.	Brasselet.	Bauduin.
Deleporte.	Becquart, Beaurepaire.	Durieux.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Lecherf.	Mourmant, Janty.	Gadenne.	Bonnet.	Cornille.
Dubus.	Cogez.	Chavatte.	Deligny.	Hespel.
Looten.	Reumaux.	Vanderbauwede.	Merchier.	Decrocq.
Van Elslande.	Duflo.	Roussel.	Messéan.	Debay.
Duwel.	Dewaele.	Vanbever.	Chalanton.	Vandewalle.
Chombart.	Debarge.	Lotten.	Denabrif fils.	Leroy.
Louis.	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Staincq.
Boutemy.	Masquelier.	Prince.	Dumesnil.	Delsalle.
Mahy.	Appedsal.	V. Liessies.	Delannoy.	Beccu.
Wyckaert.	Bocket.	Bernast.	Duvet.	Lievin.
Morael.	Seize, Beudaert.	Bomaert.	Dezwarte.	Faveresse, Brenne.
Vergriete.	Drieux.	Jude.	Bourgois.	Persyn.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Cuvelier.	Renou.
Blanckaert.	Vanhaecke.	Leurèle.	Dutil.	Vandeneeckhoutte.
Reumaux.	Charlet.	Victoor.	Campagnie.	Lannoye.
Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Verdonck.	Devos.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 567,864 hectares.

ASPECT.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaine. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, côteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschèpe, le

Mont-Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières; le mont Écouvé et le mont de Wervicq; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis; toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département : la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables; les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogniau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Écaillon; longueur, 24,000 mètres; largeur, 400 à 1,000 mètres; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres, sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogniau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) :

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Ysser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebrouck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Ysser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin, sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vient se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys, à Deûlemont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut, à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain.

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Norœuil (Pas-de-

(1) Parmi ces rivières celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la première partie.

Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans La Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans La Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord à St.-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des départements du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Basuyau, petite rivière qui doit son origine à des sources jaillissantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes, et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Ywuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Solre, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principeaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a sa source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boeschêpe et au mont Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais de Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires ; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue, avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares (et dont il a été parlé dans la première partie, à l'article des desséchements, section des travaux publics);

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin, quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe ;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court ; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Températures. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier ; celle des plus grandes chaleurs en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 661 communes réparties en sept

arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondissements :

ARRONDISSEM.ts	NOMBRE de cantons.	NOMBRE de communes.	SUPERFICIE.	POPULATION
Dunkerque.....	7	59	70407h	104592
Hazebrouck.....	7	53	69317	104690
Lille.....	16	132	84842	356795
Cambrai.....	7	118	89086	174094
Avesnes.....	10	152	139548	142245
Douai.....	6	67	47132	99921
Valenciennes.....	7	80	67532	150643
	60	661	567864	1132980

Parmi les 661 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 16.e division militaire et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle ; villé d'industrie et de commerce. — Population : 75,430 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille ; ville de grande industrie. Population : 31,039 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée et port de mer ; ville de commerce. — Population : 27,355 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille ; ville d'industrie. — Population : 26,834 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille ; 51 kilomètres. — Population : 22,040 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle. — Distance de Lille ; 59 kilomètres. — Population : 20,648 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour royale et d'une académie universitaire ; place fortifiée. — Population : 20,483 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 10,141 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9,453 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 7,959 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 7,686 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,570 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. Population : 7,328 âmes. — Distance de Lille : 84 kilomètres.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,890 âmes.

Merville. Ville ouverte ; de 6,079 âmes. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. — Chef-lieu de canton ; à 69 kilomètres de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,967 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,582 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte, à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,225 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,025 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte, de 4,231 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,991 âmes.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,971 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population, 3,578 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,551 âmes. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,524 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte, à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,274 âmes.

Seclin. Ville ouverte, de 3,240 habitants ; à 11 kilomètres de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 2,965 âmes.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,540 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,503 âmes.

Bavay. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,620 habitants.

Lannoy. Chef-lieu de canton; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,602 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,463 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte , à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,198 habitants.

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	359,570	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigat.on	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc.	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc...	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	567,864	

POPULATION.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1846 ont donné les résultats suivants :

Naissances. — 1846.

ARRONDISSEM.ts	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1529	1563	22	19	84	69	3286
Hazebrouck . .	1405	1406	16	8	99	93	3027
Lille.	5077	4983	168	168	447	447	11290
Cambrai. . . .	2660	2524	81	110	170	154	5699
Avesnes. . . .	1628	1508	48	31	96	95	3406
Douai	1421	1320	39	40	78	80	2978
Valenciennes. .	2284	2101	60	58	123	109	4725
Total. . .	16004	15405	434	434	1097	1047	34421

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes..	Garçons.....	16,004	31,409
	Filles.....	15,405	
Enfants naturels...	Garçons.....	1,531	3,012
	Filles.....	1,481	
			34,421

Mariages. — 1846.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	587	43	78	25	733
Hazebrouck.	448	40	79	21	588
Lille	1920	90	219	51	2280
Cambrai	1080	53	105	49	1287
Avesnes.	945	18	60	23	1046
Douai.	573	19	61	12	665
Valenciennes	947	49	76	37	1109
Total. . . .	6500	312	678	218	7708

Enfants morts-nés ou décédés avant la déclaration de leur naissance. — 1846.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	88	69	5	7	169
Hazebrouck.	89	39	9	6	143
Lille	289	194	53	37	573
Cambrai	154	112	8	6	280
Avesnes.	66	47	8	13	134
Douai.	47	30	6	5	88
Valenciennes	114	73	12	12	211
Total. . . .	847	564	101	86	1598

Ces 1,598 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans les décès.

Décès. — 1846.

ARROND.ts	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	925	554	528	748	137	16	»	2908
Hazebrouck .	684	586	607	849	143	19	»	2888
Lille	2145	2386	2252	2377	438	37	»	9635
Cambrai. . .	919	1359	1109	1232	261	40	»	4920
Avesnes. . .	464	362	775	891	260	42	1	2795
Douai. . . .	475	624	549	653	176	25	»	2502
Valenciennes	586	860	698	862	169	28	»	3203
Total. . .	6198	6731	6518	7612	1584	207	1	28851

Le chiffre des naissances étant de.....	34,421
Et celui des décès de.....	28,851
L'excédant des naissances est de.....	5,570

Cet excédant est loin d'atteindre celui de l'année précédente qui s'était élevé à 9,994. L'infériorité du résultat est due à la diminution des naissances en même temps qu'à l'accroissement des décès. En comparant les tableaux du mouvement des deux années, on remarque, en effet, que les naissances qui, en 1845, ont été représentées par un chiffre de 36,041, n'ont fourni en 1846 que 34,421 nouveaux-nés. L'atténuation qui en résulte est de 1,620, et équivaut à 1/25 du premier des deux nombres ; on doit l'attribuer, au moins pour une grande part, à une diminution assez sensible survenue dans le nombre des mariages, car elle pèse particulièrement sur la catégorie des enfants légitimes et n'affecte presque pas celle des enfants naturels. On remarque encore que cette différence en moins s'applique en très-majeure partie aux arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Lille, tous trois situés au nord du département, et que les quatre autres arrondissements n'ont éprouvé que des variations peu sensibles.

Les naissances naturelles qui s'étaient élevées en 1845 à 3,065 ont été en 1846 de 3,012 ; elles sont aux naissances légitimes dans le rapport de 1 à 10,5. Les unes et les autres se divisent au même degré entre les deux sexes, à raison de 80 garçons et de 77 filles sur 157 sujets, ce qui est contraire à la loi ordinaire de la production humaine, d'après laquelle le nombre de femelles se rapproche plus de celui des mâles parmi les enfans nés hors mariage que parmi les enfans légitimes.

Voici la proportion des enfants naturels reconnus aux enfants non reconnus dans les divers arrondissements : Dunkerque, 1 pour 3,7; Hazebrouck, 1 pour 8: Lille, 1 pour 2,7 ; Cambrai, 1 pour 1,7 ; Avesnes, 1 pour 2,4 ; Douai, 1 pour 2 ; Valenciennes, 1 pour 2,8. L'arrondissement de Cambrai est celui où les reconnaissances sont le plus fréquentes, et l'arrondissement d'Hazebrouck, celui où elles le sont le moins.

Les naissances en général se sont réparties comme suit entre les douze mois de l'année :

Janvier....	3,288	Mai.....	2,949	Septembre..	2,587
Février.....	3,113	Juin.....	2,759	Octobre. ...	2,416
Mars.....	3,552	Juillet.....	2,690	Novembre...	2,596
Avril.....	3,348	Août.....	2,499	Décembre...	2,624

Comme on le voit, les quatre premiers mois ont été les plus productifs. A compter de mai, les nombres ont successivement diminué jusqu'en octobre ; ils ont ensuite un peu augmenté. Le mois de mai est celui qui a fourni le plus de naissances et le mois d'octobre celui qui en a le moins produit.

Le nombre des morts-nés a fléchi dans une proportion double des naissances : de 1,736 il est descendu à 1,598. Différence, 138 ou 1/13. Ce chiffre de 1,598 se compose de 948 garçons et 650 filles. La proportion est toujours plus forte pour les premiers que pour les secondes.

Nous avons dit que le nombre des mariages a été beaucoup plus faible en 1846 qu'en 1845. On en a compté 816, c'est-à-dire, près d'un dixième en moins. Cette diminution s'est produite à divers degrés dans les arrondissements; ainsi, elle a été du quart dans l'arrondissement d'Hazebrouck et du dixième dans celui de Lille ; elle a été presque insensible dans l'arrondissement de Valenciennes et a entièrement épargné celui d'Avesnes, qui présente même une augmentation de 11.

Les décès, dont le chiffre n'avait été que de 26,047 en 1845, ont fourni en 1846 un nombre de 28,851; ils ont donc augmenté de 2,804. Cette aggravation de la mortalité a sévi sur presque tous les âges, mais particulièrement sur la classe des enfants de moins d'un an, et sur celles d'un an à 15 et de 15 ans et au-dessus. Dans l'arrondissement de Cambrai, les décès se sont accrus de 1,228, c'est-à-dire, d'un tiers; cette contrée du département est celle qui a éprouvé le plus de pertes. Dans l'arrondissement de Lille, l'excédant a été de 722 ou de 1/12; déjà en 1845 les extinctions y présentaient un chiffre supérieur de 584 à celui de l'année précédente, ce qui porte à 1,306 ou à 1/6 environ la différence en plus de 1846 sur 1844. L'arrondissement de Douai a eu 417, et celui de Dunkerque 409 décès en plus, d'où il résulte que l'accroissement a été de 1/5 dans le premier et de 1/6 dans le second. La mortalité est restée à peu près stationnaire dans l'arrondissement d'Avesnes et elle a diminué de 115 dans celui de Valenciennes, le seul qui présente pour 1846 un résultat de ce genre.

Les variations anormales que nous venons de faire connaître et qui coïncident avec celles que nous avons également mentionnées par rapport aux mariages et naissances, sont probablement dues à une même cause : la détresse que le renchérissement des denrées et le ralentissement du travail ont commencé à faire peser en 1846 sur les classes laborieuses et indigentes.

Pour faire ressortir les différences sous lesquelles la mortalité se révèle dans les diverses contrées du département, nous signalerons les deux proportions extrêmes, en faisant remarquer que la

moyenne des décès qui atteint le chiffre de 1 pour 37 habitants dans l'arrondissement de Lille, n'est que de 1 sur 51 dans celui d'Avesnes.

Au total, les décès de 1846 se répartissent de la manière suivante entre les douze mois de l'année :

Janvier.....	2,451	Mai.....	2,592	Septembre...	2,697
Février.....	2,302	Juin.....	2,249	Octobre.....	2,639
Mars.....	3,029	Juillet.....	2,248	Novembre...	2,282
Avril.....	2,656	Août.....	2,586	Décembre...	2,718

Les mois de mars, avril, septembre et décembre sont ceux qui ont produit le plus grand nombre d'extinctions, et les mois de février, juin, juillet et novembre ceux pendant lesquels la mortalité a le moins sévi.

Le classement des décès, selon l'état-civil, des personnes présente les chiffres suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons.....	8,945	Filles.....	8,613
Hommes mariés.....	3,632	Femmes mariées.....	3,257
Veufs.....	1,757	Veuves.....	2,647
	14,334		14,517

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.....	2813	2869	8554	4861	2611	2422	3121	27251
Français étrangers au département.	25	10	555	48	91	68	53	850
Individus non Français.....	70	9	526	11	93	12	29	750
	2908	2888	9635	4920	2795	2502	3203	28851

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	5	6	71	»	1	2	9	94
Id. par suite d'épidémies.....	»	17	11	394	38	41	32	533
Suicides.....	8	3	36	8	9	5	14	83
Meurtres.....	1	»	3	1	1	2	1	9
Exécutions.....	»	»	»	»	»	»	»	»
Morts accidentelles.....	26	16	53	65	44	25	69	298
	40	42	174	468	93	75	125	1017

LONGÉVITÉ.

GILLION (Nicolas-Joseph), né à Féron, canton de Trélon, le 15 octobre 1745, est décédé à Floursies le 18 novembre 1846, à l'âge de 101 ans accomplis. Cet homme était issu d'une famille pauvre. Dès sa septième année il perdit ses père et mère ; orphelin, alors, et sans resources, il obtint d'être employé, comme pâtre, à la garde des bestiaux dans les marais communs de son lieu natal. Plus tard, il apprit la profession de bonnetier, et alla, à l'âge de 25 ans, se fixer à Floursies pour y travailler de cet état. Il s'y maria douze ans après à Anne-Joseph Williot, avec qui il vécut paisiblement de sa fabrication de bonneterie et d'un petit commerce d'épiceries qu'il avait établi dès son arrivée dans la commune. Ces deux professions et celle de cabaretier que les époux exercèrent aussi pendant une vingtaine d'années, leur permirent, grâce à une constante économie, d'amasser de quoi vivre dans leur vieillesse. Ils eurent deux filles, dont une est restée dans le célibat ; l'autre, mariée, est mère de plusieurs enfants et petits-enfants. Nicolas Gillion était de très-petite taille. D'une constitution en apparence frêle, il a toujours néanmoins joui d'une bonne santé. Il était d'une grande sobriété, s'abstenant de boissons fortes et se nourrissant principalement de lait mêlé d'un peu de chicorée. Sa joyeuse humeur égalait son goût pour le travail ; un an avant sa mort, il bêchait encore lui-même son jardin et vaquait à tous les soins de sa petite culture. Il jouissait de l'estime des habitants. Doué d'une piété solide, il exposa maintes fois sa vie pendant la révolution, en donnant asile à des ministres de la religion. Le jour où il accomplit sa centième année, il fit célébrer une messe solennelle, fit les frais d'une petite fête pour la jeunesse du village et réunit toute sa famille à un festin où il montra la plus grande gaité. Ce bon vieillard a conservé toutes ses facultés jusqu'à sa dernière heure. Le jour de sa mort il avait passé l'après-midi à converser avec quelques amis. Il se coucha dans la soirée ; une heure après, ayant éprouvé quelque malaise, il appela ; mais on n'eut pas le temps de le secourir ; il expira presque instantanément sans douleur et sans avoir proféré aucune plainte.

Villes et communes ayant plus de 3,000 *habitants et dont les maires sont à la nomination du roi.*

Lille	75430	Tourcoing	26834
Roubaix	31039	Valenciennes	22040
Dunkerque	27355	Cambrai	20648

Douai	20483	Marcq-en-Barœul	3937
Wazemmes	10480	Morbecque	3817
Bailleul	10141	Iwuy	3774
Saint-Amand	9453	Linselles	3656
Wattrelos	8736	Flines lez-Marchiennes.	3654
Armentières	7959	Raismes	3618
Le Câteau	7686	Avesnes	3578
Hazebrouck	7570	Le Quesnoy	3551
Maubeuge	7328	Nieppe	3550
Denain	7272	Caudry	3549
Estaires	6890	Wambrechies	3542
Merville	6079	Orchies	3524
Bergues	5967	Hasnon	3486
Solesmes	5627	Vieux-Berquin	3463
Gravelines	5582	Onnaing	3443
Comines	5225	Annœullin	3416
Condé	5025	Roncq	3378
Halluin	4851	La Gorgue	3274
Steenwerck	4761	Seclin	3240
Vieux-Condé	4595	Templeuve	3180
Fresnes	4544	Hazebrouck	3130
Anzin	4422	Wallers	3122
Les Moulins	4417	Hergnies	3085
Cassel	4231	Sin	3063
Quesnoy-sur-Deûle	4184	Fourmies	3048
Loos	4117	Gommegnies	3048
Landrecies	3991	Lourches	3036
Wormhoudt	3991	Haspres	3031
Steenvoorde	3982	Bondues	3027
Hondschoote	3971	Haussy	3012

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord pour l'année 1848 a été définitivement close et arrêtée au nombre de 8,876 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 8,611 électeurs et se compose comme suit :

1.er arrond.t électoral	735	7.e arrond.t électoral	523
2.e idem	999	8.e idem	464
3.e idem	1317	9.e idem	822
4.e idem	619	10.e idem	932
5.e idem	231	11.e idem	888
6.e idem	328	12.e idem	743

La seconde partie de la liste comprend 265 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 24 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit, dans chaque canton, pour l'élection des membres du Conseil général et des Conseils d'arrondissement.

Arrondissements.	CANTONS.	Liste générale du Jury. 1.re partie. Électeurs.	Liste générale du Jury. 2.e partie. Jurés.	Listes supplémentaires.	Listes complémentaires.	Total par canton pour l'élection des membres du conseil d'arrond.	Total par circonscript. pour l'élection des membres du conseil général.
Lille.	Lille-Centre. . . .	438	11	1	»	450	763
	Lille-Ouest. . . .	297	14	2	»	313	
	Lille-Nord-Est. . .	339	10	»	»	349	614
	Lille-Sud-Est. . .	257	8	»	»	265	
	Lille-Sud-Ouest. .	403	15	1	»	419	524
	Haubourdin. . . .	102	3	»	»	105	
	Armentières. . . .	126	3	»	»	129	224
	Quesnoy-sur-Deûle	91	3	1	»	95	
	Cysoing.	73	1	»	»	74	153
	Pont-à-Marcq. . .	78	1	»	»	79	
	La Bassée. . . .	94	3	»	»	97	178
	Seclin.	78	3	»	»	81	
	Lannoy.	78	1	»	»	79	400
	Roubaix.	317	4	»	»	321	
	Tourcoing-Nord. .	122	2	»	»	124	286
	Tourcoing-Sud. . .	158	4	»	»	162	
Douai.	Douai-Nord. . . .	197	10	5	»	212	265
	Marchiennes. . . .	51	2	»	»	53	
	Douai-Ouest. . . .	205	2	5	»	212	316
	Orchies.	102	2	»	»	104	
	Douai-Sud. . . .	227	2	2	»	231	309
	Arleux.	78	»	»	»	78	
Dunkerque.	Dunkerque-Est. .	168	10	»	»	178	345
	Dunkerque-Ouest.	160	7	»	»	167	
	Bergues.	184	5	»	»	189	385
	Hondschoote. . . .	82	1	»	»	83	
	Wormhoudt. . . .	111	2	»	»	113	
	Gravelines. . . .	44	2	»	4	50	156
	Bourbourg. . . .	102	4	»	»	106	

Arrondissements.	CANTONS.	Liste générale du Jury. 1.re partie. Electeurs.	Liste générale du Jury. 2.e partie. Jurés.	Listes supplémentaires.	Listes complémentaires.	Total par cantons pour l'élection des membres du conseil d'arrond.	Total par circonscript. pour l'élection des membres du conseil général.
Cambrai.	Cambrai-Est. . .	211	6	1	»	218	479
	Cambrai-Ouest. .	253	7	1	»	261	
	Carnières.	100	2	»	»	102	286
	Solesmes.	182	2	»	»	184	
	Clary.	133	4	»	»	137	324
	Marcoing.	184	3	»	»	187	
	Le Câteau.	223	3	»	»	226	226
Valenciennes.	Valenciennes-Est. .	241	7	»	»	248	447
	Valenciennes-N. .	194	5	»	»	199	
	Valenciennes-Sud.	137	3	»	»	140	269
	Bouchain.	127	2	»	»	129	
	Condé.	88	15	»	»	103	103
	St.-Amand r. dr. .	65	4	1	»	70	155
	St.-Amand r. g. .	80	5	»	»	85	
Avesnes.	Avesnes-Nord. . .	87	4	1	»	92	289
	Avesnes-Sud. . . .	122	5	1	»	128	
	Berlaimont . . .	69	»	»	»	69	
	Bavay.	106	3	»	»	109	232
	Maubeuge.	117	6	»	»	123	
	Landrecies. . . .	102	8	»	»	110	296
	Le Quesnoy-Est. .	97	7	»	»	104	
	Le Quesnoy-Ouest.	79	3	»	»	82	
	Solre-le-Château. .	53	2	»	»	55	113
	Trélon.	56	2	»	»	58	
Hazebrouck.	Bailleul-Nord-Est .	114	2	»	»	116	222
	Bailleul-Sud-Ouest	102	4	»	»	106	
	Cassel.	143	1	»	»	144	204
	Steenvoorde. . . .	55	5	»	»	60	
	Hazebrouck-Nord.	103	4	1	»	108	209
	Hazebrouck-Sud. .	97	3	1	»	101	
	Merville.	129	3	»	»	132	132
		8611	265	24	4	8904	8904

Le nombre de ces inscriptions est, à la population générale du département, dans les proportions suivantes :

Électeurs.....	1 sur 132	habitants.
Jurés (1.re et 2.e parties).....	1 sur 128	—
Électeurs départementaux....	1 sur 127	—

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

Le conseil s'est réuni le 30 août 1847 dans le lieu ordinaire de ses séances. — M. le Préfet donne lecture de l'ordonnance royale du 1.er août qui fixe l'époque de l'ouverture de la session des conseils généraux pour 1847 et en détermine la durée. Ce magistrat déclare la session ouverte et se retire. — Le conseil constitué provisoirement sous la présidence de M. *François-Deloffre*, doyen d'âge, M. *Coget*, le plus jeune des membres, remplissant les fonctions de secrétaire, procède à la formation de son bureau définitif, et nomme pour président M. *Delespaul*, et pour secrétaire M. *Marchant*. — M. Delespaul exprime au conseil général ses remercîments de la nouvelle marque d'honneur et de confiance qui lui est déférée. — M. le président, à la tête du conseil, se rend auprès de M. le Préfet pour l'informer de la constitution de son bureau ; ce magistrat rentre avec le conseil dans la salle des séances. — M. le Préfet prononce un discours dans lequel il passe en revue la situation et les besoins des divers services départementaux. — Acte est donné de cette communication, ainsi que du dépôt de tous les dossiers soumis à l'examen du conseil général ; M. le Préfet fait ensuite distribuer à tous les membres le recueil imprimé des rapports sur lesquels il appelle l'attention de l'assemblée. — Le conseil procède à l'organisation de ses bureaux ; ils restent composés comme ils l'étaient pendant la session de 1846. — Un membre présente des observations sur l'époque tardive à laquelle sont présentés chaque année les rapports des bureaux sur les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication. Après une discussion à laquelle prennent part différents membres, le conseil fixe au mercredi de la seconde semaine de la session le

rapport sur les routes, sauf à entendre immédiatement après celui sur les chemins vicinaux. — Aucun objet n'étant à l'ordre du jour, le conseil décide qu'il n'y aura pas de séance générale le lendemain.

Séance du 1.er septembre.

M. le président met sous les yeux du conseil une lettre de M. le Ministre de l'intérieur en envoi d'un ouvrage intitulé : *Code manuel des ouvriers, leurs devoirs, leurs droits, leurs intérêts*, par M. Léon Bellet. Il exprime les remerciements de l'assemblée pour cette communication et ordonne le dépôt de la brochure à la bibliothèque du conseil. — Le conseil général renvoie à l'examen du troisième bureau une lettre de M. *Taillefer*, député de la Dordogne, qui appelle l'attention du conseil sur une proposition par lui faite à la chambre pour le déclassement des routes départementales et leur réunion, soit aux routes royales, soit aux chemins de grande vicinalité. — Un membre du deuxième bureau fait un rapport sur la situation et les besoins du service des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. — Après avoir entendu les observations de M. le Préfet et la réplique d'un membre, le conseil approuve le compte du service des enfans trouvés et abandonnés de l'exercice 1846 offrant un excédant de recette sur les dépenses de 21,367 fr. 81 c.; — règle le budget de ce service pour 1848, et arrête qu'une samme de 50,800 fr. sera portée pour cette destination au sous-chapitre X des dépenses obligatoires ; — décide qu'une somme de 4,725 fr. sera inscrite au sous-chapitre XVIII des dépenses facultatives, pour être distribuée en secours aux communes n'ayant pas suffisamment de ressources pour demeurer entièrement chargées de leurs orphelins pauvres. — Déclare formellement qu'en allouant ce crédit, et en le portant parmi les dépenses facultatives, il veut seulement venir en aide aux communes impuissantes à pourvoir entièrement à la dépense de leurs orphelins ; qu'il entend n'être pas lié pour l'avenir par cette allocation volontaire, et qu'il continue à protester contre l'application de l'avis du Conseil d'État du 20 juillet 1842, lequel ne saurait avoir pour effet de faire peser sur les départements une charge que la loi du 10 mai 1838 ne leur a pas imposée. — Appelle de tous ses vœux une loi qui règle d'une manière uniforme le sort des orphelins pauvres, et qui décide aussi d'une manière générale la question du maintien ou de la suppression des tours. — Alloue une nouvelle subvention de 250 fr. à la colonie agricole du Mesnil-Saint-Germain, créée en faveur des enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres. — Un membre dépose sur le bu-

reau deux exemplaires des *Mémoires de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.* M. le président décide qu'il sera fait mention au procès-verbal de cette communication et des remerciements du Conseil. — Ajourne toute décision sur une demande du Conseil municipal de Saint-Amand, tendant à obtenir un dégrèvement de contribution mobilière, cette demande n'ayant pas reçu l'instruction nécessaire. — Alloue pour 1848 un crédit de 1,400 fr., destiné à récompenser les belles actions. — Vote au budget du même exercice quatorze crédits montant ensemble à 11,870 fr., qui, par leur nature, rentrent dans la catégorie des dépenses normales.— Alloue également au sous-chapitre XII, 1.° une somme de 1,000 fr. pour frais de translation et secours de route des prévenus, accusés et condamnés ; 2.° celle de 1,200 fr. pour secours de route et frais de transport des voyageurs indigents. — Vote un crédit de 7,500 fr. pour les loyers des tribunaux qui n'appartiennent pas au département et pour celui du corps-de-garde du palais-de-justice de Douai. — Arrête que deux crédits montant ensemble à 664 fr. 88 c. seront inscrits au budget du prochain exercice pour le paiement des primes d'assurance des bâtiments départementaux. — Alloue au sous-chapitre XIV un crédit de 86 fr. 87 c. pour le paiement des frais des opérations électorales faites à Lille en 1846, et au sous-chapitre XII un crédit de 6,000 fr. pour frais d'impression des listes électorales; plus, un crédit de 600 fr. pour impression des budgets et des comptes du département. —Vote au sous-chapitre XIX un crédit de 1,800 fr. pour frais de bureau des conseils de salubrité. — Après l'audition d'un rapport sur la vaccine, alloue, au même sous-chapitre, un crédit de 2,400 francs pour les frais de ce service. — Ordonne l'inscription au sous-chapitre XXIII, 1.° d'une somme de 310 fr. 50 c. restant due sur les dépenses du jury médical en 1846; 2.° de celles 97 fr. 62 c. et 84 fr. 66 c. restant à payer pour les frais du même service, pour les années 1844 et 1845, à cause de l'insuffisance des produits spéciaux. — Arrête qu'un crédit de 100 fr., affecté aux distributions de primes pour destruction d'animaux nuisibles, sera porté au sous-chapitre XIV.— Donne acte à M. le Préfet d'une communication faisant connaître que la ville de Cambrai s'est désistée de sa prétention à la propriété des livres qui composent la bibliothèque de la sous-préfecture. — Donne acte également à ce magistrat du rapport par lequel il informe le Conseil de la situation du projet de délimitation de la ville de Dunkerque et des communes de Petite-Synthe et Coudekerque-Branche. — Ajourne de nouveau toute délibération sur la demande formée l'année dernière pour le hameau du Rosendael, dépendant des communes de Téteghem et Coudekerque-Branche, à l'effet d'être érigé en com-

mune particulière, jusqu'à ce que les formalités exigées par la loi du 18 juillet 1837 aient été remplies. — Donne acte à M. le Préfet d'un rapport annonçant que la commune de Flers a accordé au hameau du Breucq toutes les satisfactions qu'il réclamait et qui entraînent le désistement de la demande en séparation qui avait été formée par ce hameau. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque tendant à ce qu'il soit alloué sur les fonds du département une somme de 75 fr. pendant cinq ans, pour acquisition d'ouvrages administratifs, et une somme de 70 fr., pour frais de reliure des listes du tirage de 1820 à 1847. — Remercie M. le Préfet de ses efforts pour stimuler et entretenir le zèle des communes à se procurer des moyens efficaces de secours en cas d'incendie, et ouvre au sous-chapitre XVIII un crédit de 1,500 fr., destiné à accorder des subventions pour achat de pompes. — Sur le rapport d'un membre du deuxième bureau, déclare n'être pas d'avis de la création d'une chambre de commerce à Cambrai, et émet le vœu qu'une chambre consultative soit établie, le plus tôt possible, dans cette ville. — Un membre fait connaître au Conseil que le vœu qu'il a exprimé l'année dernière en faveur de l'établissement d'un bureau de douanes à Berlaimont a été favorablement accueilli, et que M. le Préfet n'a pas cru le moment favorable pour demander que le bureau de Mortagne fût ouvert à l'exportation des céréales, selon le vœu émis par le Conseil en 1846. — Déclare ne pas appuyer la demande du Conseil d'arrondissement de Valenciennes tendant à ce que les agents de l'administration des douanes, qui ont des rapports avec les voyageurs, soient tenus, comme les agents du service actif, à être toujours en uniforme. — Signale à M. le Préfet, sans y joindre sa recommandation, le vœu exprimé par le même Conseil pour que les formalités à remplir en douane par les voyageurs soient simplifiées. — Ouvre au sous-chapitre XIX un crédit de 350 fr. pour la pension, en 1848, de la demoiselle *Massieu*, dans la maison des Dames de la Sagesse, à Haubourdin. Prie M. le Préfet de faire parvenir à M. le Maire et au Conseil municipal de Lille la demande que le Conseil général lui adresse de vouloir bien attribuer au fils de *Massieu* l'une des bourses entretenues par la caisse communale dans le Collége royal de Lille. — Passe à l'ordre du jour sur les vœux renouvelés par les Conseils d'arrondissement de Cambrai et Avesnes pour l'établissement d'un impôt sur les chiens. — Alloue au sous-chapitre 16 un crédit de 3,031 fr. 29 cent. pour solde des travaux exécutés au Palais-de-Justice de Lille, suivant autorisation du Conseil général en date du 27 septembre 1846, et un crédit de 1,101 fr. 56 cent. pour honoraires de l'architecte sur la dépense totale. — Vote au sous-cha-

pitre 1.er, neuf crédits montant ensemble à 6,131 fr. 03 cent. pour travaux à exécuter en 1848 aux maisons d'arrêt, et trois crédits, ensemble de 215 fr. 20 cent. pour réparations diverses aux dépôts de sûreté de Cassel, Bailleul et Orchies. — Alloue au même sous-chapitre un crédit de 1,000 fr. pour l'entretien des hôtels des sous-préfectures de Douai et Avesnes.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE.

M. le président annonce au Conseil qu'il sera remis à chacun de ses membres un exemplaire des mémoires de la société d'émulation de Cambrai. Il exprime au nom de l'assemblée des remercîments pour cette distribution. — Le Conseil renvoie à l'examen du deuxième bureau une lettre de M. *Odier*, pair de France, sur la question du libre-échange. — Renvoie au premier bureau une lettre de M. le Préfet transmettant une demande du Conseil municipal de Tourcoing tendant à obtenir des secours de l'État et du département pour les frais de construction d'une nouvelle église affectée à la paroisse Saint-Jacques. — Renvoie au deuxième bureau, 1.° une proposition tendant à faire ouvrir un crédit de 32 fr. pour payer des médicaments fournis en 1846 aux pauvres de Sercus, dans une épidémie; 2.° une proposition de M. le Préfet pour l'allocation d'un encouragement au jeune *Dislère*, fils d'un agent-voyer à Douai. = Ajourne sa décision sur une réclamation du Conseil municipal de Tourcoing en réduction de la contribution mobilière de cette ville, dont le chiffre est, prétend-il, plus élevé que le contingent assigné à Roubaix. — Appelle l'attention de l'administration sur la nécessité de réunir les éléments propres à rétablir l'égalité proportionnelle entre les contingents assignés aux diverses communes, et de mettre un terme à des ajournements qui deviendraient des dénis de justice. = Alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 300 fr. en faveur de la société humaine de Dunkerque. — Arrête qu'un crédit de 16,670 fr. sera inscrit au sous-chapitre VII pour les menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux. — Accorde un nouveau secours de 1,000 fr. à la commune d'Haussy pour l'entière reconstruction de son église. — Vote l'inscription au sous-chapitre XVIII d'une somme de 1,000 fr. pour le second tiers de l'allocation de 3,000 fr. affectée à la reconstruction de l'église de Bazuel. — Quelques observations sont ensuite échangées au sujet des demandes de subventions de cette nature faites par les communes. — Le Conseil alloue une somme de 17,815 fr. au sous-chapitre V pour les frais de casernement de la gendarmerie en 1848, et prie M. le Préfet de renouveler ses instances auprès de

M. le Ministre de la guerre pour obtenir enfin la création de deux brigades de gendarmerie, l'une à Steenvoorde et l'autre à Tourcoing, où elles sont si vivement réclamées et où elles seraient si utiles. — Alloue au sous-chapitre III un crédit de 6,000 fr. pour les loyers des hôtels des sous-préfectures de Dunkerque, Hazebrouck et Valenciennes. — Fixe pour 1848 le prix moyen de la journée de travail servant de base à l'établissement de la contribution personnelle, conformément à l'art. 10 de la loi du 21 avril 1832. = Donne acte à M. le Préfet du compte d'emploi de la partie du fonds d'abonnement de la Préfecture affectée, pendant l'année 1846, aux traitements des employés et gens de service. — Témoigne sa satisfaction à ce magistrat sur l'allocation de gratifications à la plupart des employés comme moyen de les attacher de plus en plus à leurs devoirs. = Accorde au sieur *Duchatel*, garçon de bureau du tribunal de Lille, une indemnité de 50 fr., pour les services qu'il a rendus lors de l'incendie du Palais-de-Justice de cette ville, le 14 juin 1846. — Après avoir entendu plusieurs membres et M. le Préfet dans leurs observations, vote au sous-chapitre XIX un crédit de 324 fr. pour les frais de tirage de 100 nouveaux exemplaires de la carte du département extraite du dépôt de la guerre, et décide que les exemplaires de cette carte qui seront demandés par divers fonctionnaires leur seront cédés au prix coûtant au profit du département, sauf à laisser à M. le Préfet l'appréciation des cas où la distribution pourra être gratuite. — Déclare ne pas accueillir les réclamations des vétérinaires d'arrondissement tendant à ce que leurs titres et leurs traitements leur soient rendus, et vote au sous-chapitre XIV un crédit de 1,000 fr. pour payer les frais des missions extraordinaires confiées aux anciens vétérinaires du département et pour permettre de les envoyer immédiatement dans tous les lieux où une épizootie se manifesterait. — Le conseil entend la lecture d'un rapport de M. le Préfet sur les résultats des visites faites par le jury médical dans les pharmacies et chez les droguistes et épiciers, et, conformément aux conclusions du deuxième bureau, alloue au sous-chapitre XXII un crédit de 6,800 fr. pour le service du jury pendant l'année 1848. — Vote au sous-chapitre XIX un crédit de 720 fr. pour l'entretien de quatre demi-bourses à l'école vétérinaire d'Alfort. — A propos de la proposition faite par un membre d'émettre un vœu tendant à ce qu'il soit présenté un projet de loi destiné à protéger les animaux contre les mauvais traitements, un débat s'engage sur le mode de proposition et l'ordre de discussion des vœux. Le conseil décide que les vœux annoncés seront remis au président et ne pourront être discutés qu'un jour après cette communication. Le vœu qui a donné lieu au débat est considéré comme annoncé et soumis au délai prescrit. — Déclare

ne pouvoir s'associer aux vues bienfaisantes de M. le Préfet, qui propose d'élever de 600 à 1,200 fr., pour 1848, le crédit affecté aux épidémies, afin de pouvoir distribuer quelques secours aux malades indigents dans les communes où les bureaux de bienfaisance seraient dépourvus de ressources. Arrête qu'une somme de 600 sera inscrite au sous-chapitre XIV pour le service des épidémies pendant ladite année. — Il est donné lecture d'un rapport du deuxième bureau sur les allocations demandées en faveur des institutions destinées aux sourds-muets et aux aveugles du département. Après un court échange d'observations, le Conseil vote au sous-chapitre XIX un crédit de 21,050 fr. pour l'entretien de 5 bourses et de 7 demi-bourses pour les jeunes aveugles, de 20 bourses et 18 demi-bourses pour les sourds-muets, la bourse entière étant de 550 fr. pour les sourds-muets, et de 600 fr. pour les aveugles, trousseau et entretien compris. — Abandonne aux maisons de Fives et de Lille les 37 lits qu'il a placés dans ces maisons et dont la valeur est de 4,000 fr., à la condition qu'à tour de rôle et à toujours, lesdites maisons entretiendront sans autre indemnité, une demi-bourse de sourd-muet à la nomination de M. le Préfet, et prie ce magistrat d'assurer l'exécution de cette disposition. — Demande de nouveau que les établissements de Lille et de Fives reçoivent le titre d'institution royale et qu'ainsi des élèves boursiers y soient envoyés par l'État des départements de la Somme, des Ardennes, de l'Aisne et du Pas-de-Calais, qui, avec le département du Nord, formeront la circonscription desdits établissements. Recommande spécialement ce vœu à la sollicitude éclairée de M. le Préfet. — Émet encore le vœu que dans la commission de surveillance des établissements, le Conseil général soit représenté par un plus grand nombre de ses membres ; le département, bienfaiteur de ses institutions, ayant le plus grand intérêt à leur bonne gestion. = Entend avec intérêt et satisfaction la lecture d'une lettre qui lui est écrite par les jeunes aveugles de l'institution de Lille, et dans laquelle elles expriment leurs remerciements pour les bienfaits qu'elles obtiennent du département. = Renvoie au deuxième bureau un exposé déposé par un membre des vœux qu'il se propose de soumettre au Conseil sur la réforme de la législation électorale, la formation des listes annuelles du jury par le Conseil général, et la réduction des intérêts de la dette publique. — Conformément à un rapport motivé du troisième bureau, invite M. le Préfet à intervenir instamment près des administrations compétentes pour faire cesser au plus tôt les obstacles qui peuvent encore s'opposer au prompt assainissement du canal de Mardyck. — Vote au sous-chapitre 1.er dix crédits montant ensemble à 5,638 fr. 69 cent. pour les réparations à exécuter en 1848 aux casernes de gendar-

merie. — Alloue au même sous-chapitre un crédit de 5,000 fr. pour le traitement des architectes du département. Prie M. le Préfet de rappeler les architectes à l'accomplissement de tous leurs devoirs, et spécialement de les inviter à faire réparer immédiatement dans les bâtiments départementaux, les avaries, si minimes qu'elles soient, qui leur sont signalées. — Donne acte à M. le Préfet de son rapport sur la suite donnée au vœu exprimé l'année dernière par le Conseil général, pour qu'il fût fait des études sur les cours d'eau non navigables ni flottables, afin d'organiser un service complet de desséchement dans les arrondissements de Lille et Hazebrouck. — Déclare qu'il attendra pour prendre une résolution, la production des études commencées par M. l'ingénieur *Kolb*, et qui doivent être prochainement achevées. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour qu'une législation spéciale détermine d'une manière précise, quant aux chemins vicinaux et aux cours d'eau non navigables, les obligations des propriétaires riverains et celles de l'État, et appelle sur ce point l'attention du Gouvernement.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie à M. le rapporteur de l'instruction primaire, 1.° une lettre de M. le préfet d'Eure-et-Loir qui recommande à la sollicitude de l'assemblée un ouvrage publié par M. Geureau, président du tribunal de Chartres, sous le titre de *Principes généraux d'administration et de comptabilité communale;* 2.° une lettre de M. Mallet, directeur de l'école d'enseignement mutuel de Coutances, en envoi d'une méthode d'enseignement du système métrique, pour la propagation de laquelle il sollicite une allocation. — Ordonne le dépôt à la bibliothèque du Conseil de la brochure de M. Cormenin, intitulée : *Le Maire de village*, qui lui est adressée par M. le Préfet. — Renvoie au deuxième bureau, 1.° une demande de souscription pour l'érection d'une statue à Jeanne-d'Arc; 2.° une lettre et un programme de M. Coquelin, secrétaire de la société pour la liberté des échanges, ayant pour objet d'obtenir une révision des tarifs de douane. — Renvoie au rapporteur de l'agriculture une brochure du même M. Coquelin, intitulée : *Des forces alimentaires des Etats et des devoirs des Gouvernements dans la crise actuelle.* — Renvoie au deuxième bureau deux lettres de M. Bis, secrétaire de la Société du Nord, et de M. Abel de Pujol, membre de l'Institut, recommandant le jeune *Corpeaux*, élève sculpteur. — Renvoie à M. le Préfet pour examen et rapport, s'il y a lieu, une lettre d'une inspectrice de salles d'asile proposant, pour

assurer l'exécution de l'ordonnance du 22 décembre 1837, la nomination de dames inspectrices permanentes aux frais des départements. — Renvoie au deuxième bureau, 1.° une lettre de M. *Bissette*, homme de couleur, éditeur de la Revue abolitionniste, sur la question de l'émancipation des esclaves; 2.° une lettre de M. *Hipp. Passy*, pair de France, vice-président de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, et un opuscule sur le même objet; 3.° une proposition de M. le Préfet, pour le classement, comme chemin de grande communication, du chemin de Fresnes à Quaroube. = Après la lecture d'un rapport du premier bureau, et un court échange d'observations entre quelques membres, le Conseil décide qu'un secours de 3,000 fr. sera accordé à la commune de Croix pour l'aider à reconstruire son église; que cette somme sera payable en trois années, et que le premier tiers sera inscrit au sous-chapitre XVIII du budget de 1848. — Approuve le compte du fonds de non-valeur et de réimposition, pour 1845, présenté par M. le directeur des contributions directes, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre de ses délibérations. — Alloue au sous-chapitre XV une somme de 32 fr. pour le paiement de médicaments fournis en 1846 par le sieur Jacquart, officier de santé, à des habitants pauvres de la commune de Sercus, atteints par une maladie épidémique. — Donne acte à M. le Préfet d'un rapport par lequel il informe le Conseil qu'il a été statué par des ordonnances royales et par des arrêtés ministériels sur les foires et marchés dont l'assemblée a voté, pendant sa dernière session, l'établissement dans les communes de Roubaix, des Moëres, de Walincourt, de Wignehies et d'Honnecourt. — Déclare qu'il ne prendra de décision sur la demande de la commune de Gommegnies en établissement de quatre nouvelles foires qui se tiendraient le 15 des mois de mars, mai, septembre et octobre, que lorsque le Conseil d'arrondissement d'Avesnes sera à portée de lui procurer de nouveaux renseignements. — Après la lecture d'un rapport du deuxième bureau, exprime le vœu que la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures, qui n'a pas encore obtenu une exécution assez sérieuse dans le département du Nord, y soit complétement exécutée; que les mesures les plus efficaces pour arriver à ce but soient prises et maintenues avec vigueur; que la loi soit complétée de manière que les inspecteurs soient choisis dans les rangs élevés de la société et rétribués suivant l'importance de leur mission, et que M. le Préfet veuille bien rendre compte au Conseil général, dans sa prochaine session, des mesures qu'il aura prises dans l'intérêt de l'exécution de la loi. — Sur un rapport du deuxième bureau et après l'échange de quelques observations, émet le vœu qu'il ne soit pas donné suite à la demande en séparation formée

par les habitants du hameau du *Blanc-Seau*, dépendant de la ville de Tourcoing, et prie M. le Préfet de pourvoir aux mesures que les besoins particuliers de cette section peuvent rendre nécessaires. — Par suite d'un vœu du Conseil d'arrondissement de Cambrai, témoigne à M. le Préfet son désir que les Maires des diverses communes soient invités à s'assurer de temps à autre que les pains vendus dans leurs localités ont le poids annoncé. — Lecture est faite d'un rapport sur un vœu émis par le conseil d'arrondissement de Cambrai pour qu'une taxe uniforme soit perçue sur toutes lettres qui ont la France et ses dépendances pour destination. — Ce vœu donne lieu à un assez long débat à la suite duquel la première partie des conclusions du rapport est écartée par l'adoption de l'amendement suivant : « Le conseil général émet le vœu que la taxe des » lettres soit réduite, de manière, toutefois, à ne pas compromettre » les ressources du trésor. » — La seconde partie des conclusions est ensuite admise comme suit: « Des remerciements sont adressés » à l'administration du département sur les heureux résultats de » ses démarches près de la direction générale des postes, qui, de- » puis le premier mars dernier, a accordé la distribution journa- » lière des lettres aux quarante-six communes du département, » dans lesquelles, jusques là, le service n'avait lieu que tous les » deux jours. » = Appuie le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Dunkerque et tendant à solliciter de M. le Ministre de l'intérieur une instruction positive sur la formation des compagnies de pompiers dans les communes où la garde nationale est composée de plus d'une compagnie et de moins d'un bataillon. — Sur un rapport du troisième bureau et après avoir entendu les observations de M. le Préfet, le conseil invite ce magistrat à provoquer dans l'intervalle des sessions, de la part des communes intéressées, les offres qu'elles seraient disposées à faire pour la construction d'un nouveau pont sur la Lys, entre les ponts de Nieppe et d'Estaires ; à faire toutes les démarches en son pouvoir pour déterminer l'emplacement du pont, et enfin à examiner s'il n'y aurait pas lieu de proposer d'en faire une entreprise subventionnée par un droit temporaire de péage. — Arrête qu'un crédit de 750 fr. sera porté au sous-chapitre I.er du budget de 1848 pour le renouvellement d'une partie du trottoir établi autour du Palais-de-Justice de la ville de Lille. — Alloue une somme de 600 fr. au même sous-chapitre pour réparations au tribunal de commerce de Valenciennes, sauf examen avant l'adjudication des prix portés dans le devis. — Vote également un crédit de 146 fr. 50 c. pour réparations d'entretien au tribunal de première instance de Douai. — Après la lecture d'un rapport du troisième bureau, le conseil général remercie M. le Préfet de l'intérêt qu'il prend à l'assainisse-

ment des vallées de la Scarpe et de l'Escaut. Il le prie d'insister auprès de M. le Ministre des travaux publics pour qu'il continue son intervention auprès du gouvernement de la Belgique, afin d'obtenir la levée des obstacles que les intérêts français et notamment les vallées de la Scarpe et de l'Escaut rencontrent dans ce pays sous le rapport des eaux. — Manquant de renseignements comme le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour se prononcer sur le conflit élevé entre Nivelle et Thun, prie M. le Préfet de prendre connaissance des faits et de lui soumettre à sa prochaine session le résultat de ses investigations. = Désirant une prompte solution sur le projet du canal de jonction de la Sambre à l'Escaut, prie M. le Préfet de la réclamer de la bienveillance de M. le Ministre des travaux publics. — Le Conseil entend la lecture d'un rapport sur les propositions de M. le Préfet concernant l'entretien et le renouvellement du mobilier des tribunaux, et vote pour cet objet, au sous-chapitre 1.er du budget de 1848, sept crédits montant ensemble à 5,355 fr. — Après ce vote, une discussion s'établit sur les moyens de procéder à une vérification exacte et régulière du mobilier des établissements départementaux et des travaux qui s'exécutent dans leurs bâtiments. M. le Préfet fait connaître que des commissions seront nommées dans ce but, avant la prochaine session. — Considérant que l'état financier du département exige la plus grande réserve dans la construction de neuveaux bâtiments, le Conseil général décide qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, d'appeler l'attention de M. le Préfet sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque touchant la nécessité de l'étude d'un projet de construction qui réunirait les deux tribunaux de première instance et de commerce, placés aujourd'hui dans des locaux peu convenables à leur destination.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie à l'avis de M. le Préfet une lettre de Madame la supérieure des sœurs du Bon-Pasteur à Lille, tendant à obtenir que l'allocation de 1,500 fr., faite en faveur de cette maison par le département, soit portée à 3,000 fr., afin de pouvoir augmenter le nombre des jeunes filles admises dans l'établissement. — Renvoie au troisième bureau une réclamation du sieur *Prévost*, de Bellignies, tendant à obtenir une indemnité de 5,000 fr. pour les dommages causés à sa propriété par la construction du chemin de grande communication d'Avesnes à Ghissignies. — Sur une interpellation de M. le président, le rapporteur des indemnités réclamées en faveur du clergé métropolitain annonce qu'il présentera son travail

le mardi suivant. — Le Conseil vote au sous-chapitre 22 du budget de 1848, un crédit de 400 fr. pour faire face aux frais d'expertise des voitures publiques allant à destination fixe. — Lecture est faite d'un rapport sur la proposition de M. le Préfet, concernant le mode à suivre pour assurer la continuation du système de division des cotes de contribution entre les fermiers et locataires, mode qui consiste à charger les percepteurs : 1.° de continuer à tenir les bulletins de division et de dresser, à l'aide de ces bulletins, les états de répartition du revenu et des ouvertures imposables qui serviront de base aux rôles auxiliaires et qu'ils transmettront au directeur après les avoir soumis à la signature des propriétaires et fermiers ; 2.° de distribuer aux fermiers des bulletins ou avertissements expédiés par le directeur des contributions et indiquant la quotité des contributions qu'ils auront à payer à l'acquit de leurs propriétaires. Le Conseil donne son adhésion à ces dispositions, dont la première application aura lieu dans les rôles de 1849, et vote au sous-chapitre 22 du budget de 1848 un crédit de 4,630 fr. pour le paiement des indemnités qui seront dues tant aux percepteurs qu'au directeur des contributions. = Décide que le second terme de l'imposition extraordinaire d'un centime additionnel aux quatre contributions directes du département, autorisé pour trois années par la loi du 3 juillet 1846, pour payer les travaux de construction de la route du Câteau à Bohain, sera compris dans les rôles généraux de 1848. — Vote ensuite aux sous-chapitres XVII et XXIV trois crédits montant ensemble à 156,659 fr. 20 c. pour les travaux de la même route. = Un membre du premier bureau fait un rapport sur une proposition de M. le Préfet relative aux moyens de conservation des plans qui existent au dépôt des archives départementales, moyens qui consisteraient dans un collage sur toile et une suspension par deux cylindres, à quoi il serait pourvu par une dépense de 1,200 fr. — Un débat s'élève entre M. le Préfet et plusieurs membres sur les conclusions du rapport que le Conseil adopte ensuite, en refusant l'allocation demandée, et en priant M. le Préfet d'intervenir, soit auprès de M. le Ministre de l'intérieur, soit auprès de M. le Ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir sur les fonds dont ils disposent, la somme de 1,200 fr. réclamée par l'archiviste pour faire face à une dépense reconnue utile et nécessaire. = Vote au sous-chapitre IV : 1.° un crédit de 530 fr. pour achat de divers meubles nécessaires aux bureaux de la sous-préfecture de Dunkerque, sous la réserve expresse que des meubles d'une valeur égale seront distraits de l'inventaire de cette sous-préfecture ; 2.° un crédit 350 fr. pour les frais d'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures. = Décide que, tout en s'associant aux témoi-

gnages honorables qu'a obtenus l'inventeur de la *Boîte démonstrative du système métrique*, les exigences de son budget ne lui permettent pas de disposer des fonds qui seraient nécessaires pour acquérir un certain nombre de ces boîtes. — Prend la même détermination à l'égard d'un ouvrage intitulé : *Cours de principes généraux d'administration, de comptabilité communale et de rédaction des actes civils*, par M. Geureau, président du tribunal de Chartres. — Déclare s'associer aux nombreux témoignages de sympathie accordés à l'ouvrage de M. Léon Vidal, intitulé : *François Perrin, épreuves et réhabilitation d'un condamné libéré*, livre excellent, dont la lecture peut exercer une influence salutaire sur la classe malheureuse et abandonnée à laquelle il s'adresse, et améliorer son sert en facilitant son retour au bien. = Adhère aux votes émis par le Conseil général de l'agriculture dans sa session de 1845-1846, sur la question des biens communaux, leur mise en culture, leur amodiation et la suppression de la jouissance commune, sans toutefois, recourir au moyen de l'*allotissement* qui paraît trop participer de l'aliénation, encore bien qu'il n'ait lieu que moyennant une redevance et pour neuf ans seulement. — Emet le vœu de voir le Gouvernement présenter aux Chamdres, dans le plus bref délai possible, une loi qui améliore le mode d'administration des biens communaux. = Exprime de nouveau le vœu que la constatation des naissances ait lieu désormais à domicile, et que les précautions convenables soient recommandées pour le transport aux églises des enfants auxquels on doit administrer le baptême. — Persiste dans la demande qu'il a faite en 1846, pour que le collége royal de Douai fût érigé en collége de première classe et qu'une faculté de lettres fût établie dans la même ville. — Appuie le vœu réitéré par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour la suppression du prélèvement opéré au profit du Trésor du dixième du produit net des octrois municipaux. — Donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il lui a faite du résultat de ses démarches en faveur de l'établissement d'un dock franc à Dunkerque. Espère que des circonstances plus opportunes ou des considérations que le temps peut faire surgir permettront au commerce de Dunkerque de recourir de nouveau à la bienveillance de M. le Ministre de la marine pour obtenir, dans les conditions qui lui paraîtraient admissibles, son concours à la création d'un établissement d'une si évidente utilité. — Ordonne l'inscription des allocations suivantes au budget de 1848 pour les bâtiments des archives départementales : établissement de tablettes mobiles et de six doubles meubles, 2,359 fr. 44 cent.; entretien des bâtiments et du mobilier, 650 fr.; réparation aux bâtiments en 1846, 500 fr.; solde des travaux de construction, 59 fr. 20 c. — Émet le vœu que la partie du canal et du

chemin de halage de la Deûle affectée au stationnement et au déchargement des bateaux en amont de l'écluse de Don soit agrandie pour satisfaire à tous les besoins du commerce. — Demande qu'il soit fait droit à la réclamation de M. le Maire d'Allennes-les-Marais pour le maintien de la passerelle établie aux Ansereuilles, sur l'emplacement de l'ancienne écluse de ce nom, à la condition toutefois que l'autorité municipale prendra des mesures conformes au vœu du Conseil d'arrondissement de Lille, qui a indiqué l'établissement d'un déversoir comme pouvant remédier aux inconvénients résultant de l'étranglement produit par la conservation de l'ancienne écluse. — Le Conseil décide qu'il n'y aura pas de séance le lendemoin dimanche et s'ajourne au lundi 6 septembre.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE.

Le Conseil vote des remerciements pour l'envoi qui lui est fait des première et deuxième parties d'un ouvrage intitulé : *Patria, France ancienne et moderne,* et ordonne le dépôt de la brochure à la bibliothèque de l'assemblée. — Renvoi au deuxième bureau 1.° des lettres de MM. les présidents des chambres de commerce de Dunkerque et Lille, ayant pour objet d'obtenir un vœu du Conseil en faveur de l'exécution du canal de l'Aisne à la Marne; 2.° une lettre de M. le comte de Bronno-Bronski en envoi de documents sur une nouvelle race de vers à soie. — Arrête les contingents des arrondissements en principal pour les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres de 1848. — Alloue au sous-chapitre XXIII un crédit de 1,630 fr. pour solde des frais d'impression du procès-verbal de ses délibérations de 1846, sans préjudice des observations du premier bureau sur la nécessité d'apporter toute l'économie possible dans les dépenses de cette nature. — Ordonne l'inscription, au même sous-chapitre, d'une somme de 17 fr. 50 c. pour frais d'impression d'une délibération du Conseil d'arrondissement de Lille, session de 1845. = Alloue à la commune de Reumont, pour la reconstruction de son église, détruite pendant la révolution, un secours de 2,000 fr., payable en deux ans, et dont la première moitié figurera au sous-chapitre XVIII du budget de 1848. — Émet le vœu qu'une somme de 3,500 fr. lui soit accordée par M. le Ministre des cultes sur les fonds de l'État. = Conformément aux conclusions de M. le Préfet, accorde à la commune de Banteux une somme de 2,000 fr., en deux annuités, pour la reconstruction entière de son église, et arrête qu'un crédit de 1,000 fr. sera inscrit au sous-chapitre XVIII du budget facultatif de 1848. = Un membre du deuxième bureau donne lecture d'un rapport sur le service des aliénés indigents. — Une assez longue

discussion s'élève ensuite à propos du prix de journée à payer par le département, de la nécessité d'effectuer la translation des asiles et de la revendication que le Conseil a faite de la propriété de ces établissements. — Le débat étant clos, le Conseil général approuve le compte présenté par M. le Préfet concernant le service des aliénés indigents pour l'exercice 1846, offrant un déficit de 24,030 fr. 71 c.; — Alloue un crédit de 104,450 fr., qui sera porté au sous-chapitre XI du budget de 1848, pour faire face à la dépense des aliénés indigents calculée au prix de journée de 1 fr. dans l'un comme dans l'autre asile, et sur une population présumée de 370 individus pour les deux établissements. — Prie M. le Préfet de faire rechercher les causes de la mortalité qui s'est fait remarquer, en 1846, dans l'un des deux asiles publics. — Le département étant fortement intéressé à la bonne gestion des asiles de Lille et d'Armentières, à raison du nombre d'aliénés qu'il y envoie, émet le vœu que M. le Préfet lui accorde une part de la surveillance qui doit être exercée sur ces établisssements, en faisant entrer, en cas de vacance, un ou deux de ses membres dans la commission instituée en exécution de l'ordonnance royale du 18 décembre 1839, et qu'en attendant il veuille bien, chaque année, un mois avant l'époque présumée de la réunion du Conseil général, déléguer deux de ses membres pour visiter lesdits asiles et y recueillir les renseignements qu'ils croiront utiles pour éclairer le Conseil. — Enfin, au moyen de l'abaissement pour l'avenir du prix de journée au taux de revient augmenté d'un léger bénéfice, suivant le besoin des asiles, le Conseil abandonne le projet de construire des asiles départementaux. = Alloue au sous-chapitre XV 1.° un crédit de 7,600 fr. 60 c. pour couvrir le déficit du service des aliénés de l'exercice 1846, qui, par l'application des excédants de plusieurs autres articles du budget, a été réduit à cette somme ; 2.° un autre crédit de 632 fr. 89 c. pour acquitter quelques frais du même service restant dûs sur 1845. = Il est donné lecture d'un rapport du deuxième bureau sur la situation des caisses d'épargne et sur la demande faite par M. le Préfet d'un crédit de 1,000 fr. pour encourager les communes à fonder des institutions de cette nature. — Après un court débat entre M. le Préfet et quelques membres, le Conseil décide qu'il n'y a pas de motifs suffisants pour accorder l'allocation de 1,000 fr. proposée au sous-chapitre XIX du budget. = Donne acte à M. le Préfet du compte rendu par lui de l'emploi des crédits alloués en 1845, 1846 et 1847 pour achat de mobilier destiné à l'hôtel de la Préfecture. — Vote au sous-chapitre IV un crédit de 1,500 fr. pour frais d'entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture. — Donne acte à M. le Préfet du compte d'emploi des 1,500 fr. alloués au budget de 1846 pour le même objet. —

M. le Président, après avoir consulté le Conseil, désigne MM. *L. Defontaine* et *Coget* pour procéder, pendant la session, à la vérification de l'inventaire du mobilier de la Préfecture. — Décide que le rapporteur des indemnités réclamées en faveur du clergé métropolitain sera entendu à l'ouverture de la séance du lendemain, et qu'après lui le rapporteur de l'instruction primaire présentera son travail.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie au deuxième bureau une lettre de M. *Lainé*, négociant et armateur à Paris, sur la question du libre-échange, et au troisième bureau une lettre des conseillers municipaux et habitants notables de Féron, au sujet d'une question relative au classement futur d'un chemin de La Capelle à Chimay. — Sur la proposition du deuxième bureau, et après avoir pris l'avis de l'assemblée, M. le Président désigne MM. *L. Defontaine* et *Cleenewerck* pour faire partie des commissions chargées dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck de la délivrance des permissions de culture du tabac en 1848. — Un débat s'étant élevé sur l'ordre du jour, le Conseil décide qu'il entendra immédiatement le rapport sur l'instruction primaire. = Un membre du deuxième bureau donne lecture d'un rapport sur le service de l'instruction primaire dans le département. Après une discussion peu étendue sur quelques points de ce travail, le Conseil fixe les ressources et les dépenses de ce service pour 1848, les unes et les autres montant à 117,511 fr. 73 c. — Arrête que pour la distribution du secours de 4,000 fr. et de la subvention de 8,000 fr., ensemble, 12,000 fr., spécialement affectés aux écoles de filles, les Conseils municipaux, les comités locaux et d'arrondissement, ainsi que MM. le recteur et l'inspecteur, seront consultés; — déclare que le *maximum* de la part contributive du département et de l'Etat dans les constructions, acquisitions et réparations de maisons d'école, et achat de mobilier de classe, continuera provisoirement à être fixé au tiers de la dépense pour les communes autres que celles classées parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et aux deux tiers pour celles-ci, sans cependant que la subvention allouée puisse jamais dans aucun cas dépasser la somme de 4,000 fr. pour les communes classées ou non. — Sur la proposition de M. le Préfet, vu les sacrifices que les communes ont dû s'imposer pour venir au secours des classes pauvres, et attendu que beaucoup d'entre-elles ont, dans ces circonstances, épuisé leurs ressources, proroge du 1.er janvier 1848 au 1.er janvier 1850, le délai après lequel le chiffre des subventions sera réduit pour toutes les communes qui n'auront pas formé alors de demandes

régulières, savoir : à la moitié au lieu des deux tiers pour les communes classées parmi les 120 qui paient le moins de contributions, et au quart au lieu du tiers pour les autres communes. — Invite de nouveau M. le Préfet à faire connaître cette décision à toutes les communes qui n'ont point encore de maison d'école en propriété. — Déclare que les fonds relatifs aux secours, encouragements et récompenses, sont toujours votés avec la confiance que M. le Préfet et M. le recteur accorderont une attention particulière aux propositions qui leur seront faites par les comités d'arrondissement. — Renouvelle le vœu que le gouvernement s'occupe de présenter aux chambres, dans le plus bref délai, un projet de loi sur l'instruction primaire des filles, et qu'entr'autres dispositions on impose à toute commune de 1,500 habitants et plus, l'obligation d'avoir et d'entretenir au moins une école communale spécialement destinée à l'instruction des filles. Émet également le vœu que le projet de loi présenté à la Chambre des députés le 12 avril 1847, et destiné à améliorer le sort des instituteurs, soit converti le plus tôt possible en dispositions législatives et qu'il mette à la charge de l'État, sinon la totalité, au moins la plus forte partie du supplément de dépense qui résultera de l'augmentation du traitement des instituteurs primaires, attendu que les charges des communes ne leur permettraient pas de supporter un nouveau surcroît de dépense. — Persiste à prier instamment M. le Ministre de l'instruction publique de solliciter des chambres une plus forte allocation pour frais de construction de maisons d'école et achat de mobilier de classe, afin de mettre un terme aux retards préjudiciables qu'éprouvent ces constructions dont les projets ne peuvent être approuvés et mis à exécution qu'après l'allocation des subventions réclamées par les fonds généraux, ce qui entraîne toujours un délai de 3, 4 et 5 ans. — Sollicite vivement M. le Ministre de déférer au désir exprimé par le Conseil général et par les conseils d'arrondissement de Lille, Avesnes, Dunkerque et Valenciennes, tendant à ce que la résidence des inspecteurs des écoles primaires soit enfin fixée de la manière suivante, savoir : un sous-inspecteur à Lille, un à Avesnes, un à Cambrai, un à Valenciennes pour cet arrondissement réuni à celui de Douai, et enfin un pour les arrondissements de Dunkerque et Hazebrouck avec résidence dans celle de ces deux villes où il sera le mieux placé dans l'intérêt du service, le conseil général considérant cette mesure comme très-importante et comme devant être très-profitable à l'inspection et à la tenue de tous les établissements primaires du département. — Invite M. le Préfet et M. le Recteur à recommander d'une manière pressante l'exercice du chant dans toutes les écoles primaires communales tenues par des instituteurs capables de se livrer à cet enseignement. — Re-

nouvelle avec confiance auprès de M. le Préfet la prière faite à son prédécesseur, d'user de toute son influence pour la propagation des salles d'asile, notamment dans les villes manufacturières, et aussi pour la création dans quelques localités du département de quelques établissements récemment fondés à Paris sous le nom de *crèches*, et destinés à recevoir, bercer et soigner, pendant le jour, les enfants de la classe ouvrière qui sont encore au berceau et par conséquent trop jeunes pour être admis dans les salles d'asile. Déclare être toujours convaincu que la belle et charitable institution des *crèches* est appelée à rendre d'immenses services à la société en recueillant les enfans des ouvriers honnêtes et laboricux qui n'ont aucun moyen de veiller sur eux pendant les heures où le père et la mère se livrent à leurs travaux journaliers. — Invite aussi M. le Préfet 1.° à s'entendre avec son collègue du Pas-de-Calais et au besoin à insister auprès de M. le Ministre de l'instruction publique afin de faire obtenir à M. *Boulanger*, ancien directeur de l'école normale, une somme de 400 fr., à titre de secours, cette somme formant les deux tiers de celle allouée cette année à cet ancien directeur par le département du Nord qui ne doit pas supporter seul une charge qui est commune au Pas-de-Calais; 2.° à engager M. le Ministre de l'instruction publique à ne plus réduire à l'avenir, comme il l'a fait jusqu'ici, la somme de 1,950 fr. que le conseil juge être strictement nécessaire pour faire face aux frais de bureau des comités d'arrondissement, les réductions opérées n'ayant d'ailleurs produit aucune économie, puisque des crédits supplémentaires ont dû être demandés et accordés chaque année par M. le Ministre lui-même. = Il est donné lecture d'un rapport du premier bureau sur la demande faite par l'un de MM. les vicaires généraux, en l'absence de M. le cardinal-archevêque, pour la continuation des indemnités allouées au budget départemental en faveur du clergé métropolitain. — Après cette lecture M. le président met aux voix la question de suppression de l'indemnité de 6,000 fr. allouée jusqu'ici à Mgr. l'archevêque. Cette proposition est rejetée et l'indemnité accordée par 15 voix contre 14. — Le conseil alloue ensuite une somme de 13,600 fr. pour supplément de traitement à MM. les vicaires généraux et chanoines. = Un membre du 2.e bureau présente un rapport sur l'agriculture. — Après la lecture de ce travail une discussion s'établit sur les diverses parties de ses conclusions. — Un membre reproduit un vœu qu'il avait présenté en 1846, pour que le droit d'entrée sur le bétail fût établi de manière à favoriser l'introduction des bestiaux maigres et à protéger plus efficacement l'industrie nationale de l'engraissement. — Cette proposition est mise aux voix et rejetée. — Le débat terminé, le Conseil vote des allocations, montant ensemble à 12,700 fr., en faveur des sociétés

de Lille, Douai, Hazebrouck, Bailleul, Avesnes, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, pour être exclusivement employées en encouragements à l'agriculture et notamment en primes pour l'amélioration des races et pour l'augmentation du nombre des têtes de bétail. — Espère que la générosité dont il use entre les sociétés fera cesser tout antagonisme entre-elles, et que de nouvelles demandes d'augmentation dans les secours annuels ne se produiront plus. — Se réserve d'encourager exceptionnellement telle société qui aurait le mieux atteint le but principal qu'elle doit se proposer, savoir : l'amélioration des races et la multiplication des bestiaux. — Invite les sociétés à dresser avec soin pour la prochaine session l'état, par canton, de la richesse en bétail de chaque arrondissement, en comparant le nombre des têtes de bétail au nombre d'hectares à cultiver, et en indiquant l'état d'amoindrissement ou d'amélioration des races et des types reproducteurs. Il attend d'elles des avis sur les moyens les plus propres à prévenir le retour de la maladie des pommes de terre. — Vote 1,500 fr. à la société royale de Lille pour être distribués en primes dans un concours départemental de bestiaux. — Prie M. le Ministre de fonder des primes pour un concours de bestiaux dans le département du Nord, comme il vient de le faire pour Lyon et Bordeaux. — Appelle l'attention de M. le Ministre sur l'état fâcheux des récoltes de pommes de terre, belles et abondantes il y a huit jours et atteintes aujourd'hui de la maladie ; exprime l'opinion que la faculté d'exporter trop prolongée pourrait causer des regrets, et pense que si des mesures à cet égard doivent être prises, elles ne seront efficaces qu'autant qu'elles seront promptes. Signale l'importance qu'il y aurait à régénérer la pomme de terre. — Émet le vœu que les allocations ministérielles en faveur du département du Nord soient plus en rapport avec les efforts que ce département fait pour encourager l'agriculture, et prend la respectueuse confiance de faire observer à M. le Ministre que les sociétés ayant toutes le même zèle, aucune d'elles ne doit être frappée de défaveur dans les allocations. — Recommande ce vœu dans son double but à la sollicitation et à l'impartialité de M. le Préfet. — Recommande à M. le Ministre la demande d'un subside de 2,000 fr. formée par la société de Dunkerque à l'effet d'acheter des types reproducteurs dont le besoin se fait sentir dans l'arrondissement. — Appelle l'attention de M. le Ministre sur l'ordre qu'amènerait dans les fermes l'obligation des livrets pour les domestiques et servantes. — Renouvelle ses vœux contre le déboisement des montagnes. — Réclame contre tout abaissement sur le droit du houblon, culture ayant besoin d'encouragement.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie à M. le Préfet une demande du sieur *Théry*, concierge du palais de justice de Lille, tendant à obtenir une indemnité pour services rendus dans l'incendie du 14 juin 1846. — Renvoie au deuxième bureau une lettre de M. le vice-président de la Société des sciences et des arts de Lille, tendant à obtenir un encouragement pour l'achat d'un buste en marbre de Philippe de Comines par Bra. — Un membre du deuxième bureau fait un rapport sur les questions adressées par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce relativement à une statistique des substances alimentaires. Ce rapport fait connaître en résumé que 2,500 hectolitres de vieux blé existaient au 31 juillet 1847 ; que la quantité des grains nouveaux est généralement bonne ; que l'on cultive peu de seigle, mais qu'il rendra beaucoup ; que le blé donne 27 hectolitres à l'hectare, et qu'en définitive les ressources paraissent devoir s'équilibrer avec les besoins. Que la récolte en pommes de terre a été belle pour celles cueillies à la fin de juillet ; que celle qui sera à maturité à la fin de septembre se gâte, et que la maladie y faisant de grands ravages, rien n'est plus incertain que le résultat à attendre. Après avoir entendu les observations de quelques membres, le Conseil adopte la teneur de ce rapport. — L'assemblée, sur la proposition du même bureau, décide que désirant prendre l'expérience pour guide, elle attendra, pour fonder une ferme-école selon le désir exprimé par M. le Ministre de l'agriculture, que les résultats à espérer d'un tel établissement soient plus appréciables et mieux connus. — Prie M. le Préfet d'appuyer auprès de M. le Ministre du commerce la demande tendant à obtenir que les foires de Lille et de Valenciennes s'ouvrent désormais l'une le 25 août, l'autre le 15 septembre, pour être fermées la première le 9 et la seconde le 25 de ce dernier mois. — Appuie la demande formée par la commune de Somain pour obtenir un marché hebdomadaire qui se tiendrait le jeudi. Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au projet d'établir dans la même commune un marché mensuel de bestiaux. — Un membre expose les motifs d'un vœu qu'il a proposé dans une séance précédente concernant la réforme électorale. — Il s'élève à ce sujet une discussion à laquelle M. le Préfet prend part. Après un assez long débat, la proposition est mise aux voix et adoptée par 20 suffrages contre 9, dans les termes suivants : « Le Conseil général émet le vœu que la loi électorale soit réformée de manière à assurer l'indépendance de l'électeur et du député. » — Une disposition additionnelle tendant à faire reconnaître que les arrondissements du département du Nord

sont inégalement représentés à la Chambre et que le nombre des députés n'est pas assez élevé, est également adoptée sur la proposition d'un membre. = Le Conseil entend ensuite les développements d'un vœu concernant la formation des listes annuelles du jury. — Après une discussion de quelqu'importance, la rédaction du vœu est modifiée et adoptée comme suit : « Le Conseil général émet le vœu qu'il soit présenté aux chambres un projet de loi propre à empêcher que le choix des jurés qui font le service des assises puisse être influencé par des préoccupations étrangères aux véritables intérêts de la justice. » — L'assemblée émet aussi le vœu que l'importante mesure de la réduction des intérêts de la dette publique soit adoptée par les chambres, aussitôt que les circonstances le permettront, sans, toutefois, que cette mesure soit appliquée aux communes, aux hospices et aux établissements de bienfaisance. — Le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande en séparation formée par les habitants du faubourg de la Barre, à la condition que la commune de Wazemmes fera, dans un bref délai, construire une église et établir un pavé en ligne droite reliant le faubourg de la Barre à la section principale, et prie M. le Préfet d'inviter M. le maire de Wazemmes à prendre des mesures pour que l'instruction soit gratuite dans l'école du faubourg de la Barre. = Il est donné lecture d'un rapport sur les propositions de M. le Préfet concernant l'amélioration de la race chevaline. Quelques membres présentent des observations sur ce sujet ; après quoi, le Conseil vote au sous-chapitre XIX du budget de 1848, un crédit de 3,500 fr. dont 1,000 fr. pour les courses à Lille, au trot, montées et attelées, sous la condition qu'il ne sera admis à ces courses que des chevaux nés et élevés dans le département, et que si ce fonds ne recevait pas son emploi, M. le Préfet pourrait en disposer en faveur de cultivateurs qui achèteraient de bons étalons pour les consacrer à la reproduction ; 2,000 fr. destinés à fournir deux primes, l'une de 600, l'autre de 400 fr. à accorder aux étalons non encore primés et importés dans l'arrondissement, réunissant de bonnes qualités pour l'amélioration de la race chevaline dans les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes, sous la condition que, dans le cas où il serait présenté un étalon hors ligne, le jury du concours pourra réunir les deux sommes et n'accorder qu'une seule prime de 1,000 fr. ; 500 fr. pour une prime unique à accorder, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, à l'étalon réunissant de bonnes qualités pour l'amélioration de la race, et sous la condition pour tous les arrondissements que s'il n'était présenté au concours que des chevaux d'une qualité inférieure, il ne sera pas distribué de primes et que les propriétaires des étalons primés devront prendre l'engagement de les consacrer à la reproduction pen-

dant 5 ans au moins.—Demande que les jurys de concours soient choisis par les Sociétés d'agriculture et que ces Sociétés fassent connaître chaque année si les chevaux primés ont été conservés par les propriétaires. — Prie M. le Préfet de faire, dans l'intervalle des deux sessions, procéder au recensement des juments, afin de connaître quel est le nombre de celles qui réunissent toutes les qualités propres à l'amélioration de la race.— Émet le vœu qu'une station d'étalons soit établie dans chacune des villes de Bergues et Bourbourg et qu'il en soit établie une tant à Bavay qu'au Quesnoy. = Le conseil vote au budget de 1848 un crédit de 9,695 fr. pour travaux de réparation et d'appropriation à faire aux bâtiments de la préfecture et pour l'entretien ordinaire de l'hôtel. = Invite M. le Préfet à hâter de tout son pouvoir la promulgation du réglement provisoire du passage des eaux de l'Aa qui doit être incessamment soumis à M. le Ministre des travaux publics, et exprime la confiance que ce réglement en pourvoyant équitablement aux besoins des arrondissements du Nord et du Pas-de-Calais mettra un terme à la position précaire et toujours menacée d'une partie de l'arrondissement de Dunkerque. — Recommande à la plus sérieuse attention de M. le Préfet et de M. le Ministre des travaux publics la combinaison présentée par le conseil d'arrondissement de Dunkerque pour pourvoir aux mesures d'urgence, ou toute autre combinaison qui atteindrait efficacement le même but et affranchirait, enfin, deux arrondissements populeux et fertiles de la crainte incessante de voir chaque année compromettre leur richesse agricole et la santé de leur population. = S'associe au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Cambrai, pour que cette ville soit rattachée au chemin de fer du Nord, et insiste pour qu'il y soit fait droit sans plus de retard. — Émet le vœu que l'administration de la marine fasse toutes les concessions qui ne seront pas incompatibles avec les besoins rigoureux de son service pour faciliter l'établissement dans le parc de la Marine, à Dunkerque, des rails destinés au transport, par wagons à bras ou à chevaux, des marchandises dirigées du débarcadère du chemin de fer vers la rive droite du port et *vice versâ*.— Renvoie à la séance du lendemain la discussion des conclusions d'un rapport du troisième bureau sur les mesures à prendre pour remédier aux inondations de la Lys. = Donne acte à M. le Préfet de son rapport sur la situation des canaux d'Hazebrouck. — Prie ce magistrat de solliciter près de M. le Ministre des travaux publics une décision aussi prompte que possible sur le sort de ces canaux dont l'état laisse bien à désirer et qui sont d'un avantage immense pour les cantons d'Hazebrouck, de Steenvoorde et une partie de ceux de Cassel et de Merville. — Prie encore M. le Préfet d'insister auprès de M. l'ingénieur en chef du département, afin qu'il fasse

changer les dispositions vicieuses du pont dit *des Meûniers* qui n'a pas assez de largeur, est un obstacle à la navigation et cause un grave préjudice au commerce. = Donne acte à M. le Préfet d'une communication par lui faite sur la situation d'un projet de travaux approuvé l'année dernière, pour la construction d'une nouvelle écurie dans la caserne de gendarmerie de Cambrai, et approuve l'ajournement de ces travaux.

SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE.

Le Conseil renvoie au deuxième bureau deux lettres adressées l'une au Conseil général par M. le président de l'Association Lilloise, l'autre à M. le préfet par M. le président de la Commission historique, et ayant toutes deux pour but d'obtenir un subside pour l'acquisition d'un buste de Philippe de Comines, par M. *Bra*. — Renvoie aussi au deuxième bureau l'énoncé d'un vœu qu'un membre se propose de présenter pour appeler l'attention du gouvernement sur le choix des fonctionnaires. — Quelques observations sont échangées sur l'ordre de présentation des rapports qui ont trait au budget et sur l'heure des séances. Après avoir pris l'avis de l'assemblée, M. le président décide que les bureaux se réuniront le lendemain à onze heures et que la séance générale s'ouvrira à une heure. — Après la lecture d'un rapport du troisième bureau, le Conseil prie instamment le Gouvernement de s'occuper sans retard de l'achèvement du canal de l'Aisne à la Marne et de réclamer du vote législatif tous les fonds nécessaires à ce sujet. = Communication est faite par un membre du même bureau d'un rapport sur les diverses questions qui se rattachent à la navigation intérieure. Le Conseil ensuite émet le vœu : 1.° que le Gouvernement réalise sans retard les projets qu'il a conçus pour l'amélioration des chemins de halage des canaux et rivières qui appartiennent à l'Etat, notamment en ce qui concerne l'empierrement du chemin de halage de l'Escaut, entre la *Belle-Inutile* et *l'Ecluse-de-Cantimpré* à Cambrai et l'établissement d'une passerelle au *Pont-de-Selle* de ladite ville; 2.° que l'Etat participe dans les limites déterminées par les ingénieurs au système d'amélioration générale des chemins de halage des canaux et rivières concédés de la Deûle, de la Scarpe, de la Sensée et de la Sambre, notamment en ce qui concerne le canal de la Deûle, dont la concession doit incessamment expirer; 3.° que le Gouvernement intervienne pour mettre fin aux débats du génie militaire et du génie civil qui empêchent de combler la lacune du chemin de halage dans la traversée de Bouchain; qu'il soit donné suite immédiatement aux propositions déjà faites pour l'enfoncement à 1 mètre 50 centimètres

du canal de Saint-Quentin et de celui du Haut-Escaut; que cet enfoncement, à 1 mètre 50 centimètres, ait lieu également sur tous les canaux et rivières canalisées, et qu'il soit procédé en même temps à l'élargissement des passages qui en ont besoin, notamment à l'élargissement des ponts du *Marais*, à Condé, et de la *Citadelle*, à Valenciennes; 5.° que le chômage des canaux et rivières ne soit pas prolongé sans nécessité, ou plutôt qu'il soit réduit à ses limites les plus étroites; 6.° que le service du halage soit réglementé, et qu'il soit procédé, le plus tôt possible, à l'établissement d'un tarif des haleurs; 7.° enfin que les droits de navigation soient notablement diminués sur les canaux et rivières appartenant à l'État et sur les autres à mesure que les concessions prendront fin. — Un membre du troisième bureau commence la lecture d'un rapport sur le service des routes départementales. Cette lecture est suspendue pendant quelques instants. — Un autre membre du même bureau lit un rapport sur la suite qui a été donnée aux vœux exprimés l'année dernière au sujet des routes royales du département et sur les nouveaux vœux que leur situation a provoqués. Après cette lecture le Conseil émet le vœu : 1.° que les fonds d'entretien des routes royales qui desservent le département soient portés à 500,000 fr. jusqu'à ce que ces routes soient arrivées à l'état normal d'entretien; 2.° que des fonds soient alloués pour l'élargissement des passages des routes dans les portes et fortifications des places de guerre, avec construction de trottoirs à l'entrée des villes, ainsi que pour l'établissement de zones d'empierrement adossées aux bordures dans les pentes et rampes et dans les parties de routes trop étroites et soumises à une grande circulation; 3.° que des fonds soient accordés pour la plantation des routes aux endroits où la sécurité publique l'exige et dans ceux où elles pourraient être pratiquées avec avantage et sans inconvénient pour la conservation des chaussées; 4.° qu'une allocation de fonds au budget de 1848 permette, enfin, d'exécuter les projets arrêtés de remaniement et de restauration des routes numérotées 29, 45 et 48, dans la traverse de l'arrondissement de Valenciennes; 5.° que la sanction royale soit accordée, le plus tôt possible, au projet d'alignement des routes royales dans l'arrondissement de Cambrai; 6.° enfin, attendu que les travaux de réparation aux entrées des places fortes font sentir chaque jour la nécessité de chemins de jonction entre les routes principales qui y aboutissent, émet le vœu qu'il soit pourvu incessamment à ce besoin aux frais de l'État. — Sur un rapport du troisième bureau, le Conseil émet le vœu que pendant la durée du congé illimité accordé à M. *Lambrecht*, ingénieur de l'arrondissement de Valenciennes, un autre ingénieur soit désigné pour le remplacer et soit obligé de résider au chef-lieu de l'arrondissement. — Émet également le vœu qu'il y ait des ingé-

nieurs distincts pour les arrondissements de Cambrai et Avesnes. == Le rapporteur des routes départementales reprend et termine la lecture de son travail. — Un débat s'élève au sujet des conclusions qu'il a prises relativement au projet de curage du canal du Rinchon, question qui se rattache à la route numéro 9. — La discussion épuisée, le Conseil décide que puisque la question ne peut être résolue, les motifs produits pour et contre le projet seront retranchés du rapport. — Quelques observations sont ensuite échangées à propos de la nécessité de réparer le pont de Berlaimont qui menace ruine; après quoi, le Conseil adopte les conclusions du bureau, et fixe les crédits à porter au budget à la somme totale de 209,812 fr. 78 c. == Appelé à se prononcer sur le rapport lu dans la séance du 8, concernant les mesures proposées pour remédier aux inondations de la Lys entre Comines et Aire, invite M. le Préfet : 1.° à recommander à l'adoption de M. le Ministre des travaux publics le projet de restauration de la Lys entre Aire et Merville et à employer tous les moyens en son pouvoir pour accélérer la solution des questions pendantes entre les gouvernements français et belge pour obtenir l'élargissement des écluses de Comines et de Menin ; 2.° à donner suite et exécution aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 1846. — Invite également M. le Préfet à provoquer, avant la prochaine session, un nouvel examen pour s'assurer à qui il appartient de supporter les frais de l'établissement du canal de dérivation pour l'écoulement des eaux dites du Rinchon, en amont et en aval des ponts de la Meuse et de l'Epine, établis sur la route départementale N.° 9.

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE.

M. le Président annonce, après avoir pris l'avis du Conseil, et après avoir entendu les observations de quelques membres, que le rapport sur les chemins de grande communication sera présenté dans la séance du 11, et que, dans la même séance, aura lieu la discussion du vœu déposé le 9 par un membre. — Il donne communication de deux lettres, l'une de M. *Le Glay*, président de l'Association lilloise, l'autre de M. le Maire de Lille, informant toutes deux le Conseil général que M. Alph. *Colas*, pensionnaire du département à l'école de peinture de Rome, a adressé à Lille une copie du tableau de *Sainte Cécile*, par Raphaël, dont il est l'auteur, et que cette copie est déposée dans un des salons de l'Association lilloise. — Un membre remet à M. le président la proposition d'un vœu tendant à la révision de la loi sur les annonces judiciaires. — Un autre membre dépose un vœu tendant à réclamer la présenta-

tion d'une loi sur les conseils de préfecture. — Après la lecture d'un rapport du troisième bureau, le Conseil reconnaissant combien il serait important d'augmenter la quantité des terres livrées à la culture, exprime le vœu que l'autorité supérieure s'occupe de l'importante question du desséchement des marais. — L'assemblée passe à l'ordre du jour sur une nouvelle demande formée par le sieur *Trussy*, ex-architecte du département, à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 309 fr., qu'il prétend lui être due à titre de complément d'honoraires. = Entend la lecture d'un rapport sur le réglement des dépenses cadastrales pour 1846, et le projet de budget de ce service pour 1848. — Arrête qu'il sera porté en recette à la 6.e section du budget départemental, la somme de 2,488 fr. 11 c. formant l'importance des ressources disponibles sur l'exercice précédent. — Vote 35/100 de centime sur la contribution foncière, dont le produit, évalué à 14,707 fr. 22 c., figurera en recette à la même section du budget. — Alloue, pour les dépenses du service, une somme de 15,638 fr. 71 cent. — Est d'avis, avec M. le Préfet, qu'il y a lieu d'ajourner toute nouvelle opération de renouvellement du cadastre jusqu'à la promulgation de la loi promise depuis longtemps sur la matière. — Emet le vœu que la présentation de cette loi aux chambres ne subisse pas de nouveaux retards. = Donne acte à M. le Préfet de la communication du budget des recettes de l'exercice 1848, et vote, conformément à l'art. 1.er de la loi des recettes, la perception de 5 centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière du département, applicables aux dépenses de la 2.e section du budget. — Vote au sous-chapitre XVI un crédit de 15,171 fr. 93 cent., pour solder en capital le prix d'acquisition de la sous-préfecture de Cambrai. — Statuant sur une réclamation de M. *Lefebvre*, médecin inspecteur de l'établissement thermal de Saint-Amand, tendant à obtenir le paiement du traitement qui lui est dû depuis le 2 juillet 1840, le Conseil, attendu que la question de savoir par qui, du département ou du concessionnaire, ce traitement doit être payé, n'est pas résolue, arrête, sous toutes réserves de la décision à intervenir, qu'une somme de 800 fr. sera inscrite au sous-chapitre XVII du budget de 1848, pour le traitement du médecin inspecteur, et laisse à M. le Préfet, sous les mêmes réserves, le soin de prendre, dans l'intervalle des sessions, des arrangements sur la fixation de l'indemnité qui pourrait être due à M. *Lefebvre* pour la rémunération de ses services antérieurs. = Alloue à la ville de Tourcoing une somme de 6,000 fr. payable en trois annuités de 2,000 fr. chacune, pour l'aider au paiement des frais de construction de sa nouvelle église, et décide que la première annuité sera portée au budget de 1849. — Émet le vœu que les dossiers des réclamations en matière de contributions directes qui

doivent être communiqués aux parties, d'après la loi, soient déposés chez les percepteurs, afin d'éviter aux réclamants des déplacements onéreux. = Un membre du premier bureau donne lecture d'un rapport sur le service des prisons départementales. — Après une discussion peu importante sur quelques points, le Conseil fixe le budget des dépenses ordinaires des prisons pour l'exercice 1848, à la somme de 239,522 fr. — Emet le vœu que, dans leur prochaine session, les chambres législatives s'occupent de l'examen de la loi proposée pour la réforme des prisons, loi dont la promulgation aurait pour effet de transporter au budget de l'Etat les dépenses des prisons départementales, et de permettre d'équilibrer en recettes et en dépenses, selon le vœu de la loi, la première section du budget du département. — Provisoirement, renouvelle ses instances auprès de M. le Préfet pour qu'il tienne sévèrement la main à l'exécution de l'art. 35 de la loi du 17 avril 1835, et pour qu'il persévère à solliciter de l'Etat le remboursement des prix de journée des délinquants recommandés par les administrations financières. = Vote au budget de 1848 un crédit de 423 fr. 38 cent. pour le paiement de quelques menues dépenses restant dues aux entrepreneurs des prisons sur 1846. — Ajourne, conformément à la proposition de M. le Préfet, la demande de la société du Petit-Bourg, tendant à obtenir la création de quelques bourses pour des enfants pauvres et orphelins et pour des enfants trouvés qu'on destinerait à l'agriculture. — Alloue, comme les années précédentes, à la maison du Bon-Pasteur, à Lille, une somme de 1,500 fr. destinée à y entretenir des bourses. = Lecture est faite d'un rapport sur la situation financière du département et sur les mesures à prendre pour faire face au paiement des dettes dont il est grevé. — Quelques observations sont échangées, puis l'assemblée adopte la résolution suivante : « Le Conseil général regrette profondément que M. le Ministre de l'intérieur, en ajoutant aux crédits votés dans la session dernière pour les aliénés et les enfants-trouvés une somme de 60,000 fr., et en rejetant sur l'entretien des routes départementales la perte de pareille somme, ait fait de l'article 14 de la loi du 10 mai 1838 un usage de nature à porter une atteinte grave à l'autorité des délibérations des Conseils généraux ; toutefois, décide qu'une somme de 60,000 fr. sera distraite des crédits portés au sous-chapitre XV, articles 5 et 6 du budget de 1847, et ajoutée au sous-chapitre XVII du même budget, pour être affectée au service d'entretien des routes départementales ; — vote pour l'exercice 1849 un centime extraordinaire sur les quatre contributions directes applicable au paiement du prix d'acquisition du tribunal civil et de l'hôtel Pas-de-Beaulieu à Valenciennes. — Invite M. le Préfet à faire auprès de M. le Ministre tous ses efforts pour que le département du Nord, au lieu de subir annuellement

une injuste et inexplicable réduction de sa part du fonds commun, obtienne enfin une allocation proportionnée aux sacrifices énormes de toute nature qu'il s'impose sans avoir jamais touché sur le second fonds subventionnel que la modique somme de 6,000 fr. — Émet le vœu que le premier fonds commun soit considérablement réduit, et que plusieurs des centimes qui le composent en soient distraits pour être restitués aux centimes ordinaires des départements. = Sur la communication de deux lettres, l'une de M. *Bissette*, homme de couleur, et l'autre de MM. Hipp. *Passy* et *Dutrone*, présidents de la Société française pour l'abolition de l'esclavage, le Conseil, fidèle à ses sentiments, renouvelle le vœu déjà émis par lui, dans un grand nombre de sessions, pour que le Gouvernement s'occupe bientôt de mesures législatives tendant à abolir l'esclavage dans les colonies françaises, avec les précautions que nécessitent le droit des colons et la conservation des colonies elles-mêmes. = Après la lecture d'un rapport du deuxième bureau, et conformément aux opinions exprimées par les Conseils d'arrondissement de Dunkerque et Avesnes, émet le vœu que les procureurs du roi près les tribunaux adressent aux maires des communes du domicile des condamnés les extraits des jugements correctionnels qui les concernent, si l'âge de ces condamnés est au-dessous de 30 ans, afin de prévenir les erreurs que les maires pourraient commettre dans la délivrance des certificats qui leur sont demandés par les remplaçants. — Persiste dans l'émission de ses vœux antérieurs, pour que tout individu né de parents étrangers et domiciliés en France depuis plus de 20 ans soit soumis à la loi du recrutement. — Renouvelle aussi son vœu pour que les jeunes gens exemptés comme fils ou petit-fils de veuve ou de père aveugle, ou septuagénaire, ne puissent être admis à remplacer sans l'assentiment de leurs ascendants. — Enfin, exprime de nouveau le vœu que les frères de Saint-Joseph qui se chargent de la garde des prisonniers soient dispensés du service militaire, à la condition, toutefois, de prendre l'engagement de se livrer pendant 10 ans au service des maisons de détention. = Sur la proposition du même bureau, reproduit son vœu de l'an passé pour l'embrigadement des gardes-champêtres communaux, conformément aux principes posés dans sa délibération du 4 septembre 1844. — S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que ces agents soient investis du droit de constater, par des procès-verbaux, les délits de voirie et les contraventions de police municipale. = La lecture d'un rapport sur la police de la chasse donne lieu à une discussion à la suite de laquelle le Conseil exprime sa satisfaction à M. le préfet à l'occasion des modifications que ce magistrat a introduites dans l'arrêté de son prédécesseur, en ce qui concerne la du-

rée de la chasse aux oiseaux de passage dits *échassiers*. — Émet le vœu que la loi sur la police de la chasse contienne une disposition qui affranchisse de l'obligation du permis pour chasser les petits oiseaux à la glu, à la pipée, aux filets, et qui fasse au moins à l'indigence et à l'enfance le droit de se livrer, sans payer, à une récréation innocente. — Invite M. le préfet à vouloir bien refondre en un seul les divers arrêtés publiés par ses prédécesseurs et par lui-même, en exécution de l'article 9 de la loi du 3 mai 1844, et à faire disparaître les contradictions et les équivoques qui se remarquent dans quelques-uns de ces actes administratifs. = Après l'audition du compte qui lui est rendu au nom de son deuxième bureau des résultats des concours de la présente année pour les écoles d'arts et métiers de Châlons et d'Angers et de la situation des élèves du département admis dans ces écoles, le Conseil décide qu'un crédit de 1,500 fr. est ouvert au sous-chapitre XIX du budget de 1848, pour assurer l'entretien des élèves boursiers et demi-boursiers du département dans lesdites écoles. — Arrête qu'un crédit de 250 fr. sera porté au même sous-chapitre pour donner au jeune *Farez* les moyens de terminer sa troisième et dernière année d'études à l'école centrale des manufactures. — Donne acte à M. le préfet de la communication par lui faite des recommandations de M. le Ministre des travaux publics et de M. le préfet du Gard en faveur des maîtres-ouvriers mineurs établis à Alais. — Remercie M. le préfet du rapport par lequel il fait connaître la réponse de M. le Ministre de l'instruction publique au vœu exprimé par le Conseil dans sa session de 1846, touchant la composition des commissions chargées d'examiner les aspirants au baccalauréat ès-lettres. — Sur l'exposé fait par un membre du deuxième bureau, des demandes d'encouragements formées par des élèves artistes du département, le Conseil vote au sous-chapitre XIX du budget de 1848, une allocation de 1,000 fr. en faveur du jeune *Carpeaux*, élève sculpteur, et une somme de 500 fr. en faveur du jeune *Cordier*, aussi élève sculpteur, afin de les aider à continuer leurs études à l'école royale des Beaux-Arts de Paris. — Passe à l'ordre du jour sur une demande d'encouragement formée au nom du sieur Edouard *Sain*, élève de l'académie de Valenciennes. — Alloue au jeune *Semet* (Théophile), élève de composition, et à chacune des demoiselles *Heisser* et *Montigny*, élèves cantatrices, une subvention de 800 fr. pour les aider à compléter leurs études au Conservatoire royal de Paris. — Passe à l'ordre du jour sur une demande d'allocation en faveur du jeune *Dislère*, élève violoncelliste. = Il est donné lecture d'un rapport sur les propositions faites par la Société royale des sciences et arts de Lille, l'Association lilloise et la Commission historique, à l'effet d'obtenir le concours du département

pour l'achat d'un buste en marbre de Philippe de Comines, exécuté par M. Théophile *Bra*. — Après quelques observations échangées entre un membre du Conseil et le rapporteur, l'assemblée témoigne le regret que les limites étroites de son budget ne lui permettent pas de voter des fonds pour concourir à l'acquisition du buste du grand historien Philippe de Comines, buste qu'elle aurait été heureuse de posséder. — Déclare qu'il verrait avec bonheur que le Gouvernement fît l'acquisition de ce buste pour en gratifier le département. — Décide que tout en s'associant aux vœux patriotiques et généreux qui ont dicté la pensée d'une statue équestre à la mémoire de Jeanne-d'Arc, il regrette que les exigences de son budget ne lui permettent pas de répondre par un vote d'argent à l'appel qui lui en est fait. == Après la lecture d'un rapport sur le service des archives départementales et sur les propositions de M. le préfet, le Conseil arrête qu'il sera inscrit au sous-chapitre XIII du budget de 1848 une somme de 7,500 fr. applicable comme précédemment, savoir : 6,000 fr. aux appointements du conservateur et des employés sous ses ordres et 1,500 fr. aux frais de dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, établissement de tablettes, etc. — Se plaît à reconnaître que le compte rendu par M. l'archiviste Le Glay, de la situation actuelle des archives départementales, renferme des détails dignes de toute son attention et de tout son intérêt, en même temps qu'il fait foi du zèle éclairé, de l'expérience et des soins constants qui président à cette partie du service. == Sur la proposition du secrétaire, alloue au sous-chapitre XIX, section des dépenses facultatives, une somme de 1,800 fr. destinée à indemniser les employés de la préfecture de la part qu'ils ont prise aux travaux du Conseil général pendant la session. == Conformément aux conclusions présentées au nom du deuxième bureau, décide qu'un crédit de 63 fr. 75 c. sera porté au sous-chapitre XIX pour mettre la commission historique du département en état de solder les frais de confection d'une carte offrant la délimitation des contrées où s'arrête dans ce pays la langue française et où commence l'idiôme flamand. — Alloue au même sous-chapitre un crédit de 400 fr. pour aider la commission historique à faire paraître le troisième volume de ses publications. — Émet le vœu que le gouvernement vienne en aide à cette commission par une subvention suffisante pour couvrir les principales dépenses qu'entraînent ses utiles et intéressants travaux. — Exprime le regret que la situation des finances départementales ne lui permette pas de glorifier, comme il le voudrait, les souvenirs historiques du pays, en s'associant au mouvement généreux de la société française des monuments et au noble projet conçu par la commission historique du département d'élever

dans la plaine de Bouvines une pierre commémorative du grand combat qui y fut livré en juillet 1214. = Donne acte à M. le Préfet de ses obligeantes communications au sujet du projet de restauration de la tour de Saint-Amand. — Sur la proposition d'un membre, émet le vœu que les chambres soient saisies d'un projet de loi ayant pour objet de protéger les animaux contre les mauvais traitements qui leur seraient infligés malicieusement et avec scandale sur la voie publique.

Séance du 11 septembre.

M. le Préfet donne au conseil les renseignements qui lui ont été demandés dans une séance précédente sur la part attribuée aux collèges communaux du département dans le fonds de 100,000 fr. porté au budget de l'État. Il est donné acte de cette communication. — Un membre dépose sur le bureau la liste arrêtée par le conseil général des électeurs désignés comme pouvant faire partie en 1848 du jury d'expropriation en vertu de la loi du 3 mai 1841. — Sur la proposition du troisième bureau le conseil invite M. le Préfet à se faire rendre chaque année un compte exact des bâtiments départementaux, et autorise ce magistrat à prendre les mesures nécessaires pour tirer profit de tous les locaux qui, sans compromettre les services, seraient susceptibles de produire un revenu. = Le rapporteur du troisième bureau chargé du travail relatif aux chemins vicinaux de grande communication commence la lecture de son rapport. Une discussion s'établit au sujet des subventions à accorder aux chemins vicinaux ordinaires. Après la clôture des débats, le conseil émet le vœu suivant : 1.° Une partie du fonds subventionnel départemental des chemins de grande communication pourra être employée, suivant l'esprit et dans les termes de la loi du 21 mai 1836, à venir en aide aux communes qui, dénuées de ressources suffisantes et privées de débouchés régulièrement construits sur des routes royales ou départementales ou sur des chemins de grande communication, voudront se rattacher à ces chaussées principales au moyen de pavés ou d'empierrements construits à leurs frais, dans les proportions déterminées par M. le Préfet. Le conseil exprime le désir que les conditions de l'allocation de ces fonds soient celles ci-après et il en recommande l'accueil à M. le Préfet : Aucun secours ne sera accordé aux communes prédésignées que lorsqu'elles auront justifié des moyens de faire face à la part de la dépense de construction à leur charge et qu'elles auront voté régulièrement ces moyens. Par contre, le secours sera assuré pour toute la durée des travaux à exécuter, autant que l'état

du fonds départemental le permettra. Les secours alloués n'excéderont pas, quant à présent, le cinquième de la dépense totale de construction ; ils pourront rester au-dessous de cette quotité. Les indemnités de terrain n'entreront pas dans l'évaluation et resteront exclusivement à la charge des communes. Il ne sera, sous aucun prétexte, accordé de secours pour l'entretien. — 2.° La partie du fonds subventionnel de grande communication qui pourra être employée à venir en aide aux communes n'excédera pas le dixième du produit des centimes votés pour ce service. — 3.° Aucun emprunt ne sera fait à cette caisse qu'après que le service de construction et d'entretien des chemins de grande communication sera complétement assuré. — 4.° Les secours seront, autant que possible, équitablement répartis entre tous les arrondissements, et toutes les lignes qui se présenteront dans des conditions analogues y auront un droit égal. — 5.° M. le Préfet présentera, chaque année, au Conseil général, le tableau des communes auxquelles il se propose d'accorder un secours, et celui des lignes ou communes qui en auront joui dans le cours de l'exercice précédent. Ce tableau indiquera les ressources et les sacrifices des communes et le chiffre de l'allocation sur le fonds départemental. — 6.° M. le Préfet est invité à instituer et à organiser, sur des bases plus larges et plus efficaces, les syndicats cantonnaux des chemins vicinaux, dont l'influence locale et l'action combinée avec celle des maires et des agents-voyers, peut produire les plus heureux effets sur la création et l'entretien des voies de communication. — Le rapporteur continue sa lecture. Des discussions s'élèvent successivement sur plusieurs points du rapport dont les conclusions sont ensuite adoptées comme suit : 1.° Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet et sur l'avis du Conseil d'arrondissement de Valenciennes et des Conseils municipaux des communes intéressées ; vu les engagements réguliers des communes et la souscription de la société charbonnière de Thivencelles, classe comme chemin de grande communication le chemin de Fresnes à Quaroube, par Vicq. Ajourne à la session prochaine l'indication des communes appelées à concourir à l'entretien du chemin classé, sur quoi l'avis du Conseil d'arrondissement et des communes sera provoqué dans l'intervalle des sessions. — 2.° sur l'avis du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, les Conseils municipaux des communes intéressées entendus dans leurs observations, et sur la proposition de M. le Préfet, déclasse la partie du chemin de grande communication de Steenwerck à Estaires, qui se dirige par le Mortier et le pont d'Ens. — 3.° vote pour le fonds subventionnel des chemins de grande communication pendant l'exercice 1848, 5 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. — 4.° Conformément à la proposition de M. le Préfet,

fixe à 83.000 fr. la somme à prendre sur le fonds subventionnel pour le traitement et les frais de bureau et de tournée des agents-voyers du département. — 5.° Prie M. le Préfet de hâter la mise en adjudication des chemins classés, de manière, toutefois, à ne pas engager trop fortement les ressources du fonds commun, à ne pas accumuler les travaux sur les mêmes points du département, et à ne pas prolonger au-delà de cinq années la durée de l'exécution de chaque ligne. Dans le cas de concours de plusieurs lignes à exécuter, M. le Préfet est aussi prié d'avoir égard aux engagements pris lors des classements et aux vœux émis par le Conseil pour l'ordre de priorité attribué à ces lignes, suivant leur importance au point de vue de l'intérêt général, de manière à ne pas priver pour longtemps les arrondissements de ceux de ces chemins auxquels ils attachent le plus de prix. — 6.° Remercie M. le Préfet de la communication qu'il lui a donnée de la levée de l'opposition du génie militaire à l'exécution du chemin de Solre à Trélon et de Bavay à Malplaquet. Prie ce magistrat de vouloir bien hâter la réalisation des ressources communales nécessaires pour la pompte exécution du premier de ces chemins *qui est resté classé depuis* 1837 *et qui forme le complément du chemin N.°* 20 *auquel il sera réuni en une seule ligne.* L'engage également à faire construire immédiatement le second au moyen des subventions et des avances votées par les communes, en pressant l'instruction préalable, qui permettra d'en proposer, à la prochaine session, le classement *promis depuis* 1838 *et suspendu par l'opposition du génie militaire seulement.* — 7.° Prie M. le Préfet de donner satisfaction aux vœux réitérés du Conseil d'arrondissement de Cambrai, pour la prompte exécution du chemin du Câteau à l'Arbre-de-Guise, avec les fonds réalisés et offerts par les communes, *soit pour leur part de la dépense, soit à titre d'avance,* en attendant que le classement de ce chemin puisse être proposé régulièrement. — 8.° Considérant qu'il y a eu erreur matérielle dans sa délibération du 6 septembre 1845, déclare que la partie du chemin de grande communication N.° 30, entre Monsen-Pévèle et Faumont est, pour son entretien, comme le surplus de ce chemin, à la charge du département et des communes, dans les proportions adoptées pour l'arrondissement de Lille. — 9.° S'associant, avec les restrictions développées dans le rapport, aux vues de M. le Préfet pour la réalisation des ressources communales appliquées à l'entretien des chemins de grande communication et pour l'amélioration de ce service, émet le vœu que les prévisions sur la foi desquelles les communes ont contribué, par de lourds sacrifices, à l'exécution des chemins classés jusqu'à ce jour, soient respectées et que la règle suivie pour le concours départemental à l'entretien de ces chemins continue à recevoir son application en ce qui la con-

cerne, tant que les circonstances financières des fonds subventionnels n'exigeront pas une modification de ce système. — 10.° Prie M. le Préfet de veiller à ce que les comptes d'emploi tant du fonds subventionnel départemental que des fonds versés par les communes et par les particuliers, pour l'exécution des chemins de grande communication, présentent par chaque ligne et spécialement le détail des entrées en caisse et de l'emploi, avec leurs dates, l'époque de l'adjudication de l'entreprise, les termes de paiement pris par les communes et ceux imposés aux adjudicataires; enfin, l'imputation des paiements effectués, soit sur le fonds départemental, soit sur celui des communes. Insiste auprès de ce magistrat pour que les règles de spécialité prescrites par la loi et par l'instruction ministérielle, en ce qui concerne les ressources communales affectées à chaque chemin de grande communication, soient exactement observées, pour que les versements faits par les communes et par les particuliers à la caisse du receveur général soient effectués au nom des communes, au compte particulier de chaque ligne, de manière à produire intérêt à leur profit. — 11.° Prie instamment M. le Préfet de régler, conformément à son vote de la session de 1846, le différend existant avec le sieur *Prévost*, de Bellignies, pour la réparation du préjudice souffert par ce propriétaire, lors de la construction du chemin N.° 24, de Gussignies à Avesnes. = Après une suspension d'une heure et demie, la séance est reprise. Le conseil alloue au sieur *Théry*, concierge du Palais-de-Justice de Lille, pour les services qu'il a rendus dans l'incendie du 14 juin 1846, une gratification de 50 fr., qui sera portée au sous-chapitre XXIII du budget de 1848. = Sur la proposition du deuxième bureau, le conseil général, malgré les communications qu'a bien voulu faire M. le Préfet, persiste à considérer comme irrégulier le mode suivi aujourd'hui pour la nomination des experts chargés du classement des tabacs fournis à la régie par les planteurs. — Pense que l'article 34 de la loi du 24 décembre 1814 qui est toujours en vigueur ayant formellement établi un mode différent, c'est celui-ci qui doit être suivi, sans qu'il puisse dépendre de M. le Ministre d'y substituer un autre mode jusqu'à ce qu'une loi nouvelle ne soit intervenue.—Persévère dans le vœu qu'il a exprimé l'année dernière que les commissions soient composées d'experts nommés moitié par le sous-préfet sur l'avis des dix principaux planteurs, moitié par la régie, et départageables par un tiers-expert nommé d'avance par le Préfet; et appelle au besoin une loi qui, en modifiant le système actuel, sauvegarde, néanmoins, les intérêts des planteurs, en les faisant participer d'une manière quelconque à la nomination des experts. = Entend la lecture d'un rapport sur les vœux qui ont été exprimés par le conseil d'arrondissement de Lille,

au sujet des mesures à prendre pour parvenir à l'extinction de la mendicité, — Conformément aux conclusions de ce rapport, prie M. le Préfet de faire faire, pour la session prochaine, une étude locale de la mendicité, et émet le vœu qu'il soit présenté, le plus tôt possible, aux chambres une loi qui règle, d'une manière générale et uniforme pour toute la France, ce qui concerne la mendicité. — Appelle l'attention de M. le Préfet sur l'utilité dont il pourrait être de faire exécuter les lois existant sur sa répression. = Après l'échange de quelques observations, le conseil renouvelle le vœu qu'il a émis l'année dernière pour que le gouvernement présente, le plus tôt possible, aux chambres la loi qui doit modifier l'organisation des conseils de préfecture. — Exprime aussi le vœu que les fonctions de conseiller de préfecture soient, par la loi nouvelle, déclarées incompatibles avec les fonctions d'avocat. = Statuant sur une demande d'allocation faite en faveur de la colonie agricole de Mettray, et prenant en considération la cherté des vivres en 1846 et 1847, ainsi que les services rendus au département par la Société paternelle, alloue à cette association un secours exceptionnel et temporaire de 500 fr. qui sera inscrit au sous-chapitre XIX du budget. = Un membre du deuxième bureau fait un rapport sur un vœu déposé par un membre dans la séance du 9, et ayant pour but d'appeler l'attention du Gouvernement sur le choix de ses agents. — M. le Préfet prend la parole et soutient que l'assemblée est incompétente pour émettre des vœux politiques. — Cette opinion est combattue et donne lieu à une longue discussion. — Le Conseil, à la majorité de 20 voix contre 6, se déclare compétent. — L'auteur du vœu est ensuite admis à en présenter les développements. — La discussion rouverte au fond se termine par l'adoption du vœu dans les termes suivants : « Le » Conseil général, douloureusement affligé des scandales qui, depuis » quelque temps, se sont révélés dans diverses parties du service » public, émet le vœu que le Gouvernement se montre animé, dans » le choix de ses agents, des sentiments de probité, de haute mo» ralité, qui seuls peuvent donner à l'Administration cette influence » légitime qu'elle doit exercer dans l'intérêt de tous. » = Sur un rapport présenté au nom du deuxième bureau au sujet de l'envoi fait par M. le major Brouski, demeurant à Bordeaux, d'un échantillon de la soie qu'il obtient de divers croisements de vers producteurs et de sa demande tendant à obtenir l'approbation et la souscription du département, le Conseil applaudissant aux efforts et au succès de M. le major *Brouski* déclare qu'il verra avec satisfaction que sa découverte se propage ; que tout ce qui peut accroître la production et le travail national aura toujours ses sympathies, mais que là doit se borner son intervention, les ressources financières

BIBLIOTECA BODLEIANA

ayant peine à suffire aux besoins du département dont les intérêts lui sont spécialement confiés. — Après avoir entendu la lecture d'un rapport du même bureau, les développements de l'auteur de la proposition et les observations de quelques membres, l'assemblée émet le vœu que la loi sur les annonces judiciaires soit révisée. — Conformément aux conclusions d'un rapport sur la situation des ports de Dunkerque et Gravelines, le Conseil donne acte à M. le Préfet de ses diverses communications relatives à ces deux ports, et émet le vœu 1.° que l'administration de la guerre se mette immédiatement en mesure de mener à fin, le plus promptement possible, la partie des travaux relatifs à l'établissement du bassin à flot à Dunkerque, qui constitue le deuxième lot desdits travaux, dont l'exécution a été mise à sa charge par la loi du 16 juillet 1845; — 2.° qu'il ne soit apporté aucun retard à l'expropriation des terrains et à l'accomplissement des autres formalités qui doivent précéder l'exécution des travaux du troisième lot, confiés à l'administration des ponts-et-chaussées et consistant dans l'établissement d'une écluse à sas avec nouveau chenal ou passage dans les terrains du quartier de la citadelle; — 3.° qu'après l'accomplissement des formalités préliminaires, il soit procédé, le plus promptement possible, à l'exécution projetée d'une estacade sur la jetée de l'Est au port de Gravelines;—4.° que le fonds d'entretien annuel du port de Gravelines soit porté au double pendant trois ans au moins, afin de ne pas prolonger indéfiniment l'exécution des autres travaux promis à ce port, à la dépense desquels il doit être pourvu au moyen de ce crédit;—5.° invite M. le préfet à intervenir d'une manière pressante près de M. le Ministre des travaux publics pour qu'il soit pris sans aucun retard les mesures nécessaires à la prompte et définitive adjudication des travaux de l'écluse Vauban. = Prie M. le préfet d'intervenir près de son collègue du Pas-de-Calais ou près de M. le Ministre des travaux publics pour obtenir qu'il soit procédé, le plus promptement possible, aux travaux de réparation à faire à l'écluse dite des Fontinettes, à Bergues. — Emet le vœu que les chambres de commerce soient consultées sur la fixation du chômage annuel dans les canaux du département du Nord, et que ce chômage soit toujours de la plus courte durée possible. — Invite M. le préfet à réclamer de M. le Ministre des travaux publics, et, s'il est besoin, de M. le Ministre des finances, le prompt paiement de la somme de 10,000 fr., formant la seconde partie de l'allocation de 20,000 fr. accordée par l'Etat pour l'empierrement du canal de Bourbourg, entre Coppenax-Fort et le pont de Petite-Synthe. — Enfin, conformément aux demandes du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, renouvelle le vœu par lui émis dans sa dernière session, qu'il soit procédé, le

plus tôt possible, 1.° à l'élargissement de l'écluse de Furnes sur le canal de la Basse-Colme; 2.° à la reconstruction du pont des glacis de la place de Bergues, en amont de cette écluse et en prolongation de la route royale N.° 40; 3.° au dévasement et à l'approfondissement du canal de la Basse-Colme et de la becque d'Hondschoote. — Donne acte à M. le préfet des renseignements communiqués par lui sur la situation des chemins de fer exploités, en cours d'exécution ou projetés. — Renouvelle les vœux par lui émis à cet égard dans ses précédentes sessions et recommande à la sollicitude de M. le préfet l'instruction de ces diverses affaires. = Sur le rapport de la commission des comptes, et après avoir entendu les observations de quelques membres, arrête les résultats du compte départemental de 1846, présentant un excédant de recettes de 200,583 fr. 16 cent., qui sera porté au budget de 1848. = S'associe au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck, pour que la délibération que le Conseil général a prise en 1846, au sujet des travaux à exécuter pour remédier aux causes qui compromettent la fertilité et la salubrité de la Lys, reçoive une prompte exécution, et prie M. le préfet de donner suite aux prescriptions qui ont été portées à ce sujet. — Recommande à l'attention de M. le préfet les vœux émis par le même Conseil d'arrondissement pour que l'administration supérieure détermine par qui seront supportés certains travaux utiles et nécessaires, et que l'on soumette à la formalité des enquêtes publiques, les études faites sur la demande du Conseil général, relativement à l'endiguement et au curage ou à l'abaissement du lit de la Lys. — Remercie M. le Préfet des premières dispositions par lui faites pour faire disparaître les obstacles qui rétrécissent le lit de la Deûle. — Réitère le vœu qu'il a émis dans sa session précédente pour le prompt achèvement du canal de Roubaix. — Déclare ne pas s'associer, quant à présent, au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes qui, en signalant la reconstruction du pont du Mouton-Noir, sur la route de Lille, et le passage à niveau du chemin de fer, comme pouvant entraîner des inconvénients et des dangers, demande que des études soient faites pour rendre la circulation entièrement libre. — Renouvelle le vœu par lui émis dans sa session de 1846, pour qu'une loi autorise le prolongement du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin jusqu'à la frontière belge, par Landrecies et Maubeuge, et pour que la portion de Haumont, près Maubeuge, à la frontière, soit concédée immédiatement par ordonnance, à la condition que l'Etat ou le concessionnaire de la ligne entière puisse reprendre cette section, en remboursant seulement au concessionnaire qui l'aurait exécutée la dépense qu'il aurait faite. — Demande

que, dans le cas où il ne se rencontrerait pas de concessionnaire pour la section d'Haumont à la frontière, cette section soit exécutée par l'État comme l'ont été les tronçons de Valenciennes à Quiévrain et de Lille à Mouscron. — Demande de plus que le gouvernement favorise l'établissement du chemin de Maubeuge à Mons. — Émet le vœu que le gouvernement facilite la construction d'un chemin de fer partant de Valenciennes jusqu'à la rivière de la Selle, donnant un embranchement à Cambrai, et se prolongeant ensuite jusqu'à Mézieres. — Prie M. le Préfet de faire veiller à ce que les levées du chemin de fer de Lille à Dunkerque, dans la vallée de la Lys, ne puisse augmenter les obstacles existant à l'écoulement des eaux pendant les grandes crues. — Émet le vœu que M. le Ministre des travaux publics fasse prendre les précautions nécessaires pour prévenir les événements malheureux qui pourraient se produire par suite de la déviation que le tracé du chemin de fer, près d'Hazebrouck, a forcé de faire subir à la route N.° 9, et notamment à ce qu'il fasse placer un garde-corps dans la partie de cette route, qui, par son élévation, peut occasionner de graves accidents. = Profondément convaincu que la protection intelligente de toutes les branches du travail national est la plus puissante garantie du bien être, de la richesse et de la moralité des populations, que le système du libre-échange, appliqué à la France, aurait pour résultat de sacrifier l'industrie et l'agriculture françaises à celles des pays placés dans des conditions plus favorables, sous le rapport des matières premières, des combustibles et des machines, des capitaux, des voies de transport et des débouchés commerciaux; émet le vœu pressant que le gouvernement n'apporte qu'avec la plus grande prudence des modifications aux lois douanières, à l'abri desquelles l'agriculture et l'industrie françaises ont grandi et ne cessent de prendre les plus heureux et les plus féconds développements = Conformément aux conclusions d'un rapport du troisième bureau sur les questions que la canalisation de la Sambre a fait naître, en ce qui concerne le commerce et l'industrie, l'agriculture, la propriété et les intérêts privés des localités qu'elle traverse, le conseil réitère les vœux par lui émis dans ses précédentes sessions pour que l'arrêté de M. le Préfet du Nord du 4 juin 1846, approuvé par M. le Ministre des travaux publics, soit modifié dans ses dispositions qui touchent aux droits de propriété ou de possession des riverains et notamment: 1.° en reconnaissant l'inutilité d'un second chemin de halage qui n'est réclamé ni par la société concessionnaire, ni par le batelage, et qui est de nature à porter gratuitement un immense préjudice à la propriété riveraine et à la richesse publique; 2.° en remplaçant l'obligation d'abattre, à la distance de deux mètres, les arbres actuellement existant qui

ont été plantés en conformité avec les anciens réglements sur la rive de la Sambre opposée au chemin de halage, par une disposition provisoire qui respecterait les plantations croissantes jusqu'à leur maturité, sauf à appliquer la mesure de l'alignement à 3 mètres 25 centimètres du franc-bord aux plantations à venir; 3.° en décidant que les haies et clôtures perpendiculaires à la Sambre qui ont pour elles la sanction du temps et des réglements anciens et qui sont une nécessité pour le pâturage des riches prairies qui bordent cette rivière, soient maintenues sur tous les points où il n'aura pas été établi par un rapport spécial de M. l'ingénieur en chef, le syndicat local et les propriétaires entendus, que ces clôtures peuvent nuire à la bonne navigabilité de la Sambre. — Que le gouvernement assure par une prolongation de concession ou par toute autre transaction équitable avec la société concessionnaire, les améliorations à apporter au régime de la Sambre, sous le rapport du curage du canal et de l'entretien des rives; de l'écoulement des eaux et de l'irrigation, dans l'intérêt de la salubrité publique et de la richesse agricole; de l'empierrement des chemins de halage, du rehaussement des arches marinières, des redressements de la rivière, de manière à mettre un terme aux plaintes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; — Que les sydicats de la Sambre soient constitués de manière à centraliser et défendre efficacement les intérêts riverains, au point de vue de la propriété privée, de l'agriculture et de la salubrité publique; que notamment les membres soient choisis par les intéressés et pris parmi eux;—Que l'administration prenne en sérieuse considération l'état fâcheux des ponts qui existent sur la Sambre, et qu'elle se hâte d'y mettre un terme avant que l'interruption des communications soit complète à Hautmont, Pont-sur-Sambre, Marpent, Berlaimont, où elle est imminente, soit en mettant ces réparations à la charge des concessionnaires de la Sambre qui sont au lieu et place de l'Etat, soit en partageant cette charge avec ceux-ci, soit enfin en établissant un système de péages modérés qui fasse acquitter les frais de l'entretien par ceux qui profitent des passages, les transports agricoles exceptés. = Le Conseil alloue au sous-chapitre I.er du budget de 1848, un crédit de 2,000 fr. pour achat et pose d'appareils destinés à éclairer au gaz les locaux affectés à la cour d'assises dans le Palais-de-Justice de Douai. — Prie M. le Préfet de faire examiner le devis présenté par l'architecte du département, afin que la dépense soit faite avec toute l'économie possible, en satisfaisant toutefois aux besoins reconnus du service de la cour d'assises. = Sur une observation du rapporteur, M. le Préfet annonce qu'il se fera rendre compte de la possibilité de louer les parties non occupées de l'hôtel Pas-de-Beaulieu à Valenciennes. = Un membre du troisième bureau donne

lecture d'un rapport fort étendu sur le service des chemins vicinaux ordinaires. — Après une discussion de quelque importance sur plusieurs points, le Conseil recommande à l'attention de M. le Préfet un vœu du Conseil d'arrondissement de Lille relatif à l'emploi du cailloutis de préférence en pavage dans les localités où le prix du cailloutis ne serait pas trop élevé et ou la nature du sol s'y prêterait. — Prie ce magistrat de veiller à ce que les agents-voyers remplissent leur devoir en ce qui concerne le classement et le curage des cours d'eau. — Appelle la sollicitude de M. le Préfet sur l'utilité de faire opérer le bornage des chemins partout où cette mesure ne serait pas trop coûteuse. — Maintient pour 1848 le tarif des prestations en nature. — Arrête qu'un crédit de 33,000 fr. sera porté au budget de 1848 pour les traitements, gratifications, indemnités et frais de bureau des agents-voyers. — Emet le vœu que l'institution des syndicats cantonnaux créés par un arrêté de M. le Préfet du 26 août 1840, pour les chemins vicinaux ordinaires, soit remise en vigueur, le concours de ces commissions pouvant contribuer utilement à l'amélioration de la voirie vicinale. = Aucun membre ne demandant la parole et aucune affaire n'étant plus à l'ordre du jour, le président déclare la session close et lève la séance.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1848.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XXXVII, savoir : art. 1.er Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art. 2. Produits éventuels énoncés aux numéros 6, 7 et 8 de l'article 10 de la loi du 10 mai 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Réparations aux bâtiments de la préfecture.....	6,695 »
2. Idem aux bâtiments des archives départementales..	2,359 44
3. Cour d'assises, appareils pour l'éclairage au gaz.....	2,000 »
4. Palais-de-justice de Lille, réparations de trottoirs.....	750 »
5. Tribunal de Douai, réparations des bâtiments.....	746 50
6. Idem de Valenciennes, chambre des huissiers et réparations.....	1,270 »
7. Idem de commerce idem, complément d'appropriation.	600 »
TOTAL à *reporter*.....	14,420 94

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
		Report.....	14,420 94
ART. 8.	Maison d'arrêt	de Dunkerque, solde de travaux.....	127 22
9.	Idem	d'Hazebrouck, réparations.....	260 96
10.	Idem	de Lille, forage d'un puits	250 »
11.	Idem	de Cambrai, logement du gardien et parloir.	1,383 60
12.	Idem	idem, solde de l'agrandissement d'un dortoir.....	738 25
13.	Idem	d'Avesnes, réparations des murs de clôture.	200 »
14.	Idem	de Douai, répatations des bâtiments.....	421 »
15.	Idem	de Valenciennes, établissement de goutt-ières.....	250 »
16.	Caserne de gendarmerie	de Gravelines, réparations.....	660 »
17.	Idem	d'Hazebrouck, idem.....	171 38
18.	Idem	de Cassel, idem.....	261 92
19.	Idem	de Bailleul, idem.....	242 53
20.	Idem	de Lille, idem.....	754 »
21.	Idem	de Pont-à-Marcq, idem.....	388 86
22.	Idem	de Douai, idem.....	400 »
23.	Idem	d'Orchies, idem.....	550 »
24.	idem	de Bouchain, idem.....	210 »
25.	Dépôt de sûreté	de Cassel, idem.....	82 60
26.	Idem	de Bailleul, idem.....	83 60
27.	Idem	d'Orchies, idem.....	49 »
		Entretien.	
28.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....		3,000 »
29.	Archives départementales et mobilier.....		650 »
30.	Idem des sous-préfectures, savoir :		
	Arrondissement de Douai.....	500	1,000 »
	Idem d'Avesnes.....	500	
31.	Tribunaux, savoir :		
	Tribunal de Lille.....	1,500	
	Idem d'Avesnes.....	250	
	Idem de Douai.....	250	2,500 »
	Idem de commerce de Dunkerque.....	250	
	Idem idem de Valenciennes.....	250	
32.	Prisons, savoir :		
	Maison de justice de Douai.....	500	
	Idem d'arrêt de Dunkerque.....	400	
	Idem idem d'Hazebrouck.....	400	2,500 »
	Idem idem de Cambrai.....	400	
	Idem idem d'Avesnes	400	
	Idem idem de Valenciennes.....	400	
		TOTAL *à reporter*.....	31,555 86

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report.		31,555 86
ART. 33. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :		
Lille.	500	
Roubaix.	100	
Gravelines.	200	
Cassel.	100	
Bailleul.	200	
Hazebrouck.	100	
Orchies.	100	2,000 »
Douai.	300	
Bouchain.	100	
Cambrai.	100	
Le Quesnoy.	100	
Pont-à-Marcq.	100	
34. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 à l'architecte du département.		5,000 »
TOTAL du sous-chapitre I.er		38,555 86
SOUS-CHAPITRE II.		
Contributions.		
(NÉANT.)		
SOUS-CHAPITRE III.		
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.		
ART. 1.er Loyer de l'hôtel de la préfecture ou des bâtiments occupés par les bureaux.		» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :		
Sous-préfectures : de Valenciennes, bail du 8 janvier 1845, pour 6 ou 9 ans, au prix de.		2,400 »
Sous-préfectures : de Dunkerque, suivant expertise. .		2,400 »
Sous-préfectures : d'Hazebrouck.		1,200 »
TOTAL du sous-chapitre III.		6,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE IV.				
ART. 1.er *Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures.*				
Nota. La valeur légale du mobilier de la préfecture a été fixée par ordonnance royale du 2 juillet 1843, à		77,000 »		
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était, au 1.er janvier 1847, de.		69,955 94		
Accordé pour augmentation dans le budget de 1847.		4,630 »		
Valeur au 1.er janvier 1848. . . .		74,585 94		
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture.			1,500	»
L'allocation ne doit pas excéder le vingtième du maximum fixé par l'ordonnance spéciale rendue depuis le 7 août 1841.				
3. Achat du mobilier des bureaux de la sous-préfecture de l'arrondissement de Dunkerque.		530 »	530	»
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :				
De l'arrondissement	de Dunkerque.	60 »	350	»
	d'Hazebrouck.	60 »		
	de Cambrai.	60 »		
	d'Avesnes.	55 »		
	de Douai.	55 »		
	de Valenciennes.	60 »		
TOTAL du sous-chapitre IV.			2,380	»
SOUS-CHAPITRE V.				
Casernement de la gendarmerie.				
ART. 1.er Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département, au nombre de vingt.			17,015	»
2. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé.			800	»
TOTAL du sous-chapitre V.			17,815	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales.				
ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
Maison de justice de Douai.....	4,100	5,300	50	
Maison d'arrêt de Lille.....	5,175	5,675	50	
de Dunkerque.....	1,600	900	25	
d'Hazebrouck.....	2,200	1,000	25	
de Cambrai.....	1,600	950	25	
d'Avesnes.....	1,500	800	25	
de Valenciennes . . .	1,700	900	25	
TOTAUX.....	17,875	15,525	225	33,725 »
ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture des valides.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
Maison de justice de Douai, (Pour une pop. moyenne de 150 dét.).	34,492	»	900	
Maison d'arrêt de Lille, (Pour une pop. moyenne de 300 dét.).	67,522	4,284	1,100	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 55 dét.).	14,664	»	400	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 100 dét.).	23,260	»	150	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 65 dét.).	17,319	»	200	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 65 dét.).	14,116	»	400	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 30 dét.).	17,520	»	400	
TOTAUX....	188,893	4,284	3,550	196,727 »
TOTAL *à reporter*.....				230,452 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			230,452 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de justice de Douai	110	30	
d'arrêt de Lille.....	160	50	
de Dunkerque.....	50	»	
d'Hazebrouck.....	50	20	
de Cambrai.....	100	»	
d'Avesnes.....	50	»	
de Valenciennes.....	50	»	
TOTAUX.....	570	100	670 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	
Dépôts de sûreté de Bailleul.....	250	400	
de Bavay.....	250	200	
de Cassel.....	250	450	
du Câteau.....	250	150	
de Condé.....	250	150	
de Gravelines.....	250	150	
de Maubeuge.....	250	200	
d'Orchies	250	300	
du Quesnoy.....	250	150	
TOTAUX.....	2,250	2,150	4,400 »
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du département.*			
Frais de capture de prisonniers évadés.....		»	
Frais d'inhumation.....		»	
Frais de vente d'objets mobiliers hors de service.....		»	
Frais d'impressions.....		400	4,000 »
Frais de bureau des commissions de surveillance.....		1,000	
Frais d'inspection.....		600	
Fournitures faites dans les maisons de police municipale..		1,600	
Achat de livres à mettre à la disposition des détenus.....		400	
TOTAL du sous-chapitre VI.....			239,852 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VII. *Cour d'assises et tribunaux.*	
ART. 1.er Éclairage des bâtiments ; réparations locatives.....	» »
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département.....	7,500 »
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)...	1,000 »
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour le tribunal de Dunkerque..... 1,555	
Idem pour le tribunal d'Avesnes..... 890	
Idem pour le tribunal de Douai..... 424	4,355 »
Idem pour le tribunal de Valenciennes..... 950	
Idem pour le tribunal de comm. de Cambrai.... 206	
Idem pour le tribunal de comm. de Valenciennes. 330	
5. Frais de vente de mobilier hors de service.....	» »
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux.....	16,670 »
7. Menues dépenses des justices de paix.....	4,770 »
8. Traitem. du concierge-conserv. du palais-de-just. de Lille..	800 »
9. Idem idem de Valenciennes.	250 »
TOTAL du sous-chapitre VII....	35,345 »
SOUS-CHAPITRE VIII. *Corps-de-garde de la préfecture.*	
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la préfecture.....	500 »
TOTAL du sous-chapitre VIII...	500 »
SOUS-CHAPITRE IX. *Entretien des routes départementales et stratégiques.*	
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes.....	17,500 »
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres.....	10,000 »
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai.....	8,700 »
4. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai.....	10,000 »
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.....	7,000 »
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay.....	26,900 »
7. Route N.° 7, de Condé à Mons.....	6,600 »
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand.....	4,000 »
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	32,037 06
Réserve pour dépenses diverses destinées au paiement 1.° des traitements des conducteurs et des salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales, des frais d'impression, loyers de bâtiments ou terrains, secours à des ouvriers blessés ;	
TOTAL *à reporter*....	122,737 06

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report....			122,737 06
2.° des frais d'expertises, de recherche de matériaux, de vente de matériaux de rebut.....			25,400 »
Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 20 août 1846, savoir :			
4 p. % sur les premiers 40,000 fr., ci.....	1,600		
1 p. % sur la somme de 69,478 fr., formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et accessoires faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent, ci.....	695		
TOTAL.....	2,295		2,295 »
TOTAL du sous-chapitre IX.....			150,432 06
SOUS-CHAPITRE X.			
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.			
ART. 1.er On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 990 enfants, savoir : 760 enfants trouvés ; 110 enfants abandonnés ; 70 orphelins pauvres; 50 enfants de mères indigentes ou temporairement secourus, et à raison d'un prix moyen de 71 fr., calculé, savoir :			
1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.		66,900 »	
2.° Pour traitement de l'inspecteur de ce service...		3,400 »	
		70,300 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,000 »		
2.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2.....	13,660 »	15,660 »	
RESTE à la charge de la 1.re section...		54,640 »	50,800 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 370 aliénés des deux sexes, et à raison de 395 fr. pour la pension annuelle			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1848, de		146,000 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources	5,300 »	37,000 »	
2.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés	31,700 »		
RESTE à la charge de la 1.re section		109,000 »	100,450 »
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.			4,000 »
TOTAL du sous-chapitre XI			104,450 »
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*			
ART. 1.er Frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de règlement (lorsqu'il y a lieu) des mémoires de l'imprimeur			6,000 »
2. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales			600 »
TOTAL du sous-chapitre XII			6,600 »
SOUS-CHAPITRE XIII. — *Archives du département.*			
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives			6,000 »
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, établissement de tablettes			1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XIII			7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIV.			
Frais de translation, de route, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.			
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison département.le à celle du chef-lieu de la cour royale, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention. Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction. Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département. Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.			1,000 »
TOTAL *à reporter*			1,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	1,000 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	1,200 »
3. Frais de tenue des colléges et assemblées convoqués pour nommer les membres de la Chambre des Députés, des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement....	200 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil.....	» »
5. Mesures contre les épidémies.....	600 »
6. Idem contre les épizooties.....	1,000 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	4,100 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1846 et antérieurs.	
Déficit de 1846 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses qui ne peuvent couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Déficit des dépenses des aliénés indigents, en 1846.....	7,842 30
2. Entretien des bâtiments des archives départementales, en 1846.....	500 »
3. Complément des dépenses des prisons, en 1846.....	423 38
4. Pour médicaments fournis à des habitants pauvres de la commune de Sercus, atteints par une maladie épidémique,	32 »
Déficit de 1845, d'après le compte-rendu et à raison d'insuffisance de ressources au budget primitif et au report pour couvrir les dépenses ordinaires seulement (déduction de l'allocation qui aurait déjà été faite au budget de 1847, à valoir sur ce déficit), savoir :	
5. Déficit des dépenses des aliénés indigents, en 1845.....	632 89
6. Frais des opérations électorales à Lille, en 1845.....	86 87
TOTAL du sous-chapitre XV.....	9,517 44

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.		
SOUS-CHAP. I.er	Travaux ordinaires des bâtiments.....	38,555 86
II.	Contributions.....	» »
III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures.....	6,000 »
IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures.....	2,380 »
V.	Casernement de la gendarmerie.....	17,815 »
VI.	Prisons départementales.....	239,522 »
VII.	Cours d'assises et tribunaux.....	35,345 »
VIII.	Corps-de-garde de la préfecture.....	500 »
IX.	Entretien des routes départementales.....	150,432 06
X.	Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.....	50,800 »
XI.	Aliénés.....	104,450 »
XII.	Impressions.....	6,600 »
XIII.	Archives du département.....	7,500 »
XIV.	Frais de translation, de route et autres.....	4,100 »
XV.	Dettes ordinaires.....	9,517 44
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses ordinaires.....	678,517 36
FONDS LIBRES DE 1846		
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.		
ART. 1.er	Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.....	7,447 66
2.	Sur les produits éventuels ordinaires.....	» »
RECETTES DE 1848.		
Produit de 10 centimes additionnels ordinaires.....		522,712 20
Part du département dans le premier fonds commun.....		135,000 »
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES DE 1848.		
ART. 1.er	Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives.....	100 »
2.	Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	257 »
3.	Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux.	8,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes ordinaires.....	673,517 86

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables, 1.° sur les centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances et secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives; 2.° sur le produit des propriétés du département non affectées à un service départemental; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.			
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie. Construction ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.			
Constructions.			
ART. 1.er Construction des bâtiments incendiés du palais de justice de Lille :			
Montant du projet approuvé.....		36,718 72	
Honoraires de l'architecte.....		1,101 56	
		37,820 28	
Il a été alloué à-compte :			
au budget de 1846.....	5,617 86	33,687 43	
au budget de 1847.....	28,069 57		
RESTE à créditer.....		4,132 85	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1848, de...			4,132 85
2. A valoir sur la réparation des toitures du bâtiment de l'hôpital annexé à l'établissement thermal de S.t-Amand..			1,000 »
Acquisitions.			
3. Acquisition de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai :			
La somme à payer par le département pour cette acquisition s'élève, en principal, à.....		70,000 »	
En intérêts, à p. % ou ..		8,474 81	
En frais d'actes, à.....		4,414 53	
TOTAL.....		82,889 34	
Il a été alloué à-compte :			
au budget de 1846.....	28,313 73	59,242 60	
au budget de 1847.....	30,928 87		
Reste dû.....		23,646 74	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1848, de..			15,171 93
TOTAL *à reporter*.....			20,304 78

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	20,304 78
4. Traitement du concierge de l'hôtel de la préfecture.....	800 »
5. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	610 96
TOTAL du sous-chapitre XVI...	21,715 74
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
ART. 1.er Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	2,462 94
2. Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain, par le Câteau.	26,000 »
3. Route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	9,000 »
4. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont et au Quesnoy...	18,000 »
5. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....	12,000 »
6 Route N.° 14, de Lille à Courtrai.....	24,000 »
7. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	6,500 »
8. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.....	6,000 »
9. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.....	5,000 »
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales ; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs applicables à ces travaux.	
ART. 10. Route N.° 7, de Condé à Mons, travaux à l'entrée de Condé.....	2,000 »
11. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer. Solde d'un travail...	458 34
12. Route N.° 10, du Câteau à Bohain. Construction.....	24,126 »
13. Route N.° 12, de Berlaimont au Quesnoy. Solde du prolongement.....	19,970 46
14. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Solde de l'élargissement.....	13,822 40
15. Indemnités aux conducteurs en 1845, 1846 et 1847...	5,575 »
16. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Amélioration complète d'une partie de ladite route.....	13,527 76
17. Indemnités aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.....	1,800 »
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	181,242 86

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 1.er Primes pour l'établissement des pompes à incendie....	5,500 »
2. Subventions aux communes pour les caisses d'épargne..	» »
3. Id. id. pour l'entretien des orphelins, enfants trouvés.....	14,725 »
4. Subventions pour travaux et réparations d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Bazuel, pour reconstruction de l'église (2.e tiers).....	1,000 »
A la commune de Croix, id. (1.er tiers).....	1,000 »
A la commune d'Haussy, id. (solde).....	1,000 »
A la commune de Banteux, id. (1.re moitié)....	1,000 »
A la commune de Reumont, id. (id.).....	1,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII....	11,225 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Encouragement { pour l'Annuaire départemental....	400 »
pour la carte du département.....	324 »
2. Secours à d'anciens employés de la préfecture. { A la veuve Delaye.....	150 »
A la veuve Bailly.....	100 »
A la veuve Dehau.....	100 »
Au sieur Evre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque.....	200 »
3. Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..	1,800 »
4. Société d'agriculture.....	12,700 »
5. Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.....	720 »
6. Encouragements pour les courses des chevaux,.....	3,500 »
7. Id. pour un concours départemental de bestiaux.	1,500 »
8. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine.....	2,400 »
9. Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité.....	1,800 »
10. Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers.....	1,500 »
Id. id. à l'école centrale des manufactures....	250 »
11. Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales.	21,050 »
Id. de jeunes aveugles, id.....	
12. Conservation de monuments historiques, recherche de monuments antiques.....	463 75
13. Encourag.t au jeune Carpeaux, élève sculpteur (3.e année).	1,000 »
14. Souscription en faveur de la colonie de Mesnil-S.t-Firmin..	250 »
TOTAL *à reporter*.....	50,207 75

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	50,207 75
ART. 15. Encouragement au jeune Cordier, sculpteur (2.e année).	500 »
16. Id. au jeune Semet, élève compositeur (3.e année).....	800 »
17. Id. à la D.elle Montigny, élève chanteuse (1.re année)....	800 »
18. Subvention à la maison de refuge de Lille.....	1,500 »
19. Id. à la Société humaine de Dunkerque.....	300 »
20. Encouragement à la demoiselle Heisser, élève chanteuse.	800 »
21. Subvention à la fille Massieu.....	350 »
22. Souscription en faveur de la colonie de Mettray.....	500 »
TOTAL du sous-chapitre XIX.....	55,757 75
SOUS-CHAPITRE XX.	
Cultes.	
—	
Culte catholique.	
ART. 1.er Indemnité à Son Em. le cardinal-archevêque.....	6,000 »
Indemnités aux trois vicaires-généraux.....	3,600 »
Indemnités aux dix chanoines.....	10,000 »
Cultes non catholiques.	
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant ou réformé, ...	600 »
TOTAL du sous-chapitre XX.....	20,200 »
SOUS-CHAPITRE XXI.	
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)	
SOUS-CHAPITRE XXII.	
Dépenses diverses.	
ART. 1.er Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700 »
2. Impression des extraits de rôles préparés par l'administration pour que les maires et les percepteurs y consignent les documents nécessaires à la confection des listes électorales	500 »
3. Gratifications pour belles actions	1,400 »
4. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et ma-	
TOTAL *à reporter*.....	3,600 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	3,600 »
gasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800 »
ART. 5. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département pour la portion représentant le produit propre à l'établissement	800 »
6. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	200 »
7. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	400 »
8. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,000 »
9. Traitement du gardien de la pyramide de Denain.....	200 »
10. Impressions relatives au travail des enfants dans les manufactures.....	200 »
11. Frais de division des côtes de contributions entre les fermiers.....	4,630 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	17,830 »

SOUS-CHAPITRE XXIII.

Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1846 et antérieurs.

ART. 1.er Solde de l'impression du procès-verbal de la session de 1848.....	1,630 »
2. Solde des primes d'assurances des bâtiments départementaux en 1846.....	53 92
3. Indemnité au sieur Duchatel, garçon de bureau du tribunal de Lille pour services rendus dans l'incendie du 14 juin 1846.....	50 »
4. Frais d'impression d'une délibération du conseil d'arrondissement de Lille, en 1845.....	17 50
5. Solde des frais de construction du bâtiment des Archives..	59 20
6. Solde des frais d'inspection des pharmaciens, en 1846....	310 50
7. Id., en 1845....	84 66
8. Id., en 1844....	97 62
9. Indemnité au sieur Thery, concierge du palais-de-justice de Lille, pour services rendus pendant l'incendie de 1846.....	50 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	2,353 40

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.			
Sous-Chap. XVI.	Édifices départementaux		21,715 74
XVII.	Routes départementales		181,242 86
XVIII.	Subventions aux communes		11,225 »
XIX.	Encouragements et Secours		55,757 75
XX.	Cultes		20,200 »
XXI.	Mendicité		» »
XXII.	Dépenses diverses		17,830 »
XXIII.	Dettes départementales extraordinaires		2,353 40
	TOTAL		310,324 75
FONDS LIBRES DE 1846			
Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.			
Sur les centimes facultatifs de 1846			5,773 40
RECETTES DE 1848.			
ART. 1.er	Produit des centimes facultatifs		261,356 35
2.	Redevance pour droit de passage sur le terrain de la pyramide de Denain		1 »
3. § 1.er	Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :		
	Route du Câteau à Bohain, sous-ch. XVII.	24,126 »	26,469 »
	Idem de Berlaimont au Quesnoy, idem...	2,343 »	
§ 2.	Recettes qui, par leur destination, sont afférentes à des dépenses de la 2.e section :		
	Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux.....	1,200 »	12,000 »
	Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leur établissement.....	10,800 »	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)		305,599 75

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables sur le produit des divers centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des 28 juin 1833 et 3 juillet 1846.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.	
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.	
§ 1.er (*Néant.*)	
§ 2. ***Construction et achèvement des routes départementales.***	
Dépenses imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois des 28 juin 1833 et 3 juillet 1846, pendant les années 1834 à 1850 :	
Arrondissement de Cambrai, 3 centimes pendant 17 ans, (15.e terme)..... 28,019 »	
Département, 1 centime pendant 3 ans (2.e terme). 76,743 »	
Emploi de cette imposition en 1848.	
ART. 1.er Travaux de prolongement de la route N.o 10, du Câteau à Bohain.....	131,221 20
2. Indemnités proportionnelles des ingénieurs.....	1,312 »
TOTAL des dépenses du sous-chapitre XXIV....	132,533 20
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunts départementaux. (Néant.)	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires.....	132,533 20
XXV. Emprunts départementaux.....	» »
TOTAL.....	132,533 20
FONDS LIBRES DE 1846	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires.....	27,771 20
2. Sur fonds d'emprunt.....	» »
RECETTES DE 1848.	
ART. 1.er Produit des centimes extraordinaires.....	104,762 »
2. Produit d'emprunt réalisable en 1848.....	» »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	132,533 20

Quatrième section.

Dépenses des chemins vicinaux, imputables 1.° sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ; 2.° sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXVI.			
Imposition spéciale de 5 centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836, pour travaux sur les chemins vicinaux en 1848.			
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.			
ART. 1.er Subvention pour travaux....			478,016 43
2. Traitement des agents-voyers, savoir :			
1 agent-voyer en chef.....	3,000	»	
6 agents-voyers principaux à 1,800f.....	10,800	»	
2 id. de 1.re classe à 1,500.....	3,000	»	
2 id. de 2.e classe à 1,200.....	2,400	»	33,000 »
6 id. de 3.e classe à 1,000.....	6,000	»	
Gratifications et indemnités aux agents-voyers surnuméraires.....	4,800	»	
Frais de bureau des agents-voyers.....	3,000	»	
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....			511,016 43
SOUS-CHAPITRE XXVII.			
Contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.			
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées.....			280,000 »
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....			280,000 »
RÉCAPITULATION.			
SOUS-CHAP. XXVI. Travaux des chemins vicinaux sur centimes spéciaux.....			511,016 43
XXVII. Travaux des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières.....			280,000 »
TOTAL.....			791,016 43

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
FONDS LIBRES DE 1846 *Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.*	
Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux.....	127,302 43
RECETTES DE 1848.	
ART. 1.er Produits des centimes spéciaux.....	383,714 »
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf réglement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1848.....	280,000 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	791,016 43
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
DÉPENSES.	
SECTION 1.re Dépenses ordinaires.....	673,517 36
2.e Dépenses facultatives.....	310,324 75
3.e Dépenses extraord.res, travaux de routes départ.les..	132,533 20
4.e Travaux des chemins vicinaux :	
Sur les centimes spéciaux.....	511,016 40
Sur les contingents communaux et souscriptions particulières.....	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	1,907,391 74
RECETTES.	
SECTION 1.re Fonds libres de 1846.....	7,447 66
Produit des 10 centimes ordinaires de 1848.....	522,712 70
Part dans le premier fonds commun de 1848.....	135,000 »
Produits éventuels ordinaires de 1848.....	8,357 »
2.e Fonds libres de 1846.....	5,773 40
Produit des 5 centimes facultatifs de 1848.....	261,356 35
Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1848.	38,469 »
3.e Fonds libres de 1846.....	27,771 20
Produit de l'imposition extraordinaire.....	104,762 »
4.e Fonds libres de 1846.....	127,302 43
Produit des 5 centimes spéciaux pour chemins vicinaux en 1848.....	383,714 »
Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1848.....	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	1,902,666 74

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 juin 1833 à la charge du département, exercice 1848.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1846.		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs.....	.....	79,141 73
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833...	1/2	38,370 »
Fonds de 1848.		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs de 1848.	.....	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes..	.....	» »
Centimes imposés d'office.....	.....	» »
TOTAL des ressources.....	.....	117,511 73

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires.....	43,545 »
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires.....	73,966 73
CHAPITRE III. (NÉANT.)	
TOTAL des dépenses.....	117,511 73

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1848.

RECETTES ET DÉPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1846.....	2,488 11
Produit des centimes votés pour 1848.....	14,797 22
TOTAL des recettes pour 1848.....	17,285 33
DÉPENSES.	
Travaux d'art et expertises.....	638 71
Mutations cadastrales.....	» »
Dépenses extraordinaires.....	15,000 »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers..	» »
TOTAL des dépenses de 1848.....	15,638 71

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué dans la première partie de l'Annuaire les noms des communes du département ainsi que le nombre d'habitants de chacune d'elles, et nous avons, au commencement de la seconde partie, récapitulé leurs chiffres de population par arrondissement. Il nous reste à donner quelques notions sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de l'exercice 1847 :

Arrondissem.ᵉ	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Dunkerque.	624638 73	76447 05	701085 78	537009 39	150998 50	688007 89
Hazebrouck.	486254 76	63240 »	549494 76	435005 29	98158 23	533163 52
Lille.	2322782 95	639148 92	2961931 87	1790900 81	1151120 88	2942021 69
Cambrai.	656506 99	122462 »	778968 99	592181 54	164653 30	756834 89
Avesnes.	576817 81	57851 »	634668 81	540091 34	58465 69	598557 03
Douai.	619293 31	50781 »	670074 31	467718 01	179644 44	647362 45
Valenciennes.	774980 38	240919 25	1015899 63	637164 89	344866 40	982031 29
	6061274 93	1250849 22	7312124 15	5000071 32	2147907 44	7147978 76

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles des communes dont les recettes excèdent 100,000 fr.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Lille.	1096173 44	133189 »	1229362 44	834447 99	392027 08	1226475 07
Roubaix.	324072 »	252000 »	576072 »	193713 88	381172 23	575886 11
Valenciennes.	301017 59	215015 25	516032 84	215122 95	262174 69	477297 64
Douai.	355064 »	15511 »	370575 »	256710 65	112579 »	369289 65
Dunkerque.	330015 »	16505 »	346520 »	276241 50	62166 »	338407 50
Tourcoing.	219512 »	107762 »	327274 »	154064 40	172326 83	326391 23
Cambrai.	248021 47	»	248021 47	204849 17	36062 92	240912 09

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes ayant de 10 *à* 30,000 *fr. de revenus.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines lez-Raches, Marchiennes, Sin, Hasuon.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où les octrois sont établis et le montant du revenu fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1846.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	41,555	89
Bourbourg-Ville	11,863	25
Bourbourg-Camp.	5,380	»
Coudekerque-Br.	4,278	31
Dunkerque	236,944	06
Gravelines	30.570	10
Hondschoote	10,643	01

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	49,045	84
Cassel	20,831	46
Estaires	21,530	71
Hazebrouck	36,148	62
La Gorgue	7,653	81
Merville	23.518	55
Morbecque	12,414	48
Steenvoorde	9,852	84
Vieux-Berquin	6,452	37

Arrondissement de Lille.

Allennes-les-Marais	749	89
Annœullin	5,402	69
Armentières	46,714	51
Bassée (La)	5,106	15
Comines	7,262	66
Esquermes	12,201	85
Lannoy	5,451	48
Les Moulins	20,594	33
Lille	869,488	04
Quesnoy-sur-Deûle	7,994	25
Roubaix	224,512	50
Seclin	14,763	20
Tourcoing	168,858	85
Wazemmes	45,257	84

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	173,824	43
Câteau (Le)	34,880	69

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	12,130	70
Bavay	6,400	»
Landrecies	13,500	75
Maubeuge	55,645	48
Quesnoy (Le)	20,950	45
Solre-le-Château	4,728	30

Arrondissement de Douai.		Anzin.....	14,025 »
Douai.....	287,941 63	Condé.....	20,938 20
Arrondissement de Valenciennes.		Denain.....	31,457 60
		Valenciennes.....	215,307 17
Amand (Saint).....	35,097 67	Vieux-Condé.....	3,122 44

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque....	341,234 62	
— d'Hazebrouck.....	187,448 68	
— de Lille.....	1,434,358 24	
— de Cambrai.....	208,705 12	
— d'Avesnes.....	113,355 68	
— de Douai.....	287,941 63	
— de Valenciennes...	319,947 17	
Total.....	2,892,991 14	

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 621, manquant de ressources suffisantes, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1846, et pour faire face à des travaux urgents ou à d'autres objets d'intérêt local.

De ces 621 communes, 57 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrouck, 129 à celui de Lille, 117 à celui de Cambrai, 146 à celui d'Avesnes, 56 à celui de Douai, 63 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres.....	176,211	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	344,458	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial.....	93,623	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	172,152	»
5.° Pour le service de la garde nationale.....	9,720	»
6.° Pour les chemins vicinaux.....	201,303	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	432,347	28
Total.....	1,429,814	28

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	93709 »	52793 »	146502 »
——— d'Hazebrouck.....	152821 »	57007 »	209828 »
——— de Lille.....	330438 »	120829 »	451267 »
——— de Cambrai.....	174235 »	99858 54	274093 54
——— d'Avesnes.....	124594 »	41318 15	165912 15
——— de Douai.....	47850 »	39286 »	87136 »
——— de Valenciennes...	73820 »	21255 59	95075 59
	997467 »	432347 28	1429814 28

Cette somme de 1,429,814 fr. 28 c., comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui se montent en principal à 6,719,625 fr., présente un taux moyen de 21 centimes additionnels.

GARDE NATIONALE.

Le recensement des mobilisables effectué en novembre 1840 a donné pour le département le résultat ci-après :

1.re classe.	— Célibataires.....	44,408
2.e »	Veufs sans enfant.....	98
3.e »	Citoyens remplacés à l'armée.....	2,320
4.e »	Mariés sans enfant.....	3,575
5.e »	Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145.....	4,439
6.e »	Mariés avec enfants.....	11,772
	Total des mobilisables.....	66,612

Ce nombre, qui équivaut à peu près au seizième de la popula-

tion générale du département, se divise entre les arrondissements de la manière suivante :

Arrondissement	de Dunkerque	5,690
»	d'Hazebrouck	6,715
»	de Lille	19,692
»	de Cambrai	10,859
»	d'Avesnes	8,550
»	de Douai	5,977
»	de Valenciennes	8,859
	Total	66,612

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de cinq légions, cent vingt-six bataillons et vingt-six compagnies isolées, comprenant le tout un effectif de 93,736 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonnaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.	Effectif des corps spéciaux compris dans l'effectif général. Artilleurs.
Dunkerque	5	8	13	8,921	8,602	197
Hazebrouck	4	9	1	9,358	11,273	»
Lille	10	19	9	23,280	39,167	283
Cambrai	1	18	»	15,454	15,388	154
Avesnes	4	22	3	16,048	10,504	151
Douai	2	10	»	8,764	8,698	122
Valenciennes	4	10	»	11,911	11,338	284
Totaux	30	96	26	93,736	94,970	1,191

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés :

Arrondissements.	Nombre de compagnies ou subdivisions.			Effectif des corps.			Nombre de pompes.
	Volontaires.	municipales organisées en dehors de la garde nationale.	Total.	Volontaires.	Municipaux.	Total.	
Dunkerque.....	5	»	5	260	»	260	22
Hazebrouck.....	7	»	7	336	»	336	15
Lille.....	24	15	39	791	1,119	1,910	73
Cambrai.....	5	4	9	143	243	386	19
Avesnes.....	11	»	11	446	»	446	38
Douai.....	1	4	5	32	330	352	18
Valenciennes.....	14	1	15	648	55	703	35
Totaux.....	67	24	91	2,656	1,747	4,393	220

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1846, levée en 1847, a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département du Nord dans cette levée a été de 2,537 hommes sur 9,759 inscrits sur les listes du tirage au sort, savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque.....	825	215
» d'Hazebrouck.....	931	242
» de Lille.....	2834	738
» de Douai.....	902	235
» de Cambrai.....	1705	443
» d'Avesnes.....	1240	321
» de Valenciennes....	1322	343
Totaux.....	9759	2537

On compte 428 jeunes gens qui ont été rayés des tableaux de recensement comme fils d'étrangers, avant le tirage au sort, et qui n'ont pas dû y concourir.

25 jeunes gens ont été rayés par le conseil de révision pendant le cours de ses opérations, comme étrangers, décédés, condamnés à une peine infamante, et double emploi.

323 jeunes soldats attachés aux services publics jouissent de la dispense.

Sous le rapport de l'instruction les jeunes gens inscrits sont divisés comme suit :

1.° Sachant lire seulement	366
2.° — lire et écrire	5606
3.° Ne sachant ni lire ni écrire	3571
4.° Douteux	193
	9736

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1846 qui se sont fait remplacer devant le conseil de révision est de 478.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Voici un état récapitulatif du nombre des élèves qui reçoivent l'instruction dans les établissements universitaires du département :

COLLÉGES ROYAUX ou communaux.	BOURSIERS		Pensionnaires libres.	Externes.	Total.
	royaux.	communaux.			
Douai	45	10	177	201	433
Lille	12	31	126	180	349
Armentières	»	»	41	89	130
Tourcoing	»	»	97	68	165
Dunkerque	»	»	38	72	110
Hazebrouck	»	»	71	61	132
Bailleul	»	»	32	61	93
Cassel	»	»	12	46	58
Estaires	»	»	3	37	40
Cambrai	»	3	53	72	128
Câteau (Le)	»	»	9	63	72
Avesnes	»	»	39	58	97
Maubeuge	»	»	57	33	86
Quesnoy (Le)	»	»	39	46	85
Valenciennes	»	»	70	82	152
Saint-Amand	»	»	18	31	49
Condé	»	»	5	87	92
Totaux	57	44	883	1287	2271

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les tableaux ci-après indiquent la situation de l'instruction primaire dans le département, au 1.er août 1847.

ÉLÈVES SORTIS DE L'ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE.

Le nombre des élèves sortis de cette école depuis 1831 jusqu'en 1847, est de 93, dont :

Pourvus du brevet supérieur..... 31
— — élémentaire..... 62

De ces 93 instituteurs, 16 n'exercent pas, pour diverses causes, et un est à placer. Les 76 autres sont en activité et remplissent leurs fonctions dans les écoles supérieures et élémentaires. Les renseignements qui suivent font connaître comment ils sont répartis :

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total.
Ecoles primaires supérieures...		1	1	3	1	4	1	2	13
—— élémentaires...		4	5	16	11	11	6	10	63
		5	6	19	12	15	7	12	76
Classement selon l'ordre dans lequel ces instituteurs font leur service.	Très-bien...	3	1	3	»	6	5	6	24
	Bien.....	2	5	6	9	8	2	5	37
	Assez bien..	»	»	8	1	1	»	»	10
	Médiocrem.t.	»	»	2	»	»	»	»	2
	Mal.....	»	»	»	2	»	»	1	3
		5	6	19	12	15	7	12	76

Ces détails attestent que les élèves de l'école normale ont réalisé toutes les espérances que l'on avait conçues. Les places les plus importantes dans l'enseignement primaire sont occupées par eux, et ils les remplissent à la satisfaction de l'autorité académique et des administrations locales.

ÉCOLE NORMALE DE FILLES.

Les cours de cette école sont suivis par 21 élèves, dont 14 admi-

ses dans le cours de première année et 7 dans celui de seconde année.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

	NOMBRE d'écoles.	NOMBRE d'élèves.
Arrondissement de Dunkerque.....	2	116
——— d'Hazebrouck.....	3	107
——— de Lille.....	4	324
——— de Cambrai	2	130
——— d'Avesnes.....	4	151
——— de Douai.....	1	46
——— de Valenciennes....	3	85
Totaux.....	19	959

Onze de ces écoles sont annexées à des collèges, savoir : celles de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Armentières, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Saint-Amand et Condé.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

NOMBRE D'ÉCOLES.

Arrondissements.	ÉCOLES COMMUNALES			ÉCOLES PRIVÉES			Total général.
	d'instituteurs.	d'institutrices.	Total.	d'instituteurs.	d'institutrices.	Total.	
Dunkerque.....	60	10	70	27	24	51	121
Hazebrouck.....	62	19	81	7	11	18	99
Lille.....	138	62	200	86	94	180	380
Cambrai.....	120	24	144	28	43	71	215
Avesnes.....	155	27	182	34	28	62	244
Douai.....	68	24	92	26	64	90	182
Valenciennes.....	87	32	119	45	50	95	214
Total....	690	198	888	253	314	567	1455

NOMBRE D'ÉLÈVES.

1.° *Écoles communales.*

Arrondissements.	Écoles communales de garçons ou mixtes.					Écoles communales de filles.			Total général.
	Garçons		Filles		Total.	Élèves payantes	Élèves gratuites	Total.	
	payants.	gratuits.	payantes	gratuites.					
Dunkerque.....	1438	1605	1024	472	4539	314	911	1225	5764
Hazebrouck.....	1485	1313	1234	388	4420	675	1373	2048	6468
Lille.....	3864	6660	988	651	12163	1999	5155	7154	19317
Cambrai.....	3230	2581	1329	1304	8444	794	964	1758	10202
Avesnes.....	4868	2556	2439	1223	11086	1315	1091	2406	13492
Douai.....	1928	2065	300	279	4572	1298	611	1909	6481
Valenciennes...	3286	3443	1000	768	8497	955	1833	2788	11285
Total....	20099	20223	8314	5085	53721	7350	11938	19288	73009

2.° *Écoles privées.*

Arrondissements.	Ecoles privées de garçons ou mixtes.					Écoles privées de filles.			Total général.
	Garçons		Filles		TOTAL.	Élèves payantes.	Élèves gratuites.	TOTAL.	
	payants.	gratuits.	payantes.	gratuites.					
Dunkerque...	1247	125	750	25	2147	567	27	594	2741
Hazebrouck..	1454	173	214	30	1871	514	176	690	2561
Lille.....	1713	4961	11	9	6694	3578	1967	5545	12239
Cambrai....	1706	611	»	»	2317	2008	»	2008	4325
Avesnes.....	1176	293	348	15	1832	1211	106	1317	3149
Douai.....	932	805	90	10	1837	2942	856	3798	5635
Valenciennes.	1501	225	»	»	1726	2221	934	3155	4881
	9729	7193	1413	89	18424	13041	4066	17107	35531

RÉSUMÉ DES DEUX TABLEAUX PRÉCÉDENTS.

Arrondissements.	Total des enfants admis dans les écoles communales et privées.						Total général.
	Garçons		Filles		Total		
	payants.	gratuits.	payantes.	gratuites.	des payants.	des gratuits.	
Dunkerque. . . .	2685	1730	2655	1435	5340	3165	8505
Hazebrouck. . . .	2939	1486	2637	1967	5576	3453	9029
Lille.	5577	11621	6576	7782	12153	19403	31556
Cambrai.	4936	3192	4131	2268	9067	5460	14527
Avesnes.	6044	2849	5313	2435	11357	5284	16641
Douai, ...	2860	2870	4630	1756	7490	4626	12116
Valenciennes. . . .	4787	3668	4176	3535	8963	7203	16166
	29828	27416	30118	21178	59946	48594	108540

La crise alimentaire et industrielle qui a affligé si profondément, en 1847, les populations indigentes et ouvrières, avait fait craindre une grande diminution sur le nombre total des enfants enseignés dans les divers établissements d'instruction élémentaire ; il n'en a heureusement pas été ainsi, ou plutôt la différence en moins est restée en-dessous des prévisions, car elle n'a été que de 1,300. A la vérité, si les circonstances eussent été plus favorables, on aurait pu compter sur une augmentation assez importante dans le chiffre des élèves, et cet accroissement a été perdu pour l'enseignement indépendamment des 1,300 sujets dont nous avons signalé la diminution.

On évalue, en général, au septième de la population le nombre des enfants en âge d'être admis dans les écoles ; il est donc dans le département de 161,856. En comparant ce chiffre divisé par arrondissement avec ceux consignés dans les tableaux ci-dessus, on trouve que le nombre des sujets qui reçoivent l'instruction primaire est à celui des enfants susceptibles de la recevoir dans les proportions suivantes :

Arrondissement de Dunkerque.....	57	sur 100.
——— d'Hazebrouck.....	60	———
——— de Lille.....	62	———
——— de Cambrai.....	58	———
——— d'Avesnes.....	81	———
——— de Douai.....	85	———
——— de Valenciennes....	75	———
Moyenne pour le département....	67	sur 100.

Ces calculs font voir que les arrondissements dans lesquels l'instruction est le plus répandue sont ceux de Douai, Avesnes et Valenciennes, et que ceux où elle est le moins en progrès sont les arrondissements de Dunkerque et Cambrai.

D'après ces chiffres comparatifs, 53,316 enfants sont privés des bienfaits de l'enseignement. Parmi eux on compte 3,100 enfants non admis par suite du trop grand éloignement des écoles ou de l'insuffisance des locaux, 7,850 employés aux travaux des campagnes ou des fabriques et dont le salaire est indispensable aux besoins de leurs familles, et 700 atteints d'infirmités corporelles. Pour les autres, c'est à l'indifférence de leurs parents qu'ils doivent de ne pas recevoir les leçons des instituteurs.

Renseignements divers sur les écoles.

Ecoles communales de garçons.		ARRONDISSEMENTS							Total.
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Tenue des écoles sous le rapport de la discipline, de l'ordre et des succès de l'enseignement.	Très-bien....	17	24	15	6	30	12	16	120
	Bien.....	28	31	37	42	74	24	32	268
	Assez bien...	12	5	57	46	28	14	20	182
	Médiocrem.t	2	2	24	14	18	10	13	83
	Mal.....	1	»	5	12	5	8	6	37
		60	62	138	120	155	68	87	690
Écoles dans lesquelles les livres sont	approuvés par l'Université....	57	59	134	114	138	62	81	645
	uniformes.....	59	62	135	80	149	64	84	633
	suffisants.....	60	62	136	100	147	64	83	652
	mal choisis.....	»	»	4	12	4	6	6	32

		ARRONDISS.MENTS.							
		Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total.
Personnel des instituteurs communaux.									
Nombre d'instituteurs	célibataires.....	12	14	34	22	35	12	28	157
	mariés sans enfant..	8	3	7	16	17	12	8	71
	mariés avec enfants.	37	40	91	78	98	42	49	435
	veufs sans enfant...	1	3	5	1	1	1	1	13
	veufs avec enfants..	2	2	1	3	4	1	1	14
		60	62	138	120	155	68	87	690
Ages des instituteurs.	De 18 à 30 ans....	12	13	34	21	30	10	20	140
	De 30 à 40 ans....	23	19	49	54	65	28	33	271
	De 40 à 50 ans....	14	15	38	31	36	13	16	163
	De 50 à 60 ans....	9	8	9	8	18	8	12	72
	De 60 à 70 ans....	2	7	5	5	4	6	5	34
	Au-delà.....	»	»	3	1	2	3	1	10
		60	62	138	120	155	68	87	690
Nombre d'instituteurs communaux brevetés — avant la loi.	1.er degré.....	»	»	3	»	1	»	8	6
	2.e id.....	32	35	58	53	87	30	35	330
	3.e id.....	8	7	6	24	16	7	9	77
		40	42	67	77	104	37	46	413
depuis la loi.	degré sup.r.....	4	4	12	6	11	3	4	44
	degré élém.re...	16	16	59	37	40	28	37	233
		20	20	71	43	51	31	41	277
Aptitude des instituteurs.	Très-capables...	17	24	15	14	29	13	16	128
	Capables.....	28	31	37	61	85	26	34	302
	Assez capables.	10	4	57	31	25	20	18	165
	Peu capables...	3	3	24	10	12	7	13	72
	Incapables.....	2	»	5	4	4	2	6	23
		60	62	138	120	155	68	87	690
Instituteurs appartenant à des congrégations religieuses.....		4	3	9	2	»	2	2	22

Ressources des écoles communales.	ARRONDISSEMENTS.							Total.
	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Nombre d'écoles gratuites.....	5	3	15	4	4	5	3	39
Moyenne du traitement des instituteurs de ces écoles.....	765	640	899	1100	875	1100	1000	911
Nombre d'écoles non purement gratuites.....	55	59	193	119	151	63	84	651
Instituteurs recevant un traitement supérieur au minimum.	89	89	38	46	54	20	38	250
Instituteurs dont les rétributions sont inférieures à 100f...	1	1	8	4	10	13	12	49
Instituteurs dont les rétributions sont de 100 à 200.....	7	5	17	13	21	15	12	90
Instituteurs dont les rétributions sont de 200 à 300.....	12	22	20	51	31	17	17	170
Instituteurs dont les rétributions sont de 300 à 400.....	9	11	29	32	27	9	8	125
Instituteurs dont les rétributions sont de 400 à 500.....	10	8	17	7	26	1	15	84
Instituteurs dont les rétributions sont de 500 à 700.....	2	10	27	10	20	3	12	84
Instituteurs dont les rétributions sont de 700 à 1000.....	3	3	7	3	8	2	4	30
Instituteurs dont les rétributions sont de 1000 à 1200.....	1	»	2	»	3	1	3	10
Instituteurs dont les rétributions sont de 1200 et au-dessus..	3	1	1	»	5	2	4	16
Pensionnats annexés à des écoles communales.....	6	13	12	6	21	4	2	64
Instituteur exerçant les fonctions de clerc.....	14	27	27	23	43	20	18	172
Instituteur exerçant les fonctions de greffier.....	7	3	17	29	26	32	19	123
Instituteur exerçant les fonctions de clerc et de greffier....	22	19	15	20	31	6	10	113
Instituteur exerçant les fonctions d'autres fonctions.....	»	»	6	»	»	»	4	10
Ressources moyennes annuelles d'un instituteur.....	43	49	65	72	100	48	51	418

Le nombre des instituteurs jouissant d'un traitement supérieur au minimum de 200 fr. a augmenté de 96 depuis 1843. Les ressources éventuelles des écoles se sont également accrues en raison des capacités des maîtres.

Maisons d'école.		ARRONDISSEMENTS. Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total.
Communes non propriétaires de maisons d'école.....		4	»	9	17	12	15	16	73
Communes propriétaires d'une maison d'école.....		53	53	118	98	135	46	60	563
Parmi ces dernières on compte	convenablement disposées et suffisantes.	31	44	88	48	112	24	40	387
	mal disposées ou insuffisantes.....	22	9	30	50	23	22	20	176
Ecoles dont le mobilier appartient à la commune et est	suffisant. .	26	29	83	13	115	25	37	328
	insuffisant.	29	26	13	3	20	10	8	109
Ecoles dont le mobilier appartient à l'instituteur et est	suffisant. .	»	1	3	22	2	2	4	34
	insuffisant.	5	6	28	82	18	31	38	208
Nombre d'écoles au-delà du nombre légal entretenues par les communes dans un bâtiment qu'elles ont en	propriété.	»	4	2	2	5	5	5	23
	location. .	2	3	5	1	3	2	6	22
		2	7	7	3	8	7	11	45
Écoles communales de filles.									
Nombre de communes de	moins de 1,500 hab. .	30	33	73	84	128	44	50	448
	plus de 1,500 hab. .	23	19	59	34	26	19	33	213
Nombre d'écoles régulièrement établies dans les communes ayant	moins de 1,500 hab. .	»	3	10	8	7	8	7	34
	plus de 1,500 hab. .	10	16	52	17	19	16	25	155
		10	19	62	25	26	24	32	198

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total.
Communes non pourvues d'écoles communales de filles, mais qui allouent une indemnité ou fournissent un local à une institution privée — de moins de 1,500 habitants.	»	»	2	3	1	6	5	17
Communes non pourvues d'écoles communales de filles, mais qui allouent une indemnité ou fournissent un local à une institution privée — de plus de 1,500 habitants	1	»	2	2	1	3	»	14
	1	»	4	5	2	14	5	31
Nombre d'écoles communales régulières établies dans un bâtiment loué par la commune ou dont l'instituteur reçoit une indemnité de logement.								
Communes — de moins de 1,500 habitants.	1	»	6	»	4	3	6	20
Communes — de plus de 1,500 habitants.	2	6	44	9	13	6	8	88
	3	6	50	9	17	9	14	108
Écoles publiques établies dans un bâtiment communal.								
Communes — de moins de 1,500 habitants.	»	4	»	»	5	4	3	16
Communes — de plus de 1,500 habitants.	7	9	12	4	7	11	12	62
	7	13	12	4	12	15	15	78
Nombre d'écoles propriété publique des communes de plus de 1,500 hab. — convenablement disposées	4	5	11	3	2	8	10	43
Nombre d'écoles propriété publique des communes de plus de 1,500 hab. — dont la disposition laisse à désirer. . . .	1	2	1	1	2	2	1	10
Nombre d'écoles propriété publique des communes de plus de 1,500 hab. — mal disposées.	2	2	»	»	3	1	1	9
	7	9	12	4	7	11	12	62

			ARRONDISSEMENTS.							
			Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total.
Écoles dont le mobilier appartenant	à la commune est	en bon état. . . .	5	8	14	9	8	7	8	59
		en mauvais état.	4	5	3	2	8	5	6	33
	à l'institutrice est	en bon état. . . .	1	2	19	4	6	4	7	43
		en mauvais état.	»	4	26	9	5	8	11	63
			10	19	62	24	27	24	32	198
Tenue des écoles sous le rapport de l'ordre, de la discipline et des succès de l'enseignement.		Très-bien..	0	11	4	3	7	5	7	43
		Bien.	2	7	26	10	9	6	14	74
		Assez bien.	2	1	16	8	6	4	6	43
		Médiocr.t..	»	»	13	2	3	6	3	27
		Mal.	»	»	3	1	2	3	2	11
			10	19	62	24	27	24	32	198
Personnel des institutrices communales.										
État-civil. .		Non mariées.....	8	17	48	18	21	14	20	146
		Mariées sans enf.t..	1	»	2	»	2	3	6	14
		Mariées avec enf.te.	»	2	9	6	3	4	2	26
		Veuves sans enf...	»	»	1	»	»	2	1	4
		Veuves avec enf.te.	1	»	2	»	1	1	3	8
			10	19	62	24	27	24	32	198
Age		de 20 à 30 ans.....	»	7	22	5	5	5	12	56
		de 30 à 40.....	4	1	28	16	13	8	10	80
		de 40 à 50.....	5	5	7	3	6	6	5	37
		de 50 à 60.....	»	4	3	»	2	4	4	17
		de 60 à 70.....	1	2	2	»	1	1	1	8
		de 70 ans et au-dessus	»	»	»	»	»	»	»	»
			10	19	62	24	27	24	32	198

	Dunkerque.	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Valenciennes.	Douai.	Total.
	ARRONDISSEMENTS.							
Aptitude. Très-capables	6	11	4	3	6	4	8	42
Capables	2	7	26	9	10	10	13	77
Assez capables	2	1	16	10	6	4	6	45
Peu capables	»	»	13	1	3	4	3	24
Incapables	»	»	3	1	2	2	2	10
	10	19	62	24	27	24	32	198
Nombre d'institutrices communales appartenant à des congrégations religieuses	3	16	31	5	12	24	32	123
Ressources des écoles.								
Institutrices placées dans des villes de 6,000 habitants et au-dessus	3	2	8	2	1	2	3	21
Moyenne du traitement de ces institutrices, y compris la rétribution mensuelle	718	745	461	800	775	625	835	708
Institutrices placées dans des communes de moins de 6,000 habitants et recevant								
100 fr. de traitement	»	2	12	8	2	9	3	36
150 fr. et un logement ou une indemnité	5	8	19	2	7	7	6	54
de 150 à 300 fr	5	9	23	14	18	6	22	97
Ecoles communales auxquelles est annexé un pensionnat	3	9	9	6	12	4	2	45
Moyenne des ressources annuelles d'une institutrice communale	640	485	345	300	420	515	430	449
Écoles privées de garçons.								
Nombre de communes entre lesquelles elles se répartissent	11	5	30	20	22	18	14	121
Nombre de ces écoles spécialement affectées aux garçons	12	2	81	25	19	24	44	207
communes aux deux sexes	15	5	5	3	15	2	1	46
	27	7	86	28	34	26	45	253

		ARRONDISSEMENTS.							
		Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Total.
Écoles privées	dans lesquelles le mobilier est suffisant et en bon état.	14	5	75	24	20	22	40	200
	auxquelles est annexé un pensionnat.....	4	»	9	4	6	10	8	41
	établies dans un local convenable.....	12	»	75	19	28	18	38	190
	subventionnées par les communes.....	5	5	9	1	2	2	7	31
Tenue des écoles.	Bien dirigées.....	4	1	27	15	16	16	30	109
	Assez bien.....	10	5	41	10	8	5	10	89
	Mal.....	13	1	18	3	10	5	5	55
		27	7	86	28	34	26	45	253
Écoles privées de filles.									
Nombre de communes entre lesquelles elles se répartissent....		4	9	41	32	17	28	30	161
Écoles privées	établies dans un local convenable.....	22	7	47	29	22	50	35	212
	pourvues d'un mobilier suffisant et en bon état.....	17	6	82	29	17	54	34	239
	auxquelles est annexé un pensionnat.....	7	7	15	0	7	25	12	79
	subventionnées par les communes.....	1	1	»	»	2	9	14	27
Tenue des écoles.	Bien dirigées.....	8	8	32	22	17	22	21	130
	Assez bien.....	9	2	27	16	5	15	12	86
	Mal.....	7	1	35	5	6	27	17	98
		24	11	94	43	28	64	50	314

CLASSES D'ADULTES.

Arrondissements.	Nombre de classes d'adultes.	Nombre de communes dans lesquelles il en existe.	Nombre de ces classes bien dirigées.	Nombre de ces classes subventionnées par les communes.	Nombre des élèves qui les fréquentent. Garçons.	Filles.	Total
Dunkerque	8	8	6	»	322	»	322
Hazebrouck	12	12	10	»	246	»	246
Lille	20	17	19	9	794	844	1638
Cambrai	26	24	11	2	716	»	716
Avesnes	31	28	23	5	618	40	658
Douai	16	16	8	4	368	»	368
Valenciennes	21	18	10	8	225	85	710
	134	123	87	28	3689	969	4658

Il s'agit dans ce tableau des classes d'adultes dites écoles du soir. Elles se sont propagées depuis plusieurs années, et même depuis 1846, époque à laquelle le nombre n'en était que de 125. Toutefois, plusieurs instituteurs ne paraissent plus les tenir avec le même zèle, parce que les autorités locales ne leur tiennent pas toujours compte des fatigues qu'ils éprouvent pour instruire les ouvriers indigents, et que les fonds alloués pour ce service ne permettent pas de les indemniser tous chaque année.

SALLES D'ASILE.

Les salles d'asile ou écoles gardiennes sur le modèle de celles instituées par M. Cochin, à Paris, sont au nombre de 104 dans le département. Le tableau ci-après fait connaître la situation de ces établissements, en 1847.

Arrondissements.	Nombre de salles d'asile.	Nombre de communes dans lesquelles il en existe.	Nombre des salles d'asile communales.	Nombre des salles d'asile privées.	Nombre de salles d'asile bien pourvues pour le local et le mobilier.	Nombre de salles d'asile bien dirigées.	Nombre d'élèves qui fréquentent les asiles communaux.	Nombre d'élèves qui fréquentent les asiles privés.	Total.
Dunkerque	2	1	2	»	2	2	388	»	388
Hazebrouck	4	2	2	2	»	2	»	180	180
Lille	30	9	11	19	30	27	1945	802	2747
Cambrai	25	16	5	20	3	9	697	570	1267
Avesnes	9	8	2	7	3	5	98	945	1043
Douai	14	10	8	6	8	6	870	1076	1946
Valenciennes	20	15	6	14	5	12	750	1490	2240
	104	61	36	68	51	63	4748	5063	9811

Le nombre des asiles communaux n'était, en 1846, que de 19; il a presque doublé, et le nombre des élèves admis dans ces établissements est augmenté d'un tiers. Les localités importantes sont en progrès sur ce point, et les communes rurales elles-mêmes sentent maintenant toute l'utilité de l'institution des asiles; mais souvent les ressources manquent pour rétribuer une femme capable de diriger le service. L'administration départementale encourage les efforts des communes autant que le lui permet l'importance des fonds dont elle dispose pour cet objet.

COMMISSION D'EXAMEN.

Le tableau ci-après indique le nombre des aspirants qui se sont présentés et celui des brevets qui ont été délivrés pendant les quatre dernières années.

Années.	Nombre de candidats au brevet d'instituteur.	Nombre de candidats au brevet d'institutrice.	Nombre de candidats au certificat d'aptitude pour salle d'asile.	Nombre de candidats Total.	Instituteurs brevetés au degré supérieur.	Instituteurs brevetés au degré élémentaire.	Instituteurs brevetés au degré Total.	Institutrices brevetées au degré supérieur.	Institutrices brevetées au degré élémentaire.	Institutrices brevetées au degré Total.	Certificats délivrés pour salle d'asile.
1844	124	62	16	202	6	37	43	13	26	39	9
1845	134	72	27	233	5	31	36	8	20	28	17
1846	133	84	36	253	7	49	56	14	34	48	19
1847	40	24	10	74	1	6	7	3	11	14	8
	431	242	89	762	19	123	142	38	91	129	53

Le nombre des aspirants n'a pas été moindre dans cette période que pendant les années antérieures. La carrière de l'instruction primaire est plus recherchée que jamais, à cause de l'importance que l'autorité y attache, et des sacrifices incessants que l'État et le département s'imposent pour améliorer le sort des instituteurs. Les candidats qui se présentent sont en général plus instruits que précédemment et les directrices de salles d'asile ne sont plus admises sans avoir des notions sur les méthodes suivies dans les grands asiles réguliers. Les sujets brevetés par la Commission d'examen et les élèves qui sortent chaque année des deux écoles normales forment un personnel plus que suffisant pour assurer partout les besoins du service.

CAISSE D'ÉPARGNE DES INSTITUTEURS.

Le crédit de cette caisse était, au 1.er janvier 1847, de 123,935 f. 20 c., savoir :

Versements	119,257	38
Intérêts	4,677	82
Total	123,935	20

LIVRES DISTRIBUÉS AUX ÉLÈVES GRATUITS.

Il a été distribué, en 1847, aux élèves des arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Hazebrouck et Valenciennes, 1,117 grammaires, 1,117 arithmétiques, 2,745 histoires saintes, 6,900 alphabets ou livres de lecture, 937 méthodes d'écriture et 353 collections de tableaux de lecture.

CRÈCHES.

Malgré de pressantes instances, la commune d'Hondschoote est la seule qui, jusqu'ici, se soit mise en mesure de profiter des allocations du département ; une somme de 1,000 fr. lui a été accordée. Il y a lieu d'espérer que l'élan une fois donné, les communes ne reculeront pas devant les sacrifices nécessaires pour la création d'établissements aussi utiles.

SCIENCES ET ARTS, AGRICULTURE.

Prix et encouragements distribués pendant l'année 1847.

DOUAI.

La Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département a décerné, dans sa séance du 14 juillet, les primes et encouragements ci-après :

AMÉLIORATION DES RACES DE BESTIAUX.

Concours cantonnaux pour les vaches. — Canton d'Orchies. — A M. François Delajus, cultivateur à Faumont, une prime de 40 fr.,

pour avoir présenté la plus belle vache au concours qui a eu lieu à Orchies le lundi 7 juin 1847.

Canton de Marchiennes. — A M. Jean-Baptiste Lepoivre, brasseur à Marchiennes, une prime de 40 fr., pour avoir présenté la plus belle vache au concours qui a eu lieu à Marchiennes le mardi 8 juin 1847 ; — à M. Jean-Baptiste Godon, cultivateur et maire de la commune d'Hornaing, une mention honorable, avec médaille de bronze, pour avoir présenté une belle vache au même concours.

Canton d'Arleux. — A M. Elie Riquoir, cultivateur à Arleux, une prime de 40 fr., pour avoir présenté la plus belle vache au concours qui a eu lieu à Arleux le jeudi 10 juin 1847 ; — à M. Gabriel Riquoir, cultivateur au même lieu, une mention honorable, avec médaille de bronze, pour avoir présenté une belle vache au même concours.

Canton de Douai-Nord. — A M. François Coulmont, cultivateur à Anhiers, pour avoir présenté la plus belle vache au concours qui a eu lieu à Douai le mercredi 16 juin 1847.

Canton de Douai-Ouest. — A M. Ferdinand Pinquet, cultivateur à Roost-Warendin, une prime de 40 fr., pour avoir présenté la plus belle vache au concours qui a eu lieu à Douai le même jour.

Concours d'arrondissement. — A M. François Delajus, cultivateur à Faumont, une prime de 80 fr., pour la plus belle des vaches primées dans les concours cantonnaux.

Engraissement. — A M. Constant Fiévet, cultivateur et maire à Masny, une prime de 80 fr., pour avoir présenté le plus beau bœuf gras au concours qui a eu lieu le mercredi 31 mars 1847 ; — à M. Guilbert, cultivateur à Cantin, une prime de 60 fr., pour avoir présenté la plus belle vache engraissée au concours qui a eu lieu le même jour.

Race chevaline. — A M. Joseph Lasne, cultivateur à Dechy, une prime de 100 fr., pour avoir présenté la plus belle jument de trait au concours qui a eu lieu le mardi 22 juin 1847; — à M. Ferdinand Pinquet, cultivateur à Roost-Warendin, une mention honorable, avec médaille de bronze, pour avoir présenté une belle jument au même concours.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS AGRICOLES.

Bergers. — Une médaille de bronze et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne au sieur Charles Carlier, berger au service de M. Pollart, cultivateur à Fressin, depuis 27 ans sans interruption.

Valets de charrue. — Une médaille d'argent et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne, 1.° au sieur Xavier Delval, valet de charrue au service de M. Jacquart, de Guesnain, depuis 54 ans

sans interruption ; 2.° au sieur Jean-Baptiste Delattre, valet de charrue au service de M. Stanislas Behague, de Waziers, depuis 50 ans sans interruption.

Une médaille d'argent au sieur Joseph Houzé, valet de charrue chez M. Dussart, de Marchiennes-Campagne, depuis 45 ans sans interruption.

Une médaille de bronze et un livret de 15 fr. sur la caisse d'épargne au sieur Jean-Baptiste Druelle, valet de charrue au service de M. Williatte, de Rieulay, depuis 36 ans sans interruption.

Une médaille de bronze et un livret de 10 fr. sur la caisse d'épargne :

1.° Au sieur Maur-Joseph Dussart, valet de charrue au service de M. Charles Williatte, de Rieulay, depuis 35 ans sans interruption ;

2.° Au sieur Célestin Decarpentrie, valet de charrue au service de M. Senez, de Lewarde, depuis 34 ans sans interruption.

3.° Au sieur François Salomon, valet de charrue au service de M. Vilain, de Marchiennes-Campagne, depuis 32 ans sans interruption.

Une mention honorable : 1.° Au sieur Thomas Quiquempoix, valet de charrue au service de M. Stanislas Behague, de Waziers, depuis 25 ans sans interruption ; 2.° au sieur Jean-Baptiste Pichon, valet de charrue au service de M. François Dhérin, de Douai, depuis 25 ans sans interruption.

Servantes de ferme. — Une timbale d'argent et un livret de 10 f. sur la caisse d'épargne :

1.° A M.elle Sophie Bruisse, servante de ferme chez M. Leglay, de Lewarde, depuis 31 ans sans interruption ;

2.° A M.elle Sophie Gay, servante de ferme chez M. Dupriez, d'Aubigny-au-Bac, depuis 30 ans sans interruption.

Une timbale d'argent à M.elle Philippine Herlaut, servante de ferme au service de M. Domis, d'Auberchicourt, depuis 29 ans sans interruption.

La Société, voulant récompenser l'ordre et l'économie par la conservation des livrets qu'elle délivre sur la caisse d'épargne, a accordé une indemnité de 10 fr. à M.elle Philippine Herlaut, déjà nommée, et à MM. Juvenal Gay, domestique de ferme chez M. Dupriez, d'Aubigny-au-Bac, et Aimé Lenglet, domestique de ferme chez M. Lanvin, de Fressin, qui, jusqu'à ce jour, ont conservé leurs livrets.

HISTOIRE.

La Société a accordé une médaille d'argent, grand module, à M. Modeste Brassart, secrétaire des Hospices de Douai, comme au-

teur d'une notice historique et nécrologique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs de Lallaing.

LILLE.

Le 29 juillet 1847, la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, de Lille, a tenu sa séance publique annuelle et a procédé à la distribution des prix dans l'ordre suivant :

BEAUX-ARTS.

La Société, voulant donner à l'auteur de la Statue de la ville de Lille, qui décore la Colonne commémorative du siége de 1792, un témoignage public de son estime pour le caractère de l'artiste et de son admiration pour le talent dont il a fait preuve dans ses nombreuses productions, décerne une médaille d'or, grand module, de la valeur de 500 fr., à M. *Bra*, statuaire, membre de l'Institut.

AGRICULTURE.

La société décerne une médaille d'or, grand module, à M. *Demesmay*, cultivateur et fabricant de sucre à Templeuve-en-Pévèle, pour les perfectionnements nombreux qu'il a réalisés et introduits dans l'art agricole de nos contrées.

Diplômes aux associés agriculteurs. — Sont admis membres associés agriculteurs, et invités à venir recevoir leur diplôme en séance solennelle : MM. Froidure, cultivateur-distillateur, à Comines ; — Parent, cultivateur et maire, à Houplin ; — Coisne, cultivateur et maire, à Lomme ; — Bouchery, cultivateur et maire, à Chéreng.

Semis en lignes. — Une médaille d'argent est décernée à M. Butin (Hippolyte), cultivateur, à Lille, comme ayant satisfait aux conditions du programme.

En témoignage de l'habileté déployée dans l'usage du semoir, des primes de 35 fr. et des médailles sont accordées à MM. Cochez, au service de M. Alexis Lefebvre, fermier à Lezennes ; — Duthoit (Henri), chez M. Hochart, d'Halennes lez-Haubourdin ; — Brame (Joseph), au service de M. Bajeux, de Faches.

Instruments aratoires. — Primes de 35 francs à chacun des cultivateurs ci-après nommés, qui ont acheté et employé en commun le semoir Pruvost. — 1.re association. MM. Pierre-Joseph Delemar, Isidore Dupont, Jean Ghislain et Benjamin Riquet, cultivateurs à Lezennes ; — 2.e association. MM. Philippo, Jean-Baptiste Lepers, François Delerue, et Jean-Baptiste Delemar, cultivateurs à Lezennes.

Amélioration des prairies naturelles. — Une médaille d'argent, grand module, est accordée à M. Lambelin, cultivateur et fabricant

de sucre, à Bondues, propriétaire d'une prairie de la contenance de deux hectares, dont il a augmenté la fertilité et les produits par l'irrigation.

Bibliothèques rurales. — Il est fait don à la commune d'Hem, en récompense des efforts qu'elle a déjà faits pour se créer une Bibliothèque rurale : 1.° d'un exemplaire du *Nouveau cours d'agriculture*, par M. le baron de Morogues, Mirbel, etc., 18 volumes in-8.°, avec 350 planches; — 2.° d'un exemplaire de la *Nouvelle Maison rustique*, 3 volumes in-4.°; — 3.° d'un exemplaire du *Traité théorique et pratique des Amendements et des Engrais*, par M. Chartier, volume in-8 °; — 4.° d'un exemplaire du *Traité général de l'Irrigation*, avec planches, traduction de l'anglais.

Constructions rurales. — MM. Vanderstraeten, cultivateur à Hellemmes; — Cousin, fermier à Lambersart; — Descamps, vacher à Lille; ayant rempli quelques-unes des conditions imposées par le programme, concernant la construction et l'assainissement des étables, il est accordé à chacun d'eux une médaille à titre d'encouragement.

Régénération de la pomme de terre. — Médailles d'argent pour semis de pommes de terre faits dans les conditions énoncées au programme, à MM. Béghin (Auguste), cultivateur à Wattignies; — Conratte, fabricant de produits chimiques à Esquermes.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE BESTIAUX.

Les récompenses suivantes ont été décernées par la Société pour les diverses catégories des primes offertes par le programme de 1846 :

§ I. *Engraissement.*

Bœufs.— Première classe. Première prime de 200 fr., à M. Christian, de Quaëdypre (arrondissement de Dunkerque); — Médaille d'encouragement, à M. Descamps-Beaucourt, de Sainghin-en-Mélantois. == Deuxième classe. Prime de 100 fr., à M. Cogez, de Thumeries; — idem de 50 fr., à M. Bayart, d'Armentières.

Vaches. — Première classe. Deuxième prime de 120 fr., à M. Waeteraert, de Coudekerque (arrondissement d'Hazebrouck).— Deuxième classe. Prime de 120 fr., à M. Gadenne, de Lille; — idem de 100 fr., à M. Morelle, de Coudekerque; — idem de 80 fr. à M. Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois; — idem de 60 fr., à M. Cousin, de Lambersart.

Génisses. — Prime de 100 fr., à M. Henri Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois; — Médaille d'encouragement, à MM. Debruyère et Malagié, bouchers à Lille, pour exhibition de deux superbes

génisses, produits de l'industrie agricole belge, et par conséquent hors de concours, par le fait de leur origine.

Veaux. — Prime de 60 fr., à M. Olivier-Martin, de Bersée; — idem de 30 francs, à M. Calix-Defretin, de Templeuve.

Moutons. — Prime de 100 fr., à M. Breuwart, de Frelinghien; — idem de 50 fr., à M. Coisne, maire à Lomme; — Médaille d'encouragement, à M. Becquet, de Lomme.

Porcs. — Prime de 50 fr., à M. Bailleul, de Neuf-Berquin, arrondissement d'Hazebrouck; — idem de 25 fr., à M. Masquelier, de Saint-André.

§ II. *Amélioration des races de bestiaux.*

Taureaux.—Médailles d'encouragement, à M. Masquelier (Henri), de Sainghin-en-Mélantois, et M.me veuve Descamps, de Saint-André.

Vaches destinées à la reproduction. — Prime de 80 fr., audit Masquelier, de Sainghin.

Génisses. — Médaille, à M. Heddebault, d'Houplin: — Mention honorable, à M. Lefebvre-Heegmann, propriétaire à Lille, pour la présentation de trois génisses remarquables à divers titres.

Béliers. — Médaille d'encouragement, à M. Cramette, d'Houplin.

Verrat. — Prime de 50 fr., à M. Masquelier, de Saint-André.

ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

Primes départementales. — Sur l'invitation de M. le Préfet, la Société remet une prime de 400 fr. à M. Descamps, d'Herrin, et une prime de 300 fr. à M. Masquelier, de Willems, pour avoir amené au Concours départemental des étalons reconnus, par le jury, propres à améliorer la race chevaline indigène.

AGENTS AGRICOLES.

En récompense de la bonne conduite, de l'intelligence et du zèle apportés par les bergers, maîtres-valets, servantes et ouvriers de ferme de l'arrondissement de Lille, la Société décerne aux plus méritants les distinctions suivantes:

Bergers. — A M. Louis Duriez, conduisant depuis 24 ans le troupeau de la ferme exploitée par M. Lambelin, fermier à Bondues, une houlette d'argent et une prime de 30 francs.

Valets de ferme. — 1.° Des épis d'argent et une prime de 30 fr. à M. Ferdinand-Joseph Hellin, depuis 51 ans chez M. Six-Hespel, maire et cultivateur à Mouveaux.

2.° Une fourche d'honneur et une prime de 25 fr. à M. Romain

Wastyn, depuis 41 ans chez M. Mazure, Louis, fermier à Mouveaux.

3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Hippolyte Plateau, depuis 40 ans chez M. Mallagié-Liénard, cultivateur à Haubourdin.

4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Louis Vermotte, depuis 38 ans chez M. Henri Masquelier, fermier à Sainghin-en-Mélantois.

5.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Hippolyte Clisliboute, depuis 37 ans chez M. Antoine-Louis Vallois, cultivateur à Mons-en-Pévèle.

6.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Jean-Baptiste-Joseph Lefebvre, depuis 36 ans chez M. Cuvelier, cultivateur à Prémesques.

7.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Augustin L'hermitte, depuis 35 ans chez M. Charles-Amédée Peucelle, fermier à Esquermes.

Journaliers. — 1.° Un piquet d'honneur et une prime de 30 fr. à M. Pierre-François Coussement, depuis 60 ans chez madame veuve Dewitte, fermière à Neuville-en-Ferrain.

2.° Une bêche et une prime de 25 fr. à M. François Delerue, depuis 58 ans chez M. Henri Wicart, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle.

3.° Une médaille et une prime de 20 fr. à M. François Tiscliboute, depuis 54 ans chez madame veuve Jean-Baptiste Cogez, fermière à Phalempin.

4.° Une médaille et une prime de 20 fr. à M. Denis Petillon, depuis 49 ans chez M. Désiré Delecourt, cultivateur à Prémesques.

5.° Une médaille et une prime de 20 fr. à M. Charles Defretin, depuis 48 ans chez M. Stanislas Lamblin, fermier à Faches.

6.° Une médaille et une prime de 20 fr. à M. Jean-Baptiste Delberghe, depuis 47 ans chez M. Rousselle, cultivateur à Neuville-en-Ferrain.

7.° Une médaille et une prime de 20 fr. à M. Augustin-Joseph Delerue, depuis 46 ans chez M. Alexis Lefebvre, fermier à Lezennes.

8.° Une médaille et une prime de 20 fr. à M. Charles Havet, depuis 44 ans chez M. Desmazières, cultivateur à Péronne.

Servantes de ferme. — 1.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle. Françoise Cousin, depuis 52 ans chez M. Désiré Delecourt, cultivateur à Prémesques.

2.° Une médaille d'argent et une prime de 25 fr. à Mlle. Alexandrine Fruit, depuis 50 ans chez M. Libert, fermier à Gruson.

3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle. Henriette-Josèphe Tonnelle, depuis 46 ans chez madame veuve Caby, fermière à Faches.

4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle. Marie Françoise Hereng, depuis 43 ans chez M. Jean-Baptiste Pau, cultivateur à Prémesques.

5.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mme. Amélie-Séraphine Debuigue, depuis 43 ans chez M. Rousselle-Samain, fermier à Neuville-en-Ferrain.

6.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mme. Placide Duthilleul, depuis 42 ans chez M. Crampon, cultivateur à Ostricourt.

7.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle. Cécile Procureur, depuis 41 ans chez M. Denis-François Pollet, fermier à Sainghin-en-Mélantois.

8.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à Mlle. Eugénie Léchevins, depuis 40 ans chez M. Stanislas Dufour, cultivateur à Mons-en-Pévèle.

LILLE.

Le 29 juillet, la Société d'horticulture de Lille a décerné les récompenses suivantes, obtenues dans les concours d'automne 1846 et d'été 1847 :

Collection de dahlias, 1846. — Concours général : 1.er prix, M. Miellez, d'Esquermes ; 2.e prix, M. Amand Aldebert, de Wazemmes. — Concours entre les amateurs : 1.er prix, M. Paris, de Tournai ; 2.e prix, M. Rose, d'Ascq.

Semis, 1846. — 1.er prix, M. le vicomte de Ressiguier, pour le gain du dahlia *Adolphe Dubras ;* 2.e prix, M. Dumortier, de Tournai.

Collection de fruits, 1846. — Concours entre les jardiniers : 1.er prix, M. Pintiaux, de Douai ; 2.e prix, M. Brakelman, de Tournai. — Concours entre les amateurs : 1.er prix, M. Rose ; 2.e prix, M. Vandenbogaert, de Kain, près Tournai. M. Lefebvre-Heegman a mérité une mention spéciale pour l'exposition de pommes de Kœnisberg, dites le Grand-Alexandre.

Légumes, 1846. — 1.er prix, M. Puy, de Lille ; deux seconds prix, MM. Jacobs, d'Ascq, et Blanquart, de Lille ; mention honorable à M. Delache, de St.-Omer, pour la culture des patates.

Collection de fleurs, 1847. — Concours général : médaille en or décernée à M. Dubus. — Concours entre les jardiniers : 1.er prix, M. Schlaecter, de Loos ; 2.e prix, M. Gabriels, du faubourg de Gand ; 3.e prix, M. Amand Aldebert.

Concours pour la plante la plus remarquable parmi les nouveautés, 1847. — Prix accordé à M. Dubus pour l'*Echites nobilis*.

Difficulté de culture, 1847. — Prix donné à M. Dubus, pour un *Clerodendrum Splendens*.

Fleurs de gain, 1847. — Une médaille est décernée aux pivoines

de la Chine de M. Callot, horticulteur à Douai, et notamment à celle nommée *Gloire de Douai*.

Une médaille est décernée à M. Fondeur pour l'exposition d'un semis de calcéolaires.

Une mention honorable est accordée à M. Puy, pour sa collection de légumes et fruits précoces, et un rappel de médailles à M. Baes, pour ses belles corbeilles de champignons.

CAMBRAI.

Dans sa séance publique du 17 août 1847, la Société d'émulation a décerné les prix suivants :

LITTÉRATURE.

Sujet de prose. — Médaille d'or de la valeur de 300 francs à M. L. Lasalve, de Toulouse, pour un éloge historique de M. Belmas, dernier évêque de Cambrai.

Suivant le désir exprimé par le lauréat, la valeur de la médaille sera employée de la manière suivante : moitié pour les hospices de Cambrai, et moitié destinée à l'érection du monument de M. Belmas.

Poésie. — Lyre d'argent de la valeur de 300 francs à M. Eugène L'Ebraly, de Boussac, département de la Creuse.

AGRICULTURE.

Valets de ferme. — 1.° A M. Charles Barbeaux, qui, pendant 51 ans, a rempli avec zèle, intelligence et probité, les fonctions de valet de ferme, chez M. Jean-Baptiste Delattre, cultivateur à Anneux, une prime de 80 francs.

2.° A M. Joseph Gransart, depuis 35 ans au service de M. Charles Bauchard, cultivateur à Estourmel, une prime de 70 francs.

3.° A M. Florentin Delcroix, depuis 34 ans au service de M. Joseph Telliez, cultivateur à Carnières, une prime de 50 francs.

Taureaux. — Point de première prime méritée, mais deux sujets ont paru également dignes de deux secondes primes de 100 francs.

1.° M. Massin, cultivateur à Abancourt.

2.° M. Monscourt, cultivateur à Fressies.

Vaches. — La première prime de 80 francs à M. Coulmont, cultivateur à Iwuy.

La deuxième, de 70 francs, à M. Vallez, cultivateur à Avesnes lez-Aubert.

La troisième, de 60 fr. à M. Cattiau, cultivateur à Cauroir.

La quatrième, de 50 fr. à M. Monscourt, cultivateur à Fressies.

Génisses. — Point de prime méritée.

Béliers. — Point de sujets au concours.
Citernes. — Résolution ajournée.

VALENCIENNES.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de cet arrondissement, a décerné les prix et encouragements suivants dans la séance du 24 septembre 1847.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Charrues brabants attelées de deux chevaux. — Prix : Médaille de bronze et 25 fr. au sieur Joseph Dehon, de Sebourg.

Charrues harna attelées de deux chevaux. — 1.er prix : Médaille d'argent et 50 fr. au sieur Jean-Baptiste Alglave, d'Estreux. — 2.e prix : Médaille de bronze et 25 fr. au sieur Joseph Duez, de Sebourg.

Charrues à un seul cheval. — Prix : Médaille de bronze et 25 fr. au sieur César Desmont, de Millonfosse.

Instruments aratoires. — 1.° 100 francs sur le prix Mathieu à M. Desmont, de Millonfosse, pour sa charrue jumelle. — 2.° Médaille d'argent à M. Cartier, de Raismes, pour sa charrue brabant à socs opposés. — 2.° Médaille d'argent à MM. Guilain Drapier et Corduant, du Quesnoy, pour leur semoir perfectionné.

Concours de bestiaux. — *Bêtes à cornes.* — Prime de 80 fr. à M. Hamoir, de Saultain, pour un taureau de 3 ans et demi de la Haute-Frise (race hollandaise).

Bêtes à laine. — Prime de 30 fr. à M. Hallette de Monchaux, pour un bélier de trois ans (race flamande).

Culture fourragère. — Prime de 80 fr. à MM. Caullet frères, d'Haspres, pour la plus grande pièce de terre en culture fourragère. — Prime de 60 fr. à M. Patoux, d'Aniche, pour une pièce de terre en culture de luzerne sur Emerchicourt.

Prix de moralité. — Médaille d'argent et 50 fr. au sieur Jean-Baptiste Richir, domestique de ferme, depuis 60 ans chez M. Vignolle, à Rœulx.

Médaille de bronze, 1.° au sieur Pierre-Joseph Derome, domestique de la ferme de Flamensart, à Lecelles, depuis 53 ans. — 2.° Au sieur Jean-Baptiste Moulin, domestique de ferme chez M. Dupret, au Rosult, depuis 50 ans. — 3.° Au sieur Etienne Regnier, domestique de ferme chez M. Risbourg, à Rœulx, depuis 41 ans. — 4.° au sieur Giron, berger chez M. François Quinet, depuis 28 ans; — 5.° Au sieur Charles Lalou, valet de labour, chez M. Cheval, maire à Estreux, depuis 25 ans. — 6.° Au sieur Pierre-André Watrain, domestique de ferme chez Mlle. Charlotte Charlet, à Émerchicourt.

— Médaille d'argent et 50 fr. à Mlle. Alexandrine Delannoy, servante à la ferme d'Herbomez, à Lecelles, depuis 38 ans.

CHEMINS VICINAUX.

Amélioration remarquable dans la vicinalité en 1845 *et* 1846. — Médaille d'or de 100 fr. à M. Caullet, maire d'Haspres. — Médaille en vermeil à M. Hennocq, maire de Bousignies. — Médaille d'argent à M. Chuffart, maire de Préseau.

Bon entretien des chemins. — Mentions honorables à MM. Bouchard, maire de Lecelles; — Hamoir, maire de Saultain, et Locqueneux, maire de Marly.

Statistique des chemins vicinaux de l'arrondissement en 1845 *et* 1846. — Médailles d'argent à MM. Vitrant et Lefebvre-Mallet, agents-voyers.

SCIENCES.

Médecine. — Mention honorable à M. le docteur Amsteins, pour une notice sur les eaux thermales de Saint-Amand.

LITTÉRATURE.

Hention honorable à M. Honoré fils, pour un opéra intitulé : *Charles VII.*

BEAUX ARTS.

Peinture. — Médaille d'or de 100 fr. à M. Julien Dècle, pour les portraits de Senac de Meilhan et de Pater.

Sculpture. — Médaille d'or de 200 fr. à M. Carle Elschoet, de Dunkerque, pour les bustes de Pujol de Mortry et du général Fernig.

Musique. — Médaille d'or de 200 fr. à M. Lotz, chef de musique au 59.e régiment de ligne, pour un opéra, une messe et un oratorio.

Médaille en vermeil à M. Bousquié, chef de musique au 7.e régiment de lanciers, pour une polonaise, l'arrangement d'un morceau avec fragments d'opéra et la bonne exécution de sa musique.

Médaille d'argent à M. Emery, chef d'orchestre de la troupe d'opéra, pour une symphonie-fantaisie de sa composition, exécutée au commencement de la séance par la société philharmonique.

Fêtes publiques. — Médailles d'argent à MM. Meurice père et fils, pour leur zèle désintéressé à donner leur temps et leur talent à l'organisation des fêtes publiques.

EXPOSITION HORTICOLE.

Collections de fleurs diverses. — 1.er prix : Médaille d'or à M. Mi-

reux, de Raismes ; — 2.e prix : médaille d'argent à M. Darras, à Anzin ; — 3.e prix : médaille de bronze à M. Dussart, à Anzin.

Collections de dahlias. — 1.er prix : médaille d'argent à M. Bruneau, de Thivencelles ; — 2.e prix : médaille de bronze à M. Aldebert, de Wazemmes.

Collections de roses remontantes. — 1.er prix : médaille d'argent à M. Foucquier, de Marly ; — 2.e prix : médaille de bronze à M. Aldebert, de Wazemmes.

Collections en famille, autres que les précédentes. — 1.er prix : médaille d'argent, pour la plus belle collection de plantes de la même famille, à M. Bénezech de Saint-Honoré, de Vieux-Condé ; — 2.e prix : médaille de bronze à M. Malaquin, jardinier de M. Renard, de Fresnes.

Collections des fruits de la saison, cultivés dans le pays. — 1.er prix : médaille d'or, à la plus belle et à la plus complète collection des fruits de la saison, à M. Foucart, jardinier de M. Perdry à Beuvrages ; — 2.e prix : médaille d'argent à M. Malaquin, jardinier de M. Renard, de Fresnes ; — 3.e prix : médaille de bronze à M. Grolez, jardinier à Lille.

Collections de légumes cultivés dans le pays. — 1.er prix : médaille d'or à la plus belle et à la plus complète collection des légumes de la saison, à M. Dumont, jardinier de M. Carlier, à Beuvrages ; — 2.e prix : médaille d'argent à M. Pierre-Joseph Goffart, à Beuvrages ; — mentions honorables à MM. Bénezech et Dumont, pour introduction de patates, et à M. Dussart, pour une pêche nouvelle.

DUNKERQUE.

La Société d'Agriculture de cette ville a décerné les primes ci-après, dans ses séances des 6 mars et 17 juillet 1847 :

Etalons. — 1.re prime de 425 fr. pour un cheval appartenant à M. Librecht, de Bambecque ; 2.e prime de 350 fr. pour un cheval appartenant à M. Testard, de Craywick.

Juments. — 1.re prime de 250 fr. à M. Flamant, de Bierne ; 2.e prime de 150 fr. à M. Ponseel, de Téteghem ; 3.e prime de 100 fr. à M. Vandaele, de Quaëdypre.

Taureaux. — 1.re prime de 150 fr. pour un taureau rouge appartenant à madame veuve Landron, de Coudekerque-Branche ; 2.e prime de 100 fr. pour un taureau gris de la race Durham croisée appartenant à M. Mabieu, de Cappel.

HAZEBROUCK.

La Société d'Agriculture de cette ville alterne avec celle de Bailleul pour les distributions de prix qui se font ainsi par l'une et par l'autre tous les deux ans.

BAILLEUL.

La Société de Bailleul a décerné les primes ci-après dans sa séance du 14 septembre 1847 :

Race chevaline. — Prix d'honneur de 500 fr. accordé par le département, pour l'étalon reconnu posséder des qualités supérieures pour l'amélioration de la race chevaline, à M. Jean-Baptiste Lombaert, cultivateur à Hazebrouck.

Prime de 150 fr., pour le plus bel étalon de 3 ans et au-dessus, à M. Jean-Baptiste Lombaert, sus-nommé.

Prime de 75 fr., pour le deuxième en qualité (même âge), à M. Reubrecht, de Bambecque.

Prime de 75 fr., pour le plus beau poulain mâle de 1 à 3 ans, à M. Lombaert, déjà nommé.

Prime de 60 fr., pour la plus belle poulinière en état de gestation de 4 ans et au-dessus, à M. Hidden, d'Hazebrouck.

Race bovine. — Prime de 80 fr., pour le plus beau taureau de 2 ans et au-dessus, à M. Ryckebusch, de St.-Sylvestre-Cappel.

Prime de 60 fr., pour le deuxième en qualité (même âge), à M. Maerten-Desitter, de Boeschêpe.

Prime de 40 fr., pour le troisième en qualité (même âge), à M. Westelynck, de Caëstre.

Prime de 60 fr., pour le plus beau taureau de 1 an à 18 mois, à M. Ransy, d'Hazebrouck.

Prime de 40 fr., pour le deuxième en qualité (même âge), à M. Westelynck, déjà nommé.

Prime de 30 fr., pour le troisième en qualité (même âge), à M. Ryckebusch, de l'Hazewinde;

Prime de 60 fr., pour la plus belle génisse n'ayant que deux dents de remplacement, à M. Jean Baptiste Mignot, de Bailleul.

Race ovine. — Prime unique de 150 fr. accordée à M. Claudorez, de Morbecque, pour avoir produit et s'être engagé à conserver pendant deux ans dans l'arrondissement un bélier anglais de race pure de Dishley.

Prime de 50 fr., pour le plus beau bélier de race indigène de 1 an à 18 mois, à M. Labis, de Vieux-Berquin.

Prime de 30 fr., pour le plus bel agneau mâle (même âge), à M. Maerten-Busson, de Boeschêpe.

Race porcine. — Prime de 30 fr., pour le plus beau verrat, à M. Westelynck, de Caëstre.

Prime de 15 fr., pour la plus belle truie, à M. Auguste Maerten, de Caëstre.

AVESNES.

Les primes proposées pour 1847 par la Société d'agriculture ont été distribuées comme suit :

Race chevaline. — Poulains des deux sexes (les hongres également admis au concours) âgés de 3 ans, nés dans l'arrondissement, de toute origine, appartenant aux races carrossière et de selle et propres à la remonte de l'armée.

Prime honorifique consistant en une médaille d'argent accordée à M. Lemaire, propriétaire à Bettignies, qui ne peut obtenir de prix à cause de sa qualité de membre de la Société.

1.er prix. Une médaille d'argent et une prime de 100 fr. à M. Cuveiller, propriétaire à Beaufort, pour un cheval hongre gris-pommelé.

2.e prix. Une médaille de bronze et une prime de 90 fr. à M. Hennebel fils, d'Avesnes, pour une jument gris-étourneau.

3.e prix. Une prime de 70 fr. à M. Haussy, propriétaire à Avesnes, pour un cheval entier café-au-lait.

4.e prix. Une prime de 50 fr. à M. Marchand, propriétaire à Bavay, pour un cheval entier rouge.

Race bovine. — Taureaux âgés de 18 mois au moins. Deux prix accordés à MM. Fernet, de Landrecies, et Durand, d'Ecuelin, consistant chacun en une médaille de bronze et une prime de 90 fr., payable : 30 fr. le jour du concours, et 60 fr. le 31 juillet 1848, si les taureaux sont représentés à la Commission et si leurs propriétaires produisent des états de monte.

Industrie agricole. — Aucun mémoire sur les perfectionnements à apporter à la fabrication du beurre dans l'arrondissement n'ayant été adressé à la Société, la médaille d'or de la valeur de 100 fr., proposée pour cet objet, demeure comme prix d'un nouveau concours qui sera ouvert en 1848 sur cette question.

Industrie agricole. — Une médaille d'argent, semblable à celles qui ont été remises en 1843 aux cultivateurs de chaque canton de l'arrondissement qui avaient fait le plus de progrès dans les diverses branches de l'agriculture a été accordée à M. Sohier-Grau, de Solre-le-Château, comme complément de la mention honorable qu'il a obtenue alors.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit, dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-sept. (Voir page 146.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1847.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	11	33	40	84	23968 65	»	23968 65
Bourbourg (id.).....	»	45	26	71	14145 »	»	14145 »
Dunkerque (h. gén.)..	44	132	51	227	429 37 50	40000 »	829 37 50
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	12	79	16	117	18389 93	4000 »	22389 93
Cassel (id.).....	»	21	»	21	7298 85	2000 »	9298 85
Idem (pauvre école)..	»	»	24	24			
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	202 »	1300 »	1502 »
Hazebrouck (h. civil).	»	81	»	81	9695 44	6000 »	15695 44
Idem (maison de mal)	11	»	»	11			
Steenvoorde (h. civ.)	2	38	»	40	6607 22	»	6607 22
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	13	80	25	118	24934 88	3000 »	27934 88
Bassée (La) (id.)....	»	28	14	42	8244 25	»	8244 25
Comines (id.).....	19	22	»	41	12625 »	»	12625 »
Haubourdin (id.)..	1	19	»	20	4902 88	»	4902 88
Lille (hosp. général).	»	1134	378	1512			
Id. (hôp. St-Sauv.)..	323	»	»	323			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	74	47	121	593495 »	85000 »	678495 »
Id. (hospice Ganthois)	»	141	»	141			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	58	58			
Id. (Béguinage).....	»	6	»	6			
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	16	»	16	2765 »	»	2765 »
Roubaix (hosp. civil.)	17	95	64	176	41855 02	3530 »	45385 02
Seclin (hôp. de mal.).	27	34	»	61	38985 07	»	38985 07
Tourcoing.....	»	57	20	77	18672 47	1000 »	19672 47
Wattrelos (hosp. civ.)	»	29	»	29	8387 90	»	8387 90
A REPORTER...	480	2178	763	3421	877112 06	145830 »	1023972 06

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1847.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Report....	480	2178	763	3421	877112 06	145830 »	1023972 06
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	116	186	302			
Id. (hôp. de malades).	87	37	»	124	211487 96	»	211487 96
Id. (hosp. Vanderb.).	»	»	75	75			
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	20	21	23	64	21973 83	»	21973 83
Landrecies (idem)...	4	32	»	36	6109 05	»	6109 05
Maubeuge (idem)....	»	56	25	81	28458 40	»	28458 40
Id. (fond.on Gippus)..	»	24	»	24			
Le Quesnoy (hosp. c.)	22	35	27	84	20935 09	»	20935 09
Solre-le-Château (id.)	»	6	»	6	453 70	»	453 70
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	410	67	477	242243 13	»	242243 13
Idem (Hôtel-Dieu)...	106	»	»	106			
Lallaing.....	»	»	»	»	2288 69	»	2288 69
Orchies (vieillards)..	13	22	»	35	15747 39	»	15747 39
Idem (orphelines)....	»	»	16	16			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	6	51	9	66	222358 36	»	222358 36
Idem (orphelines)...	»	»	15	15			
Condé (h. des veuves).	»	13	»	13	2126 »	800 »	2926 »
Valenciennes (h. gén.)	»	266	69	335			
Idem (Hôtel-Dieu)...	73	»	»	73			
Idem (orphelins).	»	»	37	37	232556 58	»	232556 58
Idem (chartriers).. .	»	46	»	46			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
Total.....	811	3564	1321	5696	1684750 24	146830 »	1821380 24

Le revenu total de 1,821,380 fr. 24 c., réparti sur les 5,696 in-

dividus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 319 fr. 76 c., et par journée, 87 cent. 60 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les prévisions du service des bureaux de bienfaisance pendant l'année 1847 se résument comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque.....	59	16508	139272 99	22975 »	162247 99
Hazebrouck....	53	26144	113000 91	57825 »	170825 91
Lille.....	131	57731	301539 42	182350 »	483889 42
Cambrai.....	102	18203	325722 »	500 »	326222 »
Avesnes.....	136	21968	228948 43	2990 »	231938 43
Douai.....	61	22081	131094 »	10100 »	141794 »
Valenciennes...	77	28989	302064 24	23950 »	326014 24
Totaux....	619	191624	1542241 99	300690 »	1842931 99

Les revenus des hospices étant de..... 1,821,380 24
et ceux des bureaux de bienfaisance de..... 1,842,931 99

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à..... 3,664,312 23

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus, viennent s'ajourner les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1846, à 70,383 fr. 07 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1846.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1846.
Dunkerque....	78	13	14	2	75	4853 89
Lille.....	628	48	122	16	538	38766 42
Cambrai.....	241	1	43	12	187	11174 44
Douai.....	117	4	25	7	89	6258 87
Valenciennes....	163	4	20	»	147	9333 45
TOTAUX....	1227	70	224	37	1036	70383 07

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.rr janvier 1840, ceux de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1846.

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 décembre 1846.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	107186	525436 25	4,90	107227	537326 »	37551	276920 50
Lille.....	191370	1119179 50	5,85	183810	1070729 »	69043	467646 »
Cambrai...	23732	109338 50	4,51	23515	111447 »	10886	60554 »
Douai.....	35365	158176 »	4,47	35565	164695 »	15023	78140 03
Valenciennes	62990	337272 50	5,35	63051	342140 50	26894	141812 50
TOTAUX..	420643	2249402 75	5,35	413168	2226337 50	159397	1025073 03

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne existant dans le département (v. page 154), pendant l'année 1846, a donné les résultats suivants :

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS existant au 1.er janvier.	ouverts Pendant l'année.	soldés Pendant l'année.	restant au 31 déc.	SOMMES dues aux déposans le 1.er janvier.	VERSEMENS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposans le 31 déc.
Dunkerque..	3013	623	284	3352	1553490 28	448973 06	401804 11	61546 25	1662205 48
Lille.....	9033	2205	1558	9680	5532499 78	1830601 58	2128469 38	218802 25	5458434 23
Roubaix. ...	965	294	182	1077	449330 34	196589 36	149341 27	18658 93	515237 36
Tourcoing...	606	155	147	614	228424 73	90780 04	77663 91	9653 90	251194 76
Cambrai....	1734	503	341	1896	672025 91	305049 36	262381 48	27570 57	742264 36
Avesnes.....	315	177	73	419	125143 72	102044 75	54974 59	5281 86	177495 74
Maubeuge...	510	304	99	715	242444 46	215971 64	125013 62	11107 50	344509 98
Douai.....	4074	1161	866	4369	2500132 29	945826 03	1089240 36	97714 58	2454432 54
Valencienn.e	3044	713	627	3130	1206887 89	496175 36	433256 77	49467 19	1319273 67
	23204	6135	4177	25252	12510379 40	4632011 18	4717145 49	499803 03	12925048 12

Ce tableau constate que, malgré les circonstances défavorables de l'année 1846, les placements nouveaux se sont maintenus presque au niveau des remboursements, et que la masse des dépôts s'est accrue du montant des intérêts alloués par le trésor, c'est-à-dire, d'une somme de près de 500,000 fr.

Les placements qui existaient au 31 décembre 1846 dans les caisses d'épargne se divisent ainsi qu'il suit :

6502	ouvriers ont déposé.....	3,033,405 55
8780	domestiques.....	1,909,456 71
1416	employés.....	820,601 74
1000	militaires et marins.....	718,350 36
6118	professions diverses.....	4,572,686 29
6366	mineurs.....	1,818,270 80
70	sociétés de secours mutuels.....	52,216 57
25252		12,925,048 12

Ces dépôts se divisent encore de la manière suivante :

De 500 fr. et au-dessous.....	16035	2,753,617 48
De 500 à 1,000 fr.....	4657	3,245,747 17
De 1,000 à 2,000 fr.....	4288	6,251,766 31
De 2,000 à 3,000 fr.....	196	458,957 55
De 3,000 fr. et au-dessus.....	96	214,959 61
Totaux égaux...	25252	12,925,048 12

La loi du 22 juin 1845 a statué qu'il ne peut être fait de nouveaux versements sur les comptes dont le crédit a atteint 1,500 fr., sans préjudice, toutefois, de l'élévation de ces comptes jusqu'à 2,000 fr. par la capitalisation des intérêts, et qu'à compter du 1.er janvier 1847, les sommes déposées qui excéderont 2,000 fr. cesseront de produire intérêt jusqu'à ce qu'elles aient été ramenées au-dessous de ce maximum.

En comparant les chiffres ci-dessus avec la situation des caisses d'épargne au 31 décembre 1845, on voit que la loi précitée a amené une diminution très-notable dans les placements de 2,000 à 3,000 fr. et dans ceux de 3,000 fr. et au-dessus, et que la différence s'est reportée tout entière sur les séries de 500 à 1,000 et de 1,000 à 2,000 fr.

La moyenne totale des placements est de 511 fr. 80 c. Elle se répartit comme suit entre les différentes classes des déposants : professions diverses, 747 42 ; — sociétés de secours, 746 81 ; — militaires et marins, 718 35 ; — employés, 579 52 ; — domestiques, 505 14 ; — ouvriers, 466 53 ; — mineurs, 285 62.

La moyenne totale pour chaque caisse est, savoir : à Lille, de 563 88 ; — à Douai, de 561 78 ; — à Dunkerque, de 495 88 ; — à Maubeuge, de 481 83 ; — à Roubaix, de 478 40 ; — à Avesnes, de 423 86 ; — à Valenciennes, de 421 46 ; — à Tourcoing, de 409 11 ; — à Cambrai, de 391 40.

Le nombre des livrets ouverts est à celui des livrets existant au 1.er janvier, dans les proportions ci-après : Maubeuge, 1 à 1 67 ; — Avesnes, 1 à 78 ; — Roubaix, 1 à 3 28 ; — Cambrai, 1 à 3 45 ; — Douai, 1 à 3 51 ; — Tourcoing, 1 à 3 91 ; — Lille, 1 à 4 10 ; — Valenciennes, 1 à 4 27 ; — Dunkerque, 1 à 4 84.

Les livrets soldés sont aux livrets ouverts dans le rapport de 1 à 46.

Les versements effectués sont dans les proportions suivantes avec les sommes déjà déposées avant le premier jour de l'année : Maubeuge, 89 08 p. %; — Avesnes, 81 54 ; — Cambrai, 45 39 ; — Roubaix, 43 75 ; — Valenciennes, 41 11 ; — Tourcoing, 39 74 ; — Douai, 37 83 ; — Lille, 33 08 ; — Dunkerque, 28 81.

Les retraits ont été aux placements dans le rapport de 116 p. % à Lille ; — de 115 16 à Douai ; — de 89 63 à Dunkerque ; — de 87 32 à Valenciennes ; — de 86 01 à Cambrai ; — de 85 55 à Tourcoing ; — de 76 06 à Roubaix ; — de 57 89 à Maubeuge, et de 53 87 à Avesnes.

La comparaison du mouvement des caisses d'épargne à la population dans chacun des arrondissements du département donne, en outre, les résultats suivants :

Arrondissements.	Nombre de caisses.	Moyenne des dépôts par habitant.	Nombre d'habitants pour un livret.
Dunkerque. . . .	1	15 41	32
Hazebrouck. . . .	»	»	»
Lille.	3	17 45	31
Cambrai.	1	4 26	92
Avesnes.	2	3 67	125
Douai.	1	24 56	23
Valenciennes. . .	1	8 76	48
	9	11 41	45

Ces détails montrent que l'institution des caisses d'épargne a fait plus ou moins de progrès dans les diverses contrées du dépar-

tement. Ainsi, tandis que la moyenne des livrets est dans le rapport d'un pour 23, pour 31 et pour 32, dans les arrondissements de Douai, de Lille et de Dunkerque, cette moyenne représente 48, 92 et 125 individus dans les arrondissements de Valenciennes, Cambrai et Avesnes. On voit, d'un autre côté, que l'arrondissement d'Hazebrouck est resté jusqu'à ce jour déshérité du bienfait des caisses d'épargne.

Voici l'état des fonds de dotation et de réserve des caisses d'épargne à l'époque du 31 décembre 1846 :

CAISSES.	FONDS		TOTAL.
	de dotation.	de réserve.	
Dunkerque. . . .	15013 09	»	15013 09
Lille.	38811 69	»	38811 69
Roubaix.	»	493 59	493 59
Tourcoing.	7422 »	33 83	7455 83
Cambrai.	17481 37	»	17481 37
Avesnes.	»	352 83	352 83
Maubeuge.	10000 »	1254 51	11254 51
Douai.	24237 14	»	24237 14
Valenciennes. . .	15020 »	1472 64	16492 64
	127985 29	3607 40	131592 69

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux ; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts : le premier renferme les hommes, le second les femmes et le troisième les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires; les femmes, par des sœurs de l'Enfant-Jésus, et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Les hommes et les femmes sont soumis à une discipline austère ;

le silence est obligatoire partout et toujours. Une tâche de travail est imposée à chacun. La durée moyenne de la journée de travail est de douze heures. L'entrepreneur et le gouvernement accordent des gratifications à tous les ouvriers laborieux.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis; pour les hommes et les femmes l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été profondément modifié par l'arrêté du 10 mai 1839 et celui du 28 mars 1844.

Le premier de ces arrêtés imposa le silence aux condamnés et interdit la vente à la cantine, du tabac, de la viande et des boissons fermentées. Le second détermina une nouvelle répartition du produit du travail, en exécution de l'ordonnance royale du 27 décembre 1843. D'après cette ordonnance, les condamnés correctionnels ont droit aux 5/10 du produit de leur travail; les réclusionnaires aux 4/10, et les condamnés aux travaux forcés aux 3/10. Tous les condamnés perdent un dixième pour chaque peine au-dessus d'un an, antérieure à la condamnation actuelle.

Les ateliers de cette maison sont vastes et bien aérés. Les industries principales sont la filature du coton, le tissage du calicot, du lin, du stoff, le peignage des laines, la bonneterie, la fabrication du tulle, la couture, la cordonnerie et la ganterie.

D'importantes améliorations ont été apportées dans la disposition des dortoirs, qui sont parfaitement éclairés pendant toute la nuit; des postes de surveillance ont été établis sur divers points et permettent aux gardiens de voir tout ce qui s'y passe sans être vus par les détenus. Ce système de surveillance n'a encore été appliqué nulle part d'une manière aussi complète, et fait sous ce rapport, de la maison de Loos, une maison exceptionnelle.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (2).

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

(2) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivres.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale. 300 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles recrutes. Nous faisons des vœux pour que la société seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation, en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département renfermaient, au premier octobre 1847, une population totale de 2,523 individus, dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	hommes	220	272	1526
		femmes	52		
	Correctionnels	hommes	852	1062	
		femmes	210		
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation	garçons	250	292	
		filles	42		

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	16	20	102
	femmes	4		
Prévenus et accusés	hommes	40	43	
	femmes	3		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	68	87	
	femmes	19		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement	hommes		3	
Idem, aux travaux forcés	hommes		9	

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenus p.r dettes envers des particuliers	hommes		3	64
Prévenus et accusés	hommes	6	11	
	femmes	5		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	45	49	
	femmes	4		
Condamnés correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement	homme		1	

A reporter..... 1652

Report.				1852
MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.				
Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes.	hommes . . .	20	26	
	femmes. . . .	6		
Prévenus et accusés.	hommes . . .	14	18	
	femmes. . . .	4		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement.	hommes . . .	53	62	110
	femmes. . . .	9		
Condamnés correct.elle à plus d'un an. . .	hommes.		3	
Jeune condamné au-dessous de 16 ans. . .	garçon		1	
MAISON D'ARRÊT DE LILLE.				
Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	hommes		5	
Idem envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes. . .	67	76	
	femmes. . . .	9		
Prévenus et accusés.	hommes. . .	52	65	
	femmes. . . .	13		324
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement. . .	hommes. . .	122	162	
	femmes. . . .	40		
Condamnés à plus d'un an.	hommes.		0	
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçons. . . .	6	7	
	fille.	1		
MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.				
Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	hommes		2	
Détenus pour dettes envers l'Etat.	hommes.		7	
Malades.	hommes . . .	2	3	
	femme	1		
Prévenus et accusés.	hommes . . .	11	12	70
	femmes. . . .	1		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. .	hommes . . .	28	41	
	femmes. . . .	13		
Idem à plus d'un an.	hommes . . .	3	5	
	femmes. . . .	2		
MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.				
Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	homme.		1	
Prévenus et accusés.	hommes . . .	13	17	
	femmes. . . .	4		66
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	43	48	
	femmes. . . .	5		
A reporter.				2422

			Report.	2422

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	hommes	3		
Détenus pour dettes envers l'Etat	hommes	19		
Prevenus et accusés.	hommes	24		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 31 / femmes. . . . 16	47		97
Idem à plus d'un an.	hommes. . . . 3 / femme 1	4		

DÉPOTS DE SURETÉ ET MAISONS DE POLICE MUNICIPALE.

Prévenus et accusés.	hommes . . . 3 / femme 1	4	
		Total.	2,523

Résumé.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus pour dettes { envers des particuliers . . .	14	»	14
Détenus pour dettes { envers l'Etat	129	19	148
Prévenus et accusés.	163	31	194
Réclus malades, infirmes, etc	2	1	3
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an.	390	106	496
Idem à plus d'un an.	874	213	1087
Condamnés criminels à plus d'un an et à la réclusion	220	52	272
Condamnés aux travaux forcés	9	»	9
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	257	43	300
	2058	465	2523

Le tableau ci-après présente la population moyenne des prisons, par arrondissement, pendant les dix années antérieures à 1847.

Annuées.	ARRONDISSEMENTS							Total.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille. (1)	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
1837	44	99	116	37	40	110	50	496
1838	58	97	183	46	40	137	37	598
1839	43	91	129	41	42	145	48	539
1840	54	91	202	44	49	141	98	679
1841	56	97	177	47	54	157	50	638
1842	48	104	232	37	59	150	67	697
1843	48	107	262	68	51	196	88	820
1844	50	96	283	65	51	145	79	769
1845	52	92	221	53	58	120	64	660
1846	52	113	262	56	76	137	74	770

(1) La maison centrale non comprise.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1845 se sont élevés à la somme de 62,557,162 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes	12,703,141
Enregistrement, timbre et domaines	6,832,990
Produits des forêts et de la pêche	1,616,358
Douanes et sels	22,297,678
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	16,737,640
Postes	1,334,712
Produits universitaires	10,431
Produits éventuels	247,211
Produits divers	777,000
	62,557,162
Les mêmes produits pour l'année 1844 ont été de	59,368,393
L'augmentation des revenus en 1845 est donc de	3,188,769

Développement des recettes relatives à chacune des administrations financières.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1845, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 12,703,141 fr., savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissements publics	7,603,903
Personnelle et mobilière	1,706,012
Portes et fenêtres	1,450,986
Patentes	1,916,783
Frais de premier avertissement	25,455
Total	12,703,141
Le montant des contributions directes a été, en 1844, de	12,389,940
Différence en plus en 1845	313,201

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Enregistrement, y compris le décime pour franc	5,345,567
Greffes, y compris le décime pour franc	68,506
Hypothèques, y compris le décime	41,456
Amendes de toute nature, y compris le décime pour franc	106,751
A reporter	5,562,280

Report	5,562,280
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe	1,777
Passeports et permis de port d'armes de chasse	61,618
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	8,852
Recouvrements des frais de justice	82,242
Recouvrements des frais de poursuites et d'instances	1,396
Timbre	848,586
Revenus des domaines	4,940
Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	137,515
Dommages-intérêts adjugés à l'Etat, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	75
Rentes (arrérages et rachats)	28
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	995
Epaves, déshérences et biens vacants	21,735
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventose an XII et antérieures	1,748
Recettes de diverses origines, y compris les reliquats sur les biens des communes	1,601
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	97,507
	6,832,990
Les produits de 1844 se sont élevés à	7,022,644
Il y a eu, en 1845, une diminution de	189,654

PRODUITS DES EAUX ET FORÊTS.

Ventes de coupes de bois de l'ordinaire 1845 *effectuées par les agents forestiers.*

1128 hectares ont été adjugés pour une somme de	1,356,386
339 arbres vendus pour le prix de	15,630
	1,372,016
Ce produit, en 1844, s'est élevé à	1,096,324
Il y a eu, en 1845, une augmentation de	275,692

Développement des recouvrements effectués sur les produits des forêts et de la pêche pendant l'exercice 1845.

Prix principal	1,372,016
Décime pour franc	137,201
3 p. °/o pour travaux d'entretien et de réparation	41,160
1 1/2 p. °/o pour frais d'adjudication	20,446
Prix des coupes de bois vendues en détail	814
Chablis, plants, sur-mesures, etc	8,712
A reporter	1,580,349

Report.....	1,580,349
Fruits, semences et herbes.....	13,050
Minerai, terres, pierres et sables	1,364
Redevances et indemnités.....	314
Recettes diverses et imprévues.....	77
Location de la chasse.....	7,405
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (10.e compris).....	2,734
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'Etat	1,874
Recouvrements sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche.....	4,800
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abattage et de façon des coupes exploitées par économie, des produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche, etc..	522
Contributions des communes et établissements publics.....	3,868
Total.....	1,616,358

DOUANES ET SELS.

Développement des droits constatés et perçus en matière de douanes, pendant l'année 1845.

Droits de douanes.	A l'importation, marchandises diverses.....	18,903,978
	Sucres des colonies françaises.....	186,034
	Sucres étrangers.....	340,169
	A l'exportation.....	312,685
Droits de navigation.	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.....	382
	Quart et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	2,592
	Francisation des navires.....	83
	Droit et demi droit de tonnage des bâtiments français et étrangers.....	62,902
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	4,890
Recettes accessoires.	Expéditions pour entrée et sortie des navires, congés et passeports des bâtiments; acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons.....	7,886
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports.....	7,817
	Droit de timbre.....	87,988
	Droits de sortie des colonies françaises perçus en France. Droit de magasinage et de dépôt.....	2,344
	Indemnités reçues des fabricants de soude.....	2,625
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires; valeur des objets réformés pris en paiement sur les fournisseurs, et recettes accidentelles.....	258
Produit des amendes et confiscations.....		319,702
Taxes de plombage et d'estampillage.....		65,160
Taxes de consommation des sels.....		1,990,197
Total.....		22,297,678

Ces produits appartiennent : 1.° à la direction de Dunkerque, pour 17,059,582 francs, et à chaque principalité de cette direction, dans les proportions suivantes :

Principalité de Dunkerque	8,739,695
——— d'Hazebrouck	194,813
——— d'Armentières	376,986
——— d'Halluin	4,010,746
——— de Lille	3,513,082
——— de Baisieux	224,260
	17,059,582

2.° A la direction de Valenciennes, pour 5,238,096 francs, et à chaque principalité de cette direction, suivant le détail ci-après :

Principalité d'Orchies	178,923	
——— de Condé	1,775,974	
——— de Valenciennes	1,058,725	
——— de Blanc-Misseron	559,759	
——— de Bavai	107,188	
——— de Maubeuge	1,481,259	
——— d'Avesnes	76,268	
	5,238,096	5,238,096
Total égal		22,297,678
Les douanes ont produit en 1844		20,563,914
Il y a donc, en 1845, augmentation de		1,733,764

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Boissons, sels, sucre indigène, droits divers, tabacs et poudres.

Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	2,033,050
Droit de fabrication sur les bières	3,513,684
Sels	»
Sucre indigène	5,911,970
Licences de toute espèce	227,753
Voitures publiques, estampilles, etc., dixième des prix de transport des marchandises	223,775
Cartes à jouer	20,526
Garantie des matières d'or et d'argent	15,334
Navigation sur les rivières et canaux	533,089
Timbre des expéditions et quittances délivrées	125,314
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès et ustensiles	12,501
Dixième du produit des octrois	247,774
Portion du trésor dans la répartition du prix des tabacs et des poudres saisis	1,115
A reporter....	12,865,885

Report.....	12,865,885
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement...	73,777
Recettes extraordinaires.....	766
Produit des amendes et confiscations.....	52,067
Prix des plombs apposés pour les sels et les sucres.....	28,410
Recouvrements sur avances pour divers services.....	83,242
Tabacs.....	3,535,901
Poudres.....	97,574
Total.....	16,737,640
Les produits de 1844 se sont élevés à.	15,481,335
Différence en plus en 1845.....	1,256,305

POSTES.

Produit de la taxe des lettres.....	1,181,464
Produit du service rural.	71,360
Droit de 5 p. % sur les articles d'argent.....	23,430
Produit des places dans les malles-postes.....	56,162
Recettes extraordinaires.....	2,296
Total.....	1,334,712
Les produits de 1844 ont été de...	1,276,073
Différence en plus en 1845.....	58,639

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

Droits dus par les chefs d'institution.....	200
Par les maîtres de pension.....	1,250
Montant des droits d'examen et de diplôme.....	8,981
Total.....	10,431
Les produits de 1844 ont été de.....	70,870
Différence en moins en 1845 (1).....	60,439

PRODUITS ÉVENTUELS.

Les produits éventuels affectés aux dépenses ordinaires et extraordinaires du département se composent de ceux qui suivent :

1.° Recettes locales déterminées par les articles 10, 13 et 17 de la loi du 10 mai 1838, et spécialement attribuées par cette loi aux dépenses ordinaires et aux dépenses facultatives.....	2,280
A reporter	2,280

(1) Cette diminution provient de la suppression, à dater du 1.er janvier 1845, de la rétribution universitaire.

Report.....	2,280
2.° Subventions communales et particulières pour travaux de routes.....	13,320
3.° Emprunts autorisés par des lois spéciales.....	»
4.° Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux.....	220,000
5.° Produits spéciaux.....	11,611
Total.....	247,211

PRODUITS DIVERS.

Ces produits se composent des recettes de diverses natures ci-après indiquées :

Bénéfice sur la fabrication des monnaies.....	13,128
Produits des mines.....	130,834
Droits de la vérification des poids et mesures.....	60,612
Produit de la taxe des brevets d'invention.....	10,745
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires.....	19,989
Recettes applicables aux dépenses de l'hôtel des invalides de la guerre.....	36,819
Recettes de divers établissements spéciaux.....	5,102
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838.....	21,673
Recettes sur divers débets de comptables et créances litigieuses non comprises dans l'actif de l'administration des finances.....	1,418
Divers produits.....	476,630
Total.....	777,000

HOTEL DES MONNAIES DE LILLE.

Les espèces d'or et d'argent fabriquées dans cet hôtel pendant l'année 1846, s'élèvent à 8,532,547 fr. 50 cent., savoir :

Pièces de 20 francs.....	28,160	»
Pièces de 5 francs.....	8,288,045	»
Pièces de 2 francs.....	98,104	»
Pièces de 1 franc.....	73,550	»
Pièces de 1/2 franc.....	34,967	50
Pièces de 1/4 de franc.....	9,721	»
Total.....	8,532,547	50

Le total général des fabrications faites au 31 décembre 1846, à l'Hôtel des Monnaies de Lille, est de 967,063,070 fr. 25 cent.

ÉTAT DE CLASSEMENT DES PERCEPTIONS

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

NOMS des PERCEPTIONS.	NOMS DES COMMUNES composant LA PERCEPTION.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Dunkerque.		
Armbouts-Cappel.	Armbouts – Cappel, Spycker, Steene.	4	»
Bergues.	Bergues.	3	»
Bierne.	Bierne, Bissezeele, Crochte, Socx.	»	4
Bollezeele.	Bollezeele, Eringhem, Merkeghem.	»	4
Bourbourg-Ville.	Bourbourg-Camp.e, Bourbourg-Ville.	»	2
Broxeele.	Broxeele, Lederzeele, S.t-Momelin, Volckerinchove.	»	4
Coudekerque-Br.	Coudekerque – Branche, Coudekerque-Village, Teteghem.	»	3
Dunkerque.	Dunkerque, 1.re division.	»	1
Dunkerque.	Dunkerque, 2.e division.	1	»
Esquelbecq.	Esquelbecq, Ledringhem, Zeggers-Cappel.	3	»
Ghyvelde.	Ghyvelde, Leffrinckoucke, Moëres (les), Uxem, Zuydcoote.	3	»
Gravelines.	Craywick, Saint-Georges, Gravelines, Loon.	1	»
Herzeele.	Bambecque, Herzeele.	3	»
Hondschoote.	Hondschoote, Killem.	»	2
Hoymille.	Hoymille, Warhem	3	»
Looberghe.	Cappellebrouck, Looberghe, St.-Pierre-Brouck.	3	»
Pitgam.	Brouckerque, Dringham, Pitgam.	»	4
Quaëdypre.	Quaëdypre, Wylder.	»	4
Rexpoëde.	Oost-Cappel, Rexpoëde, West-Cappel.	»	4
Synthe (Petite-).	Armbouts-Cap.-Cap., Mardick, Synthe (Grande), Synthe (Petite).	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES	
		pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	Pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Watten.	Holque, Millam, Watten, Wulverdinghe.	4	»
Wormhoudt.	Wormhoudt.	3	»
	Arrondissement d'Hazebrouck.		
Arnêke.	Arnêke, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele.	3	»
Bailleul.	Bailleul.	2	»
Berthen.	Berthen, Boeschêpe, St.-Jans-Cappel.	4	»
Blaringhem.	Blaringhem, Lynde, Sercus.	3	»
Cassel.	Cassel, Ste-Marie-Cap., Oxelaere.	3	»
Eecke.	Eecke, Godewaersvelde.	4	»
Estaires.	Estaires, La Gorgue.	2	»
Hazebrouck.	Hazebrouck.	3	»
Hondeghem.	Hondeghem, Staple, Wallon-Cap.	»	3
Merville.	Merville.	3	»
Méteren.	Flêtre, Méteren.	3	»
Morbecque.	Morbecque, Steenbecque.	3	»
Nieppe.	Nieppe, Steenwerck.	2	»
Noordpeene.	Bavinchove, Buysscheure, Noordpeene, Wemaers-Cappel, Zuytpeene.	2	»
Renescure.	Ebblinghem, Renescure.	»	4
Steenvoorde.	Steenvoorde.	3	»
Strazeele.	Borre, Merris, Pradelles, Strazeele.	4	»
St.-Sylvestre-Cap.	Caëstre, Saint-Sylvestre-Cappel, Terdeghem.	3	»
Thiennes.	Boeseghem, Haverskerque.	3	»
Vieux-Berquin.	Neuf-Berquin, Vieux-Berquin.	3	»
Winnezeele.	Hardifort, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Lille.		
Annœullin.	Annœullin, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Phalempin, Provin.	2	»
Armentières.	Armentières, Chapelle-d'Armentières, Erquinghem-Lys.	2	»
Baisieux.	Anstaing, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Chereng, Gruson, Tressin, Willems.	2	»
La Bassée.	Bassée (la), Hantay, Illies, Salomé.	2	»
Bersée.	Bersée, Moncheaux, Mons-en-P. Neuville (La), Ostricourt, Thumeries, Wahagnies.	2	»
Comines.	Comines, Warnéton-Bas, Warnéton-Sud, Wervick-Sud.	1	»
Cysoing.	Bachy, Bourghelles, Bouvines, Cobrieux, Cysoing, Louvil, Wannehain.	»	2
Ennetières.	Englos, Ennetières, Erquinghem-le-Sec, Escobecque, Radinghem.	»	1
Flers.	Fives, Flers, Madeleine (La), Mons-en-Barœul.	3	»
Fournes.	Aubers, Fournes, Fromelles, Maisnil (Le).	3	»
Frelinghien.	Frelinghien, Houplines.	3	»
Haubourdin.	Hallennes lez-Haubourdin, Haubourdin, Loos, Sequedin.	»	2
Hellemmes.	Annappes, Ascq, Forest, Hellemmes, Lezennes.	3	»
Lambersart.	André (St.-), Lambersart, Lompret, Verlinghem.	3	»
Lannoy.	Hem, Lannoy, Leers, Lys lez-Lannoy, Sailly, Toufflers.	2	»
Lille	Lille, 1.re division.	1	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Lille.	Lille, 2.e division.	1	»
Lille.	Lille, 3.e division.	»	1
Linselles.	Bondues, Linselles, Mouveaux.	»	2
Lomme.	Capinghem, Lomme, Pérenchies, Prémesques.	»	4
Marcq-en-Barœul.	Croix, Marcq-en-Barœul, Wasquehal.	»	2
Marquillies.	Herlies, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Wicres.	»	3
Pont-à-Marcq.	Attiches, Avelin, Ennevelin, Mérignies, Pont-à-Marcq, Tourmignies.	»	1
Quesnoy-sur-Deûle	Deûlemont, Quesnoy-sur-Deûle.	2	»
Ronchin.	Fretin, Lesquin, Péronne, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois.	2	»
Roncq.	Bousbecques, Halluin, Neuville-en-Ferrain, Roncq.	2	»
Roubaix.	Roubaix, Wattrelos.	1	»
Seclin.	Allennes-les-Marais, Chemy, Gondecourt, Herrin, Houplin, Seclin.	1	»
Templeuve.	Cappelle, Genech, Mouchin, Templeuve.	2	»
Tourcoing.	Tourcoing.	1	»
Wambrechies.	Marquette, Wambrechies.	3	»
Wattignies.	Emmerin, Faches, Noyelles, Templemars, Vendeville, Wattignies.	»	2
Wavrin.	Beaucamps, Ligny, Santes, Wavrin.	3	»
Wazemmes.	Esquermes, Wazemmes, Les Moulins.	1	»
	Arrondissement de Cambrai.		
Abancourt.	Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Etrun, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Boursies.	Boursies, Doignies, Mœuvres.	»	4
Cambrai.	Cambrai, 1.re division.	1	»
Cambrai.	Cambrai, 2.e division.	»	1
Câteau (Le).	Benin (St.-), Câteau (Le), Montay, Soupiet (Saint-).	2	»
Châtillon.	Châtillon, Mazinghien, La Groise.	3	»
Clary.	Bertry, Caullery, Clary, Montigny,	»	4
Escaudœuvres.	Cagnoncles, Carnières, Cauroir, Escaudœuvres, Naves.	3	»
Estourmel.	Awoingt, Cattenières, Estourmel, Forenville, Niergnies, Séranvilliers, Wambaix.	»	3
Fontaine-Notre-D.	Anneux, Cantaing, Fontaine-Notre-Dame, Proville.	»	3
Haussy.	Haussy, Montrécourt, Saulzoir, Vertain.	»	2
Honnechy.	Busigny, Honnechy, Maretz, Maurois, Reumont.	»	2
Honnecourt.	Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt, Villers-Guislain.	»	1
Inchy.	Audencourt, Beaumont, Béthencourt, Caudry, Inchy, Troisvilles.	3	»
Iwuy.	Aubert (Saint-), Iwuy, Rhieux, Thun-Lévêque, Thun-Saint-Martin, Villers-en-Cauchy.	»	1
Ligny.	Beauvois, Esnes, Fontaine-au-Pire, Haucourt, Ligny, Selvigny.	»	2
Marcoing.	Flesquières, Marcoing, Noyelles, Ribécourt, Villers-Plouich.	3	»
Masnières.	Crévecœur, Lesdain, Masnières, Rumilly.	2	»
Ors.	Bazuel, Ors, Pommereuil.	3	»
Quiévy.	Avesnes lez-Aubert, Boussières, Hilaire (Saint-), Quiévy, Waast (Saint-)	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Raillencourt.	Blécourt, Haynecourt, Neuville-Saint-Remy, Raillencourt, Sailly, Sancourt.	3	»
Ramillies.	Bantigny, Cuvillers, Eswars, Morenchies, Ramillies, Tilloy.	»	4
Solesmes.	Beaurain, Pithon (St.-), Romeries, Solesmes.	»	1
Vendegies-sur-Éc.	Bermerain, Capelle, Escarmain, Martin (Saint-), Sommaing, Vendegies.	3	»
Viesly.	Bévillers, Briastre, Neuvilly, Viesly.	»	2
Walincourt.	Deheries, Elincourt, Malincourt, Villers-Outréaux, Walincourt.	»	3
	Arrondissement d'Avesnes.		
Aubin (Saint-).	Aubin (Saint-), Eclaibes, Ecuelin, Limont-Fontaine, Monceau-St.-Waast, Remy-Mal-Bâti (Saint-).	»	3
Avesnes.	Avesnelles, Avesnes, Flaumont et Waudrechies, Haut-Lieu, Hilaire (Saint-).	2	»
Bavay.	Audignies, Bavay, Bellignies, Houdain, Louvignies et Busigny.	2	»
Beaufort	Beaufort, Choisies, Damousies, Dimechaux, Dimont, Obrochies, Sars-Poteries, Wattignies.	»	3
Berlaimont.	Aulnoye, Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Pont-sur-Sambre, Sassegnies.	1	»
Bousies.	Bousies, Croix, Forest, Robersart.	»	3
Cartignies.	Beaurepaire, Boulogne, Cartignies, Prisches.	2	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Colleret.	Aibes, Bousignies, Colleret, Cousolre, Quiévelon.	3	»
Dompierre.	Dompierre, Marbaix, Remy-Chaussée (Saint-), Taisnières-en-Thiérache.	3	»
Dourlers.	Bas-Lieu, Beugnies, Dourlers, Floursies, Semousies.	3	»
Eppe-Sauvage.	Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustiers, Wallers, Willies.	»	3
Étrœungt.	Etrœungt, Floyon, La Rouillies.	3	»
Feignies.	Feignies, La Longueville.	3	»
Fourmies.	Anor, Féron, Fourmies, Wignehies.	1	»
Gognies-Chaussée.	Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussées, Mairieux.	»	3
Gommegnies.	Bry, Eth, Frasnoy, Gommegnies, Preux-au-Sart, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.	»	2
Haumont.	Boussières, Hargnies, Haumont, Mecquignies, Neuf-Maisnil, Obies, Vieux-Maisnil.	»	3
Jolimetz.	Engle-Fontaine, Jolimetz, Locquignol, Potelle, Roucourt.	3	»
Landrecies.	Favril, Fontaine-au-Bois, Landrecies, Preux-au-Bois.	1	»
Maroilles.	Fayts (Les), Maroilles, Noyelles.	2	»
Maubeuge.	Assevent, Louvroil, Maubeuge.	3	»
Poix.	Hecq, Neuville, Poix, Salesches, Vendegies-au-Bois.	3	»
Quesnoy (Le).	Ghissignies, Louvignies-Quesnoy, Quesnoy (Le), Villereau.	2	»
Rousies.	Boussois, Cerfontaine, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Marpent, Recquignies, Rousies.	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Sains.	Felleries, Ramousies, Rainsars, Sains, Semousies.	»	3
Solre-le-Château.	Beaurieux, Berelles, Clerfayts, Eccles, Fontaines (Les), Hestrud, Solre-le-Château, Solrinnes.	2	»
Taisnières-sur-Hon.	Hon-Hergies, Taisnières-sur-Hon.	4	»
Trélon.	Glageon, Ohain, Trélon.	2	»
Vieux-Rengt.	Jeumont, Vieux-Rengt, Villers-Sire-Nicole.	3	»
Villers-Pol.	Baudegnies, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries, Villers-Pol.	2	»
Waast (Saint-).	Amfroipret, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (La), Gussignies, Waast (Saint-).	3	»
	Arrondissement de Douai.		
Aniche.	Aniche, Auberchicourt, Marcq.	3	»
Arleux.	Arleux, Brunémont, Hamel, Lécluse.	3	»
Bugnicourt.	Aubigny-au-Bac, Bugnicourt, Féchain, Fressin, Monchecourt, Villers-au-Tertre.	3	»
Coutiches.	Auchy, Coutiches, Faumont.	3	»
Douai.	Douai, 1.re division.	1	»
Douai.	Douai, 2.e division.	1	»
Férin.	Cantin, Courchelettes, Estrées, Férin, Gœulzin, Lambres.	2	»
Landas.	Aix, Beuvry, Landas, Saméon.	»	2
Lauwin-Planque.	Auby, Cuincy, Esquerchin, Flers, Lauwin-Planque.	»	2
Lewarde.	Dechy, Erchin, Guesnain, Lewarde, Loffre, Roucourt.	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Marchiennes-Ville.	Alnes, Bouvignies, Marchiennes-Campagne, Marchiennes-Ville, Tilloy, Wandignies.	»	1
Orchies.	Nomain, Orchies.	3	»
Pecquencourt.	Bruille lez-Marchiennes, Ecaillon, Masny, Montigny, Pecquencourt, Rieulay, Vred.	3	»
Raches.	Flines lez-Raches, Raches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin.	2	»
Sin.	Anhiers, Lallaing, Sin, Waziers.	»	2
Somain.	Erre, Fenain, Hornaing, Somain, Villers-Campeau.	»	2
	Arrondissement de Valenciennes.		
Amand (Saint-).	Amand (Saint-).	3	»
Anzin.	Anzin, Aubry, Beuvrages, Petite-Forêt-de-Raismes, Raismes.	»	1
Aulnoy.	Artres, Aulnoy, Famars, Préseau, Saultain, Trith-Saint-Léger.	2	»
Bouchain.	Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Mastaing, Rœulx.	3	»
Condé.	Condé, Hergnies, Odomez, Vieux-Condé.	2	»
Crespin.	Crespin, Saint-Aybert, Escaupont, Fresnes, Quiévrechain, Thivencelles.	1	»
Douchy.	Denain, Douchy, Haulchain, Neuville, Rouvignies.	1	»
Escaudain.	Abscon, Escaudain, Hélesmes, Lourches.	3	»
Hasnon.	Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières.	2	»
Haspres.	Avesnes-le-Sec, Haspres, Noyelle-sur-Selle, Verchain.	2	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES	
		pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Haveluy.	Bellaing, Haveluy, Hérin, Oisy, Wallers, Wavrechain-sous-Denain.	2	»
Lecelles.	Lecelles, Nivelles, Rumegies.	3	»
Maing.	Maing, Moncheaux, Prouvy, Querenaing, Thiant.	3	»
Marquette.	Émerchicourt, Hordain, Marquette, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.	3	»
Mortagne.	Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines lez-Mortagne, Maulde, Mortagne, Thun.	2	»
Onnaing.	Bruay, Onnaing, Quaroube, Vicq.	»	1
Saulve (Saint-).	Curgies, Etrœux, Marly, Rombies, Saulve (Saint-), Sebourg.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 1.re division.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 2.e division.	1	»

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1846 ont donné lieu à une dépense de 1,291,935 fr., savoir :

Arrondissement de Dunkerque.....	152,898	»
— d'Hazebrouck.....	61,709	»
— de Lille.....	570,439	»
— de Cambrai.....	154,252	»
A reporter.....	939,298	»

Report.....	939,298	»
Arrondissement d'Avesnes.	112,387	»
— de Douai.....	113,061	»
— de Valenciennes.....	127,189	»
TOTAL.....	1,291,935	»

Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1845, a été de..... 1,860,366 »

Différence en moins en 1846..... 568,431 »

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux, dont le détail suit :

Arrondissements.	Ecoles.	Eglises.	Mairies.	Presbyt.res
Dunkerque.....	3	»	1	2
Hazebrouck.....	1	»	»	1
Lille.....	4	»	2	»
Cambrai.....	14	»	1	2
Avesnes.....	»	»	»	2
Douai.....	3	»	»	1
Valenciennes...	3	»	»	»
Total.....	28	»	4	8

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1846, s'élèvent à 88,632 fr., suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque.....	1,540	»
— d'Hazebrouck.....	724	»
— de Lille.....	72,615	»
— de Cambrai.....	4,751	»
— d'Avesnes.....	»	»
— de Douai.....	»	»
— de Valenciennes.....	9,002	»
TOTAL.....	88,632	»

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Les travaux à la charge du département ont donné lieu, en 1846, à une dépense totale de 681,208 fr. 42 c., savoir :

Bâtiments	des préfectures et sous-préfectures....	26,352 34
—	des tribunaux.....	4,804 17
—	des maisons d'arrêt.....	7,385 46
—	des casernes de gendarmerie.....	11,972 16
—	des dépôts de sûreté.....	460 81
—	des Palais-de-Justice de Lille et de Douai.....	15,117 57
A valoir sur la construction du bâtiment des Archives.....		7,196 67
Construction et réparation des routes départementales.....		306,182 47
Construction et réparation des chemins vicinaux de grande communication.....		301,736 77
TOTAL.....		681,208 42

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet le 4 juillet 1846, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 933, dont :

Réceptions dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine.....	4
Licenciés en médecine.....	4
Maîtres en chirurgie.....	2
Officiers de santé.....	19
Sage-femme.....	1
Maître en pharmacie.....	1
Pharmaciens.....	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine.....	197
Docteur en chirurgie.....	1
A reporter.....	232

Report..... ..	232
Officiers de santé.....	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris.....	93
Sages-femmes reçues par le jury médical..... ...	104
Pharmaciens reçus par le jury médical.....	37
Pharmaciens reçus par le jury médical.....	177
Herboriste.....	1
TOTAL.	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1847, 11 officiers de santé, 9 sages-femmes et 3 pharmaciens.

ÉPIDÉMIES.

Quelques épidémies locales se sont manifestées dans le département pendant l'année 1847; mais aucune d'elles n'a été assez grave pour mériter une mention spéciale.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1846 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.t	Nombre de naissances en 1846. (*a*)	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées avec succès.	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. °/o
Dunkerque..	2896	2628	27	31	4	4	91
Hazebrouck.	2534	1981	33	72	28	6	78
Lille.....	9934	5922	52	543	60	44	60
Cambrai....	5279	3348	21	»	»	»	64
Avesnes... .	3091	2033	29	79	5	2	66
Douai.....	2756	1760	7	68	3	1	64
Valenciennes.	4530	3443	2	146	35	14	75
TOTAUX..	31020	21115	171	939	135	71	68

(*a*) Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1846, est un peu inférieur aux deux tiers des naissances. Ce sont les arrondissements de Dunkerque, Valenciennes et Hazebrouck qui ont fourni le plus, et ceux de Lille, Cambrai, Douai et Avesnes qui ont fourni le moins de vaccinations, proportionnellement au nombre d'enfants.

Voici la notice des récompenses et encouragements accordés aux médecins, chirurgiens, etc., qui se sont distingués par leur zèle dans le service des vaccinations pendant ladite année :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Rappel de médaille d'or et livres de médecine, M. Thélu, officier de santé à Dunkerque ; — Lancetiers garnis, MM. Rotel et Noël, officiers de santé, le premier à Bourbourg, le second à Gravelines ; — Livres de médecine, M. Becourt ; — Médailles en bronze, MM. Claeys, Coppens, Lequoy et Desaunois, officiers de santé à Bergues, Teteghem, Dunkerque et Warhem.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Lancetier garni, M. Demersseman, docteur en médecine à Bailleul ; — Médaille d'argent, M. Jacquart, officier de santé à Sercus ; — Livres de médecine, M. Vanuxem, idem à Hondeghem ; — Médailles de bronze, MM. Singer, Deporteere, officiers de santé à Morbecque et Bailleul ; mesdames Hubert et Issendech, sages-femmes à Estaires et Nieppe.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Rappel de médaille d'or et livres de médecine, M. Delemar, officier de santé à Lille ; — Livres de médecine, MM. Capon, officier de santé à Lille ; Lespagnol, docteur en médecine à Roubaix ; — Lancetiers garnis, MM. Bourgois, officier de santé à Wambrechies ; M.me Carbonnier, sage-femme à Roubaix ; — Livres de médecine, M. Pucelle, docteur en médecine à Lille ; — Médaille d'argent, M. Legentil, officier de santé à Cysoing ; — Lancetiers garnis, M. Mayette, officier de santé à Wattignies ; dame Carrette, sage-femme à Halluin ; — Médaille de bronze, MM. Goutière et Depetitpierre, officiers de santé à Lille et Lannoy ; — Livres de médecine, MM. Dubuisset, officier de santé à Ronchin ; J.-B. Lestiboudois, docteur en médecine à Lille, et Ledoux, officiers de santé à Wambrechies.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Livres de médecine, M. Robert, docteur en médecine à Ligny ; dame Béra, sage-femme au Câteau ; Carlier, officier de santé à Solre-le-Château; — Médaille d'argent, dame Messager, sage-femme à Caudry ; — Médaille de bronze, MM. Tamboise, Mignot, officiers de santé à Bermerain et Villers-Guislain; Chantreuil, docteur en médecine à Cambrai ; Bauduin, officier de santé à Quiévy ; dame Druchies, sage-femme à Solesmes ; MM. Robert, officier de santé à Saint-Souplet, et Farez, docteur en médecine à Gouzeaucourt.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Médaille d'argent, M. Herbecq, officier de santé à Avesnes ; — Médailles de bronze, dames Monard et Chanat, sages-femmes à Gommegnies et Trélon ; MM. Bail, officier de santé à Cousolre, et Lebeau, docteur en médecine à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Livres de médecine, M. Buisson, docteur en médecine à Auberchicourt ; — Médailles de bronze, dame Hanck, sage-femme à Orchies; MM. Couplet et Magnez, officiers de santé à Lewarde et Auby.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Médaille d'or, M. Gravis, Antonin, officier de santé à Denain ; — Rappel de médaille d'or et livres de médecine, M. Gravis, Henri, docteur en médecine à Anzin ; — Livres de médecine, MM. Castiau et Averlan, officiers de santé à Vieux-Condé et Marquette ; — Médaille d'argent, M. Deparis, officier de santé à Valenciennes ; — Médailles de bronze, dames Lierman et Veron, sages-femmes à Haspres et Saint-Amand ; M. Fournier, à Rumegies ; dame Brasseur, sage-femme à Quaroube ; M. Fourmeaux, officier de santé à Hergnies ; dame Montuelle, sage-femme à Wallers; MM. Dolier, docteur en médecine à Onnaing ; Codron, officier de santé à Condé.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1846.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er janvier 1846.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1846.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	426	137	43	51	469	207114 85
Lille (femmes).....	338	93	70	22	339	136434 65
Lommelet (hommes)..	186	44	21	13	196	93753 75
	950	274	134	86	1004	437303 45

La population des asiles au 31 décembre 1846 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 665 ; femmes, 339.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 21 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spéciales pendant l'année 1846, est de 1,224 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots.....	159
Fous.....	1,065

Ces 1,224 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 656 ; — Seine, 177 ; — Pas-de-Calais, 147 ; — Aisne, 99 ; — Somme, 88 ; — Ardennes, 19 ; — Seine-et-Marne, 13 ; — Rhône, 3 ; — Isère, 1 ; — Haute-Saône, 1 ; Manche, 1 ; — Tarn, 1 ; — Côte-d'or, 1 ; — Sarthe, 1 ; — Seine-Inférieure, 1 ; — Belgique, 10 ; — Angleterre, 4 ; — Hollande, 1.

Il existait en outre dans le département 592 aliénés vivant dans leurs familles, ce qui fait un total de 1,816 individus atteints de maladies mentales.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence de ces 1,816 aliénés qui ont existé en 1846.

		Hommes	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	29	10	39
	Idiotisme	306	106	412
	Irritabilité excessive	18	20	38
	Excès de travail	12	1	13
	Dénuement	17	13	30
	Onanisme	17	1	18
	Maladie de la peau	4	1	5
	Coups, blessures	25	3	28
	Syphilis	9	2	11
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	56	33	89
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	38	14	52
	Émanations de substances malfaisantes	3	1	4
	Abus du vin et des liqueurs	45	21	66
Causes morales.	Amour et jalousie	17	55	72
	Chagrins	23	81	104
	Evénements politiques	4	4	8
	Ambition	31	25	56
	Orgueil	4	13	17
	Religion mal entendue	13	35	48
Hérédité		35	15	50
Causes inconnues		415	239	654
		1123	693	1816

Ces 1,816 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 72 ; — rentiers, propriétaires, 89 ; — militaires, 33 ; — artistes, 31 ; — négociants, commerçants, 30 ; — marchands en détail, 81. = Total, 336, dont 233 hommes et 103 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 39 ; — en fer, 17 ; — en or et en argent, 7 ; — en autres métaux, 8 ; — en filature et tissus, 129 ; — en bâtiments, 29 ; — en cuirs et peaux, 21 ; — en teinture, 8 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 37 : — en objets d'habillement et de luxe, 116. = Total, 411, dont 262 hommes et 149 femmes.

Autres professions : Gens occupés de travaux aratoires, 178 ; —

gens de peine, 268 ; — domestiques, 54. = Total, 500, dont 299 hommes et 201 femmes.

Professions inconnues. — 268, dont 173 hommes et 95 femmes.

Sans profession : 301, dont 156 hommes et 145 femmes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1847, *dans le département du Nord.*

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1847.	Produit par hectare en 1847.	Produit total de chaque espèce de grains en 1847.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1847.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog.
Froment	121024	2 »	9,95	13,30	26,61	3221039	74,08
Méteil	10643	2 »	10,04	13,74	27,48	292476	71,77
Seigle	10522	2 »	9,56	11,84	23,69	249296	68,36
Orge	14069	2 »	16,22	18,56	37,12	522333	69,01
Sarrazin	121	1 »	20,05	21,56	21,56	2609	»
Avoine	44727	2,40	14,55	17,96	43,12	1928764	42,38
Légumes secs	21452	2,50	8,35	5,96	14,91	319926	»
Autres menus grains	18186	2,25	8,87	0,81	15,33	278867	»
Totaux	240744					6815800	

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.T NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2492556	10000	242048	126080	2871584
Méteil.....	283245	5000	21286	6049	315580
Seigle.....	113298	5000	21044	54826	194168
Orge.....	»	38600	28138	485850	552588
Sarrasin.....	»	2888	121	342	3351
Maïs et millet.	»	»	»	»	»
Avoine.....	»	1356800	107344	38211	1402355
Légumes secs.	135057	367085	53630	6000	563272
Autres menus grains.....	»	221815	40018	»	261833
TOTAUX...	3025056	2007288	514529	708258	6255131

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1847 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 6,815,300
Et les consommations étant de..... 6,255,131

Il en résulte un excédant de..... 560,169

Équivalent au douzième des produits.

Il était nécessaire que la récolte de l'année 1847 vînt rassurer les populations en ramenant l'abondance au milieu d'elles. Cette récolte a heureusement comblé toutes les espérances. Comme on le voit par la comparaison que nous venons de faire, son produit total dans le département, présente, sur la consommation présumée, un excédant de 560,169 hectol., et si on considère qu'en 1846, la production accusait une insuffisance de 844,868 hectolitres, on trouve que la différence en plus de l'année qui vient de s'écouler est de 1,405,000 hectol.

Cet accroissement des produits s'applique à toutes les espèces, mais particulièrement à celles qui servent à la nourriture des hommes. Ainsi, l'augmentation est sur le froment de près de un million d'hectolitres; sur le méteil, de 91,000; sur le seigle, de

116,000, et sur l'orge, de 103,000. L'avoine a aussi pris une grande part dans ce progrès ; elle a fourni 333,000 hectol. en plus.

Les renseignements recueillis sur la qualité de ces produits sont des plus satisfaisants.

Le travail dont nous consignons ici les résultats a été fait avec un grand soin. Pour lui donner un degré plus complet de sincérité et d'exactitude, l'autorité en a fait vérifier les éléments par des commissions cantonnales composées d'hommes capables ayant une connaissance complète des lieux et des choses, et cette révision a amené des rectifications qui permettent de présenter les tableaux qui précèdent, sinon comme l'expression rigoureusement exacte de la vérité, du moins comme s'en rapprochant le plus possible.

Il est probable que les excédants non nécessaires à la consommation resteront dans le département pour pourvoir à des besoins futurs, car les récoltes ont été abondantes dans tous les pays, et les prix restent, jusqu'à ce jour, un peu plus élevés sur nos marchés qu'ils ne le sont sur ceux des contrées environnantes.

La production présente ordinairement des déficits dans le département du Nord, et alors le commerce a recours aux excédants des pays du centre et de l'ouest. Dans ce cas, les arrivages ont lieu, soit par mer, au port de Dunkerque, soit par la voie de terre, ou encore par les canaux qui traversent le département dans presque tous les sens.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1847, un nombre d'hectares de.....		16,191
qui ont produit pour chacun, en moyenne, 137 hectolitres 67 litres, ce qui fait pour la totalité.....		2,229,137
La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :		
Pour la nourriture des habitants..	1,699,470 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences.....	161,910	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	152,608	
	2,808,988 ci.	2,808,988
Les produits de 1847 présentent conséquemment un déficit de.....		579,851

La récolte des pommes de terre a dépassé le chiffre de l'année 1846. Les quantités remises en juillet ont été bonnes et saines ; mais celles récoltées en septembre ont d'abord, sur presque tous les points du département, paru affectées de la maladie dont elles ont été atteintes en 1845. Heureusement, les craintes qui s'étaient répandues sur ce point ont cessé, et la récolte est aujourd'hui reconnue de bonne qualité. Son produit contribuera, avec l'abondance des grains, à rétablir entre les ressources alimentaires et les besoins, un équilibre que l'insuffisance des approvisionnements des années précédentes a si déplorablement détruit dans le cours de l'année 1847.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres ; seigle, 10 litres ; légumes secs, 12 litres ; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

Graines oléagineuses et filamenteuses.

Une quantité de 26,908 hectares a été employée en 1847 à la culture des graines oléagineuses et filamenteuses. En voici la division par arrondissement :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline	Lin.	Chanvre.	TOTAL.
Dunkerque.....	198	1	24	2176	44	2443
Hazebrouck.....	882	100	214	781	»	1977
Lille.....	7035	316	139	1172	18	8680
Cambrai.....	2829	4474	111	187	»	7601
Avesnes.....	319	19	»	158	»	496
Douai.....	1958	303	225	933	154	3573
Valenciennes....	1454	273	27	247	132	2133
TOTAUX....	14675	5486	740	5654	348	26908

Ces cultures ont donné les produits suivants :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline.	Lin.			Chanvre.		
				Graine.	Tiges.		Graine.	Tiges.	
					Avant le teillage.	Après le teillage.		Avant le teillage.	Après le teillage.
	hectol.	hectol.	hec	hect.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Dunkerque...	4045	12	86	17409	4500970	956390	886	191080	60095
Hazebrouck..	20588	1841	3480	6054	1962357	209836	»	»	»
Lille.....	220405	6730	2512	9211	4847030	764969	108	70000	9000
Cambrai.....	56580	53867	1332	1496	448880	74800	»	»	»
Avesnes.....	9522	276	»	2528	458535	76422	»	»	»
Douai.....	83496	1313	6975	10263	1491376	260959	3284	151300	41468
Valenciennes.	78516	13650	648	2964	877800	159150	1080	784150	59715
Totaux...	410152	77689	15033	49924	14587154	2553526	6202	1196480	170278

La culture du colza, bien que diminuée de quelques centaines d'hectares, a cependant donné des produits supérieurs à ceux de l'année 1846. La récolte de cette graine a été belle et abondante dans tous les arrondissements, mais surtout dans ceux de Lille et Valenciennes. Le premier a fourni plus de la moitié du produit total; le second en a donné un cinquième; l'arrondissement de Cambrai un septième, et ceux d'Hazebrouck et Douai chacun un vingtième.

Le nombre d'hectares ensemencés en œillette a subi une diminution assez notable; néanmoins, cette culture, comme celle du colza, a donné une quantité plus considérable que l'année précédente. La culture de l'œillette est en quelque sorte spéciale à l'arrondissement de Cambrai, auquel elle appartient pour les deux tiers. L'arrondissement de Douai fournit un sixième et celui de Lille un douzième des produits.

La cameline est peu cultivée dans le département; on en récolte cependant quelques quantités dans les arrondissements de Douai, Hazebrouck et Lille. La superficie ensemencée et le produit ont été moindres en 1847 qu'en 1846.

Le lin, quoiqu'ayant occupé 300 hectares de plus que l'année précédente, a donné un résultat un peu inférieur en tiges, mais supérieur en graines.

Cette plante est cultivée partout dans le département, quoique dans des proportions inégales. L'arrondissement de Dunkerque en a produit à peu près deux cinquièmes en 1847, celui de Lille, un tiers environ, ceux de Douai et Hazebrouck, un dixième; les arrondissements de Cambrai, Avesnes et Valenciennes en ont peu fourni.

La culture du chanvre est peu répandue dans nos contrées. Quatre arrondissements n'en produisent point. Ce n'est que dans ceux de Douai et Valenciennes qu'on en récolte des quantités de quelque importance.

FOURRAGES.

Voici l'indication approximative des quantités de fourrages récoltées dans le département pendant l'année 1847 :

	Foin. kil.	Paille. kil.
Arrondissement de Dunkerque.....	13,258,100	77,765,900
——— d'Hazebrouck.....	12,805,400	59,223,500
——— de Lille.....	11,615,700	116,457,400
——— de Cambrai	17,000,000	119,920,200
——— d'Avesnes.....	51,594,700	106,986,200
——— de Douai.....	7,042,200	72,093,100
——— de Valenciennes....	43,175,600	88,330,600
Totaux.....	156,491,700	640,776,900

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues.— Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; — le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le dernier mardi d'avril, un jour; — le dimanche après la Trinité, sept jours.

Cæstre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour; — le Jeudi-Saint, un jour; — le jeudi après la Trinité, huit jours; — le premier jeudi d'août, un jour; — le dernier jeudi d'octobre, un jour; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour; — le lundi de la mi-carême, un jour; — le troisième lundi d'avril, un jour; — le premier lundi de mai, un jour; — le lundi après le 12 juin, un jour; — le premier lundi d'août, un jour; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours; — le premier lundi d'octobre, un jour; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours; — franc marché, le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour; — le troisième dimanche de septembre, un jour; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour; — le premier samedi d'octobre, un jour; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le 24 juin, quatre jours; — le quatrième samedi de juillet, un jour; — le troisième samedi de novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour; — le deuxième lundi de juillet, un jour; — le deuxième lundi de septembre; — le premier lundi de novembre, un jour; — franc marché, le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux jours; — le 19 juillet, deux jours ; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché, le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour ; — le 21 avril, un jour ; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 29 août, neuf jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; — franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing. — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché, le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours ; — le 28 octobre, neuf jours ; — franc marché, le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours ; — franc marché, le 22 de chaque mois, un jour.

Câtillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crévecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché, le 4 de chaque mois.

Walincourt. — 12 avril, un jour ; — 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour ; — le premier dimanche d'août, neuf jours ; — le premier septembre, un jour ; — franc marché, le 8 de chaque mois.

Bavay. — Le 15 août, quatre jours ; — franc marché, le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Commegnies. — Le 15 avril, un jour ; — le 25 novembre, un jour.

Landrecies. — Le quatrième jeudi de carême, un jour ; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour ; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché, le premier jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la saint Barnabé, neuf jours ; — franc marché, le 19 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour ; — le 12 mai, un jour ; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours ; — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour ; — le 1.er octobre, un jour ; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi des mois de janvier, février, octobre, novembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours ; — le 1.er octobre, quinze jours ; — franc marché, le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour ; — le dimanche après la Nativité, un jour ; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché, le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 8 septembre, 8 jours ; — franc marché, les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fête.

Bergues. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.

Bollezeele. — Mercredi.

Bourbourg. — Mardi et vendredi ; mardi pour les grains.
Dunkerque. — Mercredi et samedi ; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Loon. — Jeudi.
Rexpoëde. — Vendredi et dimanche.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi ; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi ; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi ; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours ; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi ; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi ; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi ; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi ; jeudi pour les grains.
Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours ; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.
Le Cateau. — Mardi, jeudi et samedi ; les mêmes jours pour les grains.

Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavay. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi ; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Tous les jours ; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux ; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Jeudi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

L'insuffisance de la récolte de 1846 et la rareté des approvisionnements restant des années précédentes ont amené dans les prix des subsistances une hausse imprévue et excessive qui a gravement altéré les conditions d'existence des populations et préoccupé tous les esprits. Il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici, avec le sommaire des ventes, les variations extrêmes que les prix des céréales ont subies, pendant l'année 1847, sur les principaux marchés du département.

Froment.		BERGUES.		LILLE.		DOUAI.		CAMBRAI.		VALENCIENN.	
		Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.
1847.											
Janvier.	1.re quinzaine.	2800	29 68	2939	30 80	4745	30 41	3030	29 10	137	30 13
	2.e —	3676	31 60	3629	32 38	6472	30 91	5423	32 10	153	31 50
Février.	1.re quinzaine.	3743	32 52	2710	32 97	4221	32 40	3268	31 70	81	33 26
	2.e —	1598	35 63	3251	36 09	4653	33 09	3333	33 52	60	35 33
Mars.	1.re quinzaine.	4641	39 31	2986	41 70	4929	38 64	3102	39 40	59	42 69
	2.e —	3465	38 86	4820	49 26	4452	39 04	3199	38 70	114	42 05
Avril.	1.re quinzaine.	2600	38 63	3519	39 94	3043	38 97	2777	37 88	78	50 70
	2.e —	1953	41 96	4000	42 93	3029	42 10	3516	40 45	86	42 46
Mai.	1.re quinzaine.	2071	45 39	3566	45 78	2765	43 95	3625	41 69	71	44 59
	2.e —	3200	43 16	2196	43 55	2030	43 01	2846	40 70	12	46 50
Juin.	1.re quinzaine.	1982	35 88	3103	38 21	2918	39 45	3312	36 90	14	44 »
	2.e —	2004	39 53	4697	40 25	3104	40 52	3932	37 77	93	42 18
Juillet.	1.re quinzaine.	1758	37 38	3328	39 30	2776	39 40	4229	36 11	41	41 87
	2.e —	1955	34 68	2961	34 63	2484	33 35	5670	29 71	97	32 78
Août.	1.re quinzaine.	1604	34 17	1677	31 39	779	12 82	»	»	»	»
	2.e —	2975	25 51	3232	25 16	4862	23 47	2985	20 74	61	22 13
Septemb.	1.re quinzaine.	3263	27 91	5077	27 62	4152	24 06	7112	22 33	35	22 37
	2.e —	4829	26 29	5004	26 39	6196	25 18	7140	21 54	25	24 50
Octobre.	1.re quinzaine.	3621	25 31	3529	25 83	4726	22 86	6204	20 43	39	24 96
	2.e —	5091	22 65	3247	23 71	3687	21 65	10021	18 92	72	22 82
Novemb.	1.re quinzaine.	6822	21 60	3883	23 87	3300	20 49	7623	19 20	64	21 19
	2.e —	6567	20 64	5084	22 50	4918	20 12	10844	18 40	65	22 61
Décemb.	1.re quinzaine.	5290	20 17	6905	22 16	6462	19 14	9732	18 28	78	21 37
	2.e —	5798	21 49	5123	22 29	8786	20 24	14682	18 35	104	21 40

Nous ne donnerons pas les mêmes renseignements pour le méteil et le scigle qui sont d'un usage peu répandu et dont il ne se vend que de faibles quantités sur les marchés du département.

Orge.		BERGUES et BOURBOURG.		LILLE.		DOUAI.		CAMBRAI.		VALENCIENN.	
		Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.
1847.											
Janvier.	1.re quinzaine.	2343	14 41	»	»	2558	14 53	2224	14 73	»	14 50
	2.e —	2040	16 06	»	»	3071	17 03	2795	17 28	»	17 »
Février.	1.re quinzaine.	2078	18 77	»	»	3463	18 82	1593	17 33	»	17 12
	2.e —	1972	20 02	»	»	4139	18 04	2117	18 35	»	18 »
Mars.	1.re quinzaine.	1969	21 09	»	»	3422	20 29	1610	20 04	»	18 »
	2.e —	2144	20 19	»	»	3430	20 03	1655	19 80	»	18 75

		BERGUES et BOURBOURG.		LILLE.		DOUAI.		CAMBRAI.		VALENCIENN.	
		Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.	Quantités vendues.	Prix moyens.
1847.											
Avril.	1.re quinzaine.	1103	19 01	»	»	2091	19 25	932	18 05	»	18 »
	2.e —	1291	21 30	»	»	2066	20 58	1240	19 65	»	18 »
Mai.	1ire quinzaine.	946	22 32	»	»	2062	22 19	1369	20 23	»	20 »
	2.e —	887	22 24	»	»	1195	21 24	1162	20 37	»	19 10
Juin.	1.re quinzaine.	635	20 86	»	»	1469	19 65	738	18 65	»	18 50
	2.e —	440	21 78	»	»	973	19 45	867	18 92	»	18 25
Juillet.	1.re quinzaine.	396	19 98	»	»	861	18 28	771	18 52	»	17 25
	2.e —	470	16 77	»	»	1601	15 46	2747	13 60	»	11 »
Août.	1.re quinzaine.	1080	14 50	»	»	1750	13 66	1561	12 24	»	»
	2.e —	2002	13 34	»	»	3068	12 64	2359	11 50	»	»
Septemb.	1.re quinzaine.	1833	14 04	»	»	2381	12 19	2374	11 51	»	»
	2.e —	1966	14 »	»	»	2914	13 37	2016	12 21	»	»
Octobre.	1.re quinzaine.	3834	14 40	»	»	2631	13 09	1492	12 62	»	»
	2.e —	6570	13 81	»	»	3201	12 50	4187	11 66	»	»
Novemb.	1.re quinzaine.	6574	12 60	»	»	2466	12 10	2492	11 52	»	»
	2.e —	10954	12 32	»	»	4126	12 10	4947	11 33	»	11 87
Décemb.	1.re quinzaine.	6608	11 78	»	»	4537	11 58	4677	10 86	»	11 45
	2.e —	5091	11 88	»	»	4849	11 15	4211	10 38	»	»
Avoine.											
1847.											
Janvier.	1.re quinzaine.	1285	9 88	»	11 »	758	9 62	1219	9 12	»	9 50
	2.e —	621	11 52	»	11 50	1163	10 03	2364	9 63	»	10 »
Février.	1 re quinzaine.	1450	11 27	»	13 25	839	10 48	1473	10 41	»	10 25
	2.e —	1880	13 54	»	14 50	1059	11 39	1474	10 08	»	10 37
Mars.	1. re quinzaine.	3459	13 39	»	15 50	1061	11 32	1468	10 90	»	11 37
	2.e —	3327	13 26	»	17 »	1368	12 05	1849	11 09	»	11 37
Avril.	1.re quinzaine.	1515	13 21	»	14 »	871	11 12	1637	10 46	»	10 75
	2.e —	2139	13 50	»	13 75	751	11 61	1645	10 66	»	10 75
Mai.	1.re quinzaine.	1368	12 81	»	13 87	716	11 70	2529	10 74	»	10 75
	2.e —	942	12 82	»	14 25	614	11 77	2032	10 40	»	10 75
Juin.	1.re quinzaine.	1202	11 97	»	13 12	875	11 02	1181	10 10	»	10 »
	2.e —	709	11 88	»	12 85	504	10 67	1496	10 »	»	9 50
Juillet.	1.re quinzaine.	765	12 53	»	13 25	645	10 66	1141	9 96	»	9 25
	2.e —	788	12 32	»	12 75	859	9 86	1964	9 50	»	9 25
Août.	1.re quinzaine.	771	11 88	»	12 »	387	9 78	893	9 12	»	8 75
	2.e —	909	10 33	»	10 »	1319	8 02	971	9 »	»	7 25
Septemb.	1.re quinzaine.	1206	8 66	»	9 50	2110	7 03	1560	7 73	»	»
	2.e —	1158	8 50	»	9 37	1459	7 63	911	7 48	»	7 25
Octobre.	1.re quinzaine.	1428	9 38	»	10 25	1098	7 86	1138	8 54	»	7 25
	2.e —	2074	9 02	»	10 81	1213	8 48	3191	8 32	»	5 50
Novemb.	1.re quinzaine.	2377	8 90	»	10 75	983	8 48	1398	8 40	»	7 50
	2.e —	3969	8 80	»	9 50	967	8 16	1856	8 08	»	7 50
Décemb.	1.re quinzaine.	3420	8 50	»	10 33	1045	8 08	1681	8 »	»	8 »
	2.e —	3220	8 22	»	10 50	1347	8 10	1390	8 09	»	8 37

Voici l'indication du prix des autres denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1847.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Méteil.	Seigle.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	»	13 55	17 02	»
Bourbourg	»	13 10	»	17 89
Dunkerque	15 49	14 11	»	»
Bailleul	»	»	»	»
Cassel	»	»	»	»
Estaires	»	»	18 »	»
Hazebrouck	»	»	»	»
Merville	18 »	»	»	»
Steenvoorde	»	»	»	»
Armentières	»	»	»	»
La Bassée	18 50	»	21 »	16 »
Cysoing	»	»	»	»
Lannoy	»	»	»	»
Lille	»	13 12	19 85	31 »
Roubaix	»	»	30 »	35 »
Tourcoing	»	»	»	»
Cambrai	14 50	11 15	37 »	40 »
Le Câteau	14 09	11 »	30 »	30 »
Landrecies	»	»	30 »	»
Fourmies	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»
Maubeuge	13 75	10 50	25 »	25 »
Douai	»	12 07	22 »	21 »
Marchiennes	»	»	»	»
Orchies	»	12 »	»	»
Saint-Amand	»	11 50	»	»
Condé	»	»	»	»
Valenciennes	»	»	»	»

Le prix moyen du froment dans le département était, à l'époque indiquée, de 20 fr. 16 c. 59.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.) Blanc.	Bis-blanc.	Bis.	Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.) Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues.....	»	» 46	» 36	» 26	4 90	1 30	1 30	1 30	1 30	1 60
Bourbourg.....	36 43	» 47	» 40	» 27	»	1 20	1 20	1 40	1 40	1 60
Dunkerque.....	»	» 47	» 36	» 27	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 60
Bailleul.....	»	»	»	» 25	6 25	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Cassel.....	»	» 46	» 31	» 26	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 40
Estaires.....	»	» 33	» 28	» 17	5 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Hazebrouck.....	21 50	» 47	» 36	» 26	4 50	1 40	1 40	1 40	1 40	1 50
Merville.....	»	» 31	» 25	» 23	4 »	1 30	1 30	1 30	1 30	1 50
Steenvoorde.....	»	» 53	» 35	» 24	»	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Armentières.....	»	» 45	» 35	» 27	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 60
La Bassée.....	23 »	»	» 33	» 26	4 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 40
Cysoing.....	36 »	» 37	»	» 30	» »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 40
Lannoy.....	»	» 45	» 35	» 27	9 »	1 20	» 90	1 20	1 20	1 30
Lille.....	37 30	» 45	» 35	» 27	5 »	1 30	1 10	1 30	1 30	1 50
Roubaix.....	»	» 35	» 31	» 27	8 »	1 30	1 20	1 30	1 30	1 40
Tourcoing.....	»	» 39	» 34	» 30	5 23	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai.....	37 »	» 33	»	» 30	8 50	1 20	1 »	1 40	1 20	1 40
Le Câteau.....	37 »	» 33	»	» 28	7 »	1 »	» 90	1 40	1 »	1 30
Landrecies.....	36 »	» 31	» 28	»	8 50	1 10	1 »	1 »	1 20	1 40
Le Quesnoy.....	»	» 32	» 27	»	»	»	1 »	1 »	1 »	1 30
Maubeuge.....	37 »	»	» 30	» 21	7 »	1 10	1 »	1 20	1 20	1 40
Douai.....	36 »	» 33	» 28	» 23	7 »	1 10	1 »	1 30	1 30	1 90
Marchiennes.....	»	» 33	»	» 23	»	1 10	» 80	1 20	1 20	1 40
Orchies.....	»	» 50	» 29	» 24	6 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 60
Saint-Amand.....	»	» 32	» 26	»	»	1 10	» 80	1 20	1 30	1 40
Valenciennes.....	»	» 32	»	» 26	»	1 20	1 10	1 20	1 20	1 40

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.			
			Bois: (Le stère.)		Charbon. (l'hectolitres)	
	Foin.	Paille.	Chêne et orme.	Hêtre.	de bois.	fossile.
Bergues	9 33	3 75	8 »	6 »	2 75	3 »
Bourbourg	6 50	3 20	» »	7 »	3 »	3 »
Dunkerque	8 39	3 58	8 »	»	3 50	2 50
Bailleul	12 »	4 »	11 »	9 »	1 50	2 50
Cassel	10 80	3 40	10 »	12 »	»	3 20
Estaires	7 »	3 »	18 »	»	3 50	3 »
Hazebrouck	10 »	2 75	»	10 »	»	2 75
Merville	9 »	3 75	7 »	7 50	2 50	1 85
La Bassée	4 80	3 60	»	12 »	2 »	1 80
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	2 75	2 »
Lille	10 76	4 80	» »	» »	2 50	1 65
Roubaix	»	»	»	»	4 60	1 60
Tourcoing	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	9 77	4 »	12 »	14 »	2 50	1 70
Le Câteau	8 66	3 66	6 75	12 50	1 75	2 30
Landrecies	7 »	3 75	4 50	7 »	2 40	1 75
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	2 40	2 10
Maubeuge	8 34	4 09	7 »	9 »	2 60	1 56
Douai	10 53	5 20	11 »	14 »	2 25	1 70
Marchiennes	2 75	1 75	6 05	6 65	1 60	1 40
Orchies	11 »	3 80	8 »	8 »	2 »	2 »
Saint-Amand	8 »	5 19	8 »	8 »	2 »	1 50
Valenciennes	8 93	5 19	10 »	11 »	2 50	1 50

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1846.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	2471	450	9590	3066	390	3060	3270	1886	12
Eau-de-vie..... id..	1497	204	3376	1175	174	1265	1258	1253	12
Cidre et poiré.... id..	11	3	126	»	9	54	124	31	
Vinaigre..... id..	697	124	664	419	100	462	312	623	3
Bière..... hectol.	20768	7333	198842	68746	5664	50226	47868	23228	184
Raisins..... 1/2 hectol.	38	20	»	40	»	»	55	18	
Bœufs et vaches.... kil.	575000	48200	1368778	979900	65500	714385	813500	421334	345
Veaux..... id.	120500	19745	491512	98770	24700	128734	175750	130885	64
Moutons..... id.	133112	9575	432233	77780	12600	65008	112081	57628	28
Porcs et sangliers... id.	160325	72000	361956	131040	24000	84980	89500	79315	38
Viande à la main... id.	8000	372	385060	25096	1720	12228	10217	108000	18
Abats et issues..... id.	5635	2600	30000	9000	5300	8000	124510	5000	9
Fromages secs..... id.	35881	4100	100000	6500	490	6000	22063	8000	6
Marée..... Valeur	359612	8400	342971	64760	950	43854	78673	19000	24
Poisson d'eau douce id.	3000	680	10000	2000	350	1800	22082	3000	2
Huîtres..... id.	1545	1000	44100	8680	65	8800	23082	2500	17
Volaille et gibier. id.	45000	5000	500000	58000	1090	69700	22063	25000	220
Beurre..... id.	90000	70000	544595	134000	9600	70000	87000	80000	1100
Œufs..... id.	12500	10000	150000	47000	1100	48000	66189	32000	770
Foin..... 100 bottes.	2422	980	4184	3257	300	1885	3405	1000	2
Paille..... id.	2705	3000	5754	2612	151	2046	1861	1200	4
Avoine..... hectol.	12489	18000	72646	66480	4682	41372	37500	17000	200

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	65 »	100 »	70 »	65 »	150 »	75 »	70 »	125 »	125
Eaux-de-vie..... litre.	1 30	1 30	1 10	1 10	1 30	1 »	» 95	1 20	1 2
Cidre et poiré.... id.	» »	» 50	» »	» 30	» 40	» »	» »	» »	» 4
Vinaigre..... id.	» 25	» 28	» 25	» 50	» 60	» 30	» 45	» 20	» 3
Bière..... hectol.	13 »	15 »	19 »	14 »	16 »	13 »	16 »	17 »	18
Raisins..... kil.	1 »	1 50	» »	1 20	» »	1 60	1 30	1 30	1 3
Fromages secs..... id.	1 35	1 80	1 50	1 40	» 60	1 85	1 35	1 20	1 2
Marée..... id.	» 60	» 60	1 »	» 85	1 40	1 »	1 25	» 80	1
Poisson d'eau douce id.	» »	» 70	» 90	1 20	1 40	1 50	» 75	» 90	1 10
Huîtres..... le cent.	3 50	4 50	4 »	4 50	4 50	4 50	5 »	4 50	5
Volaille et gibier.. kil.	1 50	1 20	1 50	1 50	» 90	1 60	1 »	1 »	1 2
Beurre..... id.	2 50	2 20	2 15	1 80	2 20	2 50	2 »	2 60	2 10
Œufs..... douzaine.	» 65	» 50	» 60	» 60	» 50	» 57	» 50	» 60	» 5

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1846.

9 établissements de 1.re classe.

1 citerne aux engrais; 2 amidonneries; 3 ateliers d'équarrissage; 1 atelier de fonte de graisse à feu nu; 1 fabrique d'engrais; 1 fabrique de sulfate de soude.

336 établissements de 2.e classe.

167 machines à vapeur à haute pression; 45 chaudières à vapeur; 3 distilleries d'eau-de-vie de mélasse; 2 ateliers de révivification du noir animal; 2 fonderies de suif au bain marri; 3 distilleries de genièvre; 1 fabrique de grosse quincaillerie; 1 fabrique de fonte faïencée; 9 fours à chaux permanent; 6 tanneries; 13 briqueteries permanentes; 7 fabriques de chandelles; 5 fabriques de sucre indigène; 4 fabriques de tuiles; 3 fabriques de poteries de terre; 3 fonderies de terre; 2 corroyeries; 1 fabrique d'acier et de limes; 4 fabriques de gaz; 5 raffineries de sucre; 1 fabrique de charbon animal; 1 atelier de salaison de poissons; 6 gazomètres; 1 dépot de chiffons.

208 établissements de 3.e classe.

183 briqueteries temporaires; 2 teintureries; 1 fabrique de vinaigre; 1 fonderie au creuzet; 6 fabriques de chicorée; 1 savonnerie; 6 brasseries; 3 dépôts de fromages; 4 vacheries.

En tout, 553 établissements, répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 8; Lille, 165; Cambrai, 40; Hazebrouck, 6; Avesnes, 88; Douai, 36; Valenciennes, 210.

Ce nombre diffère de 91 en plus avec celui des établissements autorisés en 1845.

Résumé des appareils à vapeur établis dans le département du Nord au 31 décembre 1846.

Le nombre total des machines à vapeur établies dans le département est de 767, dont 647 françaises; 91 belges; 20 anglaises; 9 d'origine inconnue.

Ces machines représentent une force totale de 10,075 chevaux, et sont réparties entre les diverses industries de la manière suivante :

INDUSTRIES.	NOMBRE des machines.	FORCES totales.
Filatures, retorderies	230	3257
Sucreries	141	1276
Teintureries, apprêts, etc.	67	381
Mines	90	2671
Fonderies, ateliers de construction, taillanderies	67	432
Hauts-fourneaux, laminoirs	30	974
Moulins à huile	22	295
Moulins à blé	20	181
Distilleries, raffineries	14	94
Raffineries de sucre	5	22
Fabriques de cardes	4	26
Fabriques de toile	2	12
Industries diverses	75	454
TOTAL	767	10075

Les 767 machines sont desservies par 1,114 chaudières à vapeur, parmi lesquelles 990 françaises, 92 belges, 11 anglaises, 21 d'origine inconnue.

Il y a en outre dans le département du Nord 151 chaudières sans machines, dont 128 françaises, 8 belges, 5 anglaises; 10 d'origine inconnue.

Les appareils compris dans les circulaires des 30 janvier et 11 février 1845 sont au nombre de 1,068, et se composent de :

Retours d'eau	143
Monte-jus	141
Réservoirs de vapeur	12
Réservoirs de condensation	1
Chaudières à double fond	309
Cylindres sécheurs	121
Métiers d'apprêts	5
Chaudières à serpentin	283
Appareils de déplacement	10
Cones de concentration	3
Chauffeurs de graines	32
	1,065

Total définitif, 3,097, savoir :

Machines.	767
Chaudières des machines.	1,114
Chaudières sans machines	151
Appareils des circulaires 1845. . . .	1,065
	3,907

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-dessous dénommées ont été brevetées définitivement en 1846, après la publication du l'Annuaire de 1847 ;

90.° Le sieur Lavergne, faisant élection de domicile chez le sieur Durand, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 15 décembre 1846, un brevet d'invention pour une boîte d'essieu à filets, *dit Patent.*

91.° Les sieurs Dandoy, Maillard, Lucq et Cie., domiciliés à Maubeuge, auxquels il a été délivré, le 22 décembre 1846, un brevet d'invention pour un perfectionnement à la clef tourne-écroux.

92.° Le sieur Duquesne, représenté par le sieur de Baillencourt, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 28 décembre 1846, un certificat d'addition au brevet d'invention pour l'extraction complète et méthodique du sucre en vase clos.

93.° Le sieur Kuhlmann, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 31 décembre 1846, un brevet d'invention pour l'application aux travaux industriels d'une nouvelle méthode de réduction et de transformation chimiques, etc.

Les personnes ci-dessus dénommées ont été brevetées définitivement en 1847 :

1.° Le sieur Smith, représenté par le sieur Cheval, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 11 janvier 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à la fabrication de certaines compositions.

2.° Le sieur Chimock, représenté par le sieur Cheval, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 11 janvier 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à la fabrication des objets de coutellerie et de quincaillerie.

3.° Le sieur Scherers, faisant élection de domicile chez M. Baas-Coget, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 11 janvier 1847, un brevet d'invention pour des pompes-bascules à centre mobile.

4.° Le sieur Lequien, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 janvier 1847, un brevet d'invention pour un moyen de guider les arbres montants des meules courantes.

5.° Les sieurs Windsor frères, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 18 janvier 1847, un brevet d'invention pour une allette à presseur.

6.° Le sieur Warren, chez M. Garez, notaire à Roubaix, auquel il a été délivré, le 23 janvier 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à la fabrication des vis en métal.

7.° Les sieurs Legavrian et Farinaux, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 23 janvier 1847, un brevet d'invention pour une presse hydraulique.

8.° Le sieur Ruelens, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 23 janvier 1847, un brevet d'invention pour appareils destinés à épargner le combustible employé dans les machines-locomotives.

9.° Le sieur Evrard, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 13 février 1847, un brevet d'invention pour des procédés propres à utiliser les produits des dégraissages de laine.

10.° Les sieurs Delebecque et Servais, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 13 février 1847, un brevet d'invention pour un appareil destiné à détacher les voitures en cas de déraillement, etc.

11.° Les sieurs Delaunay frères, domiciliés à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 13 février 1847, un brevet d'invention pour un emploi de la carde.

12.° Le sieur Pic de Berthet, demeurant à Douai, auquel il a été délivré, le 20 février 1847, un brevet d'invention pour un manomètre à air libre, raccourci, à cuvette multiple, etc.

13.° Le sieur Lhoir, représenté par le sieur Lhoir-Varlop, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 20 février 1847, un brevet d'invention pour un système de chaudière applicable aux machines-locomotives.

14.° Le sieur Harding-Cocker, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 20 février 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés dans la filature.

15.° Les sieurs Boucherie et Evrard, domiciliés à Cambrai, auxquels il a été délivré, le 27 février 1847, un brevet d'invention pour une machine à broyer le chanvre.

16.° Les sieurs Ward et Suttill, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 27 février 1847, un brevet d'invention pour un peigne à peigner le lin.

17.° Le sieur Humann, faisant élection de domicile chez M. Baas-Devos, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 13 mars dernier, un brevet d'invention pour un système de clôture pour les chemins de fer.

18.° Le sieur Evrard, représenté par le sieur Defrenne, négociant à Lille, auquel il a été délivré, le 27 mars 1847, un brevet

d'invention pour la composition et l'usage de substances neutres propres à l'éclairage, au graissage des machines, etc.

19.° Le sieur Decock, demeurant à Marquette lez-Lille, auquel il a été délivré, le 27 mars 1847, un brevet d'invention pour un procédé applicable à la fabrication d'un bleu d'azur.

20.° Le sieur Dupont, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 10 avril 1847, un brevet d'invention pour un genre de broches fixes à ailettes, etc.

21.° Le sieur Boulogne, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 17 avril 1847, un brevet d'invention pour l'assainissement des localités humides et salpêtrées.

22.° Le sieur Buchanan, représenté par le sieur Cheval, chez M. Garez, notaire à Roubaix, auquel il a été délivré, le 23 avril 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à la construction des navires ou vaisseaux et dans les moyens employés pour les faire voguer, etc.

23.° Le sieur Rotru, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 10 mai 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une espagnolette.

24.° Les sieurs Parent et Loiset-Parent, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 4 mai 1847, un brevet d'invention pour des produits industriels dits méteillons et destinés à la nourriture des chevaux et bestiaux.

25.° Le sieur Provins, mécanicien à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 4 mai 1847, un brevet d'invention pour une soupape d'alarme, enveloppée, applicable aux chaudières à déféquer et autres appareils à vapeur.

26.° Le sieur Deckmyn, ébéniste à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 15 juin 1847, un brevet d'invention pour une chaise percée mécanique inodore.

27.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 15 juin 1847, un brevet d'invention pour un mode de fermeture de portes et barrières (verrou vertical).

28.° Le sieur Serbat, demeurant à Saint-Saulve, auquel il a été délivré, le 25 juin 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un mastic métallique composé avec les oxydes de manganèse, de fer, de zinc, etc.

29.° Le sieur Harding-Cocker, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 25 juin 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux peignes employés dans la filature.

30.° Le sieur Favier, demeurant à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 25 juin 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une chaise percée mécanique.

31.° Le sieur Steverlinck-Desmons, demeurant à Lille, auquel

il a été délivré, le 30 juin 1847, un brevet d'invention pour un procédé de désinfection de la résine.

32.° Le sieur Lecour-Adins, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 17 juillet 1847, un brevet d'invention pour des battants à tisser plusieurs pièces.

33.° Le sieur Trepas, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 28 juillet 1847, un brevet d'invention pour une mécanique servant à lustrer le fil de lin ou d'Écosse.

34.° Le sieur Dathis, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 28 juillet 1847, un brevet d'invention pour un four à cuire le pain par feu continu.

35.° Le sieur Leman, faisant élection de domicile chez M. Baas-Devos à Lille, auquel il a été délivré, le 28 juillet 1847, un brevet d'invention pour une machine de renvidage applicable aux bancs à broches et autres mécaniques à filer le coton, etc.

36.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 11 août 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un verrou vertical à déclinche.

37.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 11 août 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un calorifère de voiture.

38.° Le sieur Healey, de Botten, près Manchester, représenté par le sieur Garez, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 23 août 1847, un brevet d'invention pour une étoffe tissue et pour les perfectionnements apportés aux mécaniques employées pour les produire.

39.° Les sieurs Six frères et Descat-Crouzet, domiciliés à Flers lez-Lille, auxquels il a été délivré, le 23 août 1847, un brevet d'invention pour un système de teinture applicable à toutes espèces de matières préparées en chaînes ourdies pour le tissage.

40.° Les sieurs Delaunay frères, demeurant à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 23 août 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés dans la filature de laines peignées par le graissage.

41.° Le sieur Algrain, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 23 août 1847, un brevet d'invention pour un couloir.

42.° Les sieurs Cheval frères, demeurant à Etrœux (Nord), auxquels il a été délivré, le 24 août 1847, un brevet d'invention pour l'extraction de l'esprit de la betterave par la distillation.

43.° Le sieur Delgrange, demeurant à Saint-Saulve, auquel il a été délivré, le 27 août 1847, un brevet d'invention pour un mastic métallique, etc.

44.° Les sieurs Baudon-Porchez et Desurmont, demeurant à Lille, auxquels il a été délivré, le 27 août 1847, un brevet d'invention pour un système de gargouilles fumivores reproductives, etc.

45.° Le sieur Duflou, demeurant à Dunkerque, auquel il a été délivré, le 13 septembre 1847, un brevet d'invention pour un appareil inodore.

46.° Le sieur Nolet, faisant élection de domicile chez le sieur Van-Meenen, demeurant à Lille, auquel il a été délivré un brevet d'invention pour une montre contrôleur, etc.

47.° Le sieur Viette-Carlié, élisant domicile chez le sieur Rafin-Paquet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 13 septembre 1847, un brevet d'invention pour la confection et l'emploi de métiers pour cardes à lin.

48.° Les sieurs Boucherie et Evrard, demeurant à Cambrai, auxquels il a été délivré, le 22 septembre 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine à broyer le chanvre.

49.° Le sieur Somers, faisant élection de domicile chez le sieur Bonte, à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 30 septembre 1847, un brevet d'invention pour un système de poêle économique.

50.° Le sieur Caulliez, demeurant à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 9 octobre 1847, un brevet d'invention pour la fabrication du poil de chèvre, etc.

51.° Le sieur Rollet, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 9 octobre 1847, un brevet d'invention pour une machine à chaudière fumivore et à détente variable.

52.° Les sieurs Sykes et Ogden, faisant élection de domicile chez M. Garez, notaire à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 18 octobre 1847, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés aux machines servant à nettoyer la laine, le coton, etc.

53.° Le sieur Placquet-Delecourt, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 23 octobre 1847, un brevet d'invention pour une mécanique à lustrer le fil de lin, etc.

54.° Le sieur Taylor, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 23 octobre 1847, un brevet d'invention pour une machine à peigner le lin et le chanvre.

55.° Le sieur Houyet aîné, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 15 novembre 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un système de fabrication d'orge perlé et mondé.

56.° Le sieur Pruvost, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 8 décembre 1847, un brevet d'invention pour un semoir mécanique applicable à toute espèce de graines.

57.° Les sieurs Lefebvre-Ducatteau frères, demeurant à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 8 décembre 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention pour une machine dite brodeuse à la Jacquart.

58.° Les sieurs Dandoy-Maillard, Lucq et C.°, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 8 décembre 1847, un brevet d'invention pour une application à l'étau à pied d'ajusteur.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année 1846.

SIÈGES des CONSEILS.	Bureau particulier. Nombre des affaires portées devant le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires conciliées par le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires retirées par les parties.	Bureau particulier. Nombre des affaires non conciliées par le bureau.	Bureau général. Nombre des affaires retirées.	Bureau général. Nombre des jugements en dernier ressort.	Bureau général. Nombre des jugements susceptibles d'appel.	Bureau général. Nombre des jugements dont il a été interjeté appel.	Police intérieure des ateliers. Affaires portées devant le Conseil. Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières.....	94	58	23	13	9	4	»	»	»	»	»
Cambrai.....	350	220	90	40	7	29	4	1	»	»	»
Douai.....	277	181	91	5	3	»	2	1	»	»	»
Le Câteau.....	519	457	22	40	9	26	5	»	»	»	»
Lille.....	289	245	34	10	»	2	8	4	»	»	»
Roubaix.....	626	486	111	67	23	41	3	2	9	6	3
Tourcoing.....	230	142	106	»	»	»	»	»	»	»	»
Valenciennes.....	75	67	4	4	»	3	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	2460	1800	481	175	51	105	23	8	9	6	3

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1846.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.	Nombre des renonciations aux successions.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.		
Cambrai.....	»	5	5	10	»	75511	287701	363212	»	65200	121110	186319	1	»
Dunkerque...	»	5	1	6	»	36570	501301	537871	»	16447	405423	421870	»	» (*)
Lille.....	»	20	14	34	»	262726	747868	1010594	»	118288	146261	264549	»	» (**)
Valenciennes..	»	11	1	12	»	139623	57877	197500	»	112662	54601	167263	3	»
TOTAUX...	»	41	21	62	»	514430	1594747	1109177	»	312606	727395	104000	4	»

(*) 1 faillite reste à liquider. — (**) 22 faillites ne sont point encore liquidées.

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 âmes et au-dessus, pendant l'année 1846.

	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Blanchisseurs	1 »	1 50	1 »	1 20	» »	1 50	2 »	» »	1 25
Bouchers (garçons)	(1) » 40	1 50	(1) » 67	2 »	2 »	2 »	1 50	1 50	1 60
Boulangers (id.)	(1) » 60	1 50	(2) » 60	2 »	2 »	2 »	1 50	(1) » 75	2 »
Brasseurs (id.)	1 67	2 »	(1) » 55	2 50	2 25	1 75	1 75	2 50	2 50
Brodeuses	» 40	» 50	» 60	» 60	» 60	» 60	» 75	» »	» 50
Charbonniers	1 50	» »	2 »	» »	1 75	1 50	» »	» »	2 50
Charpentiers (ouvriers)	2 »	1 82	2 »	1 50	1 50	1 75	2 »	2 »	2 50
Charrons (id.)	2 »	1 82	2 25	1 50	1 50	1 75	1 50	2 »	» »
Chaudronniers (id.)	2 25	1 50	3 »	2 »	1 75	4 »	1 25	2 »	2 50
Cordiers (id.)	1 60	1 50	2 10	» »	» »	1 50	1 »	1 50	2 75
Cordonniers (id.)	1 75	1 25	1 75	1 50	1 25	1 25	1 50	1 75	1 75
Couturières (ouvrières)	(2) » 60	1 25	» 75	» 60	» 60	» 90	» 75	» »	1 25
Couvreurs (ouvriers)	2 »	1 82	2 »	1 50	1 50	1 50	2 »	1 75	1 75
Fileurs (id.)	» »	» »	2 75	1 50	1 75	1 50	» »	1 50	» »
Forgerons (id.)	2 »	1 50	5 50	2 »	2 »	1 75	2 »	2 »	2 »
Huiliers (id.)	» »	2 »	2 50	» »	1 50	1 50	» »	» »	1 75
Jardiniers (id.)	3 »	1 50	1 75	2 »	2 »	1 50	1 50	» »	1 50
Maçons (id.)	2 »	1 82	2 »	1 75	1 75	1 75	1 60	2 »	2 »
Maréchaux (id.)	2 »	1 50	2 25	2 »	2 »	2 »	1 50	» »	2 »
Menuisiers (id.)	» »	1 82	2 75	1 75	1 75	1 75	2 »	2 »	1 75
Meûniers (garçons)	(1) » 50	1 50	2 50	1 75	1 75	1 75	1 50	1 50	2 »
Perruquiers (id.)	(1) » 50	» »	(1) » 67	2 »	» »	1 75	1 40	(1) » 50	1 50
Potiers (ouvriers)	1 25	1 25	1 75	1 50	» »	1 50	» »	1 50	1 75
Serruriers (id.)	2 »	1 50	2 25	1 75	1 75	2 25	1 50	2 »	2 »
Tailleurs (garçons)	2 »	1 25	3 »	1 50	1 75	1 75	1 80	2 »	2 25
Tanneurs (ouvriers)	2 »	1 50	1 75	1 50	1 50	2 »	1 50	2 »	1 75
Teinturiers (id.)	2 »	1 50	1 75	1 50	1 70	1 50	1 60	» »	1 75
Tisserands en toile	2 50	1 25	1 25	» 75	» 75	1 50	» »	» »	2 »
Tonneliers (ouvriers)	2 »	1 50	2 25	2 »	2 »	1 75	1 50	2 »	1 75
Tullistes (id)	3 »	» »	2 75	2 »	» »	» »	» »	2 »	» »
Campagne.									
Laboureurs	(1) » 67	1 25	(1) » 67	1 50	1 50	1 25	1 25	» »	2 »
Journaliers. Hommes	1 25	1 »	(2) » 60	1 »	1 »	» 90	1 25	1 50	1 35
Journaliers. Femmes	» 90	» 60	» 65	» 75	» 75	» 60	» 75	» 75	1 »

(1) Plus la nourriture et le logement. — (2) Plus la nourriture.

CRISE ALIMENTAIRE EN 1847.

La crise alimentaire qui a affligé toute la France et une grande partie de l'Europe, a particulièrement pesé sur le département du Nord.

Depuis plusieurs années, les récoltes en grains étaient inférieures aux besoins, et leur insuffisance avait exigé l'emploi des réserves existantes. On comptait rétablir les approvisionnements à l'aide des produits de l'année 1846 ; cet espoir ne se réalisa pas. Lorsque l'on put se rendre compte des résultats de la récolte, on vit qu'ils accusaient un déficit considérable qui, pour le département du Nord, ne s'élevait pas à moins de 845,000 hectolitres. Cette situation n'était pas absolument anormale pour notre pays, qui fournit rarement les quantités nécessaires à la consommation de ses habitants ; mais elle était la même partout, et on eut, à compter de ce moment, de graves difficultés à vaincre pour assurer l'existence des populations.

Ces difficultés ne tardèrent pas à se révéler. Dès les mois de novembre et décembre 1846, le prix des denrées de première nécessité s'accrut d'une manière notable. Les familles pauvres et peu aisées commencèrent à éprouver de grandes souffrances, que les privations qu'elles durent s'imposer pendant un hiver long et rigoureux augmentèrent encore. Le prix du pain s'était successivement élevé à un taux inouï, et pour comble, les affaires industrielles étaient dans l'état le plus désastreux. La plupart des fabricants, pour éviter ou retarder une ruine imminente, avaient fermé leurs ateliers. Les ouvriers étaient donc sans travail; pour eux, plus de ressources, plus de pain. L'administration était, on le conçoit, impuissante à secourir efficacement une multitude aussi considérable de malheureux ; aussi la situation, en février et mars 1847, était-elle des plus déplorables.

Dans leur détresse, les populations, poussées par la faim et le désespoir, se répandirent dans les villes, en sollicitant les aumônes des passants, et se ruaient par troupes nombreuses dans les campagnes, pénétraient dans les habitations et dans les fermes, en exigeant des secours que la crainte plus encore que la pitié leur accordait et qu'elles enlevaient même de vive force, lorsque le

pain qui leur était offert n'était pas en quantité suffisante pour leurs besoins. Une extrême détresse produisait des scènes de vol et de brigandage, et ce désordre était encore aggravé par les irruptions incessantes des mendiants belges, que la famine chassait par bandes innombrables de leur pays, et qui venaient enlever une grande part d'aumônes à nos compatriotes infortunés. Les gardes nationales et la gendarmerie ne pouvaient, malgré leur active surveillance, réprimer ces actes coupables et rétablir la sécurité compromise de l'habitant.

Les trois communes de Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, qui forment une agglomération importante à proximité de la frontière, sont celles qui ont été le plus sensiblement atteintes: on y comptait, dans ces malheureux moments, plus de 30,000 indigents et ouvriers inoccupés, sans pain, sans vêtements, dénués des choses les plus indispensables. Il a fallu des efforts et des sacrifices extraordinaires pour préserver de la mort des populations livrées à d'aussi indicibles souffrances.

On a eu malheureusement à regretter des désordres plus graves encore que ceux que nous avons retracés plus haut. Des pillages à force ouverte ont été commis à Lille, à Cambrai, à Tourcoing et dans plusieurs communes voisines des canaux que traversaient des convois de subsistances. Mais la fermeté des autorités et l'intervention modérée de la force publique ont promptement arrêté ces tentatives et rétabli la tranquillité.

Par opposition à ces tristes tableaux, nous retracerons ici les faits d'humaine sympathie qui se sont produits partout. On sait combien la charité est ardente, active et généreuse dans notre pays. Sa tâche était grande, difficile; elle l'a remplie tout entière. Des souscriptions nombreuses ont été recueillies, des loteries, des bals ont été organisés au profit des pauvres et ont produit des sommes considérables; dans les campagnes, les fermiers se sont cotisés pour fournir chaque semaine des quantités de pain aux indigents; les bureaux de bienfaisance ont fait des quêtes, ont reçu des dons, ont fait usage de toutes leurs ressources; les communes, de leur côté, ont fait tous les sacrifices en leur pouvoir pour contribuer à soulager la misère publique, en disposant de leurs fonds libres, en contractant des emprunts, en votant des impositions extraordinaires. Dans les villes et dans beaucoup de localités importantes, des bons supplémentaires du prix du pain ont été distribués aux indigents et ouvriers malaisés, et cette mesure, à l'imitation de ce qui s'est fait à Paris, n'a pas peu contribué à alléger les souffrances des classes nécessiteuses.

Ce qui a surtout aidé les administrations locales dans ces pénibles circonstances, ce sont les largesses répandues par l'humanité

du Gouvernement. Aucune de ces administrations n'a réclamé en vain son concours; ces secours, qui leur ont été accordés sur les fonds de l'État, en vertu des lois spéciales votées par les Chambres, se sont élevés, pour ce département, à la somme totale de 182,290 fr., 353 communes y ont pris part.

La situation difficile dont nous venons de tracer une faible esquisse, s'est prolongée jusqu'en juillet. A cette époque, les travaux des champs, la réouverture partielle des ateliers et les apparences favorables de la nouvelle récolte, ont apporté quelque amélioration dans la position des familles laborieuses. La moisson a enfin réalisé toutes les espérances qu'on en avait conçues, et la baisse considérable que l'abondance des produits a amenée depuis le mois d'août a heureusement rétabli les conditions d'existence des populations dans leur état normal.

Mais les traces que la crise dont nous sortons a laissées sont profondes et ne sont pas prêtes à s'effacer. Espérons que des circonstances aussi malheureuses ne se renouvelleront pas de longtemps.

TROISIÈME PARTIE.

LE MUSÉE DE LILLE.

Tous les monuments ne sont pas construits en pierres : une toile de Rubens ou de Van Dyck, un chef-d'œuvre de Raphaël ou de Paul Véronèse, sont aussi des trophées de gloire pour le pays qui les possède et surtout de curieux objets d'étude pour une Commission historique. En effet, lorsqu'une ville est parvenue à réunir dans son sein une admirable collection de ces merveilles d'une époque déjà lointaine, il doit être intéressant de rechercher les aventureuses pérégrinations qui, à travers les rénovations sociales, les révolutions politiques, les secousses de toute espèce, ont amené dans un port commun cette pléiade de productions du génie enfantées sous tant de climats divers et pour tant de destinations différentes. Un chef-d'œuvre qui voit le jour sous les voutes du Vatican, dans le palais d'un Médicis, d'un comte de Flandre ou d'un stathouder de Hollande, et qui aboutit aux grands murs lézardés du Musée de Lille, celui-là a traversé bien des événements mémorables et il doit avoir une curieuse histoire à nous raconter. Après tout, la monographie d'un monument de cette espèce est certainement plus digne, plus utile à écrire que les biographies de tant d'individualités insignifiantes ou mauvaises qui ont fatigué l'histoire du bruit de leur nom sans écho pour l'humanité.

Cependant il est juste et surtout prudent que dans une tâche de cette nature chacun n'accepte que la part qu'il peut porter. Une notice complète sur le Musée de Lille, ce serait tout bonnement un gros livre à produire. Un pareil travail n'est pas à notre taille, et d'ailleurs il ne tiendrait pas dans le cadre étroit qui nous a été tracé. Force nous est donc de nous en tenir pour notre Musée à une sorte d'histoire collective qui ne s'occupe que des phases diverses parcourues par cette institution, sans se livrer aux investigations particulières dont la plupart des tableaux qui la composent seraient pourtant si dignes.

Le Musée de Lille n'est pas vieux ; mais ce n'est pas sa faute. Dans notre France d'autrefois, le souverain, le grand seigneur, la riche communauté possédaient seuls des galeries de peinture ; le souverain voulait une bataille, et il décorait du titre de peintre du roi, comblait de faveurs, élevait parfois aux plus hautes dignités de l'Etat celui qui lui peignait cette page glorieuse de son histoire ;

le grand seigneur désirait un portrait de famille, et il grevait sa terre pour perpétuer la gloire de son aïeul; la communauté commandait un tableau pour le chœur de son église, et elle couvrait d'or la toile d'un maître célèbre; le roi, la noblesse, le clergé étaient alors les soutiens naturels de l'art. Un jour, une grande révolution vint changer tout cela, et la commune révolutionnaire se constitua légataire universelle de cet ordre social écroulé. C'est ainsi que la ville de Lille se faisant l'héritière des châteaux abandonnés, des églises désertes, rassembla dans les cloîtres de l'ancien couvent des Récollets tous les tableaux délaissés, dans son bailliage, par l'émigration de la noblesse, et la dispersion des ordres religieux.

Lorsque cet immense trésor fut ainsi entassé, on sentit le besoin d'en dresser un inventaire; le peintre L. Watteau père, chargé de cette besogne, livra, le 1.er prairial an III (mai 1795) à la municipalité de Lille, une liste de 585 tableaux dont la plupart sont de maîtres connus, et regardés par Watteau comme des toiles remarquables. Outre les chefs-d'œuvre de Rubens et de Van Dyck, qui existent encore dans le Musée actuel, on voit figurer sur cette liste: 9 tableaux de Van Artois; — 2 de Bourguignon; — 11 de Breughel; — 6 de Franck (plusieurs de ces tableaux sont peints par les deux maîtres réunis); — 4 de Téniers ou d'Absoven, son élève; — 1 de Gonzalès Coques; — 4 de Palamède; — 1 de Pierre Wouvermans; — 4 de Berghem; — 1 de Gérard Dow; — 21 de Vanderburgh; — 1 du Poussin; — 2 de Gérard de Lairesse; — 41 de Van Oost; — 1 d'Huysmans de Malines; — 3 de Jacques Jordaens; — 1 du Guerchin; — 2 de Michel Coxcie; — 2 de Rombouts; — 2 très-belles copies de Raphaël. Il y avait encore une foule de bonnes copies d'après Rubens et Van Dyck, et des originaux d'Arnould de Vuez, de Bergame, de Rossignol et d'autres peintres d'un grand mérite.

On voit que la récolte était belle et que la ville avait dès-lors de quoi se composer un musée remarquable; mais on avait pris tout ce qu'on avait trouvé; et ceux qu'on avait chargés de moissonner chez les proscrits d'alors ne se piquaient pas d'être fins connaisseurs en peinture; de sorte qu'à côté des chefs-d'œuvre, il y avait pas mal de toiles médiocres parfaitement indignes de se trouver en si noble compagnie. On se décida donc à séparer le bon grain de l'ivraie, et l'on fit deux parts de ce butin artistique: l'une, la plus belle, s'intitula *Musée* et fut installée dans la galerie actuelle, l'autre se vit infliger la qualification de *dépôt*, et fut entassée pêle-mêle dans les couloirs, sur les escaliers, dans les combles des édifices communaux. Ceci fait, on regarda venir le temps; or, le temps marchait vite à cette époque, si bien qu'après un pouvoir qui avait tout défait, il en vint un qui essaya de tout refaire. Le consulat en était à sa première étape sur la route de l'empire; on voulait réconcilier tout ce qui

était encore réconciliable ; on rouvrit les églises au clergé et les frontières à la noblesse émigrée; mais les églises étaient nues, mais les châteaux étaient démeublés; la politique du moment conseillait des gracieusetés pour ceux qui revenaient: on distribua quelques sujets religieux du dépôt aux églises, et l'on rendit leurs aïeux à tous les châteaux qui les réclamèrent. Ces mesures éveillèrent une singulière émulation dans toutes les communes de notre arrondissement ; le général-préfet (comme on disait alors) vit ses bureaux encombrés de demandes de tableaux ; à ce point que, pour modérer quelque peu le zèle des pétitionnaires, on décida qu'on vendrait les tableaux au lieu de les donner; il est vrai qu'on se montra peu exigeant pour le prix, et comme c'était alors le règne de l'uniforme, on fixa en bloc un prix unique de *douze francs* par chaque chef-d'œuvre ! Il paraît même que ceux qui étaient bien en cour obtenaient un rabais de moitié.... Ici, nous ne pouvons résister au désir de rapporter un fait qui caractérise parfaitement ces singulières transactions.

La ville de Tourcoing ayant obtenu l'autorisation d'acquérir six ou sept tableaux pour son église, M. Lepoutre, maire de cette commune, députa à Lille un de ses administrés, armé d'une lettre en date du 14 janvier 1806, adressée à M. le Conservateur du Musée, et ainsi conçue : « *Monsieur, je vous prie de permettre au PORTEUR* » *de choisir parmi les tableaux qui se trouvent au Musée ceux qui lui* » *feront plaisir*.....» Et en post-scriptum : « *M. Bottin* (le Secré- » taire-Général de la Préfecture) *m'a dit hier que les* 6 *ou* 7 *tableaux* » *que nous obtiendrons, ne nous coûteront que six francs la pièce*.....» Or, il paraît que M. le Conservateur du Musée se montra moins accommodant que le Secrétaire-Général de la Préfecture, car dans une lettre du 9 brumaire an XIV (octobre 1806), M. Lepoutre dit que MM. les fabriciens de Saint-Jacques qui sont allés visiter les tableaux en question, ont été « *frappés d'étonnement* », lorsque le Conservateur leur a déclaré qu'ils devraient payer ces tableaux à raison de 12 fr. pièce.... « *A ces conditions par trop onéreuses,* ajoutait le » maire de Tourcoing, *ces Messieurs ont reconnu qu'ils ne pouvaient* » *rien faire, et qu'ils s'étaient déplacés en pure perte....* (1) »

Quoi qu'il en soit, M. Lepoutre finit par triompher, et sept tableaux du musée lui furent livrés pour son prix *ultimatum* : 6 francs ! Ce qu'il y a de curieux dans cette affaire, c'est qu'on soupçonne fort que parmi ces sept tableaux se trouvait une Vierge de Van Dyck, admirable production qu'on a été forcé de réclamer en 1811, et dont on n'a obtenu la restitution qu'en donnant en échange une *Chaste Suzanne* d'Arnould de Vuez et un *Saint-Jacques* de Watteau. Certes, Messieurs, les fabriciens de Tourcoing

(1) Ces deux lettres de M. le maire de Tourcoing sont déposées aux archives du département.

se connaissaient en peinture, et M. Lepoutre n'avait pas fait un sot marché....

La commune d'Annappes, elle, se montra moins exigeante; elle pria simplement M. le conservateur de lui remettre un tableau de *sept pieds carrés, pour être inscruté dans l'ancien quadre* (sic) que possédait la fabrique de son église.

Le corps des canonniers sédentaires eut aussi sa part de ces distributions de tableaux; toutefois, il s'agissait ici non pas d'une vente, mais bien d'une récompense nationale parfaitement méritée. Le corps des canonniers employa ce don à décorer la chapelle de Sainte-Barbe, dans l'église Saint-Maurice.

Ces restitutions, ces ventes et ces dons ne laissaient pas que de faire brèche à notre collection communale; il est vrai que ce qui s'en alla de 1803 à 1811 n'était pas précisément considéré comme l'élite de notre musée, car on exigeait toujours du conservateur et des membres de la commission des arts une déclaration constatant que le tableau cédé n'avait pas une très-grande valeur artistique.

Du reste, voici un relevé des tableaux sortis du Musée et cédés au prix de la taxe, par des arrêtés particuliers, aux diverses paroisses de Lille et de son arrondissement.

A Saint-Sauveur, 7 tableaux; — à Saint-Maurice, 2: — à la Magdeleine, 9; — à Sainte-Catherine, 10; — aux confrères de la Miséricorde, 5; — aux églises de Lannoy, 4; — Marcq-en-Barœul, 4; — Prémesques, 3; — Houplines, 4; — Ennevelin, 4; — Annappes, 1; — Erquinghem, 2; — Tourcoing, 12; — Mouscron, 7; — Camphin, 6; — Petite-Magdeleine, 1; — Bondues, 3. — Total: 84 tableaux.

Avant l'arrêté qui prescrivait une taxe, dix tableaux avaient été donnés à Saint-Maurice et trois à Saint-Etienne, sans rétribution.

L'État et la ville se montraient généreux, et ils gagnaient tout à l'être, car en débarrassant ainsi nos collections publiques d'une foule de médiocrités, ils faisaient place au merveilleux butin de chefs-d'œuvre que nous livrait alors la victoire.

La France de cette époque n'éprouvait pas le moindre scrupule à faire payer sa gloire, et ce n'est pas nous qui lui donnerons tort sur ce point; le sang de nos soldats justifiait glorieusement ces dépouilles opimes. La nation recueillit donc avec transport les toiles admirables qui nous arrivaient sous le pli des immortels bulletins de l'armée d'Italie, sans dédaigner davantage ce qui nous venait de Belgique et de Hollande. Du reste, à peine amoncelées à Paris, ces palmes triomphales furent éparpillées par toute la France (1). Un arrêté des consuls, en date du 14 fructidor an IX, fixa

(1) Il est assez curieux de constater que parmi les Musées appelés à participer à cette distribution, se trouvent ceux de Bruxelles, de Mayence et de Genève.

la part de la ville de Lille, et notre Musée s'enrichit d'un seul coup de quarante-six tableaux, dus presque tous à des maîtres célèbres. Paul Véronèse, Guido Reni, Carlo Maratti, Andréa del Sarte, Piazetta, Romanelli, Rubens, Van Dyck, Crayer, Simon de Vos, Philippe de Champagne, Restout, Sébastien Bourdon, Vernet, tous les noms, toutes les époques, toutes les écoles, figuraient honorablement dans ce don vraiment royal que nous faisait la République. Nous citerons spécialement *le Martyre de Saint-Georges*, de Paul Véronèse, qui est une des plus belles productions de ce maître; l'admirable *portrait de Marie de Médicis*, de Van Dyck; *la Magdeleine mourante*, de Rubens, magnifique composition, où il n'y a pas un coup de pinceau qui ne soit évidemment de la main du roi de l'école flamande; œuvre de prédilection, que le maître a maintenue vierge de l'intervention de ses élèves; et ces *Martyrs enterrés vivants*, de Crayer, chef-d'œuvre saisissant de vérité, prodigieux d'exécution, que la Belgique doit se contenter de nous envier faute de n'avoir pu nous le reprendre, comme nous le verrons plus tard.

Notre Musée se trouvait donc ainsi constitué d'une façon très-remarquable. Quant au dépôt, on avait restitué les portraits de famille, cédé des tableaux d'église, mais il restait toujours une collection de tableaux de genre qu'on n'avait pas jugés dignes de figurer dans le Musée proprement dit. Pour faire place nette, on se livra à un nouveau triage, et, en 1813, on opéra une grande vente publique par ministère d'huissier. Y eut-il là quelques erreurs commises? mit-on à l'encan certaines toiles dignes d'un tout autre sort? c'est ce que quelques-uns ont insinué, c'est ce que personne n'a prouvé. Cette fois comme toujours, les marchands de tableaux ont beau jeu pour inventer des trouvailles merveilleuses; les riches amateurs n'ont qu'à se sauvegarder eux-mêmes, ce n'est pas notre affaire; nous n'avons, nous, à citer qu'une pièce officielle, conçue en style d'huissier et comprenant, sans désignation de maîtres ni même de sujet, 354 tableaux, cotés en total à 1,365 fr. 50 c.; plus, deux lots de cadres à 16 fr. 25 c.... *Sic transit gloria mundi!*

Donc, nous avions épuré notre écrin, nous vivions en paix sur une collection désormais irréprochable, lorsque l'Empire s'écroula une dernière fois sous les efforts de l'Europe coalisée. Ne pouvant reprendre à la France la gloire conquise à leurs dépens, les vainqueurs voulurent du moins ravoir leurs vieilles dépouilles; ils nous redemandèrent leurs statues et leurs tableaux. Le compte de la ville de Lille dans cette liquidation nationale fut bientôt fait; une lettre de M. de Pradel, directeur-général du ministère de la maison du roi, vint, à la date du 23 février 1816, réclamer du Musée de Lille huit tableaux.....; nous en avions reçu des consuls quarante-six; M. de Pradel en oubliait trente-huit, rien que cela! cet oubli ressemble trait pour trait à du patriotisme. Mais, hélas! parmi ces huit

tableaux ; il y avait un Rubens, un Van Dyck, un Simon de Vos, un Piazetta, un Philippe de Champagne et deux Crayer ! Remarquez qu'il n'était pas même question de notre beau Paul Véronèse ! Il paraît qu'on avait fait perdre sa piste aux chancelleries coalisées ; voilà comme il sera toujours permis de faire de la diplomatie ! Quoi qu'il en soit, cette réclamation nous tenait au cœur ; nous exécutâmes cet ordre comme gens auxquels il déplaît fort ; c'est-à-dire qu'on traîna cet envoi jusqu'aux dernières limites du possible ; et bien nous en prit, car, comme on clouait la dernière caisse, survint une lettre de M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, en date du 5 mars 1816, qui nous apportait un contre-ordre sauveur.... Nous gardions les huit tableaux réclamés et le reste ; c'était autant de pris sur l'ennemi. Expliquè qui pourra cette étrange négligence : s'en aller sans même penser à remporter de pareils chefs-d'œuvre.... Ce que c'est pourtant que d'être pas habitué à nous vaincre : on perd la tête au beau milieu de son triomphe !

Depuis ce temps, le Musée de Lille n'a fait que croître et embellir ; de 1822 à 1847, des dons du gouvernement, des donations particulières et des achats bien conseillés ont enrichi notre galerie de quelques œuvres modernes du mérite le plus incontestable. On a réservé les greniers du dépôt pour quelques essais distancés de nos lauréats académiques ; leurs auteurs eux-mêmes, devenus depuis des peintres distingués, se félicitent *in petto* de ce qu'on a ainsi dérobé leurs premières tentatives aux regards profanes, dans les limbes obscurs du vieux cloître des Récollets. Demain pourtant il faudra encore les déloger de là, car notre Musée ne tardera pas à abandonner les murs croulants qui l'abritent aujourd'hui, pour s'établir dans les vastes salles du nouvel Hôtel-de-Ville.

Le Musée de Lille, dans son état actuel, renferme environ deux cents tableaux ; plus, une galerie de trente-sept portraits représentant les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne ; ces portraits, dont quelques-uns ne sont que des esquisses, offrent plus spécialement un intérêt historique. Il existe ailleurs beaucoup de collections plus nombreuses, mais il en est peu d'aussi riches en œuvres vraiment remarquables. Nous n'avons pas mission de détailler et d'apprécier ici toutes ces richesses ; c'est l'affaire d'un catalogue raisonné auquel travaille en ce moment M. Edouard Reynart, le judicieux conservateur de notre Musée. Notre tâche finit là où commence celle de la critique d'art ; M. Reynart vous fera admirer ces chefs-d'œuvre pour eux-mêmes ; nous, nous avons simplement essayé de vous les faire aimer pour les souvenirs qui s'y rattachent.

HENRY BRUNEEL.

NÉCROLOGIE.

DANEL.

M. Paul-François-Joseph Danel était né à Lille, d'un père imprimeur-libraire et syndic de la communauté, le 16 octobre 1754. Après avoir fait de brillantes études au collége de la ville et à l'Université de Douai, il avait été reçu au parlement de Flandre le 2 juillet 1779.

Après avoir exercé pendant quelques temps la profession d'avocat, il fut pourvu, en 1782, d'une charge de conseiller à la gouvernance de Lille, et il exerça cet emploi jusqu'en 1791, époque de la suppression de cette juridiction.

De 1791 à 1792, puis de 1794 à 1795, il fut juge au tribunal du district de Lille.

En 1795, il fut nommé commissaire du directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Lille, et il remplit ces fonctions jusqu'à ce que son entrée dans la carrière politique vint l'obliger à les abandonner.

En 1799 il fut nommé par le collége électoral du département du Nord membre du conseil des cinq-cents. Il ne fit pas longtemps partie de cette assemblée, qui tomba, avec le Directoire et la constitution de l'an III, dans la journée de Saint-Cloud.

La même année, il fut nommé membre du corps législatif, où il siégea jusqu'en 1805; il fut l'un de ses secrétaires pendant la dernière session de son mandat.

Aux élections qui suivirent, M. Danel fut nommé candidat au premier tour de scrutin; mais son élection fut annulée par le sénat pour vice de forme.

Rentré dans la vie privée et rendu à la profession d'avocat, M. Danel donna à des fonctions gratuites une grande partie de son temps. En 1806, il fut nommé administrateur des hospices civils; bientôt après membre du conseil municipal; puis membre du bureau d'administration du collége. Il porta dans ces diverses fonctions, qu'il conserva en partie plus de 20 ans, sa parfaite intelligence des affaires et ses habitudes d'ordre et de travail.

En 1809, une place de substitut du procureur impérial vint à vaquer au tribunal de Lille. M. Danel, qui avait occupé de plus

plus hautes positions judiciaires, qui avait siégé dans nos assemblées politiques, ne crut pas déroger en l'acceptant. A ses yeux, il était toujours honorable de concourir à l'administration de la justice, et il s'inquiétait peu du titre de la fonction.

Il fut nommé, en 1811, procureur impérial près le même tribunal : il remplit cette place jusqu'en 1816.

A cette époque de passions politiques, M. Danel fut victime de la fermeté qu'il avait apportée dans l'accomplissement de ses devoirs de magistrat. La maison de l'ancien maire d'une des villes de l'arrondissement, suspect d'un trop vif attachement au gouvernement impérial, avait été saccagée lorsque l'autorité royale était déjà partout reconnue et établie. M. Danel crut devoir poursuivre les auteurs présumés de ces actes de violence, où des ressentiments privés se cachaient peut-être sous des couleurs politiques, et que du reste rien ne pouvait excuser aux yeux de la justice. De là des haines qui s'exhalèrent d'abord en menaces et qui obtinrent satisfaction en haut lieu. Le nom de M. Danel seul fut effacé de la liste des membres du tribunal de Lille, lors de sa réorganisation. L'opinion publique se prononça énergiquement contre cet acte et des démonstrations presque unanimes de regrets vinrent consoler de sa disgrâce le magistrat déchu. Le gouvernement crut devoir en tenir compte : M. Danel fût admis à faire valoir ses droits à la retraite et une pension de 1,900 fr. lui fut accordée.

M. Danel était encore plein de force et de vigueur d'esprit, l'inaction lui pesait. Il rentra au tribunal de Lille comme juge-suppléant en 1818 et devint juge en 1820. Pendant 22 ans il en remplit les fonctions avec un zèle qui ne trouvait d'autre récompense que l'estime publique et la satisfaction de l'accomplissement du devoir. Car sa pension de retraite cessa par sa mise en activité, et M. Danel, juge, ne coûta à l'État pendant 22 ans que 280 fr. par an, différence entre la pension et le traitement de l'époque.

En 1842, M. Danel vaincu par l'âge, et craignant que son attention fatiguée ne vînt à trahir son zèle, demanda sa retraite et reçût en l'obtenant le titre de président honoraire.

En 1833, il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, récompense bien méritée de ses travaux.

Telle est la vie publique de l'homme de bien qui vient de s'éteindre parmi nous.

Jurisconsulte éclairé, doué d'une intelligence prompte, d'un esprit net et judicieux, M. Danel fut jusqu'au dernier jour de sa longue carrière un modèle de dévouement au devoir. Par un scrupule honorable, quoique peut-être exagéré, il ne voulut pas que son fils exerçât devant lui la profession d'avocat. Il craignait que le juge ne fût dominé à son insu par un sentiment de partialité ou du moins que les justiciables ne pussent le croire.

Homme privé, M. Danel était d'une piété tout à la fois tolérante et profonde, d'une modération constante, d'une sérénité d'âme à toute épreuve, d'une obligeance parfaite et d'une humeur toujours douce et facile. Devenu infirme pendant les deux dernières années de sa vie, il n'en avait pas moins conservé la plénitude de ses facultés mentales. Adoré de sa famille, il est mort en paix, entouré de tous les siens, le 3 octobre 1847.

DELERUYELLE.

M. Auguste-Laurent-Joseph Deleruyelle, grand-doyen curé de Saint-Maurice et chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Cambrai, naquit le 27 février 1766, à Don, hameau d'Annœullin, d'une famille remarquable par sa foi et par l'étroite union de ses membres. Il fit ses humanités avec succès au collége de Saint-Pierre, de Lille, suivit avec distinction le cours de philosophie au collége du roi, à Douai; puis, dans la même ville, prit les degrés de bachelier et de maître ès-arts en théologie.

Ce qui frappe en lui dès cette époque, c'est un amour prononcé pour l'ordre. Dans ses études, il a été vivement impressionné par cette maxime : Gardez l'ordre, afin que l'ordre vous garde à son tour. C'est assez pour que toute sa vie, dans son administration comme dans ses affaires privées, il soit rigide observateur de l'ordre, et ce penchant ne contribua pas peu à lui inspirer un respect inviolable envers ses supérieurs; car malgré son âge, son expérience et ses mérites, il voulut toujours être soumis à l'autorité, comme le plus jeune et le plus humble des lévites.

Cet amour de l'ordre, joint à une grande aménité de caractère, détermina le prince de Salm-Salm, évêque de Tournai, à le prendre pour secrétaire. Les services qu'il rendit dans ces honorables fonctions furent tels que, depuis lors jusqu'à ce jour, il n'a cessé d'être l'objet de l'estime et de l'affection du vénérable chapitre de Tournai, et même des premiers pasteurs préposés au gouvernement de cette illustre église.

La vivacité de sa foi lui fit recevoir les saints ordres à une époque où l'orage révolutionnaire menaçait de tout compromettre dans notre malheureux pays.

Pendant la tourmente révolutionnaire, il se réfugia dans sa famille, mais bientôt il fut forcé de s'exiler.

A l'époque du concordat, il fut député à Paris par les vicariats-généraux de Liége, Gand, Tournai, vers Mgr. Spinola, archevêque de Corinthe, pour régler, avec le gouvernement d'alors, les affaires du clergé.

Quelque temps après, de retour dans le diocèse de Cambrai, il est nommé curé de Marcq, où la vivacité de sa foi l'anime à se dépenser tout entier.

Curé de Comines, il entreprend dans l'église des restaurations considérables, y rétablit la décence du culte et ramène à Dieu un grand nombre d'hommes éloignés de la droite voie.

Doyen de Quesnoy-sur-Deûle, il donne les soins les plus assidus à l'œuvre si importante des catéchismes. Transféré à Douai, à la tête du décanat de Notre-Dame, sa foi lui fait trouver mille moyens ingénieux pour sauver les ames et se faire chérir : tous ses paroissiens sont pour lui de véritables amis.

Nommé doyen de Saint-Maurice, le 18 décembre 1821, c'est surtout dans ce nouveau poste qu'on a pu suivre et admirer les effets de sa foi. Avec quel chagrin ne vit-il pas descendre la tour de son église et faire cesser la majesté de cette religieuse sonnerie dont il était si fier.

A cette époque, l'existence de ce temple même est menacée. Une panique s'était répandue et pouvait amener un arrêt de démolition contre le plus précieux des édifices de la cité ; le zélé pasteur sait que le danger est imaginaire ; il lutte de toutes ses forces, et par son intrépide résistance, il sauve son église du marteau destructeur. Ainsi donc, sans lui, Lille, déjà appauvrie et comme découronnée par la ruine de l'insigne collégiale de Saint-Pierre, eût perdu encore ce temple vénéré qui est comme le cœur de la ville, et ce sol béni serait devenu une place publique d'où l'on eût chassé pour jamais la prière et l'expiation, ces deux sauvegardes des villes et des royaumes.

Depuis lors, combien de fois n'a-t-il pas exprimé le désir qu'on lui rendît une tour, l'ornement, le complément obligé de cette basilique, et, avec cette tour, l'accord harmonieux des cloches anciennes, soigneusement conservées. Cette année encore, il fit explorer la solidité des quatre faisceaux de colonnes qui se trouvent au centre de l'église, dans l'espoir de leur faire supporter le poids d'un clocher, mais la prudence l'obligea de renoncer à son pieux dessein.

Il se dédommageait à l'intérieur en ornant le plus qu'il pouvait la maison de Dieu. C'est à lui qu'on doit, en effet, la pose de la religieuse grille qui entoure et décore le chœur, l'acquisition d'une élégante chaire et les pieuses stations en relief de la voie douloureuse du Golgotha. Tout récemment encore, il s'employait de toutes ses forces et s'associait aux largesses et aux sollicitudes d'amis intelligents, pour embellir le calvaire si fréquenté de cette église, afin de rendre en quelque sorte plus attrayantes les consolations que viennent puiser les ames affligées, à la vue du crucifiement de l'agneau sans tache et des angoisses de sa divine mère plongée dans un océan d'amertumes.

Son esprit de foi lui inspirait un goût extrême pour la dignité du chant dans les saints offices, comme pour la magnificence des cérémonies. Cette année encore, à l'octave de la Fête-Dieu, il se rendit à l'église d'Esquermes pour concourir à la solennité de la procession.

C'est encore cet esprit de foi qui le fit accourir, il y a quelques mois, dans la ville métropolitaine, pour honorer Jésus-Christ en la personne de son premier pasteur, récemment revêtu de la pourpre romaine. C'est au retour de ce voyage, entrepris par un zèle qui avait un instant surexcité ses forces, qu'il sentit les premières atteintes du mal qui l'a conduit au tombeau le 27 août 1847, à l'âge de 81 ans.

M. Deleruyelle a laissé dans la paroisse qu'il a administrée pendant plus de vingt-cinq ans, de pieux souvenirs, de profonds et sincères regrets.

DELESALLE-DESMEDT.

La ville de Lille a perdu dans le cours de cette année un de ces honorables citoyens dont la vie n'a été qu'un long acte de dévouement.

Joseph Delesalle-Desmedt, manufacturier, chevalier de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur, président du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce, membre du Conseil municipal, ancien membre du Conseil général du département du Nord, né à Lille le 1.er décembre 1792, y est décédé le 5 mars 1847.

A peine eût-il fait les premiers pas dans sa carrière insdustrielle que son esprit supérieur appela sur lui l'attention de ses concitoyens ; en 1827, des mesures législatives semblaient menacer dans leur existence les nombreuses manufactures si nécessaires à l'alimentation des populations du Nord, Delesalle fit partie d'une députation chargée d'aller défendre auprès du gouvernement les industries compromises ; peu de temps après, nommé membre de la Chambre de commerce, il prit la part la plus active aux travaux de ce corps et ne cessa d'en faire partie que dans les courts intervalles déterminés par la loi. Les bornes de cette notice ne permettent pas d'énumérer les nombreuses et importantes affaires à l'étude à desquelles il s'y livra. Il suffit de rappeler en deux mots que non seulement aucune des questions qui y ont été traitées pendant seize ans ne lui a été étrangère, mais que toujours il fut l'un de ceux qui s'en occupèrent avec le plus de persévérance ; industrie, manufactures, douanes, sucres, canaux, chemins de fer, il n'est aucune de ces matières qui n'ait été l'objet de ses vives préoccu-

pations. Elu cinq fois président de la Chambre de commerce, il occupait ce poste honorable au moment où la mort est venue mettre un terme à ses travaux.

Pour tout autre que DELESALLE, cette incroyable activité déployée comme membre et comme président de la Chambre de commerce eût suffi pour absorber tous ses instants, si on considère qu'il avait en même temps à gérer pour son propre compte des affaires importantes; pour lui, il n'en fut point ainsi. En même temps qu'il dirigeait les travaux de la Chambre, le Tribunal de commere le comptait parmi ses membres les plus éclairés et les plus assidus: nommé en 1830 juge-suppléant, bientôt après juge, il fut trois fois élu président, et pendant dix-sept ans ne cessa de faire partie du Tribunal que dans les moments où sa réélection était interdite par la loi.

Les intérêts municipaux et ceux du département du Nord ne furent pas moins que ceux du commerce l'objet de son ardente sollicitude. Aussitôt qu'une législation nouvelle eût conféré aux citoyens le droit d'élire les membres des conseils municipaux et de ceux des départements, DELESALLE fut appelé par de nombreux suffrages à siéger au Conseil municipal de Lille et au Conseil général du Nord, et là encore on vit se déployer un zèle, une activité, un dévoûment au-dessus de tout éloge. Ces deux corps le comptèrent parmi leurs membres les plus éminents, chacun rendait hommage à sa supériorité, et comme pour rendre cet hommage plus complet, on vit, un moment, s'élever contre lui les hideuses passions de l'intrigue et de l'envie; DELESALLE avait pendant neuf ans apporté dans le Conseil général le tribut incontesté d'un zèle infatigable, nul reproche n'avait été articulé contre lui et l'arrondissement de Lille applaudissait au laborieux mandataire qui défendait si bien les intérêts qui lui étaient confiés; au moment où sa réélection, paraissait si peu douteuse que ses amis regardaient comme superflu de s'en préoccuper, l'esprit de parti leva la tête, il envisagea avec effroi la réélection d'un homme supérieur qui ne connût jamais d'autre parti que celui du dévoûment au pays et du respect pour nos institutions; ne pouvant formuler la plus légère accusation, il eût recours à la calomnie. Les armes n'étaient pas égales, DELESALLE ne fut pas réélu. Peu de temps après les élections municipales vinrent encore mettre son nom en évidence; justement blessé des procédés injurieux dont il avait été l'objet, DELESALLE refusa nettement la candidature qui lui était offerte. Enfin, trois ans après, en 1846, de nouvelles élections eurent lieu, et sans qu'il eût été même consulté il fut appelé par une imposante majorité à siéger de nouveau dans le Conseil municipal; DELESALLE n'accepta pas cette nomination, il ressentait encore l'injure qui lui avait été

faite lors des élections départementales, il lui fallait une réparation, non pas pour satisfaire aux vanités d'une ambition vulgaire, mais pour voir désabuser les citoyens que la calomnie avait égarés sur son compte; cette réparation, il l'obtint éclatante : les électeurs étaient divisés en deux camps et chaque fraction délibérait sur le choix de ses candidats; par un de ces mouvements qui honorent à la fois les électeurs et l'élu, les deux opinions se rencontrèrent et offrirent spontanément à DELESALLE cette nomination qu'il avait cru devoir refuser lorsqu'elle n'émanait que de ses amis, il ne put résister à une démarche aussi honorable pour lui, et reçut ainsi la plus belle réparation à laquelle il pût prétendre.

Là ne se borne pas la nomenclature des travaux auxquels DELESALLE s'est livré dans l'intérêt public : le comité supérieur d'instruction primaire dont il faisait de droit partie comme membre du Conseil général lui décerna pendant plusieurs années l'honneur de le présider, le bureau d'administration du collége, les commissions de surveillance de l'institution des sourds-muets et l'asile public des aliénées le comptèrent parmi leurs membres les plus assidus ; enfin, pour couronner ce faisceau d'actes si nombreux de dévouement, il suffit de rappeler avec quelle ardeur, en sa qualité de président de la Chambre de commerce, il concourut à l'organisation de l'association pour la défense du travail national; cette association lui décerna d'une voix unanime les fonctions de président, et déplore encore aujourd'hui le vide immense que la mort a laissé dans son sein.

Tant de travaux, tant de dévouement dans l'homme public n'avaient rien enlevé aux qualités de l'homme privé : époux, père, ami tendre et affectueux, il ne cherchait de repos, il ne trouvait de plaisir que dans les épanchements de la vie intérieure, son seul bonheur était de voir des heureux autour de lui, aussi le deuil que sa mort a jeté dans une famille dont il était adoré a-t-il été partagé par la ville entière; jamais concours plus considérable de citoyens n'accompagna jusqu'à la dernière demeure les restes d'un des siens.

DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE.

Philippe-Alexandre DEQUEUX DE SAINT-HILAIRE, issu d'une famille noble et distinguée de la Guienne, naquit à Bordeaux, le 25 janvier 1766. Destiné à la carrière des armes par son père, mort en combattant pour la France, il entra à l'école militaire de Paris, fut nommé sous-lieutenant en 1780. Parvenu au grade de capitaine en 1792, il fit, en qualité d'aide-de-camp du général Pascal, les deux premières campagnes de la Révolution. Suspendu peu après

de ses fonctions, comme noble et officier de l'ancien régime, il se retira d'abord à Amiens; puis, lorsque les temps devinrent plus calmes, il alla se fixer à Dunkerque, où il s'était marié. Là, son caractère honorable, ses qualités que l'on savait déjà apprécier, le firent appeler, en l'an VII de la République, successivement aux fonctions de colonel de la garde nationale, de commissaire du directoire exécutif près de l'administration municipale; enfin, de maire de cette ville importante.

Les talents administratifs qu'il déploya dans ces difficiles et honorables fonctions le firent distinguer de M. Dieudonné, alors préfet du département du Nord, qui le détermina à accepter, en 1801, la place de sous-préfet de l'arrondissement d'Hazebrouck.

C'était à l'époque de l'organisation des sous-préfectures, et tout était à faire : Enseignement primaire à organiser, voies de communication à créer. Bientôt, grâce à ses efforts, le pays se vit sillonné de routes de toutes espèces, et chaque commune eut son école primaire. Mais son administration se signalait par plus d'un bienfait : la vaccine était repoussée par un aveugle préjugé, il s'en fit le zélé propagateur; l'agriculture avait besoin d'encouragements, il provoqua et obtint les mesures les plus propres à étendre et à favoriser la culture du tabac et du houblon.

Tant de services, un si honorable caractère, ne pouvaient manquer d'être dignement appréciés; bientôt ses administrés trouvèrent l'occasion de lui donner une preuve éclatante de leur confiance en l'appelant aux fonctions législatives qu'il a remplies presque sans interruption depuis 1811 jusqu'en 1822.

A cette dernière époque, l'indépendance de son caractère et son désintéressement lui firent soutenir à la tribune, contre le désir du ministère, une proposition tendant à exercer une réduction sur le traitement des hauts-fonctionnaires de l'État, afin d'alléger les charges des contribuables. Cette proposition lui valut une noble disgrâce et motiva sa révocation des fonctions de sous-préfet.

A la fin de la Restauration, les électeurs de l'arrondissement d'Hazebrouck, alarmés des tendances funestes du Gouvernement, voyant en M. DE SAINT-HILAIRE le digne représentant des idées constitutionnelles, voulurent l'honorer d'un nouveau mandat. Trois jours, sa candidature si populaire lutta énergiquement contre les manœuvres du pouvoir, qui ne parvinrent à l'emporter qu'en faussant la sincérité des élections et en faisant violence à l'opinion publique.

Mais ce triomphe fut de courte durée : bientôt éclata la révolution de juillet, et l'élection du député ainsi nommé fut promptement annulée.

Sous le nouveau Gouvernement, l'opinion publique pouvait

hautement se manifester : un vœu unanime rappelait M. de Saint-Hilaire ; il fut rendu à l'arrondissement d'Hazebrouck.

Il fut accueilli avec le plus vif enthousiasme par tous les habitants. Son retour ressemblait à un triomphe ; il fut transporté, en quelque sorte, entre les bras de ses concitoyens, jusqu'à son hôtel de la sous-préfecture. Il lui fut donné alors d'apprécier combien il était aimé et de goûter la récompense la plus vive pour un homme de bien.

A cette époque de crise politique, où les passions étaient soulevées par une révolution toute récente, on le vit s'efforcer de réconcilier tous les partis, de rapprocher toutes les opinions, et chose rare dans ces moments si difficiles, il ne provoqua la destitution d'aucun fonctionnaire, même parmi ceux qui lui étaient le plus opposés d'opinion ; nous disons d'opinion, car pour des ennemis, il n'en avait pas ; le mot lui était inconnu.

En 1843, son grand âge semblait appeler le repos, et soixante-deux années de services militaires et administratifs avaient droit à une honorable récompense. Il fut admis à la retraite et nommé officier de la Légion-d'Honneur.

A cette occasion, une nouvelle explosion de l'opinion publique eut lieu en sa faveur : un souvenir d'affection et de gratitude lui fut offert par ses administrés, dans un banquet d'adieu auquel vinrent s'asseoir toutes les notabilités de l'arrondissement. Son cœur fut vivement touché de cette manifestation si honorable pour lui, et il a souvent répété depuis que ce fut là le plus beau jour de sa vie.

Il quitta alors Hazebrouck, non sans regret, pour retourner à Dunkerque, où il retrouvait d'anciens souvenirs. Ses anciens administrés pensaient ne plus le revoir et ne comptaient pas avoir la triste consolation de le conduire à sa dernière demeure ; mais il devait leur revenir, et, depuis un an, il était venu de nouveau se fixer auprès de ses amis, auprès d'une fille chérie.

Sa vie s'écoulait paisiblement à Hazebrouck, lorsqu'une mort aussi rapide qu'imprévue l'a enlevé. Une indisposition qui paraissait d'abord légère prit rapidement un caractère alarmant. La présence d'un prêtre fut nécessaire, il la désira, et une heure fut fixée. Dans l'intervalle, un vomissement de sang se déclara, suivi d'une congestion cérébrale. Le digne ecclésiastique s'empressa de venir lui rendre les derniers devoirs de son ministère. Le malade n'avait plus la force de déclarer qu'il mourait en chrétien et dans le sein de l'église catholique. Bientôt il tomba dans un assoupissement léthargique, pour ne plus se réveiller. Il expira le 4 avril 1847, à l'âge de 81 ans.

DESMOUTIERS.

M. Alexandre Desmoutiers, propriétaire, cultivateur à Viesly, membre du Conseil général du Nord, a été enlevé par le typhus, en quarante-huit heures, à sa famille et à ses nombreux amis, le 10 décembre 1847, à l'âge de 43 ans.

M. Desmoutiers a quitté la vie à la fleur de l'âge ; c'était un de ces hommes trop rares à notre époque : simple dans ses goûts, loyal, sincère et honnête dans ses convictions, plein de sens et pratiquant la probité et la bienfaisance au plus haut degré, comme tous les membres de cette honorable famille dans laquelle ces vertus sont traditionnelles ; c'était, en un mot, un homme précieux.

Le Conseil général perd en lui un membre honnête et dont le vote a toujours été acquis aux intérêts largement libéraux et bien entendus du département ; son canton, un représentant intègre, éclairé et indépendant ; sa commune, le plus ferme appui du pauvre, de l'infortune, et l'exemple, pratiqué chaque jour, des hautes vertus qui font l'homme de bien.

Le pays compte un enfant dévoué de moins. Honneur à la mémoire de ce digne citoyen.

Comte DUBOIS.

M. le comte Dubois est né à Lille le 20 janvier 1758. Son père, bailli et subdélégué de Mortagne, et membre des états du Hainaut, l'envoya à Paris, à la fin de décembre 1776, pour y faire son droit et apprendre la procédure chez un procureur au Châtelet. Après avoir prêté le serment d'avocat à la grand'chambre du parlement de Paris au mois d'août 1782, il fut reçu procureur au Châtelet en 1783. Il fallait dix années de cléricature pour être déclaré apte à ces sortes de fonctions, et M. Dubois n'en avait que six ; mais M. le lieutenant civil crut devoir, par une mesure tout exceptionnelle, faire fléchir en faveur du jeune candidat la sévérité des réglements.

Dès-lors, la marche ascendante de M. Dubois dans la carrière publique ne s'arrêta plus. M. le marquis de Boulainvilliers, prévôt de Paris, le nomma, en 1784 ou 1785, prévôt de la justice seigneuriale de Montgeron et lieutenant prévôt de la justice seigneuriale de Passy.

Quand la révolution éclata, M. Dubois y prit une part active ; il fut désigné par la section du Luxembourg pour surveiller et accélérer, comme commissaire, la démolition de la Bastille.

Les charges de procureur ayant été supprimées, M. Dubois

devint juge au tribunal civil. Attaché au tribunal du sixième arrondissement siégeant à Sainte-Geneviève, il passa ensuite au tribunal d'appel et au tribunal criminel, dont il fut vice-président. N'ayant pas été réélu juge, il reçut du Directoire le titre de sous-commissaire près la municipalité du dixième arrondissement, fonctions dans lesquelles il se fit remarquer par son activité patriotique.

Ici se place une circonstance de la vie de M. Dubois, circonstance qui eut une influence décisive sur sa carrière. L'époque célèbre du 18 brumaire était arrivée et marquait pour la France une ère nouvelle. Dans la séance du 19, qui eut lieu aux Tuileries, M. Dubois fut remarqué par le général Bonaparte, auquel il eut l'occasion d'adresser la parole. L'affaire de Saint-Cloud une fois terminée, le général, s'occupant de la réorganisation du gouvernement et des divers services, voulut renouveler le personnel du bureau central de police. Il déclara donc au ministre de ce département qu'il entendait confier l'administration de ce bureau au jeune homme qui lui avait parlé aux Tuileries dans la séance du 19, et dont il ignorait le nom. Le ministre et M. Réal, procureur-syndic du Directoire de la Seine, apprirent alors au premier consul que la personne qu'il désignait était le citoyen Dubois, commissaire près le dixième arrondissement. C'est ainsi que M. Dubois entra au bureau central, conjointement avec MM. Piis et Dubos. Mais là ne devait pas s'arrêter la fortune de M. Dubois.

D'après le nouveau système d'organisation administrative, adopté par le premier consul, il devait y avoir à Paris une préfecture de police. Bonaparte songea d'abord à remettre ce service important entre les mains du général Suchet; mais les ministres lui firent observer qu'il y avait, en quelque sorte, incompatibilité entre les fonctions de préfet de police et les fonctions militaires du titulaire désigné, et que les habitants de Paris ne pourraient que mal accueillir la nomination d'un homme de guerre à cette magistrature. Le premier consul, se rendant à ces observations, transporta son choix sur M. Dubois. En conséquence, celui-ci reçut l'ordre de se rendre le soir même, à six heures, aux Tuileries, pour apprendre sa promotion de la bouche même du chef du gouvernement.

M. Dubois, comme on le pense bien, fut exact au rendez-vous. Introduit dans le salon où se trouvait d'ordinaire M.me Bonaparte, il y rencontra son collègue, M. Dubos. Celui-ci sollicitait depuis longtemps la protection de la femme du premier consul. Mais M. Dubois avait auprès de Bonaparte la meilleure des protections, son mérite. Lorsque le général entra. « Monsieur Dubos, dit-il aussitôt, je vous nomme préfet de police; c'est une place difficile, mais je suis sûr que vous la remplirez bien. » A ces mots, M. Dubos se plaça entre M. Dubois et le premier consul, en s'écriant: « C'est

moi qui m'appelle Dubois. » Mais le premier consul le repoussa, et lui dit : « Ce n'est pas vous que je nomme, *c'est le palot ;* vous, vous serez sous-préfet à Saint-Denis. « Telle fut l'entrée de M. Dubois à la préfecture de police.

M. Dubois voulut justifier le choix de l'homme éminent qui savait si bien discerner le mérite. Il sut concilier les devoirs rigoureux de sa position sous le rapport politique avec le respect des droits des citoyens. Quant à ce qui concernait plus particulièrement ses attributions municipales, il se montra administrateur intègre et vigilant. Les halles étaient à cette époque des espèces de cloaques; il les transforma et les rendit aussi propres que commodes. Il ne négligea rien de ce qui regardait l'ordre et l'intérêt publics : alignement et entretien des rues, navigation de la Seine, construction de quais et d'égoûts, fabrication des machines dans les ateliers, police intérieure des spectacles, assainissement de la cité, exercice de la pharmacie, etc., etc. Les ordonnances qu'il fit sur tous ces objets, et qui sont recueillies en huit volumes imprimés par Arthur Bertrand, font encore règle dans la matière et sont consultées avec fruit par ses successeurs. Mais il est une chose dont il faut surtout savoir gré à M. Dubois, c'est d'avoir trouvé, au milieu de tant d'occupations diverses, le temps de rechercher toutes les actions généreuses, pour appeler sur leurs auteurs les récompenses du gouvernement. Dans ce but il avait établi, au moyen des divers commissaires de Paris, une utile et salutaire inquisition, et faisait ainsi à la fois, par un exemple qui mérite d'être imité, la police du bien et du mal, de la vertu et du crime.

Les services, le mérite et la probité de M. Dubois ne pouvaient manquer d'attirer l'attention du premier consul. En effet, le 14 floréal an X fut rendu un décret conçu en ces termes : « Bonaparte, premier consul de la république, voulant donner un témoignage de satisfaction au citoyen Dubois, préfet de police, pour sa conduite et le bon ordre qu'il a maintenu dans la capitale, arrête qu'il est nommé conseiller-d'Etat.

Plus tard, M. Dubois obtint la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur et fut créé comte de l'Empire.

En 1808, le comte Dubois donna à l'empereur de nouvelles preuves de son zèle et de son dévouement. L'empereur, qui se trouvait en ce moment au château de Marrac, sur les frontières d'Espagne, lui en témoigna sa satisfaction dans plusieurs lettres, et chargea en outre le prince archi-chancelier d'être son interprète auprès de lui.

M. le comte Dubois quitta la préfecture de police en 1810, au mois d'octobre, et eut pour successeur M. Pasquier, aujourd'hui président de la Chambre des Pairs.

En 1815, M. Dubois, ayant été nommé député du département de la Seine à la Chambre des représentants, défendit avec énergie toutes les mesures qui intéressaient l'indépendance nationale. C'est lui qui proposa l'abolition de la confiscation des biens. « On oublie les morts, dit-il, en développant sa proposition; on n'oublie jamais la perte des biens.... » Puis il répéta les paroles de Legendre, député de la Convention : « Si j'étais propriétaire des biens d'un condamné, je croirais voir dans chaque goutte de rosée les larmes de sa famille. »

La rentrée des Bourbons marqua pour M. le comte Dubois sa retraite de la vie publique. Rendu aux loisirs et au charme de la vie de famille, il habitait à Vitry-sur-Seine une propriété qu'il s'était plu à embellir lui-même. Il était privé depuis longues années de l'usage de la vue; mais son intelligence élevée, résistant à l'âge et aux infirmités, n'en suivait pas moins avec intérêt la fortune politique du pays auquel il avait largement payé sa dette. C'est ainsi qu'entouré d'enfants qui le chérissaient et d'amis fidèles, il s'est éteint après une vie honorablement remplie, en décembre 1847.

DUMOULIN.

Né à Saint-Amand, le 7 avril 1765, M. Dumoulin (Pierre-Mathieu-Philippe-Joseph) était le dernier venu et l'unique fils d'une famille nombreuse et considérée. Objet continuel des tendres soins et des prévenances attentives de tous les siens, il avait retiré de son contact habituel avec sa mère et ses sœurs une bonté expansive; beaucoup d'égalité dans l'humeur, la pudeur morale dans toute son étendue, un fonds de bienveillance inépuisable, et les formes gracieuses que les femmes seules savent communiquer aux hommes. Cette première éducation, dangereuse peut-être pour d'autres enfants qui n'auraient point eu son cœur et son esprit, ne l'avait pas cependant rendu efféminé ni jaloux d'exercer autour de lui une domination capricieuse. La nature avait mis en lui une volonté droite et énergique, qu'il avait le don d'allier à une rare aménité de manières et de langage. La franchise, avec la réserve commandée par les convenances sociales, était l'attribut distinctif de son caractère; mais elle était tellement indulgente et si peu personnelle qu'elle lui a valu des amis sans jamais lui en ôter. Il y avait dans M. Dumoulin, l'ampleur, la générosité, les convictions arrêtées et la tolérance que donnent aux ames d'élite la fréquence des commotions sociales et la pratique intelligente des assemblées délibérantes.

M. Dumoulin était trop bon citoyen et d'ailleurs trop bien orga-

nisé pour rester un homme de loisir. Arrivé au terme de ses études classiques, il soutint le 27 juin 1785 au collége du Roi à Douai une thèse publique de philosophie dans laquelle il remporta la palme sur tous ses concurrents. Ce succès lui mérita une ovation de la part de sa ville natale qui envoya à sa rencontre le corps des échevins avec les principales autorités locales et lui fit une réception solennelle qui se termina par des feux de joie et des réjouissances publiques. Encouragé par un pareil triomphe qui l'obligeait pour l'avenir, le jeune lauréat s'empressa de s'asseoir parmi les élèves en droit, non point pour le stérile plaisir de se parer de degrés et de diplômes purement honorifiques, mais pour travailler sérieusement à acquérir une science qui est le complément utile d'une forte éducation. A la fin de 1788 il fut reçu avocat au parlement de Flandre dont les portes ne devaient pas tarder à se fermer sous les scellés révolutionnaires. Il fallait alors se prononcer entre les divers partis qui divisaient la France. M. Dumoulin n'hésita pas un seul instant à se ranger sous la bannière libérale et modérée des principes de 1789, auxquels il resta constamment fidèle avec l'heureuse faculté de s'assimiler jusqu'à son dernier jour les progrès de la raison publique.

Appelé en 1790, par le vœu de ses concitoyens, aux fonctions municipales à Saint-Amand, il les quitta au mois d'avril 1791 pour venir occuper à Douai provisoirement d'abord et bientôt après définitivement la chaire de droit français. A peine de retour depuis quinze jours dans la cité qui devient désormais sa patrie adoptive, il est élu membre du conseil de la commune, qui lui confie la difficile mission de régler les indemnités dues aux différents propriétaires des bois dans lesquels ont été coupés des arbres nécessaires à la défense de la place, et le 21 février 1794 il est nommé à la présidence du district. Alors, par un scrupule qui l'honore, il ne veut pas même être soupçonné de cumuler deux traitements et il déclare se démettre de sa place de professeur en demandant que l'effet de son option remonte au jour de son installation dans le nouvel emploi auquel un salaire vient d'être attaché par un arrêté des représentants du peuple. De là il passe immédiatement comme administrateur au directoire du département du Nord dont le siége était encore à Douai.

Le 15 septembre 1797, il sort enfin de la carrière administrative pour débuter dans la carrière judiciaire par un fauteuil de juge au tribunal civil du département. Quoique parent d'émigrés, les témoignages réitérés de la confiance publique l'avaient sauvé de l'application de la fatale loi du 3 brumaire, de même que son caractère modéré, loyal, pur et inoffensif l'avait préservé des entraînements et des réactions politiques.

Deux ans après s'ouvrit pour lui un horison plus vaste. Le 26 germinal an VII l'assemblée électorale du Nord allait le chercher sur son siége magistral pour l'envoyer à l'assemblée des Cinq-cents. Élu ensuite par le sénat au corps législatif dont il fit partie depuis le 26 décembre 1799 jusqu'au 23 septembre 1805, il appartenait à la phalange qui tachait de modérer le despotisme naissant et de faire passer dans la législation les théories de la liberté compatibles avec le rétablissement de l'ordre. Son opposition, quelque mesurée et quelque conciliante qu'elle eût été, avait déplu au pouvoir et il ne reparut que le 8 mai 1811 dans les assemblées nationales, où il siégea sans interruption jusqu'au 20 mars 1815. Membre de la chambre des représentants dans les cent jours, il s'associa à toutes les mesures qui pouvaient mettre d'accord les droits sacrés de la nation et les besoins de la défense du territoire. Dans sa pensée, la seconde invasion étrangère ne pouvait être arrêtée qu'en réveillant l'enthousiasme du peuple. Il fallait, selon lui, sanctionner les conquêtes de la civilisation dont la Restauration avait de nouveau jeté le germe indestructible dans les mœurs publiques.

Incapable d'exploiter sa position au profit de son ambition ou de ses calculs personnels, il usait de son influence et de son crédit pour servir les intérêts d'une ville à laquelle il n'était plus étranger que par la naissance. Il profita de ses relations intimes avec M. Dieudonné pour empêcher autant que possible que le chef-lieu du département du Nord ne fût transféré à Lille, et le préfet lui écrivait de Dunkerque, où il s'était rendu pour recevoir Bonaparte, que les habitants de Douai avaient tort de s'inquiéter des efforts de la ville rivale, parce que le premier consul ne consentirait jamais à ce que sa présence dans le pays fût marquée par un acte qui blesserait profondément une population importante. *Persuadé*, selon son expression, *qu'il y avait mille à parier contre un que ce changement n'aurait pas lieu*, le chef de l'administration départementale faisait de grandes dépenses aux bâtiments de son hôtel, afin de les disposer pour un établissement durable, l'exécution du projet n'était qu'ajournée, et plus tard fut opérée la séparation regrettable des résidences de la magistrature souveraine et de la préfecture.

La qualité de député pendant l'interrègne des Bourbons entraîna pour M. Dumoulin la perte du titre de conseiller qui lui avait été conféré le 22 avril 1811. Il ne garda pour prix de ses services et de son dévoûment à la chose publique que le brevet de chevalier de la Légion-d'Honneur qui datait du 26 octobre 1814. La proscription politique qui le reléguait dans la vie privée, où il trouvait d'amples compensations aux satisfactions qu'il avait perdues, l'atteignit sans le frapper et sans faire chanceler ses opinions. Il se retira dans une maison de campagne où le suivirent le bonheur, le

calme de la conscience, l'amour de la patrie et les sympathies générales de ses concitoyens.

Il salua avec joie, non pas pour lui, qui ne désirait plus que le repos qu'il avait bien gagné, mais pour la gloire et le bonheur de la France, la Révolution de Juillet et l'avénement de la nouvelle dynastie. Comme il n'avait dans le cœur ni fiel ni ressentiment, comme il était averti par sa propre expérience des maux et des dangers qu'entraînent après elles les épurations politiques, il employa la faveur dont il jouissait à sauver de la disgrâce ou de la destitution des fonctionnaires éminents que leur mérite seul n'aurait pas pu protéger suffisamment peut-être contre l'effervescence des premiers jours. Il reçut pour lui-même l'offre d'un siége de conseiller qui était vacant; mais il lui répugnait à son âge de prendre séance après des magistrats qu'il avait précédés jadis, ou qui étaient d'une création postérieure à son expulsion. Il finit néanmoins par céder aux instances de ses amis, et à peine son acceptation était-elle connue du ministre de la justice qu'il était rendu à son ancienne compagnie. Le souvenir de tout ce qu'il valait s'était ranimé avec le triomphe de ses doctrines; car le 31 décembre 1830 il était replacé dans le conseil municipal de Douai, et le 11 mars 1831, il était rappelé au conseil général du département du Nord. Au bout de quelque temps ses missions administratives furent restreintes à celle de conseiller municipal de village, que les habitants de Corbehem renouvelaient à chaque élection, par attachement à sa personne et en reconnaissance du bien immense qu'il avait fait à la commune comme maire et qu'il ne cessa jamais de lui faire comme simple particulier.

Cependant M. Dumoulin, qui n'avait jamais connu l'égoïsme, songeait sérieusement à se retirer de la cour pour faire place à un successeur plus jeune et plus actif. En vain les chefs du corps et ses collègues lui témoignaient de toutes les manières possibles combien ils désiraient le conserver parmi eux; en vain encore son entourage le pressait de ne pas rompre des habitudes agréables et conformes à ses goûts; inébranlable dans sa résolution, il fut surpris par la mort, qu'il ne redoutait pas, au moment où il réunissait toutes les pièces nécessaires à l'exécution de son projet.

Pour bien apprécier M. Dumoulin, il fallait voir au foyer domestique ce vieillard, toujours bon et souriant, excusant toutes les fautes, sensible aux infortunes d'autrui et aux moindres caresses, aimable avec la jeunesse, à laquelle il pardonnait de ne pas s'occuper de lui, et reconnaissant des jours de grâce que le ciel daignait lui accorder sans afflictions et sans infirmités marquées. Uni successivement à deux femmes admirables, à qui il a donné et de qui il a reçu tout le bonheur qu'il est permis d'espérer ici-bas, il ne put

jamais se consoler entierement de la perte de son unique enfant, qui lui avait été ravi presque au sortir du berceau. Il faisait un triste retour de son malheur quand il se trouvait chez lui en face d'une innocente créature du même âge, à la vue de laquelle il n'était point encore accoutumé. Les larmes débordaient de ses yeux comme l'expression d'un regret douloureux, mais jamais d'un autre sentiment.

La vie de M. Dumoulin a été une vie bien remplie. Qui ne voudrait, à ce dernier chagrin près, être sûr de parcourir toute la sienne avec le même lustre, les mêmes jouissances et la même quiétude. En lui on peut glorifier l'amour religieux de tous les devoirs, le travail, le sacrifice de l'individualité au service de l'Etat, et la constance politique, c'est-à-dire les vertus qui honorent les hommes de leur vivant, et leur assurent l'estime publique au-delà du tombeau. En lui on peut louer encore les qualités qui gagnent les cœurs et contribuent au bonheur intérieur, le plus pur et le plus doux de tous.

M. Dumoulin a terminé, en février 1847, sa longue et honorable carrière.

M. MARTIN (DU NORD).

> Il m'est sans doute bien pénible de ne plus voir à la tête du Conseil d'Etat celui qui m'a si longtemps porté la parole en son nom et qui possédait tant de titres à ma confiance. Il y a aujourd'hui quatre mois que j'entendais encore sa voix, et j'étais bien loin de m'attendre que c'était pour la dernière fois; mais après avoir rendu à sa mémoire ce juste hommage, je ne puis que me féliciter de l'avoir si dignement remplacé.
>
> Réponse du roi au discours de M. Hébert, garde-des-sceaux, 1er. mai 1837.

I.

Le département du Nord n'a jamais cessé de fournir à la patrie un noble contingent d'hommes utiles et illustres. La France lui a dû, notamment depuis un demi-siècle, de célèbres capitaines, des écrivains distingués, d'éminents magistrats, des publicistes éloquents.

Mais entre tous ces hommes dont le pays peut être fier, il n'en est aucun qui doive laisser dans nos souvenirs une trace plus profonde, une impression plus durable et plus forte que celui à qui nous voulons payer aujourd'hui notre modeste tribut.

Sa vie, si digne d'être connue, comporterait beaucoup de détails

et fournirait la matière d'un volume. Ici nous tâcherons d'être bref, malgré nos sentiments personnels qui nous portent à traiter avec effusion et abandon ce sujet triste et doux, plein d'amertume et aussi plein d'intérêt.

M. Nicolas-Ferdinand-Marie-Louis-Joseph MARTIN, naquit à Douai le 30 juillet 1790, de l'une de ces familles bourgeoises médiocrement favorisées du côté de la fortune, mais où se transmettaient héréditairement les bonnes et honnêtes traditions, les principes religieux et moraux, les habitudes sobres et laborieuses. A l'époque où devait commencer l'éducation de cet enfant, la ville de Douai, naguères siége d'une célèbre université, avait perdu tous ses beaux établissements d'instruction publique; mais un homme dont le nom est toujours prononcé avec respect dans cette même ville, avait ouvert un asile privé et presque clandestin aux études universitaires alors frappées de discrédit. Ce fut sous les yeux et par les soins de M. Fouquay (1) que le jeune MARTIN reçut les premiers éléments de l'éducation forte et solide dont toute sa vie a porté l'empreinte. Ceux qui dans cette maison et ensuite au collége de Tournai (2) furent ses condisciples, se rappellent combien dès-lors son intelligence était vive, son applicatioon opiniâtre, et combien ses premiers succès, embellis encore par son heureux caractère, excitaient d'applaudissements.

Il aimait singulièrement, dans l'intimité des causeries amicales, à évoquer les lointains souvenirs de son enfance, de sa jeunesse studieuse. On a remarqué que pour certains esprits supérieurs, c'est comme un besoin, un bonheur de remonter ainsi par la pensée vers leur âge le plus tendre, de ressaisir quelques impressions primitives, de se consoler des tristesses de l'âge mûr par la mémoire des joies de l'enfance, et enfin de se retrouver, pour ainsi dire, à cette heureuse époque

Où l'homme est dans sa fleur et l'ame à son aurore.

Un soir de 1845, celui qui écrit cette notice se trouvait à la chancellerie; un autre de nos anciens condisciples, M. B. (3) s'y trouvait aussi. Le garde-des-sceaux rappela à M. B. qu'à l'époque où les églises

(1) Sur M. Fouquay, voyez l'*Annuaire du Nord*, année 1839, p. 420; *Galerie Douaisienne*, par M. Duthilloeul, p. 159, et dans les *Mémoires de la Société royale de Douai*, année 1838, p. 361, la notice rédigée par M. Preux, aujourd'hui procureur-général à la cour royale de Douai, l'un des élèves distingués de cet homme excellent.

(2) Un oncle de M. MARTIN, l'abbé Jacquart, avait établi récemment à Tournai une maison d'éducation qui, sous le nom de *collége*, faisait revivre, comme l'établissement de M. Fouquay, la tradition des vieilles études classiques.

(3) M. B., poète dramatique et écrivain distingué, fut constamment pour M. MARTIN du Nord un ami fidèle et désintéressé. Nous lui devons plusieurs éléments de cette notice, qu'il aurait pu écrire mieux que personne.

étaient encore fermées, ils avaient fait ensemble leur première communion dans une chambre du pensionnat de M. Fouquay; et à cette occasion il ne tarissait pas sur l'éloge du digne instituteur à qui il aurait voulu faire élever un petit monument par la main de M. Bra, statuaire, notre condisciple aussi.

Nous lui parlâmes de l'éclat avec lequel il soutint ses thèses de philosophie et de la sensation produite à Tournai par cette espèce de solennité académique, écho affaibli des ovations splendides, des triomphes décernés avant 1790 aux lauréats de l'Université. A cette époque où les bonnes et fortes études renaissaient à peine, ce fut un événement que d'entendre un écolier des temps nouveaux s'exprimer en latin avec une facilité d'élocution et une sûreté de raisonnement, qui charmèrent les vieux maîtres ès-arts accourus de Douai et de Louvain pour argumenter contre le jeune philosophe.

Puis vinrent les souvenirs de l'école de droit, souvenirs de 1808 à 1811, époque où l'étudiant Douaisien, vivant de peu et travaillant sans relâche, aimait à se préparer aux examens de la licence et du doctorat dans les allées solitaires du Luxembourg, ne prévoyant pas qu'un jour, au sein de ce même palais du sénat, moins riant à ses yeux que les grands maronniers dont l'ombre protégeait ses méditations, il ferait entendre à son tour une voix éloquente et défendrait devant un tribunal auguste les droits de la société en péril.

Et avec cette gaîté aimable qui rendait son commerce si doux et son intérieur si heureux, il nous énumérait ses privations d'étudiant, nous racontait comment plus d'une fois, au milieu de ses livres, il avait oublié à dessein d'aller prendre le dîner que servait d'une main très-économe le digne restaurateur de la place du Panthéon. Il paraît, dit l'un de nous, que ce genre de vie modeste n'empêche pas de devenir ministre. — Quelquefois, peut-être, il y prépare, répondit-il.

A vingt un ans, après avoir terminé son droit, M. Marvin débuta d'une manière brillante au barreau de Douai, et fut complimenté exceptionnellement par le premier président de la cour, M. de Forest de Quartdeville. Il prit rang tout de suite parmi les premiers avocats de Douai, dans ce corps toujours si renommé par ses lumières. Sa réputation grandit rapidement, et il se créa dans tout le ressort une clientèle des plus honorables.

Nommé successivement conseiller municipal, juge-suppléant, administrateur et vice-président des hospices de Douai, il sut concilier toujours l'exigence de ces fonctions nouvelles avec les devoirs de sa profession. Partout il apportait un concours lumineux et infatigable, partout il devenait le guide et, pour ainsi dire, l'âme des assemblées qui se l'associaient. Dans l'administration des hospices, il améliora si heureusement la comptabilité de tous les établisse-

ments charitables, qu'à l'époque de son départ de Douai, ses collègues lui décernèrent unanimement le titre de vice-président honoraire.

Partisan sincère de la monarchie constitutionnelle, M. MARTIN avait accueilli avec joie et confiance la restauration des Bourbons. Il voyait, dans ce grand changement politique, une garantie de repos et de liberté pour la France qui jusqu'alors avait cherché vainement l'un et l'autre. Mais la restauration, toujours harcelée par la haine de ses adversaires, souvent égarée par la fougue inconsidérée de quelques-uns de ses partisans, ne répondit pas complètement à l'attente des hommes éclairés et des véritables amis de la royauté. Elle commit des fautes graves. Dès-lors la place de M. MARTIN était dans les rangs de l'opposition, non d'une opposition aveugle, systématique et subversive, mais d'une opposition légale et loyale, sévère et bienveillante.

Les ordonnances du 25 juillet 1830 excitèrent en lui un profond sentiment de douleur et d'indignation, qu'il manifesta hautement et officiellement. Du reste, il ne fut pas de ceux qui dans ce moment critique voulaient un renversement complet de l'ordre existant.

Une fois la révolution de 1830 accomplie, les électeurs du collége départemental, au nombre de 3,000, réunirent leurs suffrages sur M. MARTIN; et le 9 novembre, il siégeait à la Chambre des députés. Dès-lors, on le désigna dans les débats parlementaires sous le nom de M. MARTIN du Nord, comme jadis M. Merlin, son illustre compatriote, avait été appelé Merlin de Douai. Les députés avaient alors une mission grave et difficile. Il s'agissait de réorganiser l'édifice social fortement ébranlé par la secousse récente qui venait de lui être imprimée. Il fallait, tout à la fois, donner satisfaction au mouvement des esprits et comprimer ce qu'il pouvait y avoir de trop impétueux dans ce mouvement révolutionnaire. M. MARTIN ne faillit point à ce double devoir. Ses premiers pas dans la carrière parlementaire le signalèrent à l'estime de tous ses collègues et à la reconnaissance de ses mandataires.

Lors de la discussion générale du projet de loi sur la composition des cours d'assises et sur les déclarations du jury, il combattit la proposition de réduire à trois les cinq magistrats qui composaient alors les cours d'assises; mais il appuya la partie du projet tendant à rendre le jury plus indépendant et à donner plus de garanties à l'accusé. (Séance du 6 janvier 1831.)

Le 18 janvier, au sein de la commission chargée d'examiner le projet de loi pour la répression de la traite des noirs, il trouva dans son cœur et dans ses sentiments d'humanité, les motifs d'un appel éloquent à la sollicitude du législateur. De vifs applaudissements accueillirent son improvisation chaleureuse pour l'abolition de ce trafic barbare.

Le 12 mars, il fut rapporteur de la commission qui avait examiné le projet de loi concernant la procédure pour les délits de la presse. Peu de jours après, M. Humann, à propos du projet de loi sur l'expropriation temporaire des propriétés privées pour les travaux des fortifications, avait proposé un amendement qui tendait à faire appliquer, sous certaines conditions, les dispositions exceptionnelles de ce projet à tous les travaux d'utilité publique entrepris par le gouvernement. M. MARTIN, qui voyait là une atteinte aux droits des citoyens et à l'inviolabilité de la propriété, s'éleva contre la proposition de M. Humann. L'amendement fut rejeté. (14 mars.)

Des élections nouvelles eurent lieu, suivant la nouvelle loi électorale. Honoré en juillet 1831 des suffrages du collége de Douai *extra-muros*, M. MARTIN reparut à la chambre, et y signala sa rentrée par un rapport extrêmement remarquable. Il s'agissait du projet de loi sur l'avancement de l'armée. Son aptitude immense, sa sagacité applicable aux matières les plus diverses, étaient déjà tellement connues qu'on n'avait pas hésité à lui confier ce rapport si étranger à ses études ordinaires et spéciales. Les généraux et autres officiers supérieurs qui siégeaient à la chambre, furent les premiers à rendre justice au talent du rapporteur (8 octobre). En février 1832 il présenta le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi pour autoriser la ville de Paris à créer un emprunt dont le chiffre fut fixé à 40 millions, au lieu de 30 millions qu'avait d'abord demandés le conseil municipal de la Seine. (1)

A cette époque, le sieur Kessner, caissier général du trésor public disparut, laissant un déficit de plusieurs millions. La commission d'enquête nommée par la chambre confia à M. MARTIN le soin d'établir dans un rapport le résultat de ses opérations délicates. On n'a peut-être pas oublié les attaques violentes et calomnieuses auxquelles l'honorable député fut exposé après la publication de ce travail si remarquable et si consciencieux. Il est pénible de dire qu'absous glorieusement par l'opinion publique, il ne reçut pas une réparation suffisante des journaux qui avaient accueilli la calomnie avec une curieuse avidité. Ce qui prouve une fois de plus que les journaux ne sont pas toujours les organes sincères de l'opinion.

Du reste, peu de jours après, M. MARTIN du Nord obtint, comme orateur, un beau et légitime triomphe. C'était le 13 juin 1833, lors de la discussion soulevée au sujet de la réserve de

(1) Il est à remarquer que la discussion de ce projet donna lieu à une mesure qui augmenta considérablement les revenus de la ville de Paris. L'administration des octrois fut autorisée à faire visiter aux barrières toutes les voitures indistinctement. C'était une disposition pleine d'équité, par suite de laquelle un grand moyen de fraude fut réprimé au profit des revenus municipaux.

l'armée. M. de Bricqueville, appuyant la pétition de Mme. Richepanse, veuve du général de ce nom, blâma le système d'organisation de l'armée présenté par M. le maréchal Soult et adressa à ce ministre des personnalités si offensantes que M. le marquis de Dalmatie, fils du maréchal, prenant fait et cause pour l'honneur de son père, provoqua en duel M. de Bricqueville. Le lendemain, une réparation publique fut faite au Ministre de la guerre ; et M. Martin du Nord étant monté à la tribune, vengea avec tant de d'éloquence et de logique l'honneur du maréchal attaqué, que la Chambre, irrésolue jusqu'alors, se trouva entraînée, et vota, à la majorité absolue, le crédit demandé pour la solde et l'entretien des troupes. Ce jour-là, le vainqueur de Toulouse et le député du Nord furent salués des mêmes acclamations et confondus pour ainsi dire dans une explosion commune d'applaudissements.

Le 6 août 1833, une ordonnance royale appela M. Martin aux fonctions d'avocat-général près la cour de cassation. L'acceptation de ce poste éminent soumettait notre concitoyen à la réélection. Il obtint de nouveau une majorité imposante ; et dès l'ouverture de la session de 1834, il figura encore au nombre des secrétaires de la Chambre.

Organe de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur les associations (6 mars), il prit une part active et heureuse à la solennelle discussion de cet important projet qui donna lieu aux controverses les plus animées, et fut enfin adopté par la Chambre des députés le 26 mars 1834.

Tandis que ces débats avaient lieu, il éclatait à Lyon, à Paris et sur d'autres points du royaume, des troubles graves qui ne justifiaient que trop l'opportunité d'une loi répressive des associations et attroupements.

Le 5 avril 1834, M. Martin du Nord fut nommé procureur-général près la Cour royale de Paris, en remplacement de M. Persil, devenu garde-des-sceaux. Le 15 du même mois, le Roi le désigna pour remplir les fonctions de procureur-général près la Cour des pairs, convoquée à l'effet de juger le procès d'avril.

En juin 1834, la Chambre ayant été dissoute, M. Martin (du Nord) fut réélu encore une fois par le collége électoral de Douai, *extra-muros*. Le 8 août suivant, les suffrages de la nouvelle Chambre l'appelaient aux fonctions de vice-président.

Au mois de janvier 1835, à l'occasion du projet de loi présenté par M. le Ministre des finances pour obtenir la prorogation de la loi temporaire sur la fabrication du tabac, M. Martin proposa d'instituer une commission d'enquête chargée de rechercher si cette législation ne pouvait pas être avantageusement remplacée par d'autres combinaisons. Sa proposition fut adoptée, et M. Martin fit partie de cette commission.

Les travaux de la Cour des pairs en 1835 et 1836, le procès des accusés d'avril, l'attentat de Fieschi, l'affaire d'Alibaud, celle du complot de Neuilly, empêchèrent alors M. Martin de suivre assidûment les débats parlementaires.

Ses adversaires politiques les plus prononcés ont reconnu et proclamé que, dans la longue instruction du procès d'avril, comme dans les divers procès politiques où il remplit les fonctions du ministère public, M. Martin du Nord sut toujours concilier la modération avec la fermeté et tempérer la rigueur du devoir par le respect des droits de l'humanité.

Au point de vue purement judiciaire, il signala son passage au parquet de Paris par plusieurs améliorations relatives à la procédure criminelle. (1)

II.

Au mois de septembre 1836, M. Martin du Nord voyageait en Suisse, lorsqu'il fut rappelé à Paris pour faire partie du cabinet nouvellement constitué. Par ordonnance du 20 de ce mois, le Roi lui confia le ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce; mais retenu par une maladie grave, il ne prit le portefeuille que le 16 octobre. M. Martin occupa pendant deux ans et demi le ministère des travaux publics et du commerce, d'abord comme faisant partie du cabinet du 6 septembre, puis comme membre de celui du 15 avril.

Énumérons brièvement ce qu'il a fait pour les affaires de ce double département.

Pour ce qui concerne le département du commerce, une loi (4 juillet 1837) remit en vigueur le système décimal métrique, mesure de la plus haute importance pour la sûreté et la facilité des relations commerciales. Les cas rédhibitoires dans les ventes et échanges des animaux domestiques furent déterminés par une autre loi (20 mai 1838) dont les résultats utiles se font déjà sentir. Le chapitre des encouragements à l'agriculture fut porté de 264,000 fr. à 800,000; et grâce à cette augmentation, le nombre des comices agricoles en France s'éleva en deux années, de 197 à 420, celui des sociétés d'agriculture de 42 à 140. Des missions furent données aux meilleurs élèves du célèbre M. Camille Beauvais pour aller répandre en France ses méthodes sur la culture des mûriers et l'élève des vers à soie. L'enseignement externe de la ferme-modèle de Grignon fut rendu gratuit, et des bourses d'in-

(1) C'est ainsi que, pour faciliter le travail des juges, avocats, etc., il fit substituer aux cahiers d'instruction, des informations par feuilles détachées.

ternes créées dans cet établissement. Des chaires d'agriculture furent établies à Bordeaux, à Toulouse, au prytanée de Ménars et dans le département d'Ille-et-Vilaine; des prix furent proposés pour les meilleurs ouvrages d'agriculture; les livres chinois les plus renommés sur la culture des mûriers et l'élève des vers à soie furent traduits et distribués dans les départements (1). Les chevaux élevés par les soins de l'administration des haras parurent, pour la première fois, dans les courses publiques et y constatèrent par leur succès la supériorité des étalons de l'administration et du système adopté par elle pour la reproduction et l'élève des chevaux; un haras de bêtes bovines de la race perfectionnée de Durham fut annexé au haras du Pin. Des crédits furent demandés et accordés pour l'achèvement et l'établissement thermal de Plombières; des entrepôts réels de douanes furent créés dans les Antilles et à Bourbon; les fils de laine longue et peignée, retors et grillés, prohibés jusques-là, furent admis à l'importation moyennant un droit; celui des houilles étrangères fut réduit; l'établissement d'une troisième école d'arts et métiers à créer dans le midi de la France fut décidé; l'utile école centrale des arts et manufactures de la rue de Thorigny fut placée sous le patronage de l'administration qui y créa un grand nombre de bourses; enfin, par un rapport au roi, du 15 décembre 1838, les bases de la réorganisation de l'enseignement et des collections du conservatoire des arts et métiers furent posées; et cet établissement fut ainsi transformé en une vaste école perfectionnelle.

Les efforts de M. Martin du Nord, en ce qui concerne les travaux publics, ne furent pas moins énergiques. Sous son ministère et sur sa demande 84,000,000 fr. furent accordés pour l'achèvement des lacunes et pour les réparations extraordinaires de routes royales classées avant le 1.er janvier 1837, et 4,600,000 pour l'établissement d'une route de ceinture en Corse, et le perfectionnement des ports maritimes de ce département; 7,000,000 furent affectés à l'achèvement des canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et 1822; 60,990,000 fr. au perfectionnement de la navigation de la Seine, de l'Yonne, de l'Aisne, de l'Aa et des canaux de Calais, de la Saône, de la Meuse, du Lot, de la Villaine, de la Colme, de Bourbourg, de la Dordogne, du Tarn, de la Charente; à la construction du quai Saint-Bernard sur la rive gauche de la Seine dans Paris, et à l'établissement de deux canaux latéraux à la Marne, l'un entre Vitry-le-Français et Dizy; l'autre entre Meaux et Chalifer (Seine-et-Marne), 85,000,000 furent également votés

(1) Ce fut sur l'invitation du ministre que M. Stanislas Jullien traduisit les meilleurs livres chinois sur l'industrie séricicole.

pour l'établissement d'un canal de la Marne au Rhin et d'un canal latéral à la Garonne ; enfin 23,500,000 fr. furent consacrés à la construction d'un port maritime de Caen à la mer, à l'amélioration des ports de Dieppe, Honfleur, Calais, Boulogne, Saint-Valéry, Saint-Servan, Fécamp, Saint-Malo, Port-Vendres, Dunkerque, le Hourdel, le Crotoi (Somme), Lorient, Saint-Gilles (Vendée), Cannes, Calais, la Ciotat, Sanderneau, le Tréport, Granville, Vannes, Cherbourg, Toulon, Bayonne et autres ; une loi importante fut présentée et votée sur l'exploitation des mines.

Il ne tint pas à M. Martin du Nord que, dès 1837, la France ne fût dotée de ses principales lignes de chemin de fer. Un premier projet, présenté dans la session de cette année, avait pour objet la concession à des compagnies particulières de plusieurs lignes importantes ; il ne vint pas à discussion. Dès le commencement de la session suivante, le ministre, éclairé par une étude approfondie de cette grande question et par un voyage en Angleterre entrepris au mois d'août 1837, soumit à la Chambre des députés un projet de loi qui avait pour but de confier à l'État l'exécution d'un vaste réseau de chemins de fer. Ce système, soutenu à la tribune avec un remarquable talent et une grande force de conviction par M. Martin du Nord, et par M. Legrand, directeur-général des ponts-et-chaussées, ne fut pas adopté. Restait le système d'exécution par les compagnies. Malgré sa conviction contraire, voyant avant tout le bien du pays, et préoccupé des désavantages énormes que le pays aurait à souffrir d'un retard plus considérable, le ministre présenta immédiatement et dans la même session divers projets de loi tendant à la concession à des compagnies particulières du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, de Paris au Havre, à Rouen et à Dieppe, et de Paris à Orléans. D'autres chemins de fer de moindre importance furent également concédés par ses soins ; ceux d'Épinal au canal du centre, de Mulhouse à Thann, d'Alais à Beaucaire, et d'Alais aux mines de la Grande-Combe, de Bordeaux à la Teste, de Fins et des mines de Montel-aux-Mines à la rivière d'Allier, et de Lille à Dunkerque.

Tout ce qui s'est passé depuis n'a que trop prouvé combien était fondée l'opinion que M. Martin avait émise et remarquablement développée au commencement de la session de 1838, que l'esprit d'association en France n'avait pas encore la force nécessaire pour qu'on pût, sans risquer de grands retards, et même sans rencontrer d'autres inconvénients plus graves, confier à des compagnies particulières l'exécution des grandes lignes de chemins de fer.

Le 1.er avril 1839, M. Martin du Nord résigna son portefeuille et se retira avec le cabinet du 15 avril.

A l'ouverture de la session de 1840 la Chambre l'appela de nou-

venu au fauteuil de la vice-présidence. Durant le cours de cette même session, le ministère du 1.er mars offrit à M. Martin du Nord un siége à la Cour de cassation, qu'il n'accepta pas.

On sait combien fut courte la durée de ce ministère.

Dans la combinaison du 29 octobre 1840, le portefeuille de la justice et des cultes fut confié à l'honorable député de Douai.

M. Martin du Nord signala son entrée au ministère de la justice par une circulaire adressée aux procureurs-généraux. Citons quelques lignes de cette lettre qui honore le caractère du ministre et que ses actes ultérieurs n'ont jamais démentie :

« Exécutez les lois avec modération et prudence, disait-il, mais » avec fermeté; je vous recommande surtout de respecter et de » défendre tous les droits de la presse, et de la contenir également » dans les limites légales qu'elle ne doit pas dépasser. Je ne négli- » gerai rien pour maintenir et fortifier l'autorité salutaire que la » magistrature n'a pas cessé de conserver sur les populations. Dis- » tinguer le vrai mérite, récompenser les longs et honorables ser- » vices, faire respecter la hiérarchie et les droits acquis, telle est la » pensée qui préside, j'en ai la confiance, à toutes vos présenta- » tions; elle dictera tous les choix que j'aurai à soumettre à » l'approbation du Roi. »

Le 22 septembre 1841, le garde-des-sceaux crut devoir adresser à tous les procureurs-généraux deux circulaires : l'une avait pour objet l'exécution ferme et sage de la loi sur les associations illicites, l'autre était relative aux délits de la presse. Ces deux circulaires furent d'abord le sujet de vives attaques de la part de l'opposition. Celle qui appelait l'attention du ministère-public sur les associations illicites fut qualifiée un acte violent, attentatoire à la liberté des citoyens. C'était, disait-on, l'œuvre d'un ministre réactionnaire. Mais bientôt cette lettre si coupable aux yeux de l'opposition se trouva justifiée par les événements. Il fut bien démontré que les sociétés secrètes étaient l'une des plaies dangereuses du pays; et nul homme de bonne foi ne vient plus reprocher au Gouvernement d'avoir appelé sur ces sociétés l'œil vigilant et sévère de la loi. Le 28 janvier 1841, un honorable député s'attaqua à l'autre circulaire concernant la presse; il blâma le garde-des-sceaux d'avoir exhorté les chefs du parquet à ne pas négliger leurs devoirs par un vain désir de popularité. Le Ministre ainsi inculpé se justifia devant la Chambre en donnant lecture de la circulaire elle-même (1), et il ajouta : « Voilà la circulaire, Mes-

(1) Paris, le 22 septembre 1841.

« Monsieur le Procureur-Général, les bons citoyens s'affligent profondément de l'audace avec laquelle les factions, abusant de nos libertés les plus précieuses, attaquent

» sieurs. Qu'y voyez-vous, je vous prie? Reportez-vous à l'époque » où elle a été adressée aux chefs des parquets du royaume. Rap- » pelez-vous tous les évènements qui ont précédé; et je ne crains » pas de le dire, si un reproche pouvait nous être fait, ce serait » peut-être d'avoir attendu aussi longtemps à appeler l'attention » des parquets sur les excès qu'il fallait réprimer.

» Mais, Messieurs, gouverner c'est observer les faits, c'est at- » tendre que les faits aient pénétré les consciences, c'est marcher » d'accord avec le sentiment public; à l'époque dont nous parlons, » il nous a semblé que le moment était venu de rappeler leurs obli- » gations aux chefs des parquets, et qu'attendre plus longtemps » c'eût été manquer à notre premier devoir et nous l'avons fait » sans hésiter. »

L'assemblée applaudit vivement à ces paroles et donna ainsi à l'orateur une approbation complète.

Du ministère des travaux publics et du commerce à celui de la justice et des cultes, la transition paraît un peu étrange au premier coup-d'œil; mais nous avons vu avec quelle facilité et surtout avec quel admirable bonheur M. Martin du Nord avait rempli les devoirs attachés au premier de ces deux postes. Ici l'habile jurisconsulte va se trouver comme dans son élément naturel. Ancien avocat, il se souviendra des droits et de la dignité du corps respectable auquel il se fait gloire d'avoir appartenu. Ancien magistrat, il honorera la magistrature en améliorant la législation judiciaire et en introduisant dans tous les degrés de la hiérarchie des sujets dignes

publiquement nos institutions, outragent la royauté, provoquent la désobéissance aux lois, et fomentent les désordres d'où elles espèrent faire sortir la ruine de notre monarchie constitutionnelle.

» Cependant les lois protégent la personne du prince, sa famille et son autorité constitutionnelle; elles ne veulent pas que l'on conteste les droits qu'il tient du vœu de la nation; elles interdisent tout acte d'adhésion à une autre forme de gouvernement que celui qui nous régit, et ne souffrent pas qu'on puisse se qualifier publiquement de républicain ou de partisan de la dynastie déchue.

Il faut que les lois soient exécutées. Quand les factions redoublent d'activité et d'audace, les magistrats doivent redoubler de fermeté et de vigilance. Veillez à l'application des lois que je viens de rappeler. Quand vous les trouverez violées par des actes ou par des écrits, n'hésitez pas à poursuivre; usez de la liberté de votre action, que j'entends vous laisser toute entière, et comptez qu'approuvant vos déterminations, le Gouvernement soutiendra les efforts que vous ferez pour la défense du prince et de la constitution.

» Ne vous laissez pas non plus détourner des poursuites qui vous paraîtraient d'ailleurs justes et opportunes, par la crainte de ne pas obtenir en définitive une répression suffisante. A chaque pouvoir son œuvre, à chacun sa responsabilité. Faites votre devoir : l'exemple de votre fidélité éclairera les esprits et affermira les consciences. C'est un honneur dont la magistrature française s'est toujours montrée jalouse, et un succès qui lui a rarement manqué. »

et capables, recommandables par le savoir et surtout par le caractère.

En 1841, le personnel du tribunal de la Seine fut augmenté et mis en rapport avec les besoins de la justice. L'institution des juges suppléants de ce tribunal fut amenée à son véritable caractère (23 avril 1841).

Un projet de loi, préparé par son prédécesseur, et ayant pour objet de restreindre la responsabilité imposée aux armateurs de navires par l'art. 216 du code de commerce fut voté par la chambre et sanctionné par le pouvoir royal (14 juin 1841).

Depuis long-temps on réclamait une modification et un complément à nos codes sur les ventes aux enchères des marchandises neuves et sur l'aliénation judiciaire des biens immeubles. Les deux lois du 2 et du 25 septembre 1841 vinrent satisfaire aux besoins de la législation sur ces matières délicates. Enfin l'ordonnance du 10 octobre, même année, régla le tarif des frais et dépens en fait de ventes judiciaires, de façon à le coordonner avec la nouvelle loi.

La réforme du régime hypothécaire, sujet de tant d'études sérieuses de la part des jurisconsultes et des économistes, fixa également l'attention de M. Martin. On se rappelle la circulaire très-remarquable qu'il adressa le 7 mai 1841 à la cour de cassation, aux cours royales et aux facultés de droit, où il pose avec une grande netteté et une connaissance approfondie de la matière les questions soulevées par la nécessité de cette réforme.

A la même époque, M. Martin du Nord avait présenté à la Chambre des pairs un projet de loi sur le noviciat judiciaire qui fut adopté, mais qui ne put être soumis en temps utile à la Chambre des députés. Le ministre, convaincu que la magistrature sur qui reposent les intérêts les plus graves de la société, qui exige, avec des connaissances profondes et des mœurs sévères, une habitude d'esprit et de vie toute particulière, voulait que les jeunes gens y fussent préparés par une éducation spéciale, à peu près comme la chose se pratique pour le sacerdoce. C'était là une pensée bien noble et bien morale. Faisons des vœux pour qu'elle porte un jour ses fruits, et qu'elle ne soit pas morte avec le ministre qui l'a conçue.

Le 19 février 1842, M. Martin du Nord présente à la Chambre des députés un projet de loi tendant à apporter des modifications au code d'instruction criminelle. Les dispositions de ce code, promulgué en 1811, témoignent de la sagesse et de la prévoyance qui les ont dictées. Mais l'expérience et la pratique ont révélé quelques lacunes graves échappées à la sagacité des rédacteurs, ou résultant de l'application de lois plus récentes, et quelques dispositions incomplètes ou trop absolues. Les modifications proposées par le garde-des-sceaux portent sur quatre points :

La répression des crimes commis par les Français à l'étranger,

L'emprisonnement, avant jugement, des inculpés et des prévenus,

La citation directe des prévenus par les parties civiles devant les tribunaux correctionnels,

Enfin, la réhabilitation des condamnés en matière criminelle et correctionnelle.

La discussion sur ce projet s'ouvrit à la Chambre des députés le 11 avril; et dès ce jour-là, le garde-des-sceaux suivit et soutint les débats, comme il le faisait toujours, avec une grande force de logique et une belle puissance de parole. Un orateur (M. de Peyramont), qui trouvait dans le projet de loi un excès de déférence pour les accusés, avait déploré cette indulgence qui, selon lui, s'empare de l'accusé dès le début de l'instruction, augmente pour lui les chances d'impunité, le suit dans les cours d'assises, pénètre même dans la conscience du juge pour y affaiblir le sentiment de la réprobation morale qui s'attache aux grands crimes, et qui arrive enfin à organiser dans les bagnes des chambrées de parricides, d'empoisonneurs, dont la puissance fait sortir de la bouche des magistrats et des jurés ces circonstances atténuantes, sujet du scandale des honnêtes gens.

« On vient de nous dire, répondait M. Martin, que notre état » social tend à l'indulgence, que lorsqu'un grand crime est commis, l'indulgence est, en quelque sorte, acquise au coupable, et l'on a presqu'accusé la société d'avoir causé ce crime par sa faiblesse, son imprévoyance.

» Je l'avouerai, je regrette qu'à cette tribune une pareille pensée » se soit manifestée. Sans doute, j'y trouve l'élan de bons sentiments, comme je le disais tout-à-l'heure, mais je crois que » l'honorable orateur se trompe dans son appréciation de l'état » moral de notre société. Non, telle n'est pas la société; il n'est » pas vrai qu'il n'y ait pas au sein des honnêtes gens le courage et » la fermeté nécessaires pour s'élever contre le crime; non, il » n'est pas vrai que notre état social soit organisé de telle sorte » qu'on puisse prétendre que la société soit la cause des crimes qui » peuvent se commettre; et, bien certainement, si le nombre des » délinquants augmente, il faut reconnaître qu'à coup sûr les » grands crimes qui ont désolé la société si longtemps diminuent » tous les jours de nombre et d'intensité. »

Notre intention n'est pas de suivre minutieusement M. Martin du Nord dans tous les actes de sa carrière politique et parlementaire. Cette revue, intéressante sous plus d'un rapport, excéderait les bornes de cette notice déjà bien longue.

Toutefois on nous permettra de retracer encore quelques parties de sa vie administrative si bien remplie. Pourrions-nous,

par exemple, ne pas dire un mot de la sollicitude qui animait l'excellent garde-des-sceaux pour la classe infortunée des jeunes détenus, que l'article 66 du code pénal permet, après acquittement, de faire renfermer dans une maison de correction jusqu'à leur vingtième année, ou bien dont elle autorise la remise immédiate aux parents. Cette double faculté laissée aux tribunaux les mettait quelquefois dans une grande perplexité; et le plus souvent l'un et l'autre des deux moyens était adopté sans une connaissance parfaite de cause. La circulaire du mois d'avril 1842 recherche avec sagacité et explique nettement les moyens d'arriver à l'appréciation du mode le plus salutaire pour l'amélioration morale de ces malheureux enfants. (*Moniteur de* 1842, page 996.)

Depuis quelques années, les frais de justice criminelle s'étaient accrus considérablement. Cette dépense, qui n'était que de 3,434,383 f. en 1831, s'est élevée, en 1840, à 4,571,325 fr. Jamais couverte par les prévisions du budget, elle aurait fini par devenir une charge intolérable. La circulaire du 16 août 1842 est remarquable par l'exposition précise des causes du mal et par la franche prescription des remèdes à y apporter. (*Moniteur de* 1842, p. 1846.)

Les comptes annuels des travaux de la magistrature sont d'une date assez récente, et, à plusieurs reprises, les ministres de la justice avaient laissé passer quelques années sans présenter au roi et à la nation ce tableau statistique où la société tout entière peut suivre d'un coup-d'œil le résultat des opérations judiciaires dans tout le royaume, et savoir ainsi comment la justice, ce bien si précieux, a été administrée. La société peut en outre y juger elle-même son état moral et le voir, pour ainsi dire, telle qu'elle est dans un fidèle miroir. Le 10 avril 1842, le garde-des-sceaux, continuant l'œuvre qu'il avait commencée pour les années 1837, 1838 et 1839, présenta au roi le compte général de l'administration de la justice civile et commerciale pour l'année 1840. Ce tableau, plus détaillé que les précédents, signale à l'attention du législateur et du publiciste des résultats qu'il n'avait pas été possible d'indiquer auparavant d'une manière aussi explicite (*Moniteur de* 1842, p. 871.)

Ses comptes rendus pour l'administration de la justice criminelle ne sont ni moins complets, ni moins importants. Il est impossible de mieux exposer et de tracer plus fidèlement les détails de cette partie si grave des devoirs imposés à la magistrature.

Le 30 janvier 1843, M. Martin (du Nord) présente à la Chambre des pairs un projet de loi sur l'organisation du Conseil-d'État. Il ne s'agissait pas d'opérer une réforme fondamentale sur cette grande institution.

Le gouvernement voulait, au contraire, par une sanction solennelle du pouvoir législatif, reconnaître les services passés du Conseil-

d'Etat et assurer ses services futurs, en consolidant son existence par des améliorations importantes et nécessaires. Le projet, adopté successivement par les deux Chambres, fut converti en loi au mois d'avril 1843.

N'omettons pas enfin de rappeler que, dans sa sollicitude pour tous les degrés de la hiérarchie judiciaire, dans le sentiment si vif qui l'animait pour la dignité de la magistrature, il fit rendre cette loi mémorable qui remplace par un traitement fixe les droits et vacations alloués aux juges-de-paix, dont l'institution fait tant d'honneur à notre législation nouvelle.

Mais M. MARTIN n'était pas seulement garde-des-sceaux; il était encore ministre des cultes; et ainsi, suivant l'expression d'un magistrat honorable (1), il se trouvait chargé de veiller *aux deux plus grands intérêts de ce monde : la religion et la justice.* Or, le ministre des cultes ne fut, en aucune occasion, inférieur au ministre de la justice; et si, dans le département des affaires religieuses, il n'eut pas, comme dans l'autre, à présenter, soutenir, discuter sans cesse des projets de lois, à promulguer des ordonnances et des réglements, il eut à y remplir des devoirs plus délicats et plus graves encore. Faire concorder, s'il se peut, les lois civiles avec les lois de la conscience, établir entre les droits de l'État et les droits de l'Église, non pas une barrière qui sépare et divise, mais une limite qui distingue et rapproche, assurer à tous les cultes la tolérance et la liberté, tout en laissant au culte de la grande majorité cette juste prééminence que lui donnent le sentiment public et la sanction des siècles, telles sont, si nous les comprenons bien, les attributions d'un ministre des cultes. Personne sans doute ne nous désavouera, si nous disons que, sous ce point de vue encore, M. MARTIN se montra toujours à la tribune comme dans ses actes, pénétré de la sainteté de ses obligations. Qu'on se rappelle avec quelle sagesse et en même temps avec quelle franchise il parla, lorsque des conflits s'élevèrent devant les Chambres, et nommément le 11 mai 1843, à l'occasion d'une pétition présentée par quelques églises réformées qui se plaignaient d'entraves apportées à l'exercice de leur culte. Qu'on se rappelle encore comment, dans la fameuse question des congrégations religieuses, il soutint, en homme aussi modéré qu'habile, le feu croisé qui, de la droite et de la gauche, se dirigeait sur lui. (3 mai 1845.)

Ce que nous tenons à constater surtout, c'est l'excellence des choix qui se firent sous son administration pour remplir les hautes dignités de l'église, choix auxquels il contribua toujours grandement, lors même qu'ils ne furent pas son œuvre personnelle. Il en a été ainsi sur tous les points du royaume, mais c'est à

(1) M. Leroux de Bretagne, premier président de la cour royale de Douai.

nous, habitants du Nord, qu'il appartient d'en faire spécialement la remarque. Ici, pour honorer la mémoire de M. Martin du Nord, il suffit de se souvenir que nous lui devons et les chefs respectables de notre magistrature, et le prélat si éminent qui siége à la tête de notre clergé.

III.

Telle est l'esquisse aride, imparfaite, de la carrière politique et administrative de M. Martin du Nord. Nous sera-t-il donné, après avoir essayé de montrer l'homme public, de peindre les qualités de l'homme privé ? Que ne pouvons-nous, au lieu de tracer nous-mêmes ce tableau, qui sera nécessairement bien au-dessous de la vérité, que ne pouvons-nous faire entendre tous ceux qui ont vécu dans l'intimité de cet homme excellent, tous ceux que sa bienveillance a pénétrés de gratitude, tous ceux que, sans distinction de rang et d'opinions, il a comblés de témoignages d'intérêt ou d'affection ! Ce serait un magnifique éloge funèbre que ce concert des cœurs reconnaissants, dût-on même laisser à part le nombre toujours fort grand de ceux qui, dépourvus de la mémoire du cœur, ont le malheur d'oublier le bienfait aussitôt après l'avoir reçu. Son nom était devenu tellement populaire dans le département du Nord, que sa mort y fut considérée comme une calamité ; et ce fut peut-être dans les rangs les plus humbles que l'on entendit l'expression des regrets les plus touchants. Un homme d'Arleux, à qui M. Martin du Nord avait témoigné quelque intérêt, ayant appris le triste événement, courut bien vite chez le curé du lieu, et, dans sa pieuse gratitude, demanda pour le lendemain une messe des morts, à laquelle il assista avec toute sa famille, et à laquelle assistèrent aussi un grand nombre d'habitants de la même commune.

Par je ne sais quelle fatalité attachée à l'élévation de la fortune, il arrive très-souvent que les hommes portés subitement à de hautes positions méconnaissent ou font semblant de méconnaître ceux qui les ont vus dans une situation plus modeste. Cette faiblesse de l'humanité est si commune qu'on ne peut s'empêcher d'admirer et d'aimer les âmes d'élite qui savent la surmonter. M. Martin du Nord fut une de ces âmes d'élite. On comprend que de nos jours, où tout le monde a quelque chose à demander, où le nombre des solliciteurs surpasse si prodigieusement le nombre des faveurs à accorder, un homme en place, un ministre, doit être perpétuellement assiégé, obsédé de demandes toujours pressantes, souvent importunes, quelquefois ridicules ou odieuses. Eh bien ! devant ce déluge de pétitionnaires, de solliciteurs aux formes plus ou moins polies, M. Martin conserva imperturbablement, avec la fermeté et l'éga-

lité d'âme nécessaires dans un poste si élevé, cet esprit d'aménité, de bienveillance qui donne presque du charme au refus lui-même. Et, comme si cette foule d'assiégeants n'avait pas suffi encore à l'activité de son cœur, on le voyait souvent s'enquérir si quelque ancien ami, quelque connaissance d'une autre époque ne l'avait pas oublié ou ne craignait pas de l'aborder dans la région réputée inaccessible où il se trouvait.

Un jour, il s'acheminait à pied de la place Vendôme à la Chambre des députés; arrivé sur le pont de la Concorde, il aperçoit et reconnaît sur l'autre trottoir un condisciple ancien qu'il avait perdu de vue depuis longtemps. M. Martin traverse le pont, aborde le passant et lui demande s'il ne le reconnaît pas. Celui-ci se confond en excuses respectueuses et avoue que le haut rang du ministre l'a toujours retenu, et qu'il n'a jamais osé le troubler dans ses graves occupations. Eh! ne savez-vous donc pas, répliqua le ministre, que c'est là ce que j'aime à oublier quelquefois? Venez donc m'y aider.

En 1837, M. Martin du Nord, alors ministre de l'agriculture et du commerce, se trouvait à Lille. La société royale d'agriculture de cette ville, comme les autres corps constitués, se présenta à l'audience du ministre. Celui qui la présidait eut à peine le temps de prononcer quelques mots; le ministre l'interrompit, en disant: « Messieurs, permettez qu'avant tout j'embrasse dans » la personne de votre président l'un de mes anciens et bons amis, » à qui, du reste, j'ai bien des reproches à faire. » Puis, dans les termes les plus aimables, il exprima ces reproches obligeants à l'ancien ami, qui croyait n'avoir été que discret et réservé.

On pourrait rapporter une quantité de traits semblables et peut-être plus saillants; mais, pour le faire d'une manière intéressante, il faudrait surmonter certains inconvénients attachés à la citation des noms propres; et, dans la tâche fort douce que nous remplissons, nous avons à cœur de ne pas rencontrer d'écueils.

Aux innombrables lettres particulières qui lui étaient adressées, il se faisait un devoir de répondre avec une scrupuleuse exactitude, et presque toujours il le faisait de sa main. On a peine à comprendre comment, après avoir consacré une grande partie de la journée aux affaires de l'État, il trouvait encore des moments pour cette minutieuse correspondance; ou plutôt on conçoit qu'il n'a pu y suffire qu'en sacrifiant son repos, et en abrégeant ses jours.

Dans ses entretiens épistolaires avec ses amis, il laissait échapper parfois l'impression des ennuis que lui imposait ce joug superbe auquel il était attaché. Il écrivait à l'un d'eux: « La modestie de » vos goûts vous a retenu dans une carrière où vous avez trouvé » estime et affection de tous en même temps que satisfaction pour

» vous..... Tout cela vaut mieux, mon cher ami, que les succès » que vous auriez pu obtenir dans toute autre carrière, si vous les » aviez recherchés. Quant à moi, que les circonstances ont appelé » à une position à laquelle je n'aspirais certainement pas, je me » rends la justice de croire que je fais autant de bien que je puis; » mais je rencontre bien des ennuis et bien des entraves; aussi le » jour où je devrai renoncer au pouvoir, je le quitterai sans » regrets. Peut-être alors me sera-t-il possible de me livrer à » quelques études que j'ai dû abandonner depuis long-temps; » peut-être verrai-je plus souvent mes bons amis, et je trouverai » dans cette position nouvelle des dédommagements précieux. »

Deux qualités le caractérisaient au plus haut point : c'étaient la simplicité constante des goûts, des habitudes, et l'amour du pays natal qui se personnifiait pour lui dans les habitants du Nord, et surtout dans les Douaisiens, dont il aimait tant à s'entourer, préférant leur commerce à celui des grands. L'étudiant, l'avocat, le député, l'avocat-général à la cour de cassation, le procureur-général à la cour royale de Paris, le ministre du commerce et des travaux publics, comme le ministre de la justice et des cultes, furent constamment le même homme : l'homme d'esprit et de cœur, l'ami dévoué, le compatriote aimable, affectueux, obligeant; et, rencontre heureuse autant que surprenante, ce doux phénomène de bonté et d'aménité se reproduisait complètement dans la digne compagne de sa vie. Aussi jamais intérieur, peut-être, ne se montra plus attrayant que celui-là à l'hôtel de la Chancellerie.

Depuis la mort du maréchal Mortier, il était président de la Société du Nord, réunion formée à Paris des hommes les plus remarquables qui, nés dans le département, habitent la capitale. Il chérissait d'un amour particulier cette belle et utile institution où il retrouvait un heureux abrégé du pays natal : *parvam Trojam, simulataque magnis Pergama.*

Ces belles qualités de l'âme, cette affabilité de tous les moments, cette obligeance que rien ne fatiguait, lui donnaient, et par le droit le plus légitime, un pouvoir, un ascendant dont on ne comprend bien la portée que depuis qu'il n'est plus. Déjà, néanmoins, on l'avait deviné en partie dans cette séance où il fut harcelé par l'opposition, à propos de la réorganisation du Conseil-d'État. Tout autre ministre eût été l'objet d'un vote hostile ; il sortit heureusement de l'épreuve, grace aux sympathies qu'il inspirait sur tous les bancs.

Il était le chaînon, le ciment du conseil; ses collègues le savaient, le savaient trop. Sans cette considération, ils l'eussent laissé prendre, il y a deux ans environ, cette présidence de la cour de cassation que laissait vacante M. le baron Zangiacomi, et nous ne pleurerions pas aujourd'hui sur sa tombe.

Hélas ! cette tombe s'est ouverte au moment où le pays attendait encore de M. Martin une longue et glorieuse série de services nouveaux. L'avenir pour lui se montrait brillant d'espérances. On le laissait user et consumer ses forces, sans remarquer qu'il n'est point d'organisation tellement robuste qui ne doive succomber un peu plus tôt, un peu plus tard, à des travaux constamment pénibles, à des émotions toujours graves et multipliées. Ici je vais laisser parler un homme fort distingué, qui, placé près du garde-des-sceaux par la nature de ses fonctions et admis dans son intimité par la beauté de son caractère, l'a connu mieux que personne et a suivi avec toute la sollicitude d'une amitié inquiète les phases de la maladie qui nous a enlevé, qui a ravi à la France un ministre, un citoyen si regrettable. Nous croyons que, dans le Nord surtout, on ne lira pas sans intérêt ces détails narrés avec une simplicité touchante, et avec l'accent d'une affection vraie et profonde :

« Vous savez, Monsieur, quelle était la constitution de M. Martin ; vous savez que si forte qu'elle fût, elle aurait cependant exigé un genre de vie tout différent de celui qu'il menait, c'est-à-dire, une activité physique et un exercice corporel qui tempérassent l'influence du travail incessant de l'intelligence. Témoin journalier de sa vie pendant les cinq dernières années, je n'ai pas un instant cessé de me joindre, pour ma faible part, aux personnes de sa famille et à ses amis qui lui prodiguaient d'inquiets conseils dans ce sens. Quelquefois il reconnaissait la justesse de ces avertissements ; mais l'infatigable ardeur de son esprit, les exigences dévorantes du mouvement des affaires ne se prêtaient pas au changement qu'il aurait dû apporter à des habitudes désormais invétérées. La campagne même n'était pas pour lui un lieu de repos, mais un lieu de travail plus tranquille et plus complet. Deux fois, en 1843 et 1845, j'ai eu l'honneur de l'accompagner au château d'Eu ; je l'ai vu se refusant à toute distraction, à toute promenade, hors le cas d'absolue nécessité, et passant les journées à recevoir le travail du ministère, à le revoir, à écrire lui-même un grand nombre de lettres et de notes, non-seulement pendant la journée, mais même le soir après le dîner. Telle était aussi son existence chez M. Paturle, au château de Lormois, où il faisait ordinairement un séjour d'un mois ou de six semaines pendant les vacances : il ne quittait son appartement qu'au moment du déjeûner, et il s'y renfermait de nouveau jusqu'au dîner ; trois fois par jour il se faisait envoyer de Paris sa correspondance et le travail du ministère ; trois fois par jour il renvoyait ce travail avec des notes et des lettres dont le nombre et la nature révélaient une immense et vraiment effrayante application.

« Cette vie, de laquelle M. Bommart a si justement dit : « *que M. Martin pouvait en rendre compte minute par minute, à la face du soleil* (1), usait

(1) Discours prononcé aux obsèques de M. le garde-des-sceaux, le 18 mars 1847.

lentement mais fatalement sa puissante organisation. Dans le courant de 1846, divers symptômes commencèrent à indiquer chez lui une certaine fatigue. Souvent quand il rentrait dans son cabinet vers quatre ou cinq heures du soir, quand il se réinstallait dans son fauteuil, il se laissait aller à un sommeil lourd, qu'il ne pouvait vaincre, et quelquefois il lui arrivait alors d'exprimer de sinistres pressentiments. Pour combattre ces fâcheuses dispositions, il prit le parti de remplacer notre travail habituel du soir avant son dîner, par une promenade dans le jardin du ministère, pendant laquelle, tout en marchant, je lui lisais la correspondance du jour et les pièces dont il avait à prendre connaissance. C'était une salutaire habitude, sans doute, mais, hélas! il n'était plus temps de la prendre, et d'ailleurs elle était, à elle seule, insuffisante pour guérir le mal qui lui en avait fait sentir la nécessité.

» A mon retour des vacances, à son retour de Lormois, vers la fin d'octobre 1846, je fus plus heureux que jamais de me retrouver avec mon cher et si excellent patron. Deux mois auparavant j'avais été nommé, par lui et grâce à lui, maître des requêtes en service ordinaire; j'avais atteint ce but élevé et difficile de huit ans de travaux; une belle et honorable carrière m'était assurée. Quoique ces fonctions nouvelles ne fussent pas régulièrement compatibles avec celles de chef du cabinet d'un ministre, quoique je n'eusse plus désormais le titre ni le traitement de celles-ci, je n'en avais été que plus heureux d'offrir à M. Martin du Nord de continuer mes services auprès de lui, tant qu'ils pourraient lui être utiles; je les lui avais offerts avec d'autant plus d'effusion, qu'ils étaient et devaient être plus complétement désintéressés à l'avenir, et que j'allais devenir ainsi l'ami, le compagnon, le collaborateur de son fils, qu'il faisait entrer en même temps dans son cabinet, pour l'initier de bonne heure aux affaires. J'ai passé là, Monsieur, un temps dont le souvenir me sera toujours cher : pardonnez-moi ce retour sur moi-même dans cette lettre, où je devais peut-être m'effacer entièrement; mais il me semble qu'en m'abandonnant ainsi à ces épanchements de l'affection toute filiale que M. Martin du Nord m'avait inspirée, c'est lui-même et non pas moi; c'est son cœur et non le mien, que je vous donne à juger.

» Le dimanche 20 décembre 1846, une réunion nombreuse se pressait le soir dans les salons. Parmi les personnes qui vinrent le voir ce jour-là, se trouva M. Agier, président de chambre à la cour royale de Paris, qui avait été frappé, l'année précédente, d'une forte attaque de paralysie, et qui, encore paralysé d'un côté, arriva à la chancellerie soutenu par M. D., conseiller à la même cour. Sa vue produisit sur M. Martin une impression profonde, que rien cependant ne révéla dans cette soirée. Mais, dans la nuit, M. Martin, poursuivi par l'image de M. Agier, crut être paralysé lui-même au même degré et se réveilla en sursaut dans la plus grande agitation, qui effraya beaucoup madame Martin. Le lendemain, après-dîner, pendant qu'il faisait sa partie de whist, il s'adressa à l'une des personnes

qui étaient autour de lui, et lui dit : *Eh bien! avez-vous vu M. Agier hier? Oui*, répondit son interlocuteur, *et j'ai été bien aise de le voir; je le trouve mieux que je m'y attendais. — Ah! vous n'êtes pas difficile! au surplus, c'est ainsi que je finirai; je serai paralysé comme lui, et peut-être avant qu'il soit peu.* Je ne vous garantis pas littéralement les paroles; je vous en garantis le sens exact : j'étais présent à cette conversation, comme j'avais été présent la veille à la visite de M. Agier. Vous pensez bien que cette sortie ne fut pas prise au sérieux : on la tourna en plaisanterie, et personne n'y pensait plus cinq minutes après.

» Le mercredi 23 décembre, j'entrai dans son cabinet plusieurs fois le matin, ainsi que j'en avais l'habitude. J'y entrai, notamment vers dix heures, au moment où il allait partir pour le Conseil d'État, qu'il devait présider. *Je ne sais pas*, me dit-il, *ce que j'ai dans ce bras* (le bras droit); *j'ai de la peine à le remuer; je crois que mon habit me gêne.* Cependant nous nous rendîmes au Conseil d'État, qu'il présida pourtant toute la séance, jusqu'à trois heures. A son retour, j'eus à lui demander, comme tous les jours, quelques signatures; il m'en donna une ou deux, avec une difficulté visible pour la première fois, et, jetant tout-à-coup la plume, il me dit : *Vous le voyez, je ne puis plus signer.* M. Desclozeaux, secrétaire-général du ministère de la justice, était présent en ce moment. Il fallut bien reconnaître l'évidence : M. le docteur Blache fut immédiatement appelé; il prescrivit une application de sangsues, qui eut lieu le soir même, et, en quittant M. le garde-des-sceaux, il exprima immédiatement à un ami, qui me les a répétées depuis, les craintes les plus sérieuses sur la gravité de la maladie qui se déclarait.

» Le 24 décembre, M. Martin voulut encore écrire lui-même une lettre à M. le comte Portalis, premier président de la cour de cassation, à qui il avait à annoncer une nouvelle qui intéressait ce magistrat. Il eut beaucoup de peine à tracer quelques lignes, et il termina brusquement sa lettre (que j'ai vue) en priant M. Portalis de l'excuser, attendu qu'il était souffrant. C'est la dernière qu'il ait écrite. Depuis lors il s'est borné, jusqu'à son départ pour la Belgique, à donner les signatures indispensables pour le service, et ces signatures devinrent de jour en jour plus mauvaises.

Le 29 décembre, il partit avec sa femme et son fils pour Tours, où il alla consulter un célèbre médecin (M. Bretonneau), qui lui inspirait à juste titre une grande confiance. Je m'étais rendu à la chancellerie à sept heures et demie du matin pour le voir avant son départ : je l'ai trouvé sombre, taciturne, comme il l'était souvent depuis le 23 décembre, et j'ai été profondément affecté de la tristesse silencieuse avec laquelle il nous fit ses adieux; il semblait vraiment embrasser ses deux filles comme s'il les avait embrassées pour la dernière fois.

» Cependant ce voyage lui fit du bien; il revint assez gai, le lendemain 30 décembre; il présenta le Conseil d'État au roi le 31 décembre selon l'usage, et assista le 11 janvier à la séance royale d'ouverture des Chambres. La

première quinzaine de janvier se passa sans amener d'incident ou de changement notable. Un instant il fut question d'un voyage en Italie ; mais une aversion profonde pour les voyages, pour la vie de grandes routes et d'auberges, ne lui permit pas de s'y décider, et il prit le parti d'aller tout simplement chercher au château d'Ingelmunster, chez M. le comte de Montblanc, en Belgique, le repos momentané auquel il se résignait trop tard. Si en effet le repos, si les soins de l'amitié la plus affectueuse, la plus délicate et la plus dévouée, avaient pu le guérir, nulle part il n'aurait trouvé à un plus haut degré ces diverses et inappréciables conditions de succès.

» Pendant quelque temps la maladie sembla s'arrêter ; mais elle ne tarda pas à reprendre sa marche inexorable ; et M. Martin revint à Paris pour se rapprocher des secours de la science. Il était parti de cette ville le 16 janvier ; il y rentra le 16 février. Une inspiration, que je bénis le ciel de m'avoir envoyée, m'avait fait partir moi-même le 13 février pour l'aller voir, et j'étais arrivé auprès de lui le 14 au matin. Sa résolution de rentrer à Paris venait d'être prise, et j'ai eu l'honneur, la consolation surtout de faire avec lui ce voyage, dans le même compartiment de la voiture qui l'a ramené de Courtrai à Paris par le chemin de fer. En le revoyant le 14, je l'avais déjà trouvé changé ; cependant j'avais eu encore avec lui une assez longue conversation sur les discussions des Chambres, sur diverses affaires de son ministère, etc. Mais du jour au lendemain le mal fit des progrès sensibles ; et son abattement physique et moral devint tel dans la journée du 15, que nous nous demandâmes souvent, avec la plus vive anxiété, s'il pourrait supporter le voyage du 16. Cependant il exprima dans la soirée le désir de voir M. l'abbé Sénac, aumônier du collége Rollin, à Paris, qui était venu passer le congé des jours gras chez M. le comte de Montblanc. Sa conversation avec cet ecclésiastique, homme distingué, plein de tact et de cœur, le ranima, le remonta et lui rendit le calme et la force morale que la cruelle amertume de sa situation devait si fortement ébranler. La journée du 16 se passa donc mieux que nous n'avions osé l'espérer. Déjà il avait la plus grande peine à se mouvoir, et il fallait le porter, soit dans sa voiture, qui le conduisait du château d'Ingelmunster à Courtrai, soit dans celle du chemin de fer ; mais enfin il ne parut pas trop fatigué de ce long trajet de Courtrai à Paris.

» En traversant Douai, de pénibles et trop naturelles émotions vinrent l'assaillir ; il sentait qu'il revoyait pour la dernière fois sa ville natale ; les larmes lui vinrent aux yeux, et il dit : « *Voilà la seconde fois depuis un mois* » *que je passe dans ma ville natale ; mais dans quel état ! Bientôt je ne* » *pourrai plus lui être utile.* »

» Le 17 février, il reçut quelques visites qui ne lui furent pas trop pénibles. Il se leva pour le dîner ; il se mit à table avec nous, et il passa une heure ou deux dans son salon. Bien qu'il causât fort peu, cependant il se mêlait de temps en temps à la conversation, et je le laissai dans de bonnes et tranquilles dispositions. Mais, le lendemain 18, sa langue commença à

s'embarrasser : rien n'avait semblé annoncer la veille ce nouveau progrès du mal, et cependant M. le docteur Cloquet l'avait prédit ; triste privilège de la science, qui assiste ainsi à sa propre impuissance, et trop souvent est réduite à faire l'histoire anticipée de la destruction graduelle de notre organisation sans pouvoir la combattre.

» Ce même jour, 18 février, il prit encore place à table ; mais il y garda le plus morne silence, et, immédiatement après, il rentra dans sa chambre à coucher.

» Le 19, il ne renouvela même pas l'essai de la veille. Sa langue s'embarrassait de plus en plus. Dans la journée, il fit appeler M. Desclozeaux, et lui exprima très-difficilement quelques vœux que son inépuisable bonté lui suggérait pour reconnaître les services des personnes vis-à-vis desquelles il craignait de ne s'être pas suffisamment acquitté jusque-là. Quelques instants après, il me fit appeler aussi, pour m'entretenir d'un autre objet analogue, sur lequel j'étais plus particulièrement renseigné. Vous comprendrez, Monsieur, tout l'effort que je fus obligé de faire sur moi-même, pour ne pas trahir l'émotion que me faisait éprouver la vue de l'état dans lequel il était réduit ; je savais ce qu'il voulait me dire, et je lui épargnais autant que possible la peine de me faire des questions ou de me répondre autrement que par monosyllabes ou par signes.

» C'est le lendemain 20 qu'il est parti pour le château de Lormois. Avant son départ, il voulut faire ses adieux à ses collaborateurs, MM. Desclozeaux, Dessauret, directeur de l'administration des cultes, à MM. les directeurs des diverses branches du ministère de la justice et des cultes. Je n'essaierai pas, Monsieur, de vous rendre ce qu'il y eût de déchirant dans ces scènes successives : j'ai vu la plupart de ces messieurs, au moment où ils sortaient de la chambre à coucher, j'ai vu leurs traits bouleversés, leur émotion, leurs larmes, et là encore j'ai vu quelle affection cet homme si excellent et si bon avait inspirée à tous ceux qui avaient eu le bonheur de l'approcher et de le connaître intimement. Quelques instants après ce fut mon tour : et, si je ne l'ai pas vu alors pour la dernière fois, ce fut pourtant la dernière fois que je l'ai vu avec la certitude d'être reconnu par lui : il ne pouvait déjà plus parler ; mais je n'oublierai jamais la pression affectueuse de sa main, l'ineffable bonté de son regard et de ce signe par lequel il me rappela une seconde fois pour serrer encore ma main, et m'engager, ainsi que je le lui demandais, à aller le voir souvent à Lormois. Je me suis en effet procuré, toutes les fois que d'impérieux devoirs ne me retenaient pas à Paris, cette triste et suprême satisfaction ; je l'ai revu, mais il ne m'a pas revu lui-même ; et lorsque, après sa mort, il a été ramené à Paris, pour y recevoir les derniers honneurs, j'ai été, j'ai voulu être le dernier à contempler dans son cercueil, avant et après l'embaumement, les traits déjà bien altérés de l'homme dont la bienveillance paternelle a été si inépuisable pour moi.

» Je ne vous dirai rien, Monsieur, de ses funérailles, vous avez à ce sujet dans les journaux tous les détails que vous pouvez désirer.

» J'ose espérer, Monsieur, que, malgré ma prolixité, vous trouverez quelqu'intérêt dans ce triste récit. A tout événement, vous m'excuserez en vous pénétrant du sentiment auquel je me suis laissé aller. J'aimais M. Martin du Nord, sinon plus profondément au moins aussi profondément qu'il ait été aimé par qui que ce soit. Personne n'a voué à sa mémoire un culte plus intime, personne n'a gardé et ne gardera de lui un souvenir plus fidèle.

» J'ai donc cédé, Monsieur, au penchant qui m'entraînait dans cette circonstance, et il m'a été bien doux, sans vous connaître, de m'entretenir avec vous de l'homme dont vous vous proposez d'honorer aussi la mémoire...

Signé, E. R.

A ce récit, que nous dirions tracé de main de maître, s'il n'était plus convenable, plus juste de le reconnaître écrit avec l'éloquence du cœur, que pouvons-nous ajouter?

M. Martin est mort le 12 mars 1847, au château de Lormois, propriété de M. Paturle, l'un de ses plus anciens et meilleurs amis. La religion, objet constant de son respect et de sa confiance, lui apporta ses fortifiantes consolations contre les angoisses du moment suprême.

L'annonce de son décès lui donne les qualifications suivantes : « membre de la chambre des députés, garde-des-sceaux, ministre de » la justice et des cultes, grand-croix de l'ordre royal de la Légion- » d'Honneur, commandeur de l'ordre de Léopold, de Belgique. » A ces titres, on aurait pu en joindre un autre encore ; car peu de jours avant l'époque fatale, le roi lui avait délivré des lettres-patentes de comte, distinction souvent offerte, mais déclinée toujours par un refus respectueux.

Le 18 mars, les obsèques eurent lieu avec la solennité qui devait être déployée pour rendre les derniers honneurs à un ministre du roi mort dans l'exercice de ses fonctions. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil des ministres, M. le garde-des-sceaux, M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre des travaux publics. Au cimetière de l'Est, où se fit l'inhumation, deux discours furent prononcés, l'un par M. Barthe, vice-président de la chambre des pairs, premier président de la chambre des comptes, ancien collègue de M. Martin du Nord, dont il était constamment demeuré l'ami ; l'autre, par M. Bommart, collègue de M. Martin dans la députation de l'arrondissement de Douai. Ces discours, écoutés avec une religieuse attention, ont produit une impression profonde sur l'assistance.

M. Bommart finissait son allocution en ces termes :

« La mort d'un homme de bien, doué de tous les dons de l'intelligence, de toutes les qualités du cœur, de toutes les vertus de la famille, est toujours un événement douloureux ; mais le coup qui amène un si grand nombre d'hommes considérables dans cet asile de la mort, a une portée plus haute. Ministre intègre, éclairé, actif, ferme et conciliant à la fois, M. Martin du Nord semblait destiné à rendre, pendant de longues années encore, d'importants services à l'État. Ce ne sont pas seulement sa famille, ses amis, la contrée où il a pris naissance qui doivent le pleurer ; sa perte est un malheur pour le pays tout entier. »

M. Barthe disait : « Au milieu des luttes incessantes dans lesquelles il se trouve nécessairement engagé, l'homme public est souvent condamné à voir troubler par d'amères compensations les satisfactions qu'il trouve dans les succès du talent et dans le triomphe des intérêts qu'il défend. N'avons-nous pas déploré plus d'une fois cette mobilité d'opinion qui outrage un jour ce qu'elle exaltait la veille, et qui voudrait renverser en un instant ces édifices peu nombreux de réputation et d'honneur, qui sont la richesse morale des états et le prix des plus nobles efforts.

» Malgré cette destinée, commune à tous les hommes publics, on peut dire que M. Martin du Nord semblait fait pour désarmer les préventions. Tous ceux qui l'avaient approché s'empressaient de rendre hommage à la bonté de son cœur, à la bienveillance de son caractère. Chez lui, le sentiment des égards se conciliait avec la fermeté des résolutions, et l'aménité de ses manières diminuait les difficultés des affaires et en facilitait la solution. Un tel homme ne méritait pas d'avoir un ennemi. »

Eh bien ! cet homme qui ne méritait pas d'avoir un ennemi en a trouvé pourtant. Au moment même où, fléchissant sous le poids de labeurs surhumains, il sentait le principe de la vie s'affaiblir et menacer de s'éteindre, il put entendre de son lit de douleurs je ne sais quelles rumeurs impures de la calomnie qui craignait sans doute que la victime ne mourût avant d'avoir ressenti l'atteinte de ses coups infâmes.... Mais hâtons-nous de le dire, l'opinion publique en a fait prompte justice : des voix impartiales, parties des rangs mêmes de l'opposition, ont eu le courage de protester contre ces fables lâchement inventées, colportées plus lâchement et accueillies d'abord par la presse avec une légèreté vraiment déplorable (1).

Le 1.er mai, M. Hébert, garde-des-sceaux, présentant au roi le Conseil-d'État, disait : « Sire, pendant plusieurs années une voix » que vous aimiez à entendre fut auprès de V. M. l'organe fidèle

(1) Voyez l'*Union Monarchique* du 27 février et le *Corsaire* du 20 mars.

» des sentiments du Conseil-d'État..... » La réponse du roi, que nous avons inscrite en tête de cette notice, n'a pas besoin de commentaire ; elle vaut le plus beau panégyrique.

Le jour même où ces funérailles s'accomplissaient à Paris, la cour royale de Douai, que tant de liens attachaient à l'illustre défunt, fit célébrer à son intention un service funèbre. La cité toute entière, par un mouvement pieux et spontané, s'associa à cet hommage rendu à la mémoire de celui qu'elle se glorifiera toujours d'avoir vu naître, et d'avoir, mère tendre, préparé de longue main à ses hautes et utiles destinées.

Plus tard, dans une solennité qui avait pour objet l'installation de M. Preux, en qualité de procureur-général (15 juin 1847), M. le premier président de la même cour, obéissant moins encore au vœu public qu'aux propres sentiments de son cœur, prononça l'éloge de celui qui, tant de fois, avait charmé de sa parole la même enceinte et les mêmes auditeurs.

A son tour, M. le procureur-général, s'adressant vers la fin de son discours, à l'ordre des avocats, disait :

« Quand vous repassez dans vos archives ou dans vos souvenirs » ces noms qui honorent votre tableau et qui n'y sont plus, il en » est un, le plus illustre de tous (1), que vous ne trouvez plus » maintenant que sur une tombe. Nous avons respecté le droit, si » dignement exercé, de M. le premier président, d'exprimer les » sentiments de la cour et du pays ; mais nous ne pouvons pas laisser accuser l'ingratitude de notre silence dans cette occasion où » la reconnaissance du présent ne peut nous faire oublier celle du » passé. Toutefois, en présence de cette vanité et de cette poussière » des honneurs et des dignités les plus élevées que le magistrat et » l'homme politique puisse atteindre, nous ne dirons qu'un mot de » ce qui leur survit : c'est le souvenir et l'exemple de cette bonté, » de cette bienveillance, qui, dans la fortune la plus haute, au » milieu de la dévorante activité de la vie publique, n'oublia ni ses » amis, ni ceux qui ne le furent pas, et qui doublait par l'aménité » tant de bienfaits et de services que le cœur imposait, au-delà des » forces peut-être, à cette admirable intelligence. »

On assure que la ville de Douai ne bornera point là l'expression de ses sentiments pour ce fils à qui elle doit honneur et reconnaissance. Le buste en marbre de M. Martin sera, dit-on, placé dans le musée de cette ville ; et pour que rien ne manque au caractère

(1) M. le procureur-général nous excusera, si, par respect pour la vérité qu'il aime, nous le savons, autant que personne, nous nous permettons de remarquer que le souvenir de M. le comte Merlin aurait dû rendre peut-être cette expression moins absolue.

patriotique d'un tel hommage, l'exécution du buste sera confiée au ciseau d'un célèbre statuaire douaisien, qui puisera aussi dans son cœur ses plus belles inspirations.

Ici se termine la tâche imposée à notre respectueuse et reconnaissante amitié par ceux-là même qui beaucoup mieux que nous auraient pu la remplir. Dans les temps où nous vivons, retracer la vie d'un homme politique, d'un ministre, louer ses actes, c'est chose délicate et sujète à contradictions. Nous le savions d'avance, et pourtant notre simplicité confiante n'en a pas été épouvantée. Ce n'est point un éloge, c'est un récit que nous avons voulu écrire. Étranger, mais non indifférent aux grands débats qui ne cessent d'agiter la patrie, nous avons, du sein de notre solitude, observé, senti, raconté avec candeur et bonne foi ce qu'on vient de lire. Puisse la pensée pieuse qui nous a inspiré être auprès de tous notre excuse et notre sauvegarde.

QUESNOY.

M. Quesnoy, juge au tribunal de 1.re instance de Douai, est décédé en cette ville, le 15 novembre 1847, à l'âge de 86 ans.

Il avait été successivement secrétaire de la commune de Saint-Amand, sa ville natale, avocat et secrétaire du directoire du département du Nord, placé alors à Douai; en 1795, élu juge au tribunal du département, on le retrouve, sous l'Empire, avocat et avoué à Valenciennes, et juge-suppléant au tribunal de Valenciennes; enfin, en 1818, il est appelé comme juge au tribunal civil de Douai.

M. Quesnoy était un homme de grande expérience et d'une capacité spéciale. Il avait conservé, dans un âge fort avancé, toutes ses facultés, ce qui lui permettait de remplir ses fonctions judiciaires à un âge où le repos est habituellement regardé comme la récompense d'une carrière laborieusement remplie.

Le général THÉVENET.

Thévenet, Louis-Marie-Joseph, né à Dunkerque, le 25 novembre 1773, embrassa la carrière des armes dès sa sortie du collége. Il fit partie du bataillon dunkerquois de la *première réquisition*, et son ardeur belliqueuse lui mérita d'être choisi par ses camarades pour porter le drapeau qui allait être pour eux le signe de l'honneur. Ce fut le 17 octobre 1793 que M. Emmery, maire de Dunkerque, en

remettant ce noble dépôt aux mains de THÉVENET, en présence du bataillon assemblé sur la place d'Armes, prononça cette énergique allocution :

« Braves Dunkerquois, recevez des mains de vos magistrats » l'étendard précieux qui doit vous guider au champ d'honneur et » de la victoire. Périssez plutôt que de jamais l'abandonner ; qu'il » soit la terreur de nos ennemis au moment où vous marcherez » pour les combattre.

» Frères et amis ! rappelez-vous toujours, en regardant cet éten- » dard, que la cause que vous défendez est la plus juste comme la » plus belle du monde ; que le moment est arrivé de sauver la » république ou de s'ensevelir sous ses ruines.

» Vous serez dignes, j'en suis sur, d'être les valeureux descen- » dants du fameux Jean-Bart, et partout on citera avec enthou- » siasme les valeureux Dunkerquois. »

« Je jure de le defendre! » s'écria THÉVENET en recevant le drapeau qui lui était confié ; il a noblement tenu parole.

« Il était passionné pour la carrière des armes, rapporte le » *Dictionnaire des Contemporains.* Il a passé par tous les grades, et » c'est toujours à sa belle conduite et à ses actions d'éclat qu'il a » dû son avancement. » Il fut nommé, le 29 février 1794, sous-lieutenant des chasseurs au bataillon réuni au mont des Chats ; puis, le 9 mars, lieutenant des carabiniers au même bataillon, embrigadé, en 1796, dans le 24.e régiment d'infanterie légère. Il avait fait, pendant cet intervalle, les trois premières campagnes du Nord et celle sur les côtes de l'Océan. En 1796, il fit aussi partie de l'expédition d'Irlande, sous les ordres du général Hoche, et fut au nombre des 1,500 hommes débarqués avec le général Humbert, mais qui, repoussés par des forces supérieures, durent effectuer leur retraite. Réembarqué sur *le Scévola*, qui fit naufrage en pleine mer, et dont partie de l'équipage et des troupes qu'il portait ne put être sauvée ; THÉVENET, heureusement recueilli par le vaisseau *la Révolution*, fit ensuite les campagnes de 1797 et 1798, aux armées de l'Ouest et de Sambre-et-Meuse, les campagnes de 1800 et de 1801, en Italie, et celle de 1802, sur les frontières du Portugal. Le 21 avril de cette année, il fut nommé adjudant-major de son régiment, et le 4 septembre, capitaine des carabiniers. Ses chefs admiraient son intrépidité, et mainte fois son nom figura honorablement dans les bulletins des batailles auxquelles il assistait. C'est à sa bravoure qu'il dût un avancement rapide. Nommé, le 8 août 1804, chevalier de la Légion-d'Honneur, il fut, le 30 août de l'année suivante, promu au grade de chef de bataillon au 13.e régiment d'infanterie légère. Pendant ces deux années et celles de 1806 à 1809, il fit les campagnes de la Grande-Armée et assista à

presque toutes les batailles qui, à cette mémorable époque couvrirent de gloire le nom français. Il fut blessé aux batailles de Marengo, d'Iéna et d'Eylau. Le 5 avril 1809, il se distingua au combat de Nitteneau, place située sur le Regen, en Bavière, qu'il enleva de vive force. Cette ville, bien défendue par une nombreuse garnison, avait ses portes fermées et barricadées. « Il se précipita, disent les » auteurs des *Victoires et Conquêtes des Français*, sur la porte » principale, qu'il fit enfoncer, entra dans la ville au pas de charge, » à la tête de son bataillon, et fit un grand nombre de prisonniers. »

Le 7 mai suivant, chargé d'opérer une reconnaissance au-delà de Turnitz, en Styrie, il mit en déroute un corps de 2,000 hommes, et le poursuivit jusqu'à Annabert, où l'ennemi se rallia, et où il le vainquit une seconde fois. Beaucoup de prisonniers et une pièce de canon furent les trophées de cette journée, qui valut à THÉVENET, le 7 juin, le grade de lieutenant-colonel au 2.e régiment provisoire de la 4.e division, et, le 12 juillet, après la bataille de Wagram, le brevet d'officier de la Légion-d'Honneur.

De 1810 à 1813, il fit les campagnes d'Espagne et de Portugal. Le 4 mars 1811, de nouveaux actes de bravoure lui valurent le grade de colonel au 39.e régiment de ligne, et le 5 mai suivant, il fut encore blessé à la bataille de Fuentes-de-Onara. En 1813, sous les ordres du général Foy, il s'empara de vive force du poste retranché de Marou, village situé au pied d'une montagne, sur la rivière d'Azou. Bien qu'il sût le poste défendu par un corps nombreux d'Espagnols, il donna l'ordre à son régiment de quitter les sacs et se précipita à sa tête dans la rivière, qu'il franchit courageusement malgré la vive canonnade de l'ennemi, qu'il poursuivit ensuite sur la montagne, en lui faisant de nombreux prisonniers. Il concourut aussi puissamment à la prise d'assaut de Castro-Urdéales, et couvrit plus tard la retraite de l'armée, après la bataille des Arapiles. Promu, le 23 décembre 1813, au grade de maréchal-de-camp, il servit en cette qualité au 11.e corps de la grande armée, et le 25 mars 1814, il se distingua d'une manière éclatante au funeste et glorieux combat de La Fère-Champenoise, où moins de 6,000 fantassins luttèrent pendant toute une journée avec 24,000 hommes de cavalerie. Nous empruntons textuellement au *Dictionnaire des généraux français*, par Decourselles, le récit de cette mémorable résistance : « Le carré du général THÉVENET, dit » l'auteur que nous citons, avait soutenu et repoussé toutes les » attaques; c'était le seul qui n'avait pas encore été enfoncé, et » déjà il effectuait sa retraite en bon ordre sur les marais de Saint-» Gond, où il eut trouvé un abri assuré, quand, arrêté par le » feu de 48 pièces de canon, il se vit tout-à-coup assailli par toute » la cavalerie de l'armée coalisée. Le carnage fut d'autant plus

» horrible qu'aucun des braves qui composaient cette brigade ne » voulut survivre à ses compagnons d'armes : tous périrent en » combattant à la baïonnette jusqu'au dernier soupir. Le général » THÉVENET, grièvement blessé d'un coup de sabre à la figure, » fut fait prisonnier sur le champ de bataille. » Conduit après ce désastre devant l'empereur Alexandre, il en fut accueilli avec les vifs témoignages d'estime par lesquels ce monarque savait honorer le courage malheureux.

Après la restauration de 1814, le général THÉVENET fut nommé, le 13 août, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; mais ayant pris part à la campagne de 1815, son nom ne figura plus sur le tableau des officiers-généraux en disponibilité.

Rentré dans la vie civile, revenu dans la cité qui l'a vu naître, le général THÉVENET goûta enfin le repos que tant de nobles et glorieuses actions lui avaient mérité. Il épousa, en 1815, une dame respectable dont il a eu plusieurs enfants. Dans la paix, il voulut encore être utile à la chose publique. Depuis bien des années, il faisait partie du conseil municipal de Dunkerque, et il remplit même pendant quelque temps les fonctions d'édile intérimaire, après avoir été antérieurement colonel de la garde civique.

Si la France doit enregistrer son nom parmi ceux de ses officiers les plus distingués, Dunkerque le comptera parmi ses citoyens d'élite, et n'oubliera pas que, bienveillant et dévoué, il ne croyait pas avoir rempli sa journée quand il n'avait pas eu l'occasion de rendre quelque service.

Le général THÉVENET est mort à Dunkerque, le 30 août 1847, à la suite d'une courte mais douloureuse maladie.

BELLES ACTIONS, TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1847, à la délivrance de trente-neuf médailles d'argent, décernées par M. le Ministre de l'intérieur. Une somme de 1,260 fr. a en outre été distribuée par M. le Préfet à cinquante-quatre individus qui se sont signalés par de belles actions.

Les médailles ont été décernées, savoir :

1.° Au sieur Lecat, sapeur-pompier à Douai, qui a fait preuve de courage et de dévoûment en divers incendies ;

2.° Au sieur Dehem, brigadier des douanes à Thumesnil, commune de Faches, qui a fait preuve de courage et de dévouement dans un incendie qui a eu lieu à Avelin ;

3.° Au sieur Godard, Désiré, caporal des sapeurs-pompiers de

Bourbourg, qui a fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies, et notamment dans celui qui a failli détruire la fabrique de fécule appartenant à MM. Poncin et C.e ;

4.° Au sieur Duchat, sergent des sapeurs-pompiers de Lille, qui a fait preuve de dévouement lors de l'incendie de la chapelle du Palais-de-Justice ;

5.° Au sieur Jouvenaux, sapeur-pompier à Lille, qui a fait preuve de dévouement lors de ce même incendie.

6.° Au sieur Vernus, François, serrurier, qui a fait preuve de dévouement dans le même incendie ;

7.° Au sieur Landas, caporal des sapeurs-pompiers de Lille, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve, non seulement dans plusieurs incendies, mais encore en sauvant d'une mort imminente un enfant qui était tombé dans la Deûle, et que le courant entraînait;

8.° Au sieur Henno, marinier à Lille, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, dans un très-grand nombre de circonstances, la vie à des personnes en danger de périr, et en se signalant dans plusieurs incendies, notamment lors de celui survenu dans la maison centrale de Loos, le 9 juin 1841 ;

9.° Au sieur Delannoy, caporal des sapeurs-pompiers de Tourcoing, qui a fait preuve de courage et de dévouement en se faisant descendre dans un puits d'où s'exhalaient des vapeurs méphitiques, pour sauver trois personnes qui s'y trouvaient asphyxiées;

10.° Au sieur Vandevoir, Louis, ouvrier mineur à Vicoigne, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, deux ouvriers qui allaient être asphyxiés au fond d'une fosse ;

11.° Au sieur Dorillez, Albert, conducteur des messageries royales, à Cambrai, qui a non seulement fait preuve de dévouement dans plusieurs incendies, mais qui a aussi exposé ses jours pour arracher à la mort plusieurs personnes en danger de périr dans différentes circonstances ;

12.° Au sieur Gourdin, Louis, peintre en bâtiments à Wazemmes, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant plusieurs personnes en danger de se noyer ;

13.° Au sieur Lécuyer, François, à Avesnes, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, deux personnes qui étaient tombées dans l'Helpe, et qui auraient infailliblement trouvé la mort si ce citoyen ne s'était généreusement précipité à leur secours ;

14.° Au sieur Dufour, Adolphe, à Wazemmes, qui a fait preuve de courage en arrachant à la mort quatre personnes en danger de périr ;

15.° Au sieur Lefrancois, Alfred, à Armentières, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de dix ans qui se noyait dans la Lys ;

16.° A la dame Dupréaux, Louise, femme Follet, batelière à Blary, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de quatre ans qui était tombé dans le canal de la Basse-Deûle, à Lille, et qui allait disparaître sous la roue hydraulique d'un moulin à eau;

17.° Au sieur Janssoone-Vigreux, éclusier à Bourbourg-Campagne, pour avoir exposé quatre fois ses jours en sauvant des personnes qui se noyaient dans le sas du canal de Bourbourg;

18.° Au sieur Lestoquois, Jean-Baptiste, domicilié à Lille, qui a fait preuve de courage et de dévouement en accomplissant plusieurs sauvetages;

19.° Au sieur Broutin, Mathieu, éclusier à Marchiennes, qui a fait preuve de dévouement en exposant ses jours pour sauver un jeune enfant de deux ans qui venait de tomber dans la Scarpe, près du bassin;

20.° Au sieur Dor, Pierre-Antoine, journalier à Abancourt,

21.° Au sieur Bouvincourt, François, domicilié à Cuvillers, pour avoir, au péril de leurs jours, sauvé une femme qui se trouvait presque asphyxiée dans une maison incendiée;

22.° A la dame Laplace, Henriette, domiciliée à Valenciennes; qui a fait preuve de dévouement en sauvant un jeune enfant en danger de périr dans la Rhonelle, à un endroit où la rivière est fort profonde;

23.° Au sieur Cresson, Antoine, sergent des sapeurs-pompiers de Lille;

24.° Au sieur Mathon, Alexandre, idem;

25.° Au sieur Charles, Auguste, caporal idem;

26.° Au sieur Lefebvre, lieutenant des sapeurs-pompiers de Cambrai;

27.° Au sieur Denys, sergent-major idem;

28.° Au sieur Moreau, sergent idem;

29.° Au sieur Pogy, caporal idem;

qui ont fait preuve de courage et de dévouement dans un grand nombre d'incendies;

30.° Au sieur Delporte, sous-brigadier des douanes à Boëschêpe;

31.° Au sieur Beuns, François, préposé idem;

qui ont fait preuve de courage et de dévouement pendant l'incendie survenu dans cette commune le 24 janvier dernier;

32.° Au sieur Balligand, Désiré, chef de bataillon de la garde nationale de Marbaix;

33.° Au sieur Moutier, maréchal-ferrant et sapeur-pompier à Avesnes, qui ont fait preuve d'un très-grand zèle, de beaucoup de dévouement et d'une rare intrépidité, en se précipitant au milieu des bâtiments enflammés, pour diriger plus efficacement les secours;

34.° Au sieur Camus, Joseph, caporal des sapeurs-pompiers de la compagnie de Wavrin, qui a fait preuve de courage et de dévouement dans divers incendies ;

35.° Au sieur Salandrousse, brigadier des douanes à Comines, qui a fait preuve de dévouement en se précipitant tout habillé dans la Lys, pour sauver une petite fille de six ans qui venait d'y tomber;

36.° Au sieur Mathieu, Léonard, préposé des douanes à Dunkerque, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant, d'une mort imminente un enfant sur le point de se noyer;

37.° Au sieur Leroy, Pierre-François, préposé des douanes à Houplines, qui a fait preuve de courage et de dévouement dans plusieurs sauvetages;

38.° Au sieur Govart, garde-champêtre à Bourbourg-Campagne, qui a sauvé, au péril de ses jours, plusieurs personnes en danger de se noyer dans le canal de Bourbourg ;

39.° A la dame Brisse, née Doré, cantinière au corps des sapeurs-pompiers de Cambrai, qui a fait preuve de courage et de dévouement en plusieurs circonstances.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, il a été accordé pour traits de courage et de dévouement aux personnes dont les noms suivent des récompenses pécuniaires, savoir :

1.° Au sieur Fleurquin, Jean-Baptiste, ouvrier chauffeur à Lannoy, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de sept ans qui, en glissant sur un étang profond, était passé sous la glace ;

2.° Au sieur Héron, Jean-Baptiste, d'Escarmain, à peine âgé de onze ans, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un autre enfant de son âge qui était tombé sous la glace et qui disparaissait à un endroit où la rivière est fort profonde ;

3.° Au sieur Lesaffre, Henri, de Roncq, âgé de seize ans, pour avoir sauvé un jeune enfant qui était tombé dans un fossé profond et qui avait déjà disparu sous la glace ;

4.° Au sieur Luttun, Pierre, cultivateur à Wavrin, pour les services par lui rendus lors de l'incendie qui a éclaté dans cette commune le 20 janvier dernier, et dans lequel il a même eu les mains brûlées ;

5.° Aux sieurs Maille et Mahieu, demeurant à Wavrin, qui ont également rendu de grands services pendant le même incendie ;

6.° Au sieur Fourmentin, Napoléon, menuisier à Tourcoing, pour avoir sauvé d'une mort imminente la nommée Charlotte Honoré, âgée de soixante ans, qui, dans un accès d'aliénation mentale, venait de se précipiter dans un puits;

7.° Au sieur Duret, âgé de soixante-un ans, ouvrier, demeurant à Loos, pour avoir sauvé d'une mort presque certaine un jeune enfant qui disparaissait sous la glace à un endroit où la rivière est assez profonde;

8.° Au sieur Desprez, Jean-Baptiste, garde-champêtre à Marquette, pour avoir sauvé d'une mort imminente une femme qui venait de tomber dans le canal de la Marque;

9.° A la demoiselle Bœuf, Célénie, journalière à Fretin, qui a fait preuve de dévouement en se précipitant dans la rigole qui borde le marais, pour sauver un jeune enfant qui y était tombé et qui aurait infailliblement péri sans de prompts secours;

10.° Au sieur Marchand, Jacques, journalier à Fretin, qui a fait preuve de zèle et de dévouement lors de l'incendie survenu à Avelin le 28 février dernier, et qui s'est même blessé assez grièvement aux genoux;

11.° Aux sieurs Meurisse, Alexandre, journalier, et Lemesre, Jean-Baptiste, scieur de long, tous deux demeurant à Avelin, qui ont également fait preuve de zèle et de dévouement lors du même incendie;

12.° Au sieur Isblet, François, journalier à Wavrin, pour avoir sauvé d'une mort presque certaine un enfant de neuf ans qui venait de tomber dans une mare d'eau fort profonde;

13.° Au sieur Walbecq, Charles, tisserand à Armentières, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de cinq ans et demi qui était tombé dans une mare d'eau profonde;

14.° Aux sieurs Chantraine, François, charpentier à Flers; Lavalard, employé des douanes à Lille, et Henri Dewas, journalier à Fives, qui ont fait preuve de dévouement lors d'un incendie survenu en février dans la commune de Mons-en-Barœul;

15.° Au sieur Hannebicque, journalier à Steene, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant qui se noyait dans La Colme.

16.° Au sieur Carré, Charles, ouvrier peintre à Watten, pour avoir sauvé d'une mort imminente une jeune fille de huit ans qui était tombée dans l'Aa et que le courant entraînait.

17.° Au sieur Duburque, préposé des douanes à Raches, pour avoir sauvé d'une mort imminente un jeune enfant qui venait de tomber dans le canal, auprès du pont, à un endroit où la rivière est profonde;

18.° Au sieur Leloir, Pierre-Joseph, à Cuvillers, qui a fait preuve du plus grand dévouement, lors d'un incendie survenu à Bantigny, en contribuant par ses efforts à arrêter le progrès des flammes;

19.° Au sieur Dor, Pierre-Antoine, ex-chasseur au 2.e bataillon d'Afrique, journalier à Abancourt, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, une femme qui se trouvait asphyxiée dans une maison où un incendie venait de se déclarer;

20.° Au sieur Destombes, Xavier, âgé de dix-sept ans, domicilié à Tourcoing, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de cinq ans qui se noyait dans un fossé très-profond;

21.° Au sieur Mercier, Jean-Baptiste, à Haspres, pour avoir sauvé d'une mort imminente une jeune fille de dix ans qui venait de tomber dans la rivière de Selle;

22.° Au sieur Borain, André, journalier à Lille, pour le dévouement dont il a fait preuve en sauvant un jeune enfant qui se noyait dans un bassin au près de la porte de Tournai;

23.° Au sieur Dorne, Henri, journalier à Fleurbaix, pour avoir sauvé d'une mort imminente, une petite fille de neuf ans, qui était tombée dans une mare d'eau très-profonde;

24.° Au sieur Durieux, Félix, journalier à Pont-sur-Sambre, pour avoir sauvé d'une mort imminente, un jeune enfant qui se noyait dans la Sambre;

25.° Au sieur Payelle, François-Joseph, gendarme à Merville, qui a fait preuve de courage et de dévouement dans maintes circonstances, et qui, en dernier lieu, a sauvé, au péril de ses jours, une femme tombée dans la Bourre;

26.° Au sieur Levraque, Charles-Louis, journalier à Frelinghien, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, sa jeune sœur, âgée de huit ans, qui était tombée dans une fosse profonde;

27.° Au sieur Lenoir, Narcisse, domicilié à Awoingt, pour le dévouement dont il a fait preuve, en cherchant à arrêter le feu qui avait été mis à un bâtiment dépendant d'une ferme de la commune;

28.° Aux sieurs Dhinaut, Jules, et Dhinaut, Joseph, tous deux charpentiers, Levrin; François, cultivateur, et Pollet, Ferdinand, maçon, domiciliés à Ostricourt, qui ont fait preuve du plus grand dévouement lors de l'incendie survenu dans la maison du sieur Lefebvre, en contribuant puissamment à arrêter le progrès des flammes;

29.° Au sieur Caboche, Léopold, batelier à Warnêton-Sud, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de dix ans qui venait de tomber dans la Lys, auprès du pont de Warnêton, endroit où la rivière est profonde et le courant rapide;

30.° A la nommée Dehove, Joachime, journalière à Bantouzelle, pour le dévouement dont elle a fait preuve en sauvant, au péril de ses jours, le nommé Doisy, qui était tombé sous les coups d'un taureau furieux et qui aurait été tué sans la courageuse intervention de cette femme;

31.° Au sieur Bouquet, tambour-major de la garde nationale de Merville, qui a, dans de nombreuses circonstances, fait preuve de courage et de dévouement, et qui a sauvé, d'une mort certaine, plusieurs personnes en danger de périr;

32.° Au sieur Parent, Guillaume, garde-moulin à Noyelles-sur-Selle, pour avoir sauvé, d'une mort imminente, un jeune garçon qui se noyait dans la rivière de Selle;

33.° Aux sieurs Catteau et Desmons, pompiers à Avelin, pour le dévouement qu'ils ont montré pendant les deux incendies qui ont éclaté dans cette commune le 10 juillet dernier;

34.° Au sieur Dervieu, Jean-Baptiste, chiffonnier à Solesmes, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant de dix ans qui était tombé dans la rivière de Selle, à peu de distance d'un moulin à eau;

35.° Au jeune Hornez, Jules, âgé de 13 ans, demeurant à Douai, qui a fait preuve du plus grand dévouement en sauvant un enfant de onze ans qui était tombé dans la Scarpe, et que le courant entraînait dans les tourbillons d'un moulin;

36.° Au sieur Bonte, Médard, journalier à Dunkerque, pour avoir sauvé, en exposant ses jours, un homme qui se noyait dans le fossé extérieur, entre le canal de Bergues et le canal de Bourbourg;

37.° Au sieur Montacq, Jean-Louis, journalier à Dunkerque, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de cinq ans qui était tombé dans le canal et qui déjà disparaissait sous un bateau;

38.° Aux sieurs Falce, Émile, et Barel, Désiré, ouvriers constructeurs à Valenciennes, pour avoir sauvé, au péril de leurs jours, une femme qui venait de tomber dans l'Escaut, avec un cheval et un tombereau; le sieur Falce a même, dans cette circonstance, été assez grièvement blessé au pied;

39.° Au sieur Lefebvre, Louis, tisseur à Caudry, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant qui se trouvait dans une maison envahie par les flammes;

40.° Au sieur Thery, Henri, à Esnes, pour avoir fait preuve d'un grand dévouement pendant un incendie, en contribuant puissamment à sauver un troupeau de moutons qui se trouvait enfermé dans une bergerie dont la toiture était entièrement en flammes;

41.° Au sieur Delahaye, Antoine, cordonnier à Haspres, pour

avoir sauvé, d'une mort imminente, une femme qui venait de tomber dans la rivière, à peu de distance d'un moulin à eau ;

42.° Au sieur Minaert, Antoine, ouvrier terrassier à Saint-André, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un homme qui venait de tomber dans la Deûle, auprès du pont du chemin de fer, et qui déjà avait perdu connaissance ;

43.° Au sieur Hayez, François-Louis, maçon à Preux-au-Bois, qui a exposé sa vie en descendant dans un puits profond, pour en retirer le nommé Lebrun, qui venait d'y tomber et qui, dans la chûte, s'était fracassé la tête ;

44.° Au sieur Moyen, Maximilien, demeurant à Avesnelles, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un enfant de six ans qui venait de tomber dans un endroit profond de l'étang de la scierie d'Avesnelles ;

45.° Au sieur Lancelle, Jean-Baptiste, batelier à Thun, qui a sauvé, au péril de ses jours, un jeune enfant de douze ans qui était tombé dans l'Escaut et qui allait disparaître sous des bateaux ;

46.° Au sieur Caudron, François-Léon, demeurant à Cambrai, qui a fait preuve de dévouement en sauvant deux jeunes enfants qui étaient tombés dans l'Escaut à peu de distance d'un moulin à eau et qui auraient infailliblement péri sans son généreux secours ;

47.° Au sieur Prevost, Constant, ouvrier à Valenciennes,

48.° Au sieur Delattre, Désiré, idem,

qui ont sauvé d'une mort imminente un ouvrier tombé dans l'Escaut à un endroit où la rivière est profonde et le courant rapide ;

49.° Au sieur Foulon, garde-champêtre à Auby, qui a sauvé, au péril de ses jours, un habitant de cette commune, tombé avec sa voiture dans le canal de la Haute-Deûle ;

50.° Au sieur Guilbeau, Jean-Charles, à Bermerain, qui a retiré, au péril de ses jours, d'une maison où un incendie venait de se manisfester, un vieillard dont les vêtements étaient déjà enflammés, et qui est mort le lendemain des suites de ses blessures ;

51.° Au sieur Plalard, Joseph, ouvrier à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort imminente, un jeune garçon de onze ans qui venait de tomber dans la mer ;

52.° Au sieur Dalquin, Louis, ouvrier à Hazebrouck, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de huit ans qui était tombé dans un puits d'une profondeur de cinq mètres, et dans lequel il se trouvait deux mètres d'eau.

53.° Au sieur Laisiez, sapeur-pompier à Wazemmes,

54.° Au sieur Parent, idem, qui ont fait preuve d'intrépidité et du plus grand dévouement pendant les incendies qui ont éclaté en cette commune dans la nuit du 21 au 22 novembre dernier.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1847, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés ; savoir :

Pour les hospices, à.....	43,777
Pour les bureaux de bienfaisance, à..	33,371
Pour les fabriques d'églises, à.....	87,186
Total.....	164,334

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1847.

245 voleurs ; — 14 perturbateurs du repos public ; — 287 individus en vertu de mandat d'amener ; — 560 mendiants, vagabonds, gens sans aveu ; — 69 individus sans passeport ; — 75 déserteurs et insoumis ; — 39 fraudeurs ; — 10 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 332 condamnés ; — 84 individus à défaut de papiers ; — 12 condamnés pour rupture de ban ; — 9 prévenus d'escroquerie ; — 7 d'incendies ; — 4 de tentatives d'assassinat ; — 15 de coups et blessures ; — 58 de délits forestiers ; — 3 d'infanticide ; — 5 de viol ; — 5 de banqueroute simple ; — 3 de banqueroute frauduleuse ; — 2 d'émission de pièces fausses ; — 7 atteints d'aliénation mentale ; — 15 prévenus d'abus de confiance ; — 3 de faux en écriture privée ; — 5 assassinats ; — 3 rébellion à la gendarmerie ; — 16 pillage de grains ; — 8 destruction de clôtures ; — 6 faux témoignage.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de	1,901
Il a été en 1846, de	1,358
Différence en plus en 1847.....	543

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1847, de 129. Ce chiffre présente sur celui de 1846 une différence en moins de 5.

De ces 129 suicides, 14 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; 12 dans celui d'Hazebrouck ; 26 dans celui de Lille ; 33 dans celui de Cambrai ; 13 dans celui d'Avesnes ; 11 dans celui de Douai ; 20 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 7 en janvier ; 7 en février ; 15 en mars ; 8 en avril ; 15 en mai ; 17 en juin ; 8 en juillet ; 13 en août ; 13 en septembre ; 9 en octobre ; 8 en novembre ; 9 en décembre.

Les mois de mars, mai, août et septembre sont ceux où les suicides ont été les plus fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 96 hommes, dont 1 de 19 ans; 15 de 20 à 30 ans; 13 de 30 à 40 ans; 29 de 40 à 50 ans; 16 de 50 à 60 ans; 22 de 60 à 80 ans; 20 femmes, dont 1 de 25 ans; 2 de 30 à 40 ans; 5 de 40 à 50 ans; 5 de 50 à 60 ans; 7 de 60 à 80 ans; 1 enfant de 14 ans; un garçon de 17 ans; 2 filles de 20 à 30 ans; 9 militaires, dont 6 de 20 à 30 ans; 1 de 38 ans; 1 de 48 ans; 1 de 50 ans.

Des 129 suicidés 61 se sont noyés; 48 se sont pendus; 13 se sont brûlé la cervelle; 6 se sont coupé la gorge; 1 s'est étranglé.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1847 dans le département du Nord.

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
Fermes	»	2	5	1	»	1	»	9
Maisons	1	13	38	62	22	5	3	144
Fabriques	»	»	1	»	»	1	1	3
Filatures	»	»	»	»	1	»	»	1
Moulins à vent	»	»	»	1	»	»	»	1
Chaumières	»	5	28	20	17	1	5	76
Granges	1	»	6	47	6	2	5	67
Écuries	»	»	2	20	6	»	2	30
Étables	»	»	1	1	1	»	1	4
Hangars	»	»	2	2	1	»	»	5
Fournils	»	1	4	»	1	»	»	6
Buanderies	»	»	»	»	»	1	»	1
Remises	»	»	»	»	1	»	»	1
Meules de Blé	»	»	5	5	»	»	»	10
Meules de Foin	»	»	»	»	1	»	»	1
Meules de Colza	»	»	1	»	»	»	2	3
Meules de Perches	»	»	»	»	1	»	»	1
Meules de Trèfle	»	»	1	3	»	»	»	4
Meules de Paille	»	»	5	1	»	1	»	7
Incendies attribués à la malveillance	1	2	2	3	4	»	1	13
Idem au feu du ciel	»	»	1	»	»	»	»	1

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de Douai..... page 111
Administration communale..... 328
Administration des revenus publics. 32
Administrations financières..... 159
Administration militaire..... 94
Administration municipale..... 44
Agents-voyers..... 193
Agriculture..... 204 et 398
Analyse des votes du conseil général en 1847..... 266
Architectes du département..... 194
Archives du département..... 40
Arrestations faites par la gendarmerie..... 487
Art vétérinaire..... 209
Artillerie (directions d')..... 91
Artillerie (école d')..... 90
Asiles publics d'aliénés.... 152 et 396
Association lilloise..... 131
Assurances contre l'incendie..... 210
Assurances contre la grêle..... 213
Assurances maritimes..... 210
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour royale..... 63
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour royale..... 63
Banque de Lille..... 217
Belles actions, traits de courage et de dévouement..... 479
Bibliothèques publiques..... 133
Boîtes fumigatoires pour les noyés et les asphyxiés..... 203
Bourses de commerce..... 217
Brevets d'invention..... 417
Budget départemental..... 306
Bureaux de bienfaisance (personnel). 147
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... 364
Bureaux de la préfecture..... 36
Cadastre..... 159
Caisses d'épargne..... 154 et 368
Chanoines..... 102
Chambres de commerce..... 213
Chambres consultatives des manufactures 214
Chambre des députés..... 14
Chambre des pairs..... 10
Chefs d'institution..... 119
Chemins de fer..... 185
Chemins vicinaux..... 192
Classes d'adultes..... 348
Collége royal de Douai..... 112
Collége royal de Lille..... 113
Colléges communaux..... 114
Comités consultatifs..... 153
Comités d'instruction primaire..... 119
Commerce. — Industrie.... 213 et 415
Commissaires de police..... 51
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Commissaires spéciaux de police pour les chemins de fer..... 186
Commission départementale des bâtiments civils..... 194
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. 214
Commission hist. du dép. du Nord.. 123
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 108
Conseil d'État..... 27
Conseil général du département... 34
Conseils d'arrondissement..... 41
Conseil de préfecture..... 34
Conseils des prud'hommes...86 et 422
Conseils de salubrité publique.... 199
Conseils municipaux..... 45
Consommations de diverses natures en 1846 (tableau des)..... 413
Contribut. directes (direct. des)... 159
Contributions indir. (direction des). 160
Cour royale de Douai..... 61
Crise alimentaire en 1847..... 425
Culte catholique..... 101
Culte hébraïque..... 111
Culte protestant..... 110
Décanats..... 104
Denrées (prix des)..... 408

Députés du département..... 27
Desséchements..... 194
Diocèse de Cambrai..... 101
Dons et legs..... 487
Douanes (direction des)..... 164
——— de Dunkerque..... 164
——— de Valenciennes..... 171
Eaux et boues de Saint-Amand.... 203
Eaux et forêts (administration des). 180
Écoles académiques..... 140
École normale du département.... 120
Écoles primaires..... 336
Écoles spéciales communales..... 138
Enfans trouvés et abandonnés.... 365
Enregistrement et domaines (direction de l'r)..... 178
Épidémies..... 200
État-major des places..... 88
État militaire de la 16.e division... 87
Faillites..... 423
Famille royale..... 9
Foires et francs marchés..... 403
Fonderie de Douai..... 90
Fourrages..... 403
Garde nationale..... 54 et 331
Gendarmerie départementale..... 98
Génie (directions du)..... 92
Graines oléagineuses et filamenteuses 401
Haras..... 208
Hôpitaux militaires..... 94
Hospices (personnel)..... 146
Hospices (population et ressources). 362
Hôtel des monnaies..... 180
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour royale..... 63
Impositions extraordinaires communales..... 330
Imprimerie et librairie..... 143
Instruction primaire..... 119
Instruction publique ..... 111 et 334
Intendance militaire..... 94
Jardins botaniques..... 138
Journaux et écrits périodiques.... 145
Jury médical..... 198
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Ligne télégraphique..... 198
Liste chronologique des Députés du département..... 19
Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs..... 52
Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 20,000 francs.. 52
Liste électorale..... 263
Mairies..... 44
Maison de détention de Loos..... 158
Maîtres de pension..... 119
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 197
Marchés hebdomadaires..... 406
Marine..... 100
Mines de fer..... 191
Mines de houille..... 189
Ministères..... 31
Moëres..... 195
Monts-de-piété..... 153 et 366
Musées..... 136
Musée de Lille..... 428
Navigation..... 186
Nécrologie..... 434
Notaires. (*V.* tribun. de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 248
Octrois (personnel des)..... 53
Octrois (produits des)..... 329
Ordre judiciaire..... 61
Organisation administrative..... 33
Pairs de France appartenant au département..... 14
Perceptions (état de classem.t des). 381
Poids et mesures..... 182
Police sanitaire des ports..... 200
Pommes de terre..... 400
Ponts-et-chaussées..... 182
Population 256
Postes aux lettres..... 181
Poudres et salpêtres..... 93
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 197
Préfecture..... 33
Prisons..... 157 et 370
Produits financiers du département.. 375
Receveurs municipaux..... 53
Récoltes en grains de l'année 1847. 398
Recrutement de l'armée..... 333
Routes départementales..... 184
Routes royales..... 184
Salles d'asile..... 348
Santé publique..... 198 et 392
Sciences et arts et agriculture, prix et encouragements distribués en 1847..... 349
Secours publics..... 246
Séminaires..... 102
Société charitable de St.-François-Régis, à Lille..... 156
Sociétés d'agriculture..... 204
Société de charité maternelle..... 256
Société d'horticulture..... 132
Société de médecine..... 129 et 149

Sociétés savantes..... 121
Sourds-muets (institution de)..... 120
Sous-préfectures..... 41
Statistique électorale..... 263
Suicides..... 487
Tabacs..... 163
Tableau des incendies arrivés en 1847..... 488
Tableau des salaires moyens..... 424
Tableau statistique des communes.. 218
Théâtres..... 138
Travaux communaux..... 390
Travaux départementaux..... 392
Travaux d'hospices..... 391
Tribunaux de commerce..... 85
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 64
——— Hazebrouck..... 66
——— de Lille..... 69
——— Cambrai..... 74
——— Avesnes..... 76
——— Douai..... 80
——— Valenciennes..... 82
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 201 et 393
Vallée de la Haute-Sambre..... 197
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 196
Vallée de la Scarpe..... 196
Watteringues..... 195

BIBLIOTHECA BODLEIANA